U d'/of OTTAWA
39003002778982

DEC 15 1969

Universitas
BIBLIOTHECA
Groningana

Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

http://archive.org/details/armorialgnralouv25pt1hozi

ARMORIAL GÉNÉRAL

DES D'HOZIER

OU

REGISTRES DE LA NOBLESSE

DE FRANCE

REGISTRE SEPTIÈME

(COMPLÉMENTAIRE)

25e LIVRAISON

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

Université d'Ottawa BIBLIOTHEQUES LIBRARIES University of Ottawa

PARIS

FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, LIBRAIRES

RUE JACOB, 56

M DCCC LXXIII

Voir, au dos, un avis important

FOLIO
CS
521
H75
1965

DE FLEURY,

(DE FLORY, DE FLOURY, FLORY.)

Anciens Seigneurs de Flory, de la Motte Flory, de Bouillé Saint-Paul, de la Sorinière, de la Sanſonière, de la Garane, de Fontereau, de la Raſinière, des Minières, du Marchais & des Foſſes, de la Jovynière, de la Brande en Aunis, de Morteſgue, du Bois de Luché, de la Boulaie, de Sazay, Châtelains & haut-juſticiers du Vert en Aunis, Seigneurs des Fontaines en Saint-Seprin, des Côtes, de Villenouvelle, de Villedeſeaux, de la Salle, de Fontenille, du Breuillat, de Blanzac, de Lhoumède, de Beauregard d'Aſnois.

POITOU, AUNIS, BERRY, BOURBONNAIS.

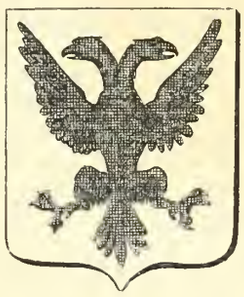

D'Argent à une Aigle de Sable éployée. CIMIER : *la même Aigle naiſſante de la Couronne de Comte.* SUPPORTS : *deux Lions.*

Cette ancienne maiſon figure dès le XIe ſiècle dans divers cartulaires du Poitou. Vers 1077 la femme de PIERRE de Fleury, nommée HAUMOT, donne à l'abbaye de Saint-Maixent le terrage de la Borderie de Cugulet (*a*). En 1187, JEAN de Fleury, au nom de ſa femme JEANNE & en préſence de JOHANINUS de Fleury, tranſige avec le chapitre de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers qui lui donne en fief, ſous condition d'hommage, les dîmes du fief de Fleury, pour qu'il renonce à ſes prétentions ſur les dîmes de Bénaſſais (*b*).

GIBERT, THIBAUT & DREAS de Flory prennent part à la croiſade de 1097. Le vieil JOHAN de Floury, Maréchal de Tabarie, eſt mentionné ſouvent dans les lignages d'Outremer (*c*).

REINIER de Fleury figure ſur la charte de Damiette de 1249.

Hugues d'Antioche en 1264 cite l'exemple de GAUTHIER de Fleury pour une application de la coutume de Jeruſalem (*d*).

En 1274, GUILLAUME de Flory, Vicomte d'Acre, préſide la Cour des bourgeois de cette ville; parmi les jurés de ladite cour on remarque des Jourdain, des Du Château, des Lebreton, noms français & poitevins auſſi, toutes familles nobles alliées en Poitou à celle de Fleury (*e*).

Une branche des Flory ſuivit les Luſignans à Chypre. En 1423, un JACQUES Flory y rempliſſait encore les fonctions *d'hoditor*; en 1474, CHARLOTTE-CANTACUZÈNE DE FLORY, femme d'Huguet BUSSAT, était de paſſage à l'île de Rhodes (*f*).

(*a*) Cartulaire de Saint-Maixent : Dom Fonteneau, t. XXXVI, p. 253, Bibliothèque de Poitiers.
(*b*) *Ibid.*, t. XI, p. 125 : Archives de Saint-Hilaire le Grand.
(*c*) Aſſiſes de Jéruſalem, mss. de la Bibliothèque impériale.
(*d*) De Mas Lattrie, *Hiſtoire de Chypre*, t. Ier, p. 405.
(*e*) *Ibid.*, t. III, p. 677. — Archives de Veniſe, Filze, Ier départ., I^e^ div., ſec. V.
(*f*) *Ibid.*, t. III, p. 127. — Archives de Turin, roy. de Chypre, Ier portef. n° 7. — Archives de l'ordre de Malte, Libr. Bull. l. X, f. 199 v°.

Universitäts BIBLIOTHECA

DU PUY.
D'Or à un Lion d'Azur, armé, couronné & lampaſſé de Gueules.

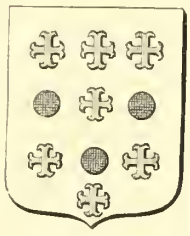

DE MEULLES.
Poitou.
D'Argent à 3 Tourteaux de Sable, accompagnés de 7 Croix ancrées de Gueules, 3 en chef, 1, 2, 1.

DE L'ESPRONNIÈRE.
Poitou.
D'Hermines fretté de Gueules de 6 pièces.

Nous retrouvons une autre branche dans le Berry & le Bourbonnais, où elle donna ſon nom au château de la Motte-Fleury. Vers 1330, GUILLAUME de Fleury, Chevalier, Seigneur de la Motte, épouſa Jeanne DU PUY (*a*).

La ſeigneurie de la Motte-Fleury, par le mariage de JEANNE de Fleury, dernière héritière, paſſa au XVe ſiècle dans la maiſon de Mouſſy-la-Contour.

Une autre branche établie dans les environs de Thouars fonda vraiſemblablement le château de Fleury-ſous-Thouars. En 1393, THOMASSE Flory était veuve de Jean DE LA CÉPAYE, Écuyer (*b*). En 1400, JEAN Flory était Évêque de Luçon & faiſait conſtruire une chapelle (*c*). Vers la même époque, PIERRE Flory ou Fleury, Chevalier, était Seigneur de Bouillé-Saint-Paul près Thouars, de la Sorinière & de Fontereau. Il avait pour femme Françoiſe DE MEULLES DU FRAIGNE-CHABOT. De ſes trois ſœurs, JEANNE épouſa Regnault DE MEULLES; la deuxième, le Seigneur DE CHAUSSEROIE; la troiſième, le Seigneur DE FONTENIOU. Pierre laiſſa deux filles : la première porta le Bouillé-Saint-Paul dans la maiſon DE GROUSSIN, Seigneur du Tourtroy; la ſeconde, ISABEAU, Dame de la Sorinière, de la Sanſonière & de la Garane, épouſa Jean DE L'ESPRONNIÈRE Écuyer, Seigneur de la Rochebardoux (*d*).

Enfin la branche de la Rafinière, près de Couhé, paroiſſe de Brux, dont nous donnons la filiation, occupa la ſeigneurie de ce nom du commencement du XVe ſiècle à la fin du XVIIIe. Elle a formé au commencement du XVIe ſiècle le rameau du Bois de Luché & du Vert en Aunis, aujourd'hui éteint, & au commencement du XVIIIe ſiècle ceux de Blanzac-Beauregard, aujourd'hui l'aîné, & de Lhoumède. La filiation qui ſuit eſt empruntée de 1442 à 1690, aux preuves dreſſées par Charles d'Hozier, pour l'admiſſion d'EUSTACHE de Fleury du Vert parmi les Pages de la Grande Écurie en 1690, preuves dont l'original autographe eſt conſervé au Cabinet des titres à la Bibliothèque Impériale; de 1690 juſqu'à nos jours la chaîne eſt continuée par une ſérie complète d'actes de naiſſance, de mariage & de décès tirés des mairies de Brux, de Genouillé, d'Aſnois, de Chatain, de Vieux-Cerier & autres. Beaucoup de titres originaux ſont conſervés juſqu'à ce jour au château de la Rafinière, dans celui du Vert, près Chizé, & dans celui de Beauregard d'Aſnois.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA RAFINIERE, DE BLANZAC & DE BEAUREGARD D'ASNOIS.

La Rafinière, paroiſſe de Brux, appartenait en 1412 à Pierre JOUBERT, Écuyer, Seigneur dudit lieu, qui en fit l'aveu au Seigneur de Couhé à cette date. Nous ignorons ſi elle paſſa dans la maiſon de Fleury par un mariage. C'était une ſeigneurie reſſortiſſant à

(*a*) P. Anſelme, *Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. VIII, p. 902.
(*b*) Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des familles nobles de Poitou*, art. AMAURY.
(*c*) Dom Fonteneau, t. XIV, p. 401.
(*d*) Dom Fonteneau, arch. de la Durbellière, t. XXXIX, p. 531, & généal. de Leſpronnière. — On trouve dans D. Fonteneau des actes concernant une famille de Fleury de Cullant, Seigneurs du Buat, de Saint-Cyr en Brie & de la forêt de Geai (Geay), en Poitou, pendant le XVIIe ſiècle. On ignore ſi cette famille ſe rattache à celle dont on s'occupe ici.

hommage plein de celle de Couhé : « à ſavoir mon hôtel & maiſon « noble, ſoyent donjon, maiſons, baſſes cours & bâtiments clos « & fermés de tours & de foſſés, fuyes, garennes, cens, rentes, « dîmes, droits & émoluments de fief avec bois, forêts, &c., &c. (*a*) ». Les Seigneurs de la Raſinière avaient leur ſépulture dans l'égliſe de Brux.

PREMIER DEGRÉ.

Jehan Flory, Ier du nom, Écuyer, Seigneur de la Raſinière, épouſa en 1418 une demoiſelle d'un nom inconnu dont les armes figurent avec cette date dans le pavillon du Pontlevis au château du Vert, parmi la ſérie des alliances directes de 1418 à 1662. L'écuſſon en loſange, ſurmonté d'une couronne comtale, porte *d'Argent au Chevron de Gueules, accompagné de trois Loſanges ou Macles de Sable.* Il aſſiſta à un tournoi du Roi René d'Anjou. Le 16 Janvier 1442, il fit hommage, paya les devoirs & donna le dénombrement de ſa terre de la Raſinière & des Mourtes au Seigneur de Couhé ; en conſéquence de quoi il eut mainlevée le 16 Septembre 1447. Il donna ſon aveu & dénombrement de la même terre, le 8 Mars 1456, à Dame Philippe de la Roche, veuve de Jean de Mortemer, Seigneur de Couhé.

II. DEGRÉ.

Jehan Flory, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de la Raſinière, fils du précédent, donna, le 2 Septembre 1458, ſon aveu & dénombrement de la Raſinière, à Dame Philippe de la Roche, veuve de Mortemer, & fit hommage de la même ſeigneurie, le 20 Juin 1463, à Philippe de Mortemer, Seigneur de Couhé. Il épouſa vers 1460 Demoiſelle Jacquette de Lauvergnat & aſſiſta à l'arrière-ban de 1491 à la Rocheſervière (*b*). Il vivait encore en 1526 au mariage de ſon fils puîné Philippe, auquel il donna alors l'hôtel noble de la Boulaie, paroiſſe de Beauçay, Roſſay, ou Voſſay.

Il eut de la Demoiſelle de Lauvergnat :

1. Hugues, qui ſuit.
2. Philippe, tige des Seigneurs du Vert, dont la deſcendance ſera rapportée plus loin.

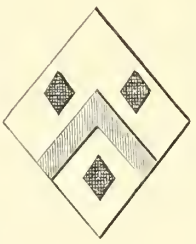

de Lauvergnat. D'Azur ſemé d'Étoiles d'Or.

III. DEGRÉ.

Hugues Flory, Écuyer, Seigneur de la Raſinière, de la Jovynière, du Marchais & des Foſſes en Aunis, épouſa : 1° le 18 Février 1504, Demoiſelle Jacqueline de la Vergnette par contrat paſſé par-devant Bracman & Chenque, Notaires à la Rochelle ; 2° Iſabeau de Parthenay, de la grande maiſon de ce nom, Dame du Marchais & des Foſſes près Bénon. Il comparut à l'arrière-ban le 27 Août 1521 & le 27 Juin 1522 ; fit aveu du Marchais au Comte de Bénon le 1er Mars 1525, pour ſes enfants mineurs nés de ladite

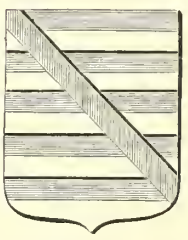

de Parthenay. *Poitou.* Burelé d'Argent & d'Azur, à la Cotice de Gueules, brochante.

(*a*) Anciens dénombrements, archives de la Raſinière.
(*b*) Roolles, *Poitiers, Jean Fleuriau*, 1667.

Parthenay, morte (*a*); assista, comme frère aîné, le 2 Septembre 1526, au 1er mariage de Philippe, son frère, avec Charlotte du Breuil de Traversay; le 4 Février 1548, fit aveu de la Jovynière au Roi & à la Reine douairière de France (*b*); le 1er Mai 1549, fit aveu de la Rafinière à Gabriel de Saint-Georges; le 25 Août 1556, partagea noblement avec son frère Philippe du Bois de Luché. Hugues eut de la Demoiselle de Parthenay :

1. Mathurin, qui suit.
2, 3, 4. Louis, Renée, Henriette.

IV. DEGRÉ.

de Furgon.

Mathurin Flory, Écuyer, Seigneur de la Brande en Aunis, du Marchais & des Fosses, épousa Demoiselle Anne de Furgon, pardevant Dugouet, Nre à la Rochelle; d'Hozier de Sérigny fixe ce mariage à l'année 1531. Il assista à l'arrière-ban de 1534; donna, le 17 Avril 1546, aveu du Marchais au Comte de Bénon; le 20 Décembre 1555, signa à son oncle Philippe de Fleury du Bois de Luché une reconnaissance de 150 écus « & promet aussi d'envoyer « l'arnois de Gendarme tout complet, la chemise de maille, le « fauconneau, l'arquebuse & le pistolet double, le tout apparte- « nant à cet oncle, outre quoy il veut donner du sien une arbalète « & une robe fourrée de loup ». Cet acte souscrit par Barreau, Notaire au Bois de Luché.

Mathurin eut d'Anne de Furgon :

1. Charles, Écuyer, Seigneur de la Brande (*c*), qui épousa Louise Linger & en eut une fille unique, Judith.
2. Claude, qui suit.

V. DEGRÉ.

des Francs.
Poitou.
D'Argent à 2 Fasces de Sable.

Claude de Fleury, Écuyer, Seigneur de la Rafinière & de Mortesgues, transigea, en forme de partage, le 10 Août 1561, avec son frère aîné Charles & son oncle Philippe du Bois de Luché (reçu Loupe & Guillon, Nres à Couhé); épousa, par contrat du 24 Août 1561 (de Mousset & Chambret, Nres à Montreuil-Bonnin) Louise des Francs; fit hommage au Roi, à cause du château de Melle, des fiefs d'Aguse-Fesson & Mortesgue, le 24 Décembre 1565 (*d*); le 17 Juillet 1578, donna son aveu de la Rafinière à Joachim de Saint-Georges; fut reconnu Noble en 1598 par jugement des Commissaires du Roi en Poitou. Il eut de Louise des Francs :

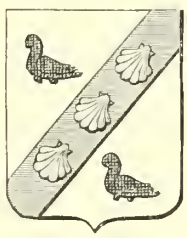

de la Barre.
Poitou.
D'Argent à la Barre d'Azur, chargée de 3 Coquilles d'Or, acc. de 2 Merlettes de Sable, 1 en chef & 1 en pointe.

VI. DEGRÉ.

Gabriel de Fleury, Écuyer, Seigneur de la Rafinière & de la Salle, marié, par contrat du 30 Janvier 1601 (Chazelus & Dumas, Notaires), à Demoiselle Louise de la Barre, alias des Barres, fille

(*a*) Dom Fonteneau, t. XL, p. 192; orig. de d'Hozier de Serigny à Beauregard d'Asnois.
(*b*) Orig. signé Vivanguet, Nre à Melle, & Jehan Haubier, Receveur : arch. de la Rafinière.
(*c*) Ne pas le confondre avec Charles Fleury, Seigneur *des Brandes*, mari de Gabrielle Meusnier, desquels descendait François Fleury, Seigneur de Villeneuve, d'une famille étrangère à celle dont on donne ici la généalogie. Voir p. 12 de cette notice.
(*d*) Archives de la Préfecture de Poitiers, c. 2, liasse 165.

de Mre François, Chevalier, Seigneur de Vaution, & de Marie Landry; il donna, le 3 Mai 1607, ſon aveu de la Raſinière au Seigneur de Couhé; & acheta diverſes terres de 1618 à 1623. De ſon mariage il eut :

DU FAY.
Poitou.
D'Azur à deux Ranchiers paſſants d'Or.

VII. DEGRÉ.

Jacques de Fleury, Écuyer, Seigneur de la Raſinière, qui épouſa, par contrat du 6 Janvier 1644 (Arnaudeau & Pinet, Notaires à Niort), Demoiſelle Suzanne du Fay; donna en 1641 ſon aveu de la Raſinière à Olivier de Saint-Georges, Marquis de Vérac; tranſigea au ſujet des dîmes de Brux avec le Curé Jean Pailler, le 19 Juillet 1635 (reçu Bounin & Millet, Notaires à Couhé-Verac); c'eſt dans cette tranſaction qu'il eſt parlé d'un aveu de la Raſinière rendu en 1412 au Seigneur de Couhé par Pierre Joubert, Écuyer, & de deux autres rendus par Hugues & Claude de Fleury, en 1549, & 1578 (*a*). Jacques de Fleury n'exiſtait plus le 2 Août 1657, époque à laquelle ſa veuve Suzanne du Fay était remariée à Jacques de Mauvise, Écuyer, Seigneur des Richardières.

Jacques de Fleury eut de Suzanne du Fay :

REGNIER
DE LA PLANCHE.
Poitou.
D'Argent au Lion de Gueules, armé, lampaſſé & cour. d'Or.

VIII. DEGRÉ.

Jean de Fleury, IIIe du nom, qualifié haut & puiſſant Seigneur, Chevalier, Comte de la Raſinière, Seigneur des Minières, de Fontenille & autres places, fut maintenu dans ſa nobleſſe à Poitiers, le 3 Septembre 1667, par Mr de Barentin, Intendant en la généralité du Poitou, ſur le vu des preuves rapportées dans cette notice. Il épouſa en premières noces, en 1664, au château de la Planche près Vivonne, Madeleine Regnier de la Planche; & en ſecondes noces, à la Martinerie du Vieux-Ruffec, par contrat du 16 Février 1683 (Mre J. Rivier, Nre de la Châtellenie du Vieux-Ruffec), Suzanne de Goret, fille de Maximilien, Écuyer, Seigneur de la Martinerie, & de Dame Éliſabeth Faure.

DE GORET.
Poitou.
D'Argent à 3 Hures de Sanglier, arrachées de Sable, languées & mirées du 1er.

Du premier mariage vinrent :

1. Olivier de Fleury, Écuyer, Seigneur de la Raſinière & des Minières, marié, le 31 Octobre 1696, à Jacquette Cacault de la Garde (*b*), fille de Jacques, Seigneur de la Garde, Conſeiller du Roi au ſiége de Civray, & de Françoiſe Texereau; il était mort le 11 Février 1716, laiſſant :
   I. Jean-Louis, marié à Madeleine Jourdain de Boistillé (*c*), & inhumé dans l'égliſe de Brux le 8 Octobre 1752. Il eut de ſon mariage :
      1. Gabriel-Philippe, qui démolit l'ancien donjon de la Raſinière, bâtit le château neuf, vendit la terre & mourut ſans poſtérité. La Raſinière rachetée par le Comte d'Orfeuille, proche parent de Gabriel-Philippe, en vertu du retrait lignager, paſſa un

Cacault de la Garde.

Jourdain de Boiſtillé.

(*a*) Original en parchemin : archives de Beauregard.

(*b*) Cacault de la Garde. *Poitou.* D'Azur à la Bande d'Argent, chargée de 3 Barils de Sable, cerclés d'Or.

(*c*) Jourdain de Boistillé. *Poitou.* D'Argent au Tau, *aliàs* : à un Pal de Gueules.

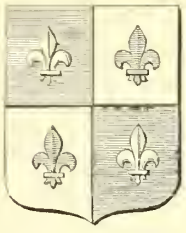

DESMIER.
Poitou.
Écartelé d'Azur & d'Argent, à la Fleur de Lys de l'un dans l'autre.

De Saluces.

Augron du Temple.

De Brouilhac.

De Beſſac.

Garnier de Morice.

Pandin de Jarriges.

DE CHITTON.
Poitou.
D'Azur à une Colombe d'Argent, le vol étendu & le bec en haut ; au Chef couſu d'Azur, chargé de 3 Étoiles d'Or, & ſoutenu de même.

inſtant dans la famille de Pandin Romefort, puis définitivement dans celle de Rivaud, propriétaires actuels, héritiers de ce nom, créés Comtes de la Rafinière par l'Empereur Napoléon Ier, pour les beaux ſervices du Lieutenant général de ce nom.

2. MADELEINE-JULIE, célèbre pour ſa beauté, mariée : 1° le 19 Juillet 1757, à Charles-Céſar DESMIER, Chevalier, Marquis de Chenon ; 2° à François DE SALUCES (*a*), Écuyer, Seigneur d'Aizecq.
3. MARGUERITE.

II. MARGUERITE, mariée à N. AUGRON DU TEMPLE (*b*), Écuyer, Seigneur de la Foſſe.

III. MARIE-ANNE, mariée à Charles DE BROUILHAC (*c*), Écuyer, Seigneur de la Motte-Comtais ou Motte de Genſay.

2. ÉLISABETH, mariée, le 19 Février 1688, à Charles DE BESSAC (*d*), Écuyer, Seigneur de la Feuilleterie.
3. SUZANNE, mariée à Pierre GARNIER (*e*), Écuyer, Seigneur de Morice.
4. MADELEINE, mariée à Pierre PANDIN (*f*), Chevalier, Seigneur de Jarriges.

Du ſecond lit ſont iſſus :

1. JOACHIM, qui continue la filiation.
2. PIERRE, auteur de la branche de Lhoumède, dont la deſcendance ſera rapportée à la fin de cette notice.

Jean de Fleury, IIIe du nom, contracta un troiſième mariage, le 4 Juillet 1696, avec Demoiſelle Jeanne BERARD, & mourut peu de temps après. Il fut inhumé dans l'égliſe de Saint-Martin de Brux où l'on voit ſa tombe entre celles de ſes aſcendants & de ſes deſcendants.

IX. DEGRÉ.

JOACHIM de Fleury, Écuyer, Seigneur de Blanzac, né au château de la Rafinière vers 1685, épouſa à Genouillé, le 24 Février 1727 (*g*), Demoiſelle Jeanne-Benigne CHITTON DE BLANZAC, fille de feu Louis & de feue Dame Suzanne DE CHITTON ; ſoutint avec ſon frère puîné, Pierre de Fleury de Lhoumède, contre les enfants de Madeleine Regnier de la Planche, au ſujet de la dot de Suzanne de Goret, un procès qui fut définitivement gagné au Parlement de Paris le 5 Août 1779 (*h*) ; mourut à Blanzac, & fut inhumé dans l'égliſe d'Aſnois

(*a*) DE SALUCES. *Piémont.* D'Argent au Chef d'Azur.

(*b*) AUGRON DU TEMPLE. *Poitou.* D'Argent au Chevron d'Azur, accompagné de 3 Hermines de Sable, 2 & 1.

(*c*) DE BROUILHAC. *Poitou.* D'Argent à 5 Hermines de Sable.

(*d*) DE BESSAC. *Poitou.* D'Or au Lion de Sable, lampaſſé & armé de Gueules, accompagné de 2 Étoiles d'Azur, l'une en chef, l'autre au flanc gauche de l'écu.

(*e*) GARNIER. *Poitou.* Gironné d'Or & de Gueules.

(*f*) PANDIN. *Poitou.* D'Azur à 3 Pals d'Argent ; au Chef couſu de Gueules, chargé de 2 Faſces d'Or ; à la Bande du même, brochante ſur le tout.

(*g*) La date de 16 Mai 1730, donnée par le ſavant généalogiſte Beauchet-Filleau, conſtitue une erreur.

(*h*) Jugement. Original aux archives de Beauregard d'Aſnois.

le 10 Novembre 1746 (*a*). Il eut de ſon mariage, outre pluſieurs enfants morts en bas âge :

1. Louis-Charles, qui continue la filiation.
2. Marie-Henriette, née à Blanzac le 6 Janvier 1740, inhumée le 19 Janvier 1759 dans l'égliſe d'Aſnois.
3. Louise-Madeleine, mariée, le 21 Février 1760, à Henri de Chergé, Écuyer, Seigneur du Marbœuf.

X. DEGRÉ.

Louis-Charles de Fleury, Écuyer, Seigneur de Blanzac, né à Blanzac le 4 Novembre 1735, baptiſé le 6, dans l'égliſe d'Aſnois, épouſa, le 26 Janvier 1761, dans la chapelle du château de Beauvais (*b*), Demoiſelle Marie-Charlotte de Monfrebœuf, fille de Meſſire Louis, Écuyer, Seigneur de Beauregard, & de Marie-Charlotte Pascault du Buissonnet. Il vota avec la Nobleſſe du Poitou aux États de 1789 conjointement avec ſon fils aîné, qui ſuit, & mourut en 1791 au château de Beauregard. Cette ſeigneurie fondée par Jehan de Monfrebœuf, Chevalier, Capitaine de 50 hommes d'armes ſous Henri IV, fut portée par Marie de Monfrebœuf dans la maiſon de Fleury.

de Monfrebœuf.
Poitou.
D'Or au Lion de Gueules, armé, lampaſſé & couronné de même.

Louis-Charles eut pluſieurs enfants morts jeunes, & :

1. Louis-Pierre-Gilbert, qui continue la filiation.
2. Jean-Baptiste, Chevalier de Fleury, Chevalier de Saint-Louis & du Lys, Commandeur d'Hohenlohe, né au château de Beauregard le 19 Octobre 1770, mort à Poitiers à l'âge de 90 ans; émigra en 1791, fit les campagnes de 1792, 1793, 1794 dans la compagnie de la Châtre, puis dans la légion de Damas; fut bleſſé cinq fois au ſiége de Nimègue; rejoignit l'armée de Condé & fit toutes les campagnes de 1795 à 1801; rentra en France en 1801, fut confirmé Capitaine d'infanterie en 1815, promu Capitaine adjudant de 1re claſſe, Commandant à l'île d'Oleron, ſervit juſqu'en 1830. Il avait épouſé, le 4 Janvier 1804, Marie-Léocadie de Razay, fille de Jean & de Marie-Roſe-Gabrielle de Savatte de Genouillé, & eut de cette union pluſieurs enfants décédés, & Henri-Julien, vivant.
3. Marie-Louise-Henriette, née le 12 Juin 1764, épouſa, à Aſnois, le 22 Novembre 1785, François Igonin du Mazet, Écuyer.
4. Marie-Rosalie, née le 22 Décembre 1776, mariée à André-Victor de Champville, Brigadier des Gardes du corps du Roi Louis XVIII.

De Razay.

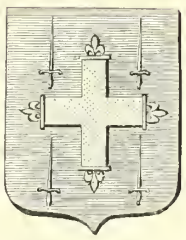

Igonin du Mazet.
Limouſin & Poitou.
D'Azur à la Croix fleurdeliſée d'Or, cantonnée de quatre Épées d'Argent.

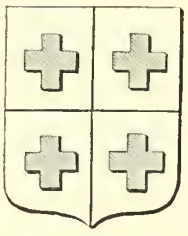

d'Angely.
Poitou.
D'Argent à 4 Croix cantonnées de Sinople.

XI. DEGRÉ.

Louis-Pierre-Gilbert de Fleury de Beauregard, dit le Comte de Fleury, né au château de Beauregard d'Aſnois le 1er Août 1769, vota avec ſon père aux États de 1789; épouſa, aux Jaudonières de Vieux-Cerier, le 3 Novembre 1790, Louiſe-Dorothée d'Angely de Rochebrune, fille de François, & de Marie-Deniſe de Chergé de

(*a*) Mairie d'Aſnois. (*b*) Mairie de Chatain.

Brumauld de Villeneuve.
Angoumois.
D'Argent à un chevron d'Azur accompagné de 3 Lapins en forme de même.

Potocki-Pilawa.
Pologne.
D'Azur à une Croix d'Argent de 2 branches & demie.

Vienot de Vaublanc.
Saintonge.
De Gueules au Lion grimpant d'Or; au chef d'Argent, chargé d'une Rose de Gueules, accostée de 2 Grappes de raisin de Pourpre.

Fouquet du Bois.
Anjou.
De Sinople à un Écureuil rampant d'Or.

Vilognon; émigra en 1792, prit part à la défense de Maestricht, fit toutes les campagnes de l'armée de Condé & fut grièvement blessé à Ober-Camlach. Rentré en France en 1801, il fut confirmé Capitaine en 1815 & nommé Chevalier de Saint-Louis. Il mourut à Beauregard le 3 Décembre 1828, à l'âge de 60 ans, laissant trois fils :

1. Louis-François-Ferdinand, qui continue la filiation.
2. Jean-Baptiste-Édouard, né au château de Beauregard le 28 Novembre 1805, ancien Recteur de l'Académie de Niort, auteur de poëmes & d'une histoire très-estimée de Sainte-Radegonde, Reine de France & patronne du Poitou, a épousé, à Ruffec, le 16 Octobre 1827, Blanche-Catherine Coyteux Duportal, fille de Pierre, & de Blanche Brumauld de Villeneuve, dont :
   - I. Louis-Eugène, né à Ruffec le 3 Septembre 1828, a épousé, à Tykocin (Pologne), le 1er Octobre 1850, Jeanne-Aloyse Potocka (*a*), Dame de Tykocin & de Boçki, fille de Jean-Aloyse, Comte Potocki, & d'Antoinette de Cerzé-Lusignan; petite-fille de Pierre, Comte Potocki, Staroste de Szczyrzec (*b*), Général d'infanterie, Ambassadeur en Turquie, de la puissante maison des Potocki-Pilawa qui a fourni des dignitaires à toutes les grandes charges de Pologne (*c*).
   - II. Pierre-Henri Armand, né à Ruffec, le 22 Avril 1830, a épousé à Bordeaux Alix Charpantier, dont : Maurice & Jeanne.
   - III. Blanche-Marie, née à Ruffec le 17 Septembre 1833, mariée en 1862, à Mont-de-Marsan, à Alexandre Vienot, Vicomte de Vaublanc, fils d'Alexandre, & d'A..... Courbon de la Rochecourbon.
3. Philippe-Isaac-Armand de Fleury, né à Beauregard d'Asnois, servit dans la garde royale jusqu'en 1830; Agronome & philologue distingué. Il épousa, le 26 Mars 1838, à la Simonie du Vieux-Ruffec, Louise-Thérèse-Pauline Fouquet du Bois, fille de Juste, petite-fille de Jacques-Marin Fouquet, Seigneur du Bois & des Girards, Receveur de l'apanage de Mgr. Comte de Provence, de la généralité de Saumur, de l'abbaye de Saint-Florent, &c., &c., des Fouquet d'Anjou. Il est décédé à Champagne-Mouton en 1868, laissant :
   - I. Paul-Pierre-Fouquet-Armand, né à la Simonie le 15 Mars 1839, Élève de l'École des Chartes, Archiviste à Blois.
   - II. Marie-Rosalie, née à la Simonie le 26 Mars 1838.

XII. DEGRÉ.

Louis-François-Ferdinand, Comte de Fleury, né en 1803 au château de Beauregard d'Asnois, épousa, à la Rochefoucault,

(*a*) Prononcez : *Pototzka, Pototzki.*
(*b*) Prononcez : *Chtchijetz.*
(*c*) *Nouvelle Biographie générale* (Firmin Didot).

le 21 Janvier 1830, Marie-Adèle DE LIVRON, fille de Jean-Jacques-Abraham, Marquis DE LIVRON, & de Jeanne-Henriette-Joſéphine DU LAU, nièce du vénérable Archevêque d'Arles, maſſacré pendant la Terreur. Il eſt décédé en 1862, laiſſant :

1. JEAN-LOUIS-ARTHUR, qui continue la filiation.
2. MARIE-JOSÉPHINE-ANNE, née à Beauregard le 14 Mai 1838, mariée, à Poitiers au Comte Jules DE MENOU, de la branche de la Touche de Genouillé.

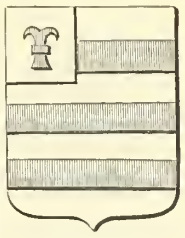

DE LIVRON.
Angoumois.
D'Argent, à 3 Faſces de Gueules ; au Canton du champ, chargé d'un Roc d'Échiquier de Gueules.

XIII. DEGRÉ.

JEAN-LOUIS-ARTHUR, Comte de Fleury, chef de nom & d'armes, né au château de Beauregard d'Aſnois le 2 Décembre 1830, a épouſé, à Blanzac, le..... Demoiſelle Thérèſe DES MAZEAUX, dont :

1.....
2.....
3.....
4.....

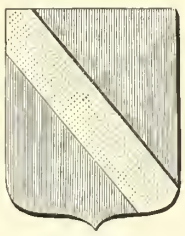

DE MENOU.
Berry, &c.
De Gueules à la Bande d'Or.

BRANCHE DES SEIGNEURS DU BOIS DE LUCHÉ, DU VERT ET DE VILLENOUVELLE.

Le Bois de Luché, ancienne maiſon-forte, paroiſſe de Rom. Cette ſeigneurie a paſſé plus tard dans la maiſon de la Barre.

Le Vert, bourg près Chizé, avec un ancien château fort dont la rivière de Bouthonne faiſait le tour. Cette châtellenie reſſortiſſait de Surgères & poſſédait de toute ancienneté, haute, moyenne & baſſe juſtice, Prévôt, pilori, Notaire, four banal, dîmes, rentes, pêches, garennes, &c., &c., ainſi que le prouvent de nombreux aveux conſervés au château chez M. de Verneuil & remontant juſqu'en 1361. Dans le pavillon du pont-levis, qui forme une propriété diſtincte appartenant à M. le Notaire Dautriche, on voit encore l'écuſſon de Fleury, entouré des écuſſons d'alliances, avec les dates des mariages, de 1418 à 1662. Les Seigneurs du Vert avaient leur ſépulture dans l'égliſe de Saint-Nicolas du Vert.

III. DEGRÉ.

PHILIPPE Flory ou Floury, Écuyer, Seigneur du Bois de Luché, fils puîné de Jean, IIe du nom, & de Jacquette DE LAUVERGNAT, aſſiſté de ſon père Jehan & de ſon frère Hugues, épouſa à Traverſay, par contrat du 2 Septembre 1526, par-devant Andraud, Notaire, Charlotte DU BREUIL, fille de François, Écuyer, Seigneur de Traverſay, & de Jeanne DE PARMET.

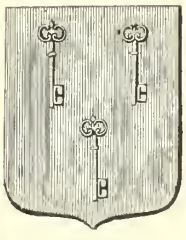

CHEVALIER DE LA COINDARDIÈRE.
Poitou.
De Gueules à 3 Clefs d'Or en pal, 2 & 1.

Philippe épouſa en 2e noces, en 1540, Guionne CHEVALIER, fille de Jacques, Écuyer, Seigneur de la Coindardière & de Sazay, & de Perrette DES FRANCS. Le 8 Mars 1548, ladite Guionne reçut en partage noble de ſon frère Jacques, par-devant Pinaud, Notaire à Sazay, la ſeigneurie de Sazay, paroiſſe de Brix ; le 10 Novembre 1553, elle eut mainlevée de cette ſeigneurie, par ſentence de la ſénéchauſſée

DE RECHIGNEVOISIN.
De Gueules à une Fleur de lys d'Argent.

DE GAZEAU.
D'Argent à un Lion léopardé de Gueules, qui eſt de *Petit*; à 3 Trèfles de Gueules, poſées en pointe & rangées en faſce, qui eſt de *Gazeau*.

de Poitiers, après hommage rendu à Louis de Rohan, Seigneur de Guéméné.

Le 25 Août 1556, Philippe partagea noblement avec Hugues, ſon frère aîné, la ſucceſſion de leur père Jehan. Il eut de Guionne Chevalier :

1. ARTUS, qui continue la filiation.
2. MARIE, qui épouſa, par contrat du 19 Août 1568 (Roy, Notaire à Luſignan), Guy DE RECHIGNEVOISIN, Écuyer, Seigneur de la Queuille (*a*). Le 17 Septembre 1579, elle était veuve & renonçait en faveur de ſon frère Artus à la ſucceſſion de ſon père & de ſa mère (Mre Berruyer, Notaire à Couhé).

IV. DEGRÉ.

ARTUS de Fleury, Écuyer, Seigneur du Bois de Luché & de Sazay, épouſa, par contrat du dernier Avril 1575 (Me Merlet, Notaire à Dampierre) Adrienne DE GAZEAU, Dame des Fontaines-en-Saint-Sepvrin, fille de Philippe, Écuyer, Seigneur des Fontaines & du Vert, & de Renée DE SALIGNY.

Le 9 Novembre 1576, il fit bail à ferme de la maiſon noble de Sazay par-devant Hardy, Notaire à Saint-Jouin de Marne; ſuivant le certificat du 1er Décembre 1580, délivré par Louis Arenbert, Seigneur de la Teille, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi & Guidon de la compagnie de 50 hommes d'armes ſous la charge de M. Chemeraut, &c., &c., Artus de Fleury, Écuyer, Seigneur du Bois de Luché, Homme d'armes de cette compagnie, avait paſſé en la montre faite au lieu de Chavagne, près Saint-George en Poitou.

D'après le certificat donné par François de Barbeſières, Chevalier de l'ordre du Roi & Capitaine de 50 hommes d'armes de ſes ordonnances, Artus de Fleury, Seigneur du Bois de Luché, était Homme d'armes dans ſa compagnie : cet acte eſt du 9 Juin 1581 & ſigné de Chemeraut. Le 15 Octobre 1591, aveu rendu par Artus de Fleury à René Bodet, Seigneur de Teneſſue, Migalant, La Fenetre & Heriſſon en Thouarçais, pour certains héritages (*b*); le 20 Novembre 1598, jugement rendu à Civray par Gaucher de Sainte-Marthe, Tréſorier de France & Général des finances en la généralité de Poitiers, & par Philippe Heere, Conſeiller du Roi & général dans ſa Cour des aides à Paris, Député par le Roi pour le réglement des tailles dans la généralité de Poitiers, par lequel ils donnent acte à Artus Fleury, Écuyer, Seigneur du Bois de Luché, paroiſſe de Rom, de la repréſentation qu'il avait faite pour la juſtification de ſa Nobleſſe par titres depuis 1458; cet acte ſigné le Gai, de Sainte-Marthe & de Heere, & contreſigné de Serres.

Artus eut de ſon mariage :

1. JACQUES, mort ſans enfants.
2. RENÉ, qui continue la filiation.
3. FRANÇOISE, qui épouſa Vincent DE CORDON, Écuyer, Seigneur de la Bellotière.

(*a*) IVe Regiſtre de cet Armorial, art. DE RECHIGNEVOISIN, p. 6.
(*b*) D. Fonteneau, t. XLI.

4. Antoinette, qui épouſa Jean du Chateau (*a*), Écuyer, Seigneur de Montferrant.

Du Château de Montferrant.

V. DÉGRÉ.

René de Fleury, qualifié de haut & puiſſant Seigneur, Chevalier, Seigneur du Bois de Luché & des Fontanies en Saint-Sepvrin, Châtelain & haut juſticier du Vert en Aunis, donna, le 19 Novembre 1620, un partage noble à ſes ſœurs Françoiſe & Antoinette, par acte reçu par Daniau, Notaire à Couhé. Il épouſa, par contrat du 11 Décembre 1623 (Me Laboriau, Notaire à Saint-Jean d'Angely), Félice Bardonnin, fille de François, Écuyer, Seigneur de Boisbuchet, Gondage & Sonneville en Angoumois, & de Gabrielle Brouhart. Le 10 Mars 1645, il paya ſix-vingts livres de devoir pour l'avénement du Roi Louis XIV à cauſe de ſon fief d'uſage dans la forêt de Chizé (*b*).

Bardonnin.
Poitou.
D'Azur à 3 Molettes d'Eperon d'Or.

Il eut de ſon mariage :

1. François, qui continue la filiation.
2. Gabriel, Chevalier, Seigneur de Villedeſeaux & de Villenouvelle, fut maintenu dans ſa nobleſſe, à Poitiers, le 1er Septembre 1667, par M. de Barentin, avec ſon frère aîné François. Il épouſa, le 12 Mai 1659, Marie de Massongne, dont :

   Gabriel, Chevalier, Seigneur de Villenouvelle près Chizé (terre conſidérable relevant en baſſe juſtice de Villeneuve-la-Comteſſe), épouſa Marie de Beauchamps, fille du Seigneur de Charbonnières, laquelle teſta le 2 Février 1690, par-devant Eynard, Notaire royal à Aunay. Il fut maintenu dans ſa nobleſſe par de M. Maupeou d'Ableiges, le 19 Mai 1699, & une ſeconde fois par M. de Richebourg, le 29 Mars 1715 (*c*). Il eut de ſon mariage :

   I. Gabriel.

   II. Louise, mariée à Louis Lebel (*d*), Écuyer, Seigneur des Foſſes.

   III. Marie-Jeanne.

   La ſépulture de la maiſon était dans l'égliſe de Villenouvelle.
3. Marie de Fleury, épouſa, à Civray, le 20 Juillet 1664, Philippe Frottier, Chevalier, Seigneur de Leſcorcière, de la paroiſſe de Goix (*e*).
4. Gabrielle, Religieuſe à Bonneuil, ordre de Fontevrault.
5. Louise, Religieuſe à Saint-Jean d'Angely.

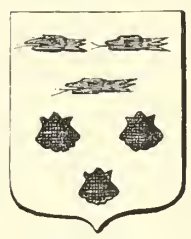

de Massongne.
Poitou.
D'Argent à 3 Têtes de couleuvre arrachées d'Azur; à 3 Coquilles de Sable; *aliàs* : d'Azur à 2 Chattes paſſantes d'argent.

de Beauchamps.
Poitou.
D'Azur à une Aigle d'Argent au vol abaiſſé, membrée & becquée de même.

Lebel.

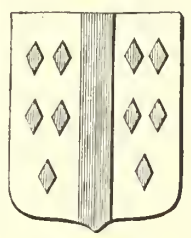

Frottier.
Poitou.
D'Argent au Pal de Gueules, accollé de 10 Loſanges de même, 5 de chaque côté, 2, 2, 1.

(*a*) Du Chateau de Montferrant. *Poitou.* D'Argent à un Château d'Azur & un Chef de même.

(*b*) Les archives du Vert, à M. de Verneuil, contiennent de nombreuſes tranſactions, actes d'achat & autres, par haut & puiſſant René de Fleury, Chevalier, Seigneur Châtelain du Vert, des Fontaines, de la Brulonnière, avec la Dame de Nuchèze, le Baron Fourré de Dampierre, & autres perſonnages.

(*c*) Original aux archives de Beauregard.

(*d*) Lebel des Foſſes. De Gueules au Chef barré d'Or & de Sinople de 8 pièces.

(*e*) P. Anſelme, *Hiſtoire des Grands Officiers de la couronne*, t. VIII, p. 485.

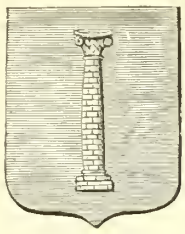

MARON DE LA BONARDELIÈRE.
D'Azur à une Colonne d'Argent, maçonnée de Sable.

VI. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Fleury, haut & puiſſant Seigneur, Chevalier, Châtelain haut juſticier du Vert, des Fontaines & des Cotes, Lieutenant de la nobleſſe du Pays d'Aunis & de l'Iſle de Ré ſous le commandement du Duc de Gadagne, épouſa, par contrat du 26 Avril 1662 (Me Sureau, Notaire à Civray), Gabrielle MARON, fille de Jacques, Écuyer, Seigneur de la Bonardelière, Lieutenant civil au ſiége de Civray, & d'Éliſabeth IMBERT. Le 20 Mars 1662, il donna au bourg du Vert un terrain pour un cimetière. Le 6 Avril 1656, il fit hommage de la ſeigneurie du Vert à Dame Phelipier, femme de François de la Rochefoucauld, Marquis de Montendre; le 1er Septembre 1667, il fut confirmé dans ſa nobleſſe par M. de Barentin; le 23 Septembre 1674, obtint du Duc de Gadagne, Lieutenant général des armées du Roi & Commandant pour Sa Majeſté dans le pays d'Aunis & dans le gouvernement de la Rochelle, un certificat portant que François de Fleury, Chevalier, était Lieutenant ſous ſes ordres de la Nobleſſe du pays d'Aunis & dans l'île de Ré. Le 25 Février 1675, François de Fleury du Vert exigea de François Fleury, Seigneur de Villeneuve, la reconnaiſſance par écrit que ledit de Villeneuve était d'une famille étrangère à la ſouche de la Rafinière, & que ſon Procureur avait abuſé, à la maintenue de 1667, d'une double homonymie, pour le faire deſcendre de CHARLES de Fleury, Seigneur de la Brande, & de Louiſe LINGER (*a*). Les Archives du Vert, à M. de Verneuil, contiennent de nombreux actes paſſés par haut & puiſſant François de Fleury, Seigneur Châtelain du Vert, &c., avec diverſes perſonnes. On voit encore les tombes dudit François, de René, ſon père, de Gabrielle Maron, d'Éliſabeth de Fleury, Dame des Gittons, &c., &c., dans le chœur de l'égliſe de Saint-Nicolas du Vert.

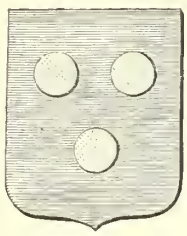

DES GITTONS.
Poitou.
D'Azur à 3 Beſans d'Or.

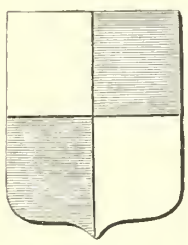

DE LA LANDE.
Poitou.
Écartelé d'Argent & d'Azur.

François de Fleury eut de ſon mariage :

1. EUSTACHE, qui continue la filiation.
2. ÉLISABETH, mariée, le lundi gras 1689, à Gabriel DES GITTONS, Chevalier, Seigneur de Cerzé, du Pleſſis, de la Baronnerie, paroiſſes de Vauçay & Caunay, inhumée dans l'égliſe du Vert le 14 Juillet 1697.
3. MARIE-THÉRÈSE, mariée, au Vert, le 21 Novembre 1695, à Charles DE LA LANDE, Chevalier, Seigneur de Saint-Vincent, Lieutenant des vaiſſeaux du Roi dans le port de Rochefort.

VII. DEGRÉ.

EUSTACHE de Fleury, Chevalier, Seigneur Châtelain du Vert, né le 13 Novembre 1672 au château du Vert, fut reçu, à 18 ans, Page de la Grande Écurie, ſur le vu des titres analyſés dans cette notice, les mêmes, comme le dit Charles d'Hozier, qui avaient été préſentés à M. de Barentin pour la maintenue de 1667, à Poitiers (*b*).

(*a*) Voir plus haut, page 4 de cette notice. — Preuves de nobleſſe d'Euſtache de Fleury du Vert, à la Bibliothèque Impériale.

(*b*) Original du 2 Mars 1690, à la Bibliothèque Impériale.

Euſtache de Fleury vendit le Vert à M. Galard de Chauvin, grand-oncle de Madame de Verneuil, propriétaire actuelle, & ſe retira à la Rochelle. Madame de la Lande, ſa ſœur, eſſaya trop tard d'exercer le retrait lignager.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE LHOUMÈDE.

IX. DEGRÉ.

Pierre de Fleury, Écuyer, Seigneur de Fontenille & de Lhoumède, fils de Jean de Fleury, Chevalier, Seigneur de la Raſinière, de Fontenille, &c., & de Dame Suzanne de Goret, baptiſé le 3 Septembre 1687, ſervait à l'armée de Flandres en 1712, au régiment d'Eſclainvilliers-cavalerie. Il épouſa, par contrat du 27 Février 1713 (Me Pouchard, Notaire à Alloue), Demoiſelle Marguerite Jourdain de Lhoumède, fille de feu Louis Jourdain, Écuyer, Seigneur de Lhoumède, & de feue Dame Marie Barbier. De ce mariage vinrent :

1. Jean, qui ſuit.
2. Louise, qui vivait encore en 1779.

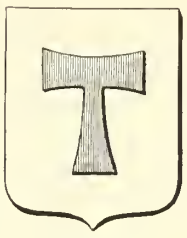

Jourdain.
Poitou.
D'Argent à un Tau ou Taf de Gueules.

X. DEGRÉ.

Jean de Fleury, Écuyer, Seigneur de Lhoumède, baptiſé le 1er Octobre 1715, Gendarme de la Reine, Lieutenant de cavalerie & Officier d'invalides, épouſa, par contrat du 18 Janvier 1755 (Me Bechemilh, Notaire à Vilognon), Demoiſelle Françoiſe-Madeleine de Chergé de Vilognon, fille de Philippe de Chergé, Écuyer, Seigneur de Vilognon, & de Dame Marie Renaud. Il eut de cette union, entre autres enfants :

de Chergé.
Poitou.
D'Azur à une Faſce d'Argent, chargée de 3 Étoiles de Gueules.

1. Henri-Philippe de Fleury, Écuyer, Seigneur de Lhoumède, baptiſé le 3 Janvier 1756, fut admis à l'École royale militaire ſur preuves de nobleſſe faites devant d'Hozier de Sérigny le 15 Juillet 1768 (*a*); fut nommé enſuite Capitaine le 30 Décembre 1785, Commandant de place à Cambrai en l'an VI & admis à la retraite en l'an XII. Il était Chevalier de Saint-Lazare, & eſt mort à Poitiers le 15 Mars 1828. De ſon mariage avec Suzanne-Thérèſe Henry, fille de François, & de Jeanne Dromains, il avait eu un fils :

   François-Alexandre-Auguste, né le 10 Juillet 1809, mort le 15 Novembre 1827.
2. Henri-Philippe-Pierre de Fleury de Lhoumède, baptiſé le 19 Juin 1757.

(*a*) Original au cabinet des titres à la Bibliothèque impériale.

DE FORAS,

Comtes.

EN CHABLAIS (HAUTE-SAVOIE).

Originaires du Genevois.

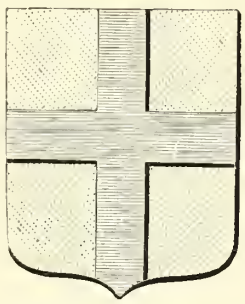

D'Or à la Croix d'Azur. CIMIER : *une Aigle iſſante de Sable.* SUPPORTS : *deux Griffons de Sable.* DEVISES : Intus & Foras undique crucis Amor, *ou* : En la force céleſte.

La famille de Foras n'eſt devenue françaiſe qu'avec l'annexion de la Savoie. Deux de ſes membres figurent comme témoins dans des chartes du XIVe & du XVe ſiècle concernant la maiſon de Virieu & inſérées au IIIe Regiſtre de cet Armorial, art. DE VIRIEU, *Preuves*, p. IX & XXI.

Voici l'opinion de pluſieurs auteurs ſérieux ſur cette famille :

« ..... Par divers malheurs de guerres, d'incendies &, j'oſe bien dire, de négli-
« gences, les titres de la maiſon de Forax ſont en petit nombre... Elle
« portoit, &c. J'ai bien parmi mes recueils hiſtoriques mention d'un TURUM-
« BERT de Foras (ſic) & de GUILLELMIE, ſa femme, & encore d'un GIROD de
« Forax, qui de l'an 1278 poſſédoient des fiefs nobles.... que de l'an 1293, II
« des ides d'Avril, un THOMAS de Forax, Damoiſeau, êt nommé préſent à l'acte
« par lequel Philippe de Sionnas, auſſi Damoiſeau, reconnoit un fief dudit
« Turumbert, rière Haute-Ville : mais cela n'attache pas la généalogie, la ſouche
« de laquelle je ne trouve qu'en un JEAN de Forax, Chevalier, mentionné dans
« le teſtament de NICOD, ſon fils, l'an 1392, 2 de Janvier. Jean donc eut, entre
« autres enfants, BARLE ou VERLE & quelquefois BARLION..... Barle de Forax,
« *fut l'un des premiers Chevaliers de l'ordre du Collier*, & duquel toutes les hiſ-
« toires de Savoie font mention. »

De cette famille eſt venue HUGONIE de Foras, femme de Jean DE SALES, triſaïeule & triſaïeul de ſaint François de Sales.

« Quant à la maiſon d'habitation de la famille de Forax, il faut ſavoir qu'elle
« êt dans la paroiſſe de Menthonay, en Genevois, proche de Clairmont, & deux
« villages en portent le nom..... la maiſon de ce nom de Forax en Chablais,
« rière la parroiſſe de Doveine (qui êt ſecondaire à celle-là) retient les marques
« d'une véritable nobleſſe : car elle êt haute, fermée de murailles avec tours,
« flancs, double court, pavillons & autres belles appartenances : libre, ſeigneu-
« riale & ſans redevance qu'au ſouverain le Duc de Savoye (*a*). »

« Jean (de Sales) le Pieux... fit un grand coup de ſon adroite politique en l'al-

(a) *Le Pourpris hiſtorique de la maiſon de Sales*, par Charles-Auguſte de Sales, Évêque & Prince de Genève. *Anneſſy, Jacques Clerc*, MDCLIX, f°s 296, 297, 299.

« liance de Jean (de Sales), ſon fils aîné, avec Hugonie de Forax (très-belle, très-
« riche & très-ſage Damoiſelle), fille de Noble Pierre de Forax & de Damoiſelle
« Jeanne de Folliet... dont le crédit alloit de pair avec une haute naiſſance. La
« maiſon de Forax eſt, en effet, très-ancienne, & quoyque l'injure du temps, le
« feu de la guerre & celuy du ciel, nous ayent ravy les plus beaux documents
« de ſon tronc, de ſon origine, de ſon élévation & de ſon progrez, il reſte aſſez
« de preuves, qui font voir ſon extraction, ſa nobleſſe & ſa piété, depuis l'an 1200
« juſques à nos jours... &c. (*a*). »

« Parmi les illuſtres maiſons qui ſubſiſtent dans les Eſtats de S. A. R., honnorées du Collier de l'ordre de l'Annonciade », on remarque en première ligne, « 1re Création, 1362 : Foras. Porte : *d'Or à la Croix d'Azur*. Cette maiſon conſerve ſon ancienne nobleſſe dans le Chablez quoyqu'elle n'ait pas tous les biens « que la fortune devroit à ſa condition (*b*) ».

La Serie dei Cavalieri dell' Ordine Supremo della SSª Annunziata dal MCCCLXII ſino ai noſtri tempi (*Turin*, 1845, fº. 78) s'exprime ainſi à propos de Barte ou Barthelemy ou Berlion de Foras : « Intorno alla perſona di queſto Cavaliere la di cui famiglia nel Ducato di Ciableſe... fioriſce tuttavia conſervando « illeſa la nobiltà della propria origine... come atteſtano le prove fatte dai ſuoi « diſcendenti per la croce dei SS. Maurizio e Lazaro, altro non mi è riuſcito ſapere ſe non ch' egli aveva fatto il viaggio di Terra Santa : motivo probabilmente « per cui ſi vede in abito di pellegrino nella collezione dei ritratti eſiſtenti nel real « Caſtello di Moncalieri e che avendo in detto viaggio ſpoſata una diſcendente « di uno dei primi crociati, ritornò poi a terminar i ſuoi giorni nel paeſe in cui era « nato ».

« Comme le but de nos recherches n'eſt point le déſir de flatter l'amour-propre, «... on nous permettra d'exprimer avec franchiſe notre opinion, baſée ſur des « preuves poſitives, & de placer au premier rang des familles hiſtoriques de notre « pays, celles..... de Blonay, de Chevron-Villette, de Chiffé, de la Fléchère, « de Foras, &c.... encore exiſtantes aujourd'hui (*c*). »

On s'eſt borné à tirer de quelques auteurs très-eſtimés les citations précédentes qui ſuffiſent à démontrer ſon ancienne nobleſſe hiſtorique.

Le chef actuel de la famille de Foras eſt le Comte Charles-Félix de Foras, ancien Major dans la brigade de Savoie, Officier d'ordonnance de S. M. le Roi Victor-Emmanuel, Officier des SS. Maurice & Lazare, de l'ordre de Savoie, & de celui de la Légion d'honneur, décoré de deux médailles militaires, Chevalier de pluſieurs autres ordres, médaillé de France, d'Italie & d'Angleterre, &c. Il a épouſé, le ..... Jeanne de Surigny : fille d.....

Dont il a eu trois enfants :

1. Hubert, né le.....
2. Louis, né.....
3. Marguerite.

(a) *La maiſon naturelle de ſaint François de Sales*, par Nicolas de Hauteville, Chanoine de Saint-Pierre de Genève. *Paris*, M. VI. LX. IX, fos 116, 117 & ſuiv.

(b) *La ſcience de l'homme de qualité*, par D. Georges Ponza, académicien, &c., *Turin*, MDCLXXXIV, fº 258.

(c) *Familles hiſtoriques de Savoie*, par le Marquis Coſta de Beauregard. *Chambéry*, 1844. (Préface, page VII, in fine.)

Frères et Sœurs.

1. Éloi-Amédée, Chevalier des SS. Maurice & Lazare, Membre de pluſieurs Sociétés ſavantes, a épouſé, le 18 Juillet 1859, Georgette de Chanay, dont il a quatre enfants : Barbe, Maximilien, Hugonie & Alix.
2. Charles-Alphonse, ancien Page de S. M. le Roi Charles-Albert, Lieutenant en la brigade de Savoie, décoré de la médaille militaire, médaillé de France, d'Italie & d'Angleterre, &c., a épouſé Laure Edlmann, dont il a une fille, Élisabeth.
3. Alix, Dame de palais de S. A. R. Madame la Ducheſſe de Parme, eſt morte laiſſant cinq enfants de ſon mariage avec le Comte Joſeph Nasalli, de Plaiſance.
4. Laure, Prieure des Carmélites de Chambéry.
5. Camille, Dame de palais & Sous-Gouvernante de LL. AA. RR. les Princeſſes de Savoie, eſt morte laiſſant deux enfants de ſon mariage avec M. Albert de Surigny.

Ils ſont tous ſix enfants de feu le Comte Joseph-Marie de Foras, Chevalier Profès des SS. Maurice & Lazare, Général, Aide de camp de S. M. le Roi Charles-Albert, &c., & de Éliſabeth, fille du Chevalier de Saint-Réal, Intendant général de la marine, Chevalier Grand-Croix des SS. Maurice & Lazare, &c., & de Anne de Maistre, ſœur des Comtes Joſeph & Xavier de Maiſtre.

Joseph-Marie était fils du Comte Joseph-Amé de Foras, Seigneur de Foras, Bourgneuf, de Balleyſon, Thuiſet, &c., &c., Colonel du régiment de Maurienne, Chevalier de juſtice & Commandeur des SS. Maurice & Lazare, & de Anne-Joſèphe, fille du Comte Jean-Antoine de Menthon d'Aviernoz & de Jeanne-Baptiſte de Clermont-Mont-Saint-Jean.

DE FORBIN,

Anciens Seigneurs Marquis de Janſon, Barons de Villelaure, de la Roque, de Gontart, de la Barbent; Barons d'Oppède, Seigneurs de la Fare, de Sainte-Croix, Marquis de Soliers; Seigneurs de la Motte, de Gardanne; Marquis de Salerne & des Iſſarts, &c., &c.

EN PROVENCE.

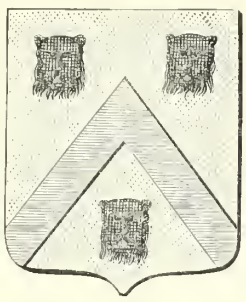

D'Or à un Chevron d'Azur, accompagné de trois Têtes de Léopards, arrachées de Sable, lampaſſées de Gueules, poſées deux & une. DEVISE : Regem ego Comitem, me Comes Regem.

Cette maiſon a tenu le premier rang parmi les plus illuſtres de la Provence, tant par ſa nobleſſe, ſes alliances, ſes poſſeſſions, les dignités & les charges qu'elle a poſſédées, que par les ſervices ſignalés rendus à la Couronne.

On croit qu'elle tire ſon origine d'Écoſſe, & ſon nom de la terre & ſeigneurie de Forbes ſituée dans le Comté d'Aberdeen.

FERGUS de Forbes en fut gratifié par le Roi d'Écoſſe Alexandre II, pour les ſervices ſignalés qu'il lui avait rendus, ſuivant une charte conſervée dans la maiſon de Forbes, juſtifiant & atteſtant les glorieux motifs de cette donation.

PIERRE de Forbin, le premier qui vint ſe fixer en France, eſt qualifié *Miles*, Chevalier, dans une tranſaction de 1380, reçue par Raymont Élie & Pierre Calvini, Notaires & Secrétaires de Marſeille.

Pendant que le Roi d'Aragon tenait Marſeille aſſiégée, en l'an 1420, JEAN de Forbin coula à fond ſon propre vaiſſeau pour fermer l'entrée du port à la flotte ennemie. Cette action, auſſi ſublime que déſeſpérée, eſt mentionnée dans les archives de l'Hôtel de ville de Marſeille.

Il eſt également rapporté dans ces archives qu'en l'an 1430 ce même Jean de Forbin, ſous le règne de Louis III d'Anjou, Comte de Provence, pourvut la ville de Marſeille, aſſiégée de nouveau par le Roi d'Aragon, de toute l'artillerie néceſſaire à ſa défenſe.

Cette maiſon était déjà très-conſidérable du temps du Roi René, puiſque ce Prince la comprend parmi celles des plus nobles de ce temps en Provence. Les grandes charges, les alliances, les emplois & les dignités qu'il y a eu dans cette maiſon, ſont une preuve éclatante de ſa grandeur, car, outre qu'elle a poſſédé divers marquiſats & quantité de ſeigneuries, elle a donné des Gouverneurs de provinces, des Grands Sénéchaux, des Lieutenants de Roi, des Premiers Préſidents au Parlement, des Ambaſſadeurs, des Chefs d'eſcadres & un Cardinal, Grand Aumônier de France.

Une des plus hautes illuſtrations de cette maiſon fut PALAMÈDE de Forbin, dit *le Grand*, que le Roi René fit Conſeiller d'État & Premier Préſident à la Cour

des comptes en 1470. Il le fit Officier du Duc de Calabre, ſon fils. Après la mort du Roi René, Charles, Duc du Maine, qui lui ſuccéda, voulut conſerver Palamède de Forbin auprès de ſa perſonne, & le fit ſon Chambellan.

Palamède de Forbin décida par ſon influence Charles d'Anjou, à ſon lit de mort, à donner par teſtament ſes États de Provence à ſon couſin le Roi Louis XI, qui, en reconnaiſſance, fit Palamède Vice-Roi, Gouverneur de Provence, lors de la réunion de cette province à la Couronne de France. Les Lettres patentes de ſes proviſions, du 19 Décembre 1481, ſont conſervées aux Archives de France.

Il fut fait en même temps Gouverneur du Dauphiné.

Louis de Forbin, ſon fils, fut Premier Préſident à la Cour des comptes d'Aix, & Lieutenant de Roi en 1495. Il fut envoyé en qualité d'Ambaſſadeur au Concile de Latran & auprès de diverſes Cours. Il fut la tige des Seigneurs de Solier.

Les diverſes branches que cette maiſon a produites ſont toutes iſſues de Guillaume de Forbin, qui, dès l'an 1380, était marié à Marſeille avec Durande DE ROSSI. JEAN Ier de Forbin, frère aîné de Palamède le Grand, forma la branche des Seigneurs de la Barbent, & JACQUES, le plus jeune, celle des Seigneurs de Gardanne, illuſtrée par le Chef d'eſcadre ſous Louis XIV, connu ſous le nom de Chevalier de Forbin.

La branche des Seigneurs de la Barbent a ſucceſſivement formé : 1° la branche des Seigneurs Marquis de Janſon, dont une des illuſtrations a été le Cardinal de Forbin-Janſon, Évêque de Beauvais, Comte & Pair de France, Ambaſſadeur pour le Roi en Pologne; 2° celle des Seigneurs Barons d'Oppède, Marquis de la Verdière; 3° celle des Seigneurs de la Fare, Sainte-Croix, Marquis des Iſſarts. Cette maiſon a fourni trente membres à l'ordre de Malte, dont ſix Commandeurs & deux Grands Prieurs.

La filiation ſuivie, établie par titres, commence à partir de :

PREMIER DEGRÉ.

PIERRE de Forbin, qualifié en 1325 de *Miles*, Chevalier noble, magnifique & généreux Seigneur, dans les actes du temps qui ſe trouvent aux Archives de la ville de Marſeille; épouſa en 1325 Noble Demoiſelle Françoiſe D'AGOULT, & ſe fixa en Provence. Il teſta le 26 Janvier 1362 (Me Mateti, Nre à Avignon).

De ce mariage :

GUILLAUME, qui ſuit.

II. DEGRÉ.

GUILLAUME de Forbin, né en 1330, épouſa, le 15 Décembre 1379, Demoiſelle Durande DE ROSSI, ou DE ROUS.

Il teſta le 17 Avril 1410 (*a*).

De ſon mariage vinrent :

1. JEAN, qui ſuit.
2. DRAGON, marié en 1395 à Demoiſelle DE L'ALBRE, fut auteur d'une branche éteinte en peu de temps.
3. BERTRAND, Gentilhomme du Roi, Ambaſſadeur de Marſeille auprès du Roi de Naples, né en 1385, marié à Marguerite DE VASALE, dont il eut HONORÉ, Seigneur de Monteux. Cette branche s'éteignit quelque temps après.

(*a*) Archives de famille.

III. DEGRÉ.

Jean de Forbin, Ier du nom, épouſa, le 4 Décembre 1415, Iſoarde de Marin, fille de Claude de Marin, ou de Marigni, Seigneur de Bourg-Franc, Conſeiller du Roi & Ambaſſadeur en Savoie. Il teſta le 2 Février 1453 (*a*), laiſſant de ſon mariage :

1. Jean, qui ſuit.
2. Palamède, dit *le Grand,* qui fut Seigneur de Soliers & le chef de la branche des Marquis de Soliers, de Saint-Canat, & de Pont-à-Mouſſon dans le duché de Bar. Cette branche eſt éteinte.
3. Jacques, qui fut le chef de la branche des Seigneurs de Gardanne. Cette branche eſt éteinte.
4. Doucette, mariée à Onuphre de Brignole, Seigneur de Gaubert.
5. Catherine, mariée : 1° par contrat du 1er Novembre 1463, à Louis de Merles, Seigneur de Beauchamp; 2° à Jean Guiramand, Seigneur de la Grémuſe.

IV. DEGRÉ.

Jean II de Forbin, Seigneur de la Barbent, fut Premier Conſul de la ville de Marſeille en 1488. Il épouſa, le 29 Octobre 1447, Noble Demoiſelle Marthone de Li-Pazzi. Il acquit du Roi de Sicile en 1473 la terre de la Barbent, près d'Aix, & qui appartient encore aujourd'hui à une des branches de la maiſon. Il teſta le 6 Juin 1498 (*b*), & fut inhumé dans l'égliſe des Frères mineurs de Saint-Louis de Marſeille, dans la chapelle des Forbin, dite de la Transfiguration.

De ſon mariage vinrent :

1. Pierre, marié, le 16 Février 1482, à Marie de Simiane, dont une fille, Marguerite. Il teſta en faveur de ſon frère Bernardin, en 1500 (*c*).
2. Jean, auteur de la branche des Marquis de Forbin-Janſon & de Villaure. Cette branche eſt aujourd'hui repréſentée par le Marquis Palamède de Forbin-Janſon, fils de Palamède, Marquis de Forbin-Janſon, & de Demoiſelle de Mortemart, & neveu de Charles, Comte de Forbin-Janſon, Évêque de Nancy.
3. Bernardin, qui ſuit.
4. Louis, Religieux.
5. François, Chevalier de Malte, Commandeur de Comps.
6. Madeleine, mariée à Boniface de Caſtellane, Seigneur d'Allemagne.
7. Catherine, mariée à Honoré d'Aſtouaud, Seigneur de Mazan.
8. Marthone, mariée, par contrat du 16 Février 1482, à Guirand de Simiane, Baron de Caſenove.

V. DEGRÉ.

Bernardin de Forbin, Seigneur de la Barbent, épouſa, par contrat du 24 Janvier 1503, Melchione de Cabannes, Dame de la Fare, fille de Pierre de Cabannes, Seigneur de la Fare. Il teſta le 15 Janvier 1516, & ſa femme, le 25 Août 1518 (Me Louis Chabaudie, N^re^ à Aix). Bernardin de Forbin fut inhumé dans l'égliſe des Frères mineurs de Saint-Louis à Marſeille. De ſon mariage il eut :

1. Claude, qui fut Seigneur de la Barbent & dont la branche eſt repréſentée

(*a*) (*b*) (*c*) Archives du Marquis de Forbin des Iſſarts.

aujourd'hui par le Comte PALAMÈDE de Forbin-la-Barbent, Officier en retraite, & par THÉODORE de Forbin-la-Barbent, Lieutenant-Colonel.

2. VINCENT, qui ſuit.

VI. DEGRÉ.

VINCENT de Forbin, Seigneur de la Fare, épouſa en premières noces Catherine DORIA, fille de Blaiſe DORIA, Conſul de Marſeille (de l'illuſtre maiſon des Doria de Gênes), & de Marguerite DE FORBIN-GARDANNE; & en ſecondes noces, par contrat du 6 Octobre 1527, Catherine D'ALBERTAS (Me Marlarie, Nre à Marſeille) (*a*), dont il n'eut pas d'enfants. Il fut fait Chevalier de l'ordre du Roi, & élu trois fois Conſul de Marſeille, de 1545 à 1567. Il teſta le 13 Avril 1592. De ſon premier mariage il eut :

1. JEAN, qui ſuit.
2. BERNARDIN, mort jeune.
3. MARGUERITE, mariée à Honoré DE SABRAN, Baron d'Anſouis.

VII. DEGRÉ.

JEAN de Forbin, Seigneur de la Fare, fut Premier Conſul d'Aix en 1590 & 1597. Il épouſa, par contrat du 25 Mars 1578 (*b*), Claire DE PERRUSSIS, Baronne d'Oppède, fille de François, Baron de Lauris, Préſident au Parlement de Provence, & d'Anne MAYNIER, Dame d'Oppède, fille de Jean MAYNIER, Comte Palatin, Premier Préſident au Parlement de Provence, lequel, par teſtament du 2 Juin 1558, ſubſtitua la baronnie d'Oppède aux enfants mâles de Claire Maynier, ſa fille (mariée à Antoine de Glandevès, Vicomte de Porrières), & à ſon défaut, à Anne Maynier, ſon autre fille, à la charge par ſes ſucceſſeurs de prendre le nom & les armes de Maynier. Il teſta le 6 Juin 1598. De ſon mariage vinrent :

1. VINCENT-ANNE, auteur de la branche des Forbin, Barons d'Oppède & Marquis de la Verdière, repréſentée aujourd'hui par MICHEL-PALAMÈDE, Marquis de Forbin d'Oppède, marié à Roſeline DE VILLENEUVE-BARGEMONT.
2. FRANÇOIS, qui ſuit.
3. FRÉDÉRIC, ſans poſtérité.
4. MARIE,
5. ANNE,
6. MARTHE,
7. THÉRÈSE,

Religieuſes Carmélites à Aix.

VIII. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Forbin, Seigneur de la Fare, reçu Conſeiller à la Cour des comptes de Provence en 1605, épouſa, par contrat du 17 Février 1605 (Me Renaud, Nre à Aix) (*c*), Lucrèce DE BARTHELEMY, Dame de Sainte-Croix, fille de Rollin, Seigneur de Sainte-Croix, Premier Conſul d'Aix, & de Madeleine DE CLAPIERS. Il teſta le 2 Août 1631 (Me Augier, Nre à Aix).

De ſon mariage il eut :

1. ANDRÉ-ANNE, qui ſuit.
2. VINCENT, Chevalier de Malte, Commandeur du Plan de la Peyre, Grand-Prieur de Saint-Gilles en 1688.

(*a*) (*b*) (*c*) Archives du Marquis de Forbin des Iſſarts.

3. Rollin, reçu Chevalier de Malte en 1638.
4. Honoré, Archidiacre d'Aix.
5. Thérèse, } Religieuſes à Avignon.
6. Claire, }
7. Anne, mariée à Jean de Treſſemanes, Seigneur de Brunet, Conſeiller en la Cour des comptes, aides & finances de Provence.
8. Aymare, mariée en 1636 à Jean-Baptiſte de Thomaſſin, Seigneur d'Ainac & de Peynier, Conſeiller au Parlement de Provence.
9. Honorée, Religieuſe.

IX. DEGRÉ.

André de Forbin, Seigneur de la Fare & de Sainte-Croix, Conſeiller du Roi en la Cour des comptes, aides & finances de Provence, épouſa, par contrat du 25 Avril 1634 (Me Augier, Nre à Aix) (*a*), Demoiſelle Catherine de Seguiran, fille de Henri de Seguiran, Seigneur de Bouc, Premier Préſident en la Cour des comptes de Provence, & de Suzanne de Fabri-Callas, Dame de Bouc. De cette union il eut :

1. Henri, qui ſuit.
2. Renaud, Chevalier de Malte en 1652, Commandeur du Plan de la Peyre, Commandeur de Saint-Gilles.
3. Jean-Baptiste, Chevalier de Malte.
4. Rollin, Archidiacre de la cathédrale d'Aix.
5. Antoine.
6. Marie, mariée à Louis-Alphonſe Arnaud, Seigneur de Rouſſet, Conſeiller en la Cour des comptes.
7. Lucrèce, ou Madeleine, mariée à François de Villeneuve, Conſeiller au Parlement de Provence.
8. Sylvie, Religieuſe viſitandine à Aix.
9. Thérèse, Religieuſe à Monaco.

X. DEGRÉ.

Henri de Forbin, Seigneur de la Fare & de Sainte-Croix, Conſeiller du Roi au Parlement de Provence, épouſa, par contrat du 4 Février 1665 (Me Augier, Nre à Aix) Noble & illuſtre Demoiſelle Marguerite de Gallien ou de Galéan des Issarts, fille de Louis de Gallien, Marquis des Iſſarts & de Salernes, & de Dame Marguerite de Pontevez-Buoux. Il teſta le 27 Janvier 1674 (Me Augier, Nre à Aix) (*b*), & fut inhumé dans l'égliſe de l'Obſervance à Aix. De ſon mariage il eut :

1. André-Nicolas, ſans poſtérité.
2. Jean-Baptiste-Renaud, qui ſuit.
3. Joseph, Commandant des galères en 1685 (*c*).
4. Jean-Baptiste, Archidiacre d'Aix.
5. Marguerite, mariée à N. de Joannis de Verclos.
6. Benazet, ſans poſtérité.
7. Catherine.
8. Madeleine.

XI. DEGRÉ.

Jean-Baptiste-Renaud de Forbin, Seigneur de la Fare, de Sainte-Croix & Mar-

(*a*) (*b*) (*c*) Archives du Marquis de Forbin des Iſſarts.

quis des Iſſarts, Officier dans les Mouſquetaires noirs, fut préſent au ſiége de Namur en 1690. Il épouſa en 1702 (*a*) Demoiſelle DE TACHE, fille de Meſſire Marc-Antoine DE TACHE, Seigneur de Devez, & de Dame DE RAOUX.

De ce mariage vint FRANÇOIS-PALAMÈDE, qui ſuit.

XII. DEGRÉ.

FRANÇOIS-PALAMÈDE de Forbin, Seigneur de Sainte-Croix & Marquis des Iſſarts, les Angles, Courtine & autres lieux, Mouſquetaire du Roi, épouſa, par contrat du 10 Juin 1724 (Me Filon, Nre à Avignon) (*b*), Demoiſelle Marie-Françoiſe D'AMAT DE GRAVEZON, fille de Meſſire Ignace D'AMAT DE GRAVEZON & de Françoiſe DE SALVADOR. Il fut inhumé dans l'égliſe métropolitaine d'Avignon. De ſon mariage vinrent :

1. MARC-ANTOINE, Mouſquetaire du Roi, mort ſans poſtérité.
2. JEAN-BAPTISTE-IGNACE-ISIDORE, qui ſuit.
3. CÉSARÉE-MARIE, mariée en 1766 à A. DE VINTIMILLE-LASCARIS.

XIII. DEGRÉ.

JEAN-BAPTISTE-IGNACE-ISIDORE de Forbin, Marquis de Forbin des Iſſarts, Capitaine dans le régiment de Dragons de Septimanie en 1744, Colonel de chevau-légers de Berry en 1747, épouſa, par contrat du 7 Décembre 1767 (Me Salomé, Nre à Marſeille) (*c*), Léontine D'ARCUSSIA, fille de Charles-Michel-Anne, Comte D'ARCUSSIA, Seigneur de Foz, les Martigues, & de Dame Suzanne-Gabrielle DE BELSUNCE DE CASTELMORON. Il fut inhumé dans la chapelle du château des Iſſarts, ainſi que Léontine d'Arcuſſia. De leur mariage vinrent :

1. PALAMÈDE, tué à la bataille de Vérone au ſervice du Piémont en 1799, Officier de l'ordre des Saints Maurice & Lazare.
2. LÉON, fuſillé à Grenoble, ſous la Terreur.
3. FÉLIX, ſans poſtérité.
4. CHARLES-JOSEPH-LOUIS-HENRI, qui ſuit.
5. AMÉDÉE, auteur d'un rameau puîné, rapporté plus loin.
6. ALEXANDRINE, Chanoineſſe du chapitre de Troarn.
7. JULIENNE, mariée au Comte DE CORVESY-LASCARIS.
8. SABINE, mariée au Comte DE FAUDOAS D'AVERTON.

XIV. DEGRÉ.

CHARLES-JOSEPH-LOUIS-HENRI de Forbin, Marquis de Forbin des Iſſarts, né à Avignon en 1770, Chevalier non profès de l'ordre de Malte, Lieutenant des gardes du corps du Roi Louis XVIII, Général de brigade des armées du Roi, Député de Vaucluſe en 1815, Conſeiller d'État, Officier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur & Pair de France en 1827. Il épouſa, par contrat du..... 1801 (Me Barbeyſeſſy, Nre à Avignon), Demoiſelle Adélaïde DE FOGASSE DE LA BATIE, fille du Comte Paul-André DE FOGASSE DE LA BATIE & de Demoiſelle Chriſtine-Céſarine-Gabrielle DE BENAULT DE LUBIÈRES D'ALBES. Il eſt décédé le 12 Février 1851 à Avignon, & a été inhumé dans la chapelle du château des Iſſarts. De ſon mariage vinrent :

1. PALAMÈDE, qui ſuit.
2. ALFRED, Officier d'infanterie, décédé ſans poſtérité.

(*a*) (*b*) (*c*) Archives du Marquis de Forbin des Iſſarts.

3. Roger-Odon, Officier de marine, marié en 1836 à Demoiſelle Gabrielle de Cazal.
4. Laurence, décédée ſans poſtérité.

XV. DEGRÉ.

Gabriel-Joseph-Palamède de Forbin, Marquis de Forbin des Iſſarts, né le 20 Décembre 1802, Garde du corps & Officier au 2e régiment de carabiniers, épouſa, le 20 Février 1832, Joſéphine-Gabrielle-Marie de Joannis de Verclos, fille du Marquis de Verclos, Député au Corps légiſlatif, & de Caroline de Perrin de Vertz. Il eſt décédé au château des Iſſarts le 28 Octobre 1868. De ſon union ſont iſſus :

1. Charles-Henri-Joseph-Palamède, qui ſuit.
2. Gabrielle-Marguerite, mariée, le 25 Mai 1853, au Vicomte Victor du Mesnil.
3. Joseph-Gabriel-Arthur, né le 3 Septembre 1836, décédé, ſans poſtérité, le 28 Octobre 1867.

XVI. DEGRÉ.

Charles-Henri-Joseph-Palamède de Forbin, Marquis de Forbin des Iſſarts, né le 8 Janvier 1833, a épouſé, par contrat du 31 Juillet 1858 (Mes Lentaigne & Thion de la Chaume, Notaires à Paris), Anne-Marie-Pauline-Marguerite Piscatory de Vaufreland, fille de Monſieur le Baron Georges Piscatory de Vaufreland & de Louiſe Smith d'Ergny. De ce mariage :

1. Georgina.
2. Valentine, décédée en Octobre 1865.
3. Marie-Odette.
4. Louise.
5. Renée.

BRANCHE CADETTE.

XIV. DEGRÉ.

Amédée de Forbin, fils cadet de Jean-Baptiste-Ignace-Isidore de Forbin & de Léontine d'Arcussia, né le 4 Avril 1791, ancien Officier, épouſa Éliſa de Forbin la Barbent, fille du Marquis de Forbin la Barbent. Il eſt décédé le 1er Décembre 1860. De ſon mariage ſont iſſus :

1. Palamède, qui ſuit.
2. Albertine, mariée en 1846 au Comte Maxence de Castillon.
3. Valentine, mariée en 1847 au Comte de Saporta.

XV. DEGRÉ.

Palamède de Forbin, né en 1823, marié en 1856 à Roſeline de Villeneuve-Trans. De ce mariage :

1. Palamède, né en 1858.
2. Albert, décédé en 1868.
3. Albertine, née en 1869.

Auteurs a consulter. — Père Anselme, *Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. VIII. — Nobiliaires de Provence.

DE FORCEVILLE,

Comtes de Forceville, Vicomtes & Barons de Merlimont, anciens Seigneurs de Forceville, Woirel, Fontaine, Omiécourt, Caix en Santerre, Bernay, Colembert, Applaincourt, Sarton, Bezencourt, Ainval, Argoules, Dominois, Petit Chemin, Merlimont, Bercq, Groffliers, Capelle, Rabaine, Velinghem, Queſques, &c.

EN PICARDIE.

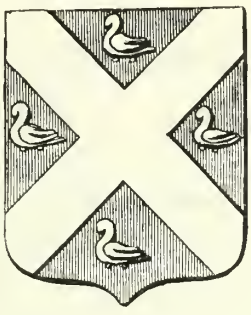

BRANCHE AINÉE.
De Gueules au Sautoir d'Argent, accompagné de quatre Merlettes d'Argent. SUPPORTS : *deux Licornes* (*a*).

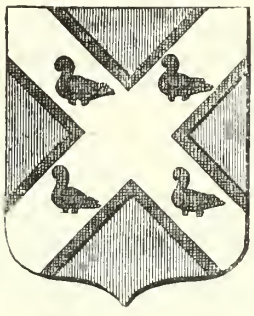

BRANCHES CADETTES.
De Gueules au Sautoir d'Argent, bordé de Sable, chargé de quatre Merlettes de Sable. SUPPORTS : *deux Licornes.*

La maiſon de FORCHEVILLE ou FORCEVILLE (*b*) poſſède de temps immémorial la ſeigneurie de ce nom, près le bourg de Oiſemont, en Picardie; elle a donc cet avantage commun avec les familles les plus diſtinguées qu'on n'en connaît pas l'origine. Une ancienne généalogie manuſcrite remonte à COLINET de Forcheville, père de HUON, aïeul de JEHAN & contemporains de ces pieux Chevaliers cités parmi les bienfaiteurs de l'abbaye de Corbie (*c*) & de la commanderie d'Éterpigny (*d*), mais, à défaut de preuves certaines, JEHAN de Forcheville formera le premier degré de la filiation ſuivie & établie ſur titres authentiques, produits & vérifiés, ſans exception, en originaux & copies collationnées, conſervés aux châteaux de Forceville (*e*) & de Romont (*f*). Il exiſte en Picardie des familles du même nom, mais complétement étrangères à celle des Seigneurs de Forceville qui ſeuls ont produit les preuves de leur ancienne nobleſſe chaque fois que les lois & règlements ont pu les requérir.

PREMIER DEGRÉ.

JEHAN de Forcheville, premier du nom, Seigneur de ce lieu & de Woirel, marié à

(*a*) Sceau du teſtament de 1541. — Palliot, *La vraie & parfaite ſcience des armoiries.* — Villers de Rouſſeville, généalogie DE FORCEVILLE. — D'Hozier, Armorial général mss., regiſtre de Picardie.

(*b*) On a écrit *Forcheville* juſqu'à l'époque où le dialecte de l'Iſle de France a prévalu ſur le picard.

(*c*) Cartulaire de l'abbaye de Corbie. — Archives du départ. de la Somme.

(*d*) Archives de l'Empire, S. 5224 à 5233 ; ſupplément 344, Commanderie d'Éterpigny. Donation de la dîme de Beauſſart par GAULTIER de Forcheville, Chevalier, père de ROBERT de Forcheville.

(*e*) Canton de Oiſemont (Somme).

(*f*) Canton de Campagne-lès-Heſdin (Pas-de-Calais).

Demoiſelle Yolande DU MESNIL (*a*), comparut avec POUPART de Forcheville, en qualité de Chevalier monté & armé, dans la montre des Nobles & fieffés du bailliage d'Amiens, prévôté d'Oiſemont, convoquée le 9 Septembre 1337 (*b*). On lui connaît un fils, CLÉMENT, qui ſuit.

II. DEGRÉ.

CLÉMENT de Forcheville, Écuyer, Seigneur de ce lieu, époux de Demoiſelle Iſabeau DU CAUREL (*c*), à qui il laiſſa, par teſtament du 7 Octobre 1381, tous ſes acquets au terroir de Forcheville. Il en eut un fils, JEHAN, qui ſuit.

III. DEGRÉ.

JEHAN II de Forcheville, Écuyer, Seigneur de Forcheville, père de JEHAN III, qui ſuit (*d*).

IV. DEGRÉ.

JEHAN III de Forcheville, dit *Percheval*, Écuyer, Seigneur de Forcheville, plaida, relativement aux droits de champart à percevoir en l'étendue de la terre de Forcheville, tenue de la ſeigneurie de Buleux, « contre Meſſire Joacim Rouault, Ma« reſſal de France, Segneur de Gamaches, en ſon nom & come aïant reprins le « procès & erremens de la cauſe de Monſegneur Loys d'Amboiſe, Viſconte de « Touars nagaires & paravant Segneur dudict Gamaches ». Sentence fut rendue ſur ce procès, le 19 Juin 1469, par Jehan de May, Lieutenant général du Bailli d'Amiens (*e*). Il obtint des Lettres de ſauvegarde que lui délivra Artus de Longueval, Bailly d'Amiens, le 11 Juillet 1471 (*f*). De ſa femme, que l'on croit avoir été Marguerite DE CITERNE, Dame de Fontaine-le-Sec, il eut :

1. GUILLAUME de Forcheville, qui continue la deſcendance.
2. COLINET de Forcheville, Archer en la compagnie de Mre de Longueval (*g*).
3. MARIE de Forcheville, épouſe de Louis DE FONTAINE, Écuyer, Seigneur de Ceriſy, Gentilhomme de la cour de Louis XI (*h*).

V. DEGRÉ.

GUILLAUME de Forcheville, Écuyer, Seigneur de ce lieu & de Woirel, épouſa Guillemette GRISEL (*i*), laquelle, devenue veuve, ſe remaria à Porus DE LANNOY, Seigneur d'Ainval. Elle eut deux enfants de ſon premier mari :

1. JEHAN de Forcheville, qui ſuit.
2. CLAUDE de Forcheville, auteur de la branche des Seigneurs d'Applaincourt rapportée plus loin.

VI. DEGRÉ.

JEHAN de Forcheville, Écuyer, Seigneur de Forcheville, contribua, pour la ſomme

(*a*) Ancienne généalogie manuſcrite.
(*b*) *Rôle des Nobles & fieffés du bailliage d'Amiens*, publié par M. de Belleval, p. 39.
(*c*) (*d*) Copie informe du teſtament du 7 Octobre 1381.
(*e*) Enquête faite en la ville d'Amiens le 26 Janvier 1467 & Sentence du 19 Juin 1469. Originaux en parchemin.
(*f*) (*g*) Lettres du 11 Juillet 1471. Original en parchemin.
(*h*) De Belleval, *Nobiliaire de Ponthieu*, t. I, p. 128. — P. Anſelme, *Hiſtoire des Grands Officiers*, t. VII, p. 823.
(*i*) Contrat de mariage de Claude de Forcheville, vifé ci-après.

de 141. 14 f. 7 d., à la rançon de François Ier (*a*). Sa femme, Antoinette Cornu, fille de Antoine Cornu (*b*), Écuyer, Seigneur de Beaucamp, le rendit père de :

1. Jehan ou Jehannet de Forcheville, qui ſuit.
2. Marguerite de Forcheville, alliée à Nicolas de Manneville, Écuyer, Seigneur de Baromeſnil (*c*).

VII. DEGRÉ.

Jehan de Forceville, Écuyer, Seigneur de Forceville, Fontaine, Omiécourt, Woirel & Caix en Santerre (*d*), épouſa, avant le 6 Janvier 1538, Demoiſelle Marie de Riencourt, fille de Hugues de Riencourt, Écuyer, Seigneur de Tilloloy & de Vaux, & de Hélène de Caix (*e*). Jehan de Forceville acheta le fief noble de Colembert, ſitué à Woirel, le 12 Juin 1559 (*f*), & le 14 Février 1567, il ſouſcrivit un teſtament dans lequel il demande à être inhumé en l'égliſe Saint-Martin d'Oiſemont (*g*). Il fut père de :

1. Charles de Forceville, ci-après.
2. Hugues de Forceville, Chevalier, Seigneur de Colembert, Enſeigne dans la compagnie du Seigneur d'Humières (*h*), puis Capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances de Noſſeigneurs les Princes catholiques (*i*). Il avait épouſé Catherine d'Aligre, fille de Claude, Baron de la Broſſe (*j*), dont il n'eut pas d'enfants.
3. Catherine de Forceville, obtint, le 8 Janvier 1607, des Lettres de bénéfice d'inventaire pour ſe porter héritière de ſon frère Charles (*k*).
4. Jehan de Forceville, reçu Chevalier de Saint-Jean-de-Jéruſalem le 25 Août 1563 (*l*).
5. Antoinette de Forceville, épouſe de Beaujois de Fontaine, Chevalier, Seigneur de Marcelcave & Eſtrejuſt (*m*).

VIII. DEGRÉ.

Charles de Forceville, Chevalier, Seigneur de Forceville, Caix, Fontaine & Woirel, Homme d'armes des ordonnances du Roi ſous Mre d'Humières (*n*), épouſa par contrat du 1er Juin 1577, par-devant Maîtres Pierre Souillart & Antoine Bardoulet, Notaires à Noyon, Demoiſelle Marguerite du Hamel, fille de Jacques du Hamel, Écuyer, Seigneur d'Appilly, & de Marie de Doleham (*o*).

De ce mariage ſont iſſus :

1. Hugues de Forceville, qui ſuit.

(*a*) E. de Roſny, *Liſte des perſonnes tenant fiefs nobles du bailliage d'Amiens, qui contribuèrent à la rançon du Roi François Ier*. Amiens, 1858, in-8°, p. 8.

(*b*) Aveu du 11 Octobre 1520. Original en parchemin.

(*c*) Quittance délivrée par Jehan de Forcheville à ſa ſœur Marguerite, du 4 Juin 1533. Original en parchemin.

(*d*) Teſtament. Expédition en papier du 8 Août 1629.

(*e*) D'Hozier, *Armorial général*, Regiſtre Ve, article de Riencourt, p. 13. — Preuves pour Malte de Jehan de Forceville.

(*f*) Contrat d'acquiſition. Original en parchemin.

(*g*) Teſtament précité du 14 Février 1567. Copie collationnée du 8 Août 1629.

(*h*) Contrat de mariage de Charles de Forceville, du 1er Juin 1577, où il comparaît en cette qualité.

(*i*) Lettres de relief délivrées, le 22 Juin 1589, à Charles, après le décès de ſon frère Hugues de Forceville.

(*j*) Procès intenté par Catherine d'Aligre, veuve de Hugues, contre Charles de Forceville; jugement du 20 Décembre 1589.

(*k*) Lettres entérinées le 1er Février 1607.

(*l*) Procès-verbal de preuves. Groſſe en papier.

(*m*) De Belleval, *Nobiliaire de Ponthieu*, t. II, p. 124.

(*n*) (*o*) Maintenue de nobleſſe de Bignon & de Bernage, Intendants de Picardie. Original en parchemin.

2. Catherine de Forceville, mariée, par contrat du 7 Janvier 1612, à Joachim Quiéret, fils de Adrien, Seigneur du Queſnoy (*a*).

IX. DEGRÉ.

Hugues de Forceville, Chevalier, Seigneur dudit lieu, Fontaine, Woirel, Caix, &c., Gentilhomme ſervant de la Maiſon du Roi (*b*), fut allié, par contrat du 5 Juillet 1619, devant Adrien Caſtelet, Notaire à Amiens, à Demoiſelle Hippolyte de Monthomer, fille de Meſſire Oudart de Monthomer, Chevalier, Seigneur de Frucourt & de Doudelainville, & de Catherine de Quérecques (*c*). De ce mariage eſt iſſu :

Léonor-René de Forceville, qui continue la deſcendance.

X. DEGRÉ.

Léonor-René de Forceville, Chevalier, Seigneur dudit lieu, Fontaine, Woirel, &c., épouſa, par contrat du 7 Août 1640, par-devant Héron Bergeron & Jérôme Couſinet, Notaires au Châtelet de Paris, Demoiſelle Élizabeth Giroult, fille de Claude, Préſident Tréſorier général de France à Soiſſons, & de Marie de Targas (*d*). Ils eurent deux enfants :

1. François de Forceville, qui ſuit.
2. Charles de Forceville, Clerc du diocèſe d'Amiens (*e*).

XI. DEGRÉ.

François de Forceville, Chevalier, Seigneur de Forceville, Fontaine, Woirel, obtint confirmation de ſa nobleſſe le 15 Janvier 1700, par ordonnance de Hiéroſme Bignon, Intendant de Picardie (*f*). Il épouſa, par contrat du 7 Janvier 1667, par-devant Jain, Notaire à Oiſemont, Demoiſelle Marie de Riencourt, fille de Meſſire Louis de Riencourt, Chevalier, Seigneur de Tilloloy, Vaux, &c., & de Marguerite Mercier (*g*). De ce mariage vinrent (*h*) :

1. Charles de Forceville, qui continue la deſcendance.
2. François de Forceville, Chevalier, Lieutenant, puis Capitaine au régiment de Bourbon (*i*).
3. Ferdinand-Antoine de Forceville, Chevalier, mort à Abbeville le 23 Mai 1745 (*j*).
4. François-Alexandre de Forceville, Chanoine de Saint-Wulfran d'Abbeville (*k*).
5. Joseph-Louis de Forceville.
6. Charlotte de Forceville.
7. Marguerite de Forceville.
8. Françoiſe-Marguerite de Forceville, Élève de la maiſon royale de Saint-Cyr (*l*).

(*a*) P. Anſelme, *Hiſtoire des Grands Officiers de la couronne*, t. VII, p. 748, généal. de Quiéret.
(*b*) Contrat de mariage de ſon fils Léonor-René, viſé ci-après.
(*c*) Copie collationnée du 26 Septembre 1695.
(*d*) Contrat de mariage. Copie collationnée du 31 Août 1640.
(*e*) Tranſaction entre Charles & François de Forceville, du 2 Juillet 1673.
(*f*) Original en parchemin, ſigné de l'Intendant. — Villers de Rouſſeville, généal. de Forceville.
(*g*) D'Hozier, *Armorial général*, Regiſtre V^e^, article de Riencourt, p. 16.
(*h*) Les huit enfants ſont mentionnés dans la maintenue de nobleſſe de Bignon.
(*i*) Commiſſion originale du 18 Septembre 1694.
(*j*) Extrait des regiſtres aux actes de l'état civil de l'égliſe Saint-Wulfran.
(*k*) Aveu ſervi par ſon neveu Louis de Forceville, du 16 Novembre 1772.
(*l*) Bibliothèque Impériale, fonds d'Hozier, doſſier de Forceville.

XII. DEGRÉ.

Charles-François de Forceville, Chevalier, Seigneur de Forceville, Colembert, Fontaine, Woirel, &c., eſt qualifié Comte dans la commiſſion de Capitaine de cavalerie au régiment de Bourbon, qu'il reçut le 20 Décembre 1693 (*a*). Il épouſa, par contrat du 29 Février 1701, par-devant Maître Pierre Miellet, Demoiſelle Antoinette Mouchet, fille de Daniel Mouchet, Chevalier, Seigneur de Vauchelles, Commandant de la fortereſſe du Monthulin, en Boulonnais, Maréchal des camps & armées du Roi (*b*). Il fut père de :

1. Charles-François, qui ſuit.
2. Jeanne de Forceville, mariée, par contrat du 23 Juin 1719, à Mre René-Léonor de Riencourt, Chevalier, Seigneur d'Andechy (*c*).

XIII. DEGRÉ.

Charles-François, Chevalier, Seigneur de Forceville, Colembert & Comte de Forceville, fut reçu Page de la Petite Écurie du Roi en 1721 (*d*). Il y demeura quatre années, ainſi que le témoigne le certificat que lui délivra, le 30 Septembre 1725, Henry-Camille de Bléringhem, Chevalier de Saint-Jean de Jéruſalem, Commandant des Pages (*e*). Il ſe maria, par contrat du 10 Mars 1746, par-devant Maître Jourdain, Notaire à Paris, à Demoiſelle Éliſabeth-Geneviève de Caſſini, fille de Jacques, Seigneur de Thury, Conſeiller du Roi & Directeur de l'Obſervatoire de Paris (*f*). De cette union :

1. Louis-Antoine de Forceville, qui ſuit.
2. Jacques-Antoine de Forceville, Chevalier de Saint-Louis (*g*).
3. Louis-Dominique de Forceville, Chevalier, Seigneur de Colembert, dit *Monſieur de Colembert ;* Chevalier de Saint-Louis. D'abord Page de la Grande Écurie du Roi, il fut ſucceſſivement Sous-Lieutenant en la compagnie de Riolet, au régiment de Rouergue (*h*) le 21 Août 1767; Lieutenant au régiment d'Antin (*i*) le 10 Septembre 1769, & Capitaine au régiment de Rouergue (*j*). Il mourut ſans enfants de Demoiſelle Magdeleine de l'Esperon, Dame d'Ochancourt, qu'il avait épouſée par contrat du 14 Décembre 1807 (*k*).
4. César-François de Forceville, Chevalier, Sous-Lieutenant en la compagnie de Laval, au régiment Dauphin (*l*), par commiſſion du 11 Mai 1769.
5. Joseph-François de Forceville, Chevalier, Seigneur de Saint-Hilaire, Sous-Lieutenant en la compagnie de Langlade, au régiment Dauphin, par commiſſion du 23 Janvier 1774 (*m*).
6. Louise-Geneviève de Forceville, Demoiſelle de Bernay,
7. Louise-Geneviève de Forceville, Demoiſelle de Saint-Hilaire,
8. Françoise-Élisabeth de Forceville, Demoiſelle de Colembert,

} mortes ſans alliances (*n*).

(*a*) Commiſſion originale; parchemin ſigné du Roi.
(*b*) Villers de Rouſſeville, *Nobiliaire de Picardie*, généalogie de Mouchet.
(*c*) D'Hozier, *Armorial général*, Regiſtre Ve, article de Riencourt, p. 20.
(*d*) Brevet d'admiſſion.
(*e*) Certificat original.
(*f*) Contrat de mariage. Expédition en parchemin du 10 Mars 1746.
(*g*) Mazas, *Hiſtoire de l'ordre de Saint-Louis*.
(*h*) Commiſſion. Original en parchemin.
(*i*) (*j*) Acte de partage de la ſucceſſion de Charles-François de Forceville, du 28 Mai 1787, viſé ci-après.
(*k*) Copie collationnée.
(*l*) (*m*) Commiſſion. Original en parchemin.
(*n*) Les huit enfants ſont mentionnés dans l'acte de partage fait le 28 Mai 1787, des biens de leur père.

XIV. DEGRÉ.

Louis-Antoine de Forceville, Chevalier, Comte de Forceville, ſurvécut à ſes cinq frères. Il avait été Page de la Grande Écurie du Roi (*a*), Lieutenant, puis Capitaine au régiment de Rouergue (*b*) & Chevalier de Saint-Louis, quand parvenu à un âge très-avancé, il épouſa, le 19 Août 1818 (*c*) à Preſles (Seine-&-Oiſe), Demoiſelle Marie-Émilie de Vincens de Causans, fille de Jacques de Vincens, Marquis de Cauſans, Lieutenant-Général des armées du Roi, & de Marie-Jeanne-Éliſabeth de Noue. De ce mariage il eut cinq enfants :

1. Charles-André-Paul, qui ſuit.
2. Gabriel-Antoine-Xavier, dit le Vicomte de Forceville, Officier au ſixième régiment de huſſards, épouſa, par contrat du 16 Avril 1850 (*d*), Demoiſelle Louiſe-Marie-Fanny de Forceville de Merlimont, fille de Louis-Marie-Dominique de Forceville, Chevalier, Baron & Vicomte de Merlimont, & de Dame Jeanne-Marie-Hortenſe de Riencourt. De ce mariage :
   I. Hortense-Marie-Hedwige de Forceville (*e*), née à Amiens le 19 Septembre 1853.
   II. Louis-Marie-Joseph-Xavier de Forceville, né à Amiens le 12 Février 1857.
3. Marie-Joseph-Adolphe, dit le Baron de Forceville, Receveur particulier des finances, allié, par contrat du 14 Février 1853 (*f*), à Demoiſelle Iſabelle de Serre, dont :
   I. Marie-Joseph-Georges-Eugène de Forceville, né à Iſſoudun le 22 Juillet 1856.
   II. Louise-Égidie-Marie-Joseph de Forceville, née à Verſailles le 5 Octobre 1857.
   III. Marguerite-Germaine-Marie-Joseph de Forceville, née à Bar-ſur-Aube le 4 Décembre 1859.
   IV. Marie-Joseph-Paule de Forceville, née à Tonnerre le 18 Décembre 1862.
   V. Marie-Joseph-Hedwige-Émilie de Forceville, née à Tonnerre le 3 Août 1867.
4. Marie-Henriette-Hedwige de Forceville, épouſa en premières noces, le 14 Décembre 1841 (*g*), Léonce-Charles-Emmanuel d'Hanotel de Cauchy, dont :
   Marie-Philomène-Léontine-Émilie de Cauchy, née le 16 Novembre 1844.
   Et en ſecondes noces, le 2 Janvier 1849 (*h*), le Comte Erneſt de Vincens de Causans, dont :
   I. Marie-Antoinette-Clémentine-Berthe, née le 23 Octobre 1849.
   II. Marie-Joseph-Louise-Adèle, née le 27 Novembre 1854.
5. Marie-Jacques-Charles de Forceville, mort jeune.

(*a*) Commiſſion de Sous-Lieutenant.
(*b*) Partage précité du 28 Mai 1787, où il eſt repris en cette qualité.
(*c*) Extrait des regiſtres aux actes de l'état civil de la commune de Preſles.
(*d*) Expédition en parchemin.
(*e*) Les dates de naiſſance de tous les enfants de cette génération ſont prouvés par les extraits des regiſtres aux états civils d'Amiens, Paris, Verſailles, Iſſoudun, Forceville, &c.
(*f*) Expédition en parchemin.
(*g*) (*h*) Extrait des regiſtres aux actes de mariage de la commune de Forceville.

XV. DEGRÉ.

Charles-André-Paul, Comte de Forceville, Membre du Conſeil général du département de la Somme, épouſa, par contrat du 20 Janvier 1853 (*a*), par devant Maître Cerveau, Notaire à Cinq-Mars-la-Pile, canton de Langeais (Indre-&-Loire), Demoiſelle Marie-Félicie-Clémentine de Morry, fille de Mr Charles de Morry. De ce mariage ſont iſſus :

1. Marie-Émilie-Blanche de Forceville, née le 14 Novembre 1853.
2. Marie-Henriette-Jeanne de Forceville, née le 21 Décembre 1856.
3. Marie-Joseph-Antoine-Robert de Forceville, né le 7 Mai 1867 & décédé, au château de Forceville, le 4 Mars 1868.

BRANCHE DES SEIGNEURS D'APPLAINCOURT ET DE BEZENCOURT.

VI. DEGRÉ.

Claude de Forcheville, ſecond fils de Guillaume, Écuyer, Seigneur de Forcheville, fut Seigneur d'Applaincourt & de Bezencourt. Il épouſa vers 1520 Françoiſe de Feuquières, fille de Pierre, Écuyer, Seigneur de Grandcamp, & de Jeanne de Cocquerel (*b*). D'après le teſtament, qu'il ſouſcrivit à Bezencourt le 16 Octobre 1541 (*c*), on lui connaît trois enfants :

1. Nicolas de Forceville, qui continue la deſcendance.
2. Adrienne de Forceville, mariée, par contrat du 5 Novembre 1543 (*d*), pardevant Maître Marcien Poſtel, à Meſſire Gilles de Cleré, Écuyer, Seigneur de Neuville-ſous-Breſles, fils de Meſſire Jacques de Cleré & de Renée de Chasteau-Bruyant.
3. Jeanne de Forceville, Religieuſe à Morienne (*e*).

VII. DEGRÉ.

Nicolas de Forceville, Écuyer, Seigneur d'Applaincourt & Bezencourt, épouſa, par contrat du 18 Février 1568, pardevant Nicolas Vaucquet & Nicolas de la Foſſe, Notaires en la prévôté de Vimeu, Demoiſelle Gabrielle de la Rivière, fille de Jehan de la Rivière, Chevalier, Seigneur de Villers-Campſart, Argoules, Dominois, &c., & de Marie de Roncherolle (*f*). De cette union :

1. Adrien de Forceville, ci-après.
2. Robert de Forceville, auteur de la branche des Barons & Vicomtes de Merlimont, rapportée plus loin.
3. Françoise de Forceville, demeurait à Rue, lorſqu'elle fit un teſtament en faveur de ſa nièce Madeleine de Forceville, le 12 Mars 1649 (*g*).

VIII. DEGRÉ.

Adrien de Forceville, Chevalier, Seigneur d'Applaincourt, Ainval, Bezencourt,

(*a*) Expédition en parchemin.
(*b*) Contrat de mariage de ſon fils Nicolas & teſtament du 16 Octobre 1541.
(*c*) Original en parchemin, ſigné & ſcellé des armes de Forceville.
(*d*) Contrat de mariage. Original en parchemin.
(*e*) Teſtament du 16 Octobre 1541.
(*f*) Original en parchemin, & ratification de ce contrat, du 1er Mars 1568.
(*g*) Expédition en papier, du 1er Avril 1649.

Sarton, Argoulès, Dominois, &c., fut Enſeigne d'une compagnie au régiment de Rambures (*a*), puis Lieutenant pour le Roi au gouvernement de la ville de Doullens de 1616 à 1624 (*b*). Il mérita de recevoir le collier de l'ordre de Saint-Michel, que lui remit, le 10 Janvier 1629, Monſieur de Rambures, Gouverneur de Doullens (*c*). Adrien de Forceville épouſa en premières noces, par contrat du 27 Janvier 1605, pardevant David Deſmareſt & Philippe Vaucquet, Notaires à Oiſemont (*d*), Demoiſelle Jeanne DE MONTHOMER, fille de Meſſire Oudart DE MONTHOMER, Chevalier de l'ordre du Roi, Seigneur de Frucourt, & de Catherine DE QUÉRECQUES. Elle mourut le 24 Septembre 1607, & le Seigneur de Bezencourt ſe remaria, avant le 13 Juillet 1612, à Dame Barbe DE HILLE, veuve de Euſtache DE BRIMEU, Comte de Meſghes (*e*). Sa première femme lui donna trois enfants :

1. FRANÇOIS de Forceville, Chevalier, mort jeune des ſuites d'une bleſſure reçue au ſiége d'Arras (*f*).
2. GABRIELLE de Forceville, Abbeſſe de l'abbaye de Saint-Michel de Doullens. Son élection, un moment conteſtée, fut confirmée par une bulle du Pape Urbain VIII du 8 Décembre 1637 (*g*).
3. MADELEINE de Forceville, Dame de Bezencourt, Argoules, Moiſmont, Sarton & autres lieux, jouiſſait d'une fortune de 25000 livres de rente, ſomme énorme pour cette époque (*h*), quand le Cardinal de Richelieu, ſon couſin (*i*), lui fit épouſer, le 8 Septembre 1640, Meſſire Jean DE SCHULEMBERG ou CHULDEBERG, Comte de Montdejeu, Commandant pour le Roi des ville & citadelle de Rue (*j*). Son mari la rendit très-malheureuſe, & Madeleine dut recourir à la Reine mère pour lui demander, dans une lettre fort curieuſe qui a été imprimée (*k*), aide & protection contre les mauvais traitements de ſon mari. Celui-ci fut l'un des plus grands Généraux de ſon temps & devint ſucceſſivement Maréchal de France, Gouverneur des provinces d'Artois & du Berry. Il termina en 1671 une vie comblée d'honneurs, après avoir été ſolennellement revêtu des colliers de Saint-Michel & du Saint-Eſprit (*l*). La Maréchale de Schulemberg lui ſurvécut peu de temps & mourut le 26 Janvier 1675 (*m*).

BRANCHE DES VICOMTES ET BARONS DE MERLIMONT.

VIII. DEGRÉ.

ROBERT de Forceville, Chevalier, Seigneur d'Applaincourt, & ſecond fils de NICOLAS de Forceville & de Gabrielle DE LA RIVIÈRE, poſſédait les ſeigneuries de

(*a*) Contrat de mariage du 27 Janvier 1605.
(*b*) L'Abbé Delgove, *Hiſtoire de la ville de Doullens*.
(*c*) Lettres de l'ordre, parchemin original, & avis du Roi au Seigneur de Rambures pour qu'il remette à Adrien de Forceville les inſignes de l'ordre.
(*d*) Original en parchemin. — Villers de Rouſſeville, généalogies : DE FORCEVILLE & DE MONTHOMER.
(*e*) Copie collationnée du contrat de mariage de Dame Barbe de Hille avec Adrien de Forceville.
(*f*) Lettre écrite à la Reine mère par Madeleine de Forceville.
(*g*) *Gallia Chriſtiana*, t. X, col. 1325. — Delgove, *Hiſtoire de la ville de Doullens*, p. 294, 295.
(*h*) (*i*) Vie manuſcrite du Maréchal de Schulemberg, à la Bibliothèque d'Arras.
(*j*) Contrat de mariage paſſé à Amiens, devant Jean Daiz & Jean Dènes, Notaires ; copie collationnée du 26 Octobre 1640.
(*k*) Lettre imprimée, 9 pages in-8°. Bibliothèque d'Amiens.
(*l*) P. Anſelme, *Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. VII, p. 589 & t. IX, p. 194.
(*m*) Pièces relatives au procès intenté pour la ſucceſſion de la Maréchale de Schulemberg.

Bezencourt, Argoules, Sarton, Ainval, Merlimont, Groſſliers, &c. (*a*). Il fut Capitaine au régiment de Rambures, après la démiſſion du Baron des Adretz, le 1er Juin 1609 (*b*), & épouſa en premières noces, par contrat du 22 Janvier 1607, Demoiſelle Marguerite D'ARGENTEAU, Baronne de Merlimont, veuve de haut & puiſſant Seigneur Angel DE MARBEZ, Baron de Marbez (*c*). Par ce contrat Marguerite donne à ſon futur époux les terre & baronnie de Merlimont. Henri III, pour reconnaître les éminents ſervices de Flour de Fertin, Lieutenant & Gouverneur de Rue, lui abandonna, par Lettres d'Août 1578, les vicomtés de Berck, Merlimont & Cucq, aſſiſes en la comté de Saint-Pol & en relevant (*d*). Le 28 Octobre 1625, Robert de Forceville, déjà Baron de Merlimont, en acheta la vicomté, moyennant la ſomme de 5100 livres, & depuis, ſes deſcendants ont toujours été qualifiés de Seigneurs, Barons & Vicomtes de Merlimont (*e*). Il convola en ſecondes noces, par contrat du 19 Octobre 1624, avec Demoiſelle Louiſe DE COSSART, fille de Antoine DE COSSART, Chevalier, Seigneur d'Eſpiès, & de Marguerite DE CARVOISIN D'ACHY (*f*). Elle le rendit père de :

1. JEAN de Forceville, qui ſuit.
2. NICOLAS de Forceville, Chevalier, Seigneur de Groſſliers, Capitaine d'une compagnie d'infanterie au régiment d'Anjou (*g*), épouſa, par contrat du 20 Septembre 1676, Demoiſelle Marie-Marguerite DU CROCQ, fille de François DU CROCQ, Écuyer, Seigneur d'Imbertun, Capitaine d'une compagnie d'infanterie au régiment d'Elbeuf (*h*).

   Leur fils aîné, NICOLAS de Forceville, Seigneur de Groſſliers, fut maintenu en ſa nobleſſe, par ſentence de Hiéroſme Bignon, Intendant de Picardie, le 8 Avril 1716 (*i*).
3. MADELEINE de Forceville, Religieuſe à Berteaucourt (*j*).

IX. DEGRÉ.

JEAN de Forceville, Chevalier, Seigneur, Baron & Vicomte de Merlimont, Seigneur de Capelle, Rabaine, Sarton, &c., Capitaine d'une compagnie de chevau-légers au régiment d'Eſpiès (*k*), fut allié, par contrat du 2 Avril 1659 (*l*), en la préſence & au domicile de Monſeigneur le Comte de Montdejeu, Maréchal de France & Gouverneur d'Arras, à Demoiſelle Marie DE LESQUEVIN DE BACONVAL, fille de Louis DE LESQUEVIN DE BACONVAL, Chevalier, Lieutenant-Colonel du régiment d'Allemagne.

Jean de Forceville mourut le 11 Novembre 1682 (*m*), laiſſant trois enfants :

1. JEAN-FRANÇOIS de Forceville, qui continue la deſcendance.
2. ROBERT de Forceville, auteur de la ſeconde branche des Seigneurs de Groſſliers (*n*), éteinte en la perſonne de LOUIS-HUBERT de Forceville, Che-

(*a*) Voir ſon contrat de mariage & les titres qui le concernent.
(*b*) Commiſſion originale en parchemin, ſignée du Roi.
(*c*) Bibliothèque Impériale, fonds d'Hozier, doſſier de Forceville.
(*d*) Titres de propriété de Merlimont.
(*e*) Acte d'acquiſition. Expédition en papier.
(*f*) Contrat de mariage. Copie collationnée. — Voir la notice COSSART D'ESPIÈS, ci-devant, p. 526.
(*g*) (*h*) Contrat de mariage. Copie collationnée du 3 Avril 1720 où il eſt mentionné avec cette qualité.
(*i*) Original en parchemin, ſigné de l'Intendant, & recueil de Villers de Rouſſeville.
(*j*) Les trois enfants ſont mentionnés aux teſtaments de Robert de Forceville, du 25 Décembre 1663, & de ſa veuve, du 14 Juillet 1678.
(*k*) (*l*) Contrat de mariage. Copie collationnée du 21 Novembre 1700.
(*m*) Extrait mortuaire des regiſtres de la paroiſſe de Saint-Joſſe, du 3 Octobre 1707.
(*n*) Contrat de mariage du 2 Juin 1702.

valier, Vicomte de Groſſliers, Capitaine au régiment de la Rochefoucault-dragons en 1787 (*a*).

3. Marie-Gabrielle de Forceville (*b*).

X. DEGRÉ.

Jean-François de Forceville, Ier du nom, Chevalier, Baron & Vicomte de Merlimont, Seigneur de Capelle, Rabaine & autres lieux, fut ſucceſſivement Lieutenant d'une compagnie d'infanterie au régiment de Hainaut, le 27 Mai 1694 (*c*), Lieutenant d'une compagnie au régiment de Belleforière en 1696 & Aide-Major du régiment de Melun le 7 Mars 1707 (*d*); c'eſt pour lui que fut rendue, le 25 Juin 1699, par Hiéroſme Bignon, Intendant de Picardie, l'ordonnance de maintenue en ſa nobleſſe (*e*). Il avait épouſé, par contrat du 13 Mai 1702 (*f*), Demoiſelle Catherine Le Vaillant de la Paſture, fille de Jean-Baptiſte Le Vaillant, Chevalier, Seigneur de la Paſture. Elle demeura veuve en 1727 & fit ſon teſtament le 8 Mai 1748 (*g*). On y trouve mentionnés ſes trois enfants :

1. Jean-François de Forceville, qui ſuit.
2. Armand-Jules, Chevalier, dit le Vicomte de Forceville, ſervait en qualité de Cadet dans le régiment de Chepy en Janvier 1727 (*h*), & fut plus tard nommé Lieutenant dans le bataillon de milice d'Abbeville (*i*). Succeſſivement Capitaine au régiment de Longuerue le 12 Avril 1736 (*j*), & de Giſors, le 29 Octobre 1741 (*k*), il obtint enfin la Lieutenance du Roi en la ville de Rue (*l*). Il avait épouſé Dame Louiſe Guérin, qui lui ſurvécut & fut inhumée, le 17 Février 1769, dans les caveaux de l'égliſe Saint-Paul de Paris (*m*).
3. Catherine-Joſephe de Forceville, reçue dans la maiſon royale de Saint-Cyr, ſur preuves de Septembre 1703 (*n*), épouſa Meſſire Louis du Vernet de Roquefort, Chevalier, Major pour le Roi de la ville de Prague-Mouillon en Rouſſillon (*o*).

XI. DEGRÉ.

Jean-François II de Forceville, Chevalier, Baron & Vicomte de Merlimont, Seigneur de Capelle, Rabaine, Queſques, Velinghem & autres lieux, épouſa, par contrat du 23 Janvier 1733, pardevant Joſeph Hacot, Notaire à Montreuil (*p*), Demoiſelle Catherine-Hélène de Bresdoult, fille ainée de Meſſire Gabriel de Bresdoult, Chevalier, Seigneur & Vicomte d'Authie, & de Suzanne de Saint-Aignan.

(*a*) Contrat de mariage de Louis-François-Marie de Forceville, du 21 Mai 1787, viſé ci-après.
(*b*) Contrat de mariage de ſon frère & pièces du procès pour la ſucceſſion de la Maréchale de Schulemberg.
(*c*) Certificat en parchemin du Colonel de l'infanterie du Hainaut.
(*d*) Original en parchemin. — Sentence du Roi en faveur de Jean-François, où il eſt nommé Lieutenant, & certificat ſigné & ſcellé du Marquis de Melun.
(*e*) Original en parchemin, ſigné de l'Intendant, & recueil de Villers de Rouſſeville.
(*f*) Copie collationnée du 23 Mai 1702.
(*g*) Copie collationnée du 30 Septembre 1749.
(*h*) Brevet original & certificat du Marquis de Chepy du 16 Mai 1733.
(*i*) Lettre ſignée du Roi, du 5 Avril 1729.
(*j*) Certificat de ſervice.
(*k*) Congé de 4 mois.
(*l*) Extrait des regiſtres du Conſeil d'État, du 8 Mai 1744.
(*m*) Extrait des regiſtres de l'égliſe Saint-Paul, du 24 Avril 1769.
(*n*) Bibliothèque Impériale, fonds d'Hozier, doſſier de Forceville.
(*o*) Extrait des regiſtres de N. D. de Verſailles. Acte de baptême de Louis du Vernet, leur fils.
(*p*) Copie collationnée du 26 Janvier 1733.

Elle mourut ſans enfants, & le Vicomte de Merlimont ſe remaria, par contrat du 21 Mars 1740 (*a*), devant Maître Jacques Poultier, Notaire à Montreuil, avec Demoiſelle Marie-Françoiſe DE POUCQUES, fille de Meſſire Antoine DE POUCQUES, Chevalier, Seigneur de Queſques, Velinghem, &c., & d'Éliſabeth DE FLAHAUT. Il en eut deux enfants :

1. LOUIS-FRANÇOIS-MARIE de Forceville, qui ſuit.
2. MARIE-LOUISE-FRANÇOISE de Forceville, émigra à Londres, où elle fit ſon teſtament le 7 Février 1812 (*b*).

XII. DEGRÉ.

LOUIS-FRANÇOIS-MARIE de Forceville, Chevalier, Baron & Vicomte de Merlimont, Seigneur de Merlimont, Rabaine, Queſques, Velinghem & autres lieux, fut reçu, le 10 Juillet 1767, au nombre des 200 chevau-légers de la garde du Roi (*c*). Il y demeura juſqu'au 30 Septembre 1787, que Louis XVI dut ſupprimer cette compagnie d'élite, & reçut alors en compenſation la croix de Saint-Louis & une penſion de 200 livres (*d*). Il avait épouſé, par contrat du 21 Mai 1787, pardevant Maître Remy Poultier, Notaire à Montreuil (*e*), Demoiſelle Marie-Anne LE NOIR, fille de Meſſire Henry LE NOIR, Chevalier, Seigneur de la Suſoye, du Bus, de Fontibert, de Dignopré, de Francleu, Ecuire, Ambricourt, Sorrus, Romont, & Vicomte héréditaire de Montreuil-ſur-mer. Remarquons en paſſant que les liens de parenté qui uniſſaient les Vicomtes de Merlimont à leurs aînés, les Seigneurs de Forceville en Vimeu, pour être très-éloignés, n'en étaient pas moins toujours reconnus : ainſi au nombre des parents aſſiſtant au mariage de Louis-François-Marie, figure ſa couſine, Madame de Caſſini, veuve de Meſſire Charles-François de Forceville, qui ſigne le contrat avec ſes fils. De cette union naquit un ſeul fils :

LOUIS-MARIE-DOMINIQUE de Forceville, qui ſuit.

XIII. DEGRÉ.

LOUIS-MARIE-DOMINIQUE de Forceville, Chevalier, Baron & Vicomte de Merlimont, épouſa, par contrat du 28 Octobre 1813, Demoiſelle Jeanne-Marie-Hortenſe DE RIENCOURT, fille de Meſſire François-Marie, Comte DE RIENCOURT DE VAUX, & de Marie-Anne-Gilberte DU CROCQUET DE SAVEUSE (*f*). De cette union ſont iſſues (*g*) :

1. LOUISE-HORTENSE-ANTONINE de Forceville de Merlimont, née à Montreuil le 14 Avril 1817 & morte à Nice le 27 Mars 1841 (*h*).
2. LOUISE-MARIE-FANNY de Forceville de Merlimont, née le 15 Mars 1819, mariée, par contrat du 16 Avril 1850, à Monſieur Gabriel-Antoine-Xavier, Vicomte DE FORCEVILLE, de la branche aînée, dont poſtérité (*i*).
3. MARIE-ANTOINETTE-HORTENSE-HONORINE de Forceville de Merlimont, née à Montreuil le 26 Septembre 1822, mariée, par contrat du 31 Mars 1842, à

(*a*) Copie collationnée du 4 Avril 1740.
(*b*) Expédition en parchemin.
(*c*) Lettres originales de Michel-Ferdinand d'Albert-d'Ailly, Duc de Chaulnes.
(*d*) Lettres du Roi & lettres ſignées : Duc d'Aiguillon & la Tour-du-Pin. — Brevet de Chevalier de Saint-Louis.
(*e*) Copie collationnée en parchemin, du 2 Juin 1787.
(*f*) Extrait des regiſtres aux actes de mariage de la ville d'Amiens, année 1813.
(*g*) Les actes de naiſſance des 4 enfants ſont extraits des regiſtres de Montreuil-ſur-mer.
(*h*) Extrait mortuaire, légaliſé au Conſulat de Nice.
(*i*) Voir au XIVe degré de la branche aînée.

Monſieur Pierre-François-Xavier, Vicomte DE CALONNE D'AVESNE, dont poſtérité (*a*).

4. LOUISE-MARIE-CÉLINE-GILBERTE de Forceville de Merlimont, née à Montreuil le 27 Février 1827 & décédée le 13 Février 1828.

(*a*) Voir ci-devant la généalogie de la maiſon DE CALONNE D'AVESNE, p. 392.

DE FORESTA,

Marquis de Foreſta & de la Roquette, anciens Seigneurs de Lançon, de Collongue, de Mimet, de Rougiers, de Venel, du Caſtelar, de Châteauneuf, &c., Barons de Tretz & de Moiſſac.

EN PROVENCE.

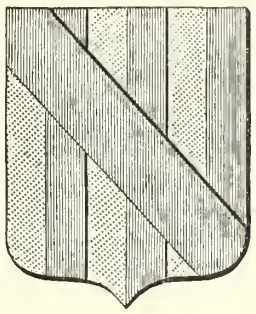

Palé d'Or & de Gueules de ſix pièces ; à la Bande de Gueules, brochante ſur le tout. COURONNE : *de Marquis.* SUPPORTS ET CIMIERS : *trois Aigles de Sable, couronnées d'Or.* DEVISE : A nido devota tonanti.

La famille DE FORESTA, établie en Provence depuis plus de trois ſiècles, eſt originaire d'Italie. Ses ancêtres, d'après tous les auteurs qui ont parlé de cette maiſon, ont joué un rôle conſidérable dans l'hiſtoire de la haute Lombardie & des républiques de Veniſe & de Gênes. Elle a ſucceſſivement poſſédé vingt-deux fiefs ou terres nobles en Provence & donné à l'ordre de Malte douze Chevaliers de juſtice, Commandeurs, Baillis & Grands Prieurs (*a*).

ODASIUS de Foreſta, qualifié Chevalier en 1290, eut pour fils MAFFÉE « *ex nobili vetuſtâque Foreſtorum familiâ natus* (b) » lequel fut un Magiſtrat éminent, orateur & juriſconſulte. Attaché à la cauſe de l'Empereur Louis IV de Bavière, il fut traité par ce Prince avec une grande diſtinction & reçut de lui en 1330 le titre, alors inſigne, de Comte Palatin, tranſmiſſible à toute ſa poſtérité mâle, ainſi qu'un grand nombre d'autres priviléges dont l'un ſurtout eſt cité par Laroque dans ſon *Traité de la Nobleſſe* (c), comme un abus de la puiſſance impériale.

Le petit-fils de Maffée, JEAN, dit *Annes de Foreſta*, devint Connétable de la république de Veniſe, l'ami & le compagnon d'armes du grand Capitaine Coleoni. CHRISTOPHE de Foreſta, deſcendant au VIe degré de Maffée, vint vers 1516 s'établir en Provence où il acquit d'abord les ſeigneuries de Lançon & de Mimet. Il retint enſuite, par droit de prélation, l'importante baronnie de Tretz pour laquelle il prêta hommage à François Ier, en 1537.

Les deux fils de Chriſtophe, FRANÇOIS & JEAN-AUGUSTIN de Foreſta, furent les chefs de trois branches : l'une, des Seigneurs de Collongue, éteinte en 1775 ; la ſeconde, des Seigneurs de Venel, ſeule ſubſiſtante aujourd'hui ; & la troiſième, des Seigneurs du Caſtelar, Marquis de la Roquette.

JEAN-AUGUSTIN de Foreſta, ſecond fils de Chriſtophe & chef de cette dernière

(*a*) Pour plus de détails, voir la notice de Lainé, *Archives de la Nobleſſe*, t. Ier.

(*b*) Jacques-Philippe de Bergame, *Supplementum ſupplementi.* — Voyez auſſi : Donato Calvi, *Éphémérides ſacrées & profanes de Bergame* ; — Laroque, *Traité de la Nobleſſe.*

(*c*) Page 329.

branche, épouſa en 1553 Anne d'Albertas (*a*). Il fut créé Premier Préſident du Parlement de Provence le 5 Juillet 1558, & mourut en 1588, ayant traverſé l'époque orageuſe de la Ligue.

La terre ſeigneuriale de la Roquette fut érigée en marquiſat (*b*) pendant la minorité de Louis XIV (en Décembre 1651), en faveur d'un autre Jean-Auguſtin, petit-fils du précédent, & lui-même ſecond Préſident au Parlement de Provence, lequel, pendant les troubles de la minorité, avait ſoutenu les droits du jeune monarque avec autant de prudence que de zèle, ainſi qu'il conſte d'une lettre à lui adreſſée par la Régente Anne d'Autriche (*c*). Cette terre de la Roquette a paſſé de nos jours dans la branche de Venel, laquelle a été, comme nous le dirons plus tard, confirmée dans la poſſeſſion du titre attaché audit fief.

Nous ſignalerons encore dans la branche éteinte des Seigneurs du Caſtelar :

Jean-Paul de Foreſta, Ier du nom, troiſième fils du Premier Préſident Jean-Auguſtin, Conſeiller du Roi, Juge du palais de Marſeille, né le 19 Août 1564, marié en 1586 à Marguerite de Leinche, qui fut marraine de Pierre d'Hozier (*d*);

Et Marguerite de Foreſta, fille de Jean-Paul de Foreſta, IIe du nom, Marquis de la Roquette, laquelle épouſa en 1678 Jérôme d'Audiffret, Baron de Gréoulx & Lieutenant-général de l'amirauté de Marſeille (*e*).

La branche du Caſtelar s'eſt éteinte en la perſonne de Bruno-Marie de Foreſta, mort à Paris en 1819, Bailli, Grand-Croix de l'ordre de Malte & dernier Ambaſſadeur de la Religion auprès du gouvernement français pendant la révolution.

La filiation de la branche de Venel aujourd'hui exiſtante eſt établie comme il ſuit, en comptant les degrés à partir d'Odasius cité en tête de cette notice.

VIII. DEGRÉ.

Christophe, déſigné plus haut, auteur des Foreſta de Provence, lequel eut pour fils aîné :

IX. DEGRÉ.

François de Foreſta, IIe du nom, Baron de Tretz, Seigneur de Lançon, de Rougiers, de Collongue & de Venel, Maître d'hôtel ordinaire des Rois Henri II, François II & Charles IX. De ſon mariage avec Catherine de Cabannes, il eut ſix enfants, dont l'aîné fut :

X. DEGRÉ.

Antoine de Foreſta, IIe du nom, Baron de Tretz. Il épouſa : 1° par contrat du 7 Septembre 1592, Anne d'Hostager, fille de Pierre d'Hostager & d'Éliſabeth de Vento des Pennes; 2° par contrat du 5 Juillet 1611, Marthe de Raimond-Modène, fille de Pierre de Raimond-Modène & de Jeanne de Barralier-Montauban. Il eut du premier mariage ſix enfants; & du ſecond quatre enfants, qui furent :

1. Scipion-Antoine, qui ſuit.
2. Charles de Foreſta, Protonotaire du Saint-Siége apoſtolique.

(*a*) Ve Regiſtre de cet Armorial, art. d'Albertas, page 6.
(*b*) Voir les Lettres patentes à la fin de cette notice.
(*c*) Honoré Bouche, *Chorographie de Provence*, tome II, page 970.
(*d*) IIIe Regiſtre de cet Armorial, art. d'Hozier, page IV des *preuves*.
(*e*) Ier Regiſtre de cet Armorial, art. d'Audiffret.

3, Catherine de Foreſta, mariée, par contrat du 1er Juin 1632, à Pierre de Quiqueran, Seigneur de Beaujeu (*a*).

4. Angélique de Foreſta, morte Religieuſe Urſuline à Aix.

XI. DEGRÉ.

Scipion-Antoine de Foreſta, Seigneur de Venel, né le 1er Octobre 1629, marié, par contrat du 28 Mai 1650, à Louiſe de Moustiers, dont il eut dix enfants; l'aîné :

Joseph-Ignace de Foreſta, Prévôt du chapitre de la cathédrale de Marſeille, qui devint Évêque & Prince d'Apt en 1695, & mourut en 1736.

XII. DEGRÉ.

François de Foreſta, IIIe du nom, ſecond fils de Scipion-Antoine, fut dans ſon enfance reçu Chevalier de Malte & devint Lieutenant des galères du Roi. Autoriſé à quitter l'ordre après avoir fait ſes quatre caravanes, il épouſa, par contrat du 13 Octobre 1694, Cécile-Gabrielle de Moustiers, & en eut neuf enfants, dont le troiſième ſuit.

XIII. DEGRÉ.

Jean-François de Foreſta, né le 27 Juillet 1706, Garde de l'étendard des galères de France. De ſon mariage, contracté le 20 Octobre 1727, avec Marie-Gabrielle de Bricard, il eut ſeize enfants, parmi leſquels :

XIV. DEGRÉ.

Marie-Joseph-Maffée de Foreſta, né à Marſeille le 15 Août 1730, nommé Lieutenant des vaiſſeaux du Roi le 17 Avril 1757 & Chevalier de Saint-Louis le 1er Mai 1763. Il épouſa, par contrat du 7 Mai 1769, Claire-Julie de Rémusat, fille de Charles de Rémusat & de Marie-Anne de Candolle. De ce mariage ſont iſſus, entre autres enfants :

Marie-Paul-Augustin de Foreſta, Conſeiller à la Cour royale d'Aix, mort le 7 Septembre 1851. Et

XV. DEGRÉ.

Marie-Joseph, Marquis de Foreſta, né à Marſeille le 28 Mars 1783, Préfet ſous la Reſtauration & Gentilhomme honoraire de la chambre du Roi Charles X, Chevalier non profès de l'ordre de Saint-Jean de Jéruſalem, Officier de la Légion d'honneur, Grand-Cordon de l'ordre impérial de Léopold d'Autriche, &c., mort à Aix le 11 Février 1858.

Adopté par ſon grand-oncle le Bailli de Foreſta, dernier Marquis de la Roquette, en qui s'eſt éteinte, comme nous l'avons vu, la branche des Seigneurs du Caſtelar, Marie-Joſeph fut, en outre, par Lettres patentes du Roi Louis XVIII, en date du 28 Mai 1821, confirmé dans la poſſeſſion du titre ci-devant attaché au fief de la Roquette dont il était devenu poſſeſſeur. Il avait épouſé en premières noces, le 9 Décembre 1812, Marie-Joſéphine-Conſtance de Chalvet-Souville, décédée le 4 Février 1823, Sous-gouvernante des Enfants de France; & en ſecondes noces,

(*a*) Ier Regiſtre de cet Armorial, art. de Quiqueran.

le 8 Février 1825, Marie-Charlotte-Léon-Suzanne-Thècle-Softhènes D'OURCHES, fille de Pierre-Didier-François, Marquis D'OURCHES, Chambellan de Monſieur (depuis Louis XVIII), & de Marie-Charlotte-Hyacinthe DE LA VALLÉE-RARÉCOURT DE PIMODAN.

Du premier lit :

1. MARIE-MAXENCE, qui ſuit.
2. MARIE-ALBÉRIC de Foreſta, né le 8 Janvier 1818, Religieux Profès de la Compagnie de Jéſus.
3. MARIE-NATALIE de Foreſta, née le 15 Juin 1820, Dame de l'ordre Thérésien de Bavière, Dame du palais de S. A. R. Madame la Ducheſſe de Parme, morte le 26 Août 1859.

Du ſecond lit :

4. MARIE-JOSÉPHINE de Foreſta, née le 30 Mai 1832.
5. MARIE-EUPHRASIUS-MAFFÉE-CHARLES de Foreſta, né le 5 Février 1836
6. MARIE-GABRIEL-PAUL de Foreſta, né le 7 Mai 1838.
7. MARIE-SEPTIME-FERNAND de Foreſta, né le 18 Décembre 1841, Zouave pontifical.

XVI. DEGRÉ.

MARIE-MAXENCE, Marquis de Foreſta, né à Aix le 5 Février 1817, Chevalier non profès de Saint-Jean de Jéruſalem, marié, le 30 Janvier 1843 (contrat du 3 Décembre 1842), à Eugénie-Sophie-Caroline-Mathilde DE BULLY, dont ſont iſſus :

1. HENRI-MARIE-JOSEPH de Foreſta, né le 23 Juillet 1855, filleul de Monſieur le Comte & de Madame la Comteſſe de Chambord.
2. MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE de Foreſta, née le 8 Janvier 1857.
3. PIERRE-MARIE-JOSEPH de Foreſta, né le 7 Décembre 1863.

AUTEURS A CONSULTER : Ronchetti, Donato Calvi, Céſar de Noſtradamus, Honoré Bouche, Papon, Artefeuil, l'Abbé Robert de Briançon, &c.

ÉRECTION DE LA BARONNIE DE LA ROQUETTE EN MARQUISAT.

Par Louis XIV en faveur de Jean-Auguſtin de Foreſta.

Du mois de Décembre 1651.

Copie collationnée.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, Comte de Provence, Forcalquier & terres adjacentes, à tous préſents & advenir Salut. Conſidérant que comme il n'y a rien de ſi recommandable que la continuelle affection des ſujets au ſervice de leurs princes, il n'y a rien auſſy de plus juſte que la reconnoiſſance que le ſouverain en doit avoir, parce qu'elle eſt néceſſairement excitée & échauffée lorſque'lle ſe trouve reconnüe & en qu'elque façon recompenſée, c'eſt auſſy par cette raiſon que nous avons été convié de conſidérer les bons ſervices que notre amé & féal JEAN-AUGUSTIN de Foreſta, Conſeiller en nos Conſeils & Préſident en notre Cour de Parlement de Provence, Baron de la Roquette, nous a rendus & à cet État, & ceux qu'il continue journellement de nous rendre avec des ſoins & des témoignages très-importants pour le bien de notre État, repos & tranquillité de ladite Provence, & ce qui eſt d'autant plus remarquable, c'eſt que la fidélité & volonté qu'il fait continuellement paroître lui eſt comme héréditaire, ne faiſant que imiter en cela ce que notre amé & féal Mr Jean-Auguſtin de Foreſta, Baron de Très, ſon ayeul paternel, Conſeiller en notre Cour & premier Préſident en notre Cour de Parlement de Provence, enſemble Mr Pierre de Foreſta, Cardinal & Chancellier de France (*a*) & Mre François de Foreſta, auſſy Conſeiller en nos

(*a*) C'eſt une erreur. Le Cardinal appartenait à la famille de la Foreſt-Divonne.

conſeils & Maître d'hôtel ordinaire, ont toujours fait paroître en toute rencontre & en toutes leurs actions, en telle ſorte que nous croirions n'être pas ſatisfaits nous meſme ſy des ſy longs ſervices, ſy longuement continués en une même famille, & qui vont toujours en augmentant en la perſonne dudit ſieur Préſident de la Roquette, ne reçoivent quelque effect & témoignage de notre reconnoiſſance ; laquelle avons eſtimé ne pouvoir mieux expliquer pour le préſent que en donnant au Sieur Préſident de la Roquette quelque dignité qui puiſſe eſtre eſtendue & communiquée à ſa poſtérité, que en érigeant en marquiſat la terre de la Roquette qu'il poſſède en touts fiefs & autres droits ſeigneuriaux, & qu'il tient déjà en tiltre de baronnie, afin qu'il aye dans ſa maiſon quelque marque de notre bienveillance, & qu'il aye d'autant plus de ſujet de nous continuer ſes ſervices avec le même zèle qu'il a fait juſqu'à préſent.

Pour ces cauſes & autres à ce nous mouvans, nous avons, par les préſentes ſignées de notre main, crée & érigé, créons & erigeons la dite terre de la Roquette, poſſédée en tiltre de baronnie en touts fiefs & juriſdiction, en tiltre & dignité de marquiſat ; voulons que ledit Jean-Auguſtin de Foreſta & les ſiens puiſſent à l'avenir ſe dire & qualifier, tant en jugement que dehors & en touts actes, de Seigneurs & Marquis dudit la Roquette, & qu'il joüiſſe pleinement & paiſiblement de tous les honneurs, droits & prérogatives qu'il y apartient, déclarant en outre que venant à décéder ſans enfants maſles, nous n'entendons point que la dignité de marquiſat demure réunie, nonobſtant l'ordonnance du Roy Charles 9e de l'an 1566, à laquelle & à tous autres édits faits ou que nous pourrions faire à l'avenir, nous avons expreſſément derrogé par ces préſentes, leſquelles autrement n'auroient point été acceptées ; à la charge toutesfois que ſy le dit Sr Jean-Auguſtin de Foreſta, Préſident & Marquis de la Roquette, vient à décéder ſans enfants mâles ou femelles, audit cas ſeulement ledit marquiſat demurera réuni à notre domaine, ſuivant la ſuſdite ordonnance. Sy donnons en mandement.... Donné à Poitiers au mois de Décembre l'an de grâce mil ſix cent cinquante un, & de notre règne le neufvieme. *Signé* : LOUIS ; par le Roy, Comte de Provence, DE LOMENIE.

Enregiſtré ès regiſtres des Lettres Royaux de la Cour du Parlement de Provence, ſuivant l'arreſt rendu par la Chambre ordonnée durant les vaccations du vingtième Septembre mil ſix cent cinquante deux. *Signé :* ESTIENNE.

Collationné par nous Écuyer, Conſeiller Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes finances : DUMON.

CONFIRMATION DU TITRE DE MARQUIS DE FORESTA.

Par Louis XVIII en faveur de Marie-Joſeph de Foreſta.

Du 28 *Mai* 1821.

Extrait.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU.... Notre amé le Sr MARIE-JOSEPH de Foreſta,... nous a fait expoſer que, par Lettres patentes du mois de Décembre 1651, le Roi Louis XIV, notre auguſte aïeul & prédéceſſeur, a érigé en marquiſat la terre de la Roquette appartenant à la famille de l'expoſant & ſituée..... & qu'il déſirerait obtenir de notre grâce la confirmation du titre de Marquis.....

En conſéquence..... ſur la préſentation qui nous a été faite..... prenant en conſidération les bons & loyaux ſervices que la famille de l'expoſant a rendus à l'État, tant ſous notre règne que ſous celui des Rois nos prédéceſſeurs, & voulant donner à lui-même un témoignage de notre bienveillance particulière pour le dévouement dont il nous a donné des preuves, nous l'avons, par notre ordonnance du 28 Mai dernier, confirmé dans la poſſeſſion du titre de Marquis..... A ces cauſes, nous avons..... confirmé & maintenu, & par ces préſentes, nous confirmons & maintenons led. Sr Marie-Joſeph de Foreſta..... dans la poſſeſſion & jouiſſance du titre de Marquis..... lequel titre ſera tranſmiſſible à ſa deſcendance directe légitime, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture. Voulons qu'il puiſſe porter le titre, &c. Mandons & ordonnons... &c.....

LE FRANÇOIS DES COURTIS (*a*),

Marquis de la Groye, anciens Seigneurs des Courtis, de la Mare, de Soubran, du Puſch, de Soulangé, du Bois-Florimond, de la Tour, de Pouzieux, du Chillay, de la Borde, du Pleſſis-Guénaud, de la Valette & de Brétigny.

EN TOURAINE, POITOU ET ANGOUMOIS.

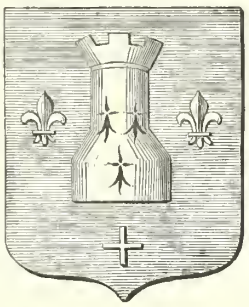

D'Azur à une Tour d'Argent, chargée de trois Mouchetures d'hermines de Sable, poſées 2 & 1; accoſtée de deux Fleurs de lis d'Argent, & ſoutenue d'une Croiſette de même.

L'an 1272 vivait à Naples CLÉMENT FRANCESE, que l'Hermite-Souliers indique comme le premier ancêtre connu de la famille, mais la filiation ne peut être établie ſans interruption qu'à partir de :

PREMIER DEGRÉ.

ANTOINE François, Chevalier, Seigneur de la Mare, &c., qui a vécu de 1420 à 1480 dans la ville & le comté de Tende (Piémont), dont il était Gouverneur, poſte que pluſieurs de ſes ancêtres avaient déjà occupé (*b*). Il épouſa, par contrat du 1er Mars 1450, Anne DE GRIMALDI, de la famille princière de Monaco, alliance qui prouve qu'à cette époque déjà la famille occupait une haute poſition dans la Nobleſſe. De cette union il eut pluſieurs enfants (*c*), entre autres :

II. DEGRÉ.

CARLES François, Chevalier, Seigneur de la Mare, &c., qui, comme ſon père, fut Gouverneur de Tende, épouſa, par contrat du 17 Avril 1487, Iſabeau DE VILLENEUVE DE GROUILLAN. Il fit avec éclat les guerres d'Italie, ainſi que le prouvent pluſieurs lettres de René de Savoie, ſon ami, dont les autographes ſont conſervés dans les archives de la famille (*d*). Il périt glorieuſement à la bataille de Pavie, le 26 Février 1525, avec deux de ſes fils (*e*). Peu de temps après, ſon château de la

(*a*) Juſqu'au commencement du XVIIIe ſiècle, tous les actes ſans exception portent comme nom patronymique, *François*. A cette époque on voit apparaître dans quelques actes, l'article *Le;* dans la ſeconde moitié du ſiècle cette altération devient ſi fréquente qu'elle conſtitue la règle, & tous les actes ſans exception portent bientôt LE FRANÇOIS, & cette dernière orthographe a été ſanctionnée en 1846 par un jugement du Tribunal de première inſtance de Poitiers.

(*b*) Enquête faite à Tende le 30 Mai 1616, en exécution d'un arrêt de la Cour des aides.

(*c*) Pour plus de détails généalogiques voir la notice conſacrée à cette famille par M. Carré de Buſſerolle dans ſon *Calendrier de la Nobleſſe de Touraine, de l'Anjou, du Maine & du Poitou*, pour 1867.

(*d*) Pluſieurs lettres du Comte de Morette & de René de Savoie. Archives de famille.

(*e*) L'acte de ſépulture ſigné par le Curé & le Vicaire de Saint-Lazare, près de Pavie, & écrit en italien, eſt conſervé dans les archives.

Mare fut mis à fac par les troupes de Charles-Quint (*a*). De ſon mariage ſont iſſus pluſieurs enfants, parmi leſquels :

III. DEGRÉ.

ANTOINE François, Chevalier, Seigneur de la Mare, &c., ſe réfugia en France, pour ſe ſouſtraire à la fureur des ennemis; il y fut ſuivi par la faveur d'Honorat de Savoie, Comte de Villars, qui lui conféra en 1559 le grade de Capitaine-Gouverneur du Grand-Preſſigny, en Touraine (*b*). Sa vie ne fut qu'une glorieuſe ſuite de combats dans les armées catholiques (*c*). Il épouſa, par contrat du 14 Mars 1568, Perine MIGRET DE FOSSECREUSE, dont il eut pluſieurs filles, ainſi que pluſieurs fils, entre autres :

IV. DEGRÉ.

HONORAT François, Chevalier, Seigneur de la Borde, &c., acheta, le 27 Juin 1600, le château & la ſeigneurie des Courtis (*d*), & dès lors la famille s'établit définitivement en Touraine (*e*). Il ſe maria, par contrat du 17 Avril 1602, à Anne QUENTIN, dont il eut deux filles & cinq fils, dont :

V. DEGRÉ.

CÉSAR François, Chevalier, Seigneur des Courtis, &c., obtint, le 8 Mai 1663, un arrêt de maintenue de la Cour des aides. Il avait épouſé, le 10 Octobre 1645, Claude DE PUYVINAUT, de laquelle ſont venus pluſieurs enfants, entre autres :

VI. DEGRÉ.

HONORAT-JEAN François, Chevalier, Seigneur des Courtis, &c., s'unit, le 18 Janvier 1680, à Bonne DE MARCÉ, de laquelle ſont nés trois enfants, parmi leſquels :

VII. DEGRÉ.

JEAN Le François, Chevalier, Seigneur des Courtis, &c., figure parmi les Gentilshommes de Touraine au Grand Armorial de France ſous le nom de Jean François, Chevalier, Seigneur de Pouzieux. Il épouſa, le 11 Février 1711, Marie-Françoiſe VEZIEN DE CHAMPAIGNE; de ce mariage ſont iſſus huit enfants, entre autres :

VIII. DEGRÉ.

LOUIS-JEAN-THÉODORE Le François, Chevalier, Seigneur des Courtis, avait épouſé, le 25 Octobre 1740, Marie-Louiſe-Adélaïde DE MOUSSEAUX. Il eſt décédé en 1756. Ils laiſſèrent pluſieurs enfants :

1. JACQUES-JEAN, qui ſuit, auteur de la branche aînée.
2. AUGUSTIN-JOSAPHAT Le François, Vicaire général du diocèſe de Saint-Claude,

(*a*) (*b*) (*c*) Enquête faite à Tende en 1615 & 1616.

(*d*) Acte conſervé dans les archives de la famille.

(*e*) En 1614, il eut à ſoutenir un procès contre les habitants du Grand-Preſſigny qui lui conteſtaient ſes priviléges de la Nobleſſe, comme étant iſſu d'une famille étrangère, & le 11 Août 1615, la Cour des aides ordonna qu'une enquête fût faite à Tende & en Touraine, ſur ſon origine. Cette enquête eut lieu en 1615 & 1616 & ſe termina le 8 Juin 1617 par un arrêt de la Cour des aides qui maintenait Honorat dans tous ſes priviléges. (L'enquête & l'arrêt ſont dans les archives de la famille.)

décédé à Paris le 3 Décembre 1823, étant Aumônier de l'orphelinat Marie-Thérèſe.

3. ANTOINE, auteur de la branche cadette, rapportée plus loin.
4. AGATHE Le François, mariée à Louis-Pierre, Vicomte DE CHABOT.
5. CHARLES-PIERRE Le François, mort jeune.

BRANCHE AINÉE.

IX. DEGRÉ.

JACQUES-JEAN Le François, Chevalier, Seigneur des Courtis, qualifié Marquis de la Groye (*a*), épouſa, en premières noces, Françoiſe-Adélaïde DE RANCHÉ; & en ſecondes noces, le 7 Août 1776, Adélaïde-Armande DE LA ROCHE-CÉZY DE LA GROYE. Vers 1780, il acheta de ſon beau-frère le château & la ſeigneurie de la Groye, érigée en 1661 en marquiſat, & n'en porta le titre qu'après la mort de celui-ci. En 1789, il fut nommé Député ſuppléant de la Nobleſſe de la ſénéchauſſée de Châtellerault aux États généraux, & décéda en émigration Chevalier de Saint-Louis. Il eut de ſon mariage ſept enfants, dont :

X. DEGRÉ.

CHARLES-PIERRE Le François des Courtis, Marquis de la Groye, né au château des Courtis le 12 Mai 1785, marié, le 6 Janvier 1810, à Agathe-Louiſe-Renée-Caroline DE SAHUGUET-DAMARZIT D'ESPAGNAC. Décédé le 2 Mars 1866, laiſſant de ſon mariage ſept enfants, entre autres :

XI. DEGRÉ.

HONORAT-CHARLES Le François des Courtis, Marquis de la Groye, Chevalier de l'Ordre de Pie IX, chef de la branche aînée, réſidant actuellement en ſon château de Lavau (Charente), eſt né au château de Laudonnière le 14 Décembre 1810, & a épouſé, le 27 Novembre 1838, Louiſe-Armande-Charlotte LE FRANÇOIS DES COURTIS DE LA VALETTE, de la branche cadette, dont ſont nés :

1. ERNEST-HENRI-MARIE, qui ſuit.
2. MARGUERITE Le François des Courtis, née en 1842, Religieuſe Carmélite en 1863.
3. GABRIELLE Le François des Courtis, née en 1843, Religieuſe Carmélite en 1865.
4. RAOUL-MARIE Le François des Courtis, né le 10 Août 1849.

XII. DEGRÉ.

ERNEST-HENRI-MARIE Le François des Courtis, né le 14 Septembre 1839, Enſeigne de vaiſſeau en 1863, s'eſt uni, le 3 Octobre 1866, à Iſabelle-Roſe-Marie DE LAMOTE-BARACÉ DE SENONNES, de laquelle ſont iſſus :

1. CARLES Le François des Courtis, né le 7 Août 1867.
2. LOUIS Le François des Courtis, né le 24 Septembre 1868, décédé.

(*a*) Il eſt porté avec ce titre ſur le procès-verbal de l'Aſſemblée générale des trois ordres pour la ſénéchauſſée de Châtellerault, en 1789. (L. de la Roque & Éd. de Barthélemy, *Catalogue des Gentilshommes du Poitou.*)

BRANCHE CADETTE.

IX. DEGRÉ.

ANTOINE Le François des Courtis de la Valette, Lieutenant au régiment de Penthièvre-infanterie, né au château de la Valette en 1757, avait épouſé, le 23 Avril 1782, Marie-Madeleine-Radegonde AUBINEAU D'INSAY. Décédé le 22 Décembre 1788, il laiſſa de ſon mariage une fille, qui eſt morte à Poitiers le 30 Mai 1853, & un fils, qui ſuit.

X. DEGRÉ.

HENRI-FÉLIX Le François des Courtis de la Valette, né à Poitiers le 8 Février 1787, admis à l'École militaire en 1804, épouſa, en premières noces, le 7 Juin 1813, Marie-Louiſe-Antoinette CHAPITEAU DE RÉMONDIAS, de laquelle il eut trois enfants, parmi leſquels :

LOUISE-ARMANDE-CHARLOTTE Le François des Courtis de la Valette, née en 1820 à la Valette & mariée en 1838 à ſon couſin iſſu de germain, chef actuel de la branche aînée.

Et en ſecondes noces, le 18 Mars 1824, Marie-Louiſe-Auguſta DE BARENTIN DE MONTCHAL, dont ſont iſſus ſix enfants :

1. CHARLES-MARIE, qui ſuit.
2. ARTHUR-MARIE-FRANÇOIS Le François des Courtis de la Valette, mort jeune.
3. FÉLIX-MARIE-CHARLES Le François des Courtis de la Valette, né à la Valette en 1829.
4. MARIE-AUGUSTA-NICE Le François des Courtis de la Valette, née en 1832, mariée, le 16 Juin 1852, à Louis, Baron DE BONNAULT.
5. CONRAD-ROMAIN-MARIE Le François des Courtis, né le 1er Novembre 1833, Capitaine commandant au 5e huſſards, décoré en 1864 de l'ordre de Notre-Dame de Guadalupe & nommé en 1865 Chevalier de la Légion d'honneur.
6. MARIE-CHARLES-MAXIME Le François des Courtis de la Valette, né le 19 Janvier 1837.

XI. DEGRÉ.

CHARLES-MARIE Le François des Courtis de la Valette, chef de la branche cadette, réſidant actuellement en ſon château de la Valette (Vienne), eſt né au château de Noyen-ſur-Seine le 11 Mars 1825, Capitaine au long cours en 1850, a épouſé, le 12 Juin 1854, Marie-Lucile DE LA ROCHE-SAINT-ANDRÉ (*a*), dont ſont nés :

1. HENRI-LOUIS-MARIE Le François des Courtis de la Valette, né à Poitiers le 1er Avril 1855.
2. ROGER-LÉOPOLD-MARIE Le François des Courtis de la Valette, né à Nantes le 8 Janvier 1857.

(*a*) Tous les contrats de mariage cités dans le cours de cette notice ſont aux Archives de la famille.

DE FRANEAU,

Comtes de Gommegnies.

EN HAINAUT ET EN FLANDRE.

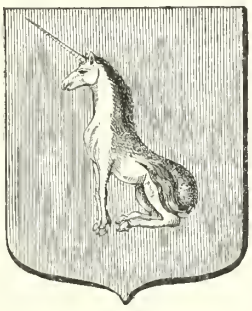

De Gueules à la Licorne aſſiſe, la queue relevée ſur le flanc gauche, d'Argent. SUPPORTS : *deux Lions d'Or, armés & lampaſſés de Gueules. L'Écu entouré d'un Manteau de Gueules, doublé d'Hermines, ſommé de la Couronne ducale.* DEVISE : TAIRE OU BIEN DIRE.

FRANEAU, dont tous les membres portent le titre de Comte de Gommegnies, eſt une maiſon chapitrale, originaire d'Angleterre (*a*), & qui tire ſon nom de ſa ſeigneurie de Frenel, au comté de Pembroke. Seigneurs de Harwick, de Fockinghem, barons d'Exonne, en Angleterre, ils poſſédèrent en Hainaut les ſeigneuries de Flavigny, Harlebois, Hautbois, Gaillart, Bourg-à-Pont, Brillon, Hyon, Arbre, Attre, Louvignies, Abeatre, Boucault, Beaumeteau, Caumont, Franc-manteau, Francy, Audomez, Venize, Canteleu, Belle, Oiſy, les Valles, Gommegnies, Blaregnies, Queſnoy, Neuville, Sartis, Boſquillon, l'Eſtocquoy, Doucy, Ayette, Bouſſu en partie, Thiérimont, Templeuve, Crocomont, Cracolle, Beaufart, du Monceau, Saint-Vaaſt, Sart, Pettignies, &c. Ils furent auſſi Seigneurs de Warendreck, en Hollande.

La terre & baronnie de Gommegnies fut érigée en Comté, par Lettres patentes du Roi Louis XIV, datées de Verſailles en Mai 1709, en faveur d'ALBERT-MICHEL-JOSEPH de Franeau-Hyon. Il avait été enregiſtré par d'Hozier, dans l'*Armorial du Hainaut & de Flandre*, le 6 Juin 1698, folio 1339, à titre de la baronnie de Gommegnies.

Les Franeau furent auſſi Vicomtes de Canteleu & de Queſnoy, & Pairs du Cambréſis, à titre de leur ſeigneurie de Hyon.

Des branches éteintes portèrent, comme marque de briſure de cadets, la *Licorne ſaillante, ſa corne, barbe & crinière d'Or, onglée de Sable.* C'eſt ainſi que l'*Armorial général de Hainaut & de Flandre*, dut enregiſtrer les armes du Baron de Gommegnies, premier Comte de ſon nom.

L'hiſtoire de cette maiſon eſt brillante. Thomas Précy, dans ſa *Chronique d'Angleterre*, folio 371, rapporte que le fils du fondateur de la race, RICHARD Frenel, Seigneur de Frenel & d'Harwick, Capitaine général des Cantorbériens dans la guerre contre les François, fut créé Chevalier des mains du Roi d'Angleterre, Henri Ier, le 3 Juillet 1188, à cauſe de ſa belle conduite à la bataille de Clifford.

EUSTACHE Frenel, ſecond des quatre juſticiers d'Angleterre, adjugea à ce titre la Comté de Mortaing, confiſquée au profit de Richard Cœur-de-Lion, & en priva

(*a*) L'origine anglaiſe de cette maiſon eſt conſtatée dans les Lettres patentes du Duc Charles le Téméraire, de 1475 (voir plus loin).

Robert, comte de Normandie, pour cauſe d'attentat ſur la perſonne de Jean-ſans-Terre & d'intelligence rebelle avec Alexandre, Roi d'Écoſſe.

Raoul Frenel, fut Maſſier royal au couronnement de Henri III, Roi d'Angleterre.

Son fils, Étienne Frenel, Tréſorier d'Angleterre, fut décapité en 1287, par ordre d'Édouard Ier dont il s'était fait un ennemi en s'oppoſant à ſes tentatives de ſéduction ſur ſa fille Yolande Frenel.

Archambault, frère aîné du précédent, abandonna ſon droit d'aîneſſe pour entrer dans les ordres & devint Évêque d'Eſrin.

Archambault Frenel, Baron d'Exonne, &c., mort en 1409, Chambellan de Henri V, traita le mariage de ſon ſouverain avec Iſabelle de France.

David Frenel, Capitaine des navires anglais, périt à Négrepont en combattant contre les Turcs.

Foulcque, Lord Frenel & d'Exonne, fit bâtir le château fort de Fockinghem, où il entretenait à ſes frais cinquante hommes de garniſon. Archambault, ſon fils, découvrit les mines d'argent du comté de Galles. Archambault VII, ſon petit-fils, épouſa Marguerite Saliston, Dame d'honneur de la Reine Éliſabeth, qui lui fit trancher la tête dans la Tour de Londres, pour avoir abandonné la religion comme l'avait fait ſon mari. Enfin, Édouard, Lord Frenel, ſon arrière-petit-fils, ſe maria deux fois & eut vingt-deux enfants, dont la race s'eſt continuée en Angleterre.

Henri Franeau, fils d'Euſtache Frenel, un des quatre juſticiers d'Angleterre, mentionné ci-deſſus, fut le premier de ſa race qui s'établit ſur le continent, après avoir tué en combat ſingulier Lord Saliſton, ſon couſin. Il mourut en 1280 & fut inhumé avec ſa femme dans le chœur de l'égliſe de Sainte-Waudru, à Mons.

La maiſon des Franeau, Comtes de Gommegnies s'eſt diſtinguée dès ſon origine, tant en Angleterre qu'aux Pays-Bas & en France, par d'éclatants ſervices rendus à l'Égliſe & à ſes ſouverains légitimes, dans l'armée & dans l'adminiſtration municipale. Pluſieurs de ſes membres ont été revêtus des plus hautes dignités eccléſiaſtiques. On compte parmi eux l'Évêque d'Eſrin & un Aumônier du Roi d'Angleterre, Sir Thomas Frenel, Chanoine & Archidiacre de Saint-Paul à Londres, Abbé de Laſſimer, tué au château de Hamptoncourt, par les Godwins, en 1489.

François-Ferdinand-Joseph, Comte de Gommegnies, &c., obtint, par Lettres patentes datées de Vienne, le 14 Août 1783, le manteau ducal & la couronne ducale, ainſi que deux lions armés & lampaſſés de gueules, pour ſupports de ſes armes. Les Lettres patentes accordant cette diſtinction rapportent le zèle & la fidélité avec leſquels tous ceux du nom de Franeau ſervirent toujours la cauſe de leurs ſouverains légitimes.

Cette maiſon eſt riche en archives. Sa collection a été formée conformément à l'article IV du règlement du 23 Septembre 1769, pour ſervir de règle aux chapitres nobles des Pays-Bas. Elle ſe compoſe principalement de brevets, lettres patentes, extraits baptiſtaires & mortuaires, contrats de mariage, teſtaments, actes de partage, lettres de relief, engageures d'emplois nobles, pactes de famille, procès, tranſactions, acceptation de tutelle & autres actes publics & judiciaires. La plus ancienne de ces pièces précieuſes eſt la Lettre patente de Charles, Duc de Bourgogne, en date du 1er Août 1475, accordant le titre de Chevalier à Jehan Franeau, Seigneur de Hautbois, Conſeiller, Voué de l'abbaye de Saint-Ghiſlain.

De toutes les branches de la maiſon des Franeau, Comtes de Gommegnies, il n'en exiſte plus qu'une ſeule aujourd'hui. Voici la filiation directe de la branche exiſtante :

PREMIER DEGRÉ.

Wolkier Frenel, Seigneur de Frenel épouſa N...

II. DEGRÉ.

Richard Frenel, Seigneur de Frenel, vivant encore en 1188, épouſa Cécile de Varennes.

III. DEGRÉ.

Eustache Frenel, ſecond des quatre Juſticiers d'Angleterre, épouſa Éléonore de Meulent, dont il eut deux enfants :

1. Raoul, qui continua la branche anglaiſe.
2. Henri, qui ſuit.

IV. DEGRÉ.

Henri Franeau, Ier du nom, Seigneur de Harwick, mort en 1280, épouſa Béatrix de la Haye, dont quatre enfants.

V. DEGRÉ.

Jean Franeau, Ier du nom, Seigneur de Harwick, ſe diſtingua ſous Jean d'Aveſnes, Comte de Hainaut, au ſiége & au ſac du château de Berentrop en 1303. Il épouſa : 1° Aliſon de Santines, Dame de Flavigny, morte ſans enfants; 2° Marie de Harchies, dont :

VI. DEGRÉ.

Henri Franeau, IIe du nom, Seigneur de Flavigny, mort en 1389, épouſa Alaïde Quiéfrize, dont trois enfants, entre autres :

VII. DEGRÉ.

Jean Franeau, IIe du nom, créé Chevalier par Philippe le Bon au ſiége de Dinan en 1420, épouſa Ide de Renesse, dont quatre enfants, entre autres :

VIII. DEGRÉ.

Henri Franeau, IIIe du nom, Seigneur de Warendreck, en Hollande, du chef de ſa mère, épouſa : 1° Anaſtaſie de Crehen, dont il n'eut pas d'enfants; 2° Anviſe de Renarbaix, dont il eut trois enfants, entre autres :

IX. DEGRÉ.

Claude Franeau, Ier du nom, marié à Marie Druart, dont cinq enfants :

1. Claude, Protonotaire au Saint-Siége.
2. Jean, qui ſuit.
3. Yolande, Religieuſe dans la forêt de Mormal.
4. Vincent, Chevalier du Saint-Sépulcre, qui épouſa Anne du Quesnoy, dont deux enfants, ſans hoirs.
5. Renfroy, qui épouſa Émery de Werchain, Seigneur de Mauve, & qui ſe fit Religieuſe après ſon veuvage.

X. DEGRÉ.

Jean Franeau, IIIe du nom, Seigneur de Hautbois, &c., créé Chevalier par Lettres patentes de Charles le Téméraire données à Arras le 1er Août 1475 (*a*), épouſa Maigne Warnier, dont quatre enfants :

1. Jean, qui ſuit.
2. Claude, Chevalier.
3. Jeanne, qui épouſa le Seigneur de Genty.
4. Renette, Prieure de l'abbaye de Montbeillan.

XI. DEGRÉ.

Jean Franeau, IVe du nom, Conſeiller de la ville de Mons ſous Charles-Quint; mort le 6 Mars 1536. Il avait épouſé : 1° Jeanne du Crocq; 2° Iſabeau de Haussin. Il eut du premier lit ſept enfants :

1. Jacques, Homme d'armes de l'Empereur Charles-Quint, marié à Éléonore von Hardungh, dont belle poſtérité en Allemagne.
2. Claude, qui continue la deſcendance.
3. Adrien, qui épouſa Marguerite Gueffier.
4. Jean, Cordelier, Gardien de ſon ordre à Valenciennes.
5. Baudouin, Échevin de Mons en 1534, eut une fille unique.
6. Nicolas, fondateur d'une branche éteinte.
7. Gilles, Capitaine & Châtelain du château de Genappes, mort en 1577, ſans enfants.

Il eut du ſecond lit trois enfants, ſans alliances.

XII. DEGRÉ.

Claude Franeau, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de Gaillart, &c., Conſeiller penſionnaire de Mons, Maître ès arts, &c., mort à Mons le 19 Mai 1574, avait épouſé, par contrat du 25 Janvier 1529, Jeanne Fourneau, dite de Bagenrieux, Dame de Caumont, dont ſix enfants :

1. Jean, dont la poſtérité eſt éteinte.
2. Philippe, qui ſuit.
3. Adrien, qui épouſa Catherine François, Dame de Boucault, dont un fils, mort ſans hoirs.
4. Hermès, dont la poſtérité eſt éteinte.
5. Yolande, qui épouſa Gilles Pottier, Seigneur de Dours.
6. Marguerite, qui épouſa François Pottier, Seigneur de Moulkercke.

XIII. DEGRÉ.

Philippe Franeau, Seigneur de Hyon, &c., Prévôt de Mons, créé Chevalier par Lettres patentes de Philippe IV, Roi d'Eſpagne, données à Madrid le 31 Octobre 1583, en conſidération de ſes ſervices, épouſa Jeanne François, Dame de Bertemont, dont deux enfants :

1. Séverin, qui ſuit.
2. Charlotte, mariée à Antoine de Tournai, Baron d'Oiſy & d'Avrincourt.

(*a*) Original en parchemin. Le Duc y certifie que Jean Franeau eſt : « extrait de noble génération, *originaire d'Angleterre.* »

XIV. DEGRÉ.

Séverin Franeau, créé Chevalier par Lettres patentes datées de Madrid le 22 Mars 1595, épouſa Adrienne Van der Burch, ſœur de Jean, Archevêque de Cambrai, & en eut un fils unique, qui ſuit.

XV. DEGRÉ.

Philippe-François de Franeau, créé Chevalier par Lettres patentes de Sa Majeſté Catholique, du 12 Août 1627, Baron de Gommegnies, épouſa Barbe-Marguerite d'Yve, dont douze enfants :

1. François, Baron de Gommegnies, &c., ſans alliance.
2. Adrien, ſans alliance.
3. Philippe-François, qui ſuit.
4. Anne, épouſa Albert de Rodoan, Baron de Fontaine-l'Évêque.
5. Marie-Catherine, Religieuſe bénédictine à Mons.
6. Barbe-Louise, Religieuſe viſitandine.

7 à 12. Claire-Yolande-Marguerite, Jean-Antoine, Adrienne-Isabelle, Pierre-Joseph, Capitaine en Eſpagne, Anne-Thérèse & Hélène-Alberte, ſans alliance.

XVI. DEGRÉ.

Philippe-François II de Franeau-Hyon, Baron de Gommegnies, Seigneur de Hyon, &c., Pair du Cambréſis, Capitaine de cavalerie au ſervice de Sa Majeſté Catholique, mourut le 11 Novembre 1681. Il avait épouſé Anne-Iſabelle d'Arlin, Baronne de Bornival, dont ſept enfants, entre autres :

1. Albert-Michel-Joseph, qui ſuit.
2. Michel-François-Joseph, Capitaine aux gardes wallonnes, en Eſpagne, tué à l'attaque de Villaréal en Janvier 1706.

XVII. DEGRÉ.

Albert-Michel-Joseph de Franeau-Hyon, premier Comte de Gommegnies, par Lettres patentes du Roi Louis XIV, en Mai 1709 ; fut Enſeigne de la compagnie de Clavy, au régiment du prince d'Iſenghien, & épouſa : 1° par contrat du 20 Juillet 1698, Iſabelle-Maximilienne, Baronne d'Yve ; 2° Alexandrine-Françoiſe de Basta.

Il eut du premier lit trois enfants :

1 & 2. François-Philippe-Joseph & Jacques-Adrien-Joseph, dont la poſtérité eſt éteinte.

3. Nicolas-Joseph, qui continue la deſcendance.

XVIII. DEGRÉ.

Nicolas-Joseph de Franeau-Hyon, épouſa Marie-Catherine-Ignace de Boulé de Marsi, dont une fille, ſans alliance, & Théodore-Joseph, qui ſuit.

XIX. DEGRÉ.

Théodore-Joseph de Franeau-Hyon, Comte de Gommegnies, né à Valenciennes le 4 Juillet 1750, Capitaine au régiment du Maine-infanterie, Chevalier de

Saint-Louis, épouſa, par contrat du 28 Janvier 1800, Marie-Charlotte Waudru Obert de Quévy. Il eſt décédé à Mons le 21 Mai 1814, laiſſant un fils qui ſuit.

XX. DEGRÉ.

Philippe-Guſtave-Ghislain-Adolphe, Comte de Franeau de Gommegnies, né à Mons le 6 Janvier 1805, Chambellan du Roi Guillaume Ier des Pays-Bas, marié, par contrat du 8 Juin 1825, à Caroline-Joſéphine, Comteſſe de Mercy d'Argenteau, morte à Paris, le 13 Octobre 1859, dont cinq enfants :

1. Edmond-Henri-François-Adolphe-Ghislain, né à Bruxelles le 8 Janvier 1829, a épouſé à Blois, le 29 Mai 1854, Marguerite-Stéphanie-Claire de Guisable de Lacotte, morte ſans enfants, à Blois, le 14 Juillet 1864.
2. Caroline-Aldegonde-Marie-Ghislaine, épouſa à Salbris (Loir-&-Cher), le 2 Mars 1856, Armand-Réné-François, Vicomte du Tertre, Comte d'Huſt & du Saint-Empire.
3. Nathalie-Marie-Eugénie-Ghislaine, a épouſé, à Salbris, le 18 Septembre 1859, Charles-Erneſt, Comte de Valence.
4. Guſtave-Henri-Alfred-Charles-Ghislain, né au château d'Iwuy (Nord) le 18 Août 1841.
5. Marie, née le 13 Juillet 1843.

Outre les alliances que nous avons rapportées, la maiſon de Franeau s'eſt unie encore, en Angleterre, aux Bucton, Omallun, Homme, Franford, Beauchamp, Sinclair, Shawe, Marre, Verre, Done, Ufford, Bolein, Bronne, Middleton Oisel, Cornwalle, Corbet, Tirrel, Olmesteck, Norys, Joorde, Stampfort, Saliston, Sulyard, Napier, Dau, Jernegan, Somerleton, Neuille, etc.; aux Pays-Bas elle s'allia aux nobles maiſons de Noyelles, Loyaucourt, Trestondant, Manuy, Buignies, Le Loge, Bouzenton, Le Poyvre, du Bois, Haussin, Genly, du Payage, Bovinnes, Hallet, Gueffier, Perchenal, La Plancque, Jouwans, Wandart, Deschamps, Vinchant, Joye, Confain, Marcouville, Prevost de le Vall, La Barre, Bachelier, Amand, La Cattoire, Guivy, Landas, Aparis, La Dienne, Oresmieux, Roland, Medina, Reina, du Maretz, Delneuf, Milet, Van der Piet, du Fosset, Longcourtil, Roisin, Bellevalet, Semerpont, Rose, Rodoan, Fontaine, Dervillers, Croix, Dadizeele, du Chasteler, Kerchem Rocqueghim, Laverne de Rodes, Desandruin, Gœgnies, Namur, Lannoy, etc.

FREMYN DE SAPICOURT,

Anciens Seigneurs de Fontenille, Sapicourt, Branſcourt, Beine, &c.

EN CHAMPAGNE.

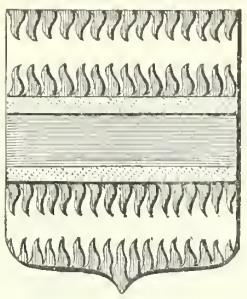

D'Argent à une Faſce d'Azur, bordée d'Or, de laquelle ſortent des Flammes de Gueules, deſſus & deſſous, oppoſées à d'autres Flammes mouvantes du chef & de la pointe de l'Écu.

D'Hozier, qui qualifie cette famille d'une « des plus anciennes de la province de Champagne », lui a conſacré une belle notice généalogique au Ve Regiſtre de cet Armorial, p. 547-556. Elle s'eſt diviſée en pluſieurs branches, dont il ne ſubſiſte plus qu'une ſeule.

Au commencement du XVIe ſiècle s'eſt détachée du tronc commun une branche cadette, dont l'héritière épouſa en 1709 Louis-Antoine DE BRANCAS, Duc de Villars, Pair de France. La filiation de la branche aînée, éteinte aujourd'hui, s'arrête dans l'article de d'Hozier à LOUIS-INNOCENT-PHILIPPE, qui ſuit.

BRANCHE AINÉE.

[ÉTEINTE.]

LOUIS-INNOCENT-PHILIPPE Fremyn, Écuyer, né le 16 Octobre 1758, tenu ſur les fonts de baptême par le Duc de Brancas & la Ducheſſe d'Elbeuf, fut généralement appelé juſqu'à ſa mort le *Chevalier de Fontenille*. Il fit ſes preuves de nobleſſe pour entrer au Collége Royal de la Flèche & à l'École militaire, ainſi qu'il eſt prouvé par un certificat d'Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny, Commiſſaire du Roi, en date du 2 Septembre 1772, certifiant à Sa Majeſté la nobleſſe de Mr Fremyn (*a*). Il fut nommé Cadet Gentilhomme au régiment de Flandre-infanterie, le 6 Juin 1776; Sous-Lieutenant en 1778; Lieutenant en 1784; Capitaine au régiment du Roi-cavalerie le 6 Avril 1788. Émigré en 1791, il fit la campagne de 1792 dans la compagnie des mouſquetaires & ſervit en 1793 au ſiége de Maëſtricht. Rentré en France avec le Roi, il obtint, d'après l'ordonnance, la retraite du grade de Major & le brevet de ce grade en date du 6 Avril 1806. Il fut nommé Chevalier de Saint-Louis le 8 Novembre 1815 & mourut à Paris en 1846, ſans enfants mâles.

(*a*) Original aux archives de la famille.

BRANCHE CADETTE.

[SEULE EXISTANTE.]

X. DEGRÉ.

PIERRE-JOSEPH Fremyn de Fontenille, Écuyer, Seigneur de Charneaux, né le 24 Juillet 1751, a fait ſes preuves de nobleſſe au mois de Mai 1762 pour être admis au nombre des Gentilshommes élevés dans le Collége Mazarin, dit des Quatre-nations, à Paris (*a*). Mouſquetaire noir de 1768 à 1776, il obtint, au licenciement de ſa compagnie, une commiſſion de Capitaine de cavalerie & la ſurvivance du gouvernement des ville & château de Rethel-Mazarin, dont ſon père était en poſſeſſion. Il fut nommé le..... Chevalier de Saint-Louis; émigra & fit partie du corps d'armée du Duc de Bourbon. Il mourut à Stenay le 31 Août 1839.

Il porta le premier le nom de Sapicourt, laiſſant celui de Fontenille, probablement parce qu'il avait encore un couſin germain portant ce dernier nom & dont il voulait diſtinguer ſa branche. Il avait épouſé à Stenay, le 30 Novembre 1795 (*b*), Jeanne-Baptiſte-Catherine MOYEN DE LESCAMOUSSIER, d'une famille très-ancienne & très-illuſtre du pays de Lorraine, fille de Nicolas MOYEN DE LESCAMOUSSIER & de Marie-Françoiſe-Éliſabeth MAILLEFER. Elle mourut à Stenay en 1808, laiſſant pour fils ACHILLE-CÉSAR, qui ſuit.

Pierre-Joſeph Fremyn avait pour ſœur MARIE-ISABELLE Fremyn de Fontenille qui naquit le 2 Mars 1753. Elle épouſa, le 1er Février 1784, Anne-Nicolas-René DU SAHUGUET, Marquis de Thermes, Seigneur de Roſnay & autres lieux, en Champagne, ancien Mouſquetaire gris. Elle reçut en don, & non en partage, de ſon frère Pierre-Joſeph, les château & terre de Sapicourt qu'elle donna en 1838 à ſon neveu Achille-Céſar, ſeul héritier mâle de la famille. Elle mourut ſans enfants le 12 Mars 1843.

XI. DEGRÉ.

ACHILLE-CÉSAR Fremyn de Sapicourt, né à Stenay (Meuſe) le 20 Fructidor an IV (6 Septembre 1796), reçut en 1838, par legs de ſa tante paternelle, la Marquiſe de Thermes, le château & les terres de Sapicourt. Il a épouſé, à Laon, le 1er Juin 1829 (*c*), Dame Anne-Marie Charlotte DE BROCA, encore vivante, fille de Vincent-Jean-Charles-Louis, Chevalier DE BROCA, cadet de la famille de ce nom en Languedoc, Capitaine au régiment de Dauphiné, & de Dame Anne-Marie-Françoiſe CHARPENTIER D'AUDRON, d'une famille noble du Laonnais. Il eſt décédé le 12 Octobre 1860, laiſſant de ſon mariage un fils, qui ſuit.

XII. DEGRÉ.

MARIE-CHARLES-ERNEST Fremyn de Sapicourt, né à Laon le 29 Avril 1834, fut Élève de Saint-Cyr en 1854, Sous-Lieutenant au 88e régiment d'infanterie en 1856, & donna ſa démiſſion en 1862. Sa réſidence actuelle eſt dans ſa terre de Sapicourt.

(*a*) D'Hozier, Ve Regiſtre, art. FREMYN, p. 9.
(*b*) Contrat du 29 du même mois, Me Fontaine, Notaire à Stenay.
(*c*) Contrat du 31 Mai, Me Dubois, Notaire à Laon.

DE FROIDEFOND,

Anciens Seigneurs des Farges, de Boulazac, du Chatenet, de la Borde, de Bouix, de Pouzelande, de la Regondie, de Boisvigier, de Bellisle, de Florian.

EN PÉRIGORD.

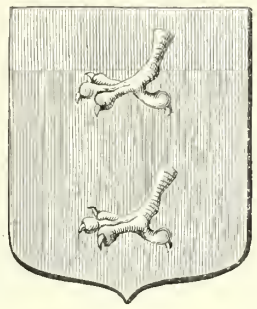

De Gueules à deux Pattes de Griffon d'Argent, posées en pal. COURONNE : *de Comte.* SUPPORTS : *deux Lions.*

La famille DE FROIDEFOND, originaire du Périgord, apparaît dans les documents dès le XIIIe siècle

G. de Frigido Fonte est cité en 1203 dans un titre de la maison de Taillefer.

PIERRE de Freydefont est nommé dans un acte de 1301 concernant la famille de Noailles (Bibliothèque Impériale, Fonds d'Hozier).

JEAN de Froidefont figure dans un titre de 1401 (*a*).

ÉTIENNE de Froidefons figure comme Sergent du Roi dans une ordonnance de Charles VII, du 2 Avril 1449 avant Pâques (1450 n. s.) (*b*).

RENÉ de Freidefont fait partie du rôle de la compagnie des 41 Archers des ordonnances du Roi en 1565 (*c*).

La filiation non interrompue n'a été établie que depuis l'an 1550 environ, conformément aux arrêts des 19 Mars 1667 & 26 Février 1697, qui n'exigeaient pas de preuves antérieures pour la justification d'une noblesse d'extraction. Mr Berthier, Généalogiste du Roi, déclare, dans un mémoire dressé par lui, qu'il ne se trouve au Cabinet de l'ordre du Saint-Esprit ni aux Archives du Conseil déposées au Louvre aucune trace de jugement prononcé contre cette famille, & que même elle a été maintenue dans sa noblesse par diverses ordonnances, ainsi que par deux arrêts du Conseil d'État, du 4 Juin 1746 & du 13 Juillet 1772 (*d*).

PREMIER DEGRÉ.

JEAN de Froidefond, Écuyer, Seigneur des Farges, Substitut du Procureur général à la Cour des aides de Guyenne le 20 Avril 1555, épousa en 1550 Isabeau DU MERLE, laquelle, étant veuve, transigea, le 10 Janvier 1559, avec son fils, qui suit.

(*a*) D'Hozier, *Armorial*, Reg. III, art. *Chapt de Rastignac*, p. 51, notes.

(*b*) Grosse sur parchemin aux archives de la famille.

(*c*) Original en parchemin. — En vertu de l'ordonnance de Charles VI, du mois de Septembre 1410, les Sergents d'armes créés, lorsqu'ils n'étaient pas d'extraction noble, devenaient Nobles de droit, sans avoir besoin d'autres Lettres d'anoblissement.

(*d*) Archives de l'Empire, sect. adm., lettre E.

II. DEGRÉ.

Élie de Froidefond, Écuyer, Seigneur des Farges, marié, par contrat du 24 Mai 1568, à Demoiſelle Lamothe de Saint-Angel. De cette union vint :

III. DEGRÉ.

Bernard de Froidefond, Écuyer, Seigneur de Boiſvigier, marié, par contrat du 5 Juillet 1609, à Marguerite de Jehan. Il mourut en 1650, laiſſant un fils :

IV. DEGRÉ.

Pierre-Jean de Froydefond, Écuyer, Seigneur des Farges & du Chatenet, Conſeiller du Roi, Maire de Périgueux le 13 Novembre 1667, marié, par contrat du 24 Octobre 1645, à Anne de Cheyron du Pavillon. Il ne vivait plus le 17 Juillet 1689; ſa veuve lui ſurvécut. Il eut de ſon union quatre enfants :

1. Pierre-Joseph, né le 1er Août 1647, fut maintenu dans ſa nobleſſe par le Sieur de la Bourdonnaye, par ordonnance du 8 Juin 1704. Il continua la branche des Farges & ſon petit-fils eſt chef de la branche de Boulazac.
2. Élie, qui ſuit.
3. Pascal, Écuyer, Seigneur de la Regondie, né le 29 Mai 1652, auteur d'une branche éteinte.
4. Marguerite, née le 7 Février 1654, mariée à Louis de Calvimont, Écuyer, Seigneur du Fés.

V. DEGRÉ.

Élie de Froydefont, Écuyer, Seigneur de Bouix & du Chatenet, né le 17 Avril 1655, Conſeiller du Roi, Maire de Périgueux le 21 Mai 1726. Il épouſa, par contrat du 1er Novembre 1676, Marie Bonneau de la Caillade.

Il obtint pluſieurs ordonnances de maintenue de nobleſſe, dont une du Sieur de la Bourdonnaye, Intendant de la généralité de Bordeaux, le 14 Juin 1702. Il eſt qualifié Comte dans la quittance, du 23 Juillet 1697, d'enregiſtrement des armoiries à l'Armorial général de France (*a*).

De ſon mariage ſont iſſus :

1. Jean-Louis, qui ſuit.
2. Pierre-Joseph, auteur de la branche de la Borde, né le 14 Janvier 1696 & marié, par contrat du 19 Juillet 1721, à Iſabeau de Penaud. Il obtint le 4 Juin 1746, un arrêt du Conſeil d'État (*b*), & des Lettres patentes de la même date, enregiſtrées à Bordeaux (*c*), qui confirmèrent ſa nobleſſe d'extraction, ſur la production des titres remontant à l'année 1559.
3. Dominique, né le 8 Juin 1697, Garde du corps du Roi, Chevalier de Saint-Louis, ſans alliance.
4. Marie, mariée, le 16 Août 1701, à Gabriel des Maisons.
5. Antoinette, mariée à Jean du Puy.
6. Anne, Religieuſe.

VI. DEGRÉ.

Jean-Louis de Froydefont, Écuyer, Seigneur du Chatenet & de Bouix, quali-

(a) *Armorial de la Nobleſſe du Périgord.*
(*b*) Archives de l'Empire, ſect. adminiſt., lettre E, nº 2255.
(*c*) Archives du département de la Gironde, nº 1340.

fié Chevalier & Comte de Froidefond (*a*), né le 13 Août 1692, Maire de Périgueux le 20 Août 1736, Conſeiller du Roi, Premier Préſident au Préſidial de Périgueux. Il épouſa, le 5 Mars 1739, Jeanne-Julie CHAPELLE DE JUMILHAC, morte en 1794, dont il n'eut que :

VII. DEGRÉ.

JOSEPH-ANTOINE de Froidefont, Chevalier (*b*), Seigneur du Chatenet, né le 25 Décembre 1744, décédé le 19 Juin 1833. Mouſquetaire de la première compagnie de la garde ordinaire du Roi en 1764, Conſeiller au Parlement de Normandie le 21 Décembre 1768 (*c*), Maître des Requêtes au Conſeil d'État du Roi en Juin 1772.

Un arrêt du Conſeil d'État, du 13 Juillet 1772, confirma ſa nobleſſe d'extraction à partir de l'an 1559 (*d*). Il fut convoqué à l'aſſemblée de la Nobleſſe du Périgord, du 16 Mars 1789, & à celle de l'Iſle de France, du 20 Avril de la même année, pour l'élection des Députés aux États généraux (*e*).

De ſon union avec Catherine-Eſther CAQUÉ, qu'il avait épouſée le 4 Octobre 1773, il eut :

1. LOUIS-XAVIER de Froidefond du Chatenet, né le 18 Août 1774, Receveur général des finances, Officier de la Légion d'honneur. Il eſt décédé le 13 Août 1842, ne laiſſant pas de poſtérité de ſes deux mariages.
2. ANTOINE-XAVIER-CATHERINE de Froidefond de Belliſle, né le 5 Août 1775, Conſeiller d'État en 1828, Député de la Dordogne de 1828 à 1830, Chevalier de la Légion d'honneur. Mort le 9 Novembre 1862, ſans alliance.
3. JOSEPH-ANTOINE-XAVIER, qui ſuit.
4. CATHERINE-CHARLOTTE-XAVIER de Froidefond de Chancenie, née le 10 Mars 1783, morte le 2 Mai 1854. Elle avait épouſé, le 29 Septembre 1806, le Baron Martial DARU.

VIII. DEGRÉ.

JOSEPH-ANTOINE-XAVIER de Froidefond de Florian, né le 20 Juin 1784, décédé le 11 Juillet 1851. Sous-inſpecteur aux revues & Sous-intendant militaire, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, a fait avec la Grande Armée les campagnes de 1807 à 1815. Il avait épouſé en 1815 Armantine-Charles-Sophie DE BORDEAUX (*f*), dernière deſcendante d'une famille anglaiſe, établie en France à l'époque de la conquête. De cette union vint un fils unique :

IX. DEGRÉ.

CHARLES-LOUIS-XAVIER de Froidefond du Chatenet de Florian, né le 24 Août 1816, a épouſé, le 9 Mai 1849, Octavie-Marie-Françoiſe-Appollonie DE MORÉ

(*a*) Il figure avec le premier titre dans le contrat de mariage de ſon fils, & avec le ſecond, dans l'acte de baptême du même.

(*b*) Qualifié ainſi dans ſon contrat de mariage & dans les actes de baptême de ſes enfants.

(*c*) Archives de la Cour Impériale de Rouen. — De Merval, *Hiſtoire du Parlement de Rouen.*

(*d*) Archives de l'Empire, ſect. adminiſt., lettre E, n° 2483.

(*e*) *Ibid.*, B. III, 113, & Greffe du Tribunal civil de Périgueux.

(*f*) Archives de la Tour de Londres. — *Domeſday Book.* — Armorial général de d'Hozier (*Rouen*, p. 410). — Archives de l'Empire, B. III, 64. — Procès-verbaux de la Nobleſſe en 1789.

DE PONTGIBAUD, fille du Comte DE PONTGIBAUD, Pair de France en 1827, & de Mademoiſelle DE LA ROCHELAMBERT (*a*).

De ce mariage ſont iſſus :

1. XAVIER-LOUIS-JOSEPH, né le 3 Juin 1850.
2. HENRI-JOSEPH-CHARLES-XAVIER, né le 20 Janvier 1858.

(*a*) Archives de l'Empire, ſect. judiciaire, nº 876. — Preuves de Nobleſſe, par Chérin. — Bouillet, *Nobiliaire d'Auvergne*, &c.

FRONTIN DES BUFFARDS.

EN NORMANDIE ET EN BRETAGNE.

D'Argent à trois branches de Houx à triple feuille de Sinople, poſées deux & une.

Famille parlementaire, originaire de Rouen, où elle a rempli pendant pluſieurs générations la charge de Conſeiller à la Cour des comptes (*a*); quelques-uns de ſes membres ont auſſi, à différentes époques, ſuivi honorablement la carrière des armes. Elle a reçu, le 8 Décembre 1633, des Lettres d'anobliſſement dont voici la teneur :

« LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, à tous preſens & advenir, Salut. « De tout temps nos predeceſſeurs Roys de très louable memoire, que Dieu abſolve, voullans re- « marquier & recongnoiſtre les merites & ſervices de leurs ſubjects qui s'eſtoient emploiés pour le bien « de ceſt Eſtat & couronne, ſoict en la profeſſion des armes ou autres neceſſaires occaſions concer- « nans l'utillitté publicque, les ont tousjours honorez de recompenſes dignes à leurs merites, meſme « de grade & quallitté de nobleſſe, affin que par l'exemple & imittation deſdictz nobles ſubjects, cha- « cun s'efforçaſt de faire choſe qui peuſt meritter telle reſcompence (*ſic*), de laquelle ſoubz ce pretexte « ſe ſont rendus dignes pluſieurs Nobles perſonnages; & conſiderans les louables vertus & merites « qui ſont en la perſonne de noſtre cher & bien amé Me JACQUES Frontin, Conſeiller Auditeur en « noſtre Chambre des comptes en Normandie, demeurant en noſtre ville de Rouen, & les fidelz & « agreables ſervices qu'il nous a rendus en pluſieurs occurrences & occaſions qui ont ſuccedé & « reuſſy au bien de noſtre ſervice & de nos ſubjects, meſme ceux qui ont eſté par cy devant & par « l'eſpace de quarante huict ans faictz & rendus à nos predeceſſeurs Roys par feu Me Jacques Fron- « tin, ſon pere, en l'exercice de ladite charge; deſquelz aians grand contentement & ſatisfaction, « avons eſtimé eſtre raiſonnable le gratiffier dudict grade & quallité de nobleſſe pour le faire reſſentir « du fruict de ſes merittes & ſervice. Pour ces cauſes & autres bonnes & juſtes conſiderations à ce « nous mouvans, avons ycelluy Me Jacques Frontin, ſes enffans & poſterité, ſoict mâles ou femelles, « naiz & à naiſtre en loial mariage, de noſtre grace ſpecialle, plaine puiſſance & auctorité roialle, « anobly & anobliſſons, & de tiltre & quallité de nobleſſe décoré & decorons, voullons qu'en tous actes « & endroicts, tant en jugement que dehors, ils ſoient cenſez & reputez pour Nobles & puiſſent por- « ter le tiltre d'Eſcuier, jouir & uſer de tous privilleges de nobleſſe, ainſy que les Nobles de ceſtuy « noſtre royaume, extraictz de nobleſſe & ancienne race, & comme tels, acquerir, tenir & poſſeder terres, « fiefs & poceſſions nobles, de quelque quallité & nature qu'elles ſoient, & d'iceux, enſemble de « ceux qu'ils ont ja acquis & qui leur pourront eſcheoir à l'advenir par droit ſucceſſif, jouir & uſer, « tout ainſy que s'ils eſtoient naiz & extraicts de Noble & antienne race, ſans qu'ils ſoient tenus ou « puiſſent eſtre contrainctz en vuider leurs mains; aians d'habondant audict Frontin & à ſa poſte- « rité, de noſtre plus ample grace, permis & octroié, permettons & octroions quils puiſſent porter « leurs armoiries, telles qu'elles ſont cy-empraincte, partout où bon leur ſemblera, & icelles eſle- « ver & mettre par touttes leurs ſeigneuries, tout ainſy & par la forme & maniere que ont accous-

(*a*) Les Lettres de proviſion de Conſeiller à la Cour des comptes de Normandie données à Jacques Frontin portent la date du 17 Janvier 1582. — On voit auſſi parmi les pièces produites en 1672, deux permiſſions de chaſſe accordées au même par les Rois Henri III & Henri IV, des 20 Octobre 1585 & 17 Janvier 1600. — Il réſulte également d'actes reçus par les Notaires de Rouen, du 10 Novembre 1563 & 16 Novembre 1586, que Jacques Frontin était fils de Marie LE PESANT, tante de Marthe Le Peſant qui fut mère du grand Corneille.

« tumé faire les autres Nobles de noſtre royaume, ſans que pour raiſon de noſtre preſente grace ilz « ſoient tenus paier à nous & à nos ſucceſſeurs aucune finance ou indempnité, de laquelle finance, « à quelque ſomme, valleur ou eſtimation qu'elle ſoict ou ſe puiſſe monter, encores qu'elle ne ſoit « cy-ſpeciffiée, nous en avons à icelluy Me Jacques Frontin, pour les conſiderations ſuſdictes, faict « & faiſons don par ces preſentes, ſignéez de noſtre main. Sy donnons en mandement à nos amez & « feaux Conſeillers, les Gens tenans nos Chambre des comptes, Cour des aides à Rouen, & aux Tré- « ſoriers de France eſtablis audict lieu, Bailliſ ou Soulieutenant, Preſidents & Eſleuz en l'eſlection « dudict Rouen, & tous autres nos Juſticiers & Officiers qu'il appartiendra, que de nos preſentes graces, « anobliſſement, don d'armes & finance, & de tout le contenu cy-deſſus ils facent, ſouffrent & laiſ- « ſent ledit Frontin, ſeſdits enffans & poſteritté, naiz & à naiſtre en loyal mariage, jouir & uſer « plainement, paiſiblement & perpetuellement, ceſſans & faiſans ceſſer tous troubles & empeſche- « mens au contraire; leſquelz ſy faictz ou donnez leur eſtoient, ils les facent mettre à plaine & en- « tiere deſſivrance, à la charge touttes fois de deſdommager ceux qui ſe trouveront intereſſez. Car « tel eſt noſtre plaiſir, nonobſtant quelques oncques ordonnances, reſtrictions, mandemens & lettres à « ce contraires, auſquelles, pour ce regard & ſans prejudicier des autres choſes, nous avons deſrogé « & deſrogeons; & affin que ce ſoict choſe ferme & ſtable à tousjours, nous avons faict mettre & « appoſer noſtre ſcel à ces dites preſentes, ſauf en autres choſes noſtre droict & l'autruy en touttes. « Donné à Saint-Germain-en-Laye le huictieſme jour de Decembre l'an de grace mil ſix cens trente « trois (*a*) & de noſtre reigne le vingt quatrieſme. (*Signé*) LOUIS, *& ſur le reply,* par le Roy : PHE- « LIPEAUX; ung paraphe, à coſté *Viſa*, & ſcellé en laacs de ſoye rouge & verd du grand ſceau de cire « verde; *& à coſté ſur le reply eſt eſcript :* Expediées en la Chambre des comptes de Normandie & « regiſtrées ès regiſtres des chartres de ce temps, ſuivant l'arreſt de ladite Chambre du jourd'huy « faict au bureau de l'ordonnance de Meſſieurs, le premier jour de Febvrier mil ſix cens trente « quatre. (*Signé*) THOMAS; ung paraphe; *plus eſt encore eſcript :* Regiſtréez ès regiſtres de la Cour « des aides en Normandie pour en jouir par l'impetrant, ſuivant l'arreſt de ladite Cour du unzieſme « Juillet mil ſix cens trente ſept. (*Signé*) DE LESTOILLE; ung paraphe. »

(Archives du département de la Seine-Inférieure.)

La lettre ſuivante du Roi Louis XIII qui a trait à l'enregiſtrement des Lettres de nobleſſe, ci-deſſus reproduites, ſe voit auſſi dans les Regiſtres mémoriaux de la Cour des aides de Normandie, dépoſées aux Archives départementales de la Seine-Inférieure.

« LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, à nos amés & feaux Conſeillers, « les Gens tenans noſtre Cour des aides à Rouen, Salut. Nous avons faict expédier à noſtre cher & bien « amé Jacques Frontin, noſtre Conſeiller & Auditeur en noſtre Chambre des comptes de Normandie, « nos Lettres patentes en forme de chartre, cy attachez ſoubz le contreſcel de noſtre Chancellerie, « leſquelles il deſireroit faire verifier par devant vous, mais d'autant que l'adreſſe en a eſté faicte en « noſtre Chambre des comptes, premier qu'à vous il crainct, à raiſon des proceds & differends meus « au Conſeil entre vous ſur le ſubject de vos preſceances depuis l'obtention deſdites chartres, que « ce ſoit ſubject pour lequel vous feriez difficulté de procedder à la verification d'icelles ſans avoir « ſur ce nos Lettres neceſſaires. A ces cauſes, deſirans le favorablement traicter, voullons & vous « mandons que, ſans vous arreſter à la ſuſdite adreſſe deſdites chartres, que n'entendons aucune- « ment prejudicier à vos preſceances ny aux proceds ſur ce par vous intentés en noſtre Conſeil, « vous ayez à procedder à la veriffication deſdites Lettres ſans retardement, de poinct en poinct, « ſelon leur forme & teneur, encores qu'elles ne vous ayent eſté preſenteez dans l'an de l'impetration « d'icelles. Car tel eſt noſtre plaiſir, nonobſtant clameur de haro, chartre Normande priſe à partie « & autres choſes à ce contraires. Donné à Paris le vingt ſixieſme jour de Febvrier mil ſix cens trente « ſept & de noſtre reigne le vingt ſeptieſme. (*Signé*) par le Roy en ſon Conſeil, MIGNOT; ung paraphe « & ſcellez ſur ſimple queu du grand ſceau de cire jaulne; & *à coſté eſt eſcript :* Regiſtrées ès re- « giſtres de la Cour des aides en Normandie, ſuivant l'arreſt d'icelle du unzieſme jour de Juillet mil « ſix cens trente ſept. (*Signé*) DE LESTOILLE; ung paraphe. »

(*a*) On lit dans le *Dictionnaire des Ennobliſſemens dreſſé d'après les regiſtres de la Chambre des comptes* (Paris, 1788) que les Lettres de Nobleſſe accordées à Jacques Frontin, Auditeur des Comptes à Rouen, le 6 Février 1635, lui ont été expédiées le 23 Juillet 1644. Le *Dictionnaire véridique des maiſons nobles de France*, de Lainé, donne auſſi la première date. On voit par ce qui précède qu'il y a là une inexactitude qu'il convient de rectifier. Baſnage, dans la *Coutume de Normandie*, La Chenaye-Desbois, ainſi que les autres auteurs, donnent les dates véritables.

Un arrêt du Conſeil, du 16 Novembre 1672, dont la minute ſe trouve aux Archives de France, reconnaît la nobleſſe de cette famille. Sa filiation eſt ainſi établie par Dom Joſeph Le Chevalier, Religieux de l'abbaye d'Aulnay, de l'ordre de Cîteaux (manuſcrits de la Bibliothèque Impériale, Fonds français, n° 11929, p. 15 recto, maintenue de la généralité de Rouen) :

« François Frontin, Sr de Hauteville, dem^t à Ratieville, a ſervy à l'armée, & François, ſon « fils, S^r de la Joſſerie, qui a ſervy à l'armee depuis 1641 iuſqu'en 1672. Leſuſd. François a « de frères : Claude, Sr de Clarmont, & Jacques, Sr du Tot, M^e des Comptes receu le 28 Iuin « 1669. Fils, Jacques, Auditeur, ennobly en 1633, regiſtrées ès Comptes & Aydes le 1er Feb^r. « 1634 & 11 Iuill. 1637. Fils, Jacques Frontin, Auditeur des Comptes, qui eut de frères Claude « & François, & led. François eut de fils Jacques, qui fut M^e des Comptes : renvoyés au Conſeil le « 28 Septembre 1668 où ils ont eſté maintenus en leur nobleſſe. Voicy la teneur de l'arreſt : « Ouy le rapport du Sr de Thuiſy, Con^er & M^e des Requeſtes, &c., le Roy en ſon Conſeil con- « firme leſds. 3 frères François, Claude & Jacques, iſſus d'ayeul & pere Auditeurs, & ſans s'ar- « reſter au iugem^t rendu par forcluſion par le Sr Barin le 19 Avril 1667, ny à tout ce qui a eſté « fait, les maintient coë Nobles & Eſc^ers. Faict au Conſeil tenu à Verſailles le 16 Nov. 1672, « collaõnné, & *ſigné :* Bechamel. »

« Nota : Le Roy en Iuill. 1652, ennoblit les Officiers des Comptes. Jacques en 1665 contribua « au commerce des Indes Orientalles, mourut 15 Feb^r 1667. Eut François, Jacques & Charles : « Le 15 Nov. 1602, il y eut declaration de nobleſſe p^r les enfans des Officiers du Parlem^t « & Comptes ayant eû leurs peres & grands peres veterans deſd. charges ou morts en l'exercice « d'icelles. »

« Portent : *D'Argent au Chevron de Gueules (a) & 3 Feüilles de Sinople; ont oſté le Chevron « & mettent 3 Branches de Houx à triple Feüille de Sinople;* Supp. Cim. *Levriers.* »

D'Hozier ne mentionne qu'une branche de cette famille dans ſon *Indicateur nobiliaire :* c'eſt la branche Frontin des Buffards, fixée actuellement en Bretagne, dont la filiation ſe pourſuit ainſi :

PREMIER DEGRÉ.

Charles Frontin, Seigneur des Noyers (voir la maintenue citée plus haut), fut pourvu d'un office de finance qu'il vint exercer dans l'Avranchin. Il mourut à Saint-James le 14 Juillet 1682. L'acte mortuaire (*b*) dit qu'il fut inhumé en l'égliſe Saint-Jacques de cette ville, en préſence de ſon fils, Jean Frontin, Seigneur de Bugle, qui ſuit.

II. DEGRÉ.

Jean Frontin, Seigneur de Bugle, vint en Bretagne ſe fixer à Fougères, où il épouſa, le 5 Octobre 1695 (*c*), Demoiſelle Marie Perrier de Lorière, fille de Me Perrier de Lorière & de Dame Léonarde Baston de Morière. De ce mariage ſont iſſus quatre enfants :

1. Julien-Guillaume-Louis, qui ſuit.
2. Jean-Baptiste, qui épouſa Demoiſelle Renée-Michelle Diſſac, dont il eut une fille, Anne, mariée à Joſeph Chardon du Tertre.
3. Marie-Anne, morte vers 1785.
4. Renée, mariée, le 27 Février 1737 (*c*), à François Godin, Seigneur de Marcé.

(*a*) L'*Armorial de Normandie* de Chevillard repréſente l'écu de cette famille chargé du Chevron de Gueules, & aſſigne le 28 Juillet 1668 comme date de la maintenue. Dans l'arrêt de 1672 ces armoiries ſe trouvent définitivement fixées comme nous les repréſentons ici & telles qu'elles ont été enregiſtrées en 1696 dans le 21e vol. de l'Armorial de France, ſous le numéro 358.

(*b*) Regiſtres de l'état civil de Saint-James.

(*c*) Regiſtres de l'état civil de Fougères.

III. DEGRÉ.

Julien-Guillaume-Louis Frontin, Seigneur de Bugle, né le 8 Septembre 1706, nommé, par commiſſion du 23 Octobre 1746, Enſeigne de la compagnie de Garde-côtes, commandée par M. Tuffin de la Royrie; mort le 13 Janvier 1789. Il avait épouſé, le 22 Avril 1732 (*a*), Demoiſelle Louiſe Longuet des Bufarts (ainſi écrit dans l'acte), dont il eut ſix enfants :

1. Guillaume-Louis, né le 23 Février 1733 (*a*), mort le 4 Avril 1743.
2. Jean-Baptiste-François, qui ſuit.
3. René-Joseph-Julien, né le 6 Août 1735 (*a*), mort le 10 Juin 1738.
4. Marie-François, né le 14 Avril 1738 (*a*), mort avant 1748.
5. Gilette-Anne née à Antrain vers 1737, Dame hoſpitalière adminiſtratrice de l'hôpital S.-Louis de Fougères qu'elle rebâtit en grande partie en 1777 (*b*), & qu'elle dota, de concert avec ſa ſœur. Elle mourut le 4 Janvier 1804 (*a*).
6. Marie-Anne-Françoise, née le 13 Mars 1741, mariée, le 9 Novembre 1758, à Charles Besnard de la Martinière. Reſtée veuve ſans enfants, elle adminiſtra l'hôpital Saint-Louis avec ſa ſœur aînée, dont elle partagea les charitables travaux. Elle mourut le 24 Janvier 1810.

IV. DEGRÉ.

Jean-Baptiste-François Frontin, Seigneur de Bugle, Surnuméraire des Gardes du Roi, né vers 1734, mort le 4 Juin 1795. Il avait épouſé, le 29 Mai 1759 (*a*), Demoiſelle Catherine-Perinne Dauguet de la Porte, dont il eut deux enfants :

1. Alexandre-Jean, qui ſuit.
2. Marie-Louise-Ursule, morte, ſans alliance, le 28 Mars 1783.

V. DEGRÉ.

Alexandre-Jean Frontin des Buffards, Avocat au Parlement, né le 1er Septembre 1766, mort le 2 Juin 1799. Il avait épouſé, le 24 Décembre 1787 (*a*), Demoiſelle Émilie-Bonne de Ruan, fille de Jean-François-Guillaûme de Ruan (*c*) & de Marie-

(*a*) Regiſtres de l'état civil de Fougères.

(*b*) On lit dans une *Notice hiſtorique ſur la baronnie, la ville & l'arrondiſſement de Fougères*, par MM. A. Bertin & L. Maupillé (Rennes, 1846) pages 162 & 163 : « Hoſpice Saint-Louis.... Avant que l'Hoſpice Saint-Louis « fût deſſervi par des Religieuſes, l'adminiſtration en avait été confiée à des Dames charitables & bienfai- « ſantes de la ville. Citer ici les noms de Mlle Frontin des Buffards, de Mme de la Martinière, ſa ſœur, de Mlles Le « Mercier de Cures & de Bigaglia, c'eſt rappeler aux habitants de Fougères qui ont connu ces Dames, le dévoû- « ment le plus abſolu, le zèle le plus ardent, l'activité la plus infatigable conſacrée au ſoulagement de l'infortune. « Du reſte, l'hoſpice était loin d'offrir à cette époque l'aſpect grandioſe & les avantages qu'il préſente aujourd'hui. « Quelques bâtiments incommodes, peu appropriés à leur deſtination, ſans clôture extérieure, formaient le pre- « mier établiſſement dont le terrain avait été acheté par la ville pour la ſomme de 5870 livres. Ceux qui les ont « remplacés ſont dus à la munificence des Dames adminiſtratrices dont nous avons parlé, & principalement de « Mlle des Buffards. Ils furent complétement achevés en 1777.... »

(*c*) La famille de Ruan, originaire d'Irlande, vint en France à la ſuite des Stuarts. Son nom paraît avoir été primitivement O'Ryan ou Mul Ryan, modifié par le temps & l'éloignement de l'ancienne patrie. Ses armes ſont ſemblables à celles des O'Ryans décrites dans l'*Hiſtoire de l'Irlande* du Dr Georges Keating (1 vol. in-fol. Bibl. Imp., no 80). Différentes correſpondances échangées de 1751 à 1784 avec les Officiers irlandais au ſervice de la France, conſtatent ſa parenté & une communauté d'origine avec les Mac-Dermott, O'Brien, O'Méara, O'Ryan, &c.

La filiation de la branche devenue françaiſe s'établit à partir de

Jean de Ruan, Sr du Meſnil, qualifié Baron dans différents actes. Il faiſait partie des gardes du corps du Duc d'Orléans commandés par le Marquis de la Fare en 1700. Il épouſa Marie-Françoiſe Gillebert d'Haleine (*), dont il eut un fils unique :

Jean-François-Guillaume de Ruan, Sr du Meſnil, Officier au régiment de Rohan-infanterie vers 1747; épouſa, le 18 Août 1750 (**), Demoiſelle Marie-Jeanne-Françoiſe de Bigaglia, & mourut à l'âge de 57 ans, le 3 Mars 1785, laiſſant cinq enfants, ſavoir :

(*) IV Regiſtre de cet Armorial, art. Gillebert, p. 3. (**) Regiſtres de l'état civil de Fougères.

Jeanne-Françoiſe-Anne de Bigaglia (*a*).

De ce mariage eſt iſſu un fils unique, qui ſuit.

VI. DEGRÉ.

Jean-Marie-Alexandre-Émilie Frontin des Buſſards, né le 5 Décembre 1788. Capitaine dans la garde impériale, il fit avec diſtinction les campagnes de 1809 à l'armée de Brabant, de 1810, 1811 & 1812 à l'armée d'Eſpagne, fut bleſſé le 15 Juin 1812 à Aranda. Légionnaire du 17 Janvier 1813, il reçut, par Lettres Patentes du 17 Novembre 1818, le titre de Chevalier. Il épouſa en premières noces, le 26 Mai 1823 (*b*), Demoiſelle Bonne-Claire-Françoiſe Le Jeune de Lagrée, fille de Benjamin-Marie Le Jeune de Lagrée & de Marie-Anne-Joſéphine Patard de Launay; & en ſecondes noces, Demoiſelle Mélanie-Marie de Boulleuc.

Il mourut à ſa terre de la Foltière, près Fougères, le 18 Mars 1837, laiſſant de ſon premier mariage un fils unique, qui ſuit.

VII. DEGRÉ.

Gustave-Marie Frontin des Buffards, né le 28 Février 1824. Il a épouſé, le 18 Avril 1854 (*c*), Demoiſelle Amanda-Marie-Adèle-Marguerite-Philomène Carron, fille de Amand-Marie-Étienne Carron (*d*) & de Françoiſe-Antoinette-Elmire de Truchis.

1. Marie-Anne-Gabrielle, qui épouſa Alexis-Siméon du Fay.
2. Thérèse-Jeanne-Françoise, mariée à Jean-Guillaume Isambert.
3. Jean-Jacques de Ruan, Chevalier, Seigneur du Meſnil, ancien Capitaine au régiment de Condé-infanterie, Chevalier de Saint-Louis par brevet du 20 Novembre 1816, né le 1er Février 1754 (*), mort le 10 Décembre 1822, avait épouſé, par contrat du 20 Janvier 1789, Demoiſelle Charlotte-Louiſe-Angélique-Roſe de Billeheust, décédée le 11 Avril 1853 (*); fille de Julien-Louis de Billeheust, Chevalier, Seigneur & Patron de Braffais, &c., & de Cécile-Angélique-Julienne-Jeanne de Clinchamp, Dame de la Pigacière. De ce mariage ſont iſſus deux enfants, ſavoir :
   I. Florentine-Marie-Julienne, née le 7 Novembre 1790, décédée le 1er Avril 1866; mariée, le 22 juin 1812, à Emmanuel-Défiré Marquis du Quesnoy. (Voir plus loin, au même Regiſtre, au XIIe degré de la notice ſur la famille du Queſnoy.)
   II. Henri-Louis-Pierre de Ruan, né le 10 Février 1800, mort jeune.
4. Gabriel-Jean-Marie de Ruan, né le 11 Octobre 1758 (*), Prêtre.
5. Émilie-Bonne, née à Laignelet le 20 Mars 1786, morte le 5 Juin 1844 (*). Elle épouſa en premières noces Alexandre-Jean Frontin, Sr des Buffards, comme nous l'avons dit plus haut; & en ſecondes noces, Joſeph-Pierre-François-Gilles Le Pays du Teilleul.
   De ce ſecond mariage ſont iſſus cinq enfants :
   I. Isidore, mort au berceau.
   II. Émilie-Thérèse-Emma, mariée à Mr le Préſident Alexandre-Pierre Trotry de la Touche; mort le 11 Janvier 1846 (*).
   III. Camille-Louise-Émilie-Joséphine, morte le 25 Février 1834, ſans alliance.
   IV. Eugénie-Marie-Anne, qui a épouſé Auguſtin-Marie, Comte du Breil de la Caunelaye, chef actuel de nom & d'armes de cette famille.
   V. Hippolyte-Joseph Le Pays du Teilleul, Lieutenant de vaiſſeau, marié à Demoiſelle Célie-Marie-Anne-Céſarine de la Tuollays; mort le 30 Septembre 1865.

(*a*) La famille de Bigaglia eſt d'origine vénitienne. (Lettres de naturaliſation données par le Roi Louis XIV à Jacques de Bigaglia, Gentilhomme vénitien, &c., datées de Fontainebleau en Octobre 1707; enregiſtrées en la Chambre des comptes le 27 du même mois : ſigné, Mandat, Conſeiller rapporteur.)

Marie-Jeanne-Françoiſe-Anne de Bigaglia, épouſe de Jean-François-Guillaume de Ruan, était fille de Gabriel de Bigaglia, & de ſa première femme, Demoiſelle Marie Beſnard, Seigneur & Dame de la Hellonnière. Elle eſt morte le 4 Décembre 1796. — Sa ſœur, Anne-Thérèse de Bigaglia, iſſue d'un ſecond mariage, était Dame hoſpitalière de Saint-Louis de Fougères. Elle mourut le 17 Septembre 1816.

(*b*) Regiſtres de l'état civil de Fougères.

(*c*) Regiſtres de l'état civil de Rennes.

(*d*) La famille Carron remonte à Pierre Carron, Sieur de la Carrière, Gendarme de la compagnie d'ordonnance du Maréchal de Briſſac; il vint en Bretagne vers 1596. Elle a été illuſtrée par le vénérable & ſaint Abbé Carron

(*) Regiſtres de l'état civil de Fougères.

De ce mariage ſont iſſus :

1. PAUL-MARIE-AMAND, né à Fougères le 25 Janvier 1855.
2. GUY-MARIE-PIERRE-HIPPOLYTE, né au château de la Foltière le 29 Juin 1858.
3. MARIE-MARGUERITE-ANNE-AUGUSTINE-CÉCILE, née au château de la Foltière le 22 Novembre 1863, morte à Rennes le 1er Mars 1864.

(GUY-TOUSSAINT-JULIEN), célèbre par ſes nombreuſes inſtitutions de bienfaiſance en France & en Angleterre & par ſon ardente charité pendant l'émigration.

Delille a dit de lui :

« Des Français exilés ſeconde providence,
« Dans leur ſecret aſile il cherche leurs malheurs,
« Il ſoigne la vieilleſſe, il cultive l'enfance,
« Il inſtruit par ſa vie, il prêche par ſes mœurs,
« Et quand ſa main ne peut ſoulager l'indigence,
« Il lui donne ſes vœux, ſa prière & ſes pleurs. »

Sa vie a été écrite par un *Bénédictin de la congrégation de France* (Paris, Douniol, 1866). Voir ſur la nobleſſe de la famille Carron la note M. de cet ouvrage, page LIX.

DE GALBERT,

Anciens Seigneurs de Montbonnod, Étapes, Comiers, le Verſou, la Pierre, Vors, Rochenoire, Trinconières, Oiſans, Saint-Peray, Cintrées, Tholand, le Pont de Barret, Grave, les Fonts, &c.

EN DAUPHINÉ.

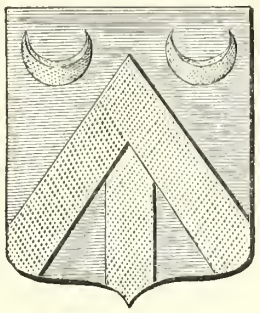

D'Azur au Chevron palé d'Or, accompagné en chef de deux Croiſſants du même.
DEVISE : Pro patriâ virtus.

La maiſon de Galbert eſt l'une des plus anciennes de la chevalerie dauphinoiſe. Dès 1030 (*a*), un Galbert fait donation de terres dans le comté de Salmorenc, au territoire de Moirans, &c.

Elle s'eſt diviſée en pluſieurs branches, dont une ſeule ſubſiſte. Sa nobleſſe de race eſt conſtatée par toutes les convocations d'arrière-ban de la province & par les jugements de maintenue. Guy Allard en a dreſſé la généalogie depuis 1336 (*b*).

Outre les membres de cette famille formant la filiation directe, nous devons citer : BERNARD de Galbert, Prieur de Ruons (*c*) en 1202 ; FRANÇOIS de Galbert, Damoiſeau, de Moirans, préſent à la bataille de Varey en 1326 * (*d*) ; GUIGUES de Galbert, Profeſſeur de décrétales à Grenoble, en 1340, appelé au Conſeil Delphinal le 2 Octobre 1341 * ; PIERRE de Galbert, de la Motte-Chalençon, en 1370 ; PIERRE de Galbert, ſon fils ; un autre PIERRE, ſon petit-fils, & BERMOND de Galbert, ſon parent ; PIERRE de Galbert, à qui Louis XI avait octroyé la châtellenie de Guilleſtre par une lettre très-flatteuſe conſervée dans la famille ; RAYMOND de Galbert, Châtelain de Theys, en 1360* ; RAYMOND, ſon fils, en 1398* ; GUILLAUME de Galbert de Tholans qui figure au contrat de mariage de Roſtaing III de Pracomtal, en 1391 (*e*) ; CHARLES de Galbert, Chapelain de Saint-Martin de Miſéré, en 1400 ; MICHEL de Galbert, moine de l'Ile-Barbe (*f*) ; HUGUES de Galbert, d'Oiſans, marié avec Guicharde DE VIENNOIS, fille d'Amédée, en 1430* ; PONS de Galbert, 1449 & 1472* ; ANTOINETTE de Galbert, femme d'Antoine DE BONNIOT DE CHENICOURT en 1458* ; ANNE de Galbert, femme de François DE BESSON, Seigneur de Rives ; BERNARD de Galbert, Capitaine de cent hommes de pied, qui ſuivit le Duc d'Albany dans la campagne d'Écoſſe (*g*) ; THÉOFRASTE de Galbert, de la Sagnie, marié à Jeanne DE LA TOUR (depuis LA TOUR DU PIN), en 1500, &c., &c.

(*a*) 17e Cartulaire de Saint-Hugues.
(*b*) Manuſcrit de la Bibliothèque de Grenoble.
(*c*) *Gallia Chriſtiana*, t. VI.
(*d*) Tout ce qui eſt marqué d'un aſtériſque eſt rapporté d'après Guy Allard.
(*e*) IIIe Regiſtre de cet Armorial, art. DE PRACOMTAL, preuves, p. XXVI.
(*f*) Le Laboureur, *Les Maſures de l'Abbaye royale de l'Iſle-Barbe*, t. II, p. 352.
(*g*) Lettre de François Ier, écrite de Saint-Germain-en-Laye ; aux archives de la famille.

Nous ne donnerons ici que la deſcendance directe de cette famille.

PREMIER DEGRÉ.

Geoffroy de Galbert, Chevalier, fit l'an 1185, en préſence de Guigues, ſon fils, une donation de droit de pêche à l'abbaye de Bonnevaux (*a*).

II. DEGRÉ.

Guigues Ier de Galbert, Chevalier, céda, par acte du 17 Mai 1212, à Guigues de Mathys, tous les biens qu'il poſſédait à Châteauneuf, en préſence de Geoffroy, ſon fils.

III. DEGRÉ.

Geoffroy de Galbert, Chevalier, fut père de :

IV. DEGRÉ.

Boniface de Galbert, Chevalier, qui aſſiſta, le 4 des calendes de Septembre 1262, à un échange entre Charles, fils du Roi de France, Iſnard & Reforciat d'Entreveynes. Il eut pluſieurs enfants, parmi leſquels :

V. DEGRÉ.

Guigues II de Galbert, Chevalier, qui maria ſa fille Esmengarde à « magnifique » Pierre Aynard, Seigneur de Monteynard, & lui donna une dot de 2000 florins, cautionnée par Nobles Bertrand, Boquet, Iſnard, Reymond, Guillaume de Galbert (*cognatos*) & Joffrey de Montoz, en préſence de Rolland de Roſans, Guillaume d'Agoult & Jourdan de Roſans, Chevaliers. Elle eſt rappelée dans le teſtament de ſon mari, en 1340.

VI. DEGRÉ.

Jacques de Galbert, Chevalier, Capitaine de cent hommes de pied, ſuivit en Flandre le Prince Charles, Dauphin de Viennois, ainſi qu'il réſulte d'une lettre de ce Prince à la Chambre des comptes de Grenoble, du 22 Septembre 1363.

VII. DEGRÉ.

Raymond ou Aymon de Galbert, Chevalier, fut témoin du mariage de Noble & Puiſſant Seigneur Boniface Alleman, Seigneur d'Uriage, avec Claudine de la Baume d'Hoſtun, en 1423. Il vivait encore en 1460 à Montbonnod où il « alberge un fonds » à Jean Faure de Gonon, par acte devant Me du Thaud, Notaire.

VIII. DEGRÉ.

Raymond de Galbert, Chevalier, Châtelain delphinal de Montbonnod en 1458, donna le dénombrement de ſes biens en 1465. Il teſta le 4 Décembre 1483 & fut enterré dans l'égliſe de Saint-Martin de Miſéré, devant la chapelle de la bienheureuſe Marie-Madeleine, fondée par ſes ancêtres. Il avait épouſé Philippe de Ravier,

(*a*) Toutes les pièces dont l'origine n'eſt pas citée ſe trouvent aux archives de la famille. Elles ont été vérifiées par M. de Rivoire-Labâtie pour une notice qu'il a inſérée ſur cette maiſon dans ſon *Armorial du Dauphiné*, & par M. Pilot de Thorey, Archiviſte du département de l'Iſère, qui a dreſſé & ſigné la préſente notice.

de Saint-Ifmier, héritière de Nobles Antoine d'Avalon & Pierre de Bovarot, rappelés dans le teſtament de ſon mari. De ce mariage :

1. Antoine, qui ſuit.
2 & 3. Michel & Raymond de Galbert.

IX. DEGRÉ.

Antoine de Galbert, Chevalier, marié : 1° à Dominique de Lucé; 2° à Jeanne de Cizerin. Guy Allard lui donne, en outre, pour femme Françoiſe de Vachon. Il teſta le 8 Juin 1513 & fut enſeveli dans ſa chapelle de Saint-Martin de Miſéré, à laquelle il fit de nouveaux dons. Il fut père de :

1. Ennemond, qui ſuit.
2. Michel, Officier au ſervice du Roi.
3 & 4. Jean & Guigues, Religieux à l'Abbaye de Saint-Martin de Miſéré.
5. Jeanne, femme de Pierre de Durand, de Champ.
6. Catherine, mariée à Antoine de Collin.
7. Antoinette, femme d'Aymon de Revel.
8. Claude, marié, le 7 Juin 1531, à Guigonne de Comiers, fille de Michel, Seigneur d'Étapes & de Vors, & de Chriſtine de Menon, fille de Zacharie, dont un fils, nommé Guigues, vivant en 1555, & une fille mariée à Claude de Corbeau.

X. DEGRÉ.

Ennemond de Galbert de Montbonnod, Ier du nom, Chevalier, marié, le 15 Avril 1501, à Raymonde de Genton, fille de feu Jacob, & d'Hélène Émery, en préſence de Laurent & André de Galbert, Antoine d'Argout, François de Genton de Mailles, Antoine de Colonges, &c. Convoqué à l'arrière-ban de la province, le 31 Mars 1512, il reçut de Charles d'Apignieu le commandement de ſa brigade, & figure également dans les convocations des 11 Septembre 1513 & 26 Juin 1524. Il teſta le 25 Août 1550. Il avait été héritier de François de Cizerin & de Raymond de Galbert, ſes oncles. Il eut de ſon mariage :

1. Ennemond II, qui ſuit.
2. Telmoz, marié en 1541 à Jeanne de Lobet, dont : Gabriel, vivant en 1582.

XI. DEGRÉ.

Ennemond II de Galbert, Chevalier, Seigneur d'Étapes, Comiers, Vors, la Pierre, &c., fit partie de l'arrière-ban du 26 Juin 1524. Il avait épouſé, le 19 Octobre 1539, Jeanne de Comiers, deuxième fille de Michel, Seigneur d'Étapes & de la Pierre, & de Chriſtine de Menon; & le 4 Juin 1557, Marguerite de Comiers, fille de Guigues, Seigneur de Laval, de Saint-Étienne & de Vors. Il donna le dénombrement de ſes biens, les 18 & 19 Mars 1540. Son teſtament eſt du 3 Avril 1571. Il eut de ſon premier mariage :

1. Philippe, dont l'article ſuit.
2. Jean, qui ſuivit le parti de Henri IV contre la Ligue & mérita l'affection de ce Prince, ainſi que l'atteſte la lettre ſuivante, écrite entièrement de ſa main :

« Monſieur de Galbert, pour ce que le Sr de Pyèrefite ne puet ſufyre à lafère des denyers « de la ſubvenſyon en Languedoc & Dauphiné, j'ay été d'advis d'y dépèſcher Vycoſe lequel « a charge de vous remettre de par moi comyſſyon tèle que l'y puyſſyez ayder. Et vous ay « byen bon reſentyment de vous avoyr volu ofryr pour eſtre aſſeuré que vous y anployerez « d'afectyon; & ne ſera meyndre la myène de vos ſervyces. Vous aurez oy tout le bruyt « de réconſylyacyon avec les lygueurs que s'yl rend ſourd ne doyt rendre aveugle; mais

« byen recommande de veyllier tous jours à leurs pratyques pour tant qu'aymés.
Votre plus aſſeuré amy, « HENRY. »

3 & 4. ENNEMOND & PIERRE, morts au ſervice.
5. ANTHONIE, femme de Noble Jean D'ACQUIN.
6. LUCRÈCE.
Et quatre filles du 2e lit :
7. MÉRAUDE, femme : 1° de Claude D'ARÉOUD; 2° de Gaſpard DU GINET D'ARBOREL.
8. ENNEMONDE.
9. MARGUERITE, mariée à Claude DE MEREL.
10. ISABELLE, femme de N. DE RAME.

XII. DEGRÉ.

PHILIPPE de Galbert de Comiers, Chevalier, Seigneur d'Étapes, &c., épouſa, le 25 Août 1580, Dame Marguerite DE LA PRA, fille de LAURENT DE LA PRA & de N. DE CHESSAN. Dans ſon contrat de mariage elle eſt dite héritière de Mme d'Amauze, Abbeſſe de Soyans, de Mme de Ricobeau, ſa tante, & de Mme de Cheſſan, ſon aïeule. Il teſta le 16 Mars 1629. De ce mariage :

1. PHILIPPE, auteur de la branche des Seigneurs d'Étapes, alliée aux familles DE MICHA, DE MARÉCHAL, D'ARMAND, &c., & éteinte, au ſiècle dernier, par la mort de Meſſire ANTOINE de Galbert, qui, le 15 Janvier 1740, avait inſtitué pour ſon héritière univerſelle Philippe-Louiſe de Gratet du Bouchage, ſa parente, épouſe du Préſident de Rozans.
2. ALEXANDRE, dont l'article ſuit.
3. PIERRE.
4 & 7. FRANÇOISE & CLAIRE.
5. ANNE, mariée, le 18 Mars 1621, avec Hector DE SOLLIERS, fils de Raymond, & de Catherine DE BONFILS.
6. LOUISE, alliée à Aymar DE MENON, Seigneur d'Armentières.

XIII. DEGRÉ.

ALEXANDRE de Galbert, Chevalier, Seigneur de Rochenoire & de Trinconières, eſt compris au rôle de l'arrière-ban, en 1630, pour marcher ſur Caſal, & en 1640, pour porter des ſecours à Turin. Il fut maintenu dans les priviléges de ſon ancienne extraction par jugement du 7 Mars 1641 (*a*). Il était Syndic de la Nobleſſe de Voiron & ſe trouvait au camp devant Turin, le 14 Octobre 1664, avec Philippe, ſon frère, Syndic de la Nobleſſe du Verſou, ainſi que le conſtate un certificat du Comte de Clermont-Tonnerre, Commandant l'arrière-ban de la province. Il teſta le 8 Mars 1652. Il avait épouſé, le 25 Septembre 1622, Demoiſelle Catherine DE DORGEOISE, fille de Thomas, Seigneur de Trinconières, morte le 2 Avril 1641; & en 1642, Lucie DE MARCEL DE BEAUVEZEL, veuve d'Auguſtin DE COLONGES, Seigneur de Gillibert, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi. Il eut de Catherine de Dorgeoiſe :

1. AYMAR, qui ſuit.
2, 3, 4, 5 & 6. CLAUDE, ARMAND, JEAN, ALEXANDRE & CLAUDE, morts jeunes.
7. ANTOINE, né le 17 Mars 1634, mort Lieutenant de cavalerie.
8. JEAN-CLAUDE, baptiſé le 6 Janvier 1641, mort au ſervice.

(*a*) Henri de la Guette & Alexandre de Sève, Intendants. Original aux Archives du département de l'Iſère; copie authentique aux mains de la famille.

9. Claudaz, baptiſée le 1er Août 1626, mariée, le 12 Octobre 1642, à Jacques de Granges, fille d'Alexandre, & de Jeanne du Pin.
10. Jeanne, vivant en 1663.
11. Martianne, mariée à Henri de Colonges, fils d'Auguſtin, Seigneur de Gillibert, & de Lucie de Marcel.
12. Hyppolite, née le 13 Mars 1636, Religieuſe à Notre-Dame de Valence.

Et du deuxième lit un fils : Ennemond.

XIV. DEGRÉ.

Aymar de Galbert, Chevalier, Seigneur de Trinconières & de Rochenoire, né le 5 Février 1640, maintenu dans ſa nobleſſe d'ancienne extraction & priviléges, par jugement de M. Du Gué, Intendant en Dauphiné, du 2 Juillet 1667 (*a*). Il avait épouſé, par contrat du 17 Février 1668, & en l'égliſe de la Buiſſe, le 5 Juin ſuivant, Dame Madeleine Asport, fille de Meſſire Asport, Prêtre, veuf de Dame Claudaz Faure. Il teſta le 5 Mars 1711. De ſon mariage :

1. Alexandre, qui ſuit.
2. Catherine, baptiſée le 27 Avril 1671, mariée à Balthazard de Laval, Seigneur de Maurienne.
3. Marie, baptiſée le 24 Avril 1672, femme de François de la Batie, Chevalier de Saint-Louis.
4. Joseph, baptiſé le 26 Mars 1674, mort jeune.

XV. DEGRÉ.

Alexandre de Galbert, Chevalier, Seigneur de Rochenoire & de Trinconières, baptiſé le 14 Octobre 1669, Capitaine dans le régiment de Suze le 1er Juin 1704, Syndic de la Nobleſſe de Voiron, épouſa, le 16 Novembre 1708, Demoiſelle Marguerite, fille de Claude Gillet & de Marie de Penon. De ce mariage :

1. Oronce, dont l'article ſuit.
2. Pierre, Abbé de Tolvon, dont une chapelle avait été fondée par la maiſon de Galbert, en 1400 (Guy Allard).
3. Marie-Célie, mariée à Charles de Voissant.
4. Françoise, Chanoineſſe aux Dames de Tullins, où nulle n'était reçue ſi elle n'était *noble de race, ſans tache & ſans reproche*.

XVI. DEGRÉ.

Oronce de Galbert, Chevalier, Seigneur de Trinconières & de Rochenoire, Conſeiller au Parlement de Grenoble par proviſions du 20 Mai 1745, épouſa, par contrat du 1er Février 1749, Dame Anne-Conſtance Le Clet, fille de Mathieu Le Clet, Capitaine au régiment de Montanègre, & de Dame Lucrèce Eyraud, Dame d'Eybeyns. Il a laiſſé pluſieurs ouvrages de droit manuſcrits. Il fit ſon teſtament le 10 Mai 1770 & mourut le 21 Juin 1775. De ſon mariage :

1. Alexandre-Oronce-Constance, qui ſuit.
2. Charlotte-Gasparde-Constance, morte à Lumbin.
3. Gaspard de Galbert, Seigneur de Rochenoire & des Angonnes, Chevalier de Saint-Louis, de Malte & de Cincinnatus, fit la campagne de l'Indépendance, aſſiſta au bombardement de Tunis, à la bataille d'Oueſſant, &c., &c. Il parut à l'Aſſemblée des États à Romans, en 1788, comme Député du dou-

(*a*) Original aux Archives du département de l'Iſère; copie authentique aux mains de la famille.

blement, & aux États Généraux & à l'Aſſemblée Nationale, avec le titre de Vicomte, comme Député de la Guadeloupe, où il mourut en 1807. Il avait eu de ſon mariage avec Demoiſelle DE MARRE DE BOISCHERY un fils, GASPARD, mort à l'École militaire de Tournon, & une fille, DÉSIRÉE, mariée à M. DE MONIÈRES, Officier ſupérieur.

XVII. DEGRÉ.

ALEXANDRE-ORONCE-CONSTANCE, qualifié Comte de Galbert (*a*), né le 2 Janvier 1750, Conſeiller au Parlement de Grenoble, épouſa, par contrat du 17 Juillet 1775, Marie-Madeleine-Laurence-Suzanne DE CHARENCY, fille de Meſſire Pierre DE CHARENCY, Conſeiller au Parlement, & de Dame Marie-Madeleine DE LA TOUR DU PIN. Rappelé en 1812 à la Cour de Grenoble, il y reſta juſqu'en 1827, & mourut à la Buiſſe, en Mars 1831, pleuré par tous les habitants, dont il avait été le bienfaiteur pendant toute ſa vie. Il avait eu de ſon mariage :

1. ALEXANDRE, qui ſuit.
2. ALEXANDRINE, née le 20 Janvier 1778, Chanoineſſe-Comteſſe de Neuville (*b*) le 24 Mars 1783, puis Chanoineſſe de Malte, à Saint-Antoine de Viennois (*c*); mariée en 1797 à M. FLAUVANT, depuis Conſeiller de Préfecture de l'Iſère.

XVIII. DEGRÉ.

ALEXANDRE-MICHEL-PIERRE-JEAN-GUALBERT, Comte de Galbert, né le 2 Mai 1776, Chevalier de Malte, Conſeiller à la Cour royale de Grenoble, marié, le 26 Mai 1807, à Anne-Henriette, fille de Jacques-Joſeph DE RIVOIRE, Seigneur de Labâtie-Jallieu, & de Dame Olympe CHABERT DE MONTVALLON DE FONDVILLE. Il eſt mort en Septembre 1844, laiſſant :

1. MARIE-PIERRE-ABEL-ORONCE, qui ſuit.
2. ALPHONSINE, née en 1808, morte en Juin 1845.
3. LAURE, mariée en 1841 à M. Adolphe DE MORGUES DE SAINT-GERMAIN.

XIX. DEGRÉ.

MARIE-PIERRE-ABEL-ORONCE, Comte de Galbert, né le 5 Avril 1815, Chevalier des Saint Maurice & Lazare, Adminiſtrateur-Fondateur de la compagnie univerſelle du canal de Suez, Membre de pluſieurs Académies françaiſes & étrangères, Correſpondant de la Société impériale & centrale d'agriculture de France, marié à Bourges (Cher), le 17 Février 1842, à Marie CORBIN DE MANGOUX, fille d'Adrien, Conſeiller à la Cour royale de cette ville, Chevalier de la Légion d'honneur, & de Céline ARNAUD. De ce mariage :

1. JEAN-MARIE-ALPHONSE, né le 25 Décembre 1842 à Bourges, Avocat, ancien Secrétaire du jury du groupe de l'horticulture à l'Expoſition univerſelle de 1867, Chevalier de l'ordre royal de Léopold de Belgique.
2. MARIE-ADRIEN-HENRY-RAYMOND, né à Bourges le 28 Février 1844.

(*a*) Traité de partage de 1787. — Quittance de paiement de la charge de Conſeiller au Parlement, du 6 Mars 1790. — Regiſtres de l'état civil de la Buiſſe, &c., &c.

(*b*) La preuve était de neuf générations de nobleſſe de nom & d'armes du côté paternel, & de trois générations ſeulement du côté maternel, la préſentée non compriſe. On était obligé, en outre, de produire un titre honorifique pour le ſeptième aïeul ou de remonter plus haut. — Les preuves pour Alexandrine de Galbert ont été reçues par Mme d'Adreſſier de Montenoz, Secrétaire dudit chapitre. Brevet d'admiſſion du 24 Mars 1783.

(*c*) Preuves reçues par les Chevaliers du Poët & de Pontevez, Délégués de l'ordre.

DE GALLIFFET,

Anciens Seigneurs de la Galliffetière, du Tholonet, d'Honon (aliàs *de Galliffet*); *de Marcilly-ſur-Seine, de Villiers-aux-Corneilles, &c.; Barons de Preuilly, de Dampierre-ſur-Boutonne; Princes de Martigues, Marquis de Buoux & de Salernes; Barons de Berre, de Lançon, d'Iſtres, d'Entreſſen, &c., Marquis de Galliffet.*

EN SAVOIE, DAUPHINÉ, PROVENCE ET CHAMPAGNE.

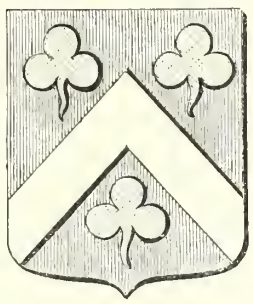

De Gueules au Chevron d'Argent, accompagné de trois Trèfles d'Or. COURONNE : *de Marquis.* SUPPORTS : *deux Lions.* DEVISE : Bien faire & laiſſer dire.

L'ancienneté de la maiſon de Galliffet remonte à une époque reculée & ſon origine demeure inconnue. D'Hozier qui lui a conſacré une notice détaillée, au Ve Regiſtre de cet Armorial, p. 557-570, reconnaît que ſa filiation authentiquement prouvée remonte au XIVe ſiècle, malgré la deſtruction de ſes plus anciens titres pendant les troubles de la Ligue. Il n'en commence pourtant le premier degré qu'avec la fin du XVe ſiècle, par GUILLAUME de Galliffet, tandis que les documents des archives de la Chambre des comptes de Turin permettent d'établir une filiation non interrompue à partir de JEAN Ier de Galliffet, vivant en 1380, triſaïeul de GUILLAUME dont on vient de parler (*a*). Dans la continuation, qui va ſuivre, de la généalogie donnée par d'Hozier, on a tenu compte de ces quatre degrés antérieurs, de ſorte que le XIIe Degré de cette notice correſpond au VIIIe de l'article du Juge d'armes.

Trois membres de cette maiſon ont été admis aux honneurs de la cour, en 1753, 1772 & 1784.

PREMIÈRE BRANCHE.

[ÉTEINTE.]

XII. DEGRÉ.

LOUIS-FRANÇOIS de Galliffet, qualifié de « très-haut & très-puiſſant Seigneur », Prince de Martigues, Marquis de Galliffet (*b*), de Buoux & de Salernes, en Provence; Baron de Berre & de Lançon, Seigneur d'Iſtres, Entreſſen, Saint-Mitre & Châteauvieux auſſi en Provence; Baron de Marcilly, Villiers-aux-Corneilles, la Celle, Fontaine-Denis, Nuiſy, Leurrey, les Caves, Eſclavolle, Pontangis, Lavaur, Pont-Sainte-Marie, Culoiſon & Mornay, en Champagne; né le 1er Février 1695 (*c*), ſervait d'abord dans la première compagnie des Mouſquetaires du Roi; était, le

(*a*) Voir ces quatre degrés de la filiation dans Courcelles, *Hiſtoire des Pairs de France*, t. IV, art. DE GALLIFFET.

(*b*) (*c*) Ve Regiſtre de cet Armorial, art. DE GALLIFFET, p. 7.

5 Février 1721, Enſeigne aux Gardes françaiſes, & épouſa, le 1er Mai 1730, Demoiſelle Deniſe-Éliſabeth PUCELLE D'ORGEMONT, fille unique d'Omer PUCELLE, Seigneur d'Orgemont, de Dercy, &c., & de Dame Deniſe TALON.

Héritier d'une fortune immenſe en vertu des teſtaments de ſon oncle Joſeph, & de ſon père Alexandre, il acquit, d'abord la première (16 Mai 1771), puis la ſeconde moitié (20 Mars 1772) de la principauté de Martigues (*a*), pour la ſomme de deux millions, & en releva le titre, comme l'*ayant cauſe* des Villars. Un arrêt de la Cour des comptes, du 4 Juin 1776, lui défendit de porter le titre de Prince de Martigues, mais cet arrêt fut caſſé par celui du Conſeil d'État, du 28 Juillet 1777. Un autre arrêt du Parlement, du 6 Novembre 1787 (*b*), ordonna aux Conſuls de la principauté de Martigues de donner le titre de Princes aux héritiers des biens du Marquis de Galliffet, & de leur rendre les honneurs & priviléges qui en étaient la conſéquence.

Louis-François, Marquis de Galliffet, fut admis aux honneurs de la Cour le 7 Juillet 1753, ſur preuves de la nobleſſe faites devant Clairembault, Généalogiſte des ordres du Roi. Il fit ſon teſtament le 10 Janvier 1770 en faveur de ſes couſins de la ſeconde branche, Simon-Alexandre-Jean & ſon fils Louis-François-Alexandre, & décéda, ſans poſtérité, à Paris en 1778.

SECOND RAMEAU (*c*).

XII. DEGRÉ.

PHILIPPE-CHRISTOPHE-AMATEUR, qualifié Comte de Galliffet, couſin germain du précédent, ne laiſſa que deux filles de ſon mariage avec Marie DE LEVIS-COUSAN, remariée en ſecondes noces à Jacques-Hyacinthe, Vicomte DE SARSFIELD, Chevalier, Maréchal de camp, Inſpecteur général de la cavalerie :

1. MARIE-LOUISE de Galliffet, mariée, le 9 Avril 1772, à LOUIS-FRANÇOIS-ALEXANDRE, Comte de Galliffet, Prince de Martigues, ſon couſin.
2. MARIE-ANTOINETTE de Galliffet, mariée, par contrat du 4 Avril 1776, à Louis-Antoine-Sophie VIGNEROT DU PLESSIS, Duc de Richelieu & de Fronſac, Pair de France, Lieutenant général des armées du Roi, Premier Gentilhomme de la chambre, décédé en 1791, fils unique de Louis-Armand, Duc DE RICHELIEU, Pair & Maréchal de France, Chevalier des ordres du Roi, Gouverneur de Guienne, & d'Éliſabeth-Sophie DE LORRAINE-GUISE.

SECONDE BRANCHE.

XII. DEGRÉ.

SIMON-ALEXANDRE-JEAN de Galliffet, qualifié haut & puiſſant Seigneur, Chevalier, Marquis de Galliffet (*d*), Seigneur de Tholonnet, de Montbijoux, &c., Prince de

(*a*) Le Roi Henri III érigea la ſeigneurie & Vicomté de Martigues en principauté, en faveur de Philippe-Emmanuel de Lorraine, Duc de Mercœur, pour en jouir par ſes ſucceſſeurs & ayants cauſe, par Lettres patentes données à Saint-Maur de Foſſés, en Juillet 1580. Cette principauté paſſa d'abord dans la maiſon de Vendôme, & fut acquiſe enſuite par le Maréchal Duc de Villars, qui obtint de Louis XIV l'érection de 1580 en faveur de ſes hoirs & ayants cauſe, par Lettres datées de Marly, en Juillet 1715. Armand-Honoré de Villars, dans ſon teſtament reçu par Lardeguire, Notaire à Paris, le 8 Octobre 1764, inſtitua pour ſes héritiers Jean-Charles-Joſeph d'Andigné de Veſins & Pierre de Vogué, qui vendirent leur ſucceſſion au Marquis de Galliffet.

(*b*) Original en parchemin.

(*c*) Le premier rameau s'éteignit en mâles en 1748 (voir l'art. de d'Hozier).

(*d*) Acte de naiſſance d'Alexandre-Juſtin-Marie, du 25 Mars 1790.

Martigues, Préſident en la chambre au Parlement de Provence & Député trois fois auprès du Roi Louis XV, décéda à Piſe le 23 Janvier 1793 (*a*), laiſſant un fils :

XIII. DEGRÉ.

Louis-François-Alexandre, qualifié haut & puiſſant Seigneur, Chevalier, Comte (*b*) de Galliffet, Prince de Martigues, Marquis de Buoux & de Salerne, Baron de Berre, de Marcilly-ſur-Seine, du Tholonnet & autres lieux, né le 17 Mai 1747, fut nommé ſucceſſivement : Sous-Lieutenant aux dragons du Dauphin le 11 Avril 1770 (*c*), Capitaine au régiment royal de Rouſſillon-cavalerie le 4 Mai 1771 (*d*), Capitaine au régiment des dragons du Dauphin le 16 Octobre 1771 (*e*), Cornette en la ſeconde compagnie des Mouſquetaires, réformée, & Meſtre de camp le 14 Mars 1773 (*f*), Colonel d'infanterie en Provence ſous les ordres du Marquis de Vogué, Lieutenant général (*g*); Brigadier de cavalerie le 1er Janvier 1784 (*h*), Maréchal de camp le 9 Mars 1788 (*i*), & Chevalier de Saint-Louis le 4 Mai ſuivant (*j*). Proclamé Officier municipal de la commune d'Aix le 5 Février 1792, il répondit par une lettre de refus, datée de Piſe, ſous prétexte qu'il était allé en Italie pour ſa ſanté & pour l'éducation de ſa fille, & que d'ailleurs, ſes affaires de propriété réclamaient ſa préſence à Saint-Domingue. Sous la Reſtauration, il fut nommé Commandeur de l'ordre de Saint-Louis le 1er Mai 1822 (*k*) & Lieutenant général des armées du Roi en 1826. Il eſt décédé en 1834. Par la volonté de ſon oncle & avec diſpenſe de la Cour de Rome, il avait épouſé, le 9 Avril 1772, Marie-Louise de Galliffet, ſa couſine (voir plus haut), dont il eut :

1. Louis-Marie-Alexandre-Irénée, né le 11 Janvier 1774, mort en 1777.
2. Marie-Antoinette-Alexandrine-Justine, mariée en 1806 au Baron de Coriolis, morte en 1861 à Turin.

Il épouſa en ſecondes noces, à Aix, le 23 Décembre 1788, Laure-Joſéphine-Marie de Lestang-Parade, fille de Joſeph-Melchior, Marquis de Lestang-Parade, & de Dame Marie-Pierrette-Éliſabeth de Ricard. Elle était veuve en premières noces de M. Raphelis de Broves, ancien Amiral. Après avoir teſté le 2 Mai 1810, elle eſt décédée à Aix le 2 Janvier 1812. De ce mariage vint un fils, qui ſuit.

XIV. DEGRÉ.

Alexandre-Justin-Marie, Marquis de Galliffet, Prince de Martigues, Marquis de Buoux & de Salerne, &c., né le 25 Mars 1790 à Aix, Sous-Lieutenant dans la première compagnie des Mouſquetaires de la garde du Roi en 1814, Commiſſaire du Roi Louis XVIII ſur l'extrême frontière de Belgique en 1815. La ville d'Armentières lui fit don d'une épée d'honneur. Il fit avec diſtinction la campagne d'Eſpagne, & à Sentana, le 4 Août 1823, il ſauva, ſous le feu de l'ennemi, pluſieurs hommes grièvement bleſſés. Il devint Lieutenant-Colonel de cavalerie, puis Colonel au 4e dragons, Chevalier de l'ordre de Saint-Louis, Officier de la Légion d'honneur, Chevalier des ordres de Saint-Ferdinand, de Saint-Jean de Jéruſalem & du Phénix de Hohenlohe, & eſt décédé le 16 Avril 1854. Il avait épouſé en premières noces, le 24 Avril 1810, Adélaïde des Roys d'Asport, d'une famille du pays d'Arles, décédée à Aix, le 7 Juillet 1822 ; & en ſecondes noces, le 21 Novembre

(*a*) Extrait mortuaire en italien, légaliſé.
(*b*) Acte de naiſſance de ſon fils Alexandre-Juin-Marie.
(*c*) (*d*) (*e*) Brevet original en parchemin.
(*f*) Lettre du Roi, datée de Marly le 14 Mai 1779. Original.
(*g*) (*h*) (*i*) (*j*) (*k*) Brevet original en parchemin.

1825 (*a*), Marie-Victoire-Auguſte BAUDE DE LA VIEUVILLE, fille d'Auguſte-Joſeph BAUDE, Marquis de la Vieuville, Membre de la Chambre des Députés, Pair de France, & de Dame Louiſe-Roſe-Parfaite DU CHEYLARD.

Du premier lit ſont iſſues :

1. VALENTINE-JOSÉPHINE-MARIE-LOUISE, née à Aix, mariée au Marquis Étienne-Léon ROBIN DE BARBENTANE.
2. JUSTINE-ARMANDE, morte en 1837, ſans alliance, & inhumée à Aix.

Du ſecond lit vinrent :

1. ALEXANDRE-AUGUSTE-GASTON, qui ſuit.
2. ALEXANDRE-LÉONCE, mort en bas âge, & inhumé à Chartres.
3. OLIVIER, mort en bas âge, & inhumé à Aix.
4. MARGUERITE-MARIE-LOUISE, mariée, le 28 Juin 1847, à Charles-Louis-Xavier, Comte DE VASSINHAC-IMÉCOURT.
5. MARIE-GERTRUDE-VICTOIRE, morte en 1841, & inhumée à Aix.

XV. DEGRÉ.

ALEXANDRE-AUGUSTE-GASTON, Marquis de Galliffet, Prince de Martigues, né à Paris le 23 Janvier 1830. Engagé volontaire en 1848, Officier aux Guides en 1854, il a fait la campagne de Crimée étant détaché du régiment des Guides, & y a été décoré pour action d'éclat. Il a pris part à toutes les guerres qui ont été faites depuis ſon engagement juſqu'à ce jour, & y a été diſtingué.

En 1860, il fut fait Officier d'ordonnance de l'Empereur & promu en même temps au grade de Capitaine. A la ſuite d'une bleſſure reçue devant Puebla & conſidérée comme mortelle, il a été nommé Officier de la Légion d'honneur. Devenu Colonel au 8ᵉ huſſards en 1867, il a reçu le commandement du 3ᵉ chaſſeurs d'Afrique en 1868.

Il avait épouſé, le 26 Octobre 1859, Demoiſelle Florence-Georgina LAFFITTE, fille de Charles LAFFITTE & de Florence CUNINGHAM.

De cette union ſont iſſus :

1. CHARLES-MARIE-ALEXANDRE, né en Août 1860.
2. GASTON-HENRI-MARIUS, né en Février 1867.
3. MARGUERITE-DIANE-ANNONCIADE-ANTOINETTE.

TROISIÈME BRANCHE.

[ÉTEINTE.]

PREMIER RAMEAU.

XI. DEGRÉ.

LOUIS-FRANÇOIS, Baron de Galliffet, fils de JOSEPH de Galliffet & de Claire DE BROCA, né à Marſeille le 3 Avril 1745, fut reçu à l'École militaire en 1754 ſur preuves de nobleſſe faites devant d'Hozier. Le 17 Avril 1784, il fut admis aux honneurs de la cour, & préſenté avec le titre de Baron, après avoir juſtifié de ſa nobleſſe ſans origine connue devant Chéron, Généalogiſte des ordres du Roi. Parvenu en 1788 au grade de Colonel des dragons de Noailles, il émigra en 1791, fut pourvu d'un commandement à l'armée des Princes & créé Maréchal de camp

(*a*) Acte civil du mariage.

en 1797, puis Lieutenant général en 1814. Chevalier de Saint-Louis depuis 1782, il fut promu au grade de Commandeur le 1er Mars 1821. Il eſt décédé ſans laiſſer d'enfants de ſon union avec Marie-Bernardine-Juſtine DE FROISSARD, Chanoineſſe-Comteſſe du chapitre de Neuville en Breſſe.

SECOND RAMEAU.

XI. DEGRÉ.

JOACHIM de Galliffet eut de ſon mariage avec Jeanne DE CORBEAU DE LANFREY :

1. PIERRE de Galliffet, né le 28 Mars 1748, Lieutenant au régiment de la Sarre, Chevalier de Saint-Louis, décédé à Marſeille le 3 Juin 1821, ſans alliance.
2. JOSEPH-MARIE de Galliffet, né le 26 Septembre 1751, Contre-Amiral, Chevalier de Saint-Louis, décédé à Marſeille le 9 Décembre 1838, ſans alliance.
3. MARIE-THÉRÈSE, morte en bas âge.
4. ANNE-MARIE, née le 4 Octobre 1750, mariée à M. PORTA, de Chambéry.

DE GAUDART D'ALLAINES,

Anciens Seigneurs des Champarts d'Allaines, de Montereau, du Marteau, de Challemelle, d'Arcy, de Maurepart, de Villiers, de Saint-Étienne, &c.

EN ORLÉANAIS, BOURGOGNE, BEAUCE ET GATINAIS.

De Gueules au Lion d'Or, couronné, armé & lampaſſé de même, accompagné de cinq Fleurs de Lys d'Or, poſées deux, deux & une. L'écu timbré d'un Caſque de face. SUPPORTS : *Deux Pucelles de France, ſoutenant d'une main l'écu & de l'autre une Épée de Gueules, appointée d'une Fleur de Lys d'Or; & une Épée paſſée en pal, la garde en bas, ſous l'écu.* DEVISE : Spe & fide, *aliàs*, Spe & fide concilio firmata Dei. CRI DE GUERRE : Gaudart! Gaudart!

La maiſon DE GAUDART, dont le nom eſt écrit dans des actes GAUDART, GAUDARD, GODARD & GODART, paraît être originaire du haut Gâtinais, ou même du duché de Bourgogne. Son origine n'eſt pas connue. Au XVe ſiècle les de Gaudart donnèrent leur nom à un fief poſſédé par eux en Bourgogne, & dès cette époque ils paſſaient pour être d'une très-ancienne nobleſſe. Avant de donner la filiation authentique, nous croyons devoir citer divers perſonnages qui ſemblent bien être de cette maiſon, ſans que cependant nous ayons pu trouver très-certainement le point d'attache.

Louis de Gaudard, Écuyer, Seigneur de Mieugre, petit-fils de JEAN de Gaudart, Chevalier, vivant en 1327, mourut & fut inhumé le 17 Novembre 1388, en l'égliſe d'Arthenay, en Beauce.

GUILLAUME de Godard, marié vers 1410 à Iſabeau DE LA GRUIÈRE, Dame du Marteau, en eut RICHARD, & ANTONIE, Dame de Chaſtenay. Il ſe remaria à Jacquette LE VAUVIER, veuve de Martin DE LA TAILLE, Seigneur de Souville & Bondaroy, & eut de cette ſeconde union : ÉTIENNE de Gaudart, marié avant 1426 à Marguerite DE BOISSY.

La filiation certaine ne commence qu'à partir de :

PREMIER DEGRÉ.

GUILLAUME de Gaudart, Écuyer, Seigneur de Montereau, du Marteau, d'Angerville, de Rébeville, de Challemelle, de la Chaiſe & autres lieux, très-probablement fils de Guillaume de Godard & d'Iſabeau de la Gruière, mentionnés ci-deſſus. Il épouſa vers 1460 Iſabeau DE LAVOUYÈRE (*a*), fille de Jean, Écuyer, & eut de ce mariage :

1. ÉTIENNE, vivant encore en 1522 & dont on ignore la deſtinée.
2. JEAN, qui ſuit.

(*a*) Acte d'abandon des biens, fait par Guillaume de Gaudart le 12 Juin 1494 (Me Léris, Nre à Méréville.

II. DEGRÉ.

JEAN de Gaudard, Ier du nom, Écuyer, Seigneur de Montereau, Marteau, Challemelle, &c., marié, par contrat du 26 Octobre 1494 (Me Badin, Clerc juré à Toury), à Anne DE CHAMPGIRAULT, fille de Jean DE CHAMPGIRAULT, Écuyer, Seigneur de GERMOUVILLE, & de Huguette DE LA RAVAILLIER. Il laiſſa cinq enfants, entre autres :

1. CLAUDE, qui ſuit.
2. ANTOINE de Gaudart, Écuyer, Seigneur de Villiers & de Saint-Étienne, auteur d'une branche éteinte qui portait : *D'Azur au Chevron d'Or, accompagné de deux Étoiles en chef & d'une Roſe en pointe du même* (*a*). Il épouſa, par contrat du 31 Décembre 1540, Marie DE VILLEREAU DE BEAUVILLIERS, & en eut : CHARLES de Gaudart, Écuyer, l'un des cent Gentilshommes ordinaires de la maiſon du Roi Charles IX. Charles de Gaudart eut pour fils FRANÇOIS, père lui-même de JACQUES & FRANÇOIS, maintenus dans leur nobleſſe par ordonnance du 5 Décembre 1667, rendue par Mgr de Machault, Intendant en la généralité d'Orléans (*b*). Jacques de Gaudart, Écuyer, Seigneur de Saint-Étienne & de Bariſſure, fut Maréchal des logis général & Aide-Major au régiment de Cavillac ſous le commandement de M. le Comte de Buſſy-Rabutin, lequel rapporte dans ſes *Mémoires* la belle conduite de M. de Saint-Étienne à la bataille de Thionville. Il n'eut pas de poſtérité. Son frère, François de Gaudart, Écuyer, Seigneur d'Érainville, continua ſa branche qui s'éteignit à la ſeconde génération (*c*).

III. DEGRÉ.

CLAUDE de Gaudart, Écuyer, Seigneur de Challemelle, du Marteau, de Montereau & de Romainville, épouſa, par contrat du 9 Novembre 1534 (Me Salmon, N^re^ à Pontoiſe), Hélène DE LA BESCHIÈRE, fille de Jean DE LA BESCHIÈRE, Chevalier, & de Jacqueline DE MAILLÉ. Il eut de ce mariage une fille, & un fils, qui ſuit.

IV. DEGRÉ.

ESPÉRANT de Gaudart, Écuyer, Seigneur du Marteau & de Montereau, épouſa, par contrat du 16 Novembre 1568, Creſpine DE VAUCOULEURS, couſine germaine de JEANNE D'ARC, & fille de Charles DE VAUCOULEURS, Écuyer, Seigneur de Vaucouleurs, & de Marie DE BLERÉ. Il mourut vers 1587, laiſſant trois fils, dont le dernier ſuit.

V. DEGRÉ.

JEAN de Gaudart, IIe du nom, Écuyer, Seigneur du Marteau, de Montereau, d'Arcy, de Bourget, de Vaucouleurs en partie & de Maurepart, ſervit en 1636 au ban & arrière-ban du bailliage d'Étampes. Il fut exempté de la taille, comme Noble, par ſentence des Élus de l'élection de Pithiviers, en date du 13 Juin 1634; ſon aſcendance eſt établie dans cet acte juſqu'à ſon triſaïeul, Guillaume, qui forme le premier degré de cette notice (*d*). Il épouſa : 1° par contrat du 13 Mars 1605, Marguerite DE CALVY, fille de Jean DE CALVY, Écuyer, Seigneur des Loges de Coulet, &

(*a*) Malgré la différence des armoiries de cette branche, la communauté de ſon origine avec les de Gaudart du Marteau & de Maurepart, eſt établie dans l'ordonnance de maintenue de M. de Machault de 1667. Voir la note (*b*).

(*b*) Original aux Archives départementales du Loiret, ſérie C, n° 104.

(*c*) Pour plus de détails généalogiques ſur la maiſon entière, conſulter la notice complète inſérée au *Chartrier français* (1868) avec la citation de tous les documents à l'appui. C'eſt un travail remarquable & fort conſciencieux.

(*d*) Archives départementales du Loiret.

d'Anne D'ALLONVILLE; 2° par contrat du 16 Octobre 1616, Hélène DE HAVART, Dame de Thuillay, fille d'Adrien DE HAVART, Écuyer, Seigneur de Senantes, & de Jeanne DE CRÉMAINVILLE. Du premier mariage vinrent :

1. JEAN, qui ſuit.
2. PIERRE de Gaudart, Écuyer, Seigneur de Marteau & du Bois-des-Armes, père d'une fille, & de deux fils dont on ignore la deſtinée.

Du ſecond mariage il eut une fille, MARIE, & deux fils, JACQUES & NICOLAS. Ce dernier fut maintenu en ſa nobleſſe, conjointement avec ſon fils NICOLAS, par ordonnance de M. de Machault, en date du 16 Décembre 1667.

VI. DEGRÉ.

JEAN de Gaudart, IIIe du nom, Écuyer, Seigneur de Maurepart, des Champarts d'Allaines, de Pont-au-Lac & de la Grand-Cour, fut maintenu dans ſa nobleſſe d'ancienne extraction, avec ſon fils aîné, par ordonnance de M. de Machault, Intendant de l'Orléanais, en date du 5 Décembre 1667 (*a*), & parut au ban & arrière-ban de la Nobleſſe en 1692. De ſon mariage, contracté le 8 Novembre 1637, avec Louiſe DE VILLEREAU, Dame en partie des Champarts d'Allaines & de la Grand-Cour, fille de François DE VILLEREAU, Écuyer, Seigneur de Breſainville, & de Marie DE VILLEREAU, il eut deux fils, dont l'aîné ſuit, & une fille.

VII. DEGRÉ.

MARGUERY de Gaudart, Écuyer, Seigneur de Maurepart & des Champarts d'Allaines, ſervit aux bans & arrière-bans des Gentilshommes de la province en 1692 & 1693 & mourut le 16 Février 1695. Il avait épouſé, le 22 Janvier 1667, Marie DE BARTHON, fille de Jean DE BARTHON, Écuyer, Seigneur de Villeporcher, Villeſimon, &c., & de Anne PICHON, & eut de cette union une fille, morte en 1705, & un fils, qui ſuit.

VIII. DEGRÉ.

JEAN-FRANÇOIS de Gaudart, dit l'ancien, Écuyer, Seigneur de Maurepart, des Champarts d'Allaines, &c., né le 25 Novembre 1670, rendit, le 12 Juillet 1696, foi & hommage au Duc d'Orléans pour ſes fiefs d'Allaines & du Puiſet. Il fut marié quatre fois : 1° le 1er Octobre 1696, à Marie-Madeleine DE BAILLY, Dame du Bignon, fille d'Antoine DE BAILLY, Écuyer, Seigneur du Jarri, & d'Anne GUYENNE; 2° le 13 Avril 1709, à Eſpérance POCHON DES GUAYES, fille de Maximilien POCHON, Écuyer, Seigneur des Guayes, & de Eſpérance ANCEL; 3° à Marie LEGRAND, morte ſans enfants; 4° à Marie-Madeleine BASLIER, dont une fille. Du premier lit vinrent deux fils & une fille :

1. JEAN-FRANÇOIS de Gaudart, dit le jeune, Chevalier, Seigneur du Bignon, Capitaine au régiment de garniſon en Blaiſois, Chevalier de Saint-Louis. Il prit part à l'Aſſemblée de la Nobleſſe de l'élection d'Orléans en 1789; & mourut le 20 Floréal an II (9 Mai 1794), ayant eu de ſon mariage cinq enfants, dont deux morts en bas âge.
2. ANTOINE de Gaudart, Chevalier, Penſionnaire du Roi, Chevalier de Saint-Louis, mort le 21 Novembre 1779, ſans alliance.

Du ſecond lit vinrent deux fils, dont l'aîné continue la filiation, & une fille.

(*a*) Original aux archives du Loiret, ſérie C, n° 102. Cette maintenue remonte à CLAUDE de Gaudart (voir IIIe degré).

IX. DEGRÉ.

François-Maximilien de Gaudart, Chevalier, Seigneur de Maurepart, des Champarts d'Allaines, &c., né le 26 Juillet 1714, Capitaine au régiment de Royal-Rouſſillon, Chevalier de Saint-Louis, fit aveu & dénombrement des Champarts d'Allaines au Duc d'Orléans, le 20 Mai 1761, & en porta la foi & hommage le 22 Janvier 1762. Il avait épouſé, le 4 Février 1755, Marie-Madeleine d'Orléans de Tracy, fille de François d'Orléans, Chevalier, Seigneur de Tracy (*a*), & de Marie Lamirault de Ruys (*b*), & décéda le 29 Janvier 1764, ayant eu de ſon mariage :

1. Étienne-Cécile de Gaudart, Chevalier, Seigneur de Maurepart, de Tracy & du Bignon, Capitaine au régiment de Chartres en 1788, Chevalier de Saint-Louis en 1763, aſſiſta à l'Aſſemblée des Gentilshommes du bailliage d'Orléans en 1789, épouſa, le 29 Mars 1796, Bonne de Bailly, fille de Nicolas de Bailly, Écuyer, Seigneur de Montaran, & de Marie-Anne-Bonne Le Féron, & eſt décédé le 5 Février 1827, laiſſant de ſon mariage :
   I. Bonne-Cécile, Dame du Bignon, mariée, le 18 Mars 1822, à Étienne-Gilles Salomon-Fleureau de Guillonville.
   II. Antoinette, Dame de Tracy, mariée à ſon couſin germain Étienne-Maximilien (voir plus loin).
2. Antoine-Marguerite, qui ſuit.
3. Maximilien de Gaudart, Écuyer, Seigneur de Montgirault & Rouvray, Lieutenant en premier au régiment d'Orléans-infanterie, aſſiſta à l'Aſſemblée des Gentilshommes du bailliage d'Orléans en 1789, & eſt décédé le 21 Janvier 1834, ne laiſſant de ſon mariage avec Auguſtine de Bailly, ſœur de ſa belle-ſœur, Bonne de Bailly, qu'une fille : Bonne-Augustine, morte Religieuſe à la Viſitation le 8 Avril 1850.
4 & 5. Marie-Euphrasie, morte fille, & Madeleine-Clotilde, mariée, le 21 Janvier 1780, à Charles-Guillaume Tourtier, Chevalier, Seigneur de Gelou, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant des Maréchaux de France à Orléans.

X. DEGRÉ.

Antoine-Marguerite de Gaudart, Chevalier, Seigneur des Champarts d'Allaines & Sainte-Croix, né le 4 Avril 1762, reçu à l'École militaire de la Flèche ſur ſes preuves de nobleſſe faites devant d'Hozier de Sérigny le 9 Novembre 1770 (*c*) & remontant à ſon biſaïeul. Il prit part, avec la qualité de Lieutenant au régiment de la Sarre-infanterie, à l'Aſſemblée des Gentilshommes du bailliage d'Orléans en 1789, & fut nommé Chevalier de l'Ordre du Lys en 1815. Il avait épouſé, le 12 Mai 1791, Adélaïde-Louiſe-Victorine du Buc de Lauroy, veuve de Jean-Baptiſte Langlois de Romantière, & fille de Claude du Buc de Lauroy, Écuyer, Capitaine de cavalerie, & de Louiſe David de Conflans, & eſt décédé le 31 Décembre 1830, laiſſant de ſon mariage :

1. Étienne-Maximilien, qui ſuit.
2. Célestine-Adélaïde, mariée : 1° le 10 Décembre 1832, à Armand-Louis Dufour, Chevalier de Saint-Ferdinand d'Eſpagne, mort en 1839; 2° le 3 Septembre 1862, à Marc-Benoît Bertrand des Acetis.

(*a*) IIIe Regiſtre de cet Armorial, art. d'Orléans, p. 78.
(*b*) IVe Regiſtre de cet Armorial, art. Lamirault, p. 14.
(*c*) Bibliothèque Impériale, Cabinet des titres.

XI. DEGRÉ.

Étienne-Maximilien de Gaudart d'Allaines, né le 10 Octobre 1800, marié, le 18 Octobre 1824, à Antoinette de Gaudart de Tracy, ſa couſine germaine, dont ſont iſſus deux fils, qui ſuivent.

XII. DEGRÉ.

Étienne-Antoine-Alfred de Gaudart d'Allaines, chef actuel du nom & des armes de la branche aînée, né le 16 Janvier 1826, a épouſé, le 8 Juillet 1848, Demoiſelle Louiſe-Athénaïs-Charlotte-Emmanuelle d'Alès de Corbet (*a*), fille de Charles-Hugues d'Alès de Corbet & de Marie-Claude de Vauchaussade de Chaumont. De ce mariage ſont iſſus :

1. Henri-Marie-Maximilien, né le 24 Août 1849.
2. Paul-Marie-Étienne, né le 5 Septembre 1851.
3. Joseph-Marie-Geneviève, né le 17 Octobre 1859.
4. Marie-Léonie-Antoinette-Geneviève, née le 26 Février 1853.
5. Lydie-Jeanne-Marie, née le 28 Octobre 1854.
6. Jeanne-Marie-Augustine, née le 5 Août 1856.
7. Alix-Marie-Emmanuelle-Hélène, née le 11 Janvier 1858.
8. Geneviève-Marie-Françoiſe, née le 15 Juin 1861.

XII. DEGRÉ.

Maximilien-François-Léon de Gaudart d'Allaines, né le 29 Mars 1831, marié, le 23 Janvier 1855, à Demoiſelle Marie-Hélène Costé de Bagneaux, fille de Paulin Costé de Bagneaux & d'Athénaïs Colas de Malmusse. De cette union ſont iſſus :

1. François-Arthur, né le 22 Février 1857.
2. Emmanuel, né le 20 Mai 1858.
3. Paulin-François-Maximilien, né le 30 Septembre 1867.
4. Marie-Antoinette, née le 9 Décembre 1855.

(*a*) La généalogie de la maiſon d'Alès de Corbet figure au Ier & au IIIe Regiſtre de cet Armorial.

LE GENDRE DE LUÇAY,

Comtes de Luçay, Seigneurs de Villemorien, d'Avirey, de Valençay, de Varennes, de Veuil, de Villentrois, &c.

EN CHAMPAGNE, BLAISOIS ET ISLE DE FRANCE.

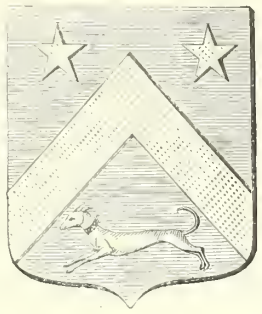

D'Azur au Chevron d'Or, accompagné en chef de deux Étoiles du même, & en pointe d'un Levrier courant d'Argent, bouclé & cloué d'Or, accolé de Sable. COURONNE *de Comte.* SUPPORTS : *deux Griffons.*

Cette famille d'extraction noble eſt originaire du Lyonnais (*a*), mais établie dans l'Ile de France depuis le XVIIe ſiècle, ainſi qu'en fait foi un nouveau règlement d'armoiries délivré le 26 Juin 1731, par d'Hozier, & qui ſe trouve reproduit à la ſuite de la préſente notice. A ce règlement était jointe une généalogie également dreſſée par d'Hozier; mais elle a été détruite, avec d'autres titres, pendant la période révolutionnaire, comme il eſt conſtaté en un inventaire du 25 Prairial an VIII (Me Raguideau, Notaire), & par ſuite la filiation ne peut s'établir aujourd'hui par actes authentiques qu'à partir de

PREMIER DEGRÉ.

PIERRE, qualifié Noble homme & Meſſire, lequel de Demoiſelle Marie DU PLESSIS, ſa femme, laiſſa trois enfants :

1. BENIGNE, qui ſuit.
2. PIERRE, Écuyer, Sieur d'Aurainville, Gendarme du Roi & Capitaine au régiment de Navarre.
3. MARIE, épouſe de Gilles D'OSSONVILLE, Écuyer, Sieur de Brandelle.

II. DEGRÉ.

BENIGNE LE GENDRE, Écuyer, Sieur de Rochefort & de Montflix, né en 1635, Chevalier & Comte Palatin (*b*), Conſeiller du Roi, Contrôleur des guerres, reçu Conſeiller Secrétaire du Roi en la Grande Chancellerie le 2 Juillet 1694 (*c*). Il fit enregiſtrer ſes armes, en 1697, dans l'Armorial général, généralité de Paris. Il eſt décédé en 1715, après avoir été marié deux fois : en 1671, à Demoiſelle DE LA MARE, & en 1684, à Demoiſelle GERVAIS DES TOURNELLES; deſquelles il eut :

1. BENIGNE-ANDRÉ, qui ſuit.

(*a*) De Courcelles, *Hiſtoire des Pairs de France*, t. VI.
(*b*) Contrat de mariage de ſa fille ANNE, du 26 Novembre 1699 (Me Rouſſet, N^re^ à Lyon).
(*c*) A. Teſſereau, *Hiſtoire de la Grande Chancellerie de France*, t. II, p. 293.

2. PIERRE, Écuyer, Seigneur de la Terraſſe, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi (1707-1718).
3. ANTOINE-FRANÇOIS, Écuyer, Seigneur de Montflix & de la Rancollière, Chanoine-Baron de Saint-Juſt de Lyon & Prieur de Saint-Didier de Langres.
4. JEAN-BAPTISTE-DENIS, Écuyer, Seigneur de la Perrière, Lieutenant au régiment de Piémont.
5. LOUIS-BÉNIGNE, Écuyer, Seigneur de Rochefort, Capitaine Lieutenant de la colonelle générale de dragons.

III. DEGRÉ.

BÉNIGNE-ANDRÉ Le Gendre de Villemorien, Chevalier, Seigneur du Pleſſis, de Villemorien & d'Avirey, né en Février 1687, mort en 1760; Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi (*a*); il ſe fit délivrer par d'Hozier, le 26 Juin 1731, un nouveau règlement d'armoiries. Il avait épouſé, le 8 Décembre 1716 (contrat ſigné du Régent), Demoiſelle Marie-Charlotte PIRON, de laquelle il eut :

1. PHILIPPE-CHARLES, qui ſuit.
2. CHARLES-LOUIS, Chevalier, Seigneur d'Avirey & de Villemorien, né en 1721, eut pour parrain le Duc de Chartres, & pour marraine Éliſabeth-Charlotte d'Orléans; reçu en 1737, ſur preuves de nobleſſe, Garde de la marine à la compagnie de Toulon; Lieutenant des vaiſſeaux du Roi & Chevalier de Saint-Louis en 1756. Il figure parmi les Gentilshommes de Champagne, convoqués pour les élections de 1789 (*b*).

IV. DEGRÉ.

PHILIPPE-CHARLES Le Gendre de Villemorien, Chevalier, Seigneur de Villemorien, Valençay, Varennes & Luçay, qualifié Comte de Luçay, né le 8 Novembre 1717, tenu ſur les fonts du baptême par le Régent & Mademoiſelle d'Orléans; Conſeiller au Parlement de Paris par proviſions du 13 Août 1739; prit part aux élections de 1789 avec les Gentilshommes du bailliage de Blois (*c*), fut l'un des Adminiſtrateurs généraux des Poſtes, & décéda le 5 Avril 1789. Il avait épouſé, le 10 Février 1752, Demoiſelle BOURET, mariée en ſecondes noces au Baron DE GRIMALDI, & qui périt le 24 Meſſidor an II (12 Juillet 1794) ſur l'échafaud révolutionnaire. Il laiſſa de ſon mariage deux enfants :

1. JEAN-BAPTISTE-CHARLES, qui ſuit.
2. MARIE-THÉRÈSE, dite Mademoiſelle de Villemorien, mariée, le 14 Décembre 1773 (contrat ſigné du Roi), au Vicomte Charles DE BÉRENGER, Lieutenant général des armées du Roi en 1814.

V. DEGRÉ.

JEAN-BAPTISTE-CHARLES Le Gendre de Luçay, Chevalier, Comte de Luçay, Seigneur de Valençay, Varennes, Veuil & Villentrois, né à Paris le 4 Janvier 1754. Il figure ſur la liſte des Gentilshommes du bailliage de Blois convoqués aux élections de 1789 (*d*). Nommé Adminiſtrateur du département de l'Indre, puis Préfet du Cher à l'établiſſement des Préfectures (Mars 1800), il ne quitta ces fonctions que pour remplir au Palais Impérial la charge de Premier Préfet du Palais (Bru-

(*a*) Brevet du 20 Juin 1720.
(*b*) De la Roque & de Barthélemy, *Catalogue des Gentilshommes de Champagne*, p. 6.
(*c*) (*d*) De la Roque & de Barthélemy, *Catalogue des Gentilshommes de l'Orléanais, Blaiſois, &c.*, p. 17 & 18.

maire an X-1815), & eut de 1803 à 1807 la Surintendance de l'Académie impériale de muſique. Nommé membre de la Légion d'honneur, à l'inſtitution de l'ordre, il fut créé Comte héréditaire par Lettres patentes du 14 Février 1810. De 1810 à 1815, il ſiégea au Conſeil général du département de Seine-&-Oiſe. Il eſt décédé le 1er Novembre 1836. Il avait épouſé, le 24 Avril 1786, Demoiſelle DE PAPILLON D'HAUTEROCHE, Première Dame du Palais, puis Dame d'atours de l'Impératrice (1802-1815), morte en 1845. Ils avaient eu de leur mariage deux enfants :

1. NAPOLÉON-JOSEPH-CHARLES, qui ſuit.
2. ANTOINETTE-CHARLOTTE-LUCIE, Dame du Palais, mariée, le 25 Septembre 1806, au Général Paul-Philippe Comte DE SÉGUR, Pair de France, Membre de l'Académie françaiſe.

VI. DEGRÉ.

NAPOLÉON-JOSEPH-CHARLES Le Gendre de Luçay, Comte de Luçay, qualifié d'abord Vicomte de Luçay (*a*), chef actuel de la famille, né le 3 Décembre 1803, a eu pour parrain le premier Conſul, & pour marraine, Dame Joſéphine Taſcher de la Pagerie; Chevalier de la Légion d'honneur, ancien Maître des Requêtes au Conſeil d'État & Préfet du Département de la Mayenne. Il a épouſé, le 31 Mai 1830 (contrat ſigné du Roi) Demoiſelle Antoinette-Athénaïs-Clémentine-Chantal DE VILLLENEUVE DE VENCE, fille aînée du Général Marquis DE VENCE, Pair de France, Grand Officier de la Légion d'honneur, & de Dame Juliette D'HARCOURT. De ce mariage ſont iſſus :

1. CHARLES-HÉLION-MARIE, qui ſuit.
2. MARIE-FÉLICIE-CHANTAL, Dame Religieuſe du Sacré-Cœur.

VII. DEGRÉ.

CHARLES-HÉLION-MARIE, Vicomte de Luçay (*a*), né le 28 Février 1831, Chevalier de la Légion d'honneur, Maître des Requêtes au Conſeil d'État, marié, le 10 Mai 1858, à Demoiſelle Erneſtine DES COURTILS DE MERLEMONT, fille du Comte DES COURTILS DE MERLEMONT & de Dame Gabrielle DE GANAY (*b*). De cette union ſont nés trois garçons & deux filles :

1. LÉON-MARIE-JOSEPH, né le 4 Juillet 1860.
2. HÉLION-MARIE-OSCAR-PHILIPPE, né le 17 Mai 1865.
3. CHARLES-MARIE-ERNEST, né le 25 Juin 1867.
4. CHANTAL-MARIE-VALENTINE.
5. MARIE-CHANTAL-CHARLOTTE-ERNESTINE.

NOUVEAU RÈGLEMENT D'ARMOIRIES DÉLIVRÉ LE 26 JUIN 1731 PAR LE JUGE GÉNÉRAL D'ARMES DE FRANCE. (Bibliothèque Impériale, Cabinet des titres.)

Louis-Pierre d'Hozier, Juge général d'Armes de France, &c.....

Sur ce qui nous a été repréſenté par Benigne-André Le Gendre, Écuyer, Seigneur de Villemorien & autres lieux, cy-devant Gentilhomme ordinaire du Roi, demeurant à Paris, Rue de Verneuil, Paroiſſe Saint-Sulpice, qu'en exécution de l'édit du mois de Novembre de l'an 1696, portant création d'un Armorial général, Benigne Le Gendre, ſon père, Écuyer, Conſeiller Secrétaire du Roi, Maiſon,

(*a*) Contrat de mariage du 31 Mai 1830, auquel le Roi a donné ſon agrément. Depuis cette époque, le titre de Vicomte eſt porté par le fils aîné de la famille.

(*b*) Voir ci-devant, l'art. DES COURTILS DE MERLEMONT.

Couronne de France & de ſes finances, avait préſenté en l'année 1697 au bureau établi dans la rue Saint-Marc, à Paris, l'écu de ſes armoiries qui ſont *d'Azur à un Chevron d'Or, accompagné en chef de deux Étoiles de même & en pointe d'une Levrette d'Argent courante, & ayant un Collier de Sable cloué d'Or,* que ſes armoiries avaient été enregiſtrées dans l'Armorial général coté : Paris, volume II, fol. 784 & 785, mais que le brevet en avait été perdu, & que comme il était important audit Benigne-André Le Gendre de juſtifier des armoiries qui avaient été réglées en faveur dudit Benigne Le Gendre, ſon père, par les Commiſſaires du Conſeil députés ſur le fait des armoiries, il nous requérait comme Juge général d'armes de France de vouloir lui délivrer un nouveau brevet desdites armoiries.

Nous Juge général d'Armes de France, ayant égard à ladite requête, avons délivré de nouveau audit Benigne-André Le Gendre le préſent brevet de ſes armoiries, telles qu'elles ont été réglées pour ledit Benigne Le Gendre, ſon père, & qu'elles ſont blaſonnées dans l'Armorial général.....

A Paris le vingt-ſixième jour du mois de Juin de l'an mil ſept cent trente & un. (*Signé :*) D'HOZIER.

DE GÉRAULT DE LANGALERIE (a).

EN AGENAIS.

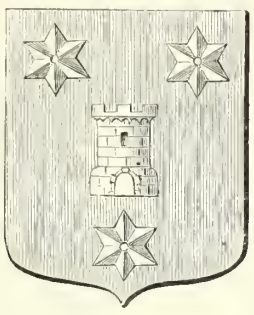

De Gueules à une Tour d'Argent, accompagnée de trois Molettes d'éperon de même, dont deux en chef & l'autre en pointe. DEVISE : Vince in bono malum (*b*).

Du XIIe au XVIe ſiècle, cette maiſon a poſſédé en Angoumois les ſeigneuries de Lamothe-Charente, Grinon & Bellejoye, & de 1496 à 1790, en Guyenne & en Agenais, celles de Litterie, Langalerie & d'Ardy.

On trouve dans les archives de la ville d'Angoulême, de nombreux documents & des actes concernant la maiſon DE GÉRAULT, qui établiſſent qu'au XIIe ſiècle les membres de cette famille tenaient un rang diſtingué dans la Nobleſſe de la province. Ils prennent part à des fondations pieuſes, & ſont les bienfaiteurs du monaſtère ou abbaye de Saint-Cybard, où ils avaient une chapelle & leur ſépulture.

En 1281, GUILLAUME Géraud, Seigneur de Lamothe-Charente, fit ſon teſtament (*c*). A la fin du même ſiècle un membre de cette famille était Sénéchal de l'Angoumois. Un JEAN de Géraud, Chevalier, fut priſonnier du Roi d'Angleterre Édouard Ier. Il fit payer par la commune de Londres les dettes qu'il avait contractées pendant ſa captivité (*d*).

Au XIVe ſiècle, SIMON Géraud, Écuyer, prête, le 13 Septembre 1363, dans l'égliſe de Poitiers, ſerment au Prince Noir, comme vaſſal d'Aquitaine (*e*).

Au XVIe ſiècle, dans les guerres de religion & en l'année 1586, THOMAS Géraud, Seigneur de Bellejoye, &c., attaché au parti du Roi de Navarre, tente, à la tête de ſes vaſſaux, la priſe d'Angoulême, pour le compte de Henri. Fait priſonnier par ceux du parti de la Ligue, il eſt décapité, ſes terres ſont confiſquées & ſon château eſt détruit. Un arrêt du Parlement de Paris, rendu en 1601, réhabilite ſa mémoire (*f*).

Aux ſiècles ſuivants on les trouve mêlés, dans la Guyenne & l'Agenais, aux mouvements religieux & politiques; & leur nom figure ſur la liſte de l'ordre de la Nobleſſe concernant les États généraux en la ſénéchauſſée de Libourne.

La filiation ſuivie de cette famille eſt établie à partir de :

(*a*) L'orthographe de ce nom a varié. On lit dans les actes : *Géraut*, *Gérauld* ou *de Gérault :* c'eſt cette dernière variante que la famille a adoptée.

(*b*) Cette deviſe eſt celle de l'Évêque actuel de Belley, l'un des membres de cette famille.

(*c*) L'original de cette pièce ſe trouve aux archives de la ville d'Angoulême.

(*d*) Delpit, *Collection générale des documents français qui ſe trouvent en Angleterre*, Paris, Dumoulin, 1847; n° 56, art. 13.

(*e*) *Ibidem*, n° 192, art. 776.

(*f*) Archives de la Charente.

PREMIER DEGRÉ.

PIERRE Gérault, Écuyer, Seigneur de Grignol, aliàs de Grinon, arrière-petit-fils de SIMON Gérault, qui, en 1363, rendit dans l'égliſe de Poitiers hommage au Prince de Galles. Il avait épouſé, vers la fin du XIVe ſiècle, Demoiſelle Marie DE CRENAY, de laquelle il eut deux fils :

1. LOUIS ou LOYS, qui ſuit.
2. Meſſire N. de Gérault, Curé & Aumônier de Montbron, Seigneur du village de la Tricherie, juridiction de Varaignes, en Périgord (aujourd'hui dans le département de la Charente).

II. DEGRÉ.

LOUIS de Gérault, Écuyer, Seigneur de Grignol & de Lamothe-Charente, avait arrenté de ſon vivant, le 6 Août 1504, comme il réſulte d'un acte d'accord, paſſé par ſon fils aîné PIERRE avec des tenanciers nommés La Brugie, un mainement & village dit de la Manantie. Il avait épouſé vers 1450 Demoiſelle Marguerite DE PANETTE, dont il eut pluſieurs enfants, entre autres :

1. PIERRE de Gérault, qui épouſa Marguerite DE CAILHÈRES, de laquelle il n'eut qu'une fille, JEANNE, mariée à Jean LAFAYE, Seigneur de Menet, terre ſituée près de Montbron. De cette union ne vint également qu'une fille, mariée à François DE LAMBERTIE & dont les deſcendants exiſtent encore dans le même lieu.
2. JEHAN, Ier du nom, auteur de la branche des Seigneurs de Langalerie en Agenais, qui ſuit.
3. JEHAN de Gérault, le jeune, dont on ignore la deſtinée, mais dont l'exiſtence eſt conſtatée par un acte de l'année 1502 (*a*).

BRANCHE DES GÉRAULT DE LANGALERIE.

EN AGENAIS.

III. DEGRÉ.

JEHAN de Gérault, Ier du nom, Seigneur de Lamothe-Charente, devint en 1496 Seigneur de Langalerie, par ſuite de ſon mariage avec Jeanne DE BÉRAUD. Ils firent, le 18 Novembre 1526, leur teſtament conjonctif par lequel ils inſtituèrent pour héritier principal & univerſel leur fils aîné. Ils laiſſèrent de leur mariage cinq enfants, dont trois filles, & deux fils, qui ſuivent.

1. SIMON, qui continue la branche d'Agenais.
2. CHARLES de Gérault, lequel partit en 1544 pour la guerre. Il hérita de la ſucceſſion paternelle en Angoumois, ainſi que des biens qui avaient appartenu à l'un de ſes oncles, Curé & Aumônier de Montbron. Il eſt à préſumer qu'il termina ſes jours en Angoumois. Il avait épouſé Demoiſelle N.... DE MYANNES, dont il eut une fille unique.

THOMAS, père d'ANNE de Gérault de Langalerie, mariée, le 8 Novembre 1598, à Yrieix DE GENTILS DE LA JONCHAPT, dont l'arrière-petit-fils portait le titre de

(*a*) Dans le même temps vivait FRANCÈS ou FRANÇOIS Gérault, Seigneur de Litterie (manoir ſitué en Agenais dans la paroiſſe de Flaugergues, voiſine de celle de Saint-Quentin dans laquelle ſe trouvait la terre de Langalerie), qui avait épouſé Antoinette ou ANTONIE DE BEAUPOIL DE LA FORCE, fille de Jean DE BEAUPOIL, Seigneur de Caſtel-Nouvel, & de Marie PRÉVOT, héritière de la Force; dans les archives des Gérault de Langalerie ſe trouve une reconnaiſſance faite le 3 Avril 1487, par Jean Landin, à l'occaſion du tènement de Marchand, à Noble Francès Gérault & Antoinette de la Force, Seigneurs de Litterie, qui prouve la parenté dudit Francès avec les Langalerie.

Marquis de Langalerie (*a*), deſcendait d'une branche reſtée en Angoumois.

IV. DEGRÉ.

Simon de Gérault, Écuyer, Seigneur de Langalerie, né le 20 Juillet 1502, épouſa, le 27 Mars 1530, Ramie du Puy, de Bordeaux. Il exiſte un arrentement ou ceſſion, moyennant redevance que lui firent les frères religieux de l'ordre de Monſieur Saint-François, en la ville de Sainte-Foy, des terres & tènements de Marchand & Barbot, en la paroiſſe de Saint-Quentin. Il mourut le 8 Juin 1563, laiſſant de ſon mariage deux fils :

1. Jehan, IIe du nom, qui ſuit.
2. Albert de Gérault de Langalerie, Écuyer, Sieur du Grand-Bois, mort le 27 Février 1604, laiſſant de ſon union avec Françoiſe Masnailler, ſix enfants : I. Jehan ; II. Simon ; III. François ; IV. Jacques ; V. Timothée, & VI. Philippe, mariée à Jean de Busserolles, Écuyer.

V. DEGRÉ.

Jehan, IIe du nom, de Gérault, Écuyer, Seigneur de Langalerie, né le 8 Octobre 1532, embraſſa le parti de la Réforme & fut le premier Avocat au Parlement de Bordeaux qui demanda, le 3 Septembre 1561, en une aſſemblée de la maiſon de ville, l'exercice de la nouvelle religion pour les Réformés (*b*). Il épouſa en premières noces Marie de Vergoing, nièce d'un Conſeiller au Parlement de Bordeaux, de laquelle il eut deux fils, Jacques & Joseph, morts tous deux ſans poſtérité ; & en ſecondes noces, en 1577, Demoiſelle Marguerite de Sellier, qui lui donna deux fils :

1. Jehan, IIIe du nom, qui ſuit.
2. Isaac de Gérault, Avocat à la Cour du Parlement de Paris, décédé le 4 Juillet 1622. Il avait épouſé en premières noces, Éliſabeth de Vidal, de Sainte-Foy, pupille de Jean Belrieu, Lieutenant particulier au ſiége de Bergerac ; & en ſecondes noces le 31 Janvier 1618, Demoiſelle Marguerite de Tours, dont il n'eut qu'une fille, morte à l'âge de ſept mois.

VI. DEGRÉ.

Jehan, IIIe du nom, de Gérault, Écuyer, Sieur du Grand-Bois, Seigneur de Pichet & de Langalerie, né en 1580, rendit en 1608 hommage à Marguerite de Valois, première femme de Henri IV, & en 1624, à Louis XIII, entre les mains d'André de Charon, Lieutenant général au ſiége de Bergerac. Il ſe rendit vers 1601 avec ſon demi-frère Jacques, en Angoumois, pour s'informer de l'ancien état de leur famille.

Il s'unit, le 1er Avril 1610, à Marguerite de Courrejolles, dont la mère était Marie de Buffon, ſœur du Lieutenant général au ſiége de Caſtel-Jaloux.

Il mourut le 30 Février 1633, au château de Langalerie, laiſſant de ſon union :

1. Antoine, qui ſuit.
2. Isaac de Gérault, Seigneur du Pichet ; 3. Jacques de Gérault ; 4. Marguerite ; 5. Suzanne ; 6. Marie ; 7. une autre Marguerite, tous morts ſans poſtérité.

(*a*) Ce fief, qu'on croit différent de celui du même nom en Agenais, était ſitué, d'après les auteurs, dans la paroiſſe de Nerſac, en Angoumois, généralité de Limoges.

(*b*) Dom Devienne, *Hiſtoire de Bordeaux*, Ire partie, page 123. — Jean Darnalt, *Supplément à la chronique Bourdeloiſe* de Gabriel Lurbes, feuillet 43 v°.

VII. DEGRÉ.

ANTOINE de Gérault, Écuyer, Seigneur de Langalerie, né le 24 Mai 1615, épouſa, le 16 Mai 1635, Demoiſelle Philippe DE BOURGOING, fille de Jean DE BOURGOING, Seigneur de la maiſon noble d'Ardit, près de Duras, en Agenais.

A l'époque du ſoulèvement des communes du Périgord, appelé *guerre des Croquants*, il commandait pour le Roi, vers 1635 & 1636, dans la ville de Sainte-Foy. Il fut convoqué en 1638 par le Prince de Condé, avec la Nobleſſe du pays, pour aller rejoindre l'armée du Roi qui ſe trouvait en Eſpagne devant Fontarabie. Il reçut en 1649 une lettre de Mr le Duc d'Épernon, concernant les intérêts & le ſervice du Roi. Mr le Comte d'Harcourt lui remit, en Avril 1652, une lettre de ſauvegarde pour ſon château de Langalerie, avec permiſſion de repouſſer les armes à la main les ennemis de Sa Majeſté. Après ſon décès en 1653, ſa veuve obtint également du Prince de Conti des lettres de ſauvegarde. Pourſuivie par des envieux en déſiſtement de nobleſſe, elle défendit ſa poſition ſociale, ainſi que celle de ſes enfants, & triompha avec éclat des attaques ſuſcitées par l'envie & les mauvaiſes paſſions. Elle fut maintenue, ainſi que ſes enfants, dans leurs droits & titres de nobleſſe par un jugement définitif rendu à Bordeaux, le 10 Novembre 1660, en la Cour des Aides & Finances de Guyenne (*a*). Elle mourut en 1680. Elle avait eu de ſon union cinq enfants :

1. JEAN-JACQUES, qui ſuit.
2. ISAAC de Gérault, Chevalier d'Ardit, Capitaine de grenadiers au régiment d'Auzon, en 1688.
3. ÉLIZABETH de Gérault.
4. MARGUERITE de Gérault.
5. NÉRÉE de Gérault, mariée à Jean DE BERJON, Seigneur du Graveron.

} Morts ſans poſtérité.

VIII. DEGRÉ.

JEAN-JACQUES, Ier du nom, de Gérault de Langalerie, Écuyer, Seigneur de Langalerie, né le 3 Avril 1640, ſervit dans le régiment de Saintaure, en qualité de Chevau-léger. Il s'unit, le 28 Février 1674, à Demoiſelle Jeanne DE BACALAN, fille de Meſſire Arnaud DE BACALAN, Conſeiller du Roi & Avocat général en la Chambre & Cour de la Guyenne, & de Dame Louiſe DU VIGIER. Il décéda le 21 Juillet 1674, laiſſant ſa femme enceinte du poſthume qui ſuit.

IX. DEGRÉ.

JEAN-JACQUES, IIe du nom, de Gérault de Langalerie, Écuyer, Seigneur de Langalerie, né le 23 Décembre 1674. Élevé par ſa mère dans la religion catholique, il entra fort jeune au ſervice & paſſa, le 5 Septembre 1693, du régiment de dragons d'Averne dans celui de Liſle du Vigier. Il épouſa, le 14 Janvier 1698, Demoiſelle Marie-Iſabeau DU RÈGE, fille de Pierre DU RÈGE, Sieur du Rivet. Il ſe trouva en 1706 à la revue faite à Bordeaux par Mr de Montferrand, Grand Sénéchal, Commandant la Nobleſſe de Guyenne. Il mourut le 7 Avril 1709, laiſſant de ſon mariage quatre enfants :

1. PIERRE, Ier du nom, qui ſuit.
2. JEAN-JACQUES de Gérault, mort ſans poſtérité en 1789, âgé de 86 ans.
3. MADELEINE de Gérault, Religieuſe de Saint-Benoît dans la ville de Marmande.

(*a*) Original en parchemin aux mains de la famille. Cette pièce relate la filiation en remontant juſqu'à l'auteur de la branche des Gérault de Langalerie en Agenais.

4. Marie de Gérault, morte en bas âge.

X. DEGRÉ.

Pierre, Ier du nom, de Gérault de Langalerie, né le 10 Novembre 1701, ſervit dans le régiment de dragons commandé par le Comte d'Egmont, dont il était l'ami. Il épouſa, le 16 Mai 1733, Demoiſelle Catherine de Gervain de la Lambertie, & mourut vers l'année 1778, laiſſant de ſon mariage :

1. Pierre-Charles, qui ſuit.
2. Jeanne de Gérault.
3. Madeleine de Gérault.
4. Marie de Gérault.

} Décédées ſans avoir contracté d'alliances.

XI. DEGRÉ.

Pierre-Charles de Gérault de Langalerie, Écuyer, Seigneur de Langalerie, né le 15 Janvier 1739, entra, le 16 Décembre 1755, aux Chevau-légers de la maiſon du Roi & fit la guerre de Sept ans.

Il épouſa, le 17 Janvier 1763, Demoiſelle Jeanne de Tauzia de Montbrun & mourut le 16 Décembre 1780. Sa veuve empriſonnée révolutionnairement en 1793, fut délivrée le 2 Octobre 1794, & eſt décédée en 1822, à Sainte-Foy. Elle avait donné le jour à trois fils :

1. Pierre, IIe du nom, qui ſuit.
2. Pierre-Henri de Gérault, dit le Chevalier de Langalerie, né le 28 Décembre 1766, fit ſes preuves de nobleſſe pour entrer à l'École militaire. Le certificat que lui délivra le généalogiſte d'Hozier de Sérigny eſt du 2 Mars 1777 (*a*). Il aſſiſta, en Amérique, comme Sous-Lieutenant au régiment de Laſſarre, à la priſe de l'île de Tabago, & fut nommé ſucceſſivement Chevalier des ordres royal & militaire de Saint-Louis (1814) & de la Légion d'honneur (1823). Il fut retraité comme Chef de bataillon de la garde royale, & eſt décédé le 17 Octobre 1839.
3. Pierre-Charles de Gérault, dit Monſieur de Saint-Luc, né le 31 Juillet 1770; fut nommé Chevalier de Saint-Louis par brevet du... Mars 1814.

   Il avait épouſé en 1814 Demoiſelle Mazerine de Livron, fille du Marquis de Livron, d'une ancienne maiſon de Béarn, de laquelle il eut une fille, Saindite de Gérault de Langalerie, qui épouſa le Baron de Trubessé, de Cabidos (Baſſes-Pyrénées). Il eſt décédé en 1825 à Bordeaux, où il exerçait les fonctions de Capitaine-Archiviſte de la place.

XII. DEGRÉ.

Pierre, IIe du nom, de Gérault (*b*) de Langalerie, Écuyer, Seigneur de Langalerie, né le 13 Juin 1765, entra, le 1er Octobre 1781, dans le régiment du Roi-cavalerie, où il fut déſigné Lieutenant au moment de partir à l'émigration en 1792, en même temps que ſes deux frères. Rentré dans ſes foyers en 1801, il s'unit, le 4 Avril 1804, à Demoiſelle Marie-Jeanne de Larmandie, née le 25 Décembre 1781 & décédée à Belley le 12 Mai 1868; fille de Mr de Larmandie de Malsintat, Seigneur de Faux, en Périgord.

(*a*) Original par duplicata aux archives de la famille.

(*b*) Dans quelques actes & ſpécialement dans l'acte de naiſſance de ſon fils aîné, ſon nom eſt écrit Géraud Langalerie, mais un jugement rendu par le Tribunal de première inſtance de Libourne, & enregiſtré le 2 Avril 1860, en a ordonné la rectification en celui de Gérault de Langalerie.

Chevalier de Saint-Louis en 1814, & retraité le 26 Septembre 1815, comme Capitaine de Cavalerie, il eſt décédé à Sainte-Foy, le 27 Août 1839, laiſſant de ſon union cinq enfants :

1. FRONT-CHARLES, qui ſuit.
2. PIERRE-HENRI de Gérault de Langalerie, Évêque de Belley, ſacré à Bordeaux le 1er Mai 1857.
3. ADOLPHE de Gérault de Langalerie, propriétaire à Saint-Barthélemy, département des Landes, marié, le 19 Août 1841, à Demoiſelle Hermanſe LAFORCADE.
4. LOUISE de Gérault de Langalerie } non mariées.
5. ÉRAMI de Gérault de Langalerie }

XIII. DEGRÉ.

FRONT-CHARLES de Gérault de Langalerie, né le 12 Mars 1806 à Sainte-Foy (Gironde). Il ſuit la carrière des finances, & depuis plus de 20 ans, il ſe voue à l'étude de l'art. Directeur du Muſée de peinture de la ville d'Orléans, où il réſide, il vient d'être nommé Chevalier de la Légion d'honneur, par décret en date du 15 Août 1869. Il s'eſt marié, le 4 Avril 1837, à Demoiſelle Eudoxie SUHUBIETTE DE BOURROUILLA, née à Dax le 10 Février 1815. De cette union ſont iſſus :

1. PIERRE-PAUL-HENRI, qui ſuit.
2. JOSEPH-MARIE-GASTON de Gérault de Langalerie, Capitaine d'État-major, Aide de camp du Général Guiomar (1869).
3. URBAIN-JEAN-ERNEST de Gérault de Langalerie, Sous-Lieutenant aux carabiniers de la garde impériale.
4. PLACIDE-FRANÇOIS-GEORGES de Gérault de Langalerie, Étudiant.
5. MARIE de Gérault de Langalerie, née le 16 Mai 1850, à Olivet (Loiret).

XIV. DEGRÉ.

PIERRE-PAUL-HENRI de Gérault de Langalerie, né à Dax le 9 Janvier 1838, a épouſé, le 10 Septembre 1862, Demoiſelle Marie DE BRICQUEVILLE, de Bayeux (Calvados), de laquelle eſt iſſu :

JOSEPH-MARIE-PIERRE-LOUIS, né le 20 Août 1863 à Guéron, près Bayeux.

Indépendamment des alliances citées dans le cours de cette notice, la maiſon de Gérault de Langalerie en a contracté également avec les familles ſuivantes :

ROGIER DE LA ROCHE, DE SALOMON DE LA REULE, DE ROSSANE & DE DIGEON.

DE GÈRES,

Nobles & nobles hommes, Meſſires, Écuyers, Chevaliers, Seigneurs, Marquis & Comtes de Camarſac; Barons de Saron; anciens Seigneurs de Gères, Sainte-Gemme, Pouy, Gaudonville, le Buſtet, Saint-Amand, Eſparbès, Saint-Orens, Montgaillard, Leaumont, le Grilhon, Lauret, Mauſempuy, Teulères, Sérempuy, la Mothe-Gière, Anduran, Saint-Brès, Camarſac, la Mothe-Verte, Gaſſies, Salle-Bœuf, Vacquey, l'Iſle-Saint-Georges, Ferrand, Montignac, Lancre, la Tour, le Port, Saye, Maurion, Puygerin, Fargues, Maubourguet, Peſches, Macau, Béchac, Cailleau, Saint-Germain, la Mazère, Saint-Sève, Sacolle, Fonbadet, Lignan, Leaujan, &c.; Sénéchaux d'Armagnac, &c.

EN ARMAGNAC, BORDELAIS, BAZADAIS, ENTRE-DEUX-MERS, &c.

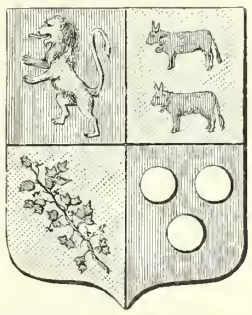

Écartelé, au 1er, *de Gueules au Lion d'Or, lampaſſé & armé du champ; au* 2e, *d'Or à deux Vaches de Gueules, paſſantes l'une ſur l'autre, accolées, accornées, clarinées & onglées d'Azur*, qui eſt DE BÉARN; *au* 3e, *d'Argent à la branche de Lierre, poſée en bande, ondée & feuillée de Sinople, grenée de Sable; au* 4e, *de Gueules à trois Beſants d'Argent*, qui eſt DE GÈRES (*a*). COURONNE : *de Marquis*. SUPPORTS : *un Lion à dextre, en baroque, & une Licorne à ſeneſtre* (b). DEVISE : Foy des de Gères.

La famille de Gères eſt d'ancienne chevalerie. Nous commencerons ſon hiſtoire par la citation des noms ſignalés par divers auteurs, & ne ſe rattachant pas directement aux filiations des quatre branches généalogiquement connues.

ALFRED de Gères (anno 1202, 3e année du règne du Roi Jean d'Angleterre, Rôle du Chancelier, British Muſeum, 2075, C, p. 126.)

JEAN de Gères (*c*), reçut d'Henri III, Roi d'Angleterre, une donation dans le Comté de Lincoln, par charte donnée à Nottingham le 14 Janvier 1246 (*d*).

MICHEL de Gères (*e*) & PETRUS de Gères (*f*).

PIERRE de Gères, en Rouergue, Damoiſeau en 1332 (*g*).

AUGIER de Gères de Sainte-Gemme, Damoiſeau en 1418 (*h*).

(*a*) La branche *de Camarſac* charge le troiſième quartier *d'un Franc canton d'Azur, à trois Tours mal ordonnées d'Argent*, qui eſt DE LOUPES (depuis ſeulement ſes trois alliances ſucceſſives avec les de Loupes).

(*b*) Anciennement les armes étaient timbrées *d'un Caſque taré de front à 5 Grilles, orné de ſes Lambrequins d'Or, d'Azur, de Sinople & de Sable, & ſommé d'une couronne de Comte;* elles avaient pour ſupports & cimier : *trois Griffons.*

(c) *Catalogue des rôles gaſcons & normands*, t. I, p. 4, membrana IV, nº 17, anno Domini 1242-1243.

(*d*) Voir deux autres chartes imprimées *in extenſo* dans le *Nobiliaire de Guienne & Gaſcogne*, d'O' Gilvy, où ſe trouve une généalogie très-détaillée de la maiſon de Gères.

(e) *Catalogue des rôles gaſcons & normands*, t. I, p. 4, memb. VII, anno 1243. Note délivrée & atteſtée à M. Franciſque Michel par le Public Record Office.

(f) *Ibid.*, anno 1330, membr. XIII.

(g) *Gallia chriſtiana*, t. I, p. 260, E.

(*h*) Actes par-devant Me Pierre de Span, Notaire, commune de la Plume, Agenais, 1419 & 1420.

Denis de Giers (*a*), Seigneur, préſent à la revue de Lavedan le 3 Février 1426 (*b*).

Bernat de Giers, fut préſent à la revue paſſée à Clermont Soubiran le 12 Novembre 1430 (*c*).

Étienne de Gert, 12e Abbé de Deiville en 1446 (*d*).

Janot de Giers, fut préſent à la revue paſſée à Montaut le 28 Août 1490 (*e*).

Berot de Gert, fut préſent à la revue près de Nantes, le 15 Avril 1491 (*f*).

Jeanne de Gères, épouſe de Pierre, Seigneur de Verges & de Toſſia, marie ſa fille à Philibert de Coligny, le 9 Octobre 1503 (*g*).

Pons de Gères, fit en 1219 un acte de donation à la Commanderie de Benon, en Guienne (*h*).

Étienne de Gers, fut donateur vers 1050 du Prieuré de Domène (Dauphiné) (*i*).

Guillaume de Gière, donateur vers 1106 du même Prieuré (*j*).

N.... de Gères de Barrailhe, Chevalier de Malte, inſcrit aux archives du grand Prieuré de Toulouſe.

Guyonne de Gères, femme de Jacques de Broignon, Seigneur de Bachelor en 1390 (*k*).

Pascault de Gères, Écuyer du Comte de Foix-Candale en 1505 (*l*).

Jean-Louis de Gères, Conſeiller du Roi & ſon Procureur en la ſénéchauſſée de Nérac, en 1701.

BRANCHE DE SAINTE-GEMME.

EN ARMAGNAC.

Les auteurs préſumés de cette branche ſont Jean Gierh (*Johannes Gierh*) & Manihilda, ſon épouſe (*m*). On ne donne ces renſeignements que ſous toutes réſerves.

Garcias ou Garcie de Gère, reſtaurateur de l'égliſe de Sainte-Gemme vers l'an 843 (*n*), appartient plus probablement à cette branche.

PREMIER DEGRÉ (*o*).

Jean de Gère, Seigneur de Sainte-Gemme, né en 1021, mort en 1100. Marié en premières noces en 1042 à N...; & en ſecondes noces, en 1053, à Armezinde de Bénac. Il laiſſa du premier lit un fils, qui ſuit.

(*a*) Le nom de *Gères* varie beaucoup dans les actes. Tous ceux qui exiſtent en latin ou en patois roman l'écrivent *Gieras*, & les traducteurs l'ont encore plus varié : Gières, Giers, &c. Le nom de Gières s'eſt même conſervé juſqu'à ces derniers temps. — « Au combat d'Arcole un Aide de camp du Général Dammartin, nommé Fort de Gières, donna ſon cheval au Général en chef Bonaparte, & l'aida ainſi à ſortir d'une ſituation périlleuſe. » (*Mémoires du Duc de Raguſe*, tome I, livre II, page 238.)

(*b*) (*c*) Bibliothèque Impériale. Rapporté par Monlezun, *Hiſtoire de Gaſcogne*, t. IV, p. 445 & 446.

(*d*) *Gallia chriſtiana*, t. I, p. 1068, C.

(*e*) (*f*) Monlezun, *Hiſtoire de Gaſcogne*, t. IV, p. 450 & 451.

(*g*) P. Anſelme, *Hiſtoire des Grands Officiers de la couronne*, t. VII, p. 160.

(*h*) Arch. du Prieuré de Toulouſe. — Bon de Marquenac, *Hoſpitaliers de St-Jean de Jéruſalem en Guienne*, p. 73.

(*i*) Lainé, *Archives de la Nobleſſe*, t. VII, art. de Monteynard, p. 11.

(*j*) Courcelles, *Hiſtoire des Pairs de France*, t. IV, art. de Bérenger, p. 10.

(*k*) Fr. Félix, Cher, *Mémoires hiſtoriques ſur la ville & ſeigneurie de Poligny*; Lons-le-Saulnier, 1769, t. II, p. 299.

(*l*) Archives départementales de la Gironde.

(*m*) (*n*) Charte d'affranchiſſement de leur eſclave Imbort, en l'égliſe de Sainte-Gemme, vers l'an 845. — Manuſcrits de M. l'Abbé de Bénac, Curé de Sainte-Gemme. — O' Gilvy, *Nobiliaire de Guienne*, vol. III, p. 8.

(*o*) La filiation de la branche d'Armagnac réſulte en partie des manuſcrits de M. l'Abbé de Bénac qui l'avait dreſſée ſur pièces originales poſſédées après 1793 par un Notaire de Montfort du Gers.

II. DEGRÉ.

Raymond de Gère, Seigneur de Sainte-Gemme, né en 1043, mort en 1125; avait été marié en 1065 à Marguerite du Bustet, dont il eut :

1. Raymond-Arnaud, qui ſuit.
2. Dodon, qui figura au concile de Clermont & à la première croiſade; mort en 1099.
3. Guilhem, mort à la deuxième croiſade.
4. Manauton, Croiſé ſous Louis le Jeune, vers 1147; mort en 1152.

III. DEGRÉ.

Raymond-Arnaud de Gère, Seigneur de Sainte-Gemme, né en 1067, mort en 1151; avait épouſé en 1091 Mathe de Maravat, dont il eut :

1. Geraud-Raymond, qui ſuit.
2. Arnaud, né en 1117, Religieux.

IV. DEGRÉ.

Geraud-Raymond de Gère, Seigneur de Sainte-Gemme, né en 1115, mort en 1211; fut marié en 1167 avec Indie de Montgaillard, de laquelle vinrent :

1. Jean-Bernard-Raymond, qui ſuit.
2. Odon, né en 1174.
3. Garcias, né en 1175.
4. Arnaud, Seigneur de Mauſempuy en 1215.

V. DEGRÉ.

Jean-Bernard-Raymond de Gère, Seigneur de Sainte-Gemme, né en 1169; mort en 1249; Baron de Saron, en Paleſtine, où il épouſa en 1225 Agnès de Malvin d'Esparbès, qui le rendit père de :

1. Bernard-Raymond, qui ſuit.
2. Arnaud, Recteur de l'égliſe de Mauvezin.
3. Marguerite.

VI. DEGRÉ.

Bernard-Raymond de Gère, Seigneur de Sainte-Gemme, né à Saron en 1226, mort à Sainte-Gemme en 1253; épouſa en 1247 Ide de Biran, de laquelle il laiſſa :

VII. DEGRÉ.

Bernard de Gère, Seigneur de Sainte-Gemme, né en 1249 & mort le 17 Juillet 1325, Prieur de l'abbaye de Gimont (*a*). Il avait été marié en 1269 avec Marguerite de Lort, dont il eut :

1. Arnaud de Gière, né en 1270 (*b*) & auquel on donne pour fils Pierre-Arnaud de Gière, marié à Demoiſelle Aubepar de Montault (*c*).
2. Pierre de Gère, né en 1283, Sénéchal d'Armagnac, mort en 1348 (*d*). Il avait eu un fils, Hugues de Gère, Seigneur de la Mothe-Giéra, marié à Jeanne de Roquelaure (*e*).

(*a*) Monlezun, *Hiſtoire de Gaſcogne*, t. IV, p. 434.
(*b*) Monlezun, *Hiſt. de Gaſcogne*, t. III, p. 12. — (*c*) Lainé, *Archives de la Nobleſſe de France*, t. VIII.
(*d*) Monlezun, t. III, p. 486. — Baron de Cauna, *Armorial des Landes*, t. I, p. 103. — (*e*) P. Anſelme, *Hiſt. des Grands Officiers*, t. VII, p. 403, E.

3. Bernard-Odon, qui ſuit.
4. Bernard-Raymond de Gière, né en 1291, Protonotaire du Pape Urbain V & ſon Député (*a*).

VIII. DEGRÉ.

Bernard-Odon de Gière, Seigneur de Sainte-Gemme, né en 1287, mort en 1352, avait été marié en 1312 à Béatrix de Faudoas, dont il eut :

1. Odon, qui ſuit.
2. Jean, né en 1327, mort des bleſſures reçues à la bataille de Launac (5 Décembre 1362).

IX. DEGRÉ.

Odon de Gère, Seigneur de Sainte-Gemme, né en 1322, mort en 1399 (*b*), avait épouſé en 1353 Jeanne du Faur, de laquelle il eut :

1. Manauton, qui ſuit.
2. Pierre, né en 1356, Député du Comte de Foix, Sénéchal d'Armagnac & de Fezenſac (*c*).
3. Bernard, né en 1367, Capitaine pour le Comte de Foix (*d*).
4. Marguerite } Jumelles.
5. Gemme }

X. DEGRÉ.

Manauton de Gère, Seigneur de Gère, né en 1355, mort en 1436, marié en 1387 à Catherine de Vezins, dont il eut :

1. Antoine, qui ſuit.
2. Bertrand Ier, né en 1391.
3. Antoine-Arnaud, né en 1393.
4. Arnaud-Guillaume, auteur de la branche de Camarſac, rapportée plus loin.

XI. DEGRÉ.

Antoine de Gière, Seigneur de Gière, né en 1389 (*e*), épouſa en 1411 Françoiſe de Léaumont, de laquelle il eut :

1. Bertrand II, qui ſuit.
2. Bernard Ier, né en 1426.
3. Raymond, né en 1427.
4. Arnaud-Guillaume, né en 1429.
5. Gaillard, Chanoine du chapitre de Tarbes, Archidiacre de Rivière-Adour (*f*).

XII. DEGRÉ.

Bertrand II, de Gère, né en 1425, mort en 1470, avait épouſé en 1450 Catherine du Bourg, dont il eut :

1. Bertrand II, né en 1451, tué en 1473 à la priſe de Lectoure.
2. Antoine Ier, qui ſuit.
3. Antoine II.
4. Jean, né en 1455.
5. Arnaud, Recteur de Mauvezin.
6. Pierre.

(*a*) Monlezun, t. III, p. 362. — (*b*) *Ibid.*, t. IV, p. 91. — (*c*) *Ibid.*, t. IV, p. 33 & 36. — (*d*) Archives du Tréſor de Pau, E, 302, fol. 83. — (*e*) Monlezun, t. IV, p. 441. — (*f*) Manuſcrit de l'hôtel de ville de Tarbes.

XIII. DEGRÉ.

Antoine Ier de Gère, né en 1453, mort en 1522, avait été marié en 1475 à Jeanne de Montégut, qui lui donna :

1. Bertrand III, né en 1483, mort en 1531, avait été marié en 1504 à Jeanne d'Hélie.
2. Jean Ier, qui ſuit.
3. Odon, né en 1499.

XIV. DEGRÉ.

Jean Ier de Gère, né en 1497, marié en 1518 à Marguerite de Grossolles, qui le rendit père de :

1. Jean II, qui ſuit.
2. Bertrand III, né en 1527, Capitaine dans les armées du Roi, fut marié, le 25 Août 1581, à Marguerite de Batz.
3. N.... de Gère.

XV. DEGRÉ.

Jean II de Gère, Seigneur de Gère, né en 1522, Capitaine de cavalerie des ordonnances du Roi, fut marié en premières noces à Ide de Lupé, & en ſecondes noces, le 28 Mars 1566, à Bertrande de Faudoas. Il laiſſa, à ſa mort, qui eut lieu en 1578, trois fils de ſon ſecond mariage :

1. François Ier, qui ſuit.
2. Bertrand IV, né en 1569.
3. Antoine III, né en 1573.

XVI. DEGRÉ.

François Ier de Gère, Seigneur de Gère, né en 1567, épouſa, le 5 Décembre 1584, Catherine de Pins, fille d'Herard de Pins, & ſœur de Marguerite de Pins, qui fut mariée en 1590 à Arnaud de Faudoas. Il décéda en 1629, laiſſant de ſon union :

1. Jean-François-Herard, qui ſuit.
2. Jean, Seigneur de Teulères, né en 1589, mort après 1632.
3. Alexandre, né en 1592.
4. Bernard V, Premier titulaire du Prieuré du Buſtet & Chanoine de la collégiale de Saint-Orens d'Auch.
5. Marthe, née en 1595, épouſa N.... de Montlezun, Seigneur de Baratneau.
6. Suzanne, née en 1599, morte ſans alliance.

XVII. DEGRÉ.

Jean-François-Hérard de Gère, Seigneur de Sainte-Gemme, né en 1587, figura dans les aſſemblées de la Nobleſſe du Fezenſaguet (*a*), & décéda après 1633. Il avait épouſé, le 3 Mars 1619, Marguerite de Troyes de Cahuzac du Rouger, de laquelle il laiſſa :

1. Jean-François de Gère, mort le 22 Août 1653, à Lectoure, Commandant de cette place & Capitaine au régiment du Duc d'Anjou. Il avait épouſé en 1645 Marie de Castillon (*b*), dont il n'eut pas d'enfants.
2. François II, né en 1624, décédé en 1667, après avoir contracté alliance, le 8 Février 1660, avec Dame Marie d'Antras de Saint-Julien, veuve de Philippe de Pins ; ſans poſtérité.

(*a*) Monlezun, t. VI, p. 486. — (*b*) Courcelles, *Hiſtoire des Pairs de France*, t. III, p. 41. — La Chenaye-Desbois, t. IV, p. 29. — D'Hozier, IVe Reg., p. 125.

3. CATHERINE, née en 1626, épouſa, le 20 Mai 1648, N... DE SAINT-CRICQ DE VERDUZAN.

BRANCHE DE CAMARSAC,

EN GUYENNE.

XI. DEGRÉ.

ARNAUD-GUILLAUME de Gères, Seigneur de Sainte-Gemme & de Gères, né en 1397. Il ſigna à Saint-Jean d'Angely, le 10 Février 1462, comme témoin & plénipotentiaire de l'époux, au contrat de mariage de Jean, Comte de Foix, fils de Gaſton de Foix, avec Madeleine de France, ſœur du Roi Louis XI (*a*), & aſſiſta à Bordeaux, le 7 Mars ſuivant, ſous la qualité de Seigneur de Gères, à la célébration dudit mariage. On le croit père de :

XII. DEGRÉ.

BERTRAND de Gères, Écuyer, Seigneur de Camarſac, Capitaine de la ville de Langon, épouſa vers 1450 Catherine DE CANTELOUP, fille de Raymond DE CANTELOUP & de N.... DE FOIX DE CANDALE, & petite-nièce des deux Arnaud de Canteloup, Archevêques de Bordeaux, dont l'un Cardinal & neveu du Pape Clément V. Catherine teſta le 16 Avril 1475 (*b*), par-devant Me Joubandy, Notaire, & laiſſa tous ſes biens à ſes enfants qui furent :

1. JEAN Ier, qui ſuit.
2. BERNARD-JEHANNOT.
3. MARTINE.

XIII. DEGRÉ.

JEAN, Ier du nom, de Gères, Seigneur de Camarſac & de la Mothe-Verte, épouſa, le 22 Juin 1495, au château de Vic, Sénéchauſſée d'Armagnac, par-devant Me Michel Chabannes, Notaire, Demoiſelle Catherine DE BÉARN (*c*), de laquelle il eut :

XIV. DEGRÉ.

JEAN II de Gères, Seigneur de Camarſac, marié, le 28 Novembre 1533, au château de Langon, en Bazadais, par-devant Me Thibault Le Hoult, Notaire & Tabellion royal, à noble Demoiſelle Françoiſe DE GRIGNOLS, ſeconde fille du Baron Jehan DE GRIGNOLS & de Marie DE LA MARTHONIE (*d*). Il rendit, le 7 Février 1514, hommage au Roi, & lui fournit des dénombrements les 21 Mars 1551, 30 Avril 1555 & 8 Mars 1557. Il fut convoqué, le 9 Mai 1557, au ban de la Nobleſſe & ſervait en 1562, en qualité de Lieutenant pour le Roi, en Guienne. De ſon mariage il laiſſa :

1. GASTON, qui ſuit.
2. JEAN, Seigneur de Sallebœuf, préſent à l'aſſemblée de Nobleſſe du 29 Avril 1594.

(*a*) Monlezun, t. IV, p. 331. — Actes du Tréſor de Pau.

(*b*) Teſtament de Catherine de Canteloup, orig. en parchemin, enregiſtré, le 1er Juin 1439, au regiſtre du Sénéchal d'Aquitaine, & reproduit dans les *Archives hiſt. de la Gironde*, vol. I, p. 200 & ſuivantes.

(*c*) Copie latine collation. en papier par un Secrétaire du Roi près le Parlement de Guienne, & ſignée : de Giac.

(*d*) « Collationné par nous Eſcuyer, Conſeiller, Secrétaire du Roy, Maiſon & Couronne de France, Contre-rolleur ès-chancellerie près le Parlement de Guienne : De Giac. »

3. N.... de Gères, Sieur de Vacquey, qui aſſiſta également à la même aſſemblée.
4. Isabeau, mariée à Charles de Montault.

XV. DEGRÉ.

Gaston de Gères, Seigneur de Camarſac, Gaſſies, Vacquey, Ferrand, l'Iſle-Saint-Georges, épouſa, le 15 Janvier 1572, dans la maiſon noble de La Tour, par-devant Me Jean de Belloc, Notaire royal en la ſénéchauſſée de Guienne, Demoiſelle Jehane de Gassies, fille d'Armand de Gassies, Seigneur de la Tour (*a*). Il fut convoqué, par Lettres patentes datées de Saint-Germain-en-Laye, le 29 Avril 1594, à l'aſſemblée du ban & de l'arrière-ban de la Nobleſſe, & fut déclaré, par arrêt du Parlement de Toulouſe, du 9 Juillet de la même année, exempt du droit de franc fief pour la maiſon noble de Camarſac. Il laiſſa de ſon mariage :

1. Jean III, qui ſuit.
2. Jean-Pierre-Joseph, Chevalier de Malte dans la vénérable langue de Provence le 20 Août 1613, ſur preuves de nobleſſe faites en 1610.
3. François.
4. Jean IV, auteur de la branche de Gaſſies, rapportée plus loin.
5. Jean V, Commandant & Lieutenant de Roi au château de Foix.
6. Guyonne.
7. Françoise, mariée à Charles de Montcuq de la Mothe.
8 & 9. Jeanne & Isabeau.

XVI. DEGRÉ.

Jean III de Gères, Écuyer, Seigneur de Camarſac, Vacquey & la Mothe-Verte, épouſa, au château de Lardimalie, en Périgord, le 16 Décembre 1614, par-devant Me Laſſaigne, Notaire royal, Demoiſelle Marguerite de Saint-Astier des Bories (*b*), fille de Jean de Saint-Astier des Bories & de Jeanne de Mellet de Fayolle. Il fut élu, le 5 Août 1616, Jurat pour la Nobleſſe, dans la ville de Bordeaux, & reçut, le 18 Octobre 1615, du Roi Louis XIII, une commiſſion de Capitaine de compagnie au régiment de Grignols. De ſon mariage naquirent :

1. Henri, qui ſuit.
2. Jean, Seigneur de Puygerin, marié, par contrat du 17 Juillet 1651, paſſé devant Me Guillemin, Notaire royal, à Magdeleine du Vigier, qui lui donna deux enfants :
   I. Jean, Seigneur de Puygerin, marié à Thérèſe Drouillard, de laquelle il eut :
      1. Charles, Seigneur de Puygerin, qui fut le père d'Élizabeth de Gères, mariée à François de Bourran, Baron des Guigniers.
      2. Madeleine, mariée, le 30 Mai 1775, à Jean-Baptiſte de Saint-Angel de Mallet. De ce mariage vint Marguerite de Saint-Angel, qui épouſa, le 26 Septembre 1800, Jean-Baptiſte de Saint-Angel, fils d'Henri, Chevalier de Saint-Angel, & de Marguerite de Fisson, petite-nièce de Dame Renée de Gères de Montignac.
   II. Lancelot, Seigneur de la Mothe-Verte.
3. Jean V, auteur de la branche de Vacquey, rapportée plus loin.

(*a*) *Ut ſuprà*, & recollationnée ſur l'original en parchemin, le 10 Janvier 1756.

(*b*) Les contrats de mariage des XIII, XIV, XV & XVIe degrés ont été réſumés dans un travail manuſcrit laiſſé par d'Hozier & exiſtant au Cabinet des Titres de la Bibliothèque Impériale. L'expédition du contrat de Jean III a été également collationnée par de Giac & Delaroze.

4. Isabeau, mariée à Henri d'Arrérac-d'Alesme, Seigneur, Baron d'Arſac.

XVII. DEGRÉ.

Henri de Gères, Seigneur de Camarſac, élu Jurat, en 1656 & 1658, pour la Nobleſſe de la ville de Bordeaux, rendit hommage au Roi le 24 Août 1645, & fut en 1649 Capitaine au régiment du Parlement. Il produiſit ſes titres de Nobleſſe, le 15 Septembre 1666, lors de la première recherche, & fut, avec ſon frère cadet Jean, maintenu dans ſes titres par Pellet, Intendant de Guienne, ſur preuves remontées à l'année 1475. Il avait épouſé en premières noces, le 10 Juillet 1640, par contrat paſſé devant Me Bernard Lalanne, Notaire & Tabellion royal à Podenſac, en Guienne, Demoiſelle Marguerite de Calvimont, fille de Lancelot de Calvimont, Seigneur de Cérons, & de Jacquette de Courilhaud. De cette union vinrent :

1. Lancelot, qui ſuit.
2. Louis Ier, Seigneur de Maurion, marié, par contrat du 30 Mai 1697, paſſé devant Me Augran, Notaire royal, à Marie d'Andrault, de Saint-Émilion (Gironde).
3. Bertrand.

Et en ſecondes noces, le 6 Février 1644, Demoiſelle Marguerite de Labat, fille de Fortis de Labat, Seigneur de Savignac, de laquelle il eut :

4. Jean-Jacques, Seigneur de Saye & de Mauboufquet, qui épouſa, le 2 Juin 1684, Jeanne David, qui lui donna :
   - I. Jean, Seigneur de Mauboufquet, élu, le 16 Septembre 1743, par le Roi, Jurat de la Nobleſſe de Bordeaux.
   - II. Élisabeth, mariée, par contrat du 27 Août 1710, paſſé devant Me Richon, Notaire royal, à Meſſire Gaxies de la Chassaigne, Seigneur Soudan de Preiſſac & de Moulon, Major du régiment d'Oloron, Chevalier de Saint-Louis.
   - III. Jeanne, mariée, par contrat du 10 Mai 1722, paſſé devant Me du Carpe, Notaire royal, à Meſſire François V de Carles, Seigneur du Petit-Val.
   - IV. N... de Gères, mariée à Jean-Joſeph de Rénier.
5. Jean, épouſa, par contrat du 2 Juin 1684, devant Me Branne, Notaire royal, Demoiſelle Iſabeau d'Eymène, fille de Jean d'Eymène, ancien Maire & Gouverneur de Saint-Émilion, & de Madeleine de Lescure.
6. Louis II, fut reçu, le 9 Juillet 1660, Chevalier de Malte & Page du Grand-Maître Cotoner.

XVIII. DEGRÉ.

Lancelot de Gères, Seigneur de Camarſac & Maurion, rendit, le 11 Septembre 1680, hommage à Louis XIV pour la ſeigneurie de Camarſac, & fit enregiſtrer, le 21 Février 1698, ſes armoiries à l'Armorial général de France. Il avait épouſé, par contrat du 2 Juin 1693, paſſé devant Me Larrat, Notaire royal à Fontet, noble Demoiſelle Françoiſe de Loupes, laquelle étant veuve, rendit, le 27 Août 1714, hommage à Louis XIV. De ce mariage vinrent :

1. François, qui ſuit.
2. Catherine, mariée, en Février 1741, à François de la Croix, Seigneur de Saint-Cyprien & de la Guichardie.

XIX. DEGRÉ.

François de Gères, Seigneur de Camarſac, fit, en Janvier 1737, une ſupplique au Roi, dans laquelle il déclare lui & ſes auteurs, être en poſſeſſion immémoriale de la ſuzeraineté de la maiſon noble de Camarſac, relevant à foi & hommage immédiatement du Roi, & précédemment du Roi d'Angleterre & du Duc de Guienne; poſſeſſion ſoutenue & affirmée par hommages, dénombrements, ſaiſies féodales, arrêt du Parlement de Toulouſe, ordonnances & jugements du bureau des Tréſoriers de la généralité de Guienne, ſentences de réunion au domaine, priſe de poſſeſſion réelle, &c. Il avait épouſé Jacquette de Loupes, de laquelle il eut :

1. Pierre, qui ſuit.
2. François II, Capitaine au régiment royal de Normandie-infanterie, fut tué en 1760 à la bataille de Kloſtercamp.
3. Joseph, Chevalier de Malte le 15 Septembre 1777, Chevalier de Saint-Louis, Officier commandant le Fort-Dauphin.

XX. DEGRÉ.

Pierre de Gères, Seigneur de Camarſac, né le 14 Juillet 1737, Avocat au Parlement, puis Lieutenant en la compagnie de la Coudraye, au régiment de Normandie, par brevet de Louis XV, en date de Verſailles du 29 Novembre 1755; Capitaine au même régiment durant les guerres d'Allemagne; nommé, le 5 Mai 1762, Conſeiller-lay au Parlement de Bordeaux, & reçu le 5 Juin de la même année. Il aſſiſta, le 21 Mars 1789, à l'aſſemblée de la Nobleſſe de la ſénéchauſſée de Guyenne. Il avait épouſé Marie de Loupes, décédée le 8 Mai 1817; fille de Joſeph de Loupes, Seigneur de Loubens, & de Marie-Anne de Pichon-Longueville. De ce mariage vinrent :

1. Jean-Joseph, qui ſuit.
2. Pierre, Sieur de Saint-Sève, Chevalier de Malte (28 Mars 1782) & de la Légion d'honneur, Sous-Préfet en 1815, & Député de la Gironde en 1824, décédé à Fonbadet (Médoc) le 17 Août 1847. Il avait épouſé Marie-Thérèſe-Philippe de Vassal de Cadillac, fille de Léonard-Antoine de Vassal, Chevalier, Baron de Cadillac, ancien Page du Roi en la Grande Écurie & Officier de dragons, & de Dame Marie-Thérèſe-Adélaïde-Félicité de Pelet d'Anglade. De cette union vinrent :
   I. Léonard, mort en Novembre 1858.
   II. Athénaïs, qui épouſa Jean-Georges-Luc Clarke, Chevalier de la Légion d'honneur, Ingénieur des chemins de fer d'Orléans & du Centre, frappé mortellement par une balle le 25 Juin 1848, à Paris.
   III. Cora, mariée à Émile de Chancel, Avocat à Bordeaux.
3. Jean-François-Joseph, Chevalier de Malte le 25 Octobre 1778, Page du Roi Louis XVI, ſur preuves de nobleſſe faites devant d'Hozier; décédé à Livourne.
4. N.... de Gères, Page du Roi, puis Capitaine de huſſards, tué au paſſage du Rhin en Frimaire 1793.
5. Jacquette-Marie-Joséphine, mariée à François-Joſeph, Chevalier de Verthamon-Saint-Fort, Seigneur de Fontbernet; décédée à Agen le 30 Mars 1845.
6. Marie-Catherine, alliée à Jean-Louis, Chevalier de Massip, Seigneur de Mal-

leret, ancien Capitaine au régiment de Poitou, Chevalier de Saint-Louis.

7. Marie, épouſe de N.... de Moulinar.
8. N.... de Gères, mariée à N.... Maignan.

XXI. DEGRÉ.

Jean-Joseph de Gères de Camarſac, Chevalier de Malte le 15 Septembre 1777, marié à Joſéphine Grenier, eſt décédé, en Décembre 1859, au château de Lanſac, laiſſant de ſon mariage :

1. Pierre-Joseph-Théophile, qui ſuit.
2. Michel-Auguste, marié avec Élodie Raba, fille de Laure d'Azevedo Van Capellen. De cette union il eut :
   - I. Antoinette-Marie, mariée, le 12 Août 1861, à Achille, Baron de Sulzer-Wart, fils de Jacques-Henry, Baron de Sulzer-Wart, Conſul de Sa Majeſté le Roi de Bavière, & beau-fils de Gabrielle de Canolle.
   - II. Berthe, mariée, le 9 Août 1862, à Bernard-Guillaume-Eudoxe de Banes de Gardonne, fils d'Auguſtin de Banes de Gardonne & de Gaſparine de Gaulne.
   - III. Marie-Antoinette-Marguerite.
3. Henri, marié avec Marie-Euphémie Malignon, dont :
   - I. Jean-Gaston-Bertrand, né en Mars 1855.
   - II. Jeanne-Catherine.
4. Alexandre, ancien Secrétaire de S. A. R. le Duc de Parme; eſt décédé à Piſe le 19 Décembre 1849, laiſſant de ſon mariage avec Roſa Baleroni, une fille, Jeanne.
5. Delphine, mariée, le 28 Juillet 1849, à Louis, Comte de Solminihac de Chaunes.

XXII. DEGRÉ.

Pierre-Joseph-Théophile de Gères de Camarſac, Colonel d'artillerie de marine, en retraite, Officier de la Légion d'honneur, chef de nom & d'armes de ſa maiſon.

BRANCHE DE GASSIES.

XVI. DEGRÉ.

Jean IV de Gères, Seigneur de Gaſſies, Ferrand & Montignac, épouſa, le 20 Août 1602, Peyronne du Portal, dont il eut :

1. Jean V, qui ſuit.
2. Asdrubal, premier Capitaine au régiment d'Harcourt, par brevet royal du 26 Septembre 1651, s'unit, le 20 Mai 1643, à Anne de Minvielle.
3. Joseph, Seigneur de Montignac, ſe maria, le 18 Décembre 1640, avec Peyronne de Minvielle, fille, comme la précédente, du premier Jurat de Bordeaux; de ce mariage vint :

   Jean-Mathieu, Seigneur de Montignac, marié, le 1er Mars 1668, à Renée de Fisson, qui lui donna :

   Étienne, Jurat pour la Nobleſſe de Bordeaux, qui prêta, en cette qualité, ſerment au Roi le 30 Août 1722. Il avait épouſé, le 15 Juin 1688, Marie de Godière, fille de Nicolas de Godière, Avocat

au Parlement, & de Marguerite DE CABIRO; il eut de ce mariage :

I. MARGUERITE, mariée, par contrat du 5 Mai 1701, paſſé devant Me Dufau, Notaire à Bordeaux, à Marc-Antoine DE GOMBAULT, Capitaine au régiment de Bretagne, fils d'Alphonſe DE GOMBAULT & de Jeanne DE BONNAULT (*a*).

II. MARIE, mariée, par contrat également paſſé devant Me Dufau, à Jean DU PERIER (*b*), Seigneur de Larſan; de ce mariage naquit MARC-ANTOINE, Capitaine au régiment d'Auvergne, Grand Sénéchal & Premier Baron de Guienne (*c*).

4. JEAN, Seigneur de Mauboufquet.
5. MARIE-JEANNE, mariée, le 18 Avril 1668, à Jean DE LA SALLE DE CABIRO, Gentilhomme ſervant de Monſeigneur le Prince de Condé.

XVII. DEGRÉ.

JEAN V de Gères, Seigneur de Gaſſies, Officier au régiment du Parlement, épouſa, par contrat du 10 Juillet 1629, paſſé devant Me Mauclair, Notaire royal, Demoiſelle Catherine DE RAYMOND, fille de François DE RAYMOND, Conſeiller au Parlement de Bordeaux, & de Marie DE MARIN; de ce mariage vinrent :

1. JOSEPH-JEAN, qui ſuit.
2. MARIE, Prieure du couvent noble du Paravis, près Agen (*d*).
3. N.... de Gères, de Barrailhe, baptiſé à Saint-Aubin-de-la-Treſne, le 20 Novembre 1617, eut pour parrain ſon oncle Joſeph de Gères (*e*).

XVIII. DEGRÉ.

JOSEPH-JEAN de Gères de Lancre, Seigneur de Gaſſies, Chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jéruſalem, épouſa, par contrat du 8 Mars 1661, paſſé devant Me Lambert, Notaire à Marmande, Demoiſelle Jeanne DE DROUILHET, fille de Jean DE DROUILHET, Écuyer, Sieur de la Sylveſtrie, Conſeiller du Roi, Lieutenant particulier en l'élection d'Agen, ancien Officier au régiment de Lauzun-infanterie, & de N... DE ROSSANE, ſa première femme. De ſon mariage il laiſſa :

1. JEAN VI, Seigneur de Gaſſies, qui embraſſa l'état eccléſiaſtique.
2. FRANÇOIS-JEAN, Seigneur de la Tour & du Port.
3. ALEXANDRE-JEAN, Chevalier des ordres de Notre-Dame du Mont Carmel & de Saint-Lazare de Jéruſalem, le 3 Avril 1709.
4. THÉRÈSE, mariée avec Ogier DE LA CHÈZE, Premier Capitaine au régiment de Navarre, puis Maréchal de bataille & Commandant dans Libourne. Ils eurent pour fille SUZANNE-THÉRÈSE, qui épouſa, le 13 Janvier 1699, Gérard DE PIIS, Seigneur de Puybarban, Maréchal des logis de la Nobleſſe de Guienne.

BRANCHE DE VACQUEY.

XVII. DEGRÉ.

Noble Meſſire JEAN V de Gères, Écuyer, Chevalier, titré Comte & Marquis de Camarſac par le Roi en 1659 & 1667, Seigneur de Vacquey, de la maiſon noble

(*a*) Archives départementales de la Gironde. — Minute de Dufau, 229—19.
(*b*) Courcelles, art. *de Vaſſal*, tome V, p. 53. — (*c*) Le Comte de Warroquier de Combles, *Tableau généalogique & hiſtorique de la Nobleſſe*, vol. VII, p. 42.
(*d*) Acte public du 15 Avril 1696. (*e*) Archives du Grand Prieuré de Toulouſe.

de Peſches de Lignan, de la Mothe-Verte & de Puygerin, troiſième fils de JEAN III de Gères, Écuyer, Seigneur de Camarſac, & de Marguerite DE SAINT-ASTIER DES BORIES, eut pour parrain Jean II, Chevalier, Marquis de Grignols. Le Roi Louis XIII lui donna, le 23 Juillet 1638, commiſſion de mettre ſur pied une compagnie dans le régiment de Luſignan. Il fut nommé enſuite Gouverneur, pour Sa Majeſté, des villes de Marmande & le Port-Sainte-Marie, & des ville & château d'Angers (*a*); il commanda auſſi la fortereſſe de Philipsbourg & fut en relations ſuivies avec le grand Colbert, le Duc de Lorraine, &c. Il reçut pluſieurs lettres miſſives de Louis XIV, entre autres celle du 2 Mai 1659 avec cette ſuſcription : « A Monſieur le Comte de Camarſac, commandant pour mon ſervice à Philisbourg. » (*Orig.*) C'eſt en vertu de cette lettre, ou commiſſion du Roi, écrite il y a deux ſiècles, que la branche de Gères-Vacquey porte le titre de Comte. Il parvint ſucceſſivement aux grades de Colonel du régiment d'Harcourt (appartenant au Duc de Lorraine) & de Maréchal des camps & armées du Roi. Il épouſa, par contrat du 28 Janvier 1643, paſſé devant Jehan Laferrière, Notaire royal, Noble Demoiſelle Jeanne DE LARQUEY DE PESCHES, fille de Clément, Sieur DE LARQUEY, Écuyer, Seigneur de Peſches, & d'Iſabeau D'ESTRABOURG (*b*). Il fut maintenu dans ſa nobleſſe avec ſon frère Henri (voir plus haut) & laiſſa de ſon mariage :

1. JEAN VI, qui ſuit.
2. MARGUERITE, mariée, par contrat du 28 Janvier 1690, avec Jean DE SÉGUR-MONTAIGNE, Écuyer, Seigneur du Vigean, fils de Gabriel DE SÉGUR, Seigneur du Vigean, & de Dame Françoiſe DE LA PILANNE.

XVIII. DEGRÉ.

Noble JEAN VI, Comte de Gères-Vacquey, Écuyer, Seigneur de Peſches & de la maiſon noble de Vacquey, relevant à foi & hommage du Roi; porté pour la Jurade de la ville de Bordeaux. Il épouſa, par contrat du 14 Juin 1698, paſſé devant Me Denizard, Notaire royal à Bordeaux, Noble Demoiſelle Antoinette-Nanette-Iſabeau DE CHAUFFOUR, Dame de Chauffour (*aliàs* Mony), fille de Meſſire Pierre DE CHAUFFOUR, Avocat en la Cour de Parlement de Bordeaux, & de Jeanne-Anne DE PASCAL (*c*). De ce mariage vinrent :

1. PIERRE, qui ſuit.
2. JEANNE, non mariée.
3. GRATIANE, mariée, le 21 Janvier 1741, à Noble Jacques DE LARRARD DE MÉLAC, Capitaine de cavalerie au régiment de Brion, Garde du corps du Roi, fils de Noble Daniel DE LARRARD, Écuyer, Seigneur de la maiſon noble de Jeanfaux, Meſtre de camp du régiment de cavalerie de Larrard, Capitaine major du régiment de cavalerie de Mélac, & de Demoiſelle Bartholomée DE CORBIERS (*d*).

XIX. DEGRÉ.

Meſſire PIERRE, Comte de Gères-Vaquey, Chevalier, Seigneur de la maiſon

(*a*) Ce fut lui qui, en l'abſence du Duc d'Harcourt, Lieutenant général du Roi en Anjou, reçut priſonnier au château d'Angers, des mains de d'Artagnan, Sous-lieutenant à la compagnie des mouſquetaires du Roi, le célèbre & malheureux Surintendant des Finances, Nicolas Fouquet (Lettre originale de Louis XIV, datée du 3 Septembre 1661).

(*b*) Original en parchemin, viſé par le Subdélégué à la recherche de la nobleſſe, ſigné : Deshamoty; collationné le 10 Janvier 1756, par Delaroze, Préſident préſidial, Lieutenant général de la ſénéchauſſée de Guyenne & en préſence du Procureur du Roi. — (*c*) Groſſe en parchemin, ſignée dudit Notaire & collationnée par Delaroze.

(*d*) VIe Regiſtre de cet Armorial, p. 242, art. LARRARD.

noble de Vacquey, Coſeigneur de Sallebœuf, Caillau, Bechac, Saint-Germain, Fargues, Mouſquetaire du Roi dans la première compagnie, épouſa, par contrat du 8 Septembre 1736, paſſé devant Treiſſac, Notaire à Bordeaux, Noble Demoiſelle Germaine DU MYRAT, fille de Pierre DU MYRAT, Conſeiller du Roi en la Grand'-chambre du Parlement de Bordeaux, & de Dame Germaine DENIS DE SAINT-SAVIN (*a*). Voulant obtenir pour ſon fils aîné une place dans les Pages de Sa Majeſté, il fit conſtater, du 10 au 28 Janvier 1756, par production de titres originaux, ſa nobleſſe paternelle & maternelle devant Joſeph-Sébaſtien de la Roſe, Lieutenant général de la ſénéchauſſée de Guyenne. Il laiſſa de ſon mariage :

1. JEAN-LUC, qui ſuit.
2. Meſſire PIERRE-CHARLES-JEAN-BAPTISTE, Vicomte de Gères-Vacquey, né le 14 Octobre 1751, Capitaine au régiment de Languedoc-infanterie, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis à la promotion du 3 Juillet 1816; comparut en 1789 à l'Aſſemblée de la Nobleſſe à Bordeaux.
3. Meſſire CHARLES-BORROMÉE, Page du Roi, Sous-Officier dans les gardes-françaiſes, Capitaine de cavalerie, émigré, Chevalier de Saint-Louis, comparut en 1789 à l'Aſſemblée de la Nobleſſe à Bordeaux. Il s'était marié, le 16 Juillet 1775, avec Marie-Hélène DU FAURE DE LA JARTE, de laquelle il eut :

   ÉLIE-LOUIS de Gères-Vacquey, Sous-lieutenant des volontaires royaux à pied.

XX. DEGRÉ.

Meſſire JEAN-LUC, Comte de Gères-Vacquey, Chevalier, Seigneur de Vacquey, la Mazère, Sacolle & autres lieux. Né le 6 Août 1737, il fut Page du Roi & rendit, le 15 Avril 1783, hommage à Sa Majeſté. Il avait épouſé, par contrat du 16 Janvier 1763, paſſé devant Me Petit, Notaire royal en Guyenne, Demoiſelle Marie-Félicité DE VILLEPREUX (*b*), fille de Meſſire Raymond DE VILLEPREUX, Seigneur de la maiſon noble de Sacolle, & de Dame Françoiſe DE RAOUL, qui elle même était fille de Pierre-Joſeph de Raoul, Seigneur de Saint-Aubin, & ſœur de Pierre-Laurent de Villepreux, Chevalier de Saint-Louis, Brigadier des gardes du corps du Roi, & époux de Marie-Thérèſe-Françoiſe de la Colonie. Il eſt décédé à Macau, en Médoc, le 29 Vendémiaire an II (20 Octobre 1793), laiſſant de ſon mariage cinq enfants :

1. ALEXANDRE-TIMOTHÉE-HILARION, Comte de Gères-Vacquey.
2. JOSEPH-HONORÉ-MAGLOIRE, qui ſuit.
3. MICHEL-FRANÇOIS, Chevalier de Malte, Capitaine de volontaires royaux à pied.
4. JACQUETTE-AIMÉE, mariée, par contrat du 2 Meſſidor an XI (21 Juin 1803), paſſé devant Me Lucat, Notaire à Rions, à Guillaume-André DE CARLES, Sieur de Trajet & du Peyrat, fils de Meſſire Nicolas DE CARLES & de Pétronille DU VAL.
5. JEANNE-MARIE-FÉLICITÉ, mariée à Jean-Luc, Marquis DE MONS & DE DUNES.

XXI. DEGRÉ.

JOSEPH-HONORÉ-MAGLOIRE, Comte de Gères-Vacquey, né le 9 Avril 1768

(*a*) Groſſe en parchemin ſignée dudit Notaire & collationnée par Delaroze.
(*b*) Groſſe en parchemin collationnée par d'Hozier.

au château de Vacquey, près Camarſac (*a*), baptiſé le même jour dans l'égliſe paroiſſiale de Saint-Pierre de Caillau; Sous-lieutenant au régiment de Languedoc-infanterie, & dans la compagnie des grenadiers de ce corps, fit la campagne de 1792 dans l'armée des Princes, Volontaire royal en 1814, décoré par le Duc d'Angoulême des inſignes de l'ordre du Braſſard & du Lys, Chevalier de Saint-Louis, Chef de légion de la garde nationale à Bordeaux. Décédé le 7 Février 1844, au château de la Tour de Mons, en Médoc. Il avait épouſé, par contrat du 16 Juin 1807, paſſé devant Me Rauzan, Notaire à Bordeaux, Demoiſelle Charlotte-Roſe-Marie-Conſtance DE GOMBAULT, fille aînée de François-Marie-Antoine, Marquis DE GOMBAULT, & de feu Dame Angélique-Roſe-Éliſabeth DE SACRISTE DE ROLYE. — Le futur procéda de l'avis d'Alexandre-Timothée-Hilarion de Gères, ſon frère, habitant de la commune de Rions; de Guillaume-Amand-André de Carles-Trajet & de Dame Aimée-Félicité-Marie-Jacquette de Gères, ſon épouſe. — La future agit dans cet acte du conſentement de ſon père & de l'avis de Demoiſelles Marie-Juſtine de Gombault & Roſe-Nathalie-Léocadie de Gombault, ſes ſœurs; M. le Chevalier François de Gombault, ſon oncle paternel; M. le Comte François d'Abbadie d'Arboucave, ſon couſin; M. le Comte Louis de Barbotan, gendre M. & Me de d'Arboucave, tous préſents. De ce mariage ſont iſſus :

1. JEAN-LUC-JULES, dont l'article ſuit.
2. ÉDOUARD, né en 1808, mort en bas âge.
3. ANTOINETTE-MARIE-JACQUETTE, née le 21 Avril 1809, mariée, par contrat du 29 Octobre 1829, paſſé devant Me Ferrère, Notaire à Bordeaux, à Jules, Baron DE ROQUETTE-BUISSON, fils du Chevalier DE ROQUETTE-BUISSON, Chevalier des ordres de Malte & de Saint-Louis, ancien Député de la Haute-Garonne, & de Macrine DE SOUILLAC.
4. NOÉMI-MARIE-CONSTANCE-ALEXANDRINE, née le 10 Avril 1812, fut reçue Dame du Sacré-Cœur le 13 Octobre 1844, Maîtreſſe générale du penſionnat dans la maiſon du Sacré-Cœur de Bordeaux, où elle eſt décédée le 28 Juin 1866.

XXII. DEGRÉ.

JEAN-LUC-JULES, Comte (dit le Vicomte) de Gères-Vacquey, né le 10 Avril 1817, Préſident en 1859 de l'Académie de Bordeaux, marié, en premières noces, par contrat du 29 Janvier 1849, paſſé devant Me Doumeing, Notaire à Caſtillon-ſur-Dordogne, avec Mademoiſelle Jeanne-Marie-Philippine-Hermine DE LAGEARD, décédée ſans enfants le 2 Février 1850, ſeconde fille de Léonard DE LAGEARD & de Caroline-Aimée-Félicité DE MONS DE DUNES, petite-fille de Jeanne-Marie-Félicité DE GÈRES; & en ſecondes noces, par contrat du 29 Septembre 1852, paſſé devant Me Chanterre, Notaire à Leſparre, avec Mademoiſelle Marie-Hermine DE VERTHAMON (*b*), décédée à Mony, commune de Rions, le 30 Mars 1858, ſeconde fille de Martial-Maurice-Edmond, Marquis DE VERTHAMON, & de Marie-Jacquette-Amélie DE PIIS. De ce ſecond mariage ſont nés :

1. JEAN-MARIE-THOMAS-AUGUSTE, né le 7 Mars 1855.
2. GÉRARD-MARIE-LOUIS-JULES-HONORÉ, né le 28 Février 1858, décédé.
3. NOÉMI-MARIE-THÉRÈSE-EDMONDE, née le 14 Octobre 1853.

(*a*) Juſques & y compris la date de cette naiſſance, tous les contrats de la branche de Gères-Vacquey ont été vérifiés & collationnés par d'Hozier, les 11 Janvier 1781, 26 Août, 16 Décembre 1783 & 18 Octobre 1784. L'extrait qu'il en a dreſſé exiſte au cabinet des titres de la Bibliothèque Impériale.

(*b*) Expédition en parchemin, ſignée dudit Notaire.

4. Germaine-Marie-Louise-Antoinette, née le 14 Avril 1856.

Les alliances directes de la maiſon de Gères ſont les ſuivantes : d'Andrault, de Saint-Angel de Mallet, d'Antras, de Saint-Astier des Bories, de Batz, de Béarn, de Bénac, de Biran, du Bourg, de Bourran, du Bustet, de Calvimont, de Canteloup, de Foix-Candale, de Carles, de Castillon, de Chancel, de la Chassaigne, de Chauffour, de la Chèze, de Saint-Cricq de Verduzan, de la Croix de la Guichardie, Drouilhet de Sigalas, d'Eymène, d'Esparbès, de Faudoas, du Faur, du Faure de la Jarte, de Fisson, de Gassies, de Godière, de Gombault de Rolye, de Grignols, de Grossolles, d'Hélie, de Labat, de Lageard, de Larquey de Pesches, de Larrard de Mélac, de Léaumont, de Lort, de Loupes, de Lupé, de Malvin, de Maravat, de Massip, de Minvielle, de Mons de Dunes, de Montaut, de Montcuq, de Montégut, de Montgaillard, de Montlezun, de Moulinar, du Myrat, du Périer de Larsan, de Pins-Montbrun, du Portal, de Raymond, de Rénier, de Roquelaure, de Roquette-Buisson, de la Salle, de Ségur du Vigean, de Solminihac de Chaunes, de Troyes de Cahuzac du Rouger, de Vassal, de Verthamon, de Vezins, du Vigier, de Villepreux, &c.

Pluſieurs autres branches du nom de Gères ont exiſté en Béarn & en Dauphiné, & il en ſurvit encore une en Angleterre; nous ne les mentionnons ici que pour mémoire.

Ouvrages ou Auteurs a consulter : Archives : du Prieuré de Toulouſe, du département de la Gironde, du Tréſor de Pau, de l'Hôtel de ville de Tarbes, hiſtoriques de la Gironde, de la Tour de Londres, du British Muſeum, du Public Record Office, de Me la Comteſſe de Raymond; Bibliothèque Impériale, Cabinet des titres; Minutes des Notaires en Armagnac, Guyenne, Languedoc. — *Armorial de Gaſcogne*, *Catalogue des rôles gaſcons*, *Cartulaire d'Auch*, *Dictionnaire héraldique* (Collection Doat), Recueil de Notre-Dame de France, *Gallia Chriſtiana*. — Le Père Anſelme, J. de Bourouſſe, de Bénac, de la Cheſnaye-Desbois, Chérin, Cirot de la Ville, de Cauna, Courcelles, Warroquier de Combles, Dom Devienne, Léo Drouyn, Dupleix, Gourdon de Genouilhac, O'Gilvy, E. Gaullieur, d'Hozier, Borel d'Hauterive, Louvet de Beauvais, L. de la Roque & É. de Barthélemy, Lainé, Marca, le Baron de Marqueſſac, Franciſque Michel, Beſſas de la Mégie, O'Reilly, Ribadieu, Rymer, Saint-Allais.

DE GIGORD,

Barons de Monclar, anciens Seigneurs de Domène, de Gigors, Coſeigneurs de Châteaudouble, de Quint, de Charpey, de Baix, d'Egley, &c., en Dauphiné, Diocèſes de Grenoble & de Die; — *Barons de Joanas & Rocher, anciens Seigneurs du Vignal & Vignalet, du Couſſac, de Belvèze, de la Boiſe, de la Rochette, de Charraix, de Souchères, de Nojaret, de Prat, Coſeigneurs de Saint-André-Lachamps,* en Languedoc, Diocèſes d'Uzès & de Viviers.

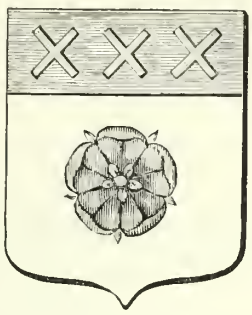

ARMES DE L'ARMORIAL DE 1696.
D'Argent à la Roſe de Gueules; au Chef d'Azur, chargé de trois Sautoirs d'Or.

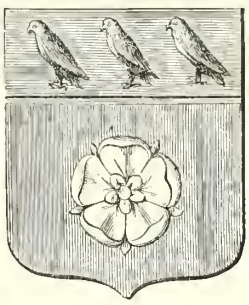

ARMES ACTUELLES.
De Gueules à la Roſe d'Argent; au Chef couſu d'Azur, chargé de trois Faucons d'Argent.

Le nom de cette famille ſe trouve diverſement écrit GIGORS, GIGORT, GIGORD. Le premier titre connu où on le rencontre eſt un acte confirmatif de donation faite au prieuré de Domène dans lequel figure comme témoin NANTHELME Gigors. Cet acte eſt de la fin du XIe ſiècle (*a*).

Philippe-Auguſte fit don à ANTHELME Gigors d'une terre ou ſeigneurie dite Domène, au diocèſe de Grenoble (*b*).

En 1244, PIERRE de Gigors était Abbé & Prieur de Saillans, au diocèſe de Die (*c*).

En 1277, LANTHELME de Gigors était Abbeſſe de Vernaiſon (*d*).

Le 8 Mars 1327, Noble GUILLAUME de Gigors rendit hommage à Aymar de Poitiers pour tout ce qu'il poſſédait de noble à Gigors, Châteaudouble, Monclar, Quint, Baix, Eygley, &c. (*e*).

Le 3 Septembre 1342, Noble BERTON de Gigors, fils de LANTHELME, rendit hommage au Comte de Poitiers pour les mêmes fiefs (*f*).

Le 8 Décembre 1349, Noble OTHENIN de Gigors, fils de PIERRE, & Noble LANTHELME de Gigors, fils de LANTHELME, rendirent hommage pour les mêmes terres au Comte de Poitiers (*g*).

Suivant une ancienne tradition qui s'eſt tranſmiſe de génération en génération, un cadet de cette maiſon, Noble MATHIEU de Gigord, ſerait venu s'établir, vers la fin du XIVe ſiècle, en Vivarais, & y aurait été l'auteur de la famille qui y exiſte actuellement. A lui commence la filiation authentique.

(*a*) Cartulaire de l'abbaye de Domène, nos 3, 4 & 5. — Lainé, *Archives de la Nobleſſe*, tome VII, art. DE MONTEYNARD, p. 26.
(*b*) Du Bouchet, *Cartulaires*, édition de 1679.
(*c*) Columbi, *De rebus geſtis Epiſcoporum Valentinorum & Dienſium;* Lyon, 1638, p. 124.
(*d*) Inventaire de l'abbaye de Vernaiſon, aux archives de Valence.
(*e*) (*f*) (*g*) Archives de Valence.

PREMIER DEGRÉ.

Noble MATHIEU de Gigord, Seigneur du Vignal, fit ſon teſtament le 9 Novembre 1426, par-devant Pons Romère; il y lègue ſes armes à ſon vieil ami Noble d'Aſtorg de Barbezia (*a*) & diſtribue ſes biens entre ſes enfants :

1. MICHEL.
2. JACQUES.
3. HERMESSENDE.

II. DEGRÉ.

Noble MICHEL de Gigord, Seigneur du Vignal, figure comme témoin dans pluſieurs reconnaiſſances des années 1427 & 1432, reçues par Bonnetty, Notaire.

Il eut d'une alliance inconnue :

III. DEGRÉ.

JEHAN de Gigord du Vignal, qui figure au contrat de mariage de ſon fils :

IV. DEGRÉ.

MICHEL de Gigord, Seigneur du Vignal & du Vignalet, Écuyer, Capitaine attaché à la perſonne de Charles, Vicomte de Joyeuſe, épouſa, le 4 Février 1488 (Me Brahic, N^re^), Agnès DURIEU. Il teſta en 1515 devant Me Pons Archier & fut père de

V. DEGRÉ.

JACQUES-MATHIEU de Gigord, Seigneur du Vignal, Écuyer, appelé *le Capitaine Mathieu Gigord* dans le contrat de mariage de ſon fils MICHEL, qu'il laiſſa, ainſi que d'autres enfants, de ſon union avec Marguerite ARGENSON DE LA SALLE.

VI. DEGRÉ.

MICHEL de Gigord, IIIe du nom, Écuyer, Seigneur du Vignal & du Vignalet, qualifié « *perſonne de naiſſance & de qualité* », Lieutenant du Vicomte de Joyeuſe, Capitaine dans les gardes du Roi, reçut, le 28 Mars 1534, la procuration de Louis de Joyeuſe, Évêque & Seigneur de Saint-Flour, oncle & tuteur de magnifique & puiſſant Seigneur Jacques de Joyeuſe, pour, en qualité de Noble & de Lieutenant dudit Seigneur, prendre & recevoir foi & hommage de ſes vaſſaux. En 1568, le Roi Charles IX lui expédia des Lettres datées du 10 Juin, ſignées Charles & plus bas Robertet, avec un état de pluſieurs villes qui ſe trouvaient au pouvoir des Réformés en Languedoc & qu'il voulait voir ouvertes & remiſes en ſon obéiſſance. Par contrat du 1er Mars 1536 (*a*) (Me Vounières, N^re^), il avait épouſé Catherine DE BARTHÉLEMY, dont il eut :

1. MICHEL du Vignal, Écuyer, Capitaine à la priſe d'Aubenas ſous les ordres du Seigneur de Montréal, chef catholique qui enleva cette ville aux proteſtants en 1593.
2. RAYMOND, qui ſuit.
3. LOUISE, mariée à Noble Baptiſte DE FOLCHIER.

(a) *Legavit loricam, galeam & equum ſuum multo familiari ſuo nobili Aſtorgi de Barbeźia in ſignum antiquæ amicitiæ*

VII. DEGRÉ.

Raymond de Gigord, Écuyer, Seigneur du Couſſac, de la Boiſe, Belvèze, Capitaine de cavalerie, commanda des compagnies ſous les ordres de l'Amiral de Joyeuſe, du Duc de Ventadour, des Maréchaux de France Ducs de Bouillon & de Joyeuſe. Il reçut du Roi Henri III des Lettres patentes du 12 Avril 1582, qui le confirmaient dans ſa nobleſſe (*a*), & du Roi Henri IV, d'autres Lettres patentes, ſignées Henri, & plus bas, Saldaigne, du 26 Février 1595, enregiſtrées au Contrôle général des finances le 7 Mars ſuivant, contenant don de lods, cens & droits ſeigneuriaux ſur les terres de la Boiſe, Belvèze « *en conſidération des ſervices qu'il a rendus & qu'il rend journellement à l'État* ». Il épouſa : 1° le 22 Juillet 1579, Jeanne-Virginie Rey de Cazeville, fille de Jean Rey de Cazeville & de Jeanne de Bertrand; 2° par contrat du 16 Juillet 1612 (Me Alberjac, N^re^), Anne de Tourelle, fille d'Antoine de Tourelle & de Jeanne Gerbaud. De ce ſecond mariage il laiſſa, entre autres enfants :

1. Raymond, qui ſuit.
2. Madeleine, mariée en 1643 à Noble Antoine du Roure, Seigneur de Neyrac, Capitaine.

VIII. DEGRÉ.

Raymond de Gigord, IIe du nom, Écuyer, né le 20 Novembre 1616, Seigneur du Couſſac, Nojaret, la Rochette, Charaix, Coſeigneur de Saint-André Lachamps, Gentilhomme de S. A. Louis de Lorraine, Commandant au duché de Joyeuſe par lettres de proviſion du 19 Mars 1662, obtint un arrêt de décharge, le 19 Décembre 1658, de la Cour des francs-fiefs de Montpellier (*b*), & fut maintenu dans ſa nobleſſe par l'Intendant de Bezons, le 16 Janvier 1669, ſur preuves remontant à ſon aïeul, Michel III de Gigord (*c*). Marié : 1° par contrat du 7 Décembre 1642 (Me Bellet, N^re^ à Joyeuſe), à Anne de Valoubières, fille de Nicolas de Bertrand, Seigneur de Valoubières, Planzolles & Saint-André Lachamps, & de Marguerite de Fages; 2° le 28 Octobre 1669, à Jeanne du Serre, fille de Pierre du Serre & de Louiſe de Gasques. Il laiſſa de ces deux mariages les enfants qui ſuivent :

1. Pierre, Seigneur de la Rochette, Garde du corps, compagnie de Noailles, dont la deſcendance s'éteignit en 1731.
2. Pierre, Seigneur de Charaix, Cadet noble au régiment royal de Bombardiers, dont la poſtérité s'éteignit en 1750.
3. André de Gigord, Capitaine au régiment de Chatillon-Soulhiac.
4. Jacques-Joseph, qui ſuit.
5. Françoise, mariée, le 29 Janvier 1699, à Guillaume de Saint-Étienne de Borne, Capitaine au régiment de Barville, fils de Guillaume, Seigneur de Lacroix, Sampzon, Beaumefort, Capitaine de cavalerie, & d'Hélène de Borne-Sampzon.
6. Jeanne-Marie, mariée en 1697 à Jean-Baptiſte des Aiffres de Pellegrin, fils de Charles, Seigneur de Rochepéſades, & de Marie de la Mothe.
7. Jeanne-Marie-Françoise, mariée, le 2 Novembre 1707, à Louis de Granet, Capitaine d'infanterie, fils de Michel, Juge-général & Bailli de Bagnols, & de Flavie d'Augier.

(*a*) Voir l'arrêt inféré à la fin de cette notice.
(*b*) Voir ſa teneur à la fin de cette notice.
(*c*) Archives de la Préfecture de Privas.

IX. DEGRÉ.

Meſſire Jacques-Joseph de Gigord, né le 20 Octobre 1670, Seigneur de Nojaret, Capitaine au régiment Royal-infanterie, fit enregiſtrer ſes armes à l'Armorial général de France en 1696. Il laiſſa de ſon mariage, contracté le 7 Février 1692, avec Iſabelle de Bellet, entre autres enfants :

1. Joseph, qui ſuit.
2. Françoise-Élisabeth, mariée, le 30 Mai 1738, à Meſſire Guillaume d'Advisard.
3. Marie-Madeleine, mariée, le 25 Février 1727, à François Charrière, Juge régent en la ſénéchauſſée ducale de Joyeuſe.

X. DEGRÉ.

Joseph de Gigord, né le 3 Août 1696, Chevalier, Seigneur de Nojaret, Lieutenant au régiment d'Arville, marié, le 2 Décembre 1732, à Gabrielle de Conte de Tauriers (*a*), fille de Meſſire Louis-Joſeph de Conte, Seigneur de Tauriers, Chalabrèges, Coulens, Capitaine, Grand Bailli, Gouverneur, pour le Roi, de la ville & du duché de Joyeuſe, & de Catherine de la Baume de Beaulieu. De ce mariage vint :

XI. DEGRÉ.

Étienne de Gigord, Chevalier, né le 10 Octobre 1736, Seigneur de Souchères, la Rochette, Chevalier de Saint-Louis, Major au régiment de Neuſtrie, puis Major-commandant de la ville & cité de Cambrai, prit part aux aſſemblées de la Nobleſſe de Cambrai & de Villeneuve-de-Berg pour la convocation des États Généraux; épouſa, le 5 Avril 1763, Marie-Marguerite-Louiſe de Marcha, fille de Meſſire Jean-Marc de Marcha, Baron de Joanas & Rocher, Seigneur de Saint-Pierreville, Prat, Oriples, Saint-Nazaire, Coſeigneur d'Aubenas, Lieutenant au régiment d'Aunis, & de Jeanne-Françoiſe d'Oriples de Saint-Nazaire. De ce mariage ſont iſſus, entre autres enfants :

1. Louis-François-Joseph, reçu à l'École militaire le 16 Mars 1779.
2. Henri-François-Joseph, dit *le Chevalier de Gigord*, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au régiment de Neuſtrie, Chaſſeur noble à l'armée de Condé, Colonel par brevet du 23 Avril 1816, laiſſa de ſon mariage, contracté le 20 Mai 1804, avec Marie-Antoinette de Vincenti de Montseveny :
   Étienne-Amédée, ancien Garde du corps, démiſſionnaire en 1830, marié, le 12 Février 1833, à Mathilde Allamel de Bournet, dont :
   1. Édouard, R. P. de la Cie de Jéſus.
   2. Jules, marié, le 6 Février 1867, à Laure O'Brien. Il a un fils : André, né en 1868.
   3. Élisa, née en 1834.
3. Denis-Charles-René, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier au régiment d'Angoulême, Sous-Préfet de Saintes, démiſſionnaire en 1830; marié, le 2 Mars 1812, à Adélaïde Thomassin de Balignecourt, dont :
   I. Étienne-Charles, ancien Sous-Préfet, qui n'a eu de ſon mariage, contracté le 13 Mai 1844 avec Claire-Adélaïde Caminade de Chatenay, que deux filles :

(*a*) Louis de la Roque, *Armorial de Languedoc*, tome I, p. 160.

1. Claire.
2. Renée.

II. Pauline, mariée, le 28 Mai 1855, à Amédée Sagot du Vauroux, Commiſſaire adjoint de la marine, Chevalier de la Légion d'honneur.

4. Henri-Jean-François-de-Sales, qui ſuit.
5. Charlotte-Henriette, mariée à François Helly.

XII. DEGRÉ.

Henri-Jean-François-de-Sales de Gigord, né le 25 Avril 1764, Chevalier, Baron de Joanas & Rocher, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au régiment de Neuſtrie, Officier à l'armée de Condé, Colonel par brevet du 23 Avril 1816; marié, le 6 Novembre 1790, à Charlotte Schweinhuber d'Oullembourg, fille du Baron Henri-Joſeph-Staniſlas d'Oullembourg, Chevalier de Saint-Louis, Meſtre de camp des huſſards du Roi. De ce mariage vinrent :

1. Marie-Joseph-Henri-Adolphe, qui ſuit.
2. Marie-Charlotte, mariée à Jacques Lahondès de la Figère, fils d'Antoine, Seigneur de la Figère, & de Marie des Ours de Calviac.
3. Marie-Henriette-Rosalie, mariée, le 23 Avril 1816, à Auguſte de Fayet-de-Montjoie-Gabriac, fils de Jean-Louis-Félix de Fayet, Seigneur de Montjoie, du Mazel-Tignac, Chamborigaud, & de Suzanne de Leuze.
4. Gabrielle-Marie-Jeanne.

XIII. DEGRÉ.

Marie-Joseph-Henri-Adolphe de Gigord, né le 2 Mars 1801, marié, le 18 Septembre 1826, à Marie-Antoinette-Pauline de Jussieu, fille de Charles-Aimé Mamert de Jussieu de Montluel de Saint-Julien, Chevalier de Saint-Louis, ancien Major d'artillerie de marine, & d'Adélaïde de Berbis des Maillys, Chanoineſſe-Comteſſe de Neuville. De ce mariage ſont iſſus :

XIV. DEGRÉ.

1. Marie-Joseph-Henri de Gigord, né en 1827, marié, le 16 Juillet 1855, à Gabrielle de Magnin de Gaste, fille de Victor de Magnin, Marquis de Gaſte, Chevalier de Malte, & de Marie-Joſéphine de la Croix de Chevrières de Pisançon. De cette union :

I & II. Marie & Jeanne.

2. Marie-Joseph-Léopold de Gigord, né en 1829, Capitaine Adjudant-Major de cavalerie, Chevalier de la Légion d'honneur, marié : 1° le 16 Février 1857, à Marie-Antoinette-Valentine, Loppin de Gemeaux, fille de Charles-Catherine Loppin, Baron de Gemeaux, Chef d'eſcadrons de cavalerie, Chevalier de la Légion d'honneur, & de Marie-Stéphanie de Jussieu de Saint-Julien; 2° le 5 Février 1861, à Bathilde de Sallmart, fille de Charles, Vicomte de Sallmart, ancien Chef d'eſcadrons de la garde royale, Chevalier de Saint-Louis & de l'ordre de Malte, Officier de la Légion d'honneur. De ce ſecond mariage eſt né un fils :

Raymond, né le 25 Décembre 1861.

3. Marie-Joseph-Théodore-Xavier-Charles de Gigord, né en 1834, marié, le 28 Avril 1857, à Marie-Antoinette-Caroline-Andrée de Coynart, fille de Charles-Raymond de Coynart, Lieutenant-Colonel d'État-Major, Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de Philippe-le-Magnanime, Chevalier de Dannebrog &

des Saints-Maurice & Lazare, & de Marie-Éléonore DE JAQUOT-ROUHIER-D'ANDELARRE. De cette union ſont iſſus :

I. RENÉ, né le 16 Juillet 1860.

II & III. MARGUERITE & PAULINE.

4. MARIE-JOSEPH-JULES-RAYMOND de Gigord, né le 5 Janvier 1838, marié, le 12 Mai 1862, à Marie-Céline DE DROUAS, fille de Jacques-Henri-Gabriel DE DROUAS, Capitaine, Chevalier de Saint-Louis, de la Légion d'honneur & de Saint-Ferdinand d'Eſpagne, & de Anna SUREMAIN DE SAISEREY.

AUTEURS A CONSULTER. — Marquis d'Aubaïs, *Pièces fugitives.* — L. de la Roque, *Armorial de Languedoc,* t. II, p. 21-23. La notice inſérée dans cet ouvrage contient pluſieurs erreurs de noms & de dates, qui ont été corrigées dans cet article.

ARRÊT DE LA COUR DES FRANCS-FIEFS DE MONTPELLIER.

En faveur de Noble RAYMOND DE GIGORD, Seigneur de la Rochette & de Charaix.

Du 19 Décembre 1658.

Extraict des regiſtres de la Chambre ſouveraine eſtablie par le Roy ſur le faict des francs fiefs, nouveaux acqueſts & amortiſſements en la generalité de Montpellier.

Entre Raymond de Gigord, Seigneur de la Rochette & Charaix, Docteur ès droits, Lieutenant principal au Seneſchal ducal de Joyeuſe, demandeur en requeſte du vingtiéme Juillet dernier, en oppoſition envers la prétendue taxe ſur luy faicte pour les droits de francs fiefs, pour les biens nobles par luy jouis & poſſedés, pour deſcharge de ladite taxe avec defenſe aux Traitants deſdits francs fiefs dans le dioceſe de Viviers, ſon commis & autres qu'il appartiendra, lui donner aucun trouble, rien faire ny attempter, à peine de nullité, caſſation & cinq cens livres d'amende & autres fins contenues dans ladite requeſte, d'une part ;

Et Me Urbain Meynart, Traitant dudit droict de franc fief au païs de Vivarès, aſſigné en la perſonne de Mre Pierre de Bontanin, Conſeiller du Roy au bailliage du Puy, commis à la recepte & recouvrement deſdits droicts de francs fiefs audit païs de Vivarès, deffendeur, d'autre :

Vedel, pour ledit Sr Gigord, dict qu'eſtant proprietaire d'une metairie appelée Couſſac dont il jouit noblement, il auroit eſté aſſigné, le 13e Octobre 1657, à la requeſte du Procureur du Roy en la commiſſion, pourſuite & diligence dudit Me Meynart, chargé par S. M. du recouvrement dudit droit, devant Me Blachière de Rondegron, Commiſſaire pour la recherche dudit droit, en la ville d'Aubenas, pour voir ordonner qu'à faute d'avoir fourny ſa déclaration & ſes titres, il ſeroit procedé contre luy par voye de ſaiſie, pour obtenir la pretendue taxe; ſur laquelle aſſignation s'eſtant ledit Gigord preſenté, fourny ſa declaration & faict voir ſes titres & autres actes, deſquels reſulte qu'il eſt vrayment noble, iſſu de Noble race, & par conſequent dechargeable dudit droit de francs fiefs ; ledit Traitant, reconnaiſſant ne pouvoir eſviter ſa decharge, n'a faict aucune pourſuite, mais au contraire ledit Sr Gigord s'eſt pourveu par ladite requeſte qui eſt très juſte, & ne peut recevoir aucune difficulté, juſtifiant pleinement de ſa nobleſſe de ſang & d'extraction depuis pluſieurs ſiecles, & que ſes autheurs eſtoient vrayment nobles auſſy bien que luy, ſans avoir jamais deſrogé à leur nobleſſe, car il eſt veritable que la maiſon des ayeuls dudit Sr Gigord, ſa partie, eſtant au Vignal, proche la porte des Vans, ville où ceux de la religion pretendue Reformée avoient un pouvoir abſolu, ladite maiſon a eſté pluſieurs fois ſaccagée & pillée en haine de ce que ſes ayeuls ſervoient fidellement le Roy ſoubz Noſſeigneurs les Viſcomtes, Mareſchaux & Ducs de Joyeuſe, & par ainſy pluſieurs titres & actes anciens de ladite maiſon ont eſté perdus ou eſgarés ; néantmoins par ceux qui ont eſté retirés avec beaucoup de peine de ceux de ladite R. P. R., communiqués tant au Sr Procureur du Roy en la commiſſion, qu'au Procureur dudit Traitant, l'enterinement de ladite requeſte ne peut recevoir aucune difficulté, puiſque par iceux il demeure juſtifié que depuis plus de deux cens ans ſes autheurs ont toujours porté la qualité de Noble & d'Eſcuyer, qu'ils ont eu des compagnies & des charges fort honorables pour le ſervice du Roy dans ſes troupes, ou exercé des charges de judicature, ſans avoir jamais deſrogé à leur nobleſſe. Cela ſe voit par le teſtament de Noble MATHIEU de Gigord du Vignal, un des ayeuls de ſa partie, du 9e Novembre 1426, où il eſt qualifié Noble ; par

le mariage du Sr Michel de Gigord, autre ayeul de ſa partie, du 1er Mars 1536, où il eſt qualifié Eſcuyer, étant fils de Noble Mathieu de Gigord; par le paſſe-port & congé donné par la Dame Viſcomteſſe de Joyeuſe, le 24 Mars 1568, au Sr Michel Gigord, Cappitaine, autre ayeul de ſa partie, accompaigné & ſuivy du caporal Vignal & ſix autres ſoldats pour s'en retourner au lieu de ſa garniſon, avec un memoire ou rolle des noms d'aucunes villes ès Languedoc, leſquelles il vouloit eſtre ouvertes après qu'elles ſeroient reduites en ſon obéiſſance, ſigné par le Roy Charles, le 2e Juin 1568, baillé au Sr Gigord, Cappitaine; par les proviſions données par François, Cardinal, Duc de Joyeuſe, Pair de France, Gouverneur & Lieutenant general pour le Roy ès Languedoc, à Raymond de Gigord, Eſcuyer, pere de ſa partie, de l'office de Regent & de Lieutenant de Baillif en l'exercice du duché de Joyeuſe & autres membres, mandemens & juriſdictions de ſes appartenances & dependances, du 8 Septembre 1594; par le paſſe-port & congé donné, le 24 Octobre 1594, par le Duc de Bouillon, Mareſchal de France, audit Sr Raymond de Gigord, partant de Paris pour aller ès provinces de Languedoc & Lyonnois, luy deuxieſme à cheval; par l'ordre qui fut donné en l'an 1595 par Henri, Duc de Joyeuſe, Pair de France, Gouverneur & Lieutenant general en Languedoc, audit Sr de Gigord, Cappitaine d'une compaignie d'infanterie dans la garniſon d'Alby, de partir d'icelle incontinent, pour ſe rendre en la ville du Puy en Velay, à l'effect des autres ordres qui lui ſeroient rendus de ſa part, avec deux quittances en blanc de la meſme année, ſignées Sabathier, pour prendre de l'argent du Treſorier de l'extraordinaire de la guerre; par les Lettres patentes du Roy Henry IV, du 26 Fevrier audit an 1595, contenant don en faveur dudit Sr Raymond de Gigord, Eſcuyer, en conſideration des ſervices qu'il avoit rendus à S. M., près le Sr de Villars, Admiral de France, des lods, cens & droits ſeigneuriaux y mentionnés : leſdites Lettres regiſtrées au Controlle general des finances le 7 Mars audit an; par le paſſe-port & congé donné le 1er Juillet audit an 1595, par le Sr Duc de Ventadour, Pair de France, Lieutenant general pour le Roy en Languedoc, audit Sr de Gigord partant de Thoulouze pour ſe retirer en ſa maiſon, avec ſes ſerviteurs, chevaux, hardes, piſtolets & eſpées, teſmoignage évident qu'il marchoit en gentilhomme avec train; outre leſquels actes la nobleſſe de ſadite partie demeure auſſy juſtifiée par le teſtament de la Dame Mareſchale de Joyeuſe, du 15e dudit mois de Juillet 1595, où elle donne & legue audit Sr Raymond de Gigord quatre cens eſcus & le qualifie Noble; & par les proviſions octroyées, le 3 Avril 1636, audit Sr Raymond de Gigord, ſa partie, Docteur ès droits & Advocat, fils d'autre Raymond de Gigord, Eſcuyer, de l'office de Regent & Lieutenant general de Baillif en l'exercice de la juſtice du duché de Joyeuſe, membres, mandemens & autres juriſdictions en dependant, qu'il a depuis exercé dignement; laquelle charge eſt affectée à des perſonnes Nobles, & dans un Seneſchal eſtably par édict du Roy, verifié en Parlement, eſtant ſa partie qualifiée Noble en divers contracts publics auſſy bien que dans ſes lettres de doctorat; & par une ſommaire appriſe du 4e Decembre 1655, appert que ſes autheurs, Nobles & Eſcuyers, ont toujours tenu rang honorable dans toutes les bonnes compaignies, faiſant profeſſion de porter l'eſpée, vivant du revenu de leurs biens fort honorablement, ſervant le Roy dans toutes les occaſions, & que les cadets ſortis de ladite maiſon ont & tiennent les premiers rangs dans les villes où ils habitent, ſans avoir jamais deſrogé à leur nobleſſe, ſondit pere en ſon vivant tenant le premier rang dans la ville de Joyeuſe, comme faict preſentement ſadite partie; comme auſſy reſulte de l'enqueſte du 16 Mars 1656 que lors du deceds de ſondit pere, ſadite partie eſtant à Marſeille, ſes coffres furent enfoncés, ſadite partie ſe plaignant qu'on avoit pris entre autres choſes les Lettres patentes que la defuncte Dame Mareſchale de Joyeuſe avoit obtenues du Roy Henry III, de confirmation de nobleſſe en faveur dudit Sr Gigord; eſtant donc ladite nobleſſe ſuffiſamment juſtifiée par les actes ci-deſſus mentionnés & autres qui ont eſté communiqués, & ledit Traitant ayant aſſez reconneu ne pouvoir eſviter ladite deſcharge & tant qu'il n'a point faict comprendre ſadite partie dans les rolles taxés par la Chambre, ſur les particuliers ſubjets auxdits droits de franc fief dans le diocèſe de Viviers, ainſy qu'appert du certificat de Me Gardel, Greffier en la commiſſion, du 19 Decembre 1658, conclud à ce qu'il plaiſe à la Chambre, faiſant droit à la requeſte dudit Sr de Gigord, ſa partie, le deſcharger de la taxe pretendue par ledit Traitant pour les biens nobles du Sr de Gigord, attendu qu'il juſtifie de ſa qualité de Noble de ſang & d'extraction de pere en fils depuis plus de trois generations, & faire deſenſe audit Traitant, ſon commis & autres qu'il appartiendra, luy donner aucun trouble, rien faire ny attempter contre luy, à peine de nullité, caſſation & cinq cens livres d'amende; demande les dépens.

Caſtaing, pour ledit Meynart, Traitant deſdits droits, dict que la partie adverſe ayant été aſſignée devant le Commiſſaire ſubdelegué pour faire declaration des biens & rentes nobles qu'il jouit dans le dioceſe de Viviers, il auroit comparu & juſtifié de la nobleſſe de ſa race, par pluſieurs titres & actes anciens leſquels furent communiqués au commis ſur les lieux, ce qui obligea ledit commis à ne point faire comprendre l'adverſaire dans les rolles; neantmoins l'adverſaire n'a point heſité de preſenter requeſte pour eſtre deſchargé & diſpenſé de la taxe, en vertu de laquelle requeſte ledit Me Mey-

nart a eſté aſſigné & les actes ont eſté remis en la Chambre, deſquels la communication en a eſté faicte, & apparoiſſant par eux de la nobleſſe de l'adverſaire & de ſes devanciers, ſur l'enterinement de la preſente s'en remet à la diſcretion de la Chambre, declarant ledit Traitant qu'il ne demande rien pour le preſent & ne pretend rien demander à l'avenir à l'adverſaire pour raiſon deſdits droits de francs fiefs; & attendu ſadite declaration, conclud à ſon relaxe avec deſpens.

Carbonis, Procureur du Roy en la commiſſion, qui a eu la communication des titres & actes cy-deſſus énoncés qui juſtifient la nobleſſe du ſuppliant, n'empeſche l'enterinement de la requeſte.

La Chambre a octroyé & octroye acte des dires & declarations reſpectivement faictes par les parties pour leur ſervir ainſy qu'il appartiendra & ſans deſpens.

Donné à Montpellier en ladite Chambre, le dix-neuf Decembre mil ſix cens cinquante-huit, mandant au premier Huiſſier ou Sergent requis faire ſur ce tous exploits neceſſaires.

Signé : Gardel, Greffier.

(Expédition en bonne forme, de l'époque de l'acte; aux archives de la famille.)

GODEFROY,

A PARIS, PUIS A LILLE EN FLANDRE.

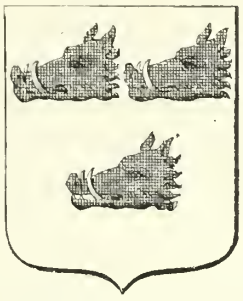

GODEFROY.

D'Argent à trois Hures de ſanglier de ſable, languées & arrachées de Gueules (a). SUPPORTS : *deux Sangliers*. DEVISE : *Pacifice.*

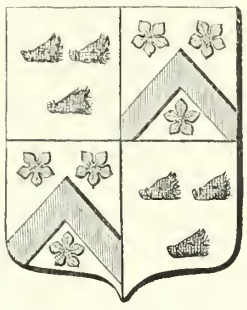

DE GODEFROY-MÉNILGLAISE.
Depuis 1846.

Écartelé, aux 1er *&* 4e *de* GODEFROY; *aux* 2e *&* 3e, *de* DROULLIN DE MÉNILGLAISE (*b*). SUPPORTS : *un Sanglier & un Lion.*

Famille en poſſeſſion certaine de nobleſſe depuis cinq ſiècles & demi, qui, de plus, s'eſt fait un nom dans les ſciences du Droit & de l'Hiſtoire. Depuis trois cents ans, neuf générations y ont ſervi l'État ſans interruption dans la magiſtrature & dans les armes. Six de ſes membres ont place dans les Dictionnaires des hommes illuſtres (*c*). Les portraits de trois d'entre eux figurent au Muſée Hiſtorique de Verſailles (*d*).

Le premier & le plus célèbre eſt le grand Juriſconſulte DENYS Godefroy de Guignecourt (*Dionyſius Gothofredus*) qui vivait dans la ſeconde moitié du ſeizième ſiecle. Il avait embraſſé le calviniſme, & par ſuite crut devoir quitter la France. Dans ſa vie errante & pleine de traverſes il perdit la plupart de ſes titres de famille, & ſubit en outre deux pillages, l'un à Gex en 1589, l'autre en 1621 au ſac de Heidelberg. Son cinquième deſcendant, DENYS-JOSEPH, Écuyer, Seigneur de Maillard, Directeur de la Chambre des comptes de Lille, avait émigré lorſque Lille fut bombardé en 1792. Ce bombardement & la ſpoliation révolutionnaire firent diſparaître encore bien des documents.

Une notoriété inconteſtable peut ſuppléer à ces pertes. Les nombreux Éloges qui furent publiés au XVIIe ſiècle ſur *Dionyſius*, & ſon fils *Jacobus*, digne continuateur de ſa renommée, mentionnent preſque tous, comme choſe avérée & connue, leur extraction noble (*e*). A Paris & à Lille, où Louis XIV les fixa dès 1668, les Godefroy

(*a*) Armorial général, mss. Paris, t. I, p. 274. Armorial général, t. III, p. 10; t. V, p. 72. — Flandre, 97, 98.

(*b*) Voir ci-devant art. DROULLIN DE MÉNILGLAISE.

(*c*) Moreri; Feller; Chaudon & Delandine; Michaud; Didot; le P. Niceron, *Mémoires*, t. XVII, p. 47; Fontette, *Bibliothèque hiſtorique de la France*, t. III; &c.

(*d*) Attique du Midi : Denys Ier (*Dionyſius Gothofredus*); Jacques (*Jacobus Gothofredus*); Théodore, Conſeiller d'État, Hiſtoriographe de France.

(*e*) On peut citer entre autres :

Pauli Freheri Theatrum virorum illuſtrium, p. 1034 & 1131; — *Éloge funèbre de Denys Godefroy*, par Mathias Bernegger, Strasbourg, 1622. Reproduit dans les *Opuſcules* d'Ant. Loiſel, p. 584, in-4°; — Préface du code Théodoſien, par le profeſſeur de Marville. Lyon, 1655, in-f.; — Préface miſe par le Sieur Colladon, de Genève, au *Novus Pandectarum in titulum de div. regulis Juris antiqui commentarius*, Genevæ, 1643, in-4. Voyez le P. Niceron, volume cité, p. 47 & 55; & *l'Éloge funèbre de Théodore Godefroy* par Couſinot; Munſter, 1649 : « *ab avis ataviſque perquàm nobilibus.* »

ont conſtamment joui des exemptions & prérogatives nobiliaires, & aſſiſté aux aſſemblées de l'Ordre. Denys-Joſeph, qui vient d'être cité, fut durant pluſieurs années l'un des Commiſſaires de l'Ordre pour la Flandre Wallonne, & ſigna le cahier de 1789. Pendant l'émigration, craignant d'avoir à jamais perdu ſes titres de famille, il voulut les remplacer par un acte ſolennel de notoriété. Cet acte dreſſé par le Notaire Coppenrath à Munſter en Weſtphalie le 17 Mai 1798, eſt ſigné de ſix des principaux membres de la Nobleſſe des États d'Artois, & de cinq de la Flandre Wallonne, parmi leſquels deux Commiſſaires aux Preuves. Ils atteſtent qu'à leur connaiſſance perſonnelle, & d'après les documents jadis paſſés ſous leurs yeux, la famille de Godefroy a de tout temps été tenue Noble, ſans qu'il apparaiſſe d'interruption ni anobliſſement (*a*).

PREMIER DEGRÉ (*b*).

Symon Godefroy, né à Mons vers 1320, poſſédait la ſeigneurie de Sapigneulz près Berry-au-Bac (Aiſne). Sa femme s'appelait Iſabeau de la Mark.

II. DEGRÉ.

Jean Godefroy, dit *Barat* ou *Barart*, fit, le 1er Juin 1408, au comte de Nevers comme Sire de Réthel, aveu & dénombrement des propriétés qu'il poſſédait à Briangues (Brienne près Neufchaſtel-ſur-Aiſne). Il s'y qualifie « Écuyer, Seigneur de Sapigneulz & de Veaureſſaine, » & y rappelle ſon père Symon (*c*).

Femme : Endichile de Clairon qui tenait à la famille de ſaint Bernard, & mourut en 1431.

Enfants :

1. Guillaume, qui ſuivra.
2. Marguerite, mariée en 1403 à Enguerrand Turck, dit *Lancelot*, fils de Guillaume Turck, Chevalier, Seigneur viager de Ligny en Cambreſis, & de Noble Dame Agnès de Luxembourg. Enguerrand fut tué à Azincourt en 1415, & Marguerite prit une ſeconde alliance avec Jean de Grard, Écuyer ; elle en eut Roberte de Grard, laquelle épouſa Jean de Ravenel, Écuyer. Marguerite avait ſur la terre de Ligny un douaire de 300 livres que lui conteſta Jean Turck, dit *Camuſet*, ſon beau-frère. Elle ſubſtitua à ſes droits ſon parent Jean de Luxembourg, Seigneur de Beaurevoir & de Bohain, lequel, le 20 Décembre 1431, obtint une ſentence arbitrale contre Jean Turk (*d*). Ce Jean de Luxembourg doit être le même que celui qui fit priſonnière la Pucelle d'Orléans, & fut grand-père du Connétable décapité ſous Louis XI.

(*a*) Acte authentique en français & en allemand. Original. — L'orthographe du nom, comme en beaucoup de familles, a varié. Ainſi Théodore, le Conſeiller d'État, ſignait *Godefroy*, & ſon frère Jacques, le ſavant Juriſconſulte, *Godeffroy*. Dans un acte de 1466 Guillaume II eſt appelé noble homme Guillaume *de* Godeffroy. Dans le XVIIe ſiècle on trouve tantôt Godefroy, tantôt *de* Godefroy. Maintes lettres de parents, de perſonnes notables & importantes, ſont adreſſées avec le *de*. L'Ambaſſadeur de France en Suède, Chanut, ſe mettant en communication avec Théodore Godefroy, alors détaché au congrès de Munſter (1646), écrit : « à M. de Godefroy, Conſeiller & Hiſtoriographe du Roy ». L'épitaphe de Denys, fils de Théodore, inhumé en 1681 à Saint-Étienne de Lille, portait : *Dion. de Godefroy, regis Conſiliarius & hiſtoriographus*. (Voyez les *Documents hiſtor. inédits*, publiés par M. Champollion-Figeac, t. II, p. 57, in-4°, 1853.)

(*b*) On s'eſt guidé ſur une généalogie dreſſée en 1767 par Dom Caffiaux, Hiſtoriographe de Picardie, & viſée en 1781 par d'Hozier de Serigny.

(*c*) Acte orig. ſur parch. ſcellé. Un chiffre inſcrit au dos eſt de la main de Denys Godefroy, l'Hiſtoriographe, mort en 1681.

(*d*) Tout cela eſt juſtifié par des extraits du Chartrier de la Fère, & un arrêt du 23 Juin 1469.

III. DEGRÉ.

Guillaume Ier, dit *l'ancien*, né en 1404, était au nombre des Hommes d'armes du Sire de l'Ile Adam à la repriſe de Paris ſur les Anglais en 1436. Mort vers 1477 (*a*). Il eſt mentionné avec ſa femme & ſes fils Guillaume & Jean dans deux arrêts du Parlement de Paris en 1462 & 1477 : le ſecond le qualifie Écuyer, *ſcutifer* (*b*).

Femme : Blanche de Cramailles, qu'il épouſa en 1442. Elle était fille de Jean, Sire de Cramailles, près La Fère en Tardenois, & de Catherine Gast. La famille de Cramailles était apparentée aux grandes maiſons de Torote, Neſle, Montmorency, Chaſtillon (*c*). Blanche eſt qualifiée *domicella* dans l'arrêt de 1462.

Enfants :

1. Guillaume, qui ſuivra.
2. Jean, Seigneur d'Auvers & de Cueilly en Tardenois, qui, étant étudiant à l'univerſité de Paris, plaidait en 1477 contre Jean de Condé au ſujet d'une rente aſſiſe ſur des terres audit Cueilly. L'arrêt le dit fils émancipé de Guillaume Godefroy, *Écuyer*, & de Blanche de Cramailles, & rappelle ſes aïeuls maternels Jean de Cramailles & Catherine Gaſt, & ſes biſayeuls du même côté, Bertrand Gaſt & Iſabeau de Saint-Paul (*d*).
3. Christiane, mariée à Bertrand Soly, dont Michel Soly.

IV. DEGRÉ.

Guillaume II, Seigneur de Cochereul & de Tancy, né en 1444, qualifié Écuyer dans un arrêt du Parlement rendu entre lui & ſon neveu Michel Soly, en 1487; dans un acte de fondation paſſé en 1544, par ſon petit-fils Léon, à Houſtels, autrement Othis-ſous-Dammartin; dans divers extraits des comptes du domaine du bailliage de Meaux dont il tint la recette royale de 1466 à 1473, charge non incompatible avec la nobleſſe comme le prouvent ces extraits mêmes (*e*). Mort en 1490, année où il eſt cité comme Homme d'armes de l'ordonnance du Roi ſous la charge du Duc de Lorraine (*f*).

Femme Catherine Boucher, de la famille des Boucher d'Orſay (*g*).

Enfants :

1. Guillaume III, qui ſuivra.
2. Henri, Seigneur de Marry & d'Auvers, marié à Catherine de Boisenval, dont :
   - I. Louis, Seigneur de Boiſenval, l'un des cent Gentilshommes de la maiſon du Roi Henri II, vers 1550. Son fils, Henri, Seigneur de Boiſenval & de Bourg-la-Reine, épouſa Madeleine Chastelain, & en eut deux fils :
     1. François, Seigneur de Boiſenval & du Pleſſis-de-Roi, qui exerça la charge de Tréſorier général de l'artillerie de France.

(*a*) C'eſt d'après des notes très-anciennes, relevées pendant le XVIIe ſiècle par Théodore & Jacques Godefroy, que ce Guillaume Ier eſt inſcrit comme fils de Jean & frère de Marguerite.

(*b*) Extraits avec mention du Regiſtre, procurés par le ſavant Du Cheſne. Copie certifiée de l'arrêt de 1462.

(*c*) Voir entre autres le P. Anſelme, t. II, p. 152, 153, 508; & *l'Hiſtoire de la maiſon de Chaſtillon*, p. 369, 370, 695.

(*d*) Voyez les notes *a* & *b*.

(*e*) Deux copies certifiées de l'arrêt de 1487. Extrait authentique de la fondation, & les extraits authentiques relatifs à la recette de Meaux, délivrés par la chambre des comptes. Acte authentique d'aveu & dénombrement préſenté en 1466, « à *Noble homme* Guillaume de Godeffroy, Eſcuyer, Receveur pour le Roi au bailliage de Meaux ».

(*f*) Note de la main de Jacques Godefroy, le célèbre juriſconſulte.

(*g*) Elle eſt rappelée avec ſon mari dans la fondation de 1544.

2. André, né en 1614, qualifié Chevalier, Seigneur de Boiſenval & de Puiſieux en partie, Conſeiller Maître d'hôtel du Roi par brevet du 4 Juin 1637, cité pour avoir été volontaire au ſiége d'Heſdin en 1639 ſous le Maréchal de la Meilleraye *comme beaucoup de gens de qualité*, enfin Conſeiller du Roi & Tréſorier général de l'artillerie après ſon frère en 1674 (*a*).

II. Guillaume, Seigneur de Beauvilliers.

V. DEGRÉ.

Guillaume III, Écuyer, Seigneur de Cueilly en Tardenois, mentionné comme Gentilhomme de la chambre du Roi en 1525 & 1526. Mort avant 1535.

Femme : Catherine Le Saulnier, ſœur de Noble homme Jehan Le Saulnier, Conſeiller au Châtelet de Paris; morte auſſi avant 1535.

L'un & l'autre ſont rappelés dans le contrat de mariage de leur fils Léon en 1535, & dans l'acte de fondation de 1544, indiqué plus haut.

Enfants :

1. Léon, qui ſuivra.
2. Denys, marié en 1545 à Nicolle Turquant, fille d'un Conſeiller au Parlement de Paris. Leur fils Denys fut Procureur général du Roi en la Cour des monnaies, du 7 Octobre 1570 au 8 Février 1608 (*b*), & eut deux enfants :
   I. Marie, qui épouſa en 1588 Noble homme Pierre Lescuier (*c*).
   II. Antoine, Seigneur de Beauvilliers & de Cerfeuille, qui, pourvu en 1594 du titre de Subſtitut de ſon père, fut plus tard Conſeiller d'État & Intendant des armées navales, & mourut dans l'exercice de ſa charge au ſiége de la Rochelle le 29 Février 1628. Il prit alliance avec Valence de Puget, d'une noble famille de Picardie (*d*).
3. Anne, mariée en 1529 à Meſſire Odon de Sainctyon (aujourd'hui Saint-Yon), morte en 1541. Elle lui donna deux fils, Louis & Tristan.
4. Jeanne.

VI. DEGRÉ.

Léon, Seigneur de Guignecourt près Dammartin en Gohelle, Conſeiller au Châtelet de Paris en 1544, Capitaine-Colonel de ſon quartier, eſt qualifié Noble dans le procès-verbal d'établiſſement du Préſidial de Paris en 1552 (*e*), & dans le compte de contribution de la Nobleſſe pour les frais de la députation aux États de Blois en 1576 (*f*). Il rendit hommage au Comte de Dammartin pour ſon fief de Guignecourt en 1545 & 1551 (*g*). Le 27 Février 1544, il avait fait une fondation en l'égliſe d'Houſtels pour le repos des âmes de Guillaume Godefroy, Écuyer, & Catherine Le Saulnier, ſes père & mère, de Guillaume Godefroy, Écuyer, & Catherine Boucher, ſes aïeul & aïeule (*h*). Il quitta le Châtelet en 1559, teſta le 24 Décembre 1565, décéda le 17 Juin 1566, & fut inhumé à Saint-Étienne-du-Mont.

(*a*) Brevet original de Conſeiller Maître d'hôtel du Roi délivré à André Godefroy. Les autres circonſtances & qualifications ſont juſtifiées par des pièces de procédure.

(*b*) Extraits certifiés ſur parchemin.

(*c*) Contrat de mariage, expédition authentique.

(*d*). Copie certifiée de l'acte qui le crée Subſtitut de ſon père, & ſon épitaphe telle qu'elle était en la chapelle d'Orgemont au cimetière des Innocents, à Paris. — Il eſt parlé de lui & de ſa femme dans Tallemant des Réaux, t. VI, p, 220 & 225. — Enfin dans la collection dite *Godefroy*, à la bibliothèque de l'Inſtitut, portefeuille 270, ſont pluſieurs lettres de ſon ſervice, adreſſées par lui au Cardinal de Richelieu.

(*e*) (*f*) (*g*) (*h*). Extraits authentiques.

Femme : Marie Lourdet, qu'il épouſa en 1535. Elle était ſœur utérine du Préſident Nicolas Fauchet, petite-nièce d'Auguſtin de Thou, Préſident à mortier au Parlement de Paris, parente du Chancelier Hurault de Chiverny & du premier Préſident Achille de Harlay. Elle teſta le 31 Juillet 1562 (*a*).

Enfants :

1. Denys, qui ſuivra.
2. Léon, né à Paris le 8 Janvier 1553 (*b*), qualifié dans un acte du 28 Juin 1581 (*c*), « Noble homme, l'un des cent Gentilshommes de la maiſon du Roy ſous la charge du Seigneur de Ponts ». Il fut auſſi Capitaine-Colonel de ſon quartier. Depuis, il alla ſe fixer en Allemagne, devint Secrétaire d'État de l'Électeur Palatin, & mourut à Prague en Janvier 1605, ſans enfants (*d*). Les lettres qui lui furent délivrées par le Prévôt des Marchands & les Échevins de Paris, le 24 Janvier 1594, à ſon départ pour l'Allemagne, le qualifient : « Noble homme Léon Godefroy, Gentilhomme français, fils légitime de « feu Noble homme Léon Godefroy, Seigneur de Guignecourt, Conſeiller « du Roy en la Prévôté & Siége Préſidial de Paris..... ſes parents te- « nant les premiers rangs en cette ville » (*e*).
3. Marie, mariée, le 10 Juillet 1558, à Noble homme Thomas de Tullery, Seigneur de Maintian (*f*).

VII. DEGRÉ.

Denys Ier, Seigneur de Guignecourt, né à Paris le 17 Octobre 1549 (*g*), étudia le droit à Paris, à Louvain, à Cologne, à Heidelberg, avec un tel ſuccès qu'il devint un des plus éminents juriſconſultes & acquit une célébrité européenne ſous le nom de *Dionyſius Gothofredus*, ſurtout comme auteur du *Corpus Juris civilis*. Ayant embraſſé le calviniſme, il paſſa en 1579 à Genève où la République s'empreſſa de lui conférer une chaire. Henri IV fit pluſieurs tentatives pour le rendre à la France. En 1589, il le nomma Grand-Bailli de Gex ; en 1599, Conſeiller au Parlement de Paris. En 1603 il le déſignait pour remplacer, à Bourges, l'immortel Cujas ; en 1609 & 1610, il lui faiſait offrir des chaires à Angers & à Valence avec des avantages pécuniaires conſidérables. Les Univerſités allemandes ſe le diſputaient ; on l'appelait entre autres à Altorf & à Franecker. Il n'accepta que le poſte de Gex, & fut bientôt forcé de l'abandonner devant l'invaſion du Duc de Savoie qui mit ſa maiſon au pillage. Retiré à Strasbourg en 1591, il y occupa la chaire des Pandectes ; en 1594, la République le députa vers le Roi de France pour des intérêts importants (*h*). En 1600, l'Électeur Palatin l'attirait à Heidelberg où ſon enſeignement fut fort applaudi. Il lui donna place dans ſon conſeil, & en 1618 le chargea d'une ambaſſade en France. Louis XIII lui fit un grand accueil, & le don d'une chaîne d'or avec médaille à ſon effigie (*i*).

Ses goûts & ſes affections l'avaient fixé à Heidelberg ; il y était devenu Recteur de l'Univerſité. Mais en 1681, cette ville fut priſe d'aſſaut & ſaccagée : il y

(*a*) Contrat de mariage paſſé le 29 Mars devant Fardiau & Cartault, Notaires à Paris. — Journal mss. de Denys Godefroy.
(*b*) Extrait de baptême authentique.
(*c*) Tranſport notarié, copie authentique.
(*d*) Journal mss. de D. Godefroy.
(*e*) Copie authentique.
(*f*) Journal mss. de D. Godefroy.
(*g*) Extrait de baptême, authentique.
(*h*) Lettres de créance, original & copie authentique.
(*i*) Paſſeport délivré par le Roi Louis XIII, copie authentique.

perdit ſa fortune, ſes papiers, ſa bibliothèque, & dut ſe réfugier à Strasbourg où il mourut le 7 Septembre de l'année ſuivante.

Dans les actes d'hommage & aveu pour le fief de Guignecourt en 1566 & 1569, dans ſes actes privés, dans les actes émanés de l'Électeur Palatin, il eſt toujours qualifié Noble & Écuyer (*a*). On peut voir la liſte de ſes nombreux & ſavants ouvrages, entre autres dans le tome XVII des *Mémoires* du P. Niceron qui en compte vingt & un. Son portrait eſt au Muſée hiſtorique de Verſailles, à la Bibliothèque publique de Genève, & dans la grande ſalle de l'École de droit à Paris.

Femme : Denyſe DE SAINCTYON, fille de Noble homme Jehan DE SAINCTYON & de Jacqueline LANGLOIS, qu'il épouſa le 13 Octobre 1573 (*b*). Les Sainctyon occupaient une poſition élevée à Paris. Dans la première moitié du XVe ſiècle, on voit JEHAN de Sainctyon à la tête des finances de l'État. L'un de ſes petits-fils, BUREAU de Sainctyon, épouſa une CRÉQUY, & PIERRE, fils de Bureau, une RUBEMPRÉ. ODON de Sainctyon, mari d'Anne Godefroy, rapporté au Ve degré, était couſin germain dudit Pierre (*c*). Le fief de Sainctyon, appelé auſſi la Croſſe, était un fief à cenſives ſitué dans Paris. Denyſe teſta le 24 Août 1631 à Straſbourg, & y mourut le 7 Décembre ſuivant (*d*).

Enfants :

1. THÉODORE, qui ſuivra.
2. JEAN, né à Genève le 17 Décembre 1584, décédé le 27 Février 1606 à Heidelberg, ſans alliance (*e*). Mentionné comme ayant été Lieutenant dans une compagnie ſuiſſe au ſervice de Henri IV.
3. JACQUES (*Jacobus Gothofredus*), né à Genève le 13 Septembre 1587 (*f*), prit ſes degrés en droit à Bourges (*g*), profeſſa avec éclat à Genève & eut comme juriſconſulte une réputation au moins égale à celle de ſon père. Son immenſe travail ſur le code Théodoſien le claſſa parmi les ſavants les plus diſtingués du XVIIe ſiècle. Pour faire connaître ſa vie publique il ſuffit de tranſcrire la pièce ſuivante :

« Nous Syndics & Conſeil de Genève, ayant été requis d'ottroier un cer-
« tificat qui faſſe foy de la naiſſance de feu Noble Jacques Godefroy, des
« emplois qu'il a exercés parmi nous, & de ſa mort, certifions, conformément
« à ce qui eſt contenu dans nos regiſtres publics, que ledit Noble Jacques
« Godefroy eſtoit fils naturel & légitime de Denys Godefroy originaire
« d'une famille conſidérable de Paris, qui a eſté tenue l'une des plus il-
« luſtres de noſtre ville, & qui a toujours pris & porté la qualité de
« Noble; qu'en l'année 1629 il fut promeu à la charge de Conſeiller
« d'Eſtat, en 1632 à celle de Secretaire d'Eſtat, & enfin en 1637 à celle
« de Syndic qu'il a meſme exercée pluſieurs fois; qu'en 1639 il fut envoié
« en députation auprès des Cantons ſuiſſes, & en 1643 à la cour de France;
« qu'il s'eſt acquitté de tous ces différents emplois très dignement & avec
« beaucoup de réputation : enfin, qu'en 1652 eſtant décédé, ſon corps fut
« inhumé dans le cloiſtre de noſtre temple de Saint-Pierre, deſtiné aux

(*a*) 24 Juin 1566, 10 Octobre, 16 Novembre 1569; extraits authentiques. — 22 novembre 1602, copie. — 7 Janvier 1604, original. — 4 Juillet 1618, original. — Pâques 1618, copie en français & en allemand.
(*b*) Journal mss. de D. Godefroy. — Quittances de rentes, 18 Avril 1575, 16 Mars 1576, authentique.
(*c*) Notes recueillies par Théodore & Jacques Godefroy.
(*d*) Copie certifiée.
(*e*) Journal mss. de D. Godefroy.
(*f*) Extrait de baptême, authentique.
(*g*) Diplômes originaux.

« perſonnes d'un rang ou d'une naiſſance diſtinguée. En foy de quoy « nous avons fait expedier le préſent certificat ſous noſtre ſceau & le « ſeing de noſtre Secretaire, ce 30e Mars 1698. Par meſdits Seigneurs, « Gautier (*a*). »

Marié deux fois, il n'eut point d'enfants. Sa ſeconde femme, Suzanne du Croso, lui ſurvécut. Son portrait eſt à la Bibliothèque publique de Genève, au Muſée hiſtorique de Verſailles, & dans la grande ſalle de l'École de droit à Paris. On peut voir la liſte de ſes doctes ouvrages dans le tome XVII des *Mémoires* du P. Niceron : ils ſont auſſi nombreux, & au moins auſſi eſtimés que ceux de ſon père.

4. Michelle, née à Genève le 6 Décembre 1588 (*b*), épouſa Noble Jean-Chriſtophe Haller de Haimhoff, Bailli d'Odernheim au Bas-Palatinat, fils de Noble N. Haller, Conſeiller de l'Empire en la Cour impériale de Vienne (*c*). Elle en eut :

I. Jean-Christophe Haller de Reitenbuch.

Une des filles de Jean-Chriſtophe Haller de Reitenbuch fut Demoiſelle d'honneur de la Princeſſe de Naſſau-Siegen, & une de ſes petites-filles, Louiſe-Dorothée Hofmann de Mandſchofen, épouſa, le 13 Mai 1723, Guſtave-Samuel-Léopold, Duc régnant de Deux-Ponts. L'Empereur lui conféra, le 3 Mai 1724, la dignité de Comteſſe du Saint-Empire (*d*).

II. Marie-Élisabeth, mariée à Noble N. de Graffenreit.

III. Anne-Sibille, mariée à Noble Semprech-Hoser.

5. Renée, née à Bâle le 6 Février 1590 (*e*), épouſa en premières noces Noble Philippe Camerarius, Bailli de Rockenhauſen au Bas-Palatinat (*f*), & en ſecondes noces, Noble Pierre de Brederode, Ambaſſadeur des Provinces-Unies à Paris en 1596, puis vers les Princes proteſtants d'Allemagne; lequel mourut en 1637, ſans enfants (*g*). De ſon premier mariage, Renée eut pluſieurs filles, & un fils qui ſervit dans les troupes hollandaiſes.

VIII. DEGRÉ.

Théodore, né à Genève le 14 Juillet 1580 (*h*), étudia en cette ville & à Straſbourg, & vint en 1602 ſe fixer à Paris où il rentra dans le giron de l'Égliſe catholique. Nommé Hiſtoriographe de France en 1613, il reçut en 1634 le brevet de Conſeiller au Conſeil ſouverain de Nancy, & en 1643, celui de Conſeiller d'État.

Il a fait des travaux conſidérables ſur l'hiſtoire de France, tant pour la publication des documents qui s'y rapportent, que pour la recherche des droits de la couronne. Auſſi les Miniſtres lui demandaient fréquemment des mémoires. Ces travaux lui valurent des brevets de penſions royales montant juſqu'à 3600 livres, & des miſſions importantes, notamment en Lorraine, & en 1637 au congrès de Cologne. En 1643, il fut adjoint comme Conſeiller Secrétaire à l'Ambaſſade françaiſe au fameux congrès de Munſter (*i*), & après la ſignature de la paix, demeura

(*a*) Original ſcellé.
(*b*) Journal mss. de D. Godefroy.
(*c*) Acte notarié du 15 Avril 1637, en expédition authentique. — Teſtament de D. Godefroy.
(*d*) Correſpondance de Madame Hofer. — Doſſier de la ſucceſſion Hofer.
(*e*) Journal mss. de D. Godefroy. — (*f*) Teſtament de D. Godefroy, & acte du 15 Avril 1637.
(*g*) Papiers de la ſucceſſion Brederode.
(*h*) Extrait de baptême, authentique; parrain Théodore de Bèze. Le baptême eut lieu le 17 Décembre.
(*i*) Les mémoires qu'il rédigea au congrès de Munſter ont été longtemps conſervés dans la bibliothèque du Chancelier Séguier.

en cette ville comme chargé d'affaires de France. Il y mourut le 5 Octobre 1649, & fut inhumé en l'égliſe de Saint-Lambert (*a*). Son portrait eſt au Muſée hiſtorique de Verſailles. Le P. Niceron, tome XVII déjà cité, donne la liſte de ſes nombreux ouvrages, dont pluſieurs, demeurés en manuſcrit, ſont conſervés aux bibliothèques Impériale & de l'Inſtitut. Il faut citer entre autres, le *Cérémonial de France*, les *Inventaires des titres de Lorraine & du Tréſor des chartes à Paris*, les *Généalogies des maiſons de Portugal & d'Autriche*, &c.

Femme : Anne Janvyer, fille de Pierre Janvyer, Conſeiller Secrétaire du Roi, & de Charlotte de Roussillon (*b*). Pierre Janvyer, frère d'Anne, eſt qualifié Noble homme dans un acte de 1654 (*c*). Une Janvyer (Charlotte) épouſa Pierre Seguier, Seigneur de Saint-Cyr, Conſeiller au Parlement. Anne, mariée le 23 Novembre 1610, décéda en 1623 (*d*).

Enfants :

1. Denys II, qui ſuivra.
2. Léon, né à Paris le 17 Septembre 1616 (*e*), fut Docteur en théologie, Prieur de Sainte-Croix de Séez, & Chanoine de la collégiale de Saint-Martin de Montpezat, en Quercy. Il vivait encore en 1684.
3. Denyse, née le 15 Avril 1612.
4. Louise-Catherine, née le 15 Novembre 1617, } Religieuſes aux Urſulines de Troyes.
5. Anne, née le 17 Février 1622, }
6. Charlotte, née le 29 Mars 1623, décédée en célibat.

Deux fils morts en bas âge.

IX. DEGRÉ.

Denys II, né à Paris le 24 Août 1615 (*f*), Hiſtoriographe de France en 1640, Conſeiller du Roi, Directeur de la Chambre des comptes de Lille en 1668, fut de bonne heure aſſocié aux graves occupations de ſon père. Dès le 27 Mai 1640, il obtenait la ſurvivance de la penſion de 3600 livres dont jouiſſait celui-ci, & le titre d'Hiſtoriographe. Le 20 Mai 1650, Louis XIV lui conférait une autre penſion de 2000 livres par un brevet témoignant des importants ſervices du père & du fils. Il figure au premier rang ſur la célèbre liſte des penſions littéraires, préſentée par Colbert à Louis XIV (*g*). Sa miſſion à Lille, d'abord temporaire, puis définitive, fut une marque de haute confiance, car le dépôt des Archives des Comtes de Flandre de la maiſon de Bourgogne & de la maiſon d'Autriche était d'une grande importance politique, ſurtout à cauſe des droits que Louis XIV avait à faire valoir ſur les Pays-Bas (*h*).

La bourgeoiſie de Lille lui fut conférée le 19 Avril 1675, & ſon inſcription au regiſtre porte : « Denys Godefroy, Eſcuyer, fils de feu Meſſire Theodore, vivant « Conſeiller d'État de S. M. T. C., & de Damoiſelle Anne Janvyer, natif de Pa- « ris, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils & Directeur général de la Chambre des « comptes de S. M. à Lille en Flandres..... » (*i*).

Il mourut le 10 Mai 1681 & fut inhumé dans le chœur de Saint-Étienne de Lille (*j*). Voir dans le tome XVII du P. Niceron la liſte de ſes ſavantes publica-

(*a*) Brevets originaux des charges & penſions, & les inſtructions baillées pour les miſſions.
(*b*) Contrat de mariage du 22 Novembre 1610, expédition authentique.
(*c*) Partage, expédition authentique.
(*d*) Nomination de tuteur & ſubrogé tuteur aux enfants mineurs, 27 Octobre 1623; copie collationnée.
(*e*) (*f*) Extraits de baptême, authentiques.
(*g*) Brevets originaux des charges & penſions.
(*h*) La correſpondance de Colbert.
(*i*) Extrait authentique. (*j*) Extrait mortuaire authentique.

tions, ſorties la plupart des preſſes de l'Imprimerie royale. La Bibliothèque Impériale & celle de l'Inſtitut conſervent beaucoup de ſes travaux manuſcrits.

Femme : Geneviève Des Jardins, qu'il épouſa en 1650. Elle était, comme lui, parente des de Thou, & en outre alliée aux Harlay, Potier de Geſvres, Pas de Feuquières, Du Pleſſis-Mornay, Caumont-La Force, de Hamel Bellengliſe, &c. (*a*). Le contrat de mariage, paſſé le 2 Octobre 1650, en l'hôtel de la Baronne d'Alembon, ſa ſœur, porte : « Noble homme Denis Godefroy, Conſeiller & Hiſtoriographe « ordinaire du Roy, fils de deffunct Meſſire Theodore Godefroy, Conſeiller du « Roy en ſes Conſeils d'État & privé..... & Damoiſelle Geneviefve Des Jardins, « fille de Noble homme Guillaume Des Jardins.... (*b*). »

Devenue veuve, elle eut la garde noble de ſes enfants mineurs, par acte du 15 Novembre 1681 (*c*).

Décédée à Paris le 7 Juillet 1718, à l'âge de 92 ans, & inhumée à Saint-André des Arts (*d*).

Enfants :

1. Denys III, né le 28 Mai 1653, Avocat aux Conſeils en 1677, Conſeiller Garde des livres en la Chambre des comptes de Paris, par lettres du 21 Mars 1705 (*e*); décédé le 6 Juillet 1719. Le 30 Août 1679 lui furent délivrées des lettres de *committimus* avec la qualification d'Écuyer (*f*). Il était ſavant, partagea pluſieurs des travaux de ſon père, & prépara avec Caille du Fourny la réimpreſſion de la grande Hiſtoire généalogique dite du P. Anſelme (*g*).
2. Denys, Sieur de Villiers, né le 26 Août 1654, Capitaine au régiment de Navarre, ſe maria en Rouſſillon & ne vivait plus en 1719. Un de ſes fils, Marc-Antoine, fut Officier dans le régiment de la Marine; un autre, Léon, fut Officier dans les troupes eſpagnoles & mourut en Sicile.
3. Jean, qui ſuivra.
4. Charles, Sieur de la Chateigneraye, né le 13 Mars 1660, Capitaine au régiment de Champagne, tué en 1682 devant Alger, lors du bombardement de cette ville par Duqueſne. Sans alliance.
5. Claude-Léon, Sieur du Marchais, né le 23 Avril 1664, fut Avocat aux Conſeils, & mourut à Paris le 29 Novembre 1738 (*h*). Il avait épouſé, en Janvier 1720, Damoiſelle Marguerite Bellavoinne, fille de Jean Bellavoinne, Écuyer, Conſeiller Secrétaire du Roi (*i*), dont un fils, Denys, Sieur du Marchais, Exempt des Cent-Suiſſes & Chevalier de Saint-Louis. Celui-ci épouſa, le 16 Mai 1778, Félicité-Marie Morin de Conteville (*j*) : ils moururent ſans enfants vers 1800.
6. Achille-Théodore, Sieur d'Anctin, né en 1666, Subdélégué de l'Intendance de Flandre en 1693, & Contrôleur général de l'extraordinaire des guerres en 1697; ne vivait plus en Avril 1713. Il tint la plume aux conférences pour le règlement des limites, après la paix de Ryſwick. Marié, en Décembre 1702, à Demoiſelle Thérèſe-Françoiſe Imbert du Hem, laquelle mourut en Juillet 1727, il en eut cinq enfants qui finirent ſans poſtérité (*k*).

(*a*) Voir l'*Hiſtoire de Charles VII*, Paris, 1661, in-fol., aux appendices, p. 881-889.
(*b*) Expédition authentique. (*c*) Copie authentique. (*d*) Copie authentique.
(*e*) Copie ſimple. (*f*) Original.
(*g*) Leur correſpondance eſt à la Bibliothèque de l'Inſtitut.
(*h*) Journal *le Mercure*, de Décembre 1738.
(*i*) Contrat de mariage, expédition authentique.
(*j*) Contrat de mariage paſſé le 16 Mai devant Sermet & Lebeuf, Notaires à Paris.
(*k*) Acte notarié du 5 Novembre 1727.

7. Geneviève, née le 2 Juillet 1651, Religieuſe aux Urſulines de Troyes.
8. Marie-Anne, née le 6 Février 1659, épouſa, en Juin 1687, Meſſire Claude-Gabriel de Bouju, Chevalier, Sieur de Champagne, Vaux, &c., fils de Meſſire Claude de Bouju, Chevalier, Seigneur de Mont-Guérard, Chevau-léger de Monſeigneur le Dauphin, & de Dame Marguerite de Perthuis (*a*).
9. Charlotte-Catherine, décédée en célibat le 3 Octobre 1729.

X. DEGRÉ.

Jean, Sieur d'Aumont, né à Paris le 7 Février 1656 (*b*), deſtiné d'abord à l'Égliſe, prit les ordres mineurs (*c*), fut Prieur de Sainte-Croix de Séez & Maître ès arts en l'Univerſité de Paris (*d*). Rappelé à Lille auprès de ſon père, il lui ſuccéda, le 27 Août 1681, comme Directeur de la Chambre des comptes (*e*). Le 6 Février 1693, il reçut la commiſſion de Procureur du Roi au Bureau des finances de la généralité de Lille (*f*). En 1715, il prit part, en la même qualité, aux conférences pour le règlement des limites en exécution de la paix de Bade (*g*). Malgré les travaux aſſidus & multipliés qu'exigeaient ſes doubles fonctions, il pourſuivit les études qui avaient illuſtré ſon père & ſon aïeul, fit de profondes recherches ſur l'époque de la Ligue, & publia des éditions très-eſtimées, entre autres des *Mémoires* de Comines, de Marguerite de Valois, de Caſtelnau, de l'Eſtoile. On lui doit un recueil fort curieux des correſpondances de l'Empereur Maximilien Ier, & autres grands perſonnages politiques de ſon époque, qu'il intitula, *Lettres de Louis XII* (4 vol. in-12).

En 1706, 1709 & 1714, il fut convoqué aux Aſſemblées de la Nobleſſe de la Flandre wallonne (*h*).

Mort le 23 Février 1732 & inhumé dans le chœur de Saint-Étienne de Lille (*i*).

Femme : Catherine-Urſule Le Gay du Chastel, fille d'Euſtache Le Gay du Chastel, Conſeiller du Roi & ſon Procureur général en la gouvernance de Lille, Douai & Orchies (*j*). Mariée en Mai 1694; décédée le 20 Janvier 1738 (*k*).

Enfants :

1. Jean-Baptiste-Achille, qui ſuivra.
2. Denys-Philippe, Sieur du Sart, né en 1699, Conſeiller Procureur du Roi au Bureau des finances de Lille après ſon père; décédé le 29 Août 1763. Il avait épouſé, en Juillet 1739, Demoiſelle Henriette-Joſèphe Herreng, fille de Meſſire Joſeph Herreng, Chevalier, Sieur de la Motte (*l*); elle eſt décédée le 24 Novembre 1743, âgée de 34 ans (*m*). Leur fille unique, Catherine-Henriette-Josèphe, épouſa, en Décembre 1765, Meſſire Charles-François Le Scellier de Vauxmenil, Chevalier, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Préſident à mortier au Parlement de Metz (*n*). Elle mourut à Lille le 9 Mai

(*a*) Contrat de mariage du 2 Juin; copie authentique.
(*b*) Extrait de baptême, authentique.
(*c*) Certificat archiépiſcopal du 2 Avril 1677, original.
(*d*) Diplôme du 23 Août 1674, original.
(*e*) (*f*) Commiſſions royales, copies certifiées.
(*g*) Commiſſion royale, copie ſimple, 23 Décembre 1715.
(*h*) Quatre convocations, originales.
(*i*) Extrait mortuaire authentique.
(*j*) Contrat de mariage, expédition authentique.
(*k*) Extrait mortuaire authentique.
(*l*) Contrat de mariage du 18 Juillet 1739, devant Th. Leſage, Notaire à Lille.
(*m*) Extrait mortuaire authentique.
(*n*) Contrat de mariage du 16 Décembre 1765, devant Duriez, Notaire à Lille.

1791, & ſon mari à Paris le 29 Août 1792, d'une bleſſure reçue près du Roi à la funeſte journée du 10 Août. Leurs enfants moururent jeunes, avant eux.

3. Marguerite-Isabelle, décédée ſans alliance le 24 Décembre 1731 (*a*).
4. Marie-Geneviève, Profeſſe en 1723 à l'hôpital royal dit *Comteſſe*, à Lille (*b*).
5. Catherine-Josephe, mariée, en Juin 1732, à Claude-Louis Gittard, Écuyer, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au régiment de Navarre, puis Officier ſupérieur du génie, & en dernier lieu Directeur des fortifications de la ville d'Ypres & autres places nouvellement conquiſes. Ils moururent en 1746, ſans poſtérité (*c*).

Cinq enfants morts en bas âge.

XI. DEGRÉ.

Jean-Baptiste-Achille, Sieur de Maillart, né à Lille le 15 Mai 1697 (*d*), Conſeiller du Roi, Directeur de la Chambre des comptes de Lille par lettres de ſurvivance du 14 Octobre 1726 (*e*). Il prit part en 1738 aux conférences pour le règlement des limites des Pays-Bas comme Procureur de S. M. T. C. Après la priſe de Bruxelles par l'armée françaiſe en 1745, il eut une commiſſion royale pour aller en cette ville reconnaître les titres & documents que pouvait revendiquer la France. En Novembre 1746 & 1747, il fut convoqué aux Aſſemblées de la Nobleſſe de la Flandre Wallonne (*f*).

Mort le 13 Décembre 1759, & inhumé dans le chœur de Saint-Étienne de Lille (*g*).

Femme : Anne-Alexandrine-Joſèphe Zouche de la Lande, fille d'Alexandre Zouche (*h*), Chevalier, Seigneur de la Lande, la Beuvrière, Beugin, &c., Chevalier de Saint-Louis, Commandant pour le Roi à Arras, & de Marie-Thérèſe-Joſeph Des Champs. Mariée le 5 Juillet 1739 (*i*), elle mourut le 12 Octobre 1744 (*j*).

Enfants :

1. Denys-Joseph, qui ſuivra.
2. Catherine-Josèphe, née le 9 Septembre 1741 (*k*), mariée, en Octobre 1769 (*l*), à Meſſire Éléonor Garnier, Comte des Garets, Seigneur du Coulombier, & Chevalier de Saint-Louis, lequel mourut en 1782, Maréchal des camps & armées du Roi, commandant la citadelle de Strasbourg. Elle lui ſurvécut juſqu'en 1796. Leur poſtérité ſubſiſte nombreuſe en Beaujolais & à Lyon.
3. Rufine-Geneviève, née le 5 Août 1743, décédée le 22 Juin 1747.

(*a*) (*b*) Acte de notoriété du 5 Novembre 1735, authentique.
(*c*) Règlement d'intérêts ; acte ſous ſeing privé du 15 Décembre 1746.
(*d*) Extrait de baptême, authentique.
(*e*) Extrait du Regiſtre de la Chambre des comptes, n° 79, f° 39 v°.
(*f*) Convocations originales.
(*g*) Extrait mortuaire, authentique.
(*h*) La famille de Zouche, originaire d'Angleterre, y a exercé les plus hauts emplois, par exemple ceux d'Ambaſſadeur, & de Lord gardien des cinq portes. En 1623, un cadet de cette famille vint s'établir & ſe marier en Berry ; c'eſt de lui que deſcendait Alexandre Zouche. Des lettres de Jacques II d'Angleterre (15 Octobre 1692) & de Louis XIV (Septembre 1700) le reconnaiſſent formellement & dans les termes les plus honorables (copies certifiées).
(*i*) Contrat de mariage du 4 Juillet 1739, authentique.
(*j*) Extrait mortuaire, authentique.
(*k*) Extrait de baptême, authentique.
(*l*) Contrat de mariage du 16 Octobre 1769 ; extrait authentique.

XII. DEGRÉ.

Denys-Joseph, Sieur de Maillart, du Sart, du Hautpont, &c., né à Lille le 5 Juillet 1740 (*a*), était, lors du décès de ſon père, trop jeune pour exercer la charge de Directeur de la Chambre des comptes de Lille. Elle lui fut néanmoins conſervée en conſidération des longs & beaux ſervices de ſa famille, & il la remplit avec diſtinction juſqu'à l'époque de la ſuppreſſion en 1791. Ses *Inventaires raiſonnés des Archives de Flandre & d'Artois* (7 vol. in-f° mſſ.), travail remarquable par la méthode & l'érudition, furent cités comme modèle par le Comité des Chartes inſtitué à Paris près le Garde des ſceaux quelques années avant la Révolution : la Société impériale des ſciences & arts de Lille en a entrepris l'impreſſion.

Le 5 Octobre 1764, il fit hommage au Roi pour le fief de Maillart (*b*). Le 18 Octobre 1780 & le 14 Octobre 1781, il reçut convocation aux Aſſemblées de la Nobleſſe de la Flandre Wallonne (*c*). Lors des élections aux États Généraux, il fut l'un des quatre Gentilshommes déſignés pour apprécier les titres de ceux qui ſe préſentaient pour voter dans la Chambre de la Nobleſſe (*d*).

Il émigra en 1792, fit la campagne de l'armée dite des Princes, revint à Lille en 1800, & y mourut le 14 Mai 1819 (*e*).

Femme : Marie-Julie-Eugénie de Lencquesaing, fille de Louis-Dominique-Euſtache, Écuyer, Sieur de Quieſtede, Meſplau, Choque, &c., ancien Capitaine au régiment de Navarre, Grand Bailli d'épée héréditaire de Saint-Omer, & de Marie-Cécile Aronio, Dame de Terrebecque. Le mariage eut lieu en Avril 1788 (*f*). Elle mourut à Wazemme-lez-Lille le 16 Septembre 1853, dans ſa 87ᵉ année.

Enfants :

1. Denys-Charles, qui ſuivra.
2. Eugénie-Joséphine-Louise, née le 22 Mai 1790 (*g*), mariée, le 30 Décembre 1812, à Albert-Jérôme Aronio de Romblay, Écuyer, Adjoint au Maire de Lille, d'une famille inſcrite au Livre d'or de Gênes & établie à Lille vers la fin du XVIIᵉ ſiècle.

   Il mourut le 27 Juin 1857. De ce mariage :

   I. Théodore Aronio de Romblay, Écuyer, né en 1815, marié à Matilde de la Fonteyne : ſept enfans.

   II. Cécile, née en 1813, mariée à Luglien de Jouenne d'Esgrigny, Écuyer, Officier de la Légion d'honneur, Colonel d'infanterie : deux filles.

   III. Clémence, née en 1817, mariée à Édouard du Soulier, Écuyer ; décédée le 4 Août 1850 : deux fils.

XIII. DEGRÉ.

Denys-Charles, né à Francfort-ſur-Mein le 22 Août 1795 (*h*), Adjoint au Maire de Lille en 1821 ; Sous-Préfet de Doullens en 1822 ; de Saint-Malo en 1824 ; de Va-

(*a*) Extrait de baptême, authentique.
(*b*) Extrait authentique.
(*c*) Convocations originales.
(*d*) Procès-verbal, authentique.
(*e*) Extrait mortuaire, authentique.
(*f*) Contrat de mariage du 7 Avril 1788, devant Delannoy, Notaire à Lille.
(*g*) Extrait de baptême, authentique.
(*h*) Extrait de baptême en latin, authentique.

lenciennes en 1826; démiſſionnaire par refus de ſerment en 1830, Chevalier de la Légion d'honneur en 1827. Membre de pluſieurs ſociétés ſavantes, il a publié entre autres la *Chronique de Lambert d'Ardre*, publication à laquelle l'Inſtitut accorda la *mention très-honorable* lors du concours des Antiquités nationales en 1855.

I. Femme : Félicité-Urſule DE MAINGOVAL, fille du Baron DE MAINGOVAL, Chevalier de Saint-Louis, ancien Officier au régiment de Vieille marine, & de N. PERDRY. Mariée le 22 Avril 1828, elle mourut le 1er Août 1829, ſans enfant. Son contrat fut honoré de la ſignature du Roi Charles X.

II. Femme : Anne-Alphonſine DE DROULLIN DE MÉNILGLAISE, fille d'Edmond DE DROULLIN, Marquis de Ménilglaiſe, & de Caroline DE LA BOURDONNAYE; petite-fille, par ſon père, d'ALPHONSE de Droullin, Marquis de Ménilglaiſe, Chevalier de Saint-Louis, Maréchal des camps & armées du Roi, & d'Anne DE GALARD DE BÉARN BRASSAC; par ſa mère, de CHARLES-ESPRIT, Comte de la Bourdonnaye Bloſſac, Pair de France, Conſeiller d'État, & d'Anne DE BERTIER DE SAUVIGNY; mariée le 4 Mai 1835 (*a*).

Alfred de Droullin, frère cadet d'Edmond, & Marquis de Ménilglaiſe après lui, mourut ſans alliance en Mai 1846. Se voyant le dernier de ſon nom, & déſirant continuer une famille très-diſtinguée qui s'éteignait en ſa perſonne, il ſtipula par ſes diſpoſitions teſtamentaires que le mari de l'aînée de ſes deux nièces prendrait par addition le nom de Ménilglaiſe & recueillerait ſon titre. C'eſt à Denis-Charles qu'incombait l'exécution de ce teſtament, viſé par ordonnance royale rendue en Conſeil d'État le 14 Décembre 1846 (*b*). Par ſuite, il a écartelé ſes armoiries de celles de Droullin de Ménilglaiſe, *d'Argent au Chevron de Gueules, accompagné de trois Quintefeuilles de Sinople* (*c*).

Enfants :

1. DENYS-MARIE-CHARLES-RAOUL, né le 25 Février 1836, marié, le 4 Juin 1861, à Marie DE PONTJARNO, fille du Baron DE PONTJARNO & de Zeïla DE JANVRE DE LA BOUCHETIÈRE.
2. DENYSE-MARIE-CAROLINE-LOUISE, née le 11 Février 1839, mariée, le 6 Octobre 1859, à Thibaud-Roch, Comte DE CHASTEIGNER, Chevalier de la Légion d'honneur & de l'ordre Conſtantinien de Naples; veuve le 26 Août 1865; ſans enfants.
3. HÉLÈNE-MARIE-ALPHONSINE, née le 11 Octobre 1852.

(*a*) Contrat de mariage devant Deſſaigne, Notaire à Paris.
(*b*) Bulletin des lois.
(*c*) Voir ci-devant la généalogie de Droullin de Ménilglaiſe.

GOULLET DE RUGY.

EN LORRAINE.

PROVINCE DES TROIS ÉVÊCHÉS.

D'Azur au Lion d'Or, grimpant une Fontaine d'Argent.

Famille ancienne & diſtinguée du pays Meſſin. Bien avant la réunion définitive de Metz à la Couronne de France, alors que cette ville, relevant des Empereurs d'Allemagne, mais cependant libre & ſouveraine, ſe gouvernait par ſes propres lois, pluſieurs membres de la famille Goullet rempliſſaient les fonctions d'Amans & de Conſeillers Échevins, & l'on ſait que ces emplois n'étaient confiés qu'aux premières familles. Il exiſtait à Metz deux branches de la famille Goullet : celle des Goullet de Montlibert, qui comptait une ſucceſſion d'hommes diſtingués dans la Robe & dans l'Épée & qui eſt éteinte aujourd'hui, & celle des Goullet de Rugy.

Il ſerait facile de faire remonter la filiation de cette famille juſqu'au commencement du XVIe ſiècle; cependant l'on s'arrêtera à David Goullet, parce que c'eſt lui qui figure, avec le titre de Sieur de Crépy, au f° 611 (Lorraine) de l'Armorial général dreſſé par Ch. d'Hozier, en vertu de l'édit de 1696.

PREMIER DEGRÉ.

David Goullet, fils de Jean Goullet le jeune, Diacre de l'égliſe de Sauzel, établie à Metz pour le culte de la religion prétendue réformée, & de Suzanne Mongin, était en 1673 Conſeiller Échevin de la ville de Metz (*a*), & il eſt qualifié : Écuyer, Sieur de Creſpy, dans un exécutoire (*b*), décerné à ſon profit au Parlement de Metz le 3 Juin 1676. Né le 9 Septembre 1627 (*c*), il mourut en 1705 dans ſa terre de Creſpy. Il avait épouſé en 1657 Suzanne Genette, fille d'un Miniſtre proteſtant, & il en a eu douze enfants. Devenu veuf, il épouſa en ſecondes noces, le 23 Juin 1675, Judith Petitjean, fille de Charles Petitjean, Seigneur de Rugy, & de Dame Éliſabeth de Moranvillé. Il eut encore dix enfants de ce ſecond mariage qui fit entrer la terre de Rugy dans la famille Goullet.

Tous les membres de cette branche des Goullet avaient embraſſé la religion prétendue réformée &, par ſuite de la révocation de l'Édit de Nantes, ils émigrèrent tous en pays étrangers. Pluſieurs d'entre eux ont formé des établiſſements conſidé-

(*a*) Acte de mariage du 23 Juin 1675; extrait des regiſtres du village de Courcelle-Chauſſy.
(*b*) Expédition délivrée en forme par deux Notaires le 26 Mai 1784.
(*c*) Extrait des regiſtres des baptêmes de la religion réformée de Metz.

rables en Pologne, en Saxe, & ſurtout à Berlin, où leurs deſcendants ſe trouvent encore en grand nombre aujourd'hui. Il n'eſt reſté en France que David Goullet & ſa femme, qui s'étaient convertis, & les trois plus jeunes de leurs enfants, qui ſont :

1. LOUIS-AUGUSTE Goullet, Écuyer, Seigneur de Rugy, Capitaine de la grande fauconnerie de France, qualités relatées dans des lettres de Committimus (*a*), données par le Roi le 17 Octobre 1720, & dans l'acte de baptême de ſa fille. Né le 22 Décembre 1686 (*b*), il mourut à Paris le 22 Mai 1754. Par teſtament en date du 16 Septembre 1749, il avait légué la terre & ſeigneurie de Rugy à l'aîné des enfants de PIERRE-PHILIPPE Goullet, ſon frère, à charge de ſubſtitution à l'aîné de la famille de mâle en mâle. Il avait épouſé en 1719 Demoiſelle Antoinette-Suzanne CHARPENTIER, dont il n'a eu qu'une fille :

   MADELEINE-SUZANNE Goullet de Rugy, née le 22 Juillet 1720 (*c*), morte à Paris en 1777. Elle avait épouſé, le 18 Février 1743, Meſſire Jean-Anne DE GRÉGOIRE, Marquis de Saint-Sauveur, Écuyer du Roi & de Mgr le Dauphin. C'était une femme d'un grand mérite & elle devint Sous-Gouvernante des enfants de France. Sa poſtérité s'eſt éteinte en la perſonne de Monſieur le Marquis de Saint-Sauveur, ancien Chambellan du Roi Charles X, décédé célibataire le 18 Janvier 1835.
2. PIERRE-PHILIPPE Goullet, qui continue la deſcendance.
3. ALEXANDRE Goullet de Gravelotte, Lieutenant au régiment de Normandie, né le 6 Juillet 1692, mort célibataire en 1729.

II. DEGRÉ.

PIERRE-PHILIPPE Goullet, Écuyer, Seigneur de Rugy en partie, Préſident des traites foraines dans la généralité de Metz & pays Meſſin, né le 10 Mai 1689 (*d*), mort le 24 Août 1749; marié, le 21 Août 1719, avec Demoiſelle Marie-Madeleine LE COQ, dont il a eu cinq fils :

1. CHARLES-ALEXANDRE Goullet de Vigy, Écuyer, Seigneur de Rugy, Colonel Directeur d'Artillerie, Chevalier de Saint-Louis; né le 15 Juin 1722, mort le 30 Mai 1787; marié, le 8 Mars 1759, avec Demoiſelle Thérèſe DE LASALLE, dont il n'a eu qu'une fille, morte en bas âge.
2. PHILIPPE-AUGUSTE Goullet, Écuyer, Conſeiller au Parlement de Metz, Préſident de la Chambre des requêtes du Palais; né le 20 Juin 1724, mort célibataire, le 10 Mai 1810. Le 5 Décembre 1776, Philippe-Auguſte Goullet prêta, au Parlement de Metz, tant en ſon nom qu'en celui de ſon frère aîné Alexandre Goullet de Vigy, les foi & hommage qu'ils devaient au Roi, tant pour mutation que pour joyeux avènement, à raiſon de la terre & ſeigneurie de Rugy (*e*).
3. JEAN-MELCHIOR Goullet de Rugy, qui continue la deſcendance.
4. JEAN-PIERRE Goullet de Latour, Écuyer, Maréchal de camp d'artillerie en 1791, Chevalier de Saint-Louis, décoré de l'ordre américain de Cincinnatus; né le 10 Juin 1730, mort 30 Janvier 1809; marié, le 25 Novembre 1782, avec Demoiſelle Charlotte PICARD D'EISCH, dont il n'a pas eu d'enfants.

(*a*) Original en parchemin.
(*b*) Extrait baptiſtaire de la paroiſſe Saint-Eucaire de Metz.
(*c*) Extrait baptiſtaire de la paroiſſe Saint-Euſtache à Paris.
(*d*) Extrait baptiſtaire de la paroiſſe Saint-Maximin de Metz.
(*e*) Extrait des regiſtres du Parlement de Metz, certifié conforme par deux Notaires le 12 Juillet 1784.

5. LOUIS-AUGUSTE Goullet de Saint-Paul, Écuyer, Lieutenant-Colonel d'artillerie, Chevalier de Saint-Louis; né le 25 Septembre 1734, mort célibataire le 7 Janvier 1814. Il ſigna, en Aſſemblée de Gentilshommes, le mémoire contenant les pouvoirs donnés aux Députés de Metz aux États généraux de 1789.

III. DEGRÉ.

JEAN-MELCHIOR, Ier du nom, Goullet de Rugy, Écuyer, Maréchal de camp d'artillerie en 1788, Commandant particulier du Corps & de l'École des Mineurs de l'artillerie françaiſe, Chevalier de Saint-Louis, né le 30 Novembre 1727 (*a*), mort à Metz le 11 Avril 1813, entouré du reſpect de tous & de la conſidération générale due à ſes vertus autant qu'à ſes talents militaires. En 1785, il reçut des lettres de confirmation de nobleſſe, conçues dans les termes les plus honorables pour ce militaire diſtingué, qui paſſait alors pour le plus habile Officier de mineurs de l'Europe. Ces Lettres ſeront rapportées ci-après. Il avait épouſé, le 24 Janvier 1759, Demoiſelle Marguerite D'HERBELET, fille d'Étienne D'HERBELET, Capitaine aux gardes de ſon A. R. le Duc de Lorraine & Commandant du château de Sarreguemines. Il a eu de ce mariage trois enfants, dont un ſeul ſurvivant, qui ſuit.

IV. DEGRÉ.

JEAN-BAPTISTE-ALBERT-THOMAS Goullet de Rugy, Colonel d'artillerie, Chevalier de Saint-Louis; né le 21 Décembre 1763; a eu pour parrain le général de Gribeauval, Premier Inſpecteur de l'Artillerie françaiſe, & pour marraine Madame la Marquiſe de Saint-Sauveur, Sous-Gouvernante des Enfants de France, ſa tante à la mode de Bretagne (*b*); mort à Metz le 31 Mai 1844. En 1787, il était déjà Capitaine, & il fut alors déſigné par le Maréchal de Ségur, Miniſtre de la guerre, pour faire partie d'une commiſſion militaire qui avait pour objet différents changements dans la conſtitution de l'armée napolitaine. Il concourut pendant ſept ans à la nouvelle organiſation de l'artillerie à Naples, & rentra en France en 1794 avec le grade de Colonel, qui lui fut confirmé en 1814, époque à laquelle il reçut auſſi le brevet de Chevalier de Saint-Louis (*c*). Il avait épouſé, le 18 Octobre 1797, Demoiſelle Marie-Anne TARDIF DE PETIVILLE, d'une famille diſtinguée de la Normandie, & il en eut quatre enfants :

1. JEAN-MELCHIOR II Goullet de Rugy, qui continue la deſcendance.
2. PHILIPPE-AUGUSTE Goullet de Rugy, auteur de la ſeconde branche.
3. ANNE-FRANÇOISE Goullet de Rugy, née le 15 Décembre 1799, morte à Paris, le 26 Avril 1867; a épouſé, le 15 Mai 1821, Aimé-François MARCHAL DE CORNY, dont elle a eu un fils, GERMAIN-OLIVIER Marchal de Corny, marié, le 2 Octobre 1860, avec Demoiſelle Louiſe BOUESNEL D'ÉTAULES, & père d'un fils.
4. MARIE-ANNE-ÉLISABETH Goullet de Rugy, mariée, le 20 Octobre 1838, avec Charles-Céſar COUSTANT D'YANVILLE, Conſeiller référendaire à la Cour des comptes, Officier de la Légion d'honneur (*d*).

(*a*) Extrait baptiſtaire de la paroiſſe Saint-Eucaire de Metz.
(*b*) Extrait baptiſtaire de l'égliſe de Sarreguemines.
(*c*) Pièce originale, ſignée du Comte d'Artois, depuis Charles X, & ſcellée.
(*d*) Voir ci-devant, même vol., art. COUSTANT.

V. DEGRÉ.

JEAN-MELCHIOR Goullet de Rugy, ancien Officier aux huſſards de la garde royale, né à Metz le 30 Septembre 1798, mort à Paris le 7 Avril 1867, marié, le 29 Avril 1830, avec Demoiſelle Marie-Armandine DE CAULAINCOURT, dont il a eu quatre enfants :

1. AYMAR Goullet de Rugy, qui continue la deſcendance.
2. ARMAND-AUGUSTE-GUY Goullet de Rugy, né le 11 Février 1847.
3. AUGUSTINE-LOUISE-CAMILLE Goullet de Rugy, mariée, le 17 Juin 1858, avec le Comte Raymond DE ROMANET, dont elle a deux fils & une fille.
4. MARCELLE-GENEVIÈVE Goullet de Rugy, mariée, le 9 Avril 1861, avec le Baron Alexandre BIGOT DE MOROGUES, dont elle a une fille.

VI. DEGRÉ.

AYMAR Goullet de Rugy, Capitaine au 7ᵉ régiment de chaſſeurs à cheval, né le 2 Janvier 1832, marié, le 4 Avril 1867, avec Demoiſelle Laurence DE LA ROCHELAMBERT, fille de feu le Marquis DE LA ROCHELAMBERT.

SECONDE BRANCHE.

V. DEGRÉ.

PHILIPPE-AUGUSTE Goullet de Rugy, ancien Capitaine du génie, Chevalier de la Légion d'honneur, né à Metz le 15 Novembre 1802, marié, le 28 Avril 1835, avec Demoiſelle Amélie-Charlotte-Éléonore DE BEAUFORT, dont il a eu deux enfants :

1. HENRY-MELCHIOR Goullet de Rugy, Officier au 8ᵉ régiment de lanciers, né le 14 Juillet 1839.
2. MARIE-ALBERTINE Goullet de Rugy, mariée, le 7 Avril 1858, avec Henri DE REDON, dont elle a un fils & deux filles.

LETTRES DE CONFIRMATION DE NOBLESSE (*a*),

données par le Roi Louis XVI à JEAN-MELCHIOR GOULLET DE RUGY, Brigadier des Armées du Roi.

Du mois d'Avril 1785.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE & DE NAVARRE, à tous préſens & à venir, Salut. Notre cher & bien amé le S. Jean-Melchior Goullet de Rugy, Brigadier d'infanterie, Commandant particulier de l'École & du corps des mineurs de notre artillerie, nous a fait expoſer qu'il remonte par une filiation ſuivie juſques à Nicolas Goullet, ſon triſayeul qui, ſuivant une tradition accréditée de tout tems dans la province des Trois Évêchés, deſcendoit d'un Jean Goullet, annobli par Charles VI, & avoit été nommé le Capitaine balafré, à cauſe d'une bleſſure qu'il reçut en combattant à la tête d'une compagnie de Gendarmes ſous Henry IV, que les titres juſtificatifs de ces faits, titres qu'il a mis ſous nos yeux, prouvent encore que ſa famille a toujours joui, dans la même province, des priviléges de la Nobleſſe, qu'ainſi il avoit lieu d'eſpérer que nous le confirmerions dans la jouiſſance de cet état; nous nous y portons d'autant plus volontiers que ces conſidéra-

(*a*) Copie, certifiée conforme par le Sieur Martin, Écuyer, Conſeiller Secrétaire du Roy, maiſon, couronne de France & de ſes finances.

tions ne ſont pas les ſeules qui nous parlent en ſa faveur. Inviolablement attachée à ſes ſouverains & à ſes devoirs, ſa famille a rempli avec la plus grande diſtinction des emplois honorables dans la Robe & dans l'Épée. Un de ſes parens eſt mort revêtu de la charge de Conſeiller en notre Parlement de Metz. L'un de ſes frères eſt revêtu de la charge de Conſeiller Préſident de la chambre des requêtes du Palais de cette même Cour, & ſon père était Préſident de la juridiction des traites. Parmi ceux de ſes ancêtres ou de ſes parens qui ont embraſſé la profeſſion des armes & dont quatre ont été tués à la guerre, on diſtingue quatre Capitaines d'infanterie ou de chaſſeurs, un Commandant de bataillon, un Lieutenant de vaiſſeau, un Ingénieur en chef, & un Brigadier d'infanterie Directeur des fortifications de la Provence & du Languedoc. Trois de ſes frères, qui ſont décorés de la croix de notre ordre de Saint-Louis, ſont parvenus aux grades, le premier de Capitaine d'artillerie, le ſecond de Colonel dans le même corps, le troiſième de Lieutenant-Colonel, & de Sous-Directeur de l'artillerie à Maubeuge. Déjà recommandable à ces différens titres, le Sr de Rugy l'eſt encore infiniment davantage par ceux qu'il ne doit qu'à lui-même. Depuis quarante ans qu'il eſt à notre ſervice, il a fait ſix campagnes & a reçu une bleſſure grave. De l'état de ſimple Cadet, il s'eſt élevé de grade en grade juſqu'à celui de Brigadier d'infanterie; il eſt à la veille d'être promu à celui de Maréchal de camp en nos armées; il eſt depuis vingt ans à la tête de la partie des Mines; enfin, de l'aveu de tous les Généraux ſous leſquels il a ſervi, cette partie a été portée par lui à un tel degré de perfection, ſurtout pour la défenſe des places, qu'il paſſe à juſte titre pour le plus habile Officier de mineurs qui exiſte en Europe. Nous nous croyons d'autant plus intéreſſés à décerner à des talens auſſi ſupérieurs & à des ſervices auſſi importans la récompenſe qui leur eſt due, qu'indépendamment de ce qu'une faveur auſſi méritée n'honore pas moins le Souverain qui la diſpenſe que le ſujet qui la reçoit, nous eſpérons qu'elle invitera les Officiers de nos troupes à ſe diſtinguer comme le Sr de Rugy, non ſeulement par leur valeur, mais encore par une étude approfondie de l'art de la guerre. A ces cauſes & autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre Conſeil, & de notre grâce ſpéciale, pleine puiſſance & autorité royale, nous avons confirmé &, par ces préſentes ſignées de notre main, nous confirmons la nobleſſe du Sr Jean-Melchior Goullet de Rugy & même en tant que de beſoin nous l'avons annobli & nous l'annobliſſons, enſemble ſes enfans & deſcendans en ligne directe, mâles & femelles, nés & à naître en légitime mariage; voulons & nous plaiſt que ledit Sr Jean-Melchior Goullet de Rugy & ſes dits deſcendans ſoient en tout lieu, tant en jugement que hors de jugement, tenus & reconnus pour Nobles & Gentilshommes, & qu'ils puiſſent en conſéquence jouir des mêmes honneurs, prérogatives & prééminences que les autres Gentilshommes de notre royaume, notamment prendre la qualité d'Écuyer, parvenir à tous degrés de Chevalerie, & autres dignités réſervées à notre Nobleſſe, tenir & poſſéder tous fiefs, terres, poſſeſſions & héritages nobles, & en jouir & diſpoſer noblement. Les autoriſons en outre à porter & à faire peindre, graver & ſculpter, en tels endroits de leurs maiſons, terres & ſeigneuries que bon leur ſemblera, les armoiries appartenantes à leurs ancêtres, leſquelles ſont *d'Azur au Lyon d'Or grimpant une Fontaine d'Argent.* Si donnons en mandement à nos amés & féaux les Gens tenant notre Cour de Parlement, Chambre des comptes & Cour des aides à Metz, enſemble aux Préſidents & Tréſoriers de France, au Bureau de nos finances établi en la même ville, & à tous autres nos Officiers & juſticiers qu'il appartiendra, que ces préſentes ils ayent à faire regiſtrer, & du contenu en icelles jouir & uſer ledit Sr Jean Melchior Goullet de Rugy, enſemble ſes enfans & deſcendans en ligne directe, tant mâles que femelles, nés & à naître en légitime mariage, pleinement, paiſiblement & perpétuellement, ceſſant & laiſant ceſſer tous troubles & empêchemens quelconques, & nonobſtant tous édits, déclarations, ordonnances, arrêts, lettres & autres choſes à ce contraires, auxquels nous avons expreſſément dérogé & dérogeons par ces dites préſentes, mais pour ce regard ſeulement & ſans que cela puiſſe tirer à conſéquence. Car tel eſt notre plaiſir. Et afin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à toujours, nous avons fait mettre notre ſcel à ces dites préſentes. Donné à Verſailles au mois d'Avril, l'an de grace mil-ſept-cent-quatre-vingt-cinq, & de notre règne le onzième.

Signé, LOUIS, *ſur le repli* : Par le Roy, *ſigné*, le Maréchal DE SÉGUR; à côté eſt écrit : *Viſa*, Signé : HUE DE MIROMENIL.

Regiſtrées ez Regiſtres du Greffe de la Cour, du conſentement du Procureur général du Roy pour être ſuivies & exécutées ſuivant l'arrêt de ce jour. Fait à Metz en Parlement, Chambre des comptes, le ſeize Août mil ſept cent quatre vingt cinq. *Signé :* COLLIGNON.

Regiſtrées ez Regiſtres du Greffe du Bureau des finances de la généralité de Metz & Alzace, du conſentement du Procureur du Roy, pour être ſuivies & exécutées ſuivant le jugement de ce jour. Fait à Metz au Bureau des finances, le dix-huit Août mil-ſept-cent-quatre-vingt-cinq. *Signé :* PICHON.

DE GRASSET,

Anciens Seigneurs de Farlet, Orignac, Tarailhan, Savignac.

EN LANGUEDOC.

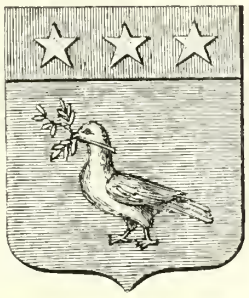

D'Azur à une Colombe d'Argent, tenant en ſon bec un Rameau d'Olivier de même; au Chef couſu de Gueules, chargé de trois Étoiles d'Or (a).

La maiſon DE GRASSET très-anciennement établie en Languedoc, paraîtrait originaire de Bologne en Italie.

Elle eſt inconteſtablement d'origine chevalereſque. En dehors de ſa filiation non interrompue, on rencontre dans les vieilles chartes des perſonnages du même nom, qui appartiennent ſans doute à la même ſouche.

Un PERRONET de Graſſet figure dans une charte latine portant quittance de 30 ſols, du 7 Septembre 1322 (*b*).

PONS, PIERRE & BERNARD de Graſſet figurent dans une charte latine de 1327 (*c*).

BERNARD de Graſſet eſt cité dans un acte paſſé en 1327 par Dieudonné de Clermont, au château de Bruſque, en Languedoc (*d*).

JACQUES de Graſſet, de Bruſques, fut préſent en 1415 à une quittance de dot (*e*).

PIERRE de Graſſet, Homme d'armes, figure en 1594 au rôle de montre paſſée dans la forêt de Breſcou, ſous la charge de Claude de Bronteil, Capitaine (*f*).

Cette famille a rempli les plus grandes charges dans nos Cours ſouveraines (*g*), & n'a pas ceſſé de tenir un rang conſidérable dans la province. Deux de ſes membres ont pris part à l'Aſſemblée de la Nobleſſe de Montpellier en 1789; elle figure à l'Indicateur nobiliaire de d'Hozier & ſes armes ont été enregiſtrées à l'Armorial général de France le 1er Septembre 1697.

Elle prouve, par titres, une filiation non interrompue depuis JEAN de Graſſet qui épouſa en 1561 Pierrette DE RATTE, ſœur de Monſeigneur de Ratte, Évêque Seigneur de Maguelone. Ce mariage indique la haute poſition que la maiſon de Graſſet devait avoir à cette époque. Parmi les alliances de cette famille figurent encore celles avec les maiſons DE MIRMAND, DE PERDRIX, DE LA ROCHE, DE LORT-SÉRIGNAN, GLÉON DE DURBAN, DE VIC, BÉNAVENT DE SALES, DE GINESTOUS, DE CADOLLE, D'ESPAGNAC, D'ARJUZON, DE FABRE DE LATUDE.

PREMIER DEGRÉ.

JEAN de Graſſet, Syndic général des États de Languedoc en 1599 & 1612,

(*a*) Armorial général de France à la Bibliothèque Impériale.

(*b*) (*c*) (*d*) (*e*) (*f*) Original en parchemin aux archives de la famille.

(*g*) D'Aigrefeuille, *Hiſtoire de Montpellier*, vol. I, page 593 & 605. — Gariel, *Series præſulum.* — Albiſſon, *Lois de Languedoc*, I, 465; IV, 116.

épouſa, le 28 Janvier 1562, Pierrette DE RATTE, fille légitime & naturelle de Meſſire DE RATTE & de Damoiſelle DE CAMBOUS, & ſœur de Monſeigneur Guitard de Ratte, Évêque Seigneur de Maguelone (*a*). Les auteurs contemporains de Jean de Graſſet & de ſes enfants, parlent de l'ancienneté & de l'illuſtration de cette famille (*b*). Jean de Graſſet eut de ſon mariage avec Pierrette de Ratte, trois enfants, ſavoir :

1. JEAN de Graſſet, qui ſuit.
2. CHARLES, Chevalier de Graſſet, Procureur général & enſuite Préſident de la Cour des comptes, aides & finances de Montpellier. Il a formé la branche de Montpellier qui s'eſt éteinte en Eſpagne, où elle avait émigré (*c*), ainſi que la branche des de Graſſet, Seigneurs d'Orignac en Bigorre.
3. PIERRE de Graſſet, Chanoine en l'égliſe cathédrale de Montpellier, Archidiacre de Valence.

II. DEGRÉ.

JEAN II de Graſſet, Seigneur de Farlet, Syndic général de la province de Languedoc, ſe maria, le 3 Février 1594 (*d*), avec Demoiſelle Jeanne DE RAPHELIN, de Pézenas, fille légitime & naturelle de feu Guillaume DE RAPHELIN, Seigneur de Maldignat, & de Jeanne DE BEDOS. Il fut nommé Procureur général à la Cour des aides de Montpellier & plus tard Préſident à la Cour des comptes, & fut penſionné par Lettres patentes du Roi Henri IV (*e*). Par ſon teſtament (*f*), à la date du 14 Juillet 1622, reçu par Me Faugières, Notaire, il voulut être enterré dans l'égliſe collégiale de Pézenas. Il avait eu de ſon mariage trois enfants, ſavoir :

1. GABRIEL de Graſſet, qui ſuit.
2. JEAN de Graſſet, Conſeiller-Juge en la Viguerie de Montpellier, puis Tréſorier de France.

(*a*) Une copie du temps de ce pacte de mariage ainſi que divers actes originaux s'y rapportant, ſont entre les mains de la famille.

(*b*) P. Gariel, *Series præſulum Magalonenſium & Monſpelienſium .... ab anno* 451 *ad ann.* 1665. 2ª editio. Tholoſæ, 1665, 2 t. en 1 vol in-fol.; t. II, p. 296 : « ..... *Melitenſem* RATTÆOS *impigrè militiam profeſſos « eſſe reperio. Perſtatque hodie vegetus ille Rattæorum ſanguis in illuſtrem* GRASSETIORUM *familiam per Gui- « tardi* (*Rattæi*) *ſororem connubiali jure transfuſus : atque hinc prodiit* JOANNES GRASSETIUS *ampliſſimis apud « nos uſus honoribus, quos ipſos præclaris animi dotibus honeſtavit honores, cùm Senatoris in Subſidiorum « Curia munus, tum generalis Procuratoris partes in ſuprema rationum regiorum exedra ſtrenuè ſemper « obierit. Fratrem habuit* CAROLUM GRASSETIUM, *Præſidum nunc in utroque Subſidiorum & Computorum « Tribunali clariſſimum, quem ſoſpitem quam diutiſſimè ſuperi ſervent, ſi florentem ament Monſpel. Rempu- « blicam cui regendæ conſervandæque vegetam olim juventutem addixit, ſenileſque curas par adhuc magnis « rebus agendis impendit.*

« .... je trouve que la famille DE RATTE a donné une ſuite de Chevaliers de Malte. Le ſang de cette race mar- « tiale ſubſiſte encore aujourd'hui dans l'illuſtre famille de Graſſet à laquelle il a été tranſmis par droit de ma- « riage de la ſœur de GUITARD (de Ratte). De cette union vint JEAN DE GRASSET, qui fut élevé dans notre pro- « vince aux plus grandes dignités dont il a augmenté l'éclat par les qualités précieuſes de ſon eſprit qu'il eut « l'occaſion de manifeſter ſoit dans l'exercice des fonctions de Préſident à la Cour des aides, ſoit au poſte élevé « de Procureur général en défendant avec fermeté les intérêts du Roi. Il avait pour frère CHARLES de Graſſet, « actuellement illuſtre Préſident à la Cour des aides & à celle des comptes. Que ſes ſupérieurs le gardent le plus « longtemps poſſible, s'ils déſirent conſerver l'état floriſſant de la cité de Montpellier, à l'adminiſtration & au « bien de laquelle il avait jadis voué ſa jeuneſſe, & dont les grandes affaires ſont encore en ſa vieilleſſe l'objet « de toute ſa ſollicitude. »

(*c*) La veuve de Vincent-Ferrier de Graſſet ſe remaria en Eſpagne vers 1800 avec le Marquis de Blondel, Colonel général des gardes wallonnes. Elle avait auprès d'elle le fils qu'elle avait eu de ſon premier mariage. La mort de ce dernier mit fin à cette branche.

(*d*) Contrat de mariage reçu & expédié en groſſe par Me Roſſet, Notaire à Béziers. Cette expédition eſt entre les mains de la famille ; elle porte copie de la procuration de Jean Ier de Graſſet & de Pierrette de Ratte, père & mère du futur.

(*e*) Les originaux des brevets & lettres patentes ſont entre les mains de la famille.

(*f*) Expédition de ce teſtament, entre les mains de la famille.

3. Marie de Graſſet, mariée à Jean de Mirmand, Seigneur d'Abeilhan, Tréſorier de France.

III. DEGRÉ.

Gabriel de Graſſet, Seigneur de Farlet, Premier Conſul de Montpellier, Procureur général à la Chambre des comptes de Montpellier, fut pourvu de cette charge par Lettres patentes du Roi à la date du 16 Novembre 1622 (*a*), puis nommé Conſeiller à la Cour des aides. Il fut Député des États généraux de Languedoc auprès du Roi. Il ſe maria, le 30 Avril 1626 (*b*), avec Demoiſelle Conſtance de Rouch d'Arnoye, fille légitime & naturelle de Meſſire Jean de Rouch d'Arnoye, Seigneur de Perdiguier & autres places, Conſeiller du Roi, Lieutenant général au ſiége préſidial de Béziers, & de Dame Marie de Lort-Sérignan. Il eut de ſon mariage ſix enfants, ſavoir :

1. Raimond de Graſſet, qui ſuit.
2. Gabriel de Graſſet, Seigneur de Farlet.
3. Marie de Graſſet, mariée au Marquis de Lort-Sérignan.
4. Anne de Graſſet.
5. Catherine de Graſſet.
6. Antoinette de Graſſet.

IV. DEGRÉ.

Raimond de Graſſet, Écuyer, « fils légitime & naturel de feu Gabriel de Graſſet, vivant Conſeiller à la Cour des comptes, aides & finances de Montpellier & de Dame Conſtance d'Arnoye, » ſe maria, le 16 Octobre 1655, avec Demoiſelle Marie de Bérard, de Pézenas, fille de Jean Bérard & de Madeleine de Wicque (*c*). Il eut de ſon mariage quatre enfants, ſavoir :

1. Raimond de Graſſet, Doyen de l'égliſe collégiale de Pézenas.
2. Jean de Graſſet, qui continue la filiation.
3. François de Graſſet.
4. Madeleine de Graſſet.

V. DEGRÉ.

Jean de Graſſet, « fils légitime & naturel de Raymond de Graſſet, Écuyer, & de Marie de Bérard, de Pézenas, » naquit le 26 Décembre 1659 (*d*). Il entra en 1684 dans les Mouſquetaires à cheval de la garde du Roi & fut nommé par le Roi, le 28 Mai 1689 (*e*), Capitaine dans le régiment de Navarre. Il fit enregiſtrer ſes armes à l'Armorial général de France en même temps que ſon oncle Gabriel de Graſſet, Seigneur de Farlet (*f*). Il épouſa, le 15 Janvier 1721, Éliſabeth de Venel, & eut de ce mariage Jean-François de Graſſet, qui ſuit. Par ſon teſtament, en date du 10 Avril 1724, il voulut être enterré dans le tombeau de ſes aïeux en l'égliſe collégiale de Pézenas. Ce tombeau qui avait ſervi pour la ſépulture de la

(*a*) Original en parchemin, entre les mains de la famille.
(*b*) Expédition, entre les mains de la famille, du pacte de mariage reçu par Me Bouſquet, Notaire à Narbonne.
(*c*) Expédition du pacte de mariage, reçu par Me Malordy, Notaire à Florenſac, entre les mains de la famille.
(*d*) Extrait baptiſtaire entre les mains de la famille.
(*e*) Original du brevet de nomination entre les mains de la famille.
(*f*) Voir le doſſier de la famille, à la Bibliothèque Impériale.

famille depuis Jean II de Graſſet, en 1622, fut briſé lors de la chute de l'égliſe en 1733. Les débris de ce tombeau, avec les épitaphes & les armes ſculptées ſont en la poſſeſſion de la famille.

VI. DEGRÉ.

Jean-François de Graſſet, « fils unique, légitime & naturel de Jean de Graſſet, ancien Capitaine dans le régiment de Navarre, & de Dame Éliſabeth de Venel », naquit le 22 Octobre 1721 (*a*). Il fut nommé par le Roi en 1745 Capitaine Châtelain de la ville & comté de Pézenas. Cette charge de Châtelain donnait le droit à Jean-François de Graſſet d'aſſiſter, en qualité de Commiſſaire ordinaire du Roi, aux aſſiettes & autres aſſemblées du diocèſe, comme le conſtatent les procès-verbaux imprimés de ces aſſemblées. Jean-François de Graſſet épouſa, le 1er Juillet 1749, Jeanne de Milhau, & eut de ce mariage Jean-Pierre de Graſſet, qui ſuit.

VII. DEGRÉ.

Jean-Pierre de Graſſet, « fils légitime & naturel de Jean-François de Graſſet, Capitaine Châtelain de la ville & comté de Pézenas, & de Dame Jeanne de Milhau, » naquit le 30 Mars 1751. Il ſe maria, le 20 Août 1788 (*b*), avec Demoiſelle Henriette-Geneviève-Armande-Alexandrine de Bonnet de Maurelhan, fille légitime & naturelle de feu le Chevalier Henri-Aphrodiſe de Bonnet de Maurelhan & de Dame Alexandrine de Simon de Palmas. Jean-Pierre de Graſſet nommé Membre du Conſeil général de l'Hérault en 1800, lors de la création de ces Conſeils, en fut enſuite le Préſident pendant ſept ſeſſions, & reçut en cette qualité la décoration de la Légion d'honneur des mains de Monſeigneur le Comte d'Artois, lors du ſéjour que fit ce Prince à Montpellier en 1814. Jean-Pierre de Graſſet mourut le 13 Septembre 1841, dans ſon château de Saint-Pierre, ne laiſſant de ſon mariage qu'un ſeul enfant, Jean-Eugène de Graſſet, qui ſuit.

VIII. DEGRÉ.

Jean-Eugène de Graſſet, né à Pézenas le 1er Avril 1794, eut pour parrain à ſon baptême, ſon grand-oncle Meſſire de Bonnet, Comte de Maurelhan, Seigneur de Tarailhan, Savignac, Soupet..., repréſenté par Meſſire de Plantavit, Comte de La Pauze, Maréchal des camps & armées du Roi, & pour marraine Dame Jeanne de Milhau, ſa grand'mère. Jean-Eugène de Graſſet s'eſt marié, le 21 Avril 1817 (*c*), avec Demoiſelle Pulchérie de Ginestous (*d*), fille légitime & naturelle de François-Louis, Comte de Ginestous, Baron de la Liquiſſe & du Cauſſe-de-la-Selle, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, & de feu Madame Julien de Vinezac. Jean-Eugène de Graſſet a été Maire de la ville de Pézenas de 1825 à 1830, Député aux Aſſemblées légiſlatives de 1834 à 1837, de 1842 à 1846, Membre du Conſeil général de l'Hérault en 1848, Préſident du Conſeil général en 1850, Repréſentant à l'Aſſemblée légiſlative en 1849. Réſidence à Pézenas & au château

(*a*) Extrait baptiſtaire entre les mains de la famille.

(*b*) Expédition du contrat du 20 Août 1788, reçu par Me Deſprés, Notaire à l'Arbreſle en Lyonnais, entre les mains de la famille.

(*c*) Contrat reçu par Me Caizergues, Notaire à Montpellier.

(*d*) Décédée le 4 Décembre 1856.

de Saint-Pierre. Du mariage de Jean-Eugène de Graſſet avec Mademoiſelle Pulchérie de Gineſtous, ſont nés :

1. Jean-Marie-Henri de Graſſet, qui ſuit.
2. Jean-Marie-Charles de Graſſet, né en 1830, marié en 1868 à Clémence de Fabre de Latude.
3. Marie-Gabrielle de Graſſet, mariée, en Septembre 1838, à Amédée, Comte de Ginestous, ſon couſin germain.
4. Marie de Graſſet, mariée, en Novembre 1841, à Joſeph, Comte de Cadolle.

IX. DEGRÉ.

Jean-Marie-Henri de Graſſet, Membre du Conſeil général de l'Hérault, né le 8 Avril 1821, s'eſt marié, le 8 Septembre 1847, à Paris (*a*), avec Demoiſelle Camille-Félicie de Sahuguet-d'Amarzit-d'Espagnac, née à Paris le 7 Février 1826, & décédée à Pézenas le 14 Janvier 1867, fille légitime & naturelle de M. Amable de Sahuguet-d'Amarzit, Comte d'Eſpagnac, & de Madame Gabrielle d'Arjuzon. Camille-Félicie d'Eſpagnac était, par ſon père, arrière-petite-fille du Lieutenant général Baron d'Eſpagnac, Grand'Croix de l'ordre de Saint-Louis, ancien Gouverneur des Invalides, Aide-de-camp, ami & hiſtorien du Maréchal Comte Maurice de Saxe, & par ſa mère, petite-fille du Comte d'Arjuzon, ancien Pair de France. Réſidence à Pézenas & au château de Saint-Pierre. De ce mariage ſont nés :

1. Charles-Joseph-Marie-Jean de Graſſet, né le 16 Juin 1852.
2. Marie-Thérèse-Henriette de Graſſet, née le 14 Juin 1850, filleule de Monſeigneur le Comte de Chambord & de Madame la Comteſſe de Chambord.
3. Eugénie-Camille-Marie de Graſſet, née le 21 Octobre 1853.
4. Jeanne-Charlotte-Marie-Gabrielle de Graſſet, née le 23 Décembre 1866.

(*a*) Contrat de mariage reçu par Me Beaudenom de Lamare, le 6 Septembre 1847.

DE GRATET.

Marquis de Dolomieu, Comtes du Bouchage, anciens Seigneurs de Granieu, Faverges, Avenières, Brangues, Montcorbel, &c., Pairs de France.
Iſſus de la branche fixée

EN DAUPHINÉ.

D'Azur au Griffon d'Or. DEVISE : Tout à tout.

La maiſon DE GRATET eſt originaire du Bugey, où elle poſſédait un fief de ſon nom, ſitué entre Saint-Sorlin & Villebois (Ain). Le plus ancien de ſes membres dont on ait conſervé le ſouvenir, vivait en 1180 & fut témoin dans une donation (*a*) faite à la Chartreuſe de Montmerle, & dont l'acte nous a été conſervé par Guichenon (*b*). Les ſervices de cette maiſon ſont rappelés de la manière la plus flatteuſe dans une inféodation du Duc de Savoie en 1608 (*c*), où ſont mentionnés : « *les ſervices recommandables que ceux de la maiſon & tige de Gratet avaient rendus à ſes devanciers les Ducs ſouverains de Savoie, ſous leſquels ils avaient vécu ſelon l'extraction de leur ſang, toujours noblement & par pluſieurs ſiècles* ».

Dans cette généalogie, on va ſe borner à établir la filiation de la branche du Bouchage, depuis l'établiſſement de la famille de Gratet en Dauphiné. Par ſes grandes alliances, par les nombreuſes terres dont elle a eu la juſtice, elle a toujours rempli le rang le plus diſtingué dans l'ordre de la Nobleſſe. Elle a donné des Tréſoriers de France, des Préſidents à mortier au Parlement, un Miniſtre d'État & de la Marine, deux Pairs de France, des Députés, des Préfets, enfin un nom cher à la ſcience, le célèbre géologue DOLOMIEU.

PREMIER DEGRÉ.

Noble ANTOINE de Gratet, eſt ainſi qualifié dans ſix actes d'acquiſitions datés de 1529, 1532, 1533 (*d*). Il acquit, le 19 Juin 1545 (*e*), de Noble François de Virieu de Beauvoir, la terre & ſeigneurie de Granieu & fut dès lors qualifié de Seigneur de Granieu. Il fut marié deux fois : 1° à Demoiſelle Claudine DE BEAULIEU, fille de

(*a*) Donation faite par Ulrich & Guy de Baugé, Souverains de Breſſe.
(b) *Hiſtoire de Breſſe & du Bugey.*
(*c*) Extraits des regiſtres du Greffe des préſentations du Marquiſat de Saint-Sorlin, en Bugey, contenant des Lettres patentes du Prince Henry de Savoie, Duc de Genevois & de Nemours.
(*d*) Ces ſix actes ſe trouvent en expéditions authentiques aux archives de la famille.
(*e*) Cet acte eſt énoncé dans un arrêt du Parlement de Provence du 30 Juin 1620.

Noble Pierre DE BEAULIEU, de Grenoble, & de Noble Anne DE CASSARD ; 2° à Demoiſelle Angéline DE DORGEOISE, fille du Seigneur DE DORGEOISE, dans le Voyronnais (*a*). Son teſtament du 1er Septembre 1546 (*b*) révèle l'exiſtence de ſes deux frères, qui furent :

1. FRANÇOIS de Gratet, Châtelain de Dolomieu, mort en 1567, ſans enfants.
2. LOUIS de Gratet, qui fut père d'ANDRÉ de Gratet, Seigneur de la Tivolière, Capitaine & Châtelain de Dolomieu, Préſident en 1577 à la Chambre des comptes de Dauphiné ; lequel André épouſa vers 1560 Déſirée DE COURBEAU, fille de Jean DE COURBEAU, Seigneur de Saint-Franc, de Cuirieu & de la Mure de Biol, & d'Iſabeau DE SERRE, & qui devint la ſouche de la branche de Gratet, dite des Sieurs de Montcorbel, branche éteinte en 1671, après quatre générations (*c*).

Les mêmes teſtaments d'Antoine de Gratet de 1546 & de 1549 révèlent auſſi l'exiſtence de ſes huit enfants, qui furent :

1. JEANNE de Gratet, née du premier lit, mariée à Noble Gaſpard D'AMEYSIN, Seigneur de Chaniſieu, d'une famille qui donna deux Évêques de Belley en 1272 & en 1346, & un Évêque de Nice en 1335 ; laquelle Dame de Chaniſieu était veuve en 1571 (*d*).
2. PIERRE-JACQUES de Gratet, né du ſecond lit, qui fut cohéritier de ſon père & qui a continué la deſcendance.
3. MICHEL de Gratet, auſſi cohéritier de ſon père, qui fut Docteur ès droits, Lieutenant particulier au bailliage de Vienne, & qui mourut ſans avoir été marié.
4. LOUIS, né en 1538, qui s'adonna aux armes dans les ordonnances du Roi, & ſervit en diverſes guerres.
5. AYMAR, qui fut homme d'égliſe, légataire des biens de ſon père à la Tour-du-Pin ; & qui mourut en 1573.
6. JEAN, Sieur de Marvais, né en 1548, ceſſionnaire de divers droits légitimaires de ſes frères, décédé ſans alliance (*e*).
7. CLAUDINE, mariée à Noble Jean DE PELLISSON, du Pont-de-Beauvoiſin, Capitaine aux temps de la Ligue, d'une famille du Viennois, féconde en littérateurs & en ſavants, devanciers du célèbre Paul de Peliſſon-Fontanier, de l'Académie françaiſe ; laquelle Claudine était veuve en 1585 (*f*).
8. LOUISE, morte ſans alliance.

II. DEGRÉ.

Noble PIERRE-JACQUES de Gratet, Seigneur de Granieu, Faverges, &c., prit des grades à Avignon & obtint des Lettres de Docteur ès droits canonique & civil le 7 Novembre 1555, où il eſt qualifié de Meſſire, Seigneur de Granieu. On y voit qu'il avait cherché à ſuivre les traces de ſes ancêtres en s'adonnant aux belles-lettres (*g*).

(*a*) On voit prendre à cette Dame la qualité de Dame de Granieu, dans un procès qu'elle ſoutint en 1550 contre Pierre de Galles de la Buiſſe.

(*b*) Teſtament expédié en ſuite de Lettres de commiſſion du Bailli du Viennois, du 5 Août 1565, en faveur du Seigneur de Granieu.

(*c*) Chorier, Guy-Allard. — Manuſcrits de la Bibliothèque de Grenoble. — Ces faits ſont auſſi prouvés par le teſtament du 15 Décembre 1563, en expédition originale, de Thomas de Dorgeoiſe, beau-frère d'Antoine de Gratet.

(*d*) Quittance du 23 Octobre 1571. Original.

(*e*) Tranſaction du 7 Novembre 1573. Original.

(*f*) Tranſaction du 15 Janvier 1585. Original.

(*g*) Nobiliaire de Chorier & de Guy-Allard. — *Mercure de France*, Janvier 1681.

Il obtint, le 12 Décembre 1571, des Lettres de proviſion de l'office de Conſeiller du Roi (Charles IX), Tréſorier général de France, ancien (*a*), établi en Dauphiné & Marquiſat de Saluces, qu'avait exercé auparavant Laurent de Prunier (*b*) & conjointement avec le titulaire de l'office alternatif, exercé par Meſſire Henri de Savoie, Seigneur de Châteauvieu. Il prêta ſerment entre les mains du Garde des ſceaux de France, René de Birague, & fut reçu par arrêt du Parlement & de la Chambre des comptes réunis, le 9 Mai 1572. Les priviléges de ſa charge furent confirmés par Lettres patentes du 11 Avril 1572, & il obtint en 1580 du Roi Henri III des Lettres de ſurvivance de ſon office de Tréſorier général en faveur de ſon fils, confirmées par autres Lettres patentes du Roi Henri IV, du 30 Janvier 1593. Guy Allard, Chorier (*c*) & tous les auteurs exaltent ſa réputation dans la guerre & dans la paix. Durant les déſordres de la Ligue, il ſe fit connaître, en effet, ſous le nom de Capitaine de Granieu, comme partiſan du Roi Henri IV, pour lequel il commanda une compagnie franche de cent Hommes d'armes. Il fut compris, le 26 Juin 1579, dans un rôle d'emprunt de guerre établi par le Parlement (*d*) ſur les principaux Seigneurs du Dauphiné. Il fit de nombreuſes acquiſitions dans le Viennois, dont les plus notables furent les terres & juridictions de Saint-Barthélemy de Faverges, que lui céda Meſſire Annet de Maugiron, Gouverneur, Lieutenant général en Dauphiné, par acte du 9 Avril 1587 (*e*); la terre & ſeigneurie de Faverges acquiſe en 1590 de Noble André de Bienvenu; la terre & ſeigneurie du Pont-de-Beauvoiſin en 1593, ſeigneurie dont il rendit hommage « *more Nobilium* » le 14 Décembre 1593, après en avoir obtenu « *don des lods de Sa Majeſté* (*f*) ». Il avait épouſé en premières noces, par contrat du 17 Août 1561, Louiſe DE CYVA, fille de Pierre DE CYVA, Conſeiller au Parlement, & d'Iſabeau DE FLÉARD; & en ſecondes noces, par contrat du 15 Mai 1572, Clémence DE RABOT, Dame de Gonas, fille de Falque DE RABOT & d'Ennemonde DE LORAS, & nièce de Meſſire Ennemond DE RABOT, Seigneur d'Illins & de Cornillon, Premier Préſident au Parlement de Dauphiné, &c. Pierre-Jacques décéda en l'an 1600, & laiſſa de ſon premier mariage les deux fils ci-après :

1. FRANÇOIS Ier, qui ſuit.
2. PIERRE Ier de Gratet, né en 1570, Seigneur de Granieu, Dorgeoiſe, &c., marié : 1° en 1636 (*g*) à Jeanne-Florie DE LORAS, fille de Noble Philibert DE LORAS, & dont la poſtérité ſe continua dans cette maiſon de Loras par le mariage de ſa fille unique, LAURENCE de Gratet, avec Louis DE LORAS, Seigneur de Montplaiſant & de Chamagnieu, ſon couſin, fils de Pierre-Gaſpard DE LORAS & de Marie-Anne DE LA POYPE SAINT-JULIN, lequel Louis fut reçu Page du Roi en 1682; 2° en 1650, à Diane DE BOFFIN, laquelle devint veuve en 1653.

III. DEGRÉ.

FRANÇOIS Ier de Gratet, Baron du Bouchage, Seigneur de Brangues, Dolomieu, &c., né en 1563, Tréſorier général de France en Dauphiné & Marquiſat de Saluces, ſuivit, comme ſon père, la carrière des armes, & ſe diſtingua comme Ca-

(*a*) Édit de Charles IX, d'Octobre 1571, qui créa un ſecond Tréſorier de France.
(*b*) Lettres données à Amboiſe, ſcellées. Original.
(*c*) Manuſcrits de la Bibliothèque de Grenoble.
(*d*) Extraits des regiſtres de la Cour du Parlement de Dauphiné.
(*e*) Expédition authentique, à laquelle eſt joint l'acte de faculté de rachat.
(*f*) Lettres patentes données à Mantes le 4 Mai 1593. Original.
(*g*) Suivant teſtament du 4 Mai 1648, en expédition authentique.

pitaine de cavalerie à la bataille de Pontcharra, gagnée en 1591 par le Maréchal des Diguières ſur le Duc de Savoie; célèbre bataille où ſe ſignalèrent parmi les Dauphinois : Abel de Bérenger, Seigneur de Morges; David du Terrail, Sieur de Bernin; Jean d'Arces la Bayette; Gaſpard de Bonne de Prabaud; Alexandre de Bardonenche; Jean, Baron de Saſſenage; Claude Expilly, & grand nombre d'autres Gentilshommes (*a*). La maiſon de Gratet jouiſſait vers cette époque de poſſeſſions immenſes. Il ſuffit de citer quelques-unes des acquiſitions faites par François & ſon frère, notamment celles en date du 5 Mai 1604, des terres & ſeigneuries de Dolomieu & des Avenières, de M. le Duc & Madame la Ducheſſe de Montpenſier (*b*); des terres & ſeigneuries de Corbellin, de Veyrin & Leyſſins, de Meſſire Scipion de Maugiron (*c*); des terres & ſeigneuries du Bouchage, Brangues, &c., de Meſſire de la Châtre, Seigneur de Nancey (*d*), par acte du 8 Octobre 1609. Les Lettres du Roi qui furent données, le 1er Mars 1604, à François de Gratet, eurent pour objet de l'indemniſer, par des dons de lods & autres droits ſeigneuriaux, des pertes qu'il avait ſouffertes pour le ſervice du Roi pendant les guerres civiles, notamment de la perte des archives de ſa maiſon. Deux partages de 1610 & 1619 intervinrent entre les deux frères qui eurent occaſion de triompher des chicanes de Monſeigneur le Maréchal des Diguières, par arrêts de la Chambre des comptes du 15 Juillet 1614 (*e*) & par tranſaction du 29 Septembre 1618 (*f*). Marié, le 25 Avril 1575, à Demoiſelle Laurence DE FERRUS, fille de François DE FERRUS & de Méraude DE PORTES (*g*), François lui laiſſa, à ſa mort, en 1625, la tutelle de leurs trois enfants mineurs, ſur les quatre ſuivants :

1. PIERRE II, auteur de la branche du Bouchage, qui ſuit.
2. CLAUDE, Seigneur de Dolomieu, Préſident du bureau des Tréſoriers de France à Grenoble, & qui épouſa en 1638 Marguerite DE LA POYPE DE SERRIÈRES. De ce mariage eſt ſortie la branche des Marquis de Dolomieu, éteinte au commencement de ce ſiècle, après quatre générations. Elle fit ſes preuves de nobleſſe, ſuivant un titre dreſſé en 1782 par Chérin & conſervé à la Bibliothèque Impériale. Cette branche a donné deux Préſidents du bureau des Tréſoriers de France, deux Préſidents à la Chambre des comptes de Dauphiné, des dignitaires des anciens Chapitres nobles de cette province, deux Commandeurs de Malte & pluſieurs Chevaliers de cet ordre, des Capitaines & Colonels de cavalerie, un Député du Clergé aux États de 1789, enfin le célèbre Membre de l'Inſtitut de ce nom, le Cuvier de ſon temps, & l'un des pères de la ſcience géologique (*h*). Les alliances directes de cette branche ont été celles : DE VIRIEU-PUPETIÈRES; DE MAUGIRON-MONTLÉANS; GIRARD DE SAINT-PAUL; DE VACHON BELMONT; BÉRENGER DU GUA; BOREL D'HAUTERIVE; MANUEL DE LOCATEL; FROBERG DE MONTJOY, des Comtes du Saint-Empire; DE DRÉE; GÉLY DE MONTCLA.
3. ANNE de Gratet, mariée vers 1626 à Noble François GIRARD DE SAINT-

(*a*) Hymne de M. Expilly.

(*b*) Ordonnances du Duc de Montpenſier, ſignées Henri de Bourbon & Catherine de Joyeuſe, ſa femme, ratifiant la vente de cette terre à Nobles François & Pierre de Gratet, frères, Seigneurs de Granieu.

(*c*) Expédition authentique.

(*d*) Inventaire de la Chambre des comptes du Dauphiné.

(*e*) Extraits des regiſtres de la Chambre des comptes. — Extraits des regiſtres de la cour du Parlement. — Lettres patentes données à Paris, ſcellées. Original.

(*f*) Tranſaction paſſée avec Meſſire Bertrand de Morges, Seigneur de la Mothe-Verdeyer, Lieutenant de Monſeigneur le Maréchal des Diguières. Expédition authentique.

(*g*) Chorier. — Sommation donnée en 1615 par le Seigneur Bertrand de Morges.

(*h*) *Œuvres du Commandeur de Dolomieu*, publiées en 1806 par le Marquis de Drée, ſon beau-frère.

Paul, Meſtre de camp & Maréchal de batailles dans les armées du Roi (*a*), lequel fut tué devant Roſes, en Catalogne, en 1645, dans l'armée du Maréchal de Schomberg.

4. Marie-Madeleine de Gratet, Religieuſe au monaſtère de la Viſitation de Chambéry (*b*).

BRANCHE DU BOUCHAGE.

IV. DEGRÉ.

Pierre II de Gratet, Comte du Bouchage (*c*), Seigneur de Brangues, &c., Conſeiller du Roi au Parlement de Dauphiné, en devint Préſident par acquiſition du 26 Janvier 1632 (*d*), de Noble Nicolas Colbert, Secrétaire du Roi. Les auteurs Guy Allard, Chorier & autres font de ce Préſident les éloges les plus flatteurs. Marguerite de Clermont, fille d'Antoine de Clermont, Seigneur de Montoiſon, Colonel d'infanterie de Languedoc, & de Marguerite de Simiane de Gordes, &c., épouſa ſecrètement, le 28 Juin 1632, Pierre II de Gratet (*e*). Ce mariage, ainſi contracté pour certaines conſidérations importantes au repos des deux familles, ne fut rendu public qu'en 1636 dans l'hôtel de Henri II de Bourbon, Prince de Condé, & par l'entremiſe des plus grands Seigneurs & Dames de la cour, tels que la Princeſſe de Condé, née de Montmorency; la Ducheſſe douairière de Montmorency, née de Clermont; la Baronne d'Uriage, ſœur de Marguerite de Clermont; Guillaume de Simiane, Marquis de Gordes; le Comte de Tonnerre; François d'Adhémar de Monteil de Grignan, Évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux; Auguſte de Loménie, Prince de Mortagne, & autres puiſſants & illuſtres médiateurs, ainſi qu'il réſulte d'une tranſaction du 2 Juillet de cette année, conſervée dans les archives de la maiſon de Gratet (*f*).

Par divers traités ou tranſactions paſſés en 1630 & 1637, tant avec ſon oncle, Pierre Ier de Granieu, Faverges, Dorgeoiſe, qu'avec ſon frère Claude de Dolomieu, Pierre du Bouchage régla les droits reſpectifs de ſes frères & ſœurs, de ſa mère Laurence de Ferrus, qui lui ſurvécut juſqu'en Janvier 1652, & conſtitua ainſi la poſſeſſion définitive du premier lot des terres & juridictions de ſa maiſon à la branche du Bouchage, diſtincte déſormais, à dater de cette époque, de la branche cadette de Dolomieu. Conſeiller d'État & des finances le 15 Octobre 1646 (*g*), Pierre mourut le 20 Mai 1650 (*h*), ne laiſſant qu'un ſeul fils ſurvivant, qui ſuit.

V. DEGRÉ.

François II de Gratet, Comte du Bouchage, Seigneur de Brangues, Granieu & autres places, mineur à la mort de ſon père, fut d'abord pourvu, par Lettres du 10 Septembre 1653 (*i*), de l'office de Conſeiller au Parlement de Dauphiné,

(*a*) Teſtament, du 4 Septembre 1650, de Laurence de Ferrus, Expédition authentique.

(*b*) Teſtament, du 3 Septembre 1634, de Madeleine de Gratet. Original.

(*c*) Salvaing de Boiſſieu, *Uſages des fiefs*, 1re partie, p. 316. — La Seigneurie du Bouchage avait été érigée en baronnie par Lettres de Louis XI, du mois de Juillet 1478, en faveur d'Imbert de Baſtarnay, favori du Roi.

(*d*) Expédition authentique. — Lettres du Roi, données au camp devant la Rochelle, le 23 Juillet 1628.

(*e*) P. Anſelme, *Hiſtoire généalogique des Pairs & anciens Barons du royaume*, t. VIII, p. 920 D.

(*f*) Expédition authentique.

(*g*) Lettres de la Reine régente, mère du Roi, données à Paris, contreſignées Phélipeaux & le Tellier.

(*h*) Ouverture de ſon teſtament ſignée par le Greffier du bailliage de Graiſivaudan.

(*i*) Lettres royales, données à Paris. — Arrêt de réception en Cour du Parlement, du 28 Novembre 1653. Originaux.

acquis de la veuve de Noble Pierre de Thomé, le 27 Juin de la même année. Il épouſa, par contrat du 25 Avril 1665 (*a*), Demoiſelle Philippine DE MICHA, fille de Meſſire Jean DE MICHA, Seigneur de Burcin, Préſident audit Parlement, & de Dame Madeleine DE MORET DE BOURCHENU. Il fut enſuite pourvu, le 9 Mars 1684 (*b*), de l'office de Préſident à mortier au même Parlement. Il rendit hommage au Roi, en la Chambre des comptes, le 17 Mai 1684, pour la baronnie du Bouchage & de Brangues & pour la terre de Granieu (*c*), & donna, le 23 Juillet 1688 (*d*), le dénombrement de ſes fiefs avec les droits & redevances qu'il percevait dans ſon comté, dans un acte où il eſt qualifié de Meſſire, Chevalier, Préſident à mortier, &c. Il reçut, le 16 Août 1696, des Lettres d'honneur avec arrêt de vérification (*e*). Il hérita, par teſtament du 28 Septembre 1669 (*f*) de haute & puiſſante Dame Louiſe DE CLERMONT, ſa tante, veuve de Meſſire Jean-Claude ALLEMAN, Seigneur & Baron d'Uriage. Denis de Salvaing, Premier Préſident en la Chambre des comptes de Dauphiné, s'eſt fait l'interprète, dans la préface de ſon traité de l'*Uſage des fiefs*, de l'eſtime publiquement rendue au noble caractère du Préſident du Bouchage. Il mourut le 20 Avril 1698 (*g*), ne laiſſant que deux fils :

1. PIERRE-FRANÇOIS de Gratet, Comte du Bouchage, Seigneur de Vézeronce & autres places, fut Conſeiller au Parlement de Dauphiné le 26 Septembre 1692 (*h*) & devint, comme ſon père, Préſident à mortier au même Parlement (*i*). Il fit, avec ſon frère, ſes preuves de nobleſſe qui donnèrent lieu en 1698 à l'enregiſtrement à l'Armorial général de M. d'Hozier de leurs armoiries & de celles de leur mère, la Dame de Burcin (*j*). Il ſurvécut à ſon frère puîné juſqu'en 1738, après avoir inſtitué pour héritier univerſel Noble CLAUDE-FRANÇOIS de Gratet, l'aîné de ſes neveux (*k*), l'auteur du VIIe degré.
2. CLAUDE II, qui ſuit.

VI. DEGRÉ.

CLAUDE II de Gratet, Chevalier du Bouchage, fit acquiſition (*l*), le 5 Décembre 1692, de la compagnie de cavalerie du régiment royal-étranger, appartenant au Seigneur Comte d'Albert de Luynes, & par procuration donnée au Comte de Lyonne, Premier Écuyer de la Grande Écurie du Roi. Il quitta les armes pour la robe, acheta, le 17 Décembre 1705, l'office de Chevalier d'honneur en la Cour de Parlement, aides & finances de Dauphiné, de MM. les Conſeillers de Bardonenche, Vicomte de Trièves, & de Chaſtellier du Meſnil, Baron de

(*a*) Original.

(*b*) Lettres du Roi, données à Verſailles. — Acte de réception au Parlement. — Arrêt d'enregiſtrement à la Chambre des comptes. Originaux.

(*c*) Original en parchemin.

(*d*) Regiſtre de la Chambre des comptes de Grenoble.

(*e*) Lettres données à Verſailles, contreſignées : Colbert. — Arrêt de la Cour du Parlement. Originaux.

(*f*) Acte ſouſcrit par le Notaire, en original.

(*g*) Ouverture du teſtament myſtique & ſolennel du Seigneur Préſident du Bouchage, par-devant le Bailli de Graiſivaudan, le 26 Avril 1698.

(*h*) Lettres de diſpenſe de parenté, données à Verſailles le 2 Septembre 1692. — Lettres de proviſion données à Paris. — Arrêt de réception du 22 Novembre 1692. — Enquête parlementaire de bonne vie & mœurs.

(*i*) Arrêt du Conſeil d'État tenu à Verſailles le 21 Janvier 1698 & portant don des gages de Préſident. — Lettres de proviſion données à Verſailles, contreſignées : Colbert. — Arrêt de réception.

(*j*) Brevets délivrés par Ch. d'Hozier, reg. 2, n°s 28, 29 & 30.

(*k*) Teſtament de 1728, enregiſtré le 19 Août 1738. Expédition authentique.

(*l*) Acte de vente par-devant deux Notaires du Châtelet de Paris.

Ceriſolles, & fut reçu le 11 Février 1706 (*a*). Devenu Seigneur de la terre de Brangues qu'il reçut en dot, le Chevalier du Bouchage épouſa, le 5 Avril 1710 (*b*), Demoiſelle Françoiſe DE VIRIEU, fille du Seigneur de Pupetières, Montrevel & autres lieux, & de Dame Madeleine DE REYNAUD; laquelle Françoiſe ſe remaria en ſecondes noces, vers 1725, à Meſſire Nicolas DE CHAPONAY-FEYSINS, Préſident au Parlement de Dauphiné, & fut ainſi, par le mariage de ſa fille Anne-Françoiſe avec le Comte de Brizon en 1752, l'aïeule paternelle de Marie-Gabrielle de Beauvoir du Roure-Brizon, dont il ſera parlé au VIIIe degré. Claude II mourut le 17 Novembre 1718 (*c*), laiſſant deux fils & une fille, qui furent :

1. CLAUDE-FRANÇOIS de Gratet, Comte du Bouchage en 1738, qui ſuit.
2. AMABLE-HECTOR de Gratet de Granieu, Chevalier, Capitaine au régiment de la Couronne.
3. PHILIPPINE-LOUISE de Gratet de Brangues, qui épouſa en 1728 Meſſire Jacques D'YSE DE ROZANS (*d*), Seigneur de Saint-André en Rozans, d'une très-ancienne famille du Comté de Nice, & devenu depuis Préſident à mortier en la Cour (*e*).

VII. DEGRÉ.

Meſſire CLAUDE-FRANÇOIS de Gratet, Chevalier, Comte du Bouchage, Seigneur de Brangues, Vézeronce, Granieu, Laroche & autres places, fut, comme ſon père, Chevalier d'honneur au Parlement de Dauphiné, ſuivant ſon contrat de mariage du 13 Février 1737 (*f*), avec Demoiſelle Françoiſe DE BAILLY, fille de Meſſire François-Joſeph DE BAILLY, Chevalier, Seigneur de Montcarra, Premier Préſident en la Chambre des comptes de Dauphiné, & de Dame Françoiſe POURROY DE L'AUBERIVIÈRE DE QUINSONNAS. L'élite de la Nobleſſe de la province intervint à ce contrat, notamment les Préſidents de Chaponay & de Rozans, l'ancien Premier Préſident au Sénat de Nice; Meſſire Louis de Reynaud du Soulier; Monſeigneur Flodoard de Moret de Bourchenu, ancien Évêque de Vence; le Marquis de Valbonnais, Lieutenant des Maréchaux de France en Dauphiné, & autres parents à divers titres. Il rendit hommage au Roi, en la Chambre des comptes, le 29 Mars 1737, pour les terres de Brangues & de Granieu (*g*), & mourut en 1760, laiſſant quatre fils & deux filles (*h*), dont la poſtérité partagea la maiſon de Gratet du Bouchage en deux branches, au VIIIe degré qui ſuit.

1. LOUIS-PHILIPPE-HUMBERT Ier, chef de la branche aînée, qui ſuit.
2. JEAN-JACQUES-PIERRE de Gratet, Chevalier du Bouchage, reçu en 1762 Chevalier de Malte (*i*), navigua pendant huit ans, de 1757 à 1764, ſur les galères de Malte. Il mourut Lieutenant de vaiſſeau, à l'âge de vingt-ſept ans, à l'Iſle de France, le 26 Novembre 1768, dans le premier voyage français de circumnavigation ſous les ordres de M. de Bougainville, à bord de la frégate *la Boudeuſe*.

(*a*) Lettres de diſpenſe de parenté, données à Marly le 8 Janvier 1706. — Lettres de proviſion données à Paris. — Enquête de bonnes vie & mœurs. — Arrêt de réception en la Cour, du 11 Février 1706.

(*b*) Expédition authentique. — Groſſe à la Bibliothèque Impériale.

(*c*) Groſſe à la Bibliothèque Impériale de la vente de l'oſſice de Chevalier d'honneur au Seigneur de la Poype Saint-Jullin de Grammont.

(*d*) (*e*) Contrat de mariage de Meſſire Claude-François de Gratet, du 13 Février 1737. Expédition authentique.

(*f*) Expédition authentique.

(*g*) Extraits des regiſtres de la Chambre des comptes.

(*h*) Teſtament du 4 Mai 1760. Expédition authentique.

(*i*) Mémoire généalogique. — Arbre généalogique qui a ſervi aux preuves. — Procès-verbal d'enquête dreſſé par les Commiſſaires de Malte.

3. Marc-Joseph, qui devint chef de la branche cadette après 1789, & dont il eſt fait mention plus loin.

4. François-Joseph de Gratet, né à Grenoble le 1er Avril 1749, Chevalier de Vézeronce, dit le Vicomte du Bouchage, fut reçu Chevalier de Malte le 30 Novembre 1765 (*a*); Chef de brigade de l'artillerie des Colonies en 1784. Il laiſſa les ſouvenirs les plus flatteurs à la Guadeloupe, où la ville de la Pointe à Pître a conſervé ſon nom. Lieutenant général des armées du Roi & Inſpecteur général de l'artillerie de marine en 1790. Il fut Miniſtre de la marine ſous Louis XVI & ſous Louis XVIII. Il reſſort de ſa correſpondance que, à l'exemple de ſes prédéceſſeurs au miniſtère, le Maréchal de Caſtries, le Comte Claret de Fleurieu, le Marquis Bertrand de Molleville & M. de la Coſte, il prit une part active à la conſtruction de la fameuſe digue de Cherbourg. Illuſtre par ſon dévouement à la cauſe de la maiſon de Bourbon, depuis la fatale journée du 10 Août 1792, où il joua un rôle ſi honorable, comme Miniſtre de trois portefeuilles, le Général du Bouchage fut perſécuté depuis le 18 Brumaire juſqu'en 1814, ſurtout pour l'éclat de ſon indignation au ſujet de l'exécution de l'infortuné Duc d'Enghien, & malgré les preuves non équivoques de l'eſtime de l'Empereur Napoléon Ier qui, ſur ſon refus de remplir des poſtes hoſtiles aux Bourbons, le priva de tous ſes emplois & le garda en ſurveillance ſévère juſqu'en 1814. La promeſſe qu'il fit au Roi Louis XVI, au ſeuil du Temple, de ne pas quitter la France tant que durerait l'émigration & l'exil des Bourbons, lui fit refuſer la Direction générale de l'artillerie de Ruſſie que lui offrait l'Impératrice Catherine II. Ses capacités ſpéciales le firent maintenir toutefois, de 1792 à 1814, à l'Inſpection générale des fonderies de la marine, & ſes relations avec le célèbre Monge, ſon ſucceſſeur au Miniſtère après le 10 Août, lui conſervèrent ſon emploi au Conſeil ſupérieur de l'École Polytechnique. Pluſieurs fois il faillit être aſſaſſiné, notamment en 1806, par les émiſſaires de Fouché. Commandeur de Saint-Louis en 1814, il fut muni pendant les Cent jours des pouvoirs Royaux les plus étendus (*b*). Il fut rappelé, du 24 Septembre 1815 au 13 Juin 1817, au portefeuille de la marine au ſein des deux miniſtères Richelieu, Barbé-Marbois & du Chancelier d'Ambray. Il reçut enſuite, à ſa ſortie du Miniſtère, où il avait établi la caiſſe des Invalides de la marine, &c., les titres de Pair de France héréditaire & de Miniſtre d'État (*c*). Il avait épouſé, le 27 Octobre 1787, en la paroiſſe Saint-Roch de Paris, Madame Charlotte Roland de Saulx, d'une famille de Champagne, veuve de Meſſire François-Nicolas de Namuroy, Intendant général de la marine à Breſt, laquelle perdit tous ſes biens par les déſaſtres de Saint-Domingue, & qui mourut ſubitement en 1804. Il eſt décédé à Paris, le 12 Avril 1821, ſans poſtérité.

5. Marie-Josèphe-Françoise de Gratet du Bouchage, épouſa, par contrat du 9 Mars 1763, Meſſire Joſeph-François de Manuel de Locatel, Seigneur de Locatel, Orcier & Montorcier, Coſeigneur de Cevins, Capitaine aux dragons de Son Alteſſe Royale de Sardaigne, Commandeur, Comte des Allinges (Commanderie des Saints Maurice & Lazare), Chevalier de juſtice de cet ordre, d'une illuſtre & fort ancienne famille de Savoie, & laiſſa, avec leur fils aîné Sébastien-François de Manuel, Chevalier des Saints Maurice & Lazare,

(*a*) Saint-Allais, *Hiſtoire de l'ordre de Malte.*

(*b*) Thiers, *Hiſtoire du Conſulat & de l'Empire.*

(*c*) De Courcelles, *Hiſtoire des Pairs de France*, t. VII. — Biographies modernes. — Voir au *Moniteur* du 27 Juillet 1821 l'Éloge prononcé à la Chambre des Pairs par M. d'Herbouville.

Lieutenant Colonel de cavalerie, dont la poſtérité s'eſt continuée en Savoie juſqu'à ce jour, quatre filles, nées de 1766 à 1774, qui devinrent, vers 1790 Chanoineſſes de Saint-Antoine de Viennois de l'ordre de Malte (*a*), & qui furent enſuite mariées comme ſuit :

I. Victoire, épouſa le Comte de Butet, qui était en 1840 Préſident au Sénat de Savoie, après la mort de ſa femme en 1819.

II. Henriette, décédée le 30 Mars 1869, à l'âge de 101 ans, en ſon château de la Côte-Saint-André, avait épouſé, le 28 Mai 1804, ſon couſin Adolphe-Guy-François de Gratet, le dernier des Marquis de Dolomieu, qui fut Lieutenant des Gardes du corps de Louis XVI, Colonel au ſervice des Belges ſoulevés en 1788 contre l'Empereur Joſeph II, & qui eſt mort ſans enfants.

III. Delphine, ſe maria au Comte Rizzardi, Patrice de Vérone en Vénétie, Commandant aux chaſſeurs Italiens au ſervice du Roi de Piémont, & mourut à Vérone en 1861.

IV. Élisabeth, épouſa, le 9 Septembre 1798, Félix-Antoine du Coudray de Blancheville, Marquis de Leſcheraine; & mourut en 1862 en ſon château des Allues en Savoie.

6. Lucrèce de Gratet du Bouchage, fut, en 1765, la ſeconde femme de Meſſire Joſeph Planelli de Mascranni, Marquis de la Valette, Écuyer du Roi & de Meſdames de France, veuf en premières noces de Mademoiſelle Sabine Allois d'Herculais, lequel était d'une maiſon originaire d'Eſpagne, établie au XIIIe ſiècle dans le royaume de Naples, au XVe ſiècle en Lyonnais & en Dauphiné, illuſtre dans la Nobleſſe conſulaire de la ville de Lyon; duquel Joſeph elle eut quatre filles, nées de 1766 à 1779, & qui furent mariées comme ſuit :

I. Henriette, épouſa Abel Damas Le Maigre de la Motte de Moirans, dont la branche ſubſiſte aujourd'hui.

II. Laure, épouſa, après l'émigration, Meſſire Louis-Gabriel Planelli de Mascranni, ſon couſin, Marquis de Maubec, en cette qualité l'un des quatre Barons du Dauphiné, lequel ſervit de 1760 à 1789 au régiment des gardes françaiſes juſqu'aux grades de Capitaine & de Meſtre de camp. Il fut nommé Député à l'Aſſemblée conſtituante, émigra en 1791 & fit la campagne de 1792 à l'armée des Princes; fut en 1816 Maréchal de camp, Cordon rouge en 1823, & mourut en 1832. La Marquiſe de Maubec eſt décédée ſans enfants en 1847.

III. Philippine de la Valette, fut Chanoineſſe de Malte & mourut en 1826.

IV. Gabrielle, épouſa, le 3 Mai 1798, Gabriel-Joſeph, Marquis de la Tour-Vidaud, petit-fils du Gouverneur du Dauphiné de ce nom, fils de proſcrits de la Terreur, lequel, par ſes éminentes vertus chrétiennes, & par ſes pieuſes libéralités, répandues à Avignon, à Grenoble & à Lyon, fut des plus vénérés dans ſes vaſtes domaines du Comtat, du Dauphiné & de la Breſſe. Veuf depuis le 16 Mai 1801, Monſieur de Vidaud tranſmit à ſes deux filles, Madame la Marquiſe de Chabannes du Verger, & Madame Louiſe de Vidaud, Religieuſe aux Dames du Sacré-Cœur, & à Madame la Marquiſe du Prat, ſa petite-fille, toutes les traditions de ſa ſainte exiſtence, & mourut à Grenoble le 5 Mars 1834, entouré des hommages de la plus haute vénération (*b*).

(*a*) Archives de l'Abbaye de Saint-Antoine, conſervées par la famille Vicat.

(*b*) *Vie de monſieur Gabriel de Vidaud*, par le père Pouget, de la compagnie de Jéſus; Toulouſe, 1854.

Devenue veuve pendant la Révolution, la Marquiſe de la Valette, ſa belle-mère, douée de hautes capacités & de rares vertus, veilla, en ces jours orageux, ſur ſes quatre filles, les établit avantageuſement, & ſurvécut à trois d'entre elles juſqu'en 1828.

BRANCHE AINÉE.

VIII. DEGRÉ.

Meſſire Louis-Philippe-Humbert Ier de Gratet, Chevalier, Comte du Bouchage, Seigneur de Brangues, Vézeronce, Granieu, Laroche & autres places, Conſeiller du Roi au Parlement de Dauphiné, né en 1738, épouſa, le 10 Septembre 1771, par contrat paſſé devant Me Baroud, Notaire à Lyon, Catherine-Bonne de Regnauld, fille de Meſſire Jean-Antoine de Regnauld, Chevalier, Seigneur de Parcieu, Maſſieu, Myons & autres places, & Député de la Nobleſſe à l'aſſemblée des Notables de Lyon, & de Dame Bonne de Pont-Saint-Pierre. Il mourut en 1779, jeune encore, laiſſant à ſa veuve, qui lui ſurvécut juſqu'en 1819, & qui ſauvegarda tous ſes domaines pendant les troubles de la Révolution, les ſoins de l'éducation de leurs quatre enfants, qui ſuivent :

1. Ange-Jean-François Humbert II de Gratet, Comte du Bouchage, né en 1772, émigra en 1791 en Allemagne, où il ſervit la cauſe du Roi, dans l'armée du Prince de Condé. Rentré en France en 1800, il ſe maria en 1814 avec Marie-Gabrielle de Beauvoir-Grimoard-du-Roure-Brizon, fille de Meſſire François-Denis-Auguſte de Beauvoir-Grimoard-du-Roure-de-Beaumont, Comte de Brizon, Baron des États du Languedoc, Lieutenant au régiment du Roi, & de Anne-Françoiſe de Chaponay-Feyzins, citée au VIe degré; laquelle Marie-Gabrielle était veuve de M. de Bellegarde, de la famille Saxonne du Feld-Maréchal autrichien de ce nom. Leur fille unique Gabrielle de Gratet du Bouchage s'eſt mariée en 1834 au Marquis de Grille d'Estoublon, ſon couſin germain, qui fut en 1839 élu Député des Bouches-du-Rhône.
2. Gabriel de Gratet, dit le Vicomte du Bouchage, né à Grenoble le 8 Juin 1777, fut reçu Chevalier de Malte le 15 Août 1778 (*a*), & nommé en 1815 Député de l'Iſère. Il épouſa en 1817 Mademoiſelle Caroline Planelli de la Valette, fille de Charles Planelli, Marquis de la Valette, ci-deſſous cité, & de Madame Pierrette-Françoiſe de Corbeau de Vaulserre. Elle s'eſt diſtinguée par ſes œuvres charitables & eſt décédée en ſon château de Varces (Iſère), le 25 Juin 1868. Gabriel, promu à la Pairie le 23 Décembre 1823, s'eſt fait brillamment connaître à la chambre des Pairs ſous les deux monarchies de 1815 & de 1830.
3. Bonne de Gratet du Bouchage, née en 1774, épouſa en premières noces, en 1801, Jean-Claude-Marie de la Croix Guerre de Chevrières, Comte de Saint-Vallier, fils de Meſſire Nicolas-Amédée de la Croix Guerre de Chevrières, Comte de Saint-Vallier, Baron de Serves & de Clérieu, & autres places, d'une maiſon illuſtre depuis le XVe ſiècle dans les Parlements, dans le ſacerdoce & dans les armes, & de Jeanne Gabrielle de Grolée-Viriville; lequel Jean-Claude fut Chevalier de Saint-Louis, Capitaine de vaiſſeau avant 25 ans, fit partie de toutes les campagnes maritimes de la guerre de l'indé-

(*a*) Bref de minorité en date de ce jour. — Procès-verbal d'enquête dreſſé par les Commiſſaires de Malte.

pendance des États-Unis d'Amérique, & mourut en 1810, laiſſant deux fils, qui furent Officiers dans la garde royale juſqu'en 1830, dont le ſecond ſe maria en 1828 à Marie-Éléonore-Angélique DE MAUSSION, & l'aîné, à Nice, en 1850, à Marie-Erneſtine-Éliſabeth LE TONNELIER DE BRETEUIL, veuve du Marquis DE PRADIER D'AGRAIN; Bonne de Gratet épouſa en ſecondes noces Charles-Laurent PLANELLI MASCRANNI, Marquis de la Valette, fils de Meſſire Joſeph PLANELLI DE MASCRANNI, Marquis de la Valette, & de Madame D'HERCULAIS, cités au VIIe degré, veuf de Meſdames Pierrette-Françoiſe de Corbeau de Vaulserre & de Pauline de Langon; lequel fut Lieutenant-Colonel de cavalerie ſous Louis XVI, Chevalier de Saint-Louis & des SS. Maurice & Lazare, Préfet du Gard de 1824 à 1828, ſe diſtingua par ſon énergie contre l'invaſion des Auſtro-Sardes ſous les murs de Grenoble, dont il était Maire en 1815. Il fut élu par ſuite Député de l'Iſère en la même année, & mourut le 31 Décembre 1854.

4. JOSÉPHINE de Gratet du Bouchage, née en 1775, épouſa, le 30 Septembre 1800, Anne-Joſeph-Louis-Marie DE GRILLE, Marquis D'ESTOUBLON, Officier de marine ſous Louis XV, fils de Meſſire Achille DE GRILLE, Marquis D'ESTOUBLON, Maréchal des camps & armées du Roi, d'une ancienne famille de Provence, originaire, au XIIIe ſiècle, de la république de Gênes, & de Anne-Charlotte DE GALÉAN DE GADAGNE; lequel était veuf, depuis 1788, de Roſalie DE CASTELLANE, fille du Maréchal de camp, Comte de Caſtellane, Marquis de Saint-Juers, Grimaud, &c., & de Pauline DE CASTELLANE-NORANTE, Dame de Meſdames de France. Anne-Joſeph-Louis-Marie eut de ce ſecond mariage trois fils, dont l'aîné, EUGÈNE, Marquis actuel d'Eſtoublon, a épouſé en 1834 ſa couſine germaine ci-deſſus nommée, & leur fille unique JOSÉPHINE ſe maria en 1832 à Alphonſe-Antonin DE PAGÈZE, Marquis de Saints-Lieux, d'une ancienne famille de l'Albigeois, & veuf en premières noces de Madame Chriſtine DE NICOLAÏ.

Après la mort de Humbert II, la branche aînée ſe continua par la maiſon de Grille & par la Comteſſe EMÉ DE MARCIEU, née de Grille & mariée en 1856. La filiation de la maiſon de Gratet s'eſt continuée par la branche cadette.

BRANCHE CADETTE.

VIII. DEGRÉ.

MARC-JOSEPH de Gratet du Bouchage, né à Grenoble le 18 Septembre 1746, Chevalier de Granieu, fut ſucceſſivement Capitaine du génie & Procureur général Syndic de la Nobleſſe aux États généraux de Dauphiné, en 1788 & 1789; Membre de la commiſſion départementale de l'Iſère ſous le Directoire & le Conſulat, Préfet de l'Iſère en 1802, des Alpes maritimes en 1803, & de la Drôme en 1815. Il fut reçu Chevalier de Malte le 27 Mai 1763 (*a*). Il rendit hommage au Roi, le 7 Mars 1775, du Marquiſat de Dolomieu, des terres & ſeigneuries de Saint-Paul-d'Izeaux & de la Coſte-Saint-André, comme Procureur fondé de François de Gratet, Marquis de Dolomieu, & de Françoiſe de Béranger du Gua, Marquiſe de Dolomieu, ſes couſins (*b*). Héritier du Marquis de Bourchenu, ſon oncle, il prit poſſeſſion en 1790 de

(*a*) Cabinet du Généalogiſte de la Croix, pour le Prieuré de Provence, dit de Saint-Gilles.
(*b*) Expédition produite par le Généalogiſte Chérin, ſuivant la preuve de la Bibliothèque Impériale.

la terre & du magnifique château de Triors, bâti en 1677 par le célèbre Abbé de Leyſſin (*a*). Il épouſa en 1791 Demoiſelle Marie-Julie DE GRAS DE PREIGNE, d'une famille originaire de Sicile & fixée en Provence à la ſuite du Roi René d'Anjou au XVe ſiècle; laquelle était fille de Meſſire Pierre-Paul-Antoine DE GRAS, Marquis de Preigne, & de Dame Jacqueline DE MORETON DE CHABRILLAN, qui fit rentrer ſa poſtérité en poſſeſſion des terres de ſon patrimoine, ſituées en Provence & dans le comtat Venaiſſin confiſquées lors de l'émigration, & qui hérita, par partage entre ſes frères & ſœurs, & par déciſion arbitrale du 15 Germinal an III (4 Avril 1795), modifiée entre les cohéritiers de Chabrillan par le traité de famille, dit de Montmeyran, des terres de la ſucceſſion du Marquis d'Aſtuard de Murs, leur oncle. Bonaparte, Premier Conſul, appréciant ſon caractère conciliant & ferme, le créa en 1802 Préfet, en 1804 Baron de l'Empire, & l'un des premiers Chevaliers de la Légion d'honneur. Il fut auſſi Chevalier de Saint-Louis, Officier de la Légion d'honneur & Conſeiller d'État en 1822; il fut élu, tous les ans juſqu'à ſa mort, Préſident du Conſeil général de l'Iſère. Après l'extinction de la branche aînée, il devint Comte du Bouchage. Le Conſeil municipal de la ville de Nice lui vota l'érection d'un monument commémoratif de ſon adminiſtration (*b*). Il mourut le 21 Avril 1829, laiſſant de ſon mariage quatre enfants :

1. FLODOARD, auteur du premier rameau, qui ſuit.
2. GUSTAVE de Gratet, Vicomte du Bouchage, auteur du ſecond rameau, rapporté plus loin.
3. ÉLÉONORE de Gratet du Bouchage, née le 8 Août 1792, mariée en premières noces, en 1816, au Comte DE SAYN-WITTGENSTEIN-BERLEBOURG, des Princes du Saint-Empire de ce nom (*c*), Colonel de la Légion de Hohenlohe. De ce premier mariage eſt née une fille unique, qui épouſa en 1838 le Marquis HENRYS D'AUBIGNY, d'une famille Lyonnaiſe; & en ſecondes noces, en 1822, au Comte DE REYNAUD DE VILLEVERT, fils du Maréchal de camp de ce nom, Député de la colonie de Saint-Domingue aux États généraux de 1789, lequel fut Capitaine commandant aux grenadiers de la garde royale, & démiſſionnaire en 1830. De ce ſecond mariage ſont iſſus : deux filles, dont l'aînée épouſa en 1845 le Comte D'AUBIGNY, frère du précédent, & trois fils, dont l'aîné, Capitaine d'artillerie, épouſa en 1857 la Princeſſe Louiſe-Albertine DE LOOZ-CORSWAREM, d'origine Belge, des anciens Comtes de Hainaut (*d*). Le ſecond fils eſt décédé en 1846, & le troiſième eſt actuellement Capitaine aux Spahis d'Afrique. La Comteſſe de Reynaud eſt morte en 1853.
4. ALBINE de Gratet du Bouchage, née en 1797, décédée en 1835.

PREMIER RAMEAU.

IX. DEGRÉ.

ANTOINE-LOUIS-FLODOARD de Gratet, Comte du Bouchage, né le 20 Mars 1794, Chef du premier rameau de la branche cadette, propriétaire du château & de la terre de Triors, près Romans (Drôme), Capitaine aux lanciers de la garde

a) Perelle, graveur, *Album des grands Châteaux de France*.
b) Délibération du Conſeil municipal de Nice en date du 5 Mai 1814.
c) Regiſtres de l'état civil de la ville de Grenoble. — Almanach de Gotha.
d) Almanach de Gotha.

royale, entré en expectative en 1830 comme Chef d'eſcadrons, Membre du Conſeil général de la Drôme de 1840 à 1848, & Député de la Drôme en 1846. Il avait épouſé en 1825, à Paris, Cécile DE LAGE, fille du Baron DE LAGE, Receveur général des Douanes de France, & de Sophie DE SUSSY, & eſt mort en 1855, laiſſant quatre enfants :

1. AUGUSTE, qui ſuit.
2. JOSEPH de Gratet du Bouchage, né en 1826, Aſpirant de marine, décédé en 1846 dans le naufrage de la corvette *le Berceau*, perdue corps & biens près de l'Ile Bourbon.
3. ÉMILE de Gratet, appelé le Vicomte du Bouchage, né en 1827, a fait la campagne du Mexique comme Officier d'ordonnance du Maréchal Forey. Il eſt actuellement Major au 1er régiment de chaſſeurs d'Afrique.
4. ALINE de Gratet du Bouchage, née en 1830, mariée en 1852 au Comte DE BLOU, d'une famille du Vivarais, remontant au XIVe ſiècle. Il eſt Membre du Conſeil général de l'Ardèche.

X. DEGRÉ.

AUGUSTE de Gratet, Comte du Bouchage, né en 1825, a épouſé en 1856, Demoiſelle Pauline JUTEAU, dont il a deux fils jumeaux & une fille, qui ſuivent :

1. JOSEPH de Gratet du Bouchage, né le 8 Mars 1858.
2. LÉON de Gratet du Bouchage, né le 8 Mars 1858.
3. MARIE de Gratet du Bouchage, née en 1856.

SECOND RAMEAU.

IX. DEGRÉ.

FRANÇOIS-LOUIS-GUSTAVE de Gratet, qualifié Vicomte du Bouchage, né le 12 Mars 1796, Sous-Préfet à Murat, à Marvejols & à Caſtelnaudary; Membre du Conſeil général de la province de Conſtantine (Algérie), dès la création de ces Conſeils, a épouſé, le 29 Juin 1824 (*a*), Amélie BIGOT DE LA TOUANNE, d'une antique famille de l'Orléanais & du Berry, laquelle était fille de Meſſire Sébaſtien-Pierre-Irénée BIGOT, Marquis DE LA TOUANNE, ancien Officier de cavalerie aux chaſſeurs des Voſges ſous Louis XVI, Chevalier de Saint-Louis, Membre du Conſeil général du Loiret, & de Marie-Sophie DE TRISTAN. Démiſſionnaire en 1830, il fit acquiſition à cette époque de la terre de Cornage, près Vizille (Iſère), où s'eſt formée la branche cadette actuelle de la maiſon de Gratet, compoſée des quatre enfants qui ſuivent :

1. ROBERT de Gratet, appelé le Vicomte du Bouchage, né en 1825, a épouſé, par contrat paſſé le 26 Avril 1862, devant Me Croſſe, Notaire à Paris, Lucie DE GAFFARD, d'une famille maintenue au Conſeil ſouverain du Rouſſillon, depuis le XVIIe ſiècle.
2. FLODOARD de Gratet du Bouchage, né en 1827, Officier de marine des plus appréciés, a navigué depuis 1845 juſqu'en 1862, notamment ſur les côtes de l'Algérie. On lui doit de notables travaux hydrographiques. Il eſt décédé

(*a*) Regiſtres de l'État civil de la commune de Baccon (Loiret).

en 1862 Lieutenant de vaiſſeau, Commandant la colonie de Grand-Baſſam (côtes occidentales d'Afrique). Il fut victime de ſon dévouement pour ſon équipage de l'aviſo à vapeur *l'Archer,* & pour les Européens du comptoir de Grand-Baſſam décimés par la fièvre jaune.

3. Hermine de Gratet du Bouchage, née en 1826, mariée, par contrat paſſé en 1845, devant Me. Peyron, Notaire à Vizille (Iſère), au Vicomte de Grémion, d'une antique famille originaire de Suiſſe, établie en Orléanais.
4. Claire de Gratet du Bouchage, née en 1832.

DE GRIMOUARD,

Anciens Seigneurs du Péré, de la Tour-de-Sauvayré, de la Bauge, de la Roylière, de Villefort, de Gravanne, de Vagne, de la Garrelière, de Saint-Meſmin, de la Timarière, des Bouchardières, de Saint-Laurent-la-Salle, de la Loge, de la Touche-Mourault, de Guinefolle, du Vignaud, de Diſſay, de l'Hommée, des Places, &c., &c.

EN POITOU, A VERDUN, ET EN SAINTONGE.

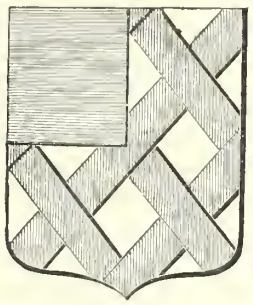

D'Argent Fretté de Gueules de ſix pièces; au Franc quartier d'Azur.

Un article ſuccinct eſt ſeulement conſacré à cette famille dans le Ier Regiſtre de cet Armorial, page 272. D'Hozier annonçait alors qu'il ſe propoſait d'y revenir & de donner ſa filiation quand il en aurait réuni les preuves. Nous la donnons aujourd'hui, en nous appuyant, en effet, de preuves authentiques qui remontent à la fin du XIVe ſiècle (*a*), ne faiſant que mentionner la tradition d'après laquelle cette famille aurait une ſouche commune avec les Grimouard (*b*), du Gévaudan.

PREMIER DEGRÉ.

PIERRE Ier Grimoart. Son exiſtence eſt connue par un aveu du 24 Juillet 1405 (*c*), rendu par Pierre Grimoart le jeune à Jean, Duc de Berry, Comte de Poitou, pour un hébergement qu'il tenait noblement, commune de Montamizé, d'où l'on peut conclure que ledit Pierre dit *le jeune*, dont l'article ſuit, était fils d'un premier Pierre. Il eſt vraiſemblable que celui-ci eut auſſi pour fils JEAN, Chanoine de Luçon en 1410.

II. DEGRÉ.

PIERRE II Grimouart, Écuyer, rendit l'aveu ci-deſſus en 1405, & il eſt mentionné en divers actes de 1410, 1421 & 1424. Il avait épouſé, le 26 Novembre 1391, Demoiſelle Jeanne DE MAZÉE, Dame du Péré, héritière de ſa maiſon; dont :

(*a*) La ſubſtance de ces preuves eſt réſumée de 1391 à 1582 dans un arrêt de maintenue, rendu, le 22 Juin de cette dernière année, par Pierre Briſſon, Seigneur du Palais, Sénéchal de Fontenay-le-Comte (expédition notariée du temps ſur parchemin). Depuis cette époque juſqu'en 1667 cette généalogie a été dreſſée ſur l'arrêt de maintenue de Barentin, Intendant du Poitou; & poſtérieurement ſur des actes de l'état civil & les contrats de mariage.

(*b*) Dans les anciens titres de part & d'autre le nom eſt écrit indifféremment : *Grimouard, de Grimouard, Grimoard, Grimouart, Grimoart*; c'eſt d'ailleurs originairement le même nom que Grimoald, Grimaldi en italien.

(*c*) Grand Gauchier, manus. du XVe ſiècle, fol. 27 ro, Archives de Poitiers.

III. DEGRÉ.

Clément Grimouart, Écuyer, ſervit ſous Gui de Beaumont, Seigneur de Breſſuire. Il fut maintenu noble en 1434 par les Commiſſaires départis pour le fait des francs-fiefs, & rendit aveu, le 1er Décembre 1447, au Comte de Richemond, à cauſe de Vouvant, pour la tour de Sauvayré, ſiſe au bourg de Saint-Hilaire-ſur-l'Autize, tant pour lui que pour ſes hommes, nobles & roturiers (*a*). Il avait épouſé, le 17 Mai 1421, Mathurine de Granges de la Gort, dont il eut :

1. Pierre III, qui ſuit.
2. Et probablement Jacques, qui rendit un aveu au Péré le 26 Janvier 1460.

IV DEGRÉ.

Pierre III Grimoüard, Écuyer, obtint en 1467 des Lettres d'État adreſſées au Bailli de Touraine pour ſuſpendre le cours d'un procès commencé contre lui, parce que le Roi avait affaire de ſa perſonne pour ſon ſervice à la guerre. Il épouſa, le 4 Septembre 1468, Iſabeau Girard de la Roussière, dont :

V. DEGRÉ.

Jean Grimoüard, Écuyer, Seigneur du Péré, ſervit à l'arrière-ban de 1508 ſous Louis XII; mourut en 1532 & fut enſeveli dans l'égliſe collégiale d'Oiron où on lit encore ſon épitaphe ainſi conçue :

> « Ce giſt Noble home Jehan de Grimoüart, en ſon vivant Eſcuyer & Grand Maiſtre d'hoſ-
> « tel de Madame... (qui décéda) (le 15) d'Aouſt l'an mil d cens trante deu Prions Dieu
> « qu'il en ait l'âme. »

Il avait épouſé, le 18 Juillet 1500, Renée Gourbeillier de la Gourbellerie, dont il eut :

1. Geoffroy, Écuyer, Seigneur du Péré, l'un des cent Gentilshommes de la maiſon du Roi, vivait encore en 1575.
2. Philippe, Écuyer, Seigneur du Péré, Prêtre, Chanoine & Prévôt de l'égliſe de Poitiers, Vicaire général de Maillezais. Son frère aîné étant mort & ſon nom près de s'éteindre, il fit don à Jean Chevalier, Écuyer, Seigneur de Villefort, ſon neveu, en le mariant en 1587, de tous ſes biens, à la condition qu'il prendrait le nom & les armes de Grimouard, & par ſon teſtament (1592), il renouvela ces diſpoſitions, qui furent exécutées, comme nous le verrons plus bas.
3. Madeleine, qui ſuit.

VI. DEGRÉ.

Madeleine Grimoüard, épouſa, le 23 Février 1526, François Chevalier, Écuyer, Seigneur de Villefort & de la Roylière, de la maiſon des Chevalier d'Anjou, fils de Noble homme Jean, Seigneur du Petit-Peux, & de Demoiſelle Jeanne Vézelier. François Chevalier, d'après une enquête qui eut lieu en 1597, eſt déclaré avoir toujours vécu noblement & n'avoir jamais dérogé. Il ſe trouva à la bataille de Pavie, & laiſſa pour enfants :

1. Philippe Chevalier, Écuyer, Seigneur de Villefort, la Roylière, Gravanne, qui fut ſucceſſivement Gouverneur de la tour de Cordouan en 1566, du

(*a*) Archives de Poitiers, C² L²¹³.

château de Saint-Loup & de celui de Noirmoutiers pendant le premier ſiége de la Rochelle, où il ſacrifia ſon bien pour le ſervice du Roi.

2. Nicolas Chevalier.
3. Jean Chevalier, qui ſuit.
4. Jeanne Chevalier, mariée à Jacques Gauvin, Écuyer, Seigneur de la Gauvinière.
5. Louise Chevalier.
6. Françoise Chevalier, qui épouſa en premières noces Jean de la Presse, Écuyer, & en deuxièmes, Pierre Pidoux, Écuyer, Seigneur de Neſde, Gouverneur du château de Chauvigné.

VII. DEGRÉ.

Jean Chevalier-Grimoüard, Écuyer, Seigneur du Péré, Villeſort, Vagne, &c., l'un des cent Gentilshommes de la maiſon du Roi. C'eſt en ſa faveur, & aux conditions que nous avons relatées plus haut, que Philippe Grimoüard fit la donation de tous ſes biens, d'abord le 25 Août 1587, lors du contrat de mariage de Jean avec Demoiſelle Claude de Torchard, fille de Jean, Écuyer, Seigneur de la Giraudière, & enſuite en 1592, par ſon teſtament. Pendant longtemps il fut déſigné ſous le nom de Chevalier dit *Grimouard*, mais, pour régulariſer ſa poſition, il obtint, en Novembre 1595, des Lettres patentes données au camp de Travecy, près la Fère, dont nous donnons ici un extrait :

« Henry, par la grace de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous préſens & advenir, ſalut. Noſtre cher & bien amé Jean Chevalier, Seigneur de Villefort & du Peyré, nous a très-humblement remontré & fait entendre que de tout temps & ancienneté il a veſcu noblement, a fait & exercé tous actes de perſonne noble, ſans y avoir en aulcune manière deſrogé, n'y qu'il ait été comprins aux rolles des tailles & impoſitions qui ont été jetées ſur les lieux où il a fait ſa demeure, & qui dès ſon jeune âge, &c..... » (Ici eſt la mention générale de ſes ſervices). « A ces cauſes, conſidéré les ſervices de Jean Chevalier, ſes vertus, &c., & qu'il a toujours veſcu noblement; avons de noſtre grâce ſpéciale, plaiſir, puiſſance & autorité royale, continué & confirmé, continuons & confirmons en ladite qualité & garde noble, pour dorénavant porter les armoiries que ledit Grimouard, ſon oncle, & luy avaient accoutumé de porter, & icelles faire timbrer; de changer ſon nom de Chevalier en celui de Grimouard, & que déſormais il ſe puiſſe nommer Jean Grimouard..... »

Après avoir exercé différents autres commandements dans les armées royales, il reçut, le 10 Avril 1590, une commiſſion pour lever & commander une compagnie d'arquebuſiers à cheval, avec laquelle il fit partie de l'armée du Prince de Conti tout le temps que celui-ci ſe trouva aux armées en Touraine, Anjou & Maine. Le 3 Juillet 1599, il fut confirmé dans ſa nobleſſe par ſentence rendue par Huault de Montmagny, Gaucher de Sainte-Marthe & Philippe de Herry, Commiſſaires départis pour le régalement des tailles. Il mourut vers 1610 laiſſant pour enfants :

1. Geoffroy, qui ſuit.
2. Philippe, Écuyer, Seigneur de Villefort, Prêtre, Prieur de Coulonges.
3. Élisabeth, Religieuſe à Fontevrault.
4. Anne, épouſe de René de Limelle, Écuyer, Seigneur du Chaſtelier.

VIII. DEGRÉ.

Geoffroy Grimoüard, Chevalier, Seigneur du Péré, Villefort, la Bauge, la Garrelière, &c., Chevalier de l'ordre du Roi & Gentilhomme ordinaire de ſa chambre, ſervait avec quinze chevaux de ſon train dans l'armée du Comte de la Rochefoucauld. Il aſſiſta au ſiége de la Rochelle, & perdit tout ſon bagage à

l'île de Ré, où il courut riſque de ſa vie. Il fut décoré du collier de Saint-Michel le 2 Avril 1628 & ſervit au ban de 1635 en qualité de Capitaine d'une compagnie. Un arrêt de la Cour des aides, du 22 Février 1627, le confirma dans ſa nobleſſe. Il avait épouſé en 1618 Demoiſelle Jeanne DUPONT DE BEAULIEU, fille de Jean, Écuyer, Seigneur de Beaulieu, dont il eut :

1. JEAN, Écuyer, Seigneur de la Gueffardière, qui ſervit au ban de 1635, & fit, comme Lieutenant de cavalerie, une campagne en Portugal où il eſt mort.
2. JACQUES, qui ſuit.
3. JEAN, tige de la branche de Saint-Laurent, rapportée plus loin.
4. ANNE, mariée à François-Gabriel PICARD, Chevalier, Seigneur de la Touche-Mourault, morte le 8 Mars 1676.

IX. DEGRÉ.

JACQUES Grimoüard, Chevalier, Seigneur du Péré, Vagne, la Garrelière, &c., commanda les milices de Niort & Fontenay ſous le Duc de la Vieuville & vingt-cinq gardes du corps ſous le Duc de Gadagne. Il fut maintenu dans ſa nobleſſe en 1661 par M. Barentin, Intendant en Poitou. Il avait épouſé en premières noces, le 27 Septembre 1650, Juſtine MOTHAIS DE LA CHENULIÈRE; & en ſecondes noces, Marie DE SAINTE-MARTHE. De ſon premier mariage il eut :

1. JACQUES-JOSEPH, qui ſuit.
2. RENÉ, Chevalier, Seigneur de la Timarière, qui ſervit comme garde du corps dans la campagne de 1676; le 8 Juin 1714, il aſſiſtait comme tuteur de Marianne Petit de la Guierche à ſon mariage avec Gabriel-René de la Haye-Montbault.

Du ſecond mariage ſont iſſus :

1. FRANÇOIS, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant du Grand Maître de l'artillerie & Commandant à Verdun où il mourut en 1742.
2. HENRI, tige de la branche de Vagne, dont la poſtérité ſera rapportée plus loin.
3. GUILLAUME.
4. GEOFFROY, Écuyer, Seigneur de la Garrelière, Officier d'artillerie, chargé d'un commandement à Arras en 1732 & 1733.
5. CHARLES.
6. MARIE.
7. JEANNE.

X. DEGRÉ.

JACQUES-JOSEPH Grimoüard, Chevalier, Seigneur du Péré, Saint-Meſmin, Vagne, la Garrelière, &c., ſervit comme garde du corps, avec ſon frère, dans la campagne de 1676; & il eut en 1692 le commandement de l'eſcadron des Gentilshommes du Haut-Poitou. Il avait été maintenu dans ſa nobleſſe par un arrêt du Conſeil d'État, du 11 Mai 1680. Il eut de Demoiſelle Charlotte GUISCHARD D'ORFEUILLE, fille de Jacob, Seigneur d'Orfeuille, & de Demoiſelle Gabrielle DE CHASTEIGNER :

1. JACQUES-GEOFFROY, qui ſuit.
2. RENÉE-MARGUERITE, dite *Mademoiſelle du Péré.*
3. GABRIELLE-ANNE, dite *Mademoiſelle de Vagne.*

XI. DEGRÉ.

Jacques-Geoffroy Grimoüard, Chevalier, Seigneur du Péré, Cougou, Cougoulet, Vagne, la Tabarotière, Saint-Meſmin, &c., ſervit au ban de 1758 & mourut le 24 Août 1776. Il avait été marié en premières noces, le 14 Janvier 1733, avec Marie-Angélique Grimouard de la Loge, fille de François-Gabriel, de la branche de Saint-Laurent, morte en 1735, ſans enfants; & en ſecondes noces, avec Anne-Bénigne Camus de la Beuverie, dont il eut :

1. Jacques-Claude-René, qui ſuit.
2. Abel-Joseph, Chevalier, Seigneur de la Timarière, Chevalier de Saint-Louis, né en 1745, bleſſé & fait priſonnier à Rosbach, fut enſuite Capitaine au régiment de Poitou, émigra, & mourut en 1836, Doyen des Chevaliers de Saint-Louis.
3. Thérèse-Charlotte, née en 1749. Elle ſut, par ſon dévouement, conſerver à ſa famille une portion de l'importante fortune que la révolution lui ôta; morte à Niort en 1838.

XII. DEGRÉ.

Jacques-Claude-René de Grimoüard, Chevalier, Seigneur du Péré, &c., né en 1743, ſervit dans un régiment de cavalerie, aſſiſta à l'Aſſemblée des Gentilshommes du bailliage de Fontenay en 1789, émigra, prit du ſervice dans l'armée des Princes, fit une chute de cheval en entrant à Verdun, revint en Poitou, fut arrêté & oublié à deſſein dans les priſons de Niort grâce à la protection de pluſieurs républicains, & eſt décédé en 1838. Il avait épouſé en premières noces, par contrat du 9 Juillet 1775, Marie-Claudine-Henriette Aubert du Petit-Thouars (*a*); & en ſecondes noces, Radégonde de Cugnac, fille de Philippe, Chevalier, Vicomte de Cugnac, Seigneur du Bourdet. Il eut du premier mariage :

1. Achille-Jacques, né le 15 Juin 1776, Chevalier de la Légion d'honneur ſous la Reſtauration, Conſeiller de Préfecture à Niort avant 1830, décédé le 26 Décembre 1845, eut de ſon mariage avec Marie-Luce Coutocheau de Saint-Hilaire : Paul, mort jeune.
2. Emmanuel-Henri-René, qui ſuit.
3. Achille-Jacques, connu ſous le nom de *Monſieur de Villefort*, mort à Poitiers le 7 Novembre 1847, marié en premières noces à Marie-Henriette-Pauline Grimouard de Saint-Laurent; & en ſecondes, à Hélène Prévost de Touchimbert.
4. Pierre-Amand-Constant, qui ſuivra. Du ſecond mariage naquit, le 28 Juin 1788, Abel-Louis-Geoffroy, mort jeune.

XIII. DEGRÉ.

Emmanuel-Henri-René de Grimoüard, né en 1777, mort le 2 Janvier 1847. Il avait épouſé, le 6 Vendémiaire an VII (27 Septembre 1798), Demoiſelle Marie-Marthe-Alexandrine Roulin de Boisseuil, dont :

1. Eugène-Jacques, qui ſuit.
2. Tècle, mariée à Luc d'Escollards des Hommes, dont une fille mariée au Comte Jules de Cugnac.

(*a*) Voir ci-devant, art. Aubert du Petit-Thouars, p. 2.

XIV. DEGRÉ.

Eugène-Jacques de Grimoüard, né en 1801, fit partie de la maiſon du Roi, ſervit dans un régiment de carabiniers, ſe retira à la révolution de 1830, avec le grade de Capitaine, & eſt décédé le 31 Décembre 1861. Il avait épouſé en 1831 Adèle Savary de Lépinerays, dont une fille, Marie, mariée à Alfred, Marquis de Talhouet de Boisorhant.

SECONDE BRANCHE.

XIII. DEGRÉ.

Pierre-Amand-Constant de Grimoüard, né le 30 Janvier 1781, eut pour parrain Marie-Joſeph, Marquis de Leſcure; épouſa, le 18 Février 1800, Marie-Charlotte-Eſther Baudry d'Asson de la Véquière, fille de Marie-Gabriel-René, & de Demoiſelle Marie-Charlotte de Mouillebert. Il eſt décédé le 12 Janvier 1840, laiſſant de ſon mariage :

1. Abel-Henri, né en 1801, marié, le 8 Février 1830, avec Demoiſelle Alexandrine-Pauline de Buor & mourut, ſans poſtérité, à Niort, le 6 Février 1862.
2. Georges, qui ſuit.
3. Emmanuel, né en 1811, Officier de cavalerie démiſſionnaire, a épouſé en 1844 Demoiſelle Eulalie Goulard d'Arsay, dont une fille : Thérèse.
4. Henriette, épouſe de Charles Palustre de Virzay, dont Alphonse & Marie.

XIV. DEGRÉ.

Georges de Grimoüard, né le 27 Mai 1806, marié, le 29 Avril 1844, à Joſéphine-Coralie-Céſarie Barré de Chabans, fille d'Alexis-Louis-François-Paul-Benjamin, Chevalier de Saint-Louis, Officier de la Légion d'honneur, Colonel en retraite, & de Cécile-Éliſabeth Moro-Malipiero, des Doges de Veniſe. Il eſt décédé le 4 Février 1850, laiſſant un fils, Jacques-Raoul, qui ſuit.

XV. DEGRÉ.

Jacques-Raoul de Grimoüard, chef de nom & d'armes, né le 8 Avril 1845, Licencié en droit, marié, le 29 Septembre 1869, à Demoiſelle Marie-Louiſe Roullet de la Bouillerie, fille de Henry Roullet, vicomte de la Bouillerie.

BRANCHE DE VAGNE.

[ÉTEINTE.]

X. DEGRÉ.

Henri Grimoüard, fils de Jacques, & de Marie de Sainte-Marthe, Chevalier, Seigneur de Vagne, baptiſé le 22 Mars 1666, Commiſſaire provincial d'artillerie à Verdun, mort le 20 Décembre 1745; marié, en premières noces, le 16 Février 1706, avec Marie-Gabrielle Le Géant; & en ſecondes noces, avec Claude Martin. Il eut du premier mariage un fils : Barthélemy-Henri, Chevalier, Seigneur de Vagne, mort en 1774, laiſſant des filles de ſon mariage avec Demoiſelle Marie de Faye. Du ſecond lit eſt iſſu :

XI. DEGRÉ.

Henri-Barthélemy de Grimoard, baptiſé le 10 Octobre 1724, Chevalier de Saint-Louis (8 Avril 1761), Capitaine des grenadiers royaux de Lorraine avec rang de Colonel (30 Janvier 1778), condamné & mis à mort en 1794, comme impliqué dans l'affaire de la reddition de Verdun à l'armée des Princes; marié avec Barbe-Catherine Robert de Butgneville, dont il eut :

XII. DEGRÉ.

Philippe-Henri, dit le Chevalier, puis le Comte de Grimoard (*a*), né à Verdun en 1753; mort en 1815; fit en 1764 ſes preuves de nobleſſe devant d'Hozier pour être reçu à l'École militaire; Général de diviſion, Chevalier des ordres de Saint-Louis & de Saint-Lazare, Précepteur militaire des Ducs d'Angoulême & de Berry, ſtratégiſte & tacticien diſtingué, auteur de nombreux ouvrages (*b*). Il avait épouſé Marie-Victoire Mahé de la Bourdonnaye, dont il n'a pas eu d'enfants, mais le Comte de Longpérier-Grimoard, petit-neveu & fils adoptif de ſa veuve, pour ſe conformer aux volontés de celle-ci, & autoriſé perſonnellement par la famille, a joint ſon nom au ſien propre.

BRANCHE DE SAINT-LAURENT

IX. DEGRÉ.

Jean Grimouard, fils de Geoffroy, & de Jeanne Dupont de Beaulieu, Chevalier, Seigneur de Villefort, la Loge, Saint-Laurent-de-la-Salle, &c., Sous-Gouverneur de Fontenay ſous le Duc de la Vieuville, devint en 1680, Lieutenant des Maréchaux de France, & mourut en 1694. Il fut maintenu dans ſa nobleſſe en 1662 par arrêt de la Cour des aides, en 1667 par l'Intendant Barentin, & en 1680 par arrêt du Conſeil d'État. Il avait épouſé, le 7 Mai 1654, Stéphanie Picard de la Touche-Mourault, dont il eut :

1. Jean-Baptiste, Chevalier, Seigneur de Saint-Laurent, &c., maintenu dans ſa nobleſſe par ſentence de l'Intendant Doujat du 26 Février 1706, & par celle de M. Quentin de Richebourg du 17 Mai 1715, mourut ſans alliance en 1724.
2. François-Gabriel, qui ſuit.

X. DEGRÉ.

François-Gabriel Grimouard, Chevalier, Seigneur de la Loge, Beaulieu, &c.,

(*a*) *L'Eſſai ſur les Batailles* (1775) porte : par le Chevalier de Grimoard; la *Collection des lettres & Mémoires de Turenne* (1782) & le *Tableau hiſtorique de la vie de Frédéric-le-Grand* (1788) portent : par le Comte de Grimoard. Il avait été admis en 1781 aux honneurs de la Cour avec la qualification de Comte d'après le certificat ſuivant :

« Nous Duc & Pair de France, Lieutenant général des armées du Roi & Premier Gentilhomme de la chambre « de Sa Majeſté.

« Certifions que nous avons préſenté au Roi, le 5 du mois de Novembre paſſé, M. le Comte de Grimoard, en « foi de quoi nous lui avons délivré le préſent certificat, auquel nous avons fait appoſer le cachet de nos armes. »

A Verſailles, le 15 Décembre 1781.

(*Signé*) Le Duc de Fronsac.

Il avait porté le titre de Chevalier non, ſelon l'uſage le plus ordinaire, en qualité de cadet, mais en qualité de Chevalier de Saint-Lazare.

(*b*) Voir toutes les Biographies générales, *La France littéraire*, de Quérard, le *Dictionnaire* de Dézobry, &c.

fut volontaire dans la marine, puis Lieutenant au régiment d'Auvergne, mort en 1710. M. Doujat, Intendant en la généralité de Poitiers, le maintint dans ſa nobleſſe, ainſi que Jean-Baptiſte & Marie, ſes frère & ſœur, par jugement du 30 Janvier 1706 (*a*). Il avait épouſé, le 20 Février 1700, Marie GOURDE, fille de Jacques, Chevalier, Seigneur des Ardilliers, & de Marguerite DE LA ROCHEFOUCAULT. De cette union il eut, entre autres enfants :

1. HENRI-MARIE, qui ſuit.
2. CHARLES-HENRI, Mouſquetaire de la première compagnie, mort au ſiége de Spire en 1734.
3. PIERRE-MARTHE, qui ſuivra.

XI. DEGRÉ.

HENRI-MARIE Grimoüard, Chevalier (*b*), Seigneur de la Loge, Saint-Laurent de la Salle, la Touche-Mourault, &c., épouſa, par contrat du 27 Avril 1739, Marie-Louiſe D'ESPINOSE, fille de Meſſire Jean-Baptiſte-Joſeph D'ESPINOSE, Chevalier, Seigneur de Froſſay, &c., ancien Conſeiller du Roi au Parlement de Bretagne, & de Dame Louiſe-Xainte BIDÉ DE LA GRANDVILLE. Il eut de ce mariage, entre autres enfants :

1. HENRI-MARIE-JOSEPH, qui ſuit.
2. CHARLES-LOUIS-MARIE, dit ſucceſſivement le Chevalier de la Loge, enſuite le Vicomte de la Loge (*c*), puis le Vicomte de Grimouard (*d*), Chevalier de Saint-Louis, Seigneur de la Touche-Mourault, de Diſſay, &c., Capitaine au régiment de Saintonge, ſervit dans l'armée des Princes, & mourut en 1832. Il avait épouſé Julie-Henriette DU BOUEX DE VILLEMORT, dont il n'eut pas d'enfants.

XII. DEGRÉ.

HENRI-MARIE-JOSEPH Grimoüard (*e*), Chevalier, Seigneur de Saint-Laurent, la Loge, &c., fut Officier des dragons de Montclair & prit part en cette qualité à la bataille de Saint-Caſt. En 1787, il fut nommé Député de la Nobleſſe à l'Aſſemblée d'élection de Fontenay. Incarcéré comme ſuſpect, il fut mis en liberté après le 9 Thermidor, & eſt mort en 1820. Il avait eu, entre autres enfants, de Marie-Antoinette-Pauline AUBERT DU PETIT-THOUARS, qu'il avait épouſée le 21 Août 1775 (*f*) :

XIII. DEGRÉ.

HENRI-JACQUES de Grimoüard, dit le Comte de Saint-Laurent (*g*), né en 1786, mort en 1861 ; avait épouſé, le 8 Septembre 1813, Coricie DUBOIS DE LA VERONNIÈRE, fille

(*a*) Original en parchemin.

(*b*) Il eſt qualifié de Comte de la Loge & ſa veuve de Comteſſe de la Loge dans tous les actes relatifs à la ſucceſſion du Marquis d'Eſpinoſe, ſon beau-frère (1787), & celle-ci de même ſur beaucoup de lettres de 1781 à 1788.

(*c*) Ainſi qualifié généralement dans les actes & la correſpondance relative à la ſuſdite ſucceſſion (1787 à 1790).

(*d*) Ainſi qualifié notamment dans une commiſſion du Miniſtre de la Guerre en date du 13 Décembre 1814, pour recevoir Chevalier de Saint-Louis le Comte de Villemort, ſon beau-frère & depuis dans une volumineuſe correſpondance juſqu'en 1832.

(*e*) Il fut par l'intermédiaire de ſa mère, le principal héritier de Charles-Paul-Auguſtin, Marquis d'Eſpinoſe, ſon oncle, dont la terre de Froſſay avait été érigée en marquiſat en Novembre 1764, & celui-ci peu avant ſa mort le qualifiait lui-même, en lui écrivant, de Marquis de la Loge & de Saint-Laurent (les terres de la Loge & de Saint-Laurent étaient réunies).

(*f*) Voir ci-devant, art. AUBERT DU PETIT-THOUARS, p. 2. Grimoüard de Saint-Laurent y eſt écrit par erreur Saint-Louirent.

(*g*) Il eſt qualifié du titre de Comte dans divers actes de l'état-civil & autres de 1842 à 1859.

de Julien, & de Julie-Charlotte GREEN DE SAINT-MARSAULT. De ce mariage il eut :

1. HENRI-JULIEN, qui ſuit.
2. CAROLINE-PAULINE, mariée, par contrat du 10 Août 1846, à Auguſte-Louis-Marie Comte DE CORNULIER.

XIV. DEGRÉ.

HENRI-JULIEN de Grimoüard, Comte de Saint-Laurent, né en 1814, auteur de quelques opuſcules hagiographiques & d'articles de revue ſur des matières d'art & d'archéologie, marié, par contrat du 23 Mai 1842, à Marie-Louiſe-Catherine-Renée-Yolande DE LA HAYE-MONTBAULT.

BRANCHE DE SAINTONGE.

XI. DEGRÉ.

PIERRE-MARTHE Grimoüard, fils de FRANÇOIS-GABRIEL, & de Marie GOURDE DES ARDILLIERS, Écuyer, Seigneur de Guignefolle, né en 1705, ſervit comme Mouſquetaire en 1731. Il épouſa en 1734 Marie-Marguerite DE VILLEDON DE GOURNAY, dont il eut, entre autres enfants :

XII. DEGRÉ.

NICOLAS-HENRI-RENÉ, dit le Chevalier de Grimoüard (*a*), Comte de Grimouard en 1783 (*b*), Chevalier de Saint-Louis, Vice-Amiral en 1793, après s'être diſtingué particulièrement par les combats de la *Minerve* & du *Scipion*, pendant la guerre d'Amérique, puis dans le commandement de la ſtation de Saint-Domingue. Il fut condamné par le Tribunal révolutionnaire de Rochefort & mis à mort en 1793 (*c*). Il avait épouſé Julie-Catherine DE TURPIN, dont il eut, entre autres enfants (*d*) :

XIII. DEGRÉ.

LOUIS-HENRI-JULIEN, Comte de Grimoüard, mort en 1868, à l'âge de 88 ans, avait épouſé, le 6 Juin 1809, Claire-Éliſabeth DE HAUSEN, dont il a eu, entre autres enfants (*e*) :

XIV. DEGRÉ.

RENÉ-JULIEN, Comte de Grimoüard, a épouſé Laure NORMAND DU FIÉ, dont il a un fils unique, LUDOVIC, né le 11 Juillet 1848 (*f*).

(*a*) Son frère ainé, LOUIS, Seigneur du Vignaud, Capitaine au régiment Royal-cavalerie, a laiſſé une fille, AMÉLIE, mariée à Fortuné DE CHATEIGNER.

(*b*) Le Miniſtre de la marine lui écrivit en 1783, en lui envoyant un tableau repréſentant le combat du *Scipion*, que le Roi l'autoriſait à porter le titre de Comte. Ce titre lui eſt donné dans les états de ſervice délivrés au miniſtère de la marine.

(*c*) Voir *Biographie univerſelle*, 2e édition, — *Gloires maritimes*, par Levot, — *Galeries hiſtoriques de Verſailles*, *&c.*

(*d*) JULIE, épouſa Étienne DE HILLERIN.

(*e*) CHARLES, marié à Clara DE FRÉTARD, a laiſſé : ABEL, mort ſans alliance, & MARIE.

(*f*) Pour plus de détails ſur cette maiſon voir le *Dictionnaire des familles du Poitou*, par Beauchet-Filleau.

GUILLAUME DE CHAVAUDON,

Anciens Seigneurs de Chavaudon, Bercenay, Château-Gaillard, Sainte-Maure, &c.

EN CHAMPAGNE.

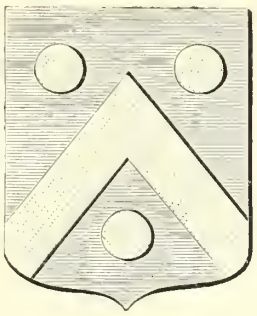

D'Azur au Chevron d'Or, accompagné de trois Befants de même, poſés deux & un. DEVISE : Virtute & honore.

PREMIER DEGRÉ.

FÉLIX Guillaume, aſſiſta en 1509 les Nobles du bailliage de Troyes au procès verbal de la rédaction & publication de la coutume de cette ville.

Il eut un fils, qui ſuit.

II. DEGRÉ.

NICOLAS Guillaume, mourut en 1545, après avoir été marié à Edmone COLLOT, ſœur de Louis COLLOT, Gouverneur de Chaſtellier & de Chavanges. De cette union vint :

III. DEGRÉ.

EDME Guillaume, marié, par contrat du 15 Décembre 1558, à Hélène LE TARTRIER, qui lui donna :

IV. DEGRÉ.

LOUIS Guillaume, Lieutenant criminel au bailliage de Troyes. Il devint acquéreur en 1645 de la terre de Chavaudon & depuis lors ce nom fut ajouté au nom patronymique de la famille. Il épouſa en 1618 Barbe DE VILLEPROUVÉ & mourut en 1661, laiſſant un fils, qui ſuit.

V. DEGRÉ.

PIERRE Guillaume de Chavaudon, Seigneur de Chavaudon, Bercenay, Château-Gaillard, &c., Conſeiller du Roi, Lieutenant général au bailliage & ſiége préſidial de Troyes, épouſa, le 7 Février 1646, Marie MARCEAU, Dame de Fouchères, de laquelle il eut pluſieurs enfants, entre autres :

1. PIERRE II, qui ſuit.
2. LOUIS Guillaume, Chanoine & Grand Archidiacre de l'égliſe cathédrale de Troyes, Abbé de Mores, Aumônier de la Reine Marie-Thérèſe, Conſeiller au Parlement & Préſident de la Chambre ſouveraine des décimes.
3. ÉTIENNE Guillaume, Seigneur de Lenharé, Conſeiller d'honneur au bailliage & ſiége préſidial de Troyes.

VI. DEGRÉ.

PIERRE II Guillaume de Chavaudon, Seigneur de Chavaudon, Sainte-Maure, Château-Gaillard, Bercenay, &c., né le 27 Juillet 1647, Conſeiller du Roi & Lieutenant général d'épée. Il fut maintenu dans ſa nobleſſe, le 20 Avril 1698, par jugement des Commiſſaires du Roi en Champagne. Le dit jugement fut confirmé par Lettres patentes de 1704 & par arrêt du Conſeil d'État du 3 Septembre 1718. Marié en premières noces à Angélique JOSSIER, dont il n'eut que deux filles, il épouſa en ſecondes noces, le 20 Octobre 1686, Marie PERRICARD, dont il eut :

1. LOUIS, qui a continué la branche aînée (voir au VIIIe Degré).
2. PIERRE-NICOLAS, qui ſuit.

VII. DEGRÉ.

PIERRE-NICOLAS Guillaume de Chavaudon, Seigneur de Sainte-Maure, Charlez, Prédaiſſy, Crenez, Doſches & Droupt. Il fut reçu en 1718 Conſeiller du Roi en la Cour des aides, & épouſa, par contrat du 11 Avril 1723, Marie-Agnès DE VERANI DE VARENNES. De cette union il eut, entre autres enfants :

1. PIERRE Guillaume de Chavaudon, Seigneur de Sainte-Maure, Charlez, Doſches, Prédaiſſy, Conſeiller au Parlement de Paris, nommé en 1774 Préſident en la Chambre des comptes. Il épouſa Catherine-Rénée CHAILLON DE JONVILLE, de laquelle il eut, entre autres enfants :
   ANDRÉ-ÉTIENNE-PIERRE-LAURENT Guillaume de Chavaudon, Chevalier de Saint-Louis & de Saint-Jean de Jéruſalem. Il fut créé Comte par Lettres patentes du 27 Janvier 1816 & Capitaine par brevet du 11 Septembre ſuivant. Il eſt décédé en 1847 & avec lui s'eſt éteinte la ſeconde branche.
2. LOUIS Guillaume de Chavaudon de Sainte-Maure, Lieutenant au régiment du Roi-Infanterie, mort à Fontenoy.
3. ÉTIENNE-PAUL, qui ſuit.

VIII. DEGRÉ.

ÉTIENNE-PAUL Guillaume de Chavaudon, dit le Chevalier de Sainte-Maure, Seigneur de Droupt, du Ruez & de Beauregard, Capitaine au Colonel général de dragons, créé Chevalier de Saint-Louis le 21 Juillet 1759. Il épouſa, le 24 Avril 1770, Jeanne HOCCART DE RENNEVILLE, de laquelle il eut :

1. CHARLES-ÉTIENNE, qui ſuit.
2. ANNE-JEANNE de Chavaudon, mariée en 1788 à ſon couſin Louis-Marie GUILLAUME DE CHAVAUDON, chef de la branche aînée, Seigneur de Bercenay, Montmagny, &c., & dont le fils unique ALEXANDRE-AUGUSTE-JEAN-LOUIS-MARIE Guillaume de Chavaudon, mourut en 1863 ne laiſſant qu'une fille, NOÉMIE-ANTOINETTE-CHARLOTTE-GABRIELLE de Chavaudon, mariée en 1859 à Henri-Louis DE FAUCIGNY, Prince de Lucinge.

IX. DEGRÉ.

CHARLES-ÉTIENNE Guillaume de Chavaudon, né en 1773, mort en 1845, marié, le 21 Mars 1804, à Félicité MITANTIER, de laquelle il eut quatre enfants :

1. CHARLES-BERNARD, qui ſuit.
2. ÉTIENNE-ADOLPHE de Chavaudon.

3. PAUL-LÉON de Chavaudon.
4. FÉLICITÉ-VINCENTE de Chavaudon, qui épouſa Louis-Alfred, Comte de SAINT-MAURIS.

X. DEGRÉ.

CHARLES-BERNARD Guillaume de Chavaudon, né le 26 Mars 1807, marié en 1835 à Marie-Louiſe DE DAMOISEAU DE LA BANDE, mort le 6 Juin 1864, laiſſant deux fils :

1. CHARLES, qui ſuit.
2. MARIE-LUDOVIC-XAVIER Guillaume de Chavaudon, né en 1841, a épouſé, le 15 Janvier 1867, Marguerite-Marthe CHAUVEL, fille de Edme-Étienne CHAUVEL & de Edwige JACOBÉ DE RAMBÉCOURT, dont :
   STÉPHANIE-EDWIGE-MARIE, née le 22 Avril 1868.

XI. DEGRÉ.

CHARLES Guillaume de Chavaudon, né en 1838, marié, le 27 Mai 1868, à Hélène MÉRENDET, fille de A. MÉRENDET & de L. DELACOUR. De cette union eſt iſſue :

MARIE-PIE-ÉTIENNETTE-CLÉMENTINE, née le 15 Avril 1869.

Paris. — Typographie de FIRMIN DIDOT frères, fils et Cie, rue Jacob, 56.

ARMORIAL
GÉNÉRAL
OU
REGISTRES DE LA NOBLESSE
DE FRANCE

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie, RUE JACOB, 56.

ARMORIAL GÉNÉRAL

DES D'HOZIER

OU

REGISTRES DE LA NOBLESSE DE FRANCE

REGISTRE SEPTIÈME

(COMPLÉMENTAIRE)

DEUXIÈME PARTIE

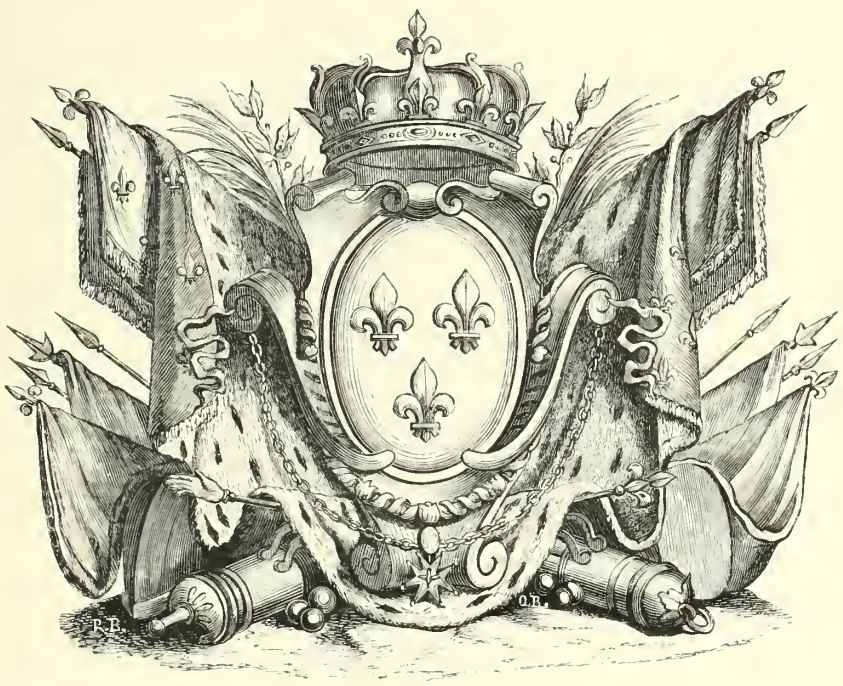

PARIS

FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET CIE

LIBRAIRES-ÉDITEURS, IMPRIMEURS DE L'INSTITUT

M DCCC LXXII

HENNEQUIN DE VILLERMONT,

Anciens Seigneurs de Villermont.

EN CHAMPAGNE.

Vairé d'Or & d'Azur; au Chef de Gueules, chargé d'un Lion d'Argent, paſſant.

La généalogie de cette famille, dont nous allons continuer la filiation, ſe trouve au Ve Regiſtre de cet Armorial, page 629-634.

X. DEGRÉ.

1. ALEXANDRE-GUY-ALDON Hennequin de Villermont, Écuyer, né le 8 Mars 1753 au château de Cuys, baptiſé le 5 Mars 1754, Capitaine au régiment de Normandie, Chevalier de Saint-Louis. Il épouſa, par contrat du 7 Septembre 1795, Demoiſelle Éliſabeth-Charlotte DE FAILLY, fille de Nicolas-Joſeph DE FAILLY, Chevalier, Seigneur de Florent, Belleville, Châtillon, &c., & de Jeanne-Éléonore DE PAVANT. Il mourut à Ay le 29 Janvier 1830, & ſa femme le 27 Janvier 1832. Il eut un fils unique :

   ALEXANDRE-NICOLAS-JOSEPH Hennequin de Villermont, né le 20 Juin 1796, Officier au 1er régiment de Huſſards, marié avec Sophie DE BRUNETEAU DE SAINTE-SUZANNE, fille de N. DE BRUNETEAU, Comte de Sainte-Suzanne, Pair de France, Lieutenant général, Grand'Croix de la Légion d'honneur, &c., & de N. Baronne DE ZORN. Il mourut le 21 Septembre 1850 & eut trois filles, non mariées, & un fils :

      ALFRED-HENRI Hennequin, dit le Marquis de Villermont, comme ayant relevé le titre de Marquis de la branche des Hennequin de Charmont, éteinte; né le 8 Mai 1826, Chef d'eſcadron d'État-major, Officier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'ordre de Pie IX, Commandeur de l'ordre de Saint Grégoire, &c. Il épouſa, le 14 Juin 1860, Marguerite LABBEY DE LA ROQUE, fille du Vicomte DE LA ROQUE & de Marie-Louiſe D'HÉRICY.

2. N. Hennequin de Cramant, né à Ay le 1er Janvier 1755, mort le 22 Juillet 1758, enterré le 23 en l'égliſe de Cuys, chapelle de Saint-Sébaſtien.
3. ATHANASE-LOUIS-EMMANUEL Hennequin, dit le Chevalier de Villermont, dont l'article ſuit.
4. PERRETTE-HENRIETTE Hennequin, née le 21 Janvier 1748 au château de Vinay, baptiſée le 23 Janvier ſuivant, morte à Vinay le 17 Juillet 1748 & inhumée en la chapelle ſeigneuriale dudit lieu.
5. MARIE-SUZANNE Hennequin, née le 12 Octobre 1749 à Ay, baptiſée le 13 du-

dit mois, épouſa, le 21 Mars 1773, Meſſire Jacques PERRIER DE SAVIGNY, fils de Meſſire Jean PERRIER DE SAVIGNY, Seigneur de la vicomté de Savigny, & de Françoiſe GUYOT.

6. PERRETTE-LOUISE Hennequin de Cuys, née le 14 Novembre 1750 à Ay, épouſa, le 24 Juin 1781, Alexandre D'AULNAY, Seigneur de Frampas & de la Petite-Brie, Capitaine d'artillerie, Chevalier de Saint-Louis. Elle mourut le 10 Août 1831.
7. BARBE-JEANNE Hennequin de la Tour, née le 9 Décembre 1751 à Ay, baptiſée le 2 Novembre 1752, morte & enterrée à l'abbaye de Saint-Pierre de Reims en 1759.
8. MARIE-HENRIETTE Hennequin de Saint-Martin, née au château de Cuys le 20 Septembre 1756, morte ſans alliance le 21 Octobre 1836 à Châlons-ſur-Marne.
9. AURORE Hennequin de Cramant, née le 16 Janvier 1759, baptiſée le 28 Février 1760, morte ſans alliance en 1791.

XI. DEGRÉ.

ATHANASE-LOUIS-EMMANUEL Hennequin, qualifié Comte (*a*) de Villermont, Contre-Amiral honoraire, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, naquit au château de Cuys le 9 Avril 1763, & fut baptiſé le 15 dudit mois.

Nommé Garde de la marine en 1778, il fit les campagnes de l'Inde & de l'Amérique ſous les Amiraux Comte de Cheriſey, Comte de Guichen, Comte de Graſſe, &c., & fut nommé Enſeigne de vaiſſeau le 9 Mai 1781 à la ſuite d'une action d'éclat. Il émigra lors de la révolution & ſervit dans l'armée des Princes comme Major du corps de la marine & comme Officier d'artillerie. Il entra en 1794 au ſervice de Ruſſie en qualité de Capitaine-Lieutenant de la flotte de la mer Caſpienne, & ſe diſtingua dans la guerre contre les Perſans ſous les ordres du Comte Valérien Zoubow. Diſgracié ſous Paul Ier, il rentra en France, reprit du ſervice lors de la Reſtauration & fut nommé Capitaine de vaiſſeau & Major de la marine à Cherbourg. En 1816, il fut appelé aux fonctions de Sous-Gouverneur du collége royal de la marine à Angoulême, qu'il remplit juſqu'en 1823, & en 1827, il fut nommé Contre-Amiral honoraire. Il mourut à Ay le 28 Octobre 1840.

Il avait épouſé : 1° le 24 Mai 1802, Louiſe-Claudine-Catherine DE MAUSSION, morte à Ay le 29 Février 1812, ſans enfants; & 2° le 16 Septembre 1814, Françoiſe-Louiſe-Charlotte-Joſéphine, Comteſſe DE BRETTES, Chanoineſſe de Bleſle, fille de Jean-Baptiſte, Comte DE BRETTES & Marquis du Cros, Baron de Maſrocher, Colonel de cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, & de Louiſe-Madeleine DE BARENTIN MONTCHAL, petite-fille de Paul, Vicomte de Montchal & de la Motte, Maréchal de camp, Commandeur de Saint-Louis, Lieutenant commandant de la compagnie d'Havré des gardes du corps, & petite-nièce du Chancelier de Barentin. De ce mariage ſont iſſus :

1. CHARLES-ANTOINE,
2. LOUIS-MARIE,

frères jumeaux, dont les articles vont ſuivre.

3. N...., ſœur jumelle des précédents, morte dix-ſept jours après ſa naiſſance.
4. LOUISE-CHARLOTTE Hennequin de Villermont, née le 21 Mars 1817, mariée, le 12 Avril 1837, à Joſeph-Jacques BOLLINGER, fils de Joſeph-Placide BOLLINGER, ancien Bailli ſupérieur du cercle d'Ellwangen (Wurtemberg), & de Marie-Jeanne BAUER DE BREITENFELD.

(*a*) Ainſi qualifié lors de ſon mariage avec Mlle de Brettes, dans le contrat ſigné par le Roi Louis XVIII, le Duc & la Ducheſſe d'Angoulême, &c. (MMes Le Brun & Moiſant, Nres à Paris).

XII. DEGRÉ.

CHARLES-ANTOINE Hennequin, Comte (*a*) de Villermont, né le 12 Juillet 1815, Député du Conſeil provincial de Namur (Belgique), Grand'Croix de l'ordre de François Joſeph d'Autriche, Commandeur des ordres de Pie IX & de Saint-Grégoire, Chevalier de l'ordre du Chriſt de Portugal, &c. Il a épouſé : 1° le 13 Octobre 1838, au château de Schiplacken près Bruxelles, Éliſabeth-Thérèſe DE FRAYE DE SCHIPLACKEN, fille de Pierre-François DE FRAYE DE SCHIPLACKEN, ancien Auditeur au Conſeil d'État & Sous-Préfet de Mons, & de Louiſe, Baronne GOUBEAU, fille du Baron GOUBEAU; elle eſt morte audit château le 29 Octobre 1841, laiſſant une fille : ADÉLAÏDE-EMMA, depuis Religieuſe au Sacré-Cœur; 2° à Bruxelles, le 19 Avril 1847, Marie-Adélaïde LICOT DE NISMES, fille de Michel LICOT DE NISMES & d'Éliſabeth SAVARY. De ce mariage il a eu :

1. MARIE-ÉLISABETH-FRANÇOISE, née le 16 Août 1848.
2. JEANNE-MARIE-FRANÇOISE, née le 29 Avril 1850.
3. ALPHONSE-MARIE-LOUIS, né le 18 Novembre 1851.
4. LOUIS-MARIE-MICHEL-JOSEPH, né le 17 Octobre 1853.
5. HENRIETTE-MARIE-JOSÉPHINE-AUGUSTA, née le 9 Mai 1855.
6. PAUL-MARTIN-MARIE-LÉON, né le 26 Janvier 1858.
7. HONORÉ-MARIE-CHARLES-MICHEL, né le 30 Septembre 1859.
8. CHARLES-MARIE-JOSEPH, né le 17 Mai 1864.
9. MADELEINE-MARIE-OCTAVIE-FRÉDÉRIQUE, née le 2 Février 1866.

XII. DEGRÉ.

LOUIS-MARIE Hennequin, dit le Vicomte de Villermont, Commandeur de l'ordre de Saint-Sylveſtre, frère jumeau du précédent, & comme lui filleul de LL. AA. RR. Mgr le Duc & Madame la Ducheſſe d'Angoulême, a épouſé, le 7 Octobre 1850, au château de Chierry, Marie-Ebba, Comteſſe DE SPARRE, fille d'Eugène, Comte DE SPARRE & du Saint Empire romain', Chef d'eſcadron d'État-major en retraite, Chevalier des ordres de la Légion d'honneur, de l'Épée de Suède, &c., & de Clémentine MANUEL. De cette union il a eu :

1. MARGUERITE-MARIE-CLÉMENTINE-CHARLOTTE, née le 20 Juillet 1851 au château de Chierry.
2. LUCIE-EUGÉNIE-MARIE, né le 27 Avril 1854 au château de Neſles.
3. PIERRE-ACHILLE-LOUIS-MARIE, né le 27 Octobre 1855, au château de Neſles, & baptiſé le 20 Avril 1856 par Mgr de Garſignies, Évêque de Soiſſons.
4. CHARLES-MARIE-JOSEPH, né le 4 Juin 1857 au château de Neſles.
5. FÉLICIE-MARIE-EBBA, née le 4 Mai 1861 au château de Chierry, morte le 29 du même mois.
6. ÉDOUARD-LOUIS-MARIE, né le 25 Novembre 1864 à Paris.

(*a*) Titre reconnu héréditaire pour lui & ſa deſcendance mâle par arrêté royal de Léopold Ier, Roi des Belges, donné à Bruxelles le 20 Septembre 1852. Par cet arrêté M. de Villermont eſt reconnu en outre comme faiſant partie de la Nobleſſe du royaume de Belgique.

HIBON,

Anciens Seigneurs de Campſart, de Frohen, de la Motte, de Fontaines, de Bagny, &c., Grands d'Eſpagne de 1re *claſſe & Ducs de Brancas en Eſpagne* (a).

EN PICARDIE ET A L'ILE DE BOURBON.

D'Argent à trois Buſtes de Reines de carnation, couronnées d'Or & poſées deux & une.

La maiſon de HIBON, originaire de Picardie, peut être rangée au nombre des plus anciennes familles de cette province, car nous voyons dès 1198 ROBERT Hibon figurer dans un titre de l'égliſe de Soiſſons comme Coſeigneur de Flers (*b*); & en l'an 1212, au mois de Mai, on trouve, dans une charte de Gaucher de Châtillon, Comte de Saint-Pol, un tranſport fait par GUILLAUME Hibon, Chevalier, de tous ſes droits à l'égliſe de Saint-Paul (*c*). Son fils, PIERRE Hibon, apparaît dans cet acte comme y donnant ſon conſentement. Un titre de Aubert de Hangeſt, Chevalier, en date du mois d'Août 1255, déclare JEHAN Hibon Seigneur du Queſnoy & de la Chainée (*d*), & huit ans avant, en 1247, THIBAULT Hibon eſt qualifié Monſeigneur dans un titre du Sire de Gaucourt, ſon couſin, qui reconnaît JEHAN Hibon, ſon fils, comme Seigneur de Villers (*e*).

Dans une charte datée du mois d'Août 1314, le Roi Philippe le Bel autoriſe JEHAN Hibon, Chevalier, à fonder l'égliſe & l'hoſpice de Campſart (*f*). Une autre charte de Philippe, Comte d'Artois & Duc de Bourgogne, en date du 27 Février 1360 & adreſſée à ſon Tréſorier de Veſoul, mentionne RICHARD Hibon comme Chambellan & Conſeiller de ce Prince (*g*). Le 20 Janvier 1363, le Régent de France, Dauphin, donne ordre de payer la rançon de RENAUD Hibon, pris à Calais par les Anglais (*h*). Dans une ordonnance en date du 25 Avril 1393, rendue par le Roi Charles V, JEAN Hibon figure comme chargé de la miſſion de défendre le Boulonnais (*i*). Une charte de Philippe, Comte de Flandre & d'Artois, du 25 Mai 1460, déclare que ſon Écuyer JEHAN Hibon, Gouverneur de Beauqueſne, eſt déchargé de ce commandement ſur ſa demande (*j*).

RICHARD Hibon, Homme d'armes en 1488 de la compagnie de Gentilshommes, commandée par Beraud Stuart, Seigneur d'Aubigny, depuis Maréchal de France, fit ſes preuves de Nobleſſe devant le Lieutenant général du Roi en Boulonnais (*k*).

C'eſt à cette date de 1488 que s'arrête la mention des preuves de nobleſſe faites devant le Juge d'Armes de France pour l'admiſſion en 1695 & 1697 de deux Demoiſelles de Frohen à la Maiſon royale de Saint-Cyr, & c'eſt ce RICHARD Hibon qui forme le premier degré de la filiation ſuivie.

(*a*) Par arrêt du Conſeil ſuprême d'Eſpagne & Lettres patentes de la Reine Iſabelle en date du 25 Août 1867 pour HENRI-MARIE-DÉSIRÉ-FERDINAND Hibon de Frohen.

(*b*) (*c*) (*d*) (*e*) (*f*) (*g*) (*h*) (*i*) (*j*) Titres originaux ſur parchemin aux archives de famille, reproduits à la fin de cette notice, aux PIÈCES JUSTIFICATIVES.

(*k*) Cabinet des titres, Bibl. Imp. : Preuves de Saint-Cyr.

PREMIER DEGRÉ.

Richard Hibon, Écuyer, Seigneur de la Motte, Homme d'armes dans la compagnie d'ordonnance ſous le commandement de Béraud Stuart, Seigneur d'Aubigny, fut déchargé comme Noble, le 18 Octobre 1493, par le Lieutenant général en la Sénéchauſſée du Boulonnais, de l'aſſiette de l'aide à laquelle il avait été impoſé par les habitants de la paroiſſe de Leulinghen (*a*). Il eut pour fils :

II. DEGRÉ.

Jean Hibon, Écuyer, Seigneur de la Motte (*b*), marié, le 10 Mars 1518, à Damoiſelle Jeanne Carpentier. Il partagea noblement, le 12 Avril 1528, la ſucceſſion de ſon père (*c*). Il eut pour fils :

1. Thomas, Écuyer, Seigneur de la Motte.
2. Charles, qui ſuit.

III. DEGRÉ.

Charles Hibon, Écuyer, Seigneur de Campſart, Homme d'armes des ordonnances du Roi ſous la charge de Mgr le Dauphin (*d*), épouſa, le 5 Mai 1546, Demoiſelle Marie Brisse (*e*), & partagea noblement, le 18 Novembre 1550, avec ſon frère Thomas, la ſucceſſion de Jean Hibon, leur père (*f*). Il mourut en 1573 (*g*), & laiſſa de ſon mariage :

1. Charles, Seigneur de Campſart.
2. François, qui ſuit.

IV. DEGRÉ.

François Hibon, Écuyer, Seigneur de la Motte & de Frohen (*h*), Homme d'armes de la compagnie d'ordonnance commandée par le Duc de Guiſe, fut marié, le 6 Janvier 1574, avec Demoiſelle Antoinette Chinot, fille d'Antoine Chinot, Écuyer, Seigneur du Val, Conſeiller du Roi & Lieutenant général en la ſénéchauſſée du Boulonnais (*i*). Il fut déclaré « *Noble & extrait de noble lignée* » en vertu de la ſentence rendue, le 22 Mars 1574, par les Commiſſaires généraux, députés par le Roi, ſur le fait des francs-fiefs & nouveaux acquets, pour les reſſorts

(*a*) Sentence rendue par les Commiſſaires du Roi le 22 Mars 1574 (voir au IVe degré, ci-après).

(*b*) Mentionné avec ſa femme dans le contrat de mariage de leur fils Charles. (Preuves de Saint-Cyr de 1695.)

(*c*) Sentence de 1574, mentionnée ci-devant & rapportée dans les preuves de Saint-Cyr de 1695.

(*d*) Voir à la fin de cette notice, parmi les pièces juſtificatives, les lettres qui lui furent adreſſées par le Roi Charles IX, François de Lorraine, Duc de Guiſe & M. F. de Crequy, Gouverneur de Thérouenne.

(*e*) Contrat reçu par Fournel & Becquet, Notaires à Boulogne, le 5 Mai 1546. Commiſſion obtenue au bailliage d'Amiens, le 8 Février 1555, par Charles Hibon, Écuyer, Seigneur de Campſart, & par Demoiſelle Marie Briſſe, ſa femme, pour faire aſſigner en leurs noms le Mayeur & les Échevins de la ville de Montreuil. Acte ſigné Filbert. — Paſſeport donné le 26 Juillet 1573 par le Seigneur de Barrault, Maréchal des logis de la Compagnie de M. le Prince Dauphin, à Charles Hibon, Écuyer, Seigneur de Campſart, Homme d'armes de cette compagnie. Signé Antoine de Barrault. — Certificat donné le 6 Novembre 1567 par Claude de Billy, Seigneur de Prunay, Capitaine d'une compagnie de 50 lances, fournies des ordonnances du Roi, portant que Charles Hibon, Seigneur de Campſart, Homme d'armes de cette compagnie, avait été employé dans le rôle de la montre qui en avait été faite le même jour (Titres cités dans les preuves de Saint-Cyr de 1695).

(*f*) (*g*) (*h*) Preuves de Saint-Cyr de 1695.

(*i*) Procuration donnée le 26 Novembre 1579 par Noble homme François Hibon, Écuyer, Seigneur de la Motte, en Boulonnais, & Archer de la compagnie d'ordonnance de Monſieur le Duc de Guiſe, à Noble homme Antoine Chinot, ſon beau-père, Écuyer, Seigneur du Val, Conſeiller du Roi & Lieutenant général en la ſénéchauſſée de Boulonnais, pour pourſuivre en ſon nom le partage de la ſucceſſion de Demoiſelle Marie Briſſe, ſa mère, veuve de Noble homme Charles Hibon, Écuyer, Seigneur de Campſart. Acte reçu par Poitevin, Notaire à Etampes (Preuves de Saint-Cyr de 1695).

des Parlements de Paris & de Rouen, après avoir juſtifié par titres ſon extraction noble. Il eut pour fils :

1. Antoine Hibon, Seigneur de Frohen & de la Motte, qui tranſigea avec ſon frère, le 26 Avril 1629, ſur la ſucceſſion de leur mère.
2. Charles, qui ſuit.

V. DEGRÉ.

Charles Hibon, Seigneur de Fontaines, épouſa à Arras, le 12 Septembre 1610, Madeleine La Gaice, fille de Pierre La Gaice, Seigneur de Wadeng, & d'Anne Doucet. De ce mariage naquit :

VI. DEGRÉ.

Pierre Hibon, Écuyer, Seigneur de Fontaines, marié à Arras, le 16 Novembre 1642, à Madeleine de l'Écluse, fille d'Antoine de l'Écluse, Seigneur de la Foſſe, & de Marie de Lozier, d'où :

1. Pierre Hibon, dont il ſera parlé plus loin.
2. Pierre-Alexandre, qui ſuit.

VII. DEGRÉ.

Pierre-Alexandre Hibon, Écuyer, Seigneur de Bagny (*a*), Capitaine au régiment du Dauphin, & puis dans celui de Bugey, épouſa, le 3 Janvier 1689, Marie-Catherine Morel, fille de Jean Morel, Écuyer, Seigneur de Damas, en Artois, & de Jeanne Joli. Il eut de ſon mariage :

1. François-Pierre-Louis, qui ſuit.
2. Marie-Anne, reçue à Saint-Cyr ſur le certificat de ſa nobleſſe, délivré par Charles d'Hozier le 30 Novembre 1695 (*b*).
3. Catherine-Thérèse, reçue à Saint-Cyr le 1er Octobre 1697.

VIII. DEGRÉ.

François-Pierre-Louis, Seigneur de Bagny, Capitaine de dragons, marié à Dame Marie-Madeleine Bosredon du Croizet, d'où poſtérité. Le dernier repréſentant des Seigneurs de Bagny eſt mort en 1819.

BRANCHE ÉTABLIE A L'ILE DE BOURBON.

VII. DEGRÉ.

Pierre Hibon, né à Arras le 25 Novembre 1643 (*c*), s'établit en 1670 à l'Ile de Bourbon où des terres lui furent concédées par le Roi (*d*). Il s'y maria en la paroiſſe de Saint-Paul avec Jeanne Lacroix (*e*), dont il eut un fils, qui ſuit. Sa femme décéda le 14 Avril 1714.

VIII. DEGRÉ.

Henri Hibon, né le 9 Septembre 1689 à Saint-Paul, Ile de Bourbon. Il épouſa

(*a*) (*b*) Preuves de Saint-Cyr. Original aux archives de la famille. (*c*) Extrait légaliſé.

(*d*) Lors de l'établiſſement de la compagnie des Indes, Louis XIV, par édit du 1er Juillet 1665, regiſtré au Parlement de Paris le 3 Septembre de la même année, concéda aux fondateurs des colonies orientales, l'Ile Dauphine (Madagaſcar) & l'Ile Bourbon, le droit d'obtenir les titres d'honneur qui étaient accordés en France, ceux de Marquis, Comtes, Barons, &c., les autoriſant à ſe pourvoir de lettres patentes. (*Relation de la fondation de la Royale Compagnie des Indes* par Charpentier, de l'Académie françaiſe, 1710. Bibl. de la marine.) Malgré cette faculté aucune de ces familles ne portait ces titres dans la Colonie, mais ſeulement quand les titulaires ſe préſentaient à la cour de France.

(*e*) Acte de mariage de Henri Hibon & Marianne Ricquebourg (écrit auſſi dans un acte Marie-Anne de Ricquebourge.)

en cette ville, le 14 Octobre 1712, Marianne Ricquebourg, fille de François Ricquebourg & d'Anne Bellon. De ce mariage :

1. Pierre, qui ſuit.
2. Henri, marié à Geneviève Paulet (*a*), d'où :

Henri-Nicolas, né le 1er Janvier 1749, marié, le 6 Janvier 1776, avec ſa couſine Éliſabeth-Lucine Ricquebourg, dont il eut :

Marie-Catherine Hibon, née le 12 Juillet 1778. (Voir au Xe degré.)

IX. DEGRÉ.

Pierre Hibon, né le 23 Août 1713 (*b*), à l'Ile Bourbon, s'y maria le 2 Juin 1744 avec Julie Aubert, fille de Pierre Aubert & de Françoiſe Folliot, d'où :

X. DEGRÉ.

Prosper Hibon, né le 24 Novembre 1761 (*c*), marié, le 6 Juin 1791, à Demoiſelle Marie-Catherine Hibon (*d*), fille de Henri-Nicolas (voir plus haut) & de Dame Éliſabeth-Lucine Ricquebourg, dont deux fils :

1. Prosper Hibon, marié à ſa couſine Marie-Lasthénie Hibon de Frohen, dont une fille, mariée à M. le Comte Alfred de Vaucouleurs de Lanjamet.
2. Marie-Ferdinand, qui ſuit.

XI. DEGRÉ.

Marie-Ferdinand Hibon, appelé Comte de Frohen (*e*), Grand-Croix de l'ordre du Chriſt, Commandeur de Saint-Grégoire, &c., né le 6 Mai 1807 à l'Ile de Bourbon, marié, le 9 Novembre 1846, à Yolande de Brancas (*f*), fille unique du Duc Buſile de Brancas, Pair de France, Grand d'Eſpagne de 1re claſſe, & de la Comteſſe Caroline de Rodoan de la Marche, Souveraine de Fontaine-l'Évêque.

Le Comte Hibon de Frohen fut ſubſtitué, par ſon contrat de mariage & par le teſtament de ſon beau-père le Duc de Brancas, de Villars & de Lauraguais, Comte de Forcalquier, premier Gentilhomme chrétien, à ſes noms titres & armes (*g*).

1. Henri-Marie-Désiré-Ferdinand, né le 1er Décembre 1851, déclaré Grand d'Eſpagne de première claſſe & Duc de Brancas, comme héritier de ſa mère & de ſon aïeul, par arrêt de la Cour ſuprême d'Eſpagne (*h*) & par Lettres patentes de la Reine d'Eſpagne du 27 Août 1867 (*i*).
2. Yolande-Marie-Julie, née le 27 Février 1848.
3. Mathilde-Marie-Fernande, née le 13 Juin 1849.

La deſcendance maſculine & féminine de la Ducheſſe de Brancas, née Rodoan de la Marche, a été inveſtie, par diplôme des Empereurs d'Allemagne, du droit de porter la Couronne ducale fermée (*j*) & le titre héréditaire de Comtes & Comteſſes de l'Empire (*k*).

(*a*) Actes de naiſſance & de mariage de Henri-Nicolas, leur fils. Extraits légaliſés. (*b*) (*c*) (*d*) Extraits légaliſés.

(*e*) Ainſi appelé dans deux autoriſations, accordées à Marie-Ferdinand Hibon, de porter les décorations de l'ordre du Chriſt & de Saint-Grégoire. Ces autoriſations ſont en date du 31 Août 1840 & du 27 Juillet 1841.

(*f*) Contrat de mariage. Les armes de Brancas ſont : *D'Azur au Pal d'Argent, chargé de trois Tours de Gueules & accoſté de quatre Jambes de Lion d'Or, mouvantes des flancs de l'écu.*

(*g*) Le Tribunal de première inſtance, par un jugement en date du 19 Février 1858, reconnut à M. le Comte Hibon de Frohen le droit de porter le titre de Duc de Brancas, mais la 1re Chambre de la Cour impériale de Paris, par jugement du 10 Juin 1859, infirma le premier jugement, en arguant de l'abſence de l'autoriſation du ſouverain.

(*h*) Jugement inſéré dans la *Gazette de Madrid* du 19 Janvier 1866.

(*i*) Ces titres n'ont pas encore reçu en France la confirmation du Conſeil du ſceau.

(*j*) Diplôme du 25 Février 1785. Original en parchemin.

(*k*) Diplôme du 24 Septembre 1755. Original en parchemin, *Signé* : Marie-Thérèse.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Août 1198. *Vente par* Robert Hibon *à l'égliſe de Saint-Étienne de Flers.* (Titre du Doyen de la cathédrale de Soiſſons.)

Ego Decanus Sueſſionis matiſconenſis Eccleſie : omnibus in perpetuum noverint univerſi preſentes & futuri ; quod Henricus de Bello Quercu & Robertus Hibonis, aſſenſu & voluntate uxorum & liberorum & heredum ſuorum, Eccleſie Sancti Stephani quodcumque habebant apud Flers, tam umagiis quam cenſibus & terragiis & omnibus rebus aliis, cum juſticiâ, liberè & quietè perpetuo poſſidendum vendiderunt ſub pretio quadraginta quinque librarum.

Hujus autem venditionis plegii ſunt & factores : Hugo de Bonâ villâ & uxor ſua & filii ejus. Adam de Vulliaco & uxor ſua. Guido Bugneros & uxor ejus. Guillelmus de Meſnilio. Hugo de Loveneuria. Johannes de Provillâ. Henricus de Frecuriâ. Hujus rei teſtes ſunt : Thomas de Marolio, Symon de Tornellâ, & Canonici noſtri : Magiſter Balduinus Radulfus, Canonicus Sancti Leodegarii. Renaldus, Canonicus Sancti Johannis, & Andreas, converſus. Quod ut firmum ſit, preſentem paginam ſigilli noſtri munimine fecimus confirmari. Actum anno gracie M° centeſimo nonageſimo octavo. Menſe Auguſto.

Mai 1212. *Vente par* Guillaume Hibon *du domaine de la Boiſſière à l'égliſe de Saint-Paul.*

Ego Galcherius de Caſtellione, Comes Sancti Pauli. Omnibus preſentes litteras inſpecturis, Salutem in Domino. Noverint univerſi tam preſentes quam futuri, quod Guillelmus Heibons, *miles*, & Ysapel, *uxor ejus*, vendiderunt Eccleſie Sancti Pauli terram ſuam de Boſeriâ cum omni juſticiâ & dominio & quicquid in eâ habebant, pro quadraginta libris pariſiis. Hanc autem venditionem laudaverunt & voluerunt : Petrus, *filius ejuſdem Guillelmi, & Eremburgis, uxor ipſius Guillelmi.* Ego vero Galcherius, quia predicta terra de feodo meo erat, venditionem iſtam laudavi & volui & contra omnes garantizandam manucepi. Quod ut ratum & inconcuſſum futuris temporibus permaneat, ego Galcherius predictus preſentem cartam ſigilli mei impreſſione feci communiri.

Actum anno Domini M° CC duodecimo. Menſe Maio.

Septembre 1247. *Vidimus du Sire de Gaucourt atteſtant la vente de la ſeigneurie de Villiers par* Thibaut Hibon. (Orig. en parch., arch. de fam.)

Sachent tout cil qui ſunt & qui à venir ſunt que Je Jehans, Chevaliers, Sire de Gaucourt, Jehans, *mon couſin, qui fu fils mon ſeigneur* Thiebaut Hybont, tote ſa terre de Villiers qu'il tient de moi que je li quit à ſervice de court & de plait, ſalves mes autres droitures; & ce cil Jehans defaloit dou ſervice, il me rendroit uns gant de VI. deniers & le puis ſemonre dou ſervice par ij. fois l'an; & por ce que ce ſoit ferme choſe & eſtable, j'ai ſeelées ces preſentes lettres de mon ſeel. Ce fu fait en l'an del incarnacion noſtre Seigneur MCC & XLVII ou mois de ſeptembre.

Août 1255. *Acquiſition faite par* Jehan Hibon *de la ſeigneurie du Queſnoy de la Chaiſnée.*

Je Aubert de Hangeſt, Chevaliers, & Je Jehanne, fille Monſegnor Jehan de Riencurt & fame audevant dit Aubert, laiſſons ſavoir à tous chiaus qui ches lettres verront que nos avons vendu bien & loiaument, por noſtre porfit à touziours, à Jehans Hibon le quart dou bos que on apele le Kaiſnoi de Lacheni ainſi com il feſtent en bos en planches & en riers & toute la ſegnorie & toute le juſtice en ce devant dit lieu por trois cens livres de pareſis dont nos avons rechut plain paiement, & eſt aſavoir que Martins, Maires dou Plaiſſie deles Lacheni, doit faire ſeeuté audit Jehans Hibon & à Segnors que en bone foi & loiaument warderont che bos, fauf che que ledit Jehans ne leur donra riens fors quant il ou ſi oir vendront che bos li devant dis Martins ou ſi oir auront le tiers des deniers que li bos ſera vendus & de chele devant dite vente avons nos creanté aporter loial warandiſe audit Jehans & à ſes oirs envers touz chiaus qui à droit & à loi en vouroient venir aux us & à couſtumes dou pais & à cheſte convenanche warder & tenir obliions nos & nos oirs; & por che que che ſoit ferm & eſtable, avons nos ches Lettres ſeelées de nos ſeaus. Ce fut fait en l'an de l'Incarnation Mil & CC. & L.V. ou mois de aouſt.

Août 1314. *Ordonnance du Roi Philippe le Bel autoriſant* Jehan Hibon, *Chevalier, à fonder l'égliſe & l'hoſpice de Campſart.*

PHILIPPUS, Dei gratia Francorum Rex. Univerſis preſentes litteras inſpecturis Salutem.

Notum facimus quod nos dilecti & fidelis noſtri Johannis Hibonis, *militis*, proponentis, ut dicit, fundare quamdam capellaniam & quamdam domum Dei pro pauperibus hoſpitandis, in loco qui dicitur Eſſarti campus, pium propoſitum accendentes concedimus eidem de gratiâ ſpeciali quod ipſe ſuis redditibus & bonis immobilibus ſine aliquâ juſticiâ poſſit dare & concedere perpetuò pro fundacione & dotacione capellanie & domus Dei predictarum viginti librarum turonenſium annui & perpetui redditus, & quod capellanus dicte capellanie qui erit pro tempore ad opus ſuam & pauperum dicte domus juxta diſpoſicionem dicti militis dictum annuum redditum poſteaque datus & aſſignatus fuerit poſſit præcipuè, tenere & poſſidere perpetuò, pacificè & quietè abſque coactione vendendi vel extra manum ſuam ponendi, & ſine preſtacione financie, cuiuſquique ſalvo iure & in omnibus alieno.

Quod ut ratum & ſtabile permaneat in futurum, preſentes litteras ſigilli noſtri fecimus impreſſione muniri.

Actum Pariſiis anno Domini milleſimo CCC quarto decimo. Menſe Auguſti.

27 Février 1360. *Ordonnance de paiement de Philippe, Duc de Bourgogne, en faveur* de Richard Hibon.

PHILIPPE, Duc de Bourgoigne, Contes d'Arthois de Bourgoigne, Palatins de Bourgoigne & d'Auvergne & Sires de Salins. A noſtre Tréſourier de Veſoul Jehan de Vouay ou à cellui qui pour le temps advenir y ſaroit Salut. Comme haiens retenuy noſtre amey & féal *Chambellan* Richard Hybons, noſtre Conſeiller, pour aidier & conſeillier nos fais & beſoignes en noſtre contey & ailleurs lay ou il ſaroit beſoings à nous ne à noz gens, & parmey ce li avons outroié cent livres de eſtevenant a panre chacun an tant comme il nous plaira ſur voſtre recepte de penſion, nous vous mandons que la dicte ſomme de cent livres vous li paiez chacun an ès termes acouſtumez en prenant lettres de recepte de ly, enſamble la copie de ces préſentes, & nous mandons nos amez gens de noz comptes que les vous alloient en voz comptes, ſanz autre commandement attendre.

Donné à Argilley le vingt ſeptieſme jour de Fevrier l'an Mil ccc & lx.

(*Enſuite eſt écrit :*) Par Monſ. le Duc à la relation du Conſeil où eſtoient Meſſieurs de Beſſe, de Montfort, de Saint-Georges, d'Eſpoiſſe, de Senecey & autres. (*Signé*) Gigomer.

20 Janvier 1363. *Ordonnance du Régent de France, Dauphin, enjoignant à la Cour des comptes de ſolder la rançon de* Renaud Hibon, *Écuyer, fait priſonnier par les Anglais à la défenſe de Calais.*

De par le Duc de Normandie, Dalphin de Viennois.

Genz de noz comptes nous vous mandons que vous allouez ès comptes de noſtre amé & féal clerc Maiſtre Nicolas Martin, Maiſtre de noſtre Chambre aux deniers, la ſomme de ſoixante & dix livres pariſis qu'il a fait bailler de par nous à Pierre Dardre, Guillaume de Flines & Regnault Hibons, Eſcuiers, prins à Calais cinq ans a paſſés ou environ par les Anglois, lors ennemys de Monſeigneur & de nous, & par eux deſpuis detenus priſonniers, por parfaire leur rancon. Ce faittes ſans en demander autre lettre de recognoiſſance ou mandemens fors ſeulement ces préſentes. Car ainſi nous plaiſt eſtre fait, non obſtant ordenances, mandemens ou deffenſes à ce contraires.

Donné à Paris le vingtieſme jour de janvier l'an mil trois cent ſoixante trois.

(*Enſuite eſt écrit :*) Par Monſeigneur le Duc (*& plus bas, ſigné*) N. de Verres.

25 Avril 1393. *Ordonnance de paiement rendue par le Roi Charles VII en faveur de* Jehan Hibon, *chargé d'une miſſion en Boulonnais.*

CHARLES, par la grace de Dieu Roy de France. A nos amez & féaulx les Generaulx Conſeilliers ſur le fait des aides ordonnées pour la guerre, Salut & dilection.

Savoir vous faiſons que nous envoyans noſtre amé Jehans Hibons, Eſcuier, devers noſtre amé & féal Conſeiller le Vicomte Dacy ès parties de Boulenois, pour certaines choſes qui grandement touchent le bien de noz affaires, nous lui avons ordonné & ordonnons par ces préſentes la ſomme de deux cens frans d'or pour ſes deſpens.

Si vous mandons que ladicte ſomme de deux cens frans vous lui faciez bailler parmi prenant ces préſentes & quittance de lui ſenz aucun contredit, non obſtans quelconques ordonnances, mandemens & défenſes à ce contraires. Donné à Paris le xxve jour d'Avril. L'an de grace mil ccc quatre vins & treze & de noſtre règne le treſzieſme. Par le Roy en ſon conſeil. (*La ſignature manque.*)

25 Mai 1460. *Ordonnance du Duc de Bourgogne en faveur de* Jehan Hibon, *Écuyer, Gouverneur de la ville de Beauqueſne.*

PHELIPPE, par la grace de Dieu Duc de Bourgoingne, de Lottharingie, de Brabant & de Lembourg, Conte de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne, Palatin de Haynau, de Hollande & de Namur, Marquis du Saint Empire, Seigneur de Friſe, de Salins & de Malines, à noſtre Seneſchal de Pontieu ou à ſon Lieutenant Salut.

A la ſupplicacion de noſtre amé & feal Eſcuier de corps Jehan Hibon, contenant que, obſtant compacion continuelle qu'il a en noſtre ſervice à l'entour de noſtre perſonne, il ne lui eſt pas bonnement poſſible de excercer & deſſervir en perſonne l'office de Cappitaine de Beauqueſne, à lui nagaires donné, requerant pour ce noſtre proviſion. Sur ce, nous ce conſideré audit Jehan Hibon, inclinans à ſa dicte ſupplication, avons, de grace eſpecial, ottroyé & accordé, ottroyons & accordons par ces préſentes que le terme de trois ans continuelz & entſuivans à commancier du jour de la date de ceſtes il prinſt & lui loiſe faire excercer & deſſervir ſondit office de Cappitaine à ſes perilz & fortunes de par perſonne a ce ydoinne & ſouffiſante. Si voulons & vous mandons que de noſtre preſente grace, ottroy & conſentement vous faictes ſouffrez & laiſſiez ledit Jehan Hibon joir & uſer plainement & paiſiblement ainſi & par la manière que dit eſt. Car ainſi nous plaiſt-il. Donné en noſtre Wille de Brouxelles le xxve jour de may l'an de grace mil cccc ſoixante.

Vers 1545. *Lettre de François de Crequy, Gouverneur de Théroueune,* à Charles Hibon, Seigneur de Campſart. (*Et en ſubſcription*) A Monſieur de Champſart.

Monſieur j'ay receu lettres de Monſeigneur le reverendiſſime Cardinal de Bourbon dattées du dixneufvieme de ce moys de Mars par leſquelles il me mande avoir eſté arreſté au Conſeil que je fere paié de une année de ma penſion & que vous & N..... feriez pareillement payés de une année de la voſtre. J'ay envoyé au ſerviteur de

Monſieur de Crequy mon frere un blanc ſellé pour ſervir de garentie. Je vous veulx engager a en faire aultant pour haſter l'expedition de ceſte affaire. J'ay faict entendre en faveur que depuis qu'il a pleut au Roy vous nommer mon Lieutenant au gouvernement de ſa ville de Therouenne vous n'avez quicté voſtre charge ſauf depuis ces deux mois par mon ordre. Sur quoy en me recommandant a voſtre bonne grace je prieray le créateur vous avoir en ſa ſaincte garde.

De Therouenne le penultieſme jour de Mars.

Le tout voſtre. F. DE CREQUY.

(*en ſubſcription.*)

A Monſieur de Campſart.

20 Février 1566. *Lettre du Roi Charles IX* à CHARLES HIBON, Seigneur de Campſart.

Monſieur de Campſart le Cappitaine Courteville m'a informé du bon ayde dont vous lui aviez eſté pour porter remède à l'evenement ſurvenu au chaſteau d'Eſtappes dont je ne veulx manquer à vous remercyer pour mavoir eſté voſtre conduicte en ceſte occaſion particulierement aggreable & déſirant pour ceſte conſideration vous favoriſer de récompenſe convenable j'ay commandé au Tréſorier Paſſat de vous donner la ſomme de deux cens livres qui lui eſt reſtée ès mains des gaiges du feu Sieur de Maulde Enſeigne de la compagnie dudit Cappitaine Courteville. Sur quoy m'aſſeurant que telle preuve de ma ſatisfaction vous fera perſeverer en voſtre dévouement a mon ſervice je prieray Dieu Monſieur de Campſart vous avoir en ſa ſainte garde. Donné à Molins le XXe jour de Fevrier 1566 (*Signé*) CHARLES (*& plus bas*) NOBLET.

(*Au dos eſt eſcrit en ſubſcription :*) A Monſieur de Campſart.

Lettre de François de Lorraine, duc de Guiſe, à CHARLES HIBON, Seigneur de Campſart.

Monſieur auſſitoſt comme l'ambaſſadeur de Portugal ſera arrivé à Peronne je vous prye vous préſenter a luy de par moy & luy faire avec vos gens toute l'eſcorte dont beſoing ſera pour la ſeureté de ſon voyaige juſques par deça affin qu'il ne ſoit en aulcun dangier ny ceulx de ſa ſuycte des gens qui couvrent les frontieres car ceſt choſe qui mimporte grandement & vous veulx de ce enchargier avant tout aultre pour eſtre aſſeuré comme je ſuys que vous ny obmettrez ryen & aviſerez de tout le voſtre au ſuccès lequel actendant je prieray Dieu vous donner en ſanté bonne vye. De Calais ce XIJ^e^ jour de Janvier. (*Signé.*) FRANÇOIS DE LORRAINE.

NOTE. On remarquera que les anciens documents écrits en latin, mentionnent la particule DE avant le nom patronymique : *Robertus Hibonis*, Robert DE HIBON (l'an 1198), mais plus tard elle ne paraît plus en uſage.

La ſeigneurie de Frohen portait autrefois le titre de ſirerie (Archives de l'Empire, ſect. adminiſt., N° 137, lettre P.).

A cauſe de la ſubſtitution établie pour M^r^ le Comte Hibon de Frohen par ſon beau-père, le Duc de Brancas, dernier repréſentant mâle de ſa maiſon, nous mentionnerons parmi les titres auxquels le ſubſtitué ſe trouve appelé, ceux de Duc de Brancas, de Villars, de Lauraguais, Prince de Niſare, Comte de Forcalquier. Le fils aîné de cette famille portait le titre de Duc de Lauraguais.

DE HOUDETOT.

Ier Degré. JEAN Ier ou LOUIS de Houdetot, Chevalier-Banneret, Seigneur & châtelain de Houdetot en Caux, ſuivit Robert le Magnifique, Duc de Normandie, à Jéruſalem, l'an 1034. (*Titre original aux archives de la famille. — P. Anſelme*, t. VIII, p. 16.) Il accompagna Guillaume le Conquérant à la conquête de l'Angleterre. Il épouſa N... DE TONY DE CONCHES, fille de RAOUL III CONCHES, Grand Gonfalonier de Normandie, en la place duquel, d'après quelques chroniques, il porta l'enſeigne ducale à la bataille de Hallings, le 14 Octobre 1066. Il eut pluſieurs enfants, dont deux ſe ſont établis en Angleterre, l'un dans le Comté d'Eſſex, l'autre dans le Comté de Berkshire.

N.... de Houdetot, mariée à N..... MARTEL, fut mère de JEAN Martel, Chevalier, qui portait dans ſes armes un quartier de Houdetot en Caux.

II. JEAN II, Seigneur de Houdetot en Caux, ſuivit Robert de Courteheuſe, Duc de Normandie, à la conquête de Jeruſalem en 1097. La tradition lui donne pour femme Jeanne D'ESTOUTEVILLE. *Arch. de famille.* Il portait : *d'Or à ſix Porcs de Sable, poſés 3, 2 & 1.* Salles des Croiſades à Verſailles.

COLARD de Houdetot en Caux, ſuivit Robert de Courteheuſe, Duc de Normandie, à la conquête de Jéruſalem en 1097. Il portait le même écuſſon que ſon frère Jean. (Salles des Croiſades.)

[RICHARD de Houdetot eſt mentionné avec Colard D'ESTOUTEVILLE dans une liſte des Seigneurs Normands qui accompagnèrent Robert de Courteheuſe à la conquête de la Terre Sainte. Son écu était : *d'Hermines à un Lambel beſanté d'Or.* Dans une notice ſur le pays de Caux Bibl. Imp., anciens fonds Nº 8369 il eſt queſtion d'un Sire de Houdetot qui portait *d'Hermines à un Sautoir beſanté d'Or.*]

III. COLARD Ier, Seigneur de Houdetot en Caux, fut témoin avec ſon père pour une donation faite aux moines de l'abbaye de Ceriſy, par Goſſelin de Beuzeville, au mois d'Août 1137. Il eſt également nommé dans une autre donation faite à la même abbaye par Jean III, ſon fils, en 1160. *Titres originaux.*)

IV. JEAN III de Houdetot, Chevalier, Seigneur de Houdetot en Caux, prit part à la conquête de Naples & de Sicile en 1170. De concert avec ADÈLE.... ſa femme, il fit donation du pré de Sept-fonds à l'abbaye de Ceriſy. Cette donation faite en 1160 eſt ſcellée de ſon ſceau. Il y eſt dit fils de Monſeigneur Colard. (*Titre original aux archives de la famille.*)

V. LOUIS Ier, Seigneur de Houdetot, Chevalier de la maiſon du Roi, ſervit en 1200 ſous Philippe-Auguſte à conduire des arbalétriers.

N... de Houdetot, déſigné comme frère de Louis, dans les *Chroniques de Normandie.*

VI. RICHARD Ier de Houdetot, Chevalier, Seigneur de Houdetot en Caux, vivait en 1229, ſuivant un vieux catalogue de l'ancienne Nobleſſe. *Hiſt. de Rouen*, par Farin, tome Ier, page 129.) Il épouſa Marie DE MONTFORT, fille de Guillaume DE MONTFORT. (*Acte original ſur parchemin, ſcellé du ſceau de l'Abbé de Ceriſy, en novembre 1232, relatif à une donation faite par Richard de Houdetot. Archives de la famille.*)

VII. GUILLAUME Ier de Houdetot, Chevalier, Seigneur de Houdetot en Caux, épouſa en 1250 N..... DE RIPPIA, fille de Thomas DE RIPPIA, Seigneur & Patron de Veauville-l'Eſchelle, d'une partie Herville, autrefois Oherville, &c. Il avait alors la nomination de trois cures; en 1728 les Seigneurs de Houdetot nommaient encore à ces mêmes cures.

VIII. COLARD II de Houdetot, vivait en 1275. Il épouſa N..... MALET, fille de Lucas MALET, Chevalier, Seigneur & Patron d'Auffay & de la ſeconde partie d'Herville. *P. Anſelme.*) Il fut nommé tuteur des enfants de Jean Malet, ſon beau-frère. Les armes de Malet de Graville ſont accolées à celles de Houdetot ſur les vitraux de l'égliſe d'Onveville.

IX. RICHARD II de Houdetot, Chevalier de la maiſon du Roi, préſenta à la cure de Veauville HENRY de Houdetot, qui y fut reçu par Gilles, Archevêque de Rouen, le 24 Janvier 1317; il épouſa N..... MARTEL, fille de Louis MARTEL, Seigneur de Bacqueville, de St-Vigor, &c., & de Mahaut D'ESTOUTEVILLE.

GUILLAUME de Houdetot, Chevalier, était témoin en 1307 avec Pierre de Hangeſt, Bailly de Rouen.

X. GUILLAUME II de Houdetot, Chevalier, Seigneur de Veauville-ſur-les Baons, épouſa en 1350 N..... DE LA ROCHE GUYON, fille du Sire DE LA ROCHE GUYON, Chevalier. Les armoiries DE LA ROCHE GUYON, *d'Or à ſix Cotices d'Azur & une Bordure de Gueules*, ſont accolées à celles de Houdetot ſur les vitraux de l'égliſe d'Onveville.

ROBERT de Houdetot, frère aîné, Sénéchal d'Agénois, Chevalier du bailliage de Caux, Grand Maître des arbalétriers de France, Capitaine général du duché de Normandie, ſervit glorieuſement ſon pays dans ces hautes dignités pendant 40 ans. Son ſceau au bas d'un titre daté du 15 Juillet 1340 eſt chargé de *ſix Porcs 3, 2 & 1.* Il ne vivait plus en 1358. *P. Anſelme.*) Les mêmes armoiries figurent ſur un ſceau appoſé au bas d'une pièce datée du 13 Novembre 1348 (Voir p. 9 de cette notice).

XI. GUILLAUME III de Houdetot, le plus jeune des frères, épouſa en 1380 Marguerite DE REGNERVILLE, fille de Simon DE REGNERVILLE, Écuyer, & de Mignonne DE REGNERVILLE. Il mourut vers 1385.

ROBILLARD de Houdetot, Écuyer, fit montre avec ſix gens-d'armes de ſa compagnie, reçue à Caen le 21 Septembre 1370. Il était Écuyer d'écurie du Roi Charles VI. Il mourut au mois de Mars 1397, ſans avoir été marié.

ROBERT de Houdetot, Bailly de Caen, appelé à l'Échiquier de Normandie en 1391. Il donna, le 22 Septembre 1396, des terres en avancement de ſucceſſion à GUILLAUME IV, ſon neveu, en faveur de ſon mariage avec Guillemette DE ROUVRAY.

RICHARD III de Houdetot, Chevalier, Seigneur de Houdetot, Patron de Veauville, d'Herville, d'Auffay-la-Malet, Capitaine de Dieppe & ſucceſſivement Bailly de Rouen, de Giſors & de Caen; il eut permiſſion en 1387 de fortifier ſon château. Il avait épouſé Marie DE BOSCVIMONT, fille & héritière du Seigneur DE BOSCVIMONT en Caux. Il mourut le 25 Juillet 1396. Il portait : *d'Argent à la Bande d'Azur paillée d'Or.*

GUYOT de Houdetot, Seigneur d'Eſmondeville, donna en 1384 une quittance à RICHARD, ſon frère. Il épouſa vers 1380 Jeanne DE L'ESPINE. Il vivait en 1397. Ses armes étaient : *d'Argent à la Bande d'Azur, diaprée d'Or, avec un Lambel de Gueules en chef.*

GUY de Houdetot, dit *Porquet*, Chevalier, Seigneur de Porquet, donna quittance en 1354 à St-Jean d'Angely. Son ſcel portait *ſix Porcs, avec un Lambel de trois pièces.* Il fut condamné à mort & exécuté par arrêt du Parlement de Paris en 1386; les biens furent confiſqués. Il avait épouſé vers 1380 Marie DE LA BOUTEILLIERE.

XII. GUILLAUME IV de Houdetot, Seigneur de Houdetot, Veauville, Herville, Auffay-la-Malet, Graville, Limanville, le Heſtray, Bacqueville, Quenonville, Alvinbuſc, & qualifié dans des actes judiciaires, *Notable Gentilhomme de moult Noble & ancienne génération*, puis « Noble & puiſſant Seigneur, » Chevalier, Chambellan du Roi, Bailly de Rouen en 1418, fut arrêté priſonnier, lorſque cette ville fut priſe par les Anglais, & paya 4000 écus d'or pour ſa rançon; ſon parent GUILLAUME de Houdetot fut plège pour une partie de cette rançon. Il avait épouſé : 1º vers 1396 Guillemette DE ROUVRAY, morte ſans enfants; elle portait : *Burelé d'Or & d'Azur à un Lion de Gueules rampant* : 2º. Jeanne DE RONCHEROLLES, fille de Jean DE RONCHEROLLES & d'Éliſabeth DE HANGEST. Armes de Jeanne de RONCHEROLLES : *mi-parti, au 1er, palé d'Or & de Gueules de 8 pièces; au 2e d'Argent à la croix de Gueules, chargée de 5 Vannettes de Sable empolées; ſur le tout d'Argent à un Lion morné de Sable.*

JEANNE de Houdetot, femme de Robert D'HERBOUVILLE, Écuyer, Seigneur d'Herbouville, était veuve en 1427. Son fils aîné, Jean, Seigneur d'Herbouville & de Thionville, vivant en 1427.

JEAN de Houdetot, mort jeune, enterré à Veauville.

GUILLAUME de Houdetot, mort ſans enfants, enterré à Veauville.

JEANNE de Houdetot, morte le 5 Août 1396, veuve & ſans enfants de Jean MARTEL, Seigneur de Bacqueville, de St-Vigor, &c.

CARDINET OU RICHARD de Houdetot, Seigneur d'Eſmondeville, en faveur duquel & de ſon frère Guillaume, teſta GUILLAUME, IVe du nom, en 1401 & 1402. Mourut en .... ſans poſtérité.

GUILLAUME de Houdetot, Seigneur d'Eſmondeville, fut père de

JEANNE de Houdetot, femme de Lionnel DE BRACQUEMONT, Capitaine de Harfleur en 1406. Elle avait été douze ans auprès de la Ducheſſe d'Orléans.

XIII. JEAN IV de Houdetot, Écuyer, Seigneur de Houdetot & de Hereille, d'Auffay-la-Malet, de Bihorel & de Fultot, Capitaine de Vernon, épouſa, le 21 Août 1451, Marie DE LA MOTTE, fille de Noble homme Pierre, Chevalier, Seigneur DE LA MOTTE-ſur-Leret, au Duché d'Orléans, & de Catherine DE COUTES. Il fit donation à ſes enfants cadets, GUILLAUME, ROBERT, AMBROISE & PERRETTE, le 21 Novembre 1492, & mourut la même année. Les armoiries de Marie DE LA MOTTE étaient : *d'Or à la Quintefeuille de Sable.*

ISABELLE de Houdetot, dont la deſtinée eſt ignorée

MARGUERITE de Houdetot, à laquelle ſon père donna le fief de Quenonville le 6 Mai 1432

ROBERT de Houdetot, Seigneur d'Eſmondeville, qui eut pour fils :

XIV. JACQUES Ier de Houdetot, Écuyer, Seigneur de Houdetot, de Hereille, &c., l'un des premiers Chevaliers de l'ordre de St-Michel, épouſa : 1º le 20 Juillet 1484, Madeleine DE SANDOUVILLE, fille de Noble homme Jean DE SANDOUVILLE, Chevalier, Sgr dudit lieu, d'Onveille, &c., & de Gillette DE PARDIEU; 2º le 23 Décembre 1490, Jeanne DE LA MARE, fille de Guillaume DE LA MARE, Écuyer, Sgr de Veauville-l'Eſcarbot. Il devint Seigneur d'Onceville, par la mort ſans enfants de Guillaume DE SANDOUVILLE, frère de ſa première femme. Il mourut en 1513. Les armoiries de Madeleine DE SANDOUVILLE étaient, *d'Argent à 3 Fermaux de Gueules, 2 & 1*

GUILLAUME de Houdetot, Seigneur d'Auffay-la-Malet, qui a fait la branche des Seigneurs de ce nom. Il eſt regardé comme l'un des Gentilshommes les plus courageux de ſon ſiècle. Lieutenant de cent Gentilshommes de la Maiſon du Roi, Capitaine du château de Godeſa (à Gênes), dont il ſoutint le ſiège depuis le 20 Juin 1512 juſqu'au 13 Août 1514. Nommé en récompenſe Capitaine de Therouanne, il la défendit contre Charles-Quint. Pluſieurs lettres de François Ier prouvent toute l'eſtime qu'il faiſait de ce grand Capitaine. Il mourut en 1537. Il avait épouſé : 1º Antoinette DE BLOSSET, fille de Jean DE BLOSSET, Baron de Torcy; 2º Jeanne D'HERNEVILLE, Dame de [illegible], morte ſans enfants. Il portait comme ſon neveu Jacques II.

ROBERT de Houdetot, Lieutenant du château de Godeſa à Gênes, ſous GUILLAUME, ſon frère. Il fut donné en 1514 en otage pendant la capitulation.

AMBROISE de Houdetot, épouſa Mathieu LA CAILLE, Écuyer, Seigneur d'Autretot. Elle eſt morte ſans enfants en 1493.

PERETTE de Houdetot, épouſa Olivier L'HOMME, Écuyer, Archer des gardes du corps du Roi en 1509. Ils vivaient en 1516.

JEAN de Houdetot, Seigneur d'Eſmondeville, lequel vivait en 1450 & laiſſa deux filles :

XV. JACQUES II de Houdetot, Écuyer, Seigneur de Herville, &c, épouſa, par contrat du 20 Janvier 1507, Perronne CHENU, âgée de 14 ans, fille de Perrot CHENU, Prince d'Yvetot. Elle fut miſe hors de garde en 1501 par des Lettres du Roi. Jacques de Houdetot fit rendre aveu au Roi par ſon fils aîné, Guillaume V, de ſon fief de Houdetot, le 12 Mars 1539. Il mourut en cette même année 1539. Il portait : *d'Argent à une Bande d'Azur, diaprée & chargée d'un Lion d'Or, accoſté de deux Aigles de même.* SUPPORTS : *deux Lions d'Or langués de Gueules, l'écu couronné d'une couronne de Marquis.* Perronne CHENU portait : *d'Hermines au Chef fuſelé de Gueules & d'Or de 8 pièces*

FRANÇOIS de Houdetot Prêtre.

LOUIS de Houdetot, nommé Curé de Veauville-ſur-les-Baons en 1516.

GEORGES de Houdetot, Seigneur de Fultot, Capitaine de Granville, eut la garde noble d'Odet de Haut-bourdin, ſon neveu, le 23 Novembre 1538.

ANNE de Houdetot, fille d'honneur de la Reine, fut mariée par le Roi Louis XII, le 20 Janvier 1513, à François DE HAUTBOURDIN, ſon neveu, l'un des cent Gentilshommes de la maiſon du Roi.

LOUISE de Houdetot, femme de N..... Seigneur de Veyres.

JEANNE de Houdetot, mariée à Robert D'ELLENVILLIER.

ANTOINE de Houdetot, Chevalier, Seigneur d'Auffay-la-Malet & de Fultot, l'un des cent Gentilshommes de la maiſon du Roi, fut reçu, le 3 Avril 1541, en qualité de Noble & Puiſſant Seigneur, par un aveu de Perceval le Fillâtre. Il épouſa, le 25 Juillet 1523, Catherine DE CANONVILLE, veuve de Jean DE BAVENT, Seigneur d'Ypréville, & fille de Pierre DE CANONVILLE, Seigneur de Malleville, & de Marie GROSMESNIL.

MARIE de Houdetot, d'Eſmondeville, morte ſans enfants; elle avait épouſé Joachim L'ENFANT.

JEANNE de Houdetot, Dame d'Eſmondeville & d'Herquemare, Patronne de St-Vaaſt, Dieppedale, veuve en 1538 de Rigaud DE BERQUETOT, Chevalier, Seigneur dudit lieu, eſt iſſue de ce mariage :

XVI. GUILLAUME V de Houdetot, Seigneur de Houdetot, Herville, &c., rendit aveu de ſon fief de Houdetot au Roi en 1539 & 1540. Il épouſa, le 28 Juin 1540, Suzanne DE ROUVILLE, fille de Louis DE ROUVILLE, Écuyer, Seigneur de Grainville, Grand Veneur de France, & de Suzanne DE COESME. Il tranſigea avec ſon frère par acte du 19 Février 1542, reconnu le 8 Mars 1543. Dans cet acte, leur père eſt qualifié Noble & Puiſſant Seigneur. Il mourut en 1556. Suzanne DE ROUVILLE portait : *d'Azur aux deux Bars d'Argent adoſſés, cantonnés de 8 Billettes de même.*

JEANNE de Houdetot, femme de Pierre DE RONCHEROLLES, Seigneur d'Eſquaquelan & de Hugueville, fils de Louis, Seigneur de Hugueville. Il tranſigea avec Guillaume, ſon beau-frère, le 6 Juillet 1544 en préſence de JEAN de Houdetot, Seigneur d'Eſpineville.

SIMON de Houdetot, Seigneur de Ponteriau-ſur-Oiſe, épouſa Madeleine DE BOUQUETOT, fille de Guillaume, Écuyer, Seigneur de Rabus. Il fut préſent au mariage de ſon frère en 1540 & ne vivait plus en 1545.

RENÉE de Houdetot, femme de Jacques PELLETOT, Seigneur de Frèfoſſé-le-Filleul, & de Marie DE HESTRAY.

LOUISE de Houdetot, épouſa, le 23 Février 1541, Guillaume, Seigneur DE LA GARENNE, mort en Juin 1566, âgé de 73 ans. Leurs armes & leur nom ſont ſur la cloche de l'égliſe de la Garenne, où il fut enterré

ANNE de Houdetot Religieuſe à Saint-Amand de Rouen.

PIERRE de Houdetot, Chevalier, Seigneur d'Auffay-la-Malet & de Fultot, eſt qualifié Noble & Puiſſant Seigneur, Homme d'armes de la compagnie de Montmorency. Il fut tué à la bataille de St-Denis en 1567. Il épouſa, le 30 Janvier 1561, Madeleine D'ACHÉ, fille d'Olivier, Seigneur de Breſolles, & veuve de François DE PREVILLE, Seigneur de Machenanville. Elle ſe remaria une troiſième fois à Charles MAINTERNE, Seigneur d'Eſſay. Elle eut la tutelle de ſon fils Jacques de Houdetot le 21 Juin 1568.

ANNE, Dame d'Eſmondeville, qui épouſa G..... LE ROUX, Seigneur de Gron.

XVII. JEAN V de Houdetot, Seigneur d'Alvinbuſc & du Bois-Gribout, épouſa, le 19 Mai 1583, Judith AVENEL, fille d'honorable homme Jean AVENEL & de Catherine BREHEN. Il donna aveu à Charles de Coſſé, Comte de Briſſac, Seigneur de Roquefort, le 16 Juillet 1598, & reçut une déclaration d'héritage d'Abraham de Normanville en 1614. Il donna aveu, à cauſe de ſa femme, à Madame la Ducheſſe de Longueville & d'Eſtouteville, le 16 Janvier 1606. Il portait les mêmes armes que Jacques II & la couronne de Marquis.

CHARLES de Houdetot, mort célibataire.

ISABEAU de Houdetot, épouſa, le 8 Juin 1573, Charles DE LA FONTAINE, Seigneur de Selletot-la-Geole & de Gauſſeville.

LOUISE de Houdetot, femme de Guillaume MANDOT, Seigneur de la Grue.

CHARLOTTE de Houdetot, Abbeſſe de Saint-Saens en Normandie.

FRANÇOIS Ier de Houdetot, Chevalier, Haut & Puiſſant Seigneur de Houdetot, Herville, Onveville, Veauville, &c., Chevalier de l'ordre du Roi; fut mis hors de garde-noble le 22 Septembre 1561. Il épouſa : 1º le 11 Mai 1562, Françoiſe DE FAY, fille & héritière de Haut & Puiſſant Seigneur Louis DE FAY, Seigneur de Fercourt, & de Françoiſe HANGARD; 2º Françoiſe GOUPIL, veuve de Charles MARTEL, Seigneur de Fontaines, laquelle était veuve en 1599. Il laiſſa de ſa première femme quatre enfants. Françoiſe DE FAY portait : *d'Argent ſemé de Fleurs de Lys de Sable ſans nombre.*

MARIE de Houdetot, morte ſans alliance.

FRANÇOISE de Houdetot, femme de Georges LE VANNIER, Seigneur d'Ancietteville-ſur-Mer. Ils firent une vente le 3 Février 1573.

JACQUES de Houdetot, Seigneur d'Auffay-la-Malet & de Fultot, Chevalier de l'ordre du Roi, donna aveu à Henri de Bourbon, Prince de Condé, Duc d'Enghien, Pair de France, comme Baron de Cany-Caniel le 28 Octobre 1577. Fit ſes preuves de nobleſſe avec Adrien, ſon fils. Il fut marié en premières noces, le 6 Janvier 1588, à Marguerite DE PONTBRIANT, en ſecondes noces le 14 Avril 1608, à Suzanne DE LA FOREST, & ſe remaria une troiſième fois

Premier lit.

XVIII. JEAN VI de Houdetot, Seigneur d'Alvinbuſc, partagea avec ſes frères en 1631 & 1635. Fit ceſſion à Jean ſon fils le 10 Mars 1632. Il épouſa : 1º le 15 Mars 1621, par traité reconnu le 27 Octobre 1624, Marie LE PEIGNÉ, Dame de Gros-Ménil près le Bolhart en Caux, fille de Michel, Seigneur d'Angerville, & de Marie FERMET; 2º le 3 Août 1644, Suzanne DE BOUBERS.

Premier lit.

ETIENNE de Houdetot, Seigneur du Pont de l'Arche, fut tuteur conſulaire de ſes neveux le 11 Février 1654. Mort célibataire

PIERRE de Houdetot, Seigneur de Veauville, mort en 1629, célibataire.

ABRAHAM de Houdetot, Seigneur de Bois-Gribout, duquel ſont ſortis les Seigneurs de ce nom. Il épouſa Barbe DU HAMEL, fille de Robert DU HAMEL & de Jeanne LE BLOND, par traité du 1er Avril 1628, reconnu le 1 Juillet ſuivant.

Second lit.

CHARLES de Houdetot, Écuyer, dont la ſucceſſion fut partagée en 1600.

MARIE de Houdetot, épouſa, le 12 Juin 1597, Charles D'AUBERT, Seigneur de Theuville en Caux.

ADRIEN de Houdetot, Chevalier, Seigneur de Houdetot, Herville, Veauville, Barville, &c, Chevalier de l'ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, eſt qualifié Marquis Châtelain de Houdetot; il épouſa : 1º le 27 Février 1591, Jacqueline MARTEL, fille de Charles, Seigneur de Fontaines, & de Françoiſe GOUPPIL, dont il eut cinq enfants; 2º le 23 Avril 1630, Nicolle D'HERBOUVILLE, fille d'Adrien, Seigneur de Luneray, & de Marie CROIX MARES. Elle portait : *de Gueules à la Fleur de Lys d'Or.* De ce mariage trois enfants.

Premier lit. — *Second lit.*

RENÉ de Houdetot, Seigneur de Barville, St-Aubin, & Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Chevalier de ſon ordre, épouſa, le 27 Décembre 1600, Madeleine DE MAUTHEVILLE, fille & héritière du Seigneur du dit lieu. De ce mariage il laiſſa :

ADRIEN de Houdetot, Seigneur d'Auffay-la-Malet & de Foucart, épouſa Madeleine DE MARTINVILLE, fille du Seigneur du même nom. Il épouſa enſuite par traité du 10 Décembre 1619, Claude LE LIEUR, fille du Seigneur de Ste-Catherine & de Martot, & de Catherine DE CARADAS DU HÉRON.

MARIE de Houdetot, épouſa, le 5 Février 1649, François DE NORMANVILLE, Seigneur de Baucauſle & de Hotot, Chevalier de l'ordre du Roi, fils d'Abraham, Seigneur des mêmes terres, & de Julienne D'ANGENNES.

N..... de Houdetot, mort au ſervice.

N..... de Houdetot, Seigneur de la Lande, mort au ſervice.

LOUISE de Houdetot, morte ſans avoir été mariée

XIX. JEAN VII, Seigneur de Houdetot, d'Alvinbuſc & de Gros-Ménil, épouſa, le 4 Décembre 1648, Jaqueline L'HOSTE, fille de Hilaire, Secrétaire du Roi, Seigneur de Montfermeil, & de Marie ARNAUD. Elle eut la tutelle de ſes enfants le 11 Février 1654 par la mort de ſon mari le 29 Décembre 1653, & tranſigea avec Daniel de Houdetot, Seigneur de Roumare, en 1671.

FRANÇOIS de Houdetot, mort, ſans alliance, au mois d'Août 1640

MICHEL de Houdetot, mort en Décembre 1651 célibataire.

MARIE de Houdetot, morte ſans alliance en 1664.

N.. de Houdetot, morte ſans alliance.

DANIEL de Houdetot, Écuyer, Seigneur de Colomby & de Roumare, a fait la branche des Seigneurs de ce nom. Il épouſa, par contrat du 22 Juillet 1677, Marthe DE RAMBURE.

N.. de Houdetot, morte ſans alliance

ADRIEN de Houdetot, Seigneur de Bois-Gribout. Il fut baptiſé le 18 Août 1636. Il avait épouſé Françoiſe TOLMER, de laquelle il eut :

CHARLES de Houdetot, tué au ſiège de Montpellier en 1621.

ADRIENNE de Houdetot, Abbeſſe de St-Saens, l'an 1631.

SUZANNE de Houdetot, mariée, le 28 Juin 1615, à Blaiſe de MAUVIEL, Seigneur de la Tournelle.

CHARLOTTE de Houdetot, mariée, le 1er Mai 1628, à Charles D'HERBOUVILLE, Seigneur de St-Jean. De ce mariage : JEAN-BAPTISTE D'HERBOUVILLE, reçu Chevalier de Malte en 1669.

JOURDAINE de Houdetot, Religieuſe à St-Saens, le 29 Sept. 1631.

FRANÇOIS II de Houdetot, Chevalier, Seigneur de Houdetot, Veauville, Herville, Onceville, de Heſtray, &c. Marié, le 4 Juillet 1660, à Marie DU FOUR, fille de Charles, Seigneur de Fontaines-le-Chaſtel, & de Charlotte DU CHEMIN. Il fut maintenu dans ſa Nobleſſe le 16 Juillet 1667, par M. de la Galiſſonnière, Intendant de Rouen.

GENEVIÈVE de Houdetot, mariée, le 7 Janvier 1657, à Claude MALLIER, Marquis du Houſſay.

CATHERINE de Houdetot, mariée, le 31 Octobre 1671, à Raoul D'HERBOUVILLE, Seigneur de la Cour-le-Comte.

ADRIENNE de Houdetot, mariée à René DE PERENEL. Remariée à René D'AUBERT, Sgr d'Aubeuf.

FRANÇOIS de Houdetot, Chevalier, Seigneur d'Auffay, d'Herville & de Foucart, épouſa le 23 Mai 1659, Catherine ISNEL. Elle ſe remaria enſuite.

ADRIEN de Houdetot, Seigneur d'Auffay & de Foucart, mort ſans poſtérité en Novemb. 1719. Il avait épouſé en 1681, Marguerite-Feuillette DUFAY qui mourut en 1729.

MARIE de Houdetot, mariée à Antoine DE BONNE-FAY, Seigneur de Guigneville.

MARGUERITE de Houdetot, Religieuſe à Binet.

GENEVIÈVE de Houdetot, morte ſans alliance.

CATHERINE-MADELEINE de Houdetot, épouſa, le 18 Mars 1636, François DE VIPART, Écuyer, fils de Charles, & de Marguerite PRIMOULT.

XX. CHARLES Ier de Houdetot, Seigneur de Gros-Ménil & de Montfermeil, né le 10 Janvier 1651, fut baptiſé à Bacqueville ſelon la R. P. R. Meſtre de camp du régiment de Bourgogne-cavalerie, Brigadier & Inſpecteur général de cavalerie. Il épouſa, le 14 Juillet 1677, Catherine LE BRETON, Dame d'Hectot & de St-Laurent de Brevedan en Caux, & mourut en Février 1692.

JUDITH de Houdetot, morte ſans alliance.

DANIEL de Houdetot, Seigneur de Colomby, était célibataire en 1728.

FRANÇOIS-JOACHIM de Houdetot, Lieutenant au régiment d'infanterie du Marquis de Houdetot, vivait en 1731.

JEAN-BAPTISTE de Houdetot, Lieutenant de la Meſtre de camp du régiment d'Artois.

MARIE-SUZANNE de Houdetot, Religieuſe aux Filles St-François de Mont-Didier.

JEAN-DANIEL de Houdetot, Capitaine réformé à la ſuite du régiment de la Tremoille. Il épouſa, le 5 Novembre 1712, Marie-Thérèſe FISTER.

JEAN de Houdetot, Seigneur de Bois-Gribout, célibataire.

ANNE-MARGUERITE de Houdetot, dite Demoiſelle de Bois-Gribout, non mariée en 1731.

ANDRÉ de Houdetot, Seigneur de Bois-Gribout, marié à Charlotte-Columbe DE CUVERVILLE, de laquelle il eut quatre enfants, morts en bas âge.

CHARLOTTE de Houdetot, morte ſans alliance.

CATHERINE de Houdetot, Religieuſe, à Bellefonds à Rouen.

MARIE-CONSTANCE de Houdetot, Religieuſe, aux filles de Ste-Marie à Rouen en 1731.

NICOLAS de Houdetot, Cornette de la Meſtre de camp du régiment de Bourgogne en 1695, puis Meſtre de camp de dragons.

CHARLES de Houdetot, mort le 14 Novembre 1727, ſans enfants de Marie-Éliſabeth ERARD LE GRIS D'ESCHAUFOUR.

ADRIEN II-JOSEPH de Houdetot, qualifié Marquis de Houdetot, Seigneur d'Onveville, Veauville, Robertot, &c., épouſa, le 30 Décembre 1694, Marie-Madeleine DE CHALONS, fille de Rodrigue, Seigneur & Patron d'Allonville, Cretot, &c., Secrétaire des Cabinet & Chambre du Roi, & de Catherine DE BRIFFAUT DE BRESSY.

JEAN-FRANÇOIS de Houdetot, Seigneur de Fontaine-le-Chatel, Capitaine en 1695 au régiment Dauphin (infanterie). Il épouſa, le 30 Mars 1695, Nicole D'HERBOUVILLE, fille de Robert, Seigneur de la Cour-le-Comte, & de Catherine DE HOUDETOT.

ADRIEN de Houdetot, Seigneur d'Auffay & de Foucart; marié, le 17 Octobre 1681, avec Marguerite FEUILLETTE-DUFAY, fille de Daniel FEUILLETTE, Seigneur du Fay & de Cornay, Chevalier de l'Ordre du Roi, Commiſſaire général de l'artillerie & Intendant des poudres & ſalpêtres de France; il donna aveu le 20 Octobre 1670, & fut enterré à Notre-Dame de Herville le 26 Novembre 1719.

XXI. CHARLES II de Houdetot, Chevalier, Marquis de Houdetot par nouvelle création de 1724, Seigneur de Graimbouville, Hectot, St-Laurent, &c. Né le 10 Septembre 1678. Lieutenant général en l'Île de France, Lieutenant du Roi en Picardie & pays reconquis, Brigadier d'infanterie. Meſtre de camp du régiment d'Artois. Il donna aveu de ſon Marquiſat le 10 Janvier 1725. Il épouſa, le 28 Octobre 1717, Catherine-Madeleine-Thérèſe CARREL, fille de Louis CARREL, Préſident en la Cour des comptes, aides & finances de Normandie, & de Thérèſe DE BEC-DE-LIÈVRE. Il eſt mort le 5 Juin 1748.

LOUIS de Houdetot, Colonel d'un régiment d'infanterie, tué à l'aſſaut de Barcelone au mois de Septembre 1714.

LOUIS-PIERRE, Comte de Houdetot, Meſtre de camp du régiment d'Artois, le 1er Février 1719, Lieutenant de Roi en Picardie le 25 Juillet ſuivant. Marié à Louiſe FILLON DE VILLEMUR; mort le 10 Août 1726, laiſſant deux filles :

FRANÇOIS-BERNARD de Houdetot, né le 18 Novembre 1713, fut marié le 21 Décembre 1749, à Catherine DUMESNIL D'APLINCOURT.

JACQUES-FRANÇOIS de Houdetot, né le 2 Juin 1716, fut marié le 4 Février 1750 à Marie-Anne-Thérèſe DE BACQUEVILLE.

ADRIEN III-FRANÇOIS de Houdetot, Seigneur de Veauville, Herville, &c., épouſa, le 22 Février 1718, Marie-Conſtance D'ESPINAY, fille de François, Marquis d'Eſpinay & de Boiſguerout, & de Marie-Conſtance DE CHALONS. Il eſt dit Haut & Puiſſant Seigneur, Adrien de Houdetot, Chevalier, Marquis de Houdetot, dans ſon contrat de mariage. Mort ſans enfants le 17 Janvier 1726.

MARIE-MADELEINE de Houdetot, mariée le 24 Juillet 1723, à Louis DE BEC-DE LIÈVRE, Marquis de Cany, fils de Thomas-Charles, Marquis de Quevilly, Préſident au Parlement de Normandie, & de Marie-Anne PELLOT.

MARIE-FRANÇOISE de Houdetot, morte en couches ſans laiſſer d'enfants de Jacques DE CAQUERAY, Seigneur de Maucombles, qu'elle avait épouſé le 4 Novembre 1726.

CHARLES de Houdetot, Seigneur de Fontaine-le-Chaſtel, de St-Germain des Eſſards & des Authieux, qualifié Comte de Houdetot, né le 1er Janvier 1696, épouſa, le 17 Février 1731, ſa couſine Louiſe D'HERBOUVILLE, fille d'Adrien, Marquis d'Herbouville.

LOUIS de Houdetot, Seigneur d'Auffay, & de la ſeconde portion d'Herville, de Foucart, &c., épouſa le 4 Avril 1724, Suzanne-Madeleine CARREL, fille d'Antoine CARREL, Seigneur de Maiſonval, Secrétaire du Roi, & de Suzanne DE BAILLEUL.

XXII. CLAUDE-CONSTANCE-CÉSAR de Houdetot, de la Melleraye, Lieutenant général des armées du Roi, né le 5 Août 1724, décédé le 27 Avril 1806. Il laiſſa de ſon mariage contracté le 28 Février 1748 avec Éliſabeth-Sophie-Françoiſe DE LA LIVE DE BELLEGARDE, deux enfants. Par lettres patentes de 1753, le Roi en conſidération de l'ancienneté de ſa maiſon & des ſervices rendus par lui, l'éleva à la dignité de Comte, lui & ſes deſcendants, ſans ordre de primogéniture.

CHARLOTTE-MARIE de Houdetot, née le 29 Décembre 1731. Mariée, en Mai 1740, à Charles D'ACHEY DE MARBEUF

ANNE-CHARLOTTE-SIMONETTE de Houdetot, née le 31 Août 1722.

CHARLES-ANTOINE de Houdetot, né à Paris le 1er Mai 1721.

CHARLES-LOUIS-MARIE de Houdetot, Marquis de Houdetot, né à Rouen le 14 Août 1718, Seigneur des paroiſſes de St-Pierre, de Graimbouville & de St-Laurent de Brevedent, Seigneur d'Hectot, Carretot, &c. Il épouſa, le 14 Avril 1749, Noble Marie-Anne-Henry-Louiſe DE BEAUDOT DE SAINNEVILLE, fille aînée de Meſſire Henry-François, Seigneur & Patron de Sainneville, Barville, &c., & de Noble Dame Marie-Anne-Gabrielle D'ACHÉ, née à St-Chriſtophe de Marbeuf le 3 Août 1733. Il eſt mort à St-Laurent de Brevedent le 17 Février 1786 & a été enterré à Graimbouville, laiſſant de ſon mariage cinq enfants.

CHARLOTTE-MARIE, femme DE MENESTRAY, Marquis de Chatron, morte ſans poſtérité.

ADÉLAIDE-LOUISE-CAMILLE, née en 1725, morte en Mai 1730.

MARIE-AIMÉE-CATHERINE de Houdetot, née le 8 Août 1750.

JEAN-FRANÇOIS-BERNARD de Houdetot né le 6 Septembre 1752.

PIERRE-FRANÇOIS de Houdetot, né le 2 Octobre 1753.

FRANÇOIS-JOSEPH de Houdetot, né le 20 Mars 1755 & mort le 24 Février 1758.

MARIE-FLAVIE de Houdetot, née le 10 Juillet 1756 & morte le 20 Janvier 1757.

MARIE-JEANNE de Houdetot, née le 24 Juin 1760.

MARIE-THÉRÈSE de Houdetot, née le 13 Octobre 1761.

ANNE-THÉRÈSE de Houdetot, née le 3 Juin 1751.

FRANÇOIS-MARC-JOSEPH de Houdetot, né le 18 Juin 1752.

MARIE-ANTOINETTE-ELISABETH de Houdetot.

FÉLICISSIME-FRANÇOIS de Houdetot, né le 2 Janvier 1755, épouſa ſa nièce Éléonore DE HOUDETOT.

HONORÉ-LIÉVIN de Houdetot, né le 18 Mars 1756.

PIERRE-JOSEPH de Houdetot, né le 22 Mars 1759, épouſa Demoiſelle Barbe CAYET

ADRIEN-CHARLES-FRANÇOIS-MARIE, Comte de Houdetot, né en Février 1735, Page du Roi en 1752, Maréchal de camp en 1780, mort ſans enfants en Octobre 1781.

CLAUDE-LOUIS de Houdetot, baptiſé le 17 Septembre 1726, à Notre-Dame de Herville.

SUZANNE-MARGUERITE de Houdetot, née le 28 Avril & baptiſée le 1er Mai 1724.

XXIII. CÉSAR-LOUIS-MARIE-FRANÇOIS-ANGE, Comte de Houdetot, Lieutenant général des armées du Roi, né à Paris le 12 Juillet 1749, décédé à Paris le 18 Octobre 1825. Marié en premières noces, le 13 Septembre 1775, à Louiſe PERINET DE FAUGNES, décédée le 18 Mai 1781; en ſecondes noces à l'Île de France, le 9 Février 1784, à Conſtance-Joſéphine DE CERÉ, née le 19 Juillet 1769 & décédée à Paris le 23 Juin 1842. Elle était paſſée en France en 1798. Il laiſſa de ſon premier lit trois enfants & du deuxième lit douze enfants.

Premier lit — *Second lit.*

FRANÇOISE-CHARLOTTE de Houdetot, née le 15 Mars 1753. Mariée à Charles DUBUISSON DE BLAISEVILLE.

MARIE-JEANNE-AGNÈS de Houdetot, née à Saint-Laurent de Brevedent le 21 Janvier 1757, & décédée, ſans avoir été mariée, le 27 Mars 1833.

GABRIELLE-CHARLOTTE-CÉSARINE de Houdetot, née le 9 Mai 1751 & décédée à Rouen le 20 Juin 1832, ſans poſtérité.

LOUIS-FRANÇOIS de Houdetot, Chevalier, ancien Officier au régiment de Monſieur, Chevalier de St-Louis, né à Saint-Laurent de Brevedent le 18 Avril 1760.

CONSTANCE-CÉSAR de Houdetot, Comte de Houdetot, ancien Officier au régiment de Monſieur, Chevalier de St-Louis, né à Saint-Laurent de Brevedent le 3 Juin 1758. Marié à Demoiſelle Éliſabeth-Marie-Françoiſe COURTY. Mort à Montivilliers, ſans poſtérité.

CHARLES-CÉSAR-HENRY de Houdetot, Marquis de Houdetot, Seigneur & Patron des paroiſſes de Saint-Laurent de Brevedent, de Saint-Pierre de Graimbouville, Seigneur de la Brière, d'Hectot, Carrelet, Thiboutot, &c., né le 1er Octobre 1754 à St-Laurent de Brevedent. Exécuté révolutionnairement le 7 Thermidor. Il avait épouſé, le 6 Août 1781, Noble Demoiſelle Alexandrine-Jeanne-Louiſe EUDES DE MIREVILLE, fille de Haut & Puiſſant Seigneur Alexandre-François-Charles EUDES DE CATTEVILLE, Marquis de Mireville, Brigadier des Armées du Roi, Chevalier de Saint-Louis, & de Dame Louiſe-Charlotte DE LA PIERRE DE FREMEUR.

JOSEPH-PAUL-FRÉDÉRIC de Houdetot, non marié.

FRÉDÉRIC-FÉLICISSIME-MARC-AURÈLE de Houdetot, Capitaine Adjudant major au 3e régiment des grenadiers de la garde, tué à la bataille de Magenta.

OLIVIER de Houdetot, mort à l'armée pendant la campagne de Ruſſie.

STANISLAS-ADÈLE de Houdetot, né le 18 Avril 1796, Directeur des contributions indir., Chevalier de la Légion d'honneur.

ÉLÉONORE de Houdetot, mariée à ſon oncle FÉLICISSIME-FRANÇOIS.

FÉLICITÉ de Houdetot, non mariée.

XXIV. FRÉDÉRIC-CHRISTOPHE, Comte de Houdetot, Pair de France, Membre du Corps Légiſlatif & de l'Inſtitut, Commandeur de la Légion d'honneur, né le 16 Mai 1778. Marié, en Juin 1810, à Dame Madeleine MASSERON, née le 17 Décembre 1792. Décédé le 20 Janvier 1859.

N... de Houdetot, morte enfant.

ANNE-LOUISE de Houdetot, née le 17 Septembre 1776, morte en 1781.

ÉLISABETH-MARIE-HENRIETTE-CONSTANCE de Houdetot, née à l'Île de France le 15 Décembre 1785. Mariée à M. le Général Baron DE BAZANCOURT & décédée en Mai 1832.

ROBERT-ANTOINE-CONSTANT-VOLONTAIRE DE BOURBON de Houdetot, né à l'Île de France le 13 Avril 1787. Fut tenu ſur les fonts de baptême par le corps des Volontaires de Bourbon en mémoire de ce qu'à pareil jour ſon père les avait commandés à la bataille de Gondelout & les avait menés à la baïonnette contre les Anglais. Décédé le 6 Août 1792.

CONSTANCE-STÉPHANIE-JEANNE de Houdetot, née à l'Île de France le 24 Juin 1788. Mariée à Auguſte Comte GERMAIN DE MONFORTON.

CHARLES-ILE-DE-FRANCE, Comte de Houdetot, né à l'Île de France le 6 Juillet 1789 & tenu ſur les fonts de baptême par la Colonie de l'Île de France, qui lui a donné ſon nom. Lieutenant général en 1842, Aide de camp du Roi Louis-Philippe, Inſpecteur général d'infanterie, Député du Calvados, Grand Officier de la Légion d'honneur, Chevalier de Saint-Louis, Grand-Croix de Charles III d'Eſpagne, &c., mort le 5 Octobre 1866.

HENRI-CÉSAR de Houdetot, né à l'Île de France le 27 Mars 1791. Page de l'Empereur Napoléon Ier. Tué à la bataille de Margelef devant Lerida le 23 Août 1810 d'un coup de baïonnette. Lieutenant & Chevalier de la Légion d'honneur.

ARTHUR de Houdetot, né à l'Île de France le 3 Mai 1792, mort le 4 Août ſuivant.

AURÈLE-AUGUSTE-MARIE de Houdetot, né à l'Île de France le 17 Juin 1793. Tué à la bataille de Leipzig le 18 Octobre 1813, ayant le grade de Lieutenant.

CÉSARINE-MARIE-JOSÉPHINE de Houdetot, née à l'Île de France le 27 Septembre 1794. Mariée, le 28 Novembre 1811, à Proſper-Simon BRUGIÈRE, Baron de Barante, Membre de l'Académie, Ambaſſadeur de France en Ruſſie.

ERNESTINE-JEANNE-MARIE de Houdetot, née à l'Île de France le 7 Février 1796, mariée le 27 Avril 1820, à Jean-Louis Baron FLEMING, morte le 22 Septembre 1836.

JOSÉPHINE-AIMÉE-CÉLINE de Houdetot, née à l'Île de France en Mars 1797. Morte le 29 Octobre 1858, mariée à Mr LANGLOIS, Comte d'Amilly.

JOSÉPHINE-EMMA-MARIE-SOPHIE de Houdetot, née en mer, le 20 Mars 1798, par le 6e degré 39' de latitude N. & le 16e 05' O. de Paris. Morte à bord le 24 Mai de la même année.

CÉSAR-FRANÇOIS-ADOLPHE Comte de Houdetot, né le 31 Août 1799, ancien Officier de la garde royale, Officier de la Légion d'honneur & de St-Ferdinand d'Eſpagne, Receveur des finances au Havre. Marié, le 14 Janvier 1836, à Auguſtine-Louiſe-Iſaline-Sidonie DE LA ROQUE DE MONS; décédé le 30 Juillet 1869.

ALEXANDRINE-CONSTANCE-LOUISE de Houdetot, née à Saint-Laurent de Brévedent le 4 Mars 1791. Mariée en 1808 à Amable BOURSIER DE VERTRON, décédée en ſon château de Vertron le 23 Janvier 1838. Elle a laiſſé trois enfants.

ALEXANDRE-LOUIS-CÉSAR de Houdetot, Marquis de Houdetot, né à Gommerville le 23 Janvier 1784. Marié, le 26 Avril 1808, à Demoiſelle Hortenſe-Louiſe-Charlotte DE BAILLEUL, fille de Jean-Louis, Comte DE BAILLEUL, Commandeur des ordres royaux militaires & hoſpitaliers de Saint-Lazare & du Mont-Carmel, & de Dame Henriette-Françoiſe-Déſirée LE CHARTRIER DE BEUZEVILETTE. De cette union ſont iſſus :

ARMAND-MAXIMILIEN de Houdetot, Colonel d'infanterie, Chevalier de Saint-Louis, Commandeur de l'ordre royal de la Légion d'honneur, Chevalier de St-Ferdinand d'Eſpagne, né à Saint-Laurent de Brévedent le 9 Avril 1785. Marié à Stéphanie HERSANT DESTOUCHES, fille de l'ancien Préfet de Verſailles, Chevalier de la Légion d'honneur. De cette union eſt ſorti :

XXV. MARIE-FRÉDÉRIQUE-WILHELMINE de Houdetot, née le 13 Mars 1842, mariée, le 4 Juin 1863, à Jules-Volfi SAULNIER.

FRANCE-LOUIS de Houdetot, né le 16 Novembre 1836, mort le 6 Juillet 1838.

ISALINE-MARIE-CONSTANCE de Houdetot, née le 25 Décembre 1840, mariée, le 12 Octobre 1859, à Guſtave-Henri MALHERBE DE MARAIMBOIS.

FRANCK-EDGARD Comte de Houdetot, né le 8 Mars 1842, marié, le 8 Juillet 1867, à Éliſabeth-Louiſe-Joſéphine GALOS, fille de Henri GALOS, Conſeiller d'État, Député, Officier de la Légion d'honneur, & de Iſabelle-Joſéphine-Maximilienne-Mélanie FOY.

AMÉNÉ-ISABELLE-SIDONIE de Houdetot, née le 9 Juin 1868.

EDMOND-LOUIS-ALEXANDRE de Houdetot, Marquis de Houdetot, né à Saint-Laurent de Brevedent le 15 Novembre 1812. Marié, le 28 Mars 1848, à Mademoiſelle Françoiſe-Henriette-Élodie LE COURTOIS D'URBAL, née le 1er Juillet 1826, mort le 17 Décembre 1866.

RICHARD-LOUIS, Marquis de Houdetot, né le 5 Juillet 1849.

LÉOPOLDINE-MARIA-MAXIMILIENNE de Houdetot, née à Saint-Laurent de Brévedent le 20 Octobre 1817, mariée, le 16 Octobre 1839, à Victor PEYRAND DE LA BOUTRESSE, ancien Subſtitut du Procureur général de la Cour royale de Riom.

CÉSARINE-LOUISE de Houdetot, née à Saint-Laurent de Brévedent le 19 Mai 1820.

GASTON, Vicomte de Houdetot, né en Septembre 1822, Attaché d'Ambaſſade, Chevalier de la Légion d'honneur, mort en 1868, ſans avoir été marié.

Paris. — Typographie de Firmin Didot frères, fils et Cie, rue Jacob, 56.

DE HOUDETOT (a),

EN NORMANDIE, PICARDIE ET ARTOIS.

Chevaliers Bannerets, Marquis de Houdetot, Barons de Cany-Caniel (b), *Comtes de Houdetot ſans ordre de primogéniture; anciens Seigneurs de Houdetot en Caux, Veauville-ſur-les-Baons, Herville, Veauville l'Eſchelle, Auffay-la-Malet, Calletot, Eſmondeville, Porquet, Boſchimont, Graville, Limanville, le Heſtray, Blaqueville, Veauville-ès-Gerponville, Quenonville, Enombuſc, Alvimbuſc, Bihorel, Bolleville, Fultot, Epinneville, Sotteville-ſur-la-mer, Erquemare, Saint-Vaaſt, Dieppedale, Ponteriau-ſur-Oiſe, Bois-Gribout, Canonville, Malleville, Onveville, Veauville l'Eſcabot, Pont de l'Arche, Foucart, Barville, Robertot, Saint-Aubin, Groſmenil, Colomby, Roumare, Montfermeil, La Londe, Fontaine-le-Chaſtel, Grimbouville, Hectot, Saint-Laurent de Brève-dent, Saint-Pierre, la Mailleraye, Carretot, La Brière, Carrelet, &c.*

Antérieurement à l'an 1034, juſqu'au XIVe ſiècle (*c*).

Depuis le XIVe ſiècle juſqu'à la fin du XVe (*d*).

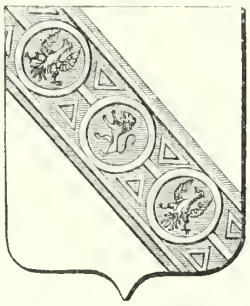

Depuis la fin du XVe ſiècle : armes actuelles (*e*).

SUPPORTS : *Deux Lions d'Or langués de Gueules.* CRI DE GUERRE : *Houdetot!* DEVISE : Tout pour mon Dieu.

JEAN ou LOUIS de Houdetot, vivant en 1034, eſt admis comme premier membre connu de cette maiſon par pluſieurs écrivains qui s'en ſont occupés, & plus parti-

(*a*) Dans les nomenclatures du XIe & XIIe ſiècle, on trouve HAUTOT ou HOTOT, pour Houdetot, noms ſuivis de la deſcription des armoiries qui étaient alors portées par la maiſon de Houdetot : *d'Or à ſix* (ou *ſept*, 2, 2, 2 & 1) *Porcs de Sable.* Il exiſtait auſſi à la même époque une maiſon de HOTOT qui ne ſemble pas avoir une communauté d'origine avec celle dont on s'occupe ici; quelques-uns de ſes membres portaient : *d'Azur à un Lion d'Or rampant, à Molettes d'Or ſemées;* & d'autres : *d'Argent à une Faſce d'Azur à quatre Aigles de Sable.*

(*b*) JACQUES de Houdetot, Seigneur d'Auffay-la-Malet & de Fultot, Chevalier de l'ordre du Roi, qui donna aveu à Henri de Bourbon, Prince de Condé, en qualité de Baron de Cany-Caniel, le 28 Octobre 1577, portait : *d'Argent à la Bande d'Azur diaprée d'Or, & chargée d'un Lion & de deux Aigles de même; l'écu ſommé d'un Cercle d'Or, entouré de Perles, ayant dans le milieu un Caſque d'Argent bordé, cloué & orné d'Or, taré de deux tiers, ſon tortil des émaux de l'écu;* cimier, *un Lion d'Or, dans un Vol banneret également des émaux de l'écu, de même que les lambrequins;* ſupports : *deux Lions d'Or, langués de Gueules;* CRI DE GUERRE : Houdetot! DEVISE : Tout pour mon Dieu.

(*c*) JEAN de Houdetot qui accompagna le Duc Robert à Jéruſalem l'an 1034, portait : *d'Or à ſix Porcs ou Sangliers de Sable, poſés* 3, 2 & 1. (Cet écuſſon eſt figuré dans la ſalle des croiſades à Verſailles.) Les mêmes armoiries ſont ſur le ſceau de ROBERT de Houdetot, Grand-Maître des arbalétriers de France, qui vivait au XIVe ſiècle (voir aux Archives de France, & ſalle des Grands Maîtres des arbalétriers à Verſailles), & ſur celui de ſon fils GUY, condamné à mort par arrêt du Parlement de Paris en 1386 : il y ajoutait un *lambel de trois pièces.*

(*d*) A la mort de GUY, RICHARD III, Chevalier, Seigneur de Houdetot, Patron de Vauville, d'Herville, d'Auffay-la-Malet, Capitaine de Dieppe & ſucceſſivement Bailli de Rouen, de Giſors & de Caen, remplaça l'ancien écu de ſa maiſon par de nouvelles armes; il portait : *d'Argent à la Bande d'Azur, paillée d'Or.* GUYOT, ſon frère, ajoutait, à ces mêmes armoiries, un *Lambel de Gueules en chef.*

(*e*) C'eſt ſeulement à la fin du XVe ſiècle qu'apparaiſſent les armes que porte encore aujourd'hui la maiſon de

culièrement par Cherin (*a*) & d'Hozier (*b*), qui ſuivent la filiation juſqu'en 1724. Le père Anſelme (*c*) ne l'établit que depuis le XIVe ſiècle, & la continue juſqu'au moment de la publication de ſon ouvrage, ſe bornant à citer par ordre chronologique les ancêtres de GUILLAUME III (1360).

Il admet auſſi comme premier membre connu JEAN de Houdetot (1034), mais dans ſa nomenclature, nous avons conſtaté des lacunes qui expliquent l'impoſſibilité dans laquelle il s'eſt vu de relier entre eux les premiers membres de cette maiſon. La découverte de pluſieurs pièces importantes, & l'examen de nombreux renſeignements tirés des chroniques de France & de Normandie (*d*), ont permis d'établir, dans le tableau généalogique joint à cette notice, la deſcendance directe depuis JEAN I (1034), juſqu'à GUILLAUME III (1360); elle y eſt également continuée depuis Guillaume III juſqu'à nos jours, où la branche aînée eſt repréſentée par RICHARD-LOUIS, Marquis de Houdetot, & la branche cadette par FRANCE-EDGARD, Comte de Houdetot.

Nous n'avons pu remonter juſqu'à l'origine de cette maiſon, l'une des plus anciennes de Normandie : les Seigneurs de ce nom, dont la nobleſſe eſt ſans principe connu, ont poſſédé depuis un temps immémorial la terre de Houdetot en Caux, élection de Caudebec, qui eſt aſſiſe en la paroiſſe de Veauville-ſur-les-Baons-le-Comte (*e*).

M. l'Abbé Cochet, dans ſon ouvrage ſur les égliſes de l'arrondiſſement d'Yvetot, s'exprime ainſi au ſujet du vieux château de Houdetot :

« Ce fut une puiſſante fortereſſe, le ſiége d'une famille célèbre; Houdetot donna « ſon nom à de vaillants Chevaliers, à de nombreux Gentilshommes; ſi vous de- « mandez le chef-mois de tant de noms épars dans nos archives & ſur les dalles de « nos égliſes, on vous montrera dans la plaine de vieilles murailles greffées ſur « une motte que l'on appelle encore le *câtel de Houdetot*. Voilà tout ce qu'il reſte « d'une puiſſance qui a dominé le pays (*f*). »

JEAN Ier ou LOUIS de Houdetot en Caux, Chevalier-Banneret, Seigneur & Châtelain dudit lieu, & Patron de Veauville-ſur-les-Baons-le-Comte, ſuivit Robert le Magnifique, Duc de Normandie, dans ſon pèlerinage à Jéruſalem l'an 1034, & accompagna Guillaume le Conquérant à la conquête de l'Angleterre. Il épouſa N.. DE TONY, fille de Raoul DE TONY, Comte DE CONCHES (*g*), Grand Gonfalonier hérédi-

Houdetot. JACQUES II, qui épouſa en 1507 Peronne CHENU, fille de Perrot CHENU, Prince d'Yvetot, portait : *d'Argent à une Bande d'Azur diaprée d'Or, & chargée de trois Cercles ou Compartiments d'Or, d'un Lion d'Or dans celui du milieu & de deux Aigles de même dans les deux autres ; auſſi de quatre Filets d'Or, deux en haut & deux en bas, & dans les intervalles des compartiments de huit petits Triangles d'Or percés, dont les quatre des bouts de la bande ne paraiſſent qu'à moitié. Ces trois Cercles attachés l'un à l'autre, ainſi qu'aux deux Filets & aux deux bouts de la bande, par d'autres Filets d'Or.* (Dans les armoiries de pluſieurs membres de la maiſon de Houdetot, les Aigles ſont à deux têtes.)

(*a*) Preuves de cour. (*b*) Preuves faites devant ces Juges d'armes en 1752, 1754, 1766, 1771, 1773.

(*c*) *Hiſtoire genealogique & chronologique de la maiſon Royale de France, des Grands Officiers de la couronne & de la maiſon du Roy* ; t. VIII, p. 15-27.

(*d*) Titres originaux ſur parchemin & documents hiſtoriques cités en partie au tableau généalogique joint à la préſente notice.

(*e*) A une lieue & deux tiers S. S-E de Saint-Vallery en Caux (Expilly, *Dictionnaire géographique*). Il réſulte d'un aveu rendu au Roi par François de Houdetot, le 10 Janvier 1561, que ce fief avait cour, uſage, juſtice, juridiction, droiture & droit de préſentation à l'égliſe paroiſſiale dudit lieu, hommages, rentes, grains, oiſeaux, &c. Il y a également dans le pays de Caux une autre ſeigneurie de Houdetot, dont la moitié a été donnée par Richard, Duc de Normandie, à l'abbaye de Fecamp, l'an 1027, & l'autre moitié par un *Turtinus*, & un *Radulphus*, ſon héritier, à l'abbaye de Saint-Georges de Rocherville, vers l'an 1150.

(*f*) RICHARD III, Chevalier, Seigneur de Houdetot en Caux, Capitaine de Dieppe & ſucceſſivement Bailli de Rouen, de Giſors & de Caen, ayant eu un différend avec Robert d'Eſtouteville, Seigneur de Rames, obtint du Roi l'autoriſation de fortifier ſon château (par lettres datées de Janvier 1387; original en parchemin), qui fut brûlé en 1418, pendant que GUILLAUME de Houdetot, alors Seigneur Châtelain dudit lieu, Chambellan du Roi & Bailli de Rouen, était aſſiégé dans cette ville par Henri, Roi d'Angleterre.

(*g*) Les Lettres patentes pour la nouvelle érection du Marquiſat de Houdetot rappellent cette alliance.

taire de Normandie. D'après pluſieurs chroniques, il porta l'enſeigne ducale (*a*) à la bataille d'Haſtings le 14 Octobre 1066.

« Meſſire Louis de Houdetot, Chevalier, Seigneur & Chaſtelain du d. lieu, & Pa-
« tron de Veauville-ſur-les-Baons-le-Comte à cauſe de ſa ſeigneurie & chaſtellenie de
« Houdetot, eſtoit de la maiſon du Duc Robert qui mourut au ſaint voyage de Jeru-
« ſalem en l'an mil trente quatre, qui laiſſa le Duc Guillaume le Baſtard, ſon fils &
« ſucceſſeur, duquel par ſemblable fut led. de Houdetot ſerviteur, luy & Meſſire Raoul
« de Conches, Chevalier, auquel Sr de Houdetot ledit Duc avoit & portoit grande amitié
« tellement qu'en la journée en laquelle il conquit l'Angleterre luy préſenta la grande
« Enſeigne du ..... qui ſe peut aſſimiler ou comparer à l'oriflambe de France, &
« eſtoient allés enſemble luy & ledit de Houdetot paſſèrent en Angleterre & pluſieurs
« anti nobles (*b*) ».

Jean II prit part avec Colard, ſon frère, à la première croiſade ſous le commandement de Robert Courte-Heuſe, Duc de Normandie.

Jean III, Chevalier, ſervit à la conquête des royaumes de Naples & de Sicile l'an 1170 (*c*).

Louis Ier, Chevalier de la maiſon du Roi, commanda un corps d'arbalétriers en 1200, ſous Philippe Auguſte.

« Du quel Meſſire Louis de Houdetot (Jean Ier), deſcendit deux fils ſeulement dont
« l'un fut de la maiſon du Roy & fut conducteur & chef de partie de l'armée lors
« entrepriſe & faicte par le vouloir du Roy, & ordonne, eſpérant faire la plus grande
« force par arbaleſtriers, que le d. de Houdetot les conduiroit & meneroit (*d*). »

Robert de Houdetot, frère aîné de Guillaume II, fut Grand-Maître des arbalétriers de France. Il commença à figurer dans les guerres de Flandres ſous le Maréchal de Trie en 1318; & en Languedoc & en Guyenne en 1323. Il continua de ſervir dans les mêmes provinces ſous Raoul, Comte d'Eu & de Guines, Connétable de France, en 1337, & encore ſous lui en Flandres ès années 1338, 1339 & 1340, époque à laquelle il était qualifié Chevalier Banneret. Chevalier du bailliage de Caux en Normandie, il fut nommé en 1342 Sénéchal de la province d'Agenois, puis Capitaine général du duché de Normandie; il fut en 1343 nommé Capitaine ſouverain (Gouverneur) pour le Roi, entre les rivières de Garonne & Dordogne, & créé Grand Maître des arbalétriers de France par lettres du 15 Mai 1350; au mois de Février 1353, il fut commis, avec Philippe de Croiſemont, Chevalier, pour ſe tranſporter au comté de Beaumont-le-Roger dans les châtellenies de Conches, de Breteuil, & aux vicomtés de Pont-Audemer, de Valogne & de Coſtentin, pour en donner la ſaiſine au Roi de Navarre. En l'année 1348, il ſigna, en qualité d'Ambaſſadeur du Roi de France, une trêve de ſix ans avec le Roi d'Angleterre : ſon ſceau eſt au bas de cette pièce (*e*). Toute ſa vie ſe paſſa à la guerre, & on lit ſon nom dans toutes les liſtes des Capitaines qui combattirent les Anglais ſous le règne de Philippe de Valois & pendant la première année du règne du Roi Jean. Il était mort au mois de Septembre de l'année 1358.

Guillaume IV de Houdetot, qui eſt qualifié dans les actes judiciaires « *Noble Gentilhomme de moult noble & ancienne génération,* » puis « *noble & puiſſant Seigneur Chevalier, Chambellan de la maiſon du Roy, Bailly de Rouen,* » ſignala ſon

(*a*) D'autres auteurs diſent que cette enſeigne était portée par Touſtin Le Blanc, Sr du Bec-Creſpin; on rencontre ſouvent dans les relations de différents combats, ainſi que le dit M. Rey dans ſon *Hiſtoire du drapeau*, des déſaccords ſemblables ſur le nom du Chevalier chargé de porter l'oriflamme.

(*b*) Chroniques normandes.

(*c*) Son ſceau figure au bas d'une charte de l'an 1160.

(*d*) Chroniques normandes.

(*e*) Voir aux Pièces juſtificatives.

courage & ſa fidélité, lorſque le Roi d'Angleterre aſſiégea & prit Rouen en 1418. Il fut fait priſonnier & donné au Seigneur de Roberſart d'Eſcaillon, du pays de Hainaut, l'un des Généraux du Roi d'Angleterre, qui le mit à 4000 écus d'or & 20 marcs d'argent de rançon, pour leſquels furent plèges ſon parent Guillaume de Houdetot & les Seigneurs d'Eſtouteville & de Blainville.

Guillaume de Houdetot (XIVe degré du tableau), Seigneur d'Auffay-la-Malet, ſurnommé le brave d'Auffay, eſt regardé comme l'un des Gentilshommes les plus courageux de ſon ſiècle. Lieutenant de cent Gentilshommes de la maiſon du Roi, Capitaine gouverneur du château de Godeſa à Gênes, qui était une des clefs du royaume de France, il en ſoutint le ſiége pendant plus de deux ans, de 1512 à 1514.

« Le Sire de Houdetot, Capitaine, auquel défunt Roy Louis, que Dieu abſolve, « avoit baillé, le reconnoiſſant pour Chevalier expert, pour garder places & autres « affaires de la guerre, & que en telle place chef de porte d'Italie, qu'il étoit requis « homme expérimenté en telles choſes, & auſſi avoit gardé & tenu la dite place « juſques à tant que les adverſaires avoient retirés & remis en leurs mains tout le d. « pays d'Italie, & neantmoins avoit tenu la d. place longtemps & ſi longuement que « les vivres étoient corompus, au moyen de quoy n'eſtoit poſſible de plus réſiſter & « leur convint manger ras & ſouris pour la grande néceſſité qu'il y avoit dans le d. « chateau pour avoir tenu l'eſpace de vingt ſept mois ou plus (*a*). »

Le Roi lui donna en récompenſe, le 19 mai 1517, la capitainerie de Therouenne avec celle des Morées près de la ville. « Eſtant aſſiégé (dans cette place) par Charles Quint, il ſe défendit avec tant de vigueur, que lorſqu'il en ſortit, elle eſtoit plutôt un terrier qu'une ville. L'Empereur, irrité de la mort de tant d'hommes qu'il avoit perdus devant la place, & la voyant dans un ſi miſérable état, aima mieux y ſemer du ſel & y paſſer la charue que de la rebaſtir de ſes ruines. » Pluſieurs lettres de François Ier prouvent toute l'eſtime qu'il faiſait de ce grand Capitaine.

Jacques Ier de Houdetot, frère du précédent, fut l'un des premiers Chevaliers de l'ordre de Saint-Michel (voir p. 7, note (*e*)).

Claude-Conſtance-César de Houdetot, Meſtre de camp de cavalerie & Capitaine-Lieutenant des gens d'armes ſous le titre de Berry ſe trouva en l'année 1744 à l'affaire de Wieſſembourg, dans le détachement des gens d'armes qui chaſſa les ennemis de leurs lignes; il ſe trouva auſſi, ſous les yeux du Roi en l'année 1745, à la bataille de Fontenoy où la gendarmerie arrêta la première colonne de l'armée anglaiſe. En l'année 1746, il fut nommé volontaire au détachement de Ramillies avec un corps de 600 gens d'armes qui ſeuls ſoutinrent le choc de 2000 ennemis & les culbutèrent.

« Le Roi, en conſidération de l'ancienneté de la maiſon de Houdetot, qui s'eſt « diſtinguée depuis pluſieurs ſiècles dans les places & charges importantes qu'elle a « remplies, & des ſervices rendus par Claude-Conſtance-Céſar, l'éleva par grace « ſpéciale à la dignité de Comte, lui & ſes deſcendants, ſans ordre de primogéni- « ture (*b*). »

César-Louis-Marie-François-Ange, Comte de Houdetot, fils du précédent, s'embarqua pour les Indes avec le Bailli de Suffren & prit part, en qualité de Maréchal de camp, aux trois glorieuſes campagnes de cet Amiral contre les Anglais : il commandait le corps des volontaires de Bourbon à la bataille de Gondelout & les mena à la baïonnette contre l'ennemi. En mémoire de cette journée, ſon ſecond fils, Robert-Antoine-Conſtant, volontaire de Bourbon, né à l'Ile de France le 13 Avril 1787, fut tenu ſur les fonts de baptême par le corps des

(*a*) Chroniques. — Il exiſte un journal du ſiége de Godeſa.
(*b*) Lettres patentes, enregiſtrées en 1861 au Conſeil du Sceau des titres.

volontaires de Bourbon. Céſar-Louis-Marie-François-Ange était Lieutenant général lorſqu'il mourut en 1825.

Charles-César-Henri, couſin germain du précédent, Marquis de Houdetot, Seigneur & Patron de Graimbouville, de Saint-Laurent de Brèvedent & de la Brière, périt ſur l'échafaud révolutionnaire le 7 Thermidor an II.

Frédéric-Christophe, Comte de Houdetot, fils de Céſar-Louis-Marie-François-Ange, fut Pair de France héréditaire, & Baron de l'Empire.

Charles-Ile-de-France, Comte de Houdetot, frère du précédent, né le 6 Juillet 1789, & tenu ſur les fonts de baptême par la colonie de l'Ile de France qui lui donna ſon nom, était, en qualité d'aſpirant de 2e claſſe à l'âge de 15 ans, à bord de *l'Algeſiras*, au combat naval de Trafalgar, où il fut grièvement bleſſé d'un coup de mitraille aux deux cuiſſes, en ſe portant au ſecours du Contre-Amiral Magon, près duquel il reſta, néanmoins, juſqu'à la fin de l'action.

« Le courage, écrivait le Maréchal Davouſt, qu'il a déployé le 19 Août, en enlevant à la baïonnette, à la tête d'un bataillon, la ville de Lauenbourg, que l'ennemi avait retranchée & qu'il défendait avec des forces très ſupérieures; l'intrépidité & l'intelligence qu'il a montrées à Winſen & à Lunebourg, & les mentions honorables que ſes actions lui ont méritées dans les ordres du jour ne m'ont plus permis de différer la récompenſe à laquelle il était appelé même par ſon ancienneté ».....

Il fut nommé Aide de camp du Duc d'Orléans (Louis-Philippe Ier, Roi des Français) le 14 Octobre 1827 & reſta conſtamment attaché à la perſonne de ce Prince, qu'il ſuivit en exil. Il a été cité en première ligne par le maréchal Valée, pour s'être particulièrement fait remarquer en Afrique, dans la campagne inaugurée par la priſe de Cherchell, les combats de l'Afroun & de Meskiana, & couronnée par l'occupation de Médéah & de Milianah.

La maiſon de Houdetot a donné ſucceſſivement à l'armée en ligne directe, quatre Lieutenants généraux : Charles-Ile-de-France, Comte de Houdetot, Lieutenant-général en 1842, était fils de César-Louis-Marie-François-Ange Comte de Houdetot, Lieutenant général en 1815, mort en 1825; petit-fils de Claude-Conſtance-César, Comte de Houdetot, Lieutenant général en 1780, mort en 1806; & arrière-petit-fils de Charles, Marquis de Houdetot, Lieutenant général en 1738, mort en 1748.

César-François-Adolphe, Comte de Houdetot, fils de Céſar-Louis-Marie-François-Ange; ancien Officier de la garde royale, Chevalier de Saint-Louis, Officier de la Légion d'Honneur & de Saint-Ferdinand d'Eſpagne, organiſa, au milieu des difficultés & des dangers d'un état révolutionnaire, l'embarquement du Roi Louis-Philippe lorſqu'il quitta la France en 1848. Il eſt l'auteur de pluſieurs ouvrages philoſophiques & cynégétiques fort eſtimés.

Les principales alliances de cette maiſon ſont celles de Conches (*a*), d'Estouteville, de Montfort, de Rippia, de Malet-Graville, de Martel de Bacqueville, de la Roche-Guyon, de Roncherolles (*b*), de Sandouville, de Chenu d'Yvetot, de Rouville (*c*), de Fay-Fercourt, d'Herbouville, &c.

PREUVES DE NOBLESSE.

La maiſon de Houdetot a eu l'occaſion de faire ſouvent ſes preuves de nobleſſe. Une requête de la Nobleſſe de Normandie à Monſeigneur le Duc de Montpenſier,

(*a*) Raoul de Conches deſcendait d'un oncle du Duc Rollon, nommé Mahoul ou Huldrich. (*Nouvelle hiſtoire de Normandie, enrichie de notes priſes au Muſeum de Londres*; Paris, Le Blanc, 1815.)

(*b*) Jeanne de Roncherolles, qui épouſa, le 23 Octobre 1402, Guillaume IV de Houdetot, deſcendait de l'Empereur Philippe de Souabe & de Jeanne de Conſtantinople, par les maiſons de Brabant, d'Harcourt & de Hangeſt.

(*c*) Suzanne de Rouville, qui épouſa, le 28 Juin 1540, Guillaume V de Houdetot, deſcendait de Louis IX, Roi de France, & de Marguerite de Provence, par les maiſons de Bourbon, d'Harcourt, de Rieux & de Coeſme.

datée du 2 Juillet 1590, atteſte que « les Gentilshommes des maiſons d'Harcourt, de Houdetot & d'Argouges ſont pour bonne part à la tête de la Nobleſſe de ce duché, où elles ſont grandement connues & illuſtrées depuis qu'il y a mémoire d'hommes, ayant au ſceu de tous vaillamment combattu aux voyages de Terre ſainte & conquêtes d'Angleterre & de Sicile, & n'ayant pas moins fourni pluſieurs Grands Officiers de la couronne de France (*a*) ».

Sous le Roi Louis XIV, MM. de Houdetot ont eu cinq régiments de leurs noms.

Adrien de Houdetot, Écuyer, Seigneur de Boiſgribout (voir au XIXe degré du tableau), fit ſes preuves de nobleſſe devant les Commiſſaires généraux, députés par le Roi, de la Cour des aides de Normandie, le 4 Septembre 1658.

François de Houdetot (voir au XIXe degré du tableau), couſin germain du précédent, fut maintenu dans ſa nobleſſe le 16 Juillet 1669, ſur preuves faites devant Jacques Barrin, Marquis de la Galliſſonnière, Conſeiller du Roi, Intendant à Rouen.

Trois membres de cette maiſon furent admis à monter dans les carroſſes du Roi Louis XV; leurs noms ſont inſcrits dans un document tiré des Archives de l'Empire (*b*), & en partie annoté de la main du Roi. Ce ſont :

Le 14 Avril 1753, M^r le Marquis de Houdetot;

Le 10 Février 1759, M^r le Marquis de Houdetot;

Le 14 Février 1776, M^r le Vicomte de Houdetot.

Les liſtes reproduites dans l'*Almanach de la Nobleſſe*, dans l'*État Civil de la France* (c), & dans l'*Annuaire de la Nobleſſe* (d), font connaître ſeulement les perſonnes de qualité, qui, aux termes du règlement du 17 Avril 1760, ont juſtifié de leurs droits aux honneurs de la cour, tandis que l'État où ſe trouvent Meſſieurs de Houdetot ne contient que les noms des perſonnes qui, après avoir fait les preuves exigées, ont obtenu en outre l'agrément de Sa Majeſté & ont réellement été admiſes à monter dans les carroſſes.

Les membres de la maiſon de Houdetot pour leſquels on a fait des preuves de nobleſſe devant d'Hozier furent :

Adrien-François-Charles-Marie, Comte de Houdetot, né le 16 Février 1735, admis, le 17 Mai 1752, au nombre des Pages de la Petite Écurie du Roi.

Félicissime-François de Houdetot, Seigneur de Colomby (voir au XXIIe degré du tableau), né le 2 Janvier 1755, fit ſes preuves le 20 Novembre 1766 & fut agréé par le Roi pour être admis au nombre des élèves à l'École royale militaire.

Charles-César-Henri de Houdetot (voir au XXIIIe degré du tableau), né le 1er Octobre 1754, admis au nombre des Pages de la Petite Écurie en 1771.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Entre Jean I ou Louis de Houdetot & Guillaume III à partir duquel le P. Anſelme donne la deſcendance ſuivie, ſe trouvent : Jean II, Colard I, Jean III, Louis I, Richard I, Guillaume I, Colard II, Richard II & Guillaume II.

Cette filiation réſulte, pour les quatre premiers degrés, d'actes de donations enregiſtrées plus bas, ainſi que de l'examen d'une ancienne généalogie manuſcrite qui donne les degrés ſuivants juſqu'à Guillaume III. L'exactitude de cette pièce ſe trouve corroborée par le paſſage déjà cité des Chroniques de Normandie (voir plus haut, p. 3) :

« Duq. Meſſire Louis de Houdetot deſcendit deux fils ſeulement dont l'un (Louis Ier, V^e degré du « tableau) fut de la maiſon du Roy & conducteur de partie de l'armée lors entrepriſe, &c.

« Duquel (Louis) de Houdetot deſcendit enfants qui eurent alliance à la très-noble maiſon de « Graville, tellement que pour le bon ſens & vertu de Meſſire Collard de Houdetot (*e*) il fut eſlu

(*a*) Original aux Archives de la famille. (*b*) Section hiſtorique, regiſtre M. 813 & carton M. 814.
(*c*) Par le Comte de Waroquier, vol. XI, p. 515. (*d*) Par M. de Saint-Allais, année 1835, p. 225.
(*e*) Colard II (VIIIe degré).

tuteur du f. fubz aâgé de Graville-Mallet & le total gouvernement à luy fut baillé des terres & ſeigneuries dudit Sr de Graville. »

« Duquel Collard deſcendirent enfans; l'aiſné fut chevalier de la maiſon du Roy, lequel eſpouſa « la fille de la noble maiſon de Bacqueville-Martel (*a*). Deſquels Sieurs & Dame de Houdetot « eſtoient deſcendus Meſſire Guillaume de Houdetot, marié à la Dame de la Roche-Guyon (*b*); « deſquels ſont iſſus deux fils, c'eſt à ſçavoir : Mre Richard (*c*) & Mre Guillaume (*d*). Richard fut « marié à Dame Jeanne de Boschimont, &c. »

A l'appui de ces documents on voyait au ſiècle dernier, ſur les vitres de l'égliſe d'Onveville, les armoiries de Houdetot en haut, & ſur deux lignes celles des alliances de cette maiſon, de la manière ſuivante (*e*) :

HOUDETOT.

1. d'Estouteville.
2. de Malet-Graville.
3. du Martel de Bacqueville.
4. de la Roche Guyon.
5. de Rouvray.
6. de Roncherolles.
7. de la Motte.
8. de Sandouville.
9. de Chenu.
10. de Rouville.
11. de Fay-Fercourt.
12. de Fontaine-Martel.
13. d'Herbouville.

Les Lettres de Chevalerie données en 1768 au Sieur Jacques-François d'Houdetot, Seigneur de Colomby, contiennent le paſſage ſuivant :

« Sa famille, une des plus anciennes & des plus illuſtres de notre province de Normandie, étoit « connue dès le commencement du onzième ſiècle. Jean de Houdetot, l'un de ſes ancêtres, ſuivit « Robert, Duc de Normandie à la Terre ſainte en 1034. Un autre Jean de Houdetot (*f*) accompagna « Guillaume le Conquérant à la conquête de l'Angleterre & ſe trouva à la bataille qui ſe donna « contre Eralde le 14 Octobre 1066. Robert de Houdetot, qui mourut en 1358, était Grand Maître « des Arbalétriers de France. Pluſieurs Officiers généraux de ce nom, mais d'une autre branche « que le Sieur de Houdetot, ſe ſont diſtingués dans ces derniers temps par leurs ſervices, & celle dont « il ſort & qui a paſſé ſucceſſivement en Picardie & en Artois, n'a point dégénéré des ſentiments « qui ſont comme héréditaires dans cette famille, &c. »

Guillaume III (XIe degré), aîné de cinq frères, continue la filiation juſqu'à Adrien III (XXIe degré), lequel étant mort ſans poſtérité, la branche formée par Jean V (voir plus haut), frère de François I (XVIIe degré), en 1483, hérita des titres & des droits de la branche aînée.

Les deſcendants de Jean V ſont Jean VI, Jean VII, Charles I, Charles II, Marquis de Houdetot par nouvelle érection de l'an 1724 (*g*), Charles III-Louis-Marie, Charles IV-César-Henri, Alexandre-Louis-César, & Edmond-Louis Alexandre, qui repréſente de nos jours la branche aînée.

Claude-Conſtance-César, frère de Charles III-Louis-Marie (XXIIe degré) eſt la tige de la branche cadette ; ſon fils César-Louis-Marie-François-Ange ſe maria deux fois : il eut du premier lit Frédéric-Chriſtophe, qui mourut ſans laiſſer de poſtérité, & du ſecond lit, douze enfants, dont le dernier César-François-Adolphe mourut le 30 Juillet 1869, laiſſant un fils France-Edgard.

Branche des Seigneurs d'Esmondeville. — Guyot de Houdetot, cinquième fils de Guillaume II (Xe degré), eſt le chef de cette branche qui s'éteignit vers 1450 à la mort de Jean de Houdetot, ſon arrière-petit-fils.

Branche des Seigneurs d'Alvimbusc. — Elle commence à Jean V de Houdetot, Seigneur d'Alvim-

(*a*) Richard II (IXe degré).
(*b*) Guillaume II (Xe degré), frère de Robert, Grand-maître des arbalétriers de France.
(*c*) Richard III (XIe degré). (*d*) Guillaume III (XIe degré).
(*e*) On voit encore aujourd'hui les armes que la maiſon de Houdetot portait au quatorzième ſiècle, peintes ſur les murs de l'égliſe de Saint-Gilles au Boſcole. Sur la vitre principale du chœur de l'égliſe d'Onveville, ſe trouvent les écus de Jacques de Houdetot & de Madeleine de Sandouville ; le premier eſt entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel. Sur la première vitre à droite en entrant dans le chœur de l'égliſe des Carmes à Rouen, figuraient il y a quelques années trois écus ſur la même ligne. Le 1er, aux armes de Houdetot ; le 2e, aux mêmes, accolées à celles de Marie de Boscvimont, femme de Richard de Houdetot, Bailli de Rouen au XIVe ſiècle ; le 3e, aux mêmes, accolées à celles de Martel de Bacqueville, qui ſont apparemment celles que portait Jean Martel, lequel épouſa Jeanne de Houdetot, fille de Richard de Houdetot & de Marie de Boſcvimont.
(*f*) Un paſſage des Chroniques de Normandie, cité plus haut, établit que le Sire de Houdetot qui accompagna le Duc Robert en Terre ſainte, était le même qui plus tard ſuivit le Duc Guillaume à la conquête de l'Angleterre.
(*g*) Le marquiſat de Houdetot était alors compoſé de 6 paroiſſes au pays de Caux.

buſc & du Bois-Gribout (XVIIe degré), ſecond fils de Guillaume V, & ſe perpétue juſqu'à nos jours; c'eſt cette branche qui en 1726, à la mort de Adrien III (XXIe degré), hérita des droits & prérogatives de la branche aînée.

Branche des Seigneurs du Bois-Gribout. — Elle commence à Abraham (XVIIIe degré), ſecond fils de Jean V, Seigneur d'Alvimbuſc & du Bois-Gribout, & s'éteint à la mort de ſon petit-fils André de Houdetot (XXe degré).

Branche de Colomby, en Picardie. — Elle commence à Daniel de Houdetot (XIXe degré), ſecond fils de Jean VI, & ſe continue par Jean-Daniel, & François-Bernard qui eut ſept enfants morts ſans poſtérité. Le frère de ce dernier, Jacques-François, continua la filiation par Pierre-Joseph & Stanislas-Adèle.

Branche des Seigneurs de Fontaine-le-Chaſtel. — Adrien II (XXe degré) avait un frère Jean-François de Houdetot, Seigneur de Fontaine-le-Chaſtel, auteur de la branche des Seigneurs de ce nom; elle s'éteignit en 1781, à la mort de ſon petit-fils Adrien-Charles-François-Marie, Comte de Houdetot.

Branche des Seigneurs du Verger (*a*). — Elle commence à Marquet de Houdetot, Écuyer, Seigneur de Verger, qui vivait en 1470, & ſe continue, par Guillaume de Houdetot, Seigneur d'Autrelot, du Verger & de la Marre; Jacques de Houdetot, Sieur du Verger, de Baumare & de Reſtimare & Cleriadus de Houdetot, Écuyer, Sieur du Verger. Cette branche s'éteignit au dix-ſeptième ſiècle à la mort de Cleriadus II de Houdetot, fils du précédent.

Donation faite à l'Abbaye de Cériſy en préſence de Jean II de Houdetot & ſon fils Colard Ier.

Du mois d'Août 1137. (*Original en parchemin.*)

In nomine Patris & Filii & Spiritus Sancti. Notum ſit omnibus Sancte Matris Eccleſie filiis quod Goſlinus de Beuſevilla, filius Grimoardi, pro ſalute anime ſue & uxoris ſue & filiorum ſuorum, omniumque anteceſſorum & ſucceſſorum ſuorum, conceſſit Deo & monachis Ceraſii hermicillam quam vocatur.. Giraudi. Quod ſimiliter uxor eius Ligardis & filii eius Ricardus & Robertus conceſſerunt & in hac carta ſigno crucis.. confirmaverunt & Goſlinus ſigillo. Huius rei teſtes ſunt : dominus eiuſdem Goſlini Johannes de Hodetot; Colardus, *filius predicti Johannis*, & alii ſubſcripti; qui venerabilis Johannes, ad augendas & manutenendas prefati conventus poceſſiones incredibiliter anhelans, ipſum Goſlinum ad hec concedenda maxime compulit, & de proprio ſuo. xx. ſolidos pro hoc Goſlino donavit, & filium eius Ricardum ſuum proinde hominem & ſue familie militem eſſe conceſſit. Anno ab incarnatione Domini mcxxxvii (1137), menſe Auguſto, regnante Stephano Rege Anglorum & Duce Normanorum, coram teſtibus ſubſcriptis. Teſtes : Johannes de Hodetot; Colardus, filius Johannis; Rainaldus de Gorram; Radulfus Bigot; Robertus de Curceio; Hugo de Taillebot.

(*Suivent les ſignes de croix des témoins. — Scellé du ſceau de Goſſelin.*)

Donation faite aux moines & à l'égliſe de Ceriſy par Jean III de Houdetot, *fils de* Colard Ier, *du conſentement de ſa femme* Adèle.

De l'an 1160. (*Original en parchemin.*)

Univerſis fidelibus, tam preſentibus quam futuris, Joannes de Hodetot, *filius domini* Colardi, ſalutem. Notum eſſe volo quod ego, pro ſalute anime mee & omnium anteceſſorum ac ſucceſſorum meorum, concedentibus (*ſic*) *uxore mea* Adelea, dedi eccleſie & monacis Ceraſe in perpetuam elemoſinam liberam penitus & quietam pratum de ſeptem fontibus. Conceſſi etiam eiſdem monachis omnes elemoſinarum donationes quas habent in feodo meo, quas nominatim deſignare curavi : ex dono Johannis Maleti, campum de cruce; ex dono Hodiardi Rahier, unum arpentum; ex dono Johannis de Goſram, unum arpentum; ex dono Ermengardis, uxoris Johannis Laurentii, unum quarterum; ex dono Andree de Boeſſeria, tria arpenta. Conceſſi etiam predictis monachis totius clauſi Nauville annuos cenſus. Et in hiis omnibus nichil retineo ſed.. cuſtodiam & defenſionem, & propter hoc a Deo eternam expecto retributionem. Facta eſt hec mea donatio atque confirmatio ſub ſigillo meo, anno ab incarnatione Domini mclx (1160). Teſtibus iſtis : Johanne de Claravelle,..ano de Neth; Fulcone de Mongerol & multis aliis. (*Scellé du ſceau chevalereſque de Jean de Houdetot.*)

(*a*) Le P. Anſelme fait auſſi mention de cette branche, bien qu'on n'ait pu en trouver la jonction avec les précédentes.

Donation faite à Guillaume de Humet (a), *Connétable de Normandie, à Saint-Vigor de Cerisy, de la terre de la Chapelle provenant de l'héritage de* Richard de Houdetot, *oncle de sa mère.*

Vers 1180. (*Original en parchemin.*)

Willelmus de Humet, Conſtabularius domini Regis (*b*), omnibus Sancte Matris Eccleſie filiis, preſentibus & futuris, ſalutem. Noverit univerſitas veſtra quod ego Willelmus de Humet dedi Deo & Sancto Vigori Ceraſenſi in perpetuam elemoſinam pro amore Dei & pro anima mea & anima Richardi de Humet, patris mei, & pro anima Agnetis, matris mee, & pro anima Lucie, uxoris mee, & pro animabus Engerrani & Jordani, fratrum meorum, & pro anima Roberti, filii mei, & pro animabus omnium anteceſſorum meorum & ſucceſſorum, terram de Capella ex hereditate Ricardi de Houdetot, *condam predicte matris mee avunculo.* Quam terram dedi & conceſſi predictis monachis liberam & quietam integre. Teſtibus iſtis : Jordano de Meſnillo, tunc ſeneſcallus de Danfront ; Radulpho de Areillo ; Ricardo de Lucy & pluribus aliis.(*Scellé en ſoie; le ſceau manque.*)

Charte de l'abbaye de Cerisy conſtatant une donation faite par Noble Chevalier Richard Ier de Houdetot, *avec l'approbation de Noble Dame* Marie de Montfort, *ſon épouſe.*

Du mois de Novembre 1232. (*Original en parchemin.*)

Univerſis Chriſti fidelibus ad quos præſens ſcriptum pervenerit, ego infra dictus Abbas Ceraſienſis & eiuſdem loci conventus, ſalutem in Domino. Noverit univerſitas veſtra nos recepiſſe a *nobili milite domino* Ricardo de Houdetot, concedente nobili muliere *Maria, uxore eius,* domum ſuam de Sancto Johanne, cum terris, pratis, oſeriis, cenſibus, redditibus & omnibus aliis rebus, ad ipſum dominum apud Sanctum Johannem ſpectantibus, cum omnibus libertatibus & liberis conſuetudinibus quas in dictis terris redditibus & rebus habebat ex iure hereditario venerabilis domini quondam *Guillelmi de Monteforti, predicte nobilis Marie patris*, habendas nobis & tenendas de predicto domino Ricardo iure perpetuo ad conceſſionem perpetuam. Quæ quidem conceſſio ſub ea condicione nobis facta eſt quod cotidie divina ſollempniter pro animabus omnium predicti domini Ricardi anteceſſorum celebrabimur & nulla de cauſa in perpetuum obligationem preſcriptam potuerimus dimittere. In cuius rei teſtimonium & munimen inconcuſſum, preſenti ſcripto ſigillum noſtrum appoſuimus. Actum eſt hoc anno gratie mcc. triceſimo ſecundo (1232), menſe Novembri. (*Scellé du ſceau de l'Abbé de Cerisy.*)

Lettres du Roi Philippe V, *à* Richard II de Houdetot *pour le paſſage d'outre-mer.*

Du 8 Mars 1316. (*Original.*)

PHILIPPE, par la grace de Dieu, roy de France & de Navarre, à noſtre amé & féal le Seigneur de Houdetot, ſalut & amour. Comme nous voillons avoir avis & deliberacion ſur le paſſaige d'outre mer, lequel nous avons moult à cueur & grant deſir de le acomplir à l'aide de Dieu, & de vous & des autres Barons & Nobles de noſtre Roiaume de France, & ſus, pluſieurs autres beſoignes touchanz le bon eſtat de noſtre dit Roiaume, la pais & la tranquillité de nos ſubgiez, nous vous prions & avec ce vous mandons que vous pour ces beſoignes ſoiez à nous à Paris au mois de ces prochaines Paſques, toutes occupacions & autres beſoignes ceſſanz & arriere miſes. Donné à Paris le viiie jour de Marz, l'an de grace mil ccc & ſeze.

Par le Roy à la relacion du conſeil (*Signé*) Jehan de (Vert ?)

(*Au dos* :) Lettre du Roy pour le paſſaige d'outre mer. (*Scellé du ſceau de France.*)

Traité de trêve entre la France & l'Angleterre où Robert de Houdetot, *Maître des Arbalétriers, figure parmi les plénipotentiaires du Roi de France.*

Du 13 Novembre 1348. (*Extrait.*)

A touz ceulx qui verront ces preſentes lettres, Hugues, Eveſques de Laon; Johans de Neele, Sires d'Offemont; Gieffroy de Charny; Robert Doudetot, Maiſtre des Arbaleſtriers, & nous Wyllemes, Eveſques de Norwyc ; Henri, Conte de Lancaſtre, & Robert, Conte de Suffolk, & Gautier, Sire de Mauny, ayenz pleyn povoir pour nos Seigneurs les Roys de France & d'Engleterre de parfayre les choſes cy deſſouz eſcrites, Salut. Pour ce que chaſcuns bons creſtiens, &c.....

Les quelles trievez auſſi traictiées & acourdées nous Hugues, Eveſque de Laon ; Johan de Neele, Seigneur d'Offemont; Gieffroy de Charny;

(*a*) Du Hommet, famille fort ancienne dans la baſſe Normandie qui a poſſédé les baronnies du Hommet & de Varenguebec. Elle eſt éteinte depuis pluſieurs ſiècles. Sa généalogie a été donnée par La Chenaye-Desbois, t. VIII, mais il n'y eſt parlé ni de Lucie, femme de Guillaume du Homet, ni de leur fils Robert.

(*b*) Henri II, Roi d'Angleterre & Duc de Normandie.

Robert d'Oudetot, pour la partie de France ; & nous Wyllemes, Eveſque de Norwyc; Henri, Conte de Lancaſtre; Robert, Conte de Suffolk, & Gautier, Sire de Mauny, pour la partie d'Angleterre, avons eu bonne foy, ſanz mal enginh, créantées & jurées en l'arme de nos Seigneurs les Roys deſſuſdiz, comme ayenz plain pooir de par eulx à ce faire. En teſmonage de ce, nous avons ſeellées ces lettres de nos ſeaulz. Donneez en nos tendes entre Guynes & Calais, le jouſdi empres la feſte Sent-Martin, ceſt aſſavoir le xiiie jour de Novembre lan de grace mil troiz cenz quarante & huit.

(*Archives de l'Empire, ſection hiſtorique, ſérie J, carton* 636, *pièce* 21.)

Lettres du Roi François Ier *ordonnant à ſon Tréſorier de payer* 500 *écus au ſoleil à* Guillaume de Houdetot, Seigneur d'Auffay-la-Malet.

Du 14 Avril 1532. (*Original.*)

Tréſorier maiſtre Jehan Laguette, je veux & vous ordonne que des premiers & plus clers deniers de votre recette générale vous paiez, baillez & délivrez comptant à Guillaume de Houdetot, Sgr d'Auffay, Gentilhomme de ma Chambre, la ſomme de cinq cens écus ſoleil, de laquelle je lui ai fait don en faveur des ſervices quil m'a faits, & ce nonobſtant l'ordonnance que j'ay puis nagueres faite de prendre par chacun mois ſur votre dite recette la ſomme de dix mil écus pour ſubvenir en mes affaires, & en rapportant la préſente ſignée de ma main & quittance dudit Sgr d'Auffay. Je vous en feray depeſcher tel acquit quil vous ſera néceſſaire. Eſcript à Caen le 14e jour d'Avril 1532.

(*Signé*) FRANÇOYS, (*& plus bas*) Breton. (*Au dos eſt écrit :*) pour le Tréſorier Laguette.

Lettres du Roi François Ier à Anne, Duc de Montmorency, Grand-Maître de France, portées par le même Guillaume de Houdetot.

Du 23 Février 1537 (1538 *n. s.*). (Original.)

Mon couſin, pour ce que j'ay adviſé de depeſcher le Sr de Houdetot, Gentilhomme de ma Chambre, porteur de ceſtes pour retourner en Ytalie, tant pour le fait de la levée des douze cens chevaux légers que j'entends y faire promptement mettre ſus, que pour une levée de deux mil harquebuſiers que je y veux faire à chacun deſquels j'entends faire bailler un écu ſur la main, & à chacun deſdits chevaux légers trois écus, qui leur feront par cy après rabatus en faiſant leur première; en outre à cette cauſe je vous prie que incontinent vous adviſent avec le Général de Normandie, auquel j'écris de cette affaire, de faire mettre en trois hocquetons la ſomme de cinq mil ſix cens eſcus, affin que un clerc que mènera avec lui le dit Houdetot & deux autres de ſes gens les puiſſent emporter quant & lui, & ſitot que leſdits hocquetons ſervont prêts, que le dit Général de Normandie s'en vienne des demain icy pour les apporter avec quelqu'autre ſomme d'argent, tant pour bailler au dit Houdetot pour faire ſon voyage, que pour ſubvenir aux autres choſes qui ſurviennent journellement à l'entour de moy, vous priant ne faire faute à ce que deſſus, affin que le dit Houdetot puiſſe partir pour faire ſon dit voyage & vous me ferez plaiſir, priant Dieu, mon couſin, quil vous ait en ſa ſainte & digne garde. Eſcript à Cremyen le 23e jour de Février

(*Signé*) FRANÇOYS, (*& plus bas*) Bayard. (*Au dos eſt écrit :*) à mon couſin le Grand Maiſtre.

Lettres du Roi François Ier au Cardinal de Tournon & au Chancelier, les priant d'offrir en ſon nom une chaîne d'or au même Guillaume de Houdetot.

Du 8 Novembre 1537. (*Original.*)

Meſſrs. Je vous advertis que à ce ſoir j'ay eu nouvelles par le Sr de Houdetot que mon fils (*a*) & mon couſin le Grant Maiſtre (*b*) ont envoyé devers moy, comme le Marquis del Gouaſto (*c*) qui s'étoit retiré dedans Montcallier (*d*) avec toutes ſes forces, ayant veu le jour précédent paſſer devant lui mon dit fils avec toute mon armée, qui m'eſcript eſtre la plus belle, la mieux en ordre & la plus puiſſante pour ce qui y eſt tant de gendarmerye, de lanſquenets, de Suyſſes, de Françoys, d'Ytallians que de chevaux légers, & en la meilleure volonté de bien faire qu'il eſt poſſible de voir encores que le dit Marquis euſt fait quelque myne & contenance de vouloir temporiſer, abandonna hier le dit Montcallier, enſemble le chaſteau, & s'eſt retiré avec toute ſon armée en trois trouppes & ſemble qu'il les veuille mettre en oſt, à Verſeil & à Caſal, & y a à préſent dedans le dit Montcallier & audit chaſteau gens de par moy; vous adviſant au ſurplus que je pars demain d'icy pour m'approcher de ma dite armée, afin d'exécuter au demourant ce que je verrai eſtre à faire. Et pour ce que je déſire à ceſte dicte oc-

(*a*) Plus tard Henri II. (*b*) Anne, Duc de Montmorency.
(*c*) Alphonſe d'Avalos, Marquis del Guaſto ou del Vaſto (en français, Du Guaſt), Général de Charles-Quint.
(*d*) Moncallieri, bourg du Piémont, près Turin.

caſion faire quelque honnête préſent au dit Sr de Houdetot, je vous prie faire faire incontinent une cheſne d'or de deux cents écus environ que vous lui donnerez de par moy, quant il arrivera près de vous pour le recouvrement de ſes frais, Pryant Dieu Meſſrs quil vous ait en ſa ſainte & digne garde. Ecript à Loches le 8me jour de Novembre (1537).

(*Signé*) FRANÇOYS, (*& plus bas*) Bochetel. (*Au dos eſt écrit :*) à Meſſrs les Cardinal de Tournon & Chancellier.

Lettres du Roi François Ier *à* Guillaume V de Houdetot, Seigneur de Herville.

Du 22 Juillet 1537. (*Original.*)

Monſr de Houdetot, pour aultant que j'ay eſté adverty de quelque ſurprinſe que l'on veut faire ſur ma ville & place de Cherbourg, j'ai incontinent fait dreſſer une dépeſche que j'ai envoyée par courrier exprès au Sr de Mouy, de laquelle je vous envoye le double, affin qu'en entendiez le contenu, vous priant, comme à celui que je ſais tout preſt à me faire ſervice, vous vous veuillez retirer avec ledit Sr de Mouy dedans ladite place de Cherbourg & y faire retirer avecques vous le plus de gentilshommes vos parens & amis que pourriez, affin de garder qu'on n'y face ceſte ſurprinſe. Et en ce faiſant vous ſerez choſe qui me ſera très agréable, priant Dieu, Monsr de Houdetot, que vous ayt en ſa ſainte & digne garde. Eſcript à Meudon le 22e jour de Juillet 1537.

(*Signé*) FRANÇOIS, (*& plus bas*) Breton.

(*En ſouſcription :*) A Monſr de Houdetot, Sgr d'Arville.

Lettres du Roi Charles IX *à* François de Houdetot (voir au XVIIe degré du tableau) *lui annonçant ſa nomination de Chevalier de ſon ordre.*

Du 9 Avril 1568. (*Original.*)

Monſr de Houdetot, pour vos vertus, vaillance & mérites vous avez été eſleu & choiſy en l'aſſemblée des Chevaliers de mon ordre, eſtant auprès de moy, pour entrer & eſtre aſſocyé en la compagnie du dit ordre, pour laquelle eſlection vous notiffier & vous préſenter de ma part le collier du dit ordre ſi vous l'avez agréable. J'envoye préſentement mémoire & pouvoir à mon couſin le Duc de Montpenſier, auprès duquel vous vous rendrez & ſerez comptant d'accepter l'honneur que la compagnie vous déſire faire, qui ſera pour augmenter de plus en plus l'affection & bonne volonté que je vous porte, & vous donner occaſion de perſévérer en la dévotion qu'avez de me faire ſervice, ainſi que vous ſera plus à plain entendre de ma part mon dit couſin, auquel je vous prie adjouſter ſur ce autant de foy que vous feriez à moy meſme, ſuppliant le Créateur vous avoir, monſr de Houdetot, en ſa très ſainte & digne garde. Eſcript à Paris, le 9e jour d'Avril 1568.

(*Signé*) CHARLES, (*& plus bas*) Robertet. (*Au dos eſt écrit :*) à Monſr de Houdetot.

Lettres du Roi Charles IX au même François de Houdetot *pour lui adreſſer des félicitations ſur ſa fidélité & ſur ſes ſervices.*

Du 19 Novembre 1568. (*Original.*)

Monſr de Houdetot, aiant entendu par mon couſin, le Duc de Montpenſier, le déſir & bonne affection que, ſuivant le devoir de bons & loiaulx ſubjects, vous portez à mon ſervice & la promptitude quil a trouvé en vous de vous emploier de tous vos pouvoirs pour réſiſter aux efforts & entreprinſes de ceux qui ont pris les armes contre moi, j'ay bien voulu vous écrire la préſente pour vous témoigner le contentement que j'en ay & vous prier que à ceſte fois que j'ay délibéré de ne ceſſer de les pourſuivre juſques à ce que j'ay l'entiere obéiſſance qui m'eſt deue, ſans attendre aucune paix ne choſe pour laqu'elle je ne puiſſe déſiſter de voir la fin & les chaſtier ſi bien quil n'y faille plus retourner, & vous emploier vertueuſement de voſtre coté à les endommager & vous y conduire par le prudent avis & conſeil de mon dit couſin qui vous ſera entendre ce que vous aurez affaire & d'autant que je n'ay rien plus à cœur que de mettre fin à cette guerre pour rendre à mes bons & loiaulx ſujets le repos & tranquillité dont l'ambition des féditieux les a privés. Vous ne me ſauriez jamais faire ſervice plus agréable que de me faire connoître à ce coup combien vous déſirez m'en faire à l'occaſion qui ſe préſente, lequel je vous promets & aſſeure que je reconnaitray en telle façon à l'endroit de vous & des votres, ſoit de leurs biens ou des moyens que j'en auray d'ailleurs, que vous en aurez contentement; & pour ce que m'étant ſi bon & fidele ſujet & ſerviteur que vous eſtes, je ne puis attendre de vous que bon & loial ſervice, à ce beſoin je ne feray la préſente plus longue que pour prier Dieu, Monſr de Houdetot, vous donner ſa ſainte grace. Eſcript à St-Maur des Foſſey le 19e Septbre 1568.

(*Signé*) CHARLES. (*Au dos eſt écrit :*) à Monſr de Houdetot, Chevalier de mon ordre.

Lettre autographe *du Roi* Henri IV *au même* François de Houdetot (*a*).

De Juin 1586. (*Original.*)

Monſr de Houdetot, fachant par mon coutyn le Duc de Montpenſyer que je doys à votre bonne aſyſtance & afectyon pour mes aferes l'apayſement du dyferant entre les Srs de Courtomer & de Predoge, je ne veus fayllyr de vous an remerſyer ce m'eſt un grand ſervyſe dans ces mauveſes dyſpofytyons de la Nobleſſe, & byen que le byllet à l'adreſſe du Capytayne, les faveurs trouvé dans la mayſon du dyt de Prédoge me leſſe à pancer ſur luy, je vous approuve grandemant d'avoyr agy de telle faſſon. Ce n'eſt faulte d'uſer de confyance aveq les gens d'honneur quant byen yls ſeroyent égarés. J'ay plus de place an mon cœur pour la myſerycorde que pour la hayne. Je vous ſay gré de l'avoyr aynſy comprys. Ne manques de me fere ſavoyr des nouvelles & afeures vous toufjours de la bonne volonté de

Votre plus afectyone amy, HENRY. (*Au dos eſt écrit :*) à Monſr de Houdetot.

Lettre du Roi Henri IV au même François de Houdetot (*b*).

Du 21 Juin 1590. (*Original.*)

Monſr de Houdetot, j'ai entendu par le Sr de Champeaux, Lieutenant du Sr de Saint-Denis Mailloc au gouvernement de ma ville de Liſieux, que les quatre compagnies de gens de pied, que j'ay par ci devant ordonnées pour tenir garniſon en la dite ville, ſont ſur le point de la quitter & s'en aller à deffaut de leur payement & attendu que ledit payement eſt empêché par les courſes & pilleries des ennemis qui font qu'on ne peut lever & recueillir l'argent des tailles. Je vous ay voulu écrire la préſente pour vous requérir qu'avec le plus de Gentilshommes & autres de l'arrière ban que pourrez, vous preſtiez aide au dit de Champeaux, affin de retenir la dite garniſon dans le devoir & délivrer le pays des dites courſes & pilleries en telle faſſon que la dite collecte ſe puiſſe faire & employer au payement des dites compagnies. L'expérience que j'ay de votre zele, vaillance & fidélité ne me laiſſe un moment douter du bon ſuccès de cette entrepriſe durant laquelle, comme en toute occaſion, je prieray Dieu, Monſr de Houdetot, quil vous ayt en ſa ſainte garde. Au camp d'Aubervilliers ce 21e jour de Juin 1590.

(*Signé*) HENRY (*& plus bas*) Forget. (*Au dos :*) à Monſr de Houdetot.

Lettre du Roi Henri IV au même François de Houdetot (*c*).

Du 23 Octobre 1590. (*Original.*)

Monſr de Houdetot, la dame Charlotte de Saint-Maniveu, veuve de deffunct Sr de Fleurymont, m'a ſuplié d'envoyer perſonnes capables pour retirer le Sr de Fleurymont, ſon fils, d'entre les mains d'aucuns ſes ennemis cappitaulx qui le tiennent priſonniers avec ſa femme & enffans; pour la qualité duquel fait & que ledit Sr s'eſt toujours fidèlement gouverné à mon ſervice, je déſire faire droit à la dite requeſte, ce qui m'eſt cauſe de vous prier, attendu la grande & entiere confiance que j'ai en vous, que vous conféreiez du dit fait avec le Sr de la Couldraye, ou autre commandant à préſent au château de Pontorſon, pour aviſer aux moyens d'élargir le dit Fleurymont & de le remettre entre les mains du Sr de Bourdeaux, Cappitaine & Gouverneur de Vire, à qui je donne charge de le conduire à Caen; & la préſente n'eſtant à autre fin, je prie Dieu quil vous ait, Monſr de Houdetot, en ſa ſainte garde. Au camp de Giſors le 23e jour d'Octobre.

(*De la main du Roi :*) Votre plus afectyone amy (*d*), HENRY. (*Au dos eſt écrit :*) à Monſr de Houdetot.

Lettre autographe (inédite) *du Roi Henri IV au même.* (*Original.*)

Monſr de Houdetot, j'ay veu par votre lettre l'areſtatyon du Sr de la Beſnardyere, votre amy. J'ay fayt trop épreuve de votre ſydélyté & uſé de vos bons ſervyſes pour que je vous puyſſe refuſer an ceſte occaſyon comme an ryen. J'anvoye yncontynant à Granvylle l'ordre de l'élargyr; ie ne veus de ceſte cautyon : yl fufyt de votre parole, ie l'eſtyme plus que tout pour l'avoyr toujours conneue loyale & fydele. Adieu, Monſr de Houdetot, c'eſt, voſtre mylleur meſtre & amy. HENRY.

Mettes vous an poyne de me venyr joyndre byentoſt; c'eſt aſteure l'ynſtant des grands coups.

A Monſr de Houdetot.

(*a*) Publiée par M. Berger de Xivrey dans le *Recueil des lettres miſſives de Henri IV*, t. II, p. 323 (faiſant partie de la *Collection de documents inédits ſur l'hiſtoire de France*). M. Berger de Xivrey a eu tort de modifier ſouvent & de rajeunir l'orthographe particulière à ce grand Roi. (b) *Ibid.*, t. III, p. 207. (c) *Ibid.* t. III, p. 273.

(*d*) Depuis l'avènement de Henri IV au trône de France, l'étiquette ſemble s'oppoſer à ce qu'il emploie vis-à-vis d'autres perſonnages que des Princes ſouverains cette formule ſi fréquente dans ſa correſpondance antérieure. Nous ignorons ce qui put motiver en faveur de M. de Houdetot une exception que le Roi n'admet ni pour le Duc de Nevers, ni pour le Duc de Montmorency.

TABLEAU DE PARENTÉ DE LA FAMILLE

DE HOUDETOT

AVEC LES MAISONS DE FRANCE ET DE SOUABE.

Louis IX, Roi de France.
Marguerite de Provence.

Robert de France, Comte de Clermont.
Béatrix, héritière de Bourbon.

Louis, Duc de Bourbon.
Marie de Hainault.

Pierre, Duc de Bourbon.
Iſabelle de Vallois.

Catherine de Bourbon.
Jean III, Comte d'Harcourt.

Jean IV, Comte d'Harcourt.
Marie d'Alençon.

Jean, Sire de Rieux,
Jeanne de Rohan.

Françoiſe de Rieux.
Charles de Coëſmes, Seigneur de Lucé.

François de Coeſmes, Seigneur de Lucé.
Jeanne de Turpin.

Nicolas de Coeſmes, Seigneur de Lucé.
Madeleine de Chourses.

Suzanne de Coeſmes.
Louis, Seigneur de Rouville, de Granville & Grand Veneur de France.

François de Rouville.	Suzanne de Rouville femme de Guillaume Seigneur de Houdetot.	Marguerite de Rouville.

Copié ſur un ancien tableau viſé par d'Hozier.

Philippe de Suabe, Empereur.
Jeanne de Conſtantinople.

Marie de Suabe,
Henry II, Duc de Brabant.

Henry III, Duc de Brabant.
Alix de Bourgogne.

Godefroy de Brabant, Seigneur d'Arſcot.
Jeanne de Vierzon.

Alix de Brabant.
Jean III, Baron d'Harcourt.

Jean IV, Comte d'Harcourt.
Iſabeau de Parthenay.

Alix d'Harcourt.
Aubert, Seigneur de Hangest.

Isabeau ou Eliſabeth de Hangeſt.
Jean de Roncherolles.

Guillaume de Roncherolles, mort en 1415. Marguerite de Lion. Louis de Roncherolles, Seigneur de Hugueville. Iſabeau de Rouville. Pierre de Roncherolles Seigneur de Hugueville en 1460. Marguerite de Chatillon-ſur-Marne. Louis de Roncherolles, Seigneur de Hugueville, mort en 1536, avait épouſé en 3e noces, le 19 Mai 1527, Marguerite de Guissencourt. Pierre de Roncherolles Seigneur d'Eſquaquelau, épouſa Jeanne de Houdetot.	Jeanne de Roncherolles a épouſé, le 23 Octobre 1402, Guillaume de Houdetot, Seigneur de Houdetot, Herville, Auffay-la-Malet, Graville, Limanville, le Heſtray, &c., Chevalier, Chambellan du Roi, Bailly de Rouen.

Paris. — Typographie de Firmin Didot frères, fils et Cie, rue Jacob, 56.

HUCHET DE LA BEDOYÈRE,

Anciens Seigneurs de la Bedoyère, de la Bouexière, de Rédillac, &c., Barons de la Thebaudais; — Seigneurs de Nogent l'Artaud & Pavant.

EN BRETAGNE ET EN SOISSONNAIS.

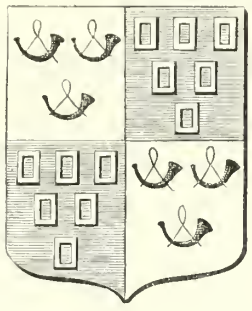

Écartelé : aux 1er *&* 4e *d'Argent à trois Huchets de Sable,* qui eſt HUCHET; *aux* 2e *&* 3e *d'Azur à ſix Billettes percées d'Argent,* 3, 2 *&* 1, qui eſt DE LA BEDOYÈRE. DEVISE : Hoſtibus & feris.

La famille Huchet de la Bedoyère, d'origine chevalereſque, eſt l'une des plus anciennes de Bretagne, & à ce titre elle fut admiſe au ſiècle dernier aux honneurs de la Cour. Pluſieurs de ſes membres ſe ſont diſtingués au Parlement & dans l'armée. Elle a fait deux fois ſes preuves de nobleſſe devant d'Hozier : en 1719, pour les Pages en la Grande Écurie, & en 1764, pour Saint-Cyr.

GUILLAUME Huchet, Écuyer, figure dans une montre reçue à Bourges le 21 Juin 1418 (*a*), mais la filiation ſuivie ne commence qu'à partir de :

PREMIER DEGRÉ.

BERTRAND Huchet, Seigneur de la Bedoyère & de la Bouexière, Secrétaire d'État, Garde des ſceaux & Garde des petits coffres de Jean VI, Duc de Bretagne; Premier Secrétaire du Comte de Montfort, ſon fils, en 1421 (*b*); Receveur en partie de l'évêché de Saint-Malo (1440) & Ambaſſadeur ſous le Duc François. Il avait épouſé avant 1431 Jeanne DE LA BEDOYÈRE, fille & héritière de Pierre DE LA BEDOYÈRE, Seigneur de la Bedoyère, d'une des plus illuſtres maiſons de Bretagne à cette époque (*c*). Il figure avec ſa femme au nombre des Nobles dans la réformation de la Nobleſſe faite le 21 Janvier 1441, dans la paroiſſe de Talenſac, évêché de Saint-Malo, & mourut avant le 13 Avril 1463, laiſſant de ſon mariage :

1. RAOULET, qui ſuit.
2. RAOULETTE, Dame du manoir noble de la Fumelaye, mariée à Bertrand DE SAINT-JEAN, Seigneur de Ville-ès-Cerfs.

II. DEGRÉ.

RAOULET ou RAOUL Huchet, Seigneur de la Bedoyère & de la Bouexière, « hé-

(*a*) Potier de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne.*

(*b*) Dom Morice, t. II, p. 1085 & 1254. — Arrêt de maintenue de 1668.

(*c*) Pluſieurs documents concernant cette maiſon, de 1372, 1399, 1400, 1405, 1413 & 1429, atteſtent que les de la Bedoyère ſe gouvernaient alors ſuivant l'aſſiſe du Comte Geoffroy, ce qui n'était reçu ni introduit que parmi les Barons, Chevaliers & Bannerets de Bretagne.

ritier principal & Noble de ſon père (*a*) », comparut en qualité d'Archer en brigandine aux montres du 8 Janvier 1479, du 6 Juin 1480 & du 3 Mai 1484. Il ſe maria : 1° le 23 Avril 1463, avec Charlotte DE CAHIDEUC, fille d'Yvon DE CAHIDEUC, Seigneur de la Barre ; 2° avec Perrine DE COJALU, & décéda avant le 7 Mai 1494, laiſſant du premier mariage :

1. JEAN, qui ſuit.
2. BERTRANNE, mariée à Roland DE VAUFERRIER, Seigneur de la Baſſe-Ardaine.

Et du ſecond, un fils & deux filles, dont l'une, PERRINE, fut mariée à Jean JOUBIN, Seigneur du Pleſſis.

III. DEGRÉ.

JEAN Huchet, Ier du nom, Seigneur de la Bedoyère, partagea noblement le 3 Mai 1494 ; épouſa, le 22 Septembre ſuivant, Françoiſe DE BELLOUAN, fille de Grégoire, Seigneur de Rochermen, & mourut vers 1507, laiſſant :

1. JEAN, qui ſuit.
2. GUILLEMETTE, mariée, le 28 Janvier 1527, à Jacques JOUCHET, Seigneur de la Beraudière.

IV. DEGRÉ.

JEAN Huchet, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de la Bedoyère & de la Bouexière, fut compris dans la réformation de la Nobleſſe de l'évêché de Saint-Malo de 1513, dans celle de la paroiſſe de Talenſac du 30 Juin 1536 & mourut avant le 22 Mai 1549. Il avait épouſé : 1° Anne DE QUEDILLAC, Dame du Colleret ; 2° avant le 25 Juin 1538, Marie DE CLEUX, Dame de Redillac.

Du premier mariage vinrent trois filles :

1. FRANÇOISE, mariée, le 4 Janvier 1541, à Jean HATTES, Écuyer, Seigneur de la Croizille & de l'Épinay.
2. JEANNE, mariée à Jean ANDRÉ, Sieur DE LA VILLASSELIN.
3. BERTRANNE.

Et du ſecond :

1. ROLLAND, qui ſuit.
2. CHARLES Huchet, Seigneur de Rédillac, auteur de la branche des Seigneurs de Kerbiquet, de Langouet & de Cintré, dont la filiation partielle a été donnée par d'Hozier au Ier Regiſtre de cet Armorial.

   Le fils de ce Charles, BRIAND Huchet, Seigneur de Langouet, Kerbiquet & Pleſſis, fut honoré du collier de l'ordre du Roi en 1648, « dans un temps où on ne le donnait qu'à des perſonnes de qualité très-connue & d'un mérite très-ſignalé » (*b*).

   Ce Briand eut pour fils ISAAC Huchet, Seigneur de Cintré, marié à Angélique DE SESMAISONS. Dans la même branche on trouve d'autres perſonnages diſtingués. JEAN Huchet, Seigneur de Rédillac, fut reçu en 1645 dans l'ordre de Saint-Jean de Jéruſalem, & le Roi, après avoir été informé de ſa valeur & de ſon courage, lui donna une compagnie dans le régiment de Champagne (*c*). GILLES Huchet, Seigneur de Langouet, penſionnaire du Roi aux États de Bretagne, reçut du Roi, le 4 Octobre 1663, une compagnie dans le régiment de Champagne. Il a ſervi dans ſeize campagnes conſécutives & fut fait priſonnier par les Eſpagnols en Catalogne (*d*). RENAUD

(*a*) Acte du 13 Mars 1480, mentionné dans les preuves de cour.
(*b*) (*c*) (*d*) Induction d'actes & titres préſentés pour la Réformation de Bretagne. Copie.

Huchet, âgé ſeulement de 28 ans, ſervit à ſes frais Sa Majeſté Louis XIV dans les conquêtes qu'elle fit en Flandre, & notamment au ſiége de Lille « où il ſe diſtingua par ſa valeur (*a*) ».

Cette branche compte aujourd'hui de nombreux repréſentants.

3. BERTRAND Huchet, Seigneur de la Barbée, auteur de la branche de Villechauve.
4. JEANNE, mariée à François DE BODÉAN, Seigneur de Barniquel.

V. DEGRÉ.

ROLLAND Huchet, Écuyer, Seigneur de la Bédoyère & de la Bouexière, épouſa Rolande TEHEL DE LA BONNAIS & mourut avant le 22 Septembre 1571, laiſſant :

1. FRANÇOIS, qui ſuit.
2. FRANÇOISE, Dame du Boſelut, mariée en 1589 à Euſtache GLÉ, Seigneur de la Beſneraye.

VI. DEGRÉ.

FRANÇOIS Huchet, Écuyer, Seigneur de la Bedoyère, Conſeiller au Parlement de Bretagne en 1599, obtint, en Janvier 1616, des Lettres d'honneur de cette charge, en conſidération des grands ſervices rendus par lui dans les armées de Louis XIII & de Henri IV, pendant vingt-ſix ans, « avec une infatigable valeur & à ſes propres frais » (*b*). Exceptionnellement on lui a compté ſes années de ſervice militaire. Il donna partage noble à ſa ſœur le 12 Septembre 1601, où l'on voit que de tout temps les Huchet partageaient ſelon l'aſſiſe du Comte Geoffroy. Il avait épouſé, le 24 Novembre 1597, Perronelle DE TRECESSON, fille aînée de Grégoire, & mourut avant le 20 Novembre 1622, ayant eu de ſon mariage cinq fils & quatre filles, entre autres :

1. GILLES, qui ſuit.
2. PIERRE Huchet, Seigneur de Boisbrun, marié à Françoiſe DE LA VALLÉE & auteur d'une branche.
3. FRANÇOISE, mariée à Meſſire Olivier MARTEL, Seigneur de la Malonnière & de la Haye de Lavau.

VII. DEGRÉ.

GILLES Huchet, Écuyer, Seigneur de la Bedoyère, de la Bouexière, de la Morinaye, &c., né le 20 Octobre 1600, Conſeiller & Garde-ſcel au Parlement de Bretagne le 12 Février 1626; Procureur général à cette Cour le 14 Octobre 1631 & Conſeiller d'État, épouſa : 1° le 20 Novembre 1622, Louiſe BARRIN, fille d'André BARRIN, Seigneur de Boiſgeffroy, Conſeiller au Parlement de Bretagne, appartenant à l'une des plus illuſtres familles de robe; 2° Anne LE PELLETIER. Du premier lit eſt iſſu :

VIII. DEGRÉ.

ANDRÉ Huchet, Chevalier, qualifié Comte de la Bedoyère (*c*), Seigneur de la Bédoyère, &c., Vicomte de Loyat. Selon l'expreſſion de l'arrêt de la réformation de Bretagne « il parut au barreau avec applaudiſſement & avec éclat », fut reçu Conſeiller le 29 Mai 1648, puis Procureur général au Parlement de Bretagne le 20 Octobre 1650 & enſuite Conſeiller d'État, & épouſa, le 1er Mars 1639, Marie LE DUC,

(*a*) Induction d'actes & titres préſentés pour la Réformation de Bretagne. Copie.
(*b*) Original en parchemin, où le Roi le reconnaît lui-même « digne d'une très-ſingulière recommandation. »
(*c*) Preuves de cour.

Dame du Petit-Bois, fille & unique héritière de Pierre, Seigneur des Grandières, Conſeiller au Parlement. Il eut de cette union :

1. CHARLES-MARIE, qui ſuit.
2. FRANÇOIS-SIMON Huchet, dit le Vicomte de la Bédoyère, mariée avec N. DE SAINT-BRIEUC, Dame du Guern.
3. FRANÇOISE, mariée à François DU BREIL, Seigneur Châtelain de la Motte d'Olivet.

IX. DEGRÉ.

CHARLES-MARIE Huchet, Chevalier, Comte de la Bedoyère (*a*), Seigneur de la Bédoyère, Procureur général au Parlement de Bretagne le 21 Juin 1674, fut maintenu dans la qualité de Chevalier & de noble d'ancienne extraction, par arrêt de la Chambre de la réformation de Bretagne du 7 Octobre 1668, où ſa filiation eſt établie à partir de BERTRAND Huchet (*b*). Il épouſa en 1677 Éléonore DU PUY DE MURINAIS, fille d'Antoine-François, Seigneur de Bellegarde, Syndic des États du Dauphiné, & ſœur de Marie-Anne, mariée à Henri de Maillé, Marquis de Kerman. De ce mariage eſt iſſu :

X. DEGRÉ.

CHARLES Huchet, Chevalier, Comte de la Bedoyère (*c*), Seigneur de Rieux, de Sourdéac, &c., Conſeiller en 1707, puis Procureur général au Parlement de Bretagne le 14 Août 1710. Il épouſa en 1708 Marie-Anne-Guyonne DANICAN DE L'ÉPINE, Dame de Rieux, fille de Noël DANICAN DE L'ÉPINE, fameux armateur, Chevalier de l'ordre de Saint-Michel, Secrétaire du Roi, & décéda le 16 Juin 1759, laiſſant :

1. MARGUERITE-CHARLES-MARIE-HUGUES, qui ſuit.
2. NOEL-FLORIMOND, auteur de la branche cadette, rapportée plus loin.

XI. DEGRÉ.

MARGUERITE-CHARLES-MARIE-HUGUES Huchet, qualifié Marquis de la Bedoyère (*d*), né le 4 Avril 1709, d'abord Avocat général de la Cour des aides de Paris le 26 Mars 1733, fut élu en 1765, pendant la maladie du Duc de Rohan, Préſident des États de Bretagne, tenus à Nantes, & figure en cette qualité avec le titre de Marquis (*e*). Il épouſa Agathe STICOTTI, qualifiée haute & puiſſante Dame Marquiſe de la Bedoyère dans l'acte de baptême de ſon filleul & neveu, LOUIS-JOSEPH-AGATHE-MARIE, fils de Meſſire JOSEPH-CÉLESTIN Huchet, Chevalier, Seigneur, Vicomte de la Bedoyère, Inſpecteur des haras de l'évêché de Rennes, Lieutenant des vaiſſeaux du Roi, Chevalier de Saint-Louis, & de Gabrielle-Marie DE LA BOURDONNAYE DE BLOSSAC (*f*). Le Marquis de la Bedoyère, mort avant 1789, eut de ſon mariage deux fils :

1. MARIE-CORENTIN Huchet, qualifié Comte (*g*) puis Marquis (*h*) de la Bedoyère, né à Paris le 15 Mai 1755, Capitaine au régiment de Bretagne, Chevalier de Saint-Louis, épouſa : 1° Reine-Modeſte-Anne RADO DE COURNON

a) Preuves de cour.
b) Copie collationnée.
c) Preuves de cour.
d) Dans l'acte de baptême de ſon neveu Louis-Joſeph-Agathe-Marie (1749), dans les procès-verbaux des États de Bretagne (1765), dans l'acte de mariage de ſon fils aîné (1784) & dans l'acte de décès de ſon fils cadet (1820).
e) Extrait des regiſtres du Greffe des États de Bretagne. Expédition en règle
f) Acte de baptême du 25 Juillet 1749, au château de la Beſnerais, paroiſſe de Plumeleuc. Expédition.
g) Dans l'acte de ſon ſecond mariage (1784) & dans l'acte de naiſſance de ſon fils aîné (1785).
h) Dans l'acte de ſon troiſième mariage (1789).

DE TALHOUET; 2° le 28 Mars 1784, à Coutances, Marie-Charlotte DU HERISSIER, fille de Meſſire Louis-François DU HERISSIER, Seigneur de Breuville & Belleville, & de Charlotte-Françoiſe DUPREY; 3° le 12 Août 1789, à Nantes, Marie-Déſirée LE JEUNE DU PERRAY DE MALHERBE, fille de Meſſire Charles, & de Dame Marie-Angélique MERCIER. Il eſt décédé à Rennes le 23 Février 1809. De ſon ſecond mariage vint :

I. LOUIS-CHARLES-AGATHE Huchet, Marquis de la Bedoyère, né à Rennes le 8 Janvier 1785, mort dans cette ville le 8 Mai 1863, ne laiſſant de ſon mariage avec Olympe DE GONDRECOURT, qu'une fille : CHARLOTTE-GENEVIÈVE, mariée à Hippolyte-Marie Charles DE FARCY.

Marie-Corentin Huchet, Marquis de la Bedoyère, eut de ſon troiſième mariage :

I. MARIE-THÉRÈSE-LOPINE-ANGE.

II. LOUISE-CAROLINE-CÉCILE.

2. ANTOINE-PIERRE, qui ſuit.

XII. DEGRÉ.

ANTOINE-PIERRE Huchet, Chevalier de la Bedoyère, né à Paris en 1761, décédé à Redon le 28 Novembre 1820, avait épouſé à Hambourg Marie-Anne-Catherine SCHWALBE, dont il eut :

1. LOUIS-HENRI Huchet de la Bedoyère, né à Hambourg le 16 Septembre 1799, Lieutenant d'infanterie, décédé à Guipry le 5 Octobre 1853; ſans enfants de ſon mariage avec Égidie-Joſéphine DEFORGES, qu'il avait épouſée le 30 Janvier 1828.
2. LOUIS-ALEXIS-HENRI, qui ſuit.
3. CÉSAR-HENRI, dit le Comte Huchet de la Bedoyère, né à Hambourg le 10 Janvier 1807, Capitaine au 87e de ligne le 10 Mars 1854, Capitaine Adjudant au Palais de Fontainebleau le 1er Septembre 1862. Il a épouſé, le 21 Mai 1836, Jeanne-Amélie-Fanny MIRIAL, fille de Jean-Scipion MIRIAL, ancien Magiſtrat. De cette union :

I. LOUIS-HENRI Huchet de la Bedoyère, né le 16 Novembre 1843, Sous-Lieutenant au 3e régiment d'infanterie de marine, décédé en expédition en Cochinchine le 17 Janvier 1867.

II. AMAURY-SCIPION Huchet de la Bedoyère, né le 23 Février 1846.

III. LOUISE-JULIE-EUGÉNIE-ANNE Huchet de la Bedoyère, née le 1er Avril 1837.

XIII. DEGRÉ.

LOUIS-ALEXIS-HENRI Huchet de la Bedoyère, né à Hambourg le 10 Août 1801, Capitaine de corvette, Chevalier de la Légion d'honneur & de l'ordre d'Iſabelle la Catholique, Commandant le brick de guerre *le Pylade*, mort en rade, à la Vera-Cruz, le 19 Juillet 1847. Il avait épouſé à Verſailles, le 23 Avril 1838, Blanche-Louiſe DE BRUNET, fille de Louis-Charles-Hyacinthe, Comte DE BRUNET, Maréchal de camp, Chevalier de Saint-Louis & Officier de la Légion d'honneur, & de Françoiſe-Roſalie DE FAGES. De cette union ſont iſſus :

1. LOUIS-MARIE-ALEXIS, qui ſuit.
2. BERTRAND-MARIE Huchet de la Bedoyère, né à Breſt le 29 Novembre 1842.
3. MARIE-ÉDOUARD-GABRIEL Huchet de la Bedoyère, né à Breſt le 17 Mars 1844.
4. ANNE-NATHALIE-BLANCHE-MARIE.
5. JEANNE-MARIE-LOUISE.

XIV. DEGRÉ.

Louis-Marie-Alexis Huchet, Marquis de la Bedoyère après la mort de Louis-Charles-Agathe, dernier rejeton mâle de la branche aînée; né à Nancy le 24 Janvier 1839, a fervi au 6e huſſards, du 25 Mai 1856 au 20 Février 1861 (campagne d'Italie); Sous-Préfet d'Yſſengeaux (Haute-Loire), chef actuel du nom & des armes. Il a épouſé, le 26 Août 1869 (contrat du 7 Août), honorable Mildred-Charlotte Greville (branche cadette des Comtes de Warwick), fille de Fulke-Southwel, Baron Greville of Clonyn, Pair d'Angleterre, & de Lady Roſa-Emily-Mary-Ann Nugent, fille unique du Marquis de Weſtmeath.

BRANCHE CADETTE.

XI. DEGRÉ.

Noel-Florimond Huchet, Comte de la Bedoyère (*a*), Baron de Nogent-l'Artaud, Pavant, &c., épouſa, le 14 Septembre 1746, Marguerite-Angélique Costé de Saint-Suplix, fille d'Alexandre, Marquis de Saint-Suplix, Baron de Creſpon, & de Marie-Guillemette Moura. De ce mariage eſt iſſu :

XII. DEGRÉ.

Charles-Marie-Philippe Huchet, qualifié Vicomte puis Comte de la Bedoyère, Seigneur de Néry, &c., né le 9 Novembre 1751, Capitaine de dragons au régiment de Monſieur, frère du Roi. Après avoir fait ſes preuves de nobleſſe devant Chérin, Généalogiſte des ordres du Roi (*b*), il fut admis à monter dans les carroſſes du Roi le 27 Mai 1784 (*c*). Il figure ſur le procès-verbal de l'Aſſemblée de 1789 des Gentilshommes du bailliage de Crépy en Valois, pour l'élection des Députés aux États généraux. Il avait épouſé, le 5 Février 1782, Judith-Félicité-Françoiſe des Barres, fille d'Antoine-Henri-Claude, Marquis des Barres, Brigadier des Armées du Roi, & de Dame Agnès-Henriette-Félicité Testu de Balincourt, nièce du Maréchal de Balincourt. Madame la Vicomteſſe de la Bedoyère eut l'honneur d'être préſentée à Leurs Majeſtés & à la famille royale le 18 Juin 1784. Elle eſt décédée le 3 Novembre 1817 & ſon mari le 3 Mai 1809, laiſſant :

1. Henri-Noel-François, qui ſuit.
2. Charles-Angélique-François Huchet, dit le Comte de la Bedoyère, né à Paris le 17 Avril 1786, partagea en Août 1815 le funeſte ſort du Maréchal Ney. Il fut un des plus jeunes & des plus brillants Officiers du premier empire. Il avait épouſé, le 23 Novembre 1813, Georgine-Victoire de Chastellux, fille de Henri-Georges-Céſar, Comte de Chastellux, Maréchal de camp, & de Angélique-Victoire de Durfort-Civrac; il en eut un fils unique :

   Georges-César-Raphael Huchet, Comte de la Bedoyère, né en 1815, marié, le 31 Mai 1849, à Demoiſelle Clotilde de la Roche-Lambert, mort Sénateur le 9 Août 1867, laiſſant deux fils :

   I. Laurent.

   II. Jean.

(*a*) Preuves de cour.

(*b*) Archives de l'Empire, Preuves de cour, t. V, ſection hiſtorique, ſérie MM. 814, p. 295 à 301.

(*c*) *Gazette de France* du mardi 1er Juin 1784.

XIII. DEGRÉ.

HENRI-NOEL-FRANÇOIS Huchet, Comte de la Bedoyère, né le 21 Novembre 1782, Officier ſupérieur des Gardes du corps des Rois Louis XVIII & Charles X, accompagna ce dernier juſqu'à Cherbourg, & donna ſa démiſſion immédiatement après cet acte de fidélité à ſon Roi. Il eſt décédé à Paris le 18 Juin 1861, laiſſant dans les lettres une réputation juſtement méritée, ſoit par ſes propres œuvres, ſoit par des traductions eſtimées. Il avait épouſé, le 13 Février 1809, Ambroiſine-Louiſe-Henriette D'ESTAMPES, décédée à Paris le 20 Mars 1847. De cette union ſont iſſus :

1. MAURICE Huchet, Comte de la Bedoyère, Page du Roi Charles X, démiſſionnaire en 1830, mort le 17 Avril 1843.
2. LOUIS-GEORGES-ANTOINE, qui ſuit.
3. ADRIENNE Huchet de la Bedoyère, mariée, le 1er Juillet 1839, à Félix, Marquis RIVOIRE DE LA TOURRETTE, Député au Corps légiſlatif.
4. AMBROISINE Huchet de la Bedoyère, mariée : 1° le 16 Mars 1843, à Paul DENIS DE KEREDERN; 2° le 21 Mai 1850, à Albert, Comte DE KEROUARTZ.
5. MADELEINE Huchet de la Bedoyère, mariée, le 12 Septembre 1850, à M. DESPERIERS DE LAGELOUSE.

XIV. DEGRÉ.

LOUIS-GEORGES-ANTOINE Huchet, Comte de la Bedoyère, marié, le 10 Mai 1864, à Demoiſelle Marie-Deniſe DE GALARD-BRASSAC DE BÉARN, fille d'Étienne-Hector-Alexandre DE GALARD-BRASSAC, Comte de Béarn, & de Louiſe-Deniſe-Camille LESAGE D'HAUTEROCHE D'HULST. De cette union ſont iſſus :

1. HENRI, né le 19 Mai 1865.
2. ANTOINETTE, née le 31 Août 1866.

HUET DE FROBERVILLE.

EN ORLÉANAIS ET BLAISOIS.

D'Azur à un Cerf d'Or, ſortant à demi-corps d'une Rivière d'Argent, mouvante de la pointe de l'écu; & un Chef de Gueules, chargé de trois Molettes d'éperon d'Argent.

La famille Huet eſt de nobleſſe ancienne. La généalogie inſérée par Louis-Pierre-d'Hozier au premier Regiſtre de cet Armorial, p. 296-297, & dont on va donner en partie la continuation, ne fait remonter la filiation qu'au commencement du XVIIe ſiècle.

ANTOINE Huet d'Ambrun & ſon frère cadet LAURENT-CLAUDE Huet d'Arlon, maintenus dans leur nobleſſe en 1717, par un arrêt du Conſeil d'État, formèrent deux branches. L'aînée s'eſt éteinte en la perſonne de ANTOINE-MARIE-PIERRE-ALEXIS Huet, qualifié Comte d'Ambrun, décédé à Orléans le 13 Juillet 1867.

Laurent-Claude, auteur de la branche cadette, eut trois fils :

1. ANTOINE-LAURENT-CLAUDE, mort ſans poſtérité en 1737.
2. NICOLAS-ZACHARIE, dont la poſtérité ſubſiſte encore.
3. JEAN-BAPTISTE-PIERRE, auteur de la branche de Froberville, qui ſuit.

V. DEGRÉ.

JEAN-BAPTISTE-PIERRE Huet, Chevalier, Seigneur d'Arlon & de Froberville (*a*), né à Romorantin le 2 Juillet 1719, troiſième fils de LAURENT-CLAUDE, Écuyer, Sieur d'Arlon, Chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, & d'Éliſabeth-Madeleine LE PROUST, décédée à Romorantin le 5 Mars 1782. D'abord Clerc tonſuré, il abandonna l'état eccléſiaſtique pour contracter, le 4 Février 1751, une première alliance avec Marie VALLOIS, qui décéda à Paris le 7 Juin 1756; fille de Claude-Pierre VALLOIS, Écuyer, Lieutenant de Roi des ville & château de Romorantin. De cette union eſt iſſu :

CLAUDE-JEAN-BAPTISTE Huet de Froberville, Chevalier, Seigneur du Vivier, né le 5 Octobre 1752, qui aſſiſta, les 18 & 19 Mars 1789, aux Aſſemblées des Gentilshommes des bailliages de Blois & Romorantin (*b*), & ſiégea en 1791 comme Député à l'Aſſemblée légiſlative. Sa poſtérité maſculine eſt aujourd'hui éteinte.

De ſon ſecond mariage, qu'il contracta le 26 Octobre 1757, avec Éliſabeth-Geneviève-Claude-Jeanne DE BURY, fille de Pierre DE BURY, Écuyer, Conſeiller du Roi, Lieutenant général de police de Romorantin, Subdélégué de l'Intendance d'Orléans, il eut pluſieurs enfants dont l'aîné ſeul, qui ſuit, a laiſſé poſtérité maſculine.

(*a*) Ainſi qualifié dans l'acte de baptême de ſon fils Barthélemy.

(*b*) Louis de la Roque & Éd. de Barthélemy, *Catalogue des Gentilshommes de l'Orléanais, Blaïſois, Beauce & Vendomois*, page 13.

VI. DEGRÉ.

Barthélemy Huet d'Arlon, Chevalier de Froberville (*a*), né à Romorantin le 22 Janvier 1761. Il entra en 1777 comme Sous-Lieutenant dans le régiment de l'île de France, fit en 1784 la campagne de l'Inde & devint Capitaine au régiment de Bourbon en 1788. Il épouſa, le 2 Septembre 1788, à l'île de France, Demoiſelle Antoinette-Geneviève de Mouhy, fille du Chevalier de Mouhy, Page du Maréchal de Duras, puis Capitaine au bataillon de l'Inde, & de Dame Antoinette-Éliſabeth Vignol.

De ce mariage ſont iſſus ſix enfants, ſavoir :

1. Jacques-Félix, né à l'île de France, Enſeigne de vaiſſeau, décédé en 1828. De ſon mariage avec Demoiſelle Félicité de la Hausse, il a laiſſé quatre enfants : 1° Ladislas, non marié; 2° Félix, marié à l'île Maurice à N. de Chazal, dont poſtérité; 3° & 4° deux filles.
2. Pierre-Prosper, qui ſuit.
3. Barthélemy-François, né le 15 Août 1793, décédé ſans alliance.
4. Paul-Émile. De ſon mariage avec Demoiſelle Alexandrine-Hortenſe-Juliette Rousson, contracté en 1832 à l'île Maurice, ſont iſſus : un fils, Louis-Émile, né en 1836, & pluſieurs filles dont l'aînée, Marie-Amélie, née en 1834, a épouſé en 1860 Edmond Fouquereau.
5. Coralie, mariée à N. Morriss, décédée ſans enfants.
6. Amélie, mariée en 1819 à Francis-Edward Knowles, Intendant général de l'armée anglaiſe, décédée à Gibraltar le 2 Mars 1828, laiſſant un fils, & une fille, laquelle mariée à Maurice de Vaines, décéda à Chailles en 1850, ſans laiſſer d'enfants.

VII. DEGRÉ.

Pierre-Prosper Huet de Froberville, né à Port-Louis le 14 Octobre 1791, décédé à Paris le 5 Novembre 1839, en la paroiſſe de Notre-Dame de Lorette. Il épouſa, le 10 Décembre 1814, Demoiſelle Eugénie Bon, fille de défunts Alexis Bon & Eulalie Prieur de Favrieux; il eut de cette union deux enfants :

1. Prosper-Eugène, qui ſuit.
2. Amélie-Geneviève, décédée à Paris en Juillet 1829.

VIII. DEGRÉ.

Prosper-Eugène Huet de Froberville, né à Port-Louis, île de France, le 14 Novembre 1815, Maire de la commune de Chailles, épouſa à Paris en premières noces, Demoiſelle Louiſe-Pauline-Caroline Pouget de Saint-André, décédée à Chailles le 13 Février 1857, ſans laiſſer d'enfants. D'un ſecond mariage qu'il contracta, le 18 Juillet 1864, avec Demoiſelle Marie-Lucie-Joſéphine de Petigny, fille de feu François-Jules de Petigny, Membre de l'Inſtitut, & de Conſtance de Brunier, ſont iſſus trois garçons :

1. Pierre Huet de Froberville, né le 26 Novembre 1865.
2. Lucien Huet de Froberville, né le 17 Janvier 1867.
3. Jules-Laurent Huet de Froberville, né le 17 Février 1868.

(*a*) Ainſi qualifié dans l'acte de baptême de ſon fils Pierre-Proſper.

HUYN.

EN LORRAINE ET EN ALLEMAGNE.

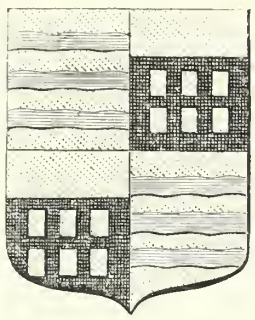

Écartelé : aux 1er & 4e d'Or à trois Faſces ondées d'Azur ; aux 2e & 3e de Sable à ſix Billettes d'Or, trois & trois ; au Chef de même. CIMIER : *deux Cornes d'Azur billetées d'Or.*

Cette maiſon s'eſt diſtinguée tant dans l'Égliſe & l'Épée que dans la Robe. Elle a donné un Cardinal, un Maréchal des armées impériales, Gouverneur de province, pluſieurs Conſeillers d'État & un Procureur général à la Lorraine. Sa filiation remonte à

PREMIER DEGRÉ.

BEUVIN Huyn, Seigneur de Bloue, qui vivait à Étain en 1350. Certains auteurs le font deſcendre de JEAN Huyn d'Amſtenrath & de Geleen, originaire du Limbourg (*a*). Il fut père de JEAN, qui ſuit, & de GUILLAUME Huyn, Chanoine & Archidiacre des cathédrales de Metz & de Verdun, élu Procureur général du concile de Bâle, créé Cardinal en 1444, qui fit conſtruire l'égliſe d'Étain, lieu de ſa naiſſance, mourut à Rome en 1456 & fut inhumé dans l'égliſe de Sainte-Sabine, dont il portait le titre (*b*).

II. DEGRÉ.

JEAN Huyn, Ier du nom, Gouverneur des ſalines de Marſal en 1447, eut de CLAUDE, ſon épouſe (*c*) :

1. BEUVIN, Chanoine & Doyen de la cathédrale de Verdun.
2. NICOLAS, qui ſuit.

III. DEGRÉ.

NICOLAS Huyn, Ier du nom, marié à N. DE BOURGONGNE (*d*). Il mourut à Neufchâteau en 1510, fut inhumé dans la chapelle Saint-Laurent qu'il avait fondée. On y voyait ſon épitaphe il y a peu d'années. Il eut de ſon mariage deux fils, dont le ſecond, CLAUDE, qui ſuit.

IV. DEGRÉ.

CLAUDE Huyn, Ier du nom, épouſa Germaine DE BOURGONGNE, fille de Jean DE BOURGONGNE, Seigneur de Saint-Ouin, & de Catherine DE LA MOTHE. De ce mariage :

(*a*) Habels de Maeſtricht.
(*b*) Notes extraites d'un travail manuſcrit ſur le Cardinal Huyn, communiquées par M. Vieillard, d'Étain.
(*c*) Contrat paſſé par Jean & ſa femme Claude en 1447.
(*d*) D. Pelletier.

1. Nicolas, qui ſuit.
2. Alix, l'aînée, réſidant à Étain en 1568.

V. DEGRÉ.

Nicolas Huyn, IIe du nom, fut Pannetier du Prince Nicolas de Lorraine, Évêque de Metz, qui l'autoriſa en 1547 à écarteler ſes armes de celles de Germaine de Bourgongne, ſa mère (*a*). Il eut pour fils :

VI. DEGRÉ.

Claude Huyn, IIe du nom, Maître Échevin du comté de Vaudémont, obtint de Charles III, Duc de Lorraine, à la date du 14 Janvier 1590, de nouvelles Lettres de nobleſſe (*b*); celles obtenues par ſon ancêtre, qui n'était pas né ſujet de Lorraine, ne pouvaient valoir ſi elles n'étaient confirmées & renouvelées par le Souverain. Il avait épouſé en 1564 Marguerite Pottier, morte en 1587. Lui-même décéda le 24 Septembre 1617, & fut inhumé dans la paroiſſe de Vézeliſe où eſt ſon épitaphe. Il eut pour fils :

1. Jean, qui ſuit.
2. François, auteur de la branche établie en Lorraine puis en Allemagne.
3. Claude.

VII. DEGRÉ.

Jean Huyn, IIe du nom, né au mois d'Août 1565, mourut à Vic, où il avait épouſé Marguerite de Charmes, fille de Nicolas de Charmes, Écuyer, Prévôt de Marſal. De ce mariage :

1. Marguerite, mariée, par contrat du 18 Juillet 1606, à Claude de Ranfaing.
2. Jean, qui ſuit.
3. Jean, auteur de la branche des Seigneurs de Chaudenay par ſa femme Éliſabeth des Hazards, qu'il avait épouſée le 29 Mai 1621.

VIII. DEGRÉ.

Jean Huyn, IIIe du nom, né le 1er Octobre 1600 (*c*), Écuyer, Seigneur de Pettoncourt, Chancelier de l'évêché de Metz par proviſions du 19 Juillet 1650, & Lieutenant général au bailliage de Vic par proviſions du 20 Mars 1654, épouſa Catherine Lançon, dont il eut :

1. César, qui ſuit.
2. Nicolas, Écuyer, Seigneur de Raville, auteur d'une branche éteinte en 1845 en la perſonne de Demoiſelle Huyn de Raville, fille de Meſſire Charles-Nicolas Huyn, Chevalier, Seigneur de Raville & de la petite Blainville (*d*).
3. Marguerite, femme de Henri de Fériet, Écuyer.
4. Anne-Catherine, mariée à François de Maguin, Seigneur de Vaucourt.

IX. DEGRÉ.

César Huyn, Écuyer, Seigneur de Pettoncourt, Chancelier de l'évêché de Metz, & Lieutenant général au bailliage de Vic par proviſions du 30 Juillet 1657. Il

(*a*) Héraulderie de Lorraine, manuſcrit, bibl. de Nancy.
(*b*) Archives de Lorraine, bibl. de Nancy.
(*c*) Baptiſtaire de la paroiſſe de Vic. Arrêt de vérification de nobleſſe de 1674.
(*d*) Qualifié ainſi ſur la liſte des Gentilshommes du bailliage de Lunéville qui ont pris part aux Aſſemblées de 1789 (L. de la Roque & Éd. de Barthélemy, *Catalogue, &c.* Lorraine, 2e part., p. 10).

fut maintenu dans ſa nobleſſe par jugement ſouverain de M. Poncet de la Rivière, Comte d'Ablys, Intendant en la généralité de Metz, en date du 28 Mars 1674 (*a*). Marié, par contrat du 17 Juin 1657, à Marguerite RULLAND, dont :

1. FRANÇOIS, qui ſuit.
2. MARGUERITE, mariée, le 5 Mai 1676, à Louis DE MÉNONVILLE, Écuyer, Seigneur de Viller.
3. CATHERINE, morte le 16 Décembre 1741, veuve de Jean-Sigébert, Comte DE RENNEL DE LESCUT, qu'elle avait épouſée le 3 Février 1687.

X. DEGRÉ.

FRANÇOIS Huyn, Seigneur de Vernéville, Montigny & Chantreine, Conſeiller au Parlement de Metz, né à Vic le 20 Août 1674, décédé à Metz le 21 Décembre 1718. Marié, le 7 Octobre 1704, à Marguerite RENAULD. Il eut pour fils PAUL-LOUIS, qui ſuit.

XI. DEGRÉ.

PAUL-LOUIS Huyn, Chevalier (*b*), Seigneur de Vernéville, Montigny & Chantreine, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au régiment de Languedoc, né le 16 Août 1708, marié en 1735 à Anne-Françoiſe-Charlotte JOBAL, fille d'Étienne-Louis JOBAL, Seigneur d'Aunoux & de Lue, Préſident à mortier au Parlement de Metz, & d'Anne D'ARROS. Il mourut en 1778. Il eut de ſon mariage :

1. CHARLES, qui ſuit.
2. SUZANNE, mariée en 1759 à N. GOUSSAUT, Seigneur de Montigny.
3. ANNE Huyn, mariée en 1762 à Pierre-Henri DE BUSSELOT, Seigneur d'Andilly.
4. CHARLOTTE, mariée en 1766 à N. DE LESCUR.

XII. DEGRÉ.

CHARLES-NICOLAS-LOUIS Huyn, Chevalier (*c*), Seigneur de Vernéville, Capitaine au régiment Conti-dragons, né à Metz le 18 Septembre 1745, marié à Marie-Charlotte, fille de Pierre-Bernard, Baron DE LAMY DE CHATEL, Brigadier des armées du Roi, Commandant en chef le corps royal d'artillerie à Metz, & de Jeanne LE DUCHAT; mort le 18 Décembre 1813. Il eut de ſon mariage :

1. LOUIS, né en 1771, mort en 1781.
2. SUZANNE, Comteſſe DE BOURCIER, née en 1775, morte en 1849.
3. LOUIS, qui ſuit.

XIII. DEGRÉ.

LOUIS Huyn de Vernéville, né à Metz le 22 Novembre 1781, Officier de cavalerie, Colonel de la garde nationale, Membre du Conſeil général de la Moſelle, marié en 1811 à Monique DURAND DE SORBEY, fille de François DURAND DE SORBEY, & de Marie-Thérèſe BESSER DE CHARLY. Il mourut le 23 Mars 1823, laiſſant :

XIV. DEGRÉ.

1. PAUL, né en 1812.
2. LOUIS-JOSEPH, né en 1815, marié en 1844 à Marie-Antoinette-Caroline, fille de Louis DE WATRONVILLE & de Marie LE BACHELLÉ; dont :

(*a*) Groſſe en parchemin aux archives de la famille.
(*b*) Qualifié ainſi dans l'acte de naiſſance de ſon petit-fils (1771). Extrait légaliſé délivré en 1860.
(*c*) Qualifié ainſi dans les actes de naiſſance de ſes enfants.

I. Louis-Albert, né le 18 Octobre 1845, Officier d'artillerie de marine.
II. Marie-Alix-Suzanne, née le 28 Août 1847.
III. Louise-Marie, née le 15 Août 1849.
IV. Charles-René, né le 5 Octobre 1851, mort le 19 Mars 1869.
V. Henri, né le 29 Mars 1862.

3. Frédéric-Prosper-Charles, Colonel de cavalerie, Officier de la Légion d'honneur, né en 1818, marié en 1852 à Anne-Élisabeth, fille du Lieutenant général Duvivier & de Françoise de Sainte-Suzanne; dont :
I. Gabrielle-Monique, née le 8 Décembre 1853.
II. Paul-François, né le 12 Avril 1859.
III. Louis-Joseph, né le 15 Octobre 1862.

4. Henry, né en 1823, Chef d'escadron de cavalerie, Chevalier de la Légion d'honneur, marié en 1856 à Marie, fille de Charles, Comte d'Ollone & d'Ernestine Fouilhouze, morte le 20 Août 1868.

5. Clémence-Agathe, née en 1819, mariée à Ernest de Lardemelle, morte en 1843.

DEUXIÈME BRANCHE.

Barons, puis Comtes du Saint-Empire.

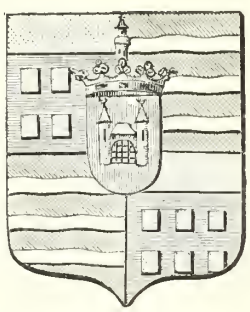

Écartelé : aux 1er & 4e d'Azur à six Billettes d'Or, posées 3 & 3; au Chef aussi d'Or; aux 2e & 3e de Sinople à trois Fasces ondées d'Argent; sur le tout : *un écusson de Gueules à une Porte de ville d'Or, munie de deux Tourelles surmontées chacune d'un Croissant d'Argent; cet écusson surmonté d'une couronne de Marquis de laquelle sort une Tour de Mosquée aussi d'Or.* Supports : *deux Lions couronnés.*

VII. DEGRÉ.

François Huyn, Seigneur de Haraucourt, né en 1567, Maître Échevin au comté de Vaudémont, 2e fils de Claude & de Marguerite Pottier, épousa, le 3 Juin 1590, Françoise Picquart. Il eut de ce mariage :
1. François.
2. Nicolas, qui suit.
3. Jean, Jésuite.
4. Claude.

VIII. DEGRÉ.

Nicolas Huyn, Écuyer, Conseiller d'État, Auditeur des comptes de Lorraine & Président de l'Hôtel de ville de Nancy, épousa en 1619 Françoise, fille de Bernard de Malcuit, Conseiller d'État (*a*). Il eut de ce mariage :

a) Acte de mariage de la paroisse Saint-Epvre.

1. Nicolas, Écuyer, Seigneur de Ville-ſur-Madon, Grand Bailli de Saint-Dié.
2. François, Écuyer, Seigneur de Jarville, Conſeiller d'État, Procureur général à la Cour ſouveraine de Nancy, marié en 1663 à Louiſe Bricard.
3. Jean-Joseph, qui ſuit.
4. Balthasar, Conſeiller d'État, mort à Bruxelles en 1684.
5. Marie.
6. Ignace-Christine.

IX. DEGRÉ.

Jean-Joseph, Comte de Huyn, né en 1637, fut d'abord Lieutenant des gardes du corps de Charles IV de Lorraine & Gouverneur de Roſières. A la ſuite de diſgrâce, il alla en Allemagne avec ſa femme Catherine de la Haye. Il y prit du ſervice, fut fait Colonel de cavalerie & créé Baron du Saint-Empire. Il emporta la fortereſſe de Gioula, & pour ce fait fut créé Comte par diplôme du 29 Juin 1697 (*a*). La diſpoſition & les émaux des armes de ſa famille furent modifiés par ce diplôme & il y fut ajouté ſur le tout, pour perpétuer le ſouvenir de la victoire éclatante du Baron de Huyn, un écuſſon chargé de la Porte de Gioula, revêtu de la couronne de Marquis, iſſante la tour de la moſquée de Gioula. Il fut nommé Gouverneur des villes & fortereſſe de Grant, Sigeth, Cinq-Égliſes, &, pour avoir fait lever le ſiége de Sigeth & battu les rebelles de Hongrie, il fut créé en 1707 Feld-Maréchal & en 1713 Conſeiller de guerre de S. M. I. l'Empereur (*b*). Il mourut en 1719; ſa femme Catherine de la Haye fut décorée par l'Impératrice Éliſabeth de la Croix Étoilée en 1703, & elle eſt morte en 1707. Ils laiſſèrent quatre enfants :

1. François-Nicolas, Chanoine à Cinq-Égliſes.
2. Jacques, né à Ville en 1688, marié à Charlotte, Baronne de Zedlitz (branche éteinte).
3. Léopold-Félix, qui ſuit.
4. Marie-Henriette, née en 1669, mariée au Baron de Gelhay.

X. DEGRÉ.

Léopold-Félix, Comte de Huyn, né à Inſpruck en 1691, marié en 1720 à Comteſſe d'Auersperg, laiſſa huit enfants :

1. Henri, qui ſuit.
2. Jean.
3. Louis.
4. François-de-Sales.
5. François.
6. Xavier.
7. Caroline, mariée au Baron Schulz.
8. Anne-Madeleine.

XI. DEGRÉ.

Henri, Comte de Huyn, Page du Duc de Lorraine, puis Officier en Autriche, laiſſa de ſon mariage :

1. Joseph-Auguste, qui ſuit.
2. Léopold, mort en 1777.
3. Félicie, morte en 1772.
4. Léopoldine, morte en 1773.

(*a*) Archives de Peſth (Hongrie). Copie.
(*b*) Archives de Vienne. — Almanach comtal de Gotha.

5. Marie, morte en 1774.
6. Henriette, morte en 1776.

XII. DEGRÉ.

Joseph-Auguste, Comte de Huyn, mort en 1836. Marié à Comteſſe Lazanski, il laiſſa quatre enfants :

XIII. DEGRÉ.

1. Louise, morte en 1837.
2. Jean-Charles, Comte de Huyn, né en 1815, Lieutenant général, Gouverneur de Peſth, marié à Nathalie, Comteſſe de Sartheim, dont :
   I. Louis.
   II. Nathalie.
   III. Rodolphe.
   IV. Charles.
   V. Othon.
   VI. Anne.
3. Hugues, Comte de Huyn, né en 1814, Chambellan de S. M. I. Ferdinand; marié à Thérèſe, Comteſſe Kutzrock-Wellingsbuttel, mort en 1869, laiſſant deux enfants :
   I. Marie-Henriette.
   II. Vincent.
4. Henriette, Comteſſe de Huyn, Baronne de Kœnigsbrunn, morte en 1866.

Alliances. De Ranfaing, de Fériet, de Custine, de Roucy, de Ménonville, de Rennel de Lescut, de Lescur, Le Duchat, Goussaut, de Bourcier, de Lardemelle, de Kœnigsbrunn, Schulz, de Gelhay, de Hennezel, de Wilmin, Massu de Fleury.

D'IRISSON D'HÉRISSON,

Anciens Seigneurs d'Hériſſon, d'Aubian, de Vigneux, de Courtemont, de la Paulmerei, de Marfault, du Meſnil-Touchart, du Péré, de la Foreſt, de Luſſan.

EN GASCOGNE, CHAMPAGNE, BRIE ET SAINTONGE.

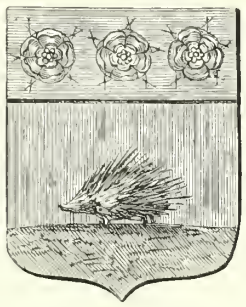

De Gueules au Hériſſon au Naturel, ſur une Terraſſe de Sinople; au Chef couſu d'Azur, chargé de trois Roſes d'Argent.

Les titres qui conſtatent l'ancienne nobleſſe de cette famille ont été repréſentés en original, tant à d'Hozier de Sérigny, Juge d'armes de France, pour les preuves qu'il a certifiées au Roi (14 Mai 1779 & 15 Février 1782) qu'aux Commiſſaires départis dans les différentes généralités. L'origine de cette ancienne & noble famille, d'après les chartes, les documents hiſtoriques & les preuves de maintenue, remonte au XIVe ſiècle. Dom Villevieille, Bénédictin de Saint-Germain-des-Prés, dreſſa pour elle une généalogie en 1788, tendant à établir ſes droits aux honneurs de la Cour (*a*). Félix de Rujula, Juge d'armes d'Eſpagne, dreſſa également, le 22 Août 1805, le procès-verbal des preuves de nobleſſe de cette maiſon, faiſant remonter ſa filiation à JEAN Hériſſon, vivant en 1380 (*b*).

La maiſon D'HÉRISSON a formé trois branches principales qui ſe ſont ſubdiviſées elles-mêmes en divers rameaux, ſavoir : 1° la branche mère, en Gaſcogne, qui s'eſt continuée juſqu'à nos jours, par quinze degrés de filiation, ſur chacun deſquels la famille peut produire une ſérie d'actes de l'état civil & de titres originaux; 2° la branche de Champagne & de Brie, ſortie au cinquième degré de la précédente, qui fut maintenue dans ſa nobleſſe en 1669 par M. de Caumartin, Intendant de Champagne; 3° la branche de Saintonge, iſſue de la ſeconde, & maintenue dans ſa nobleſſe, le 14 Juillet 1667, par M. d'Agueſſeau, Intendant de Saintonge & de Limouſin, & le 26 Mars 1700 par l'Intendant de la Cour de Beauval. On ignore ſa deſtinée.

BRANCHE AINÉE.

PREMIER DEGRÉ.

Meſſire JEHAN de Hériſſon ou d'Iriſſon, Ier du nom, Chevalier, Seigneur de Hériſſon (*c*). Il aſſiſte en 1407 au contrat de mariage de ſon fils Meſſire Pierre de Hériſſon,

(*a*) Une généalogie détaillée de la famille d'Hériſſon ſe trouve dans le *Nobiliaire* de Saint-Allais, t. XIV.
(*b*) Original ſigné & ſcellé.
(*c*) La branche aînée porte aujourd'hui le nom D'HÉRISSON; la branche cadette, celui D'IRISSON.

qui ſuit, Chevalier, Chambellan du Roi, & de Noble Damoiſelle Bernarde DE PINS.

II. DEGRÉ.

PIERRE de Hériſſon ou d'Iriſſon, Ier du nom, Seigneur de Hériſſon, Chevalier, Chambellan du Roi (*a*), épouſa, par contrat du 25 Janvier 1407, Noble Damoiſelle Bernarde DE PINS. Il eut pour fils :

III. DEGRÉ.

JEAN II de Hériſſon, Seigneur de Hériſſon, Écuyer-tranchant de Monſeigneur le Duc de Guyenne (*b*), & Conſeiller en la Cour du Parlement de Toulouſe vers 1459 (*c*), épouſa, par contrat du 15 Octobre 1438, Guillemette DE CAMBIS, dont il eut :

IV. DEGRÉ.

PIERRE II de Hériſſon, Écuyer d'écurie du Roi Louis XI (*d*), épouſa Antonia DE CAYSSAC. Il fit ſon teſtament le dernier d'Octobre 1512 & ne vivait plus en 1535. De ſon mariage il eut deux enfants :

1. JEAN, qui continua la branche aînée & dont l'article ſuit.
2. NICOLAS, qui a formé la branche de Champagne, qu'on croit éteinte (*e*).

V. DEGRÉ.

JEAN III d'Iriſſon, Écuyer, Seigneur de Hériſſon. Il obtint la main-levée de la ſaiſie de ſon fief des Commiſſaires ſur le fait des francs-fiefs en la ſénéchauſſée de Toulouſe, à la ſuite d'une requête qu'il leur préſenta le 29 Août 1570, & où il rappelle ſon père & ſon aïeul. Il avait épouſé, le 6 Janvier 1535, Noble Damoiſelle Bertrande DE JOSSE, dont il eut :

VI. DEGRÉ.

NOËL-FRANÇOIS d'Iriſſon, Écuyer, Seigneur d'Hériſſon, qui épouſa, par contrat du 8 Avril 1564, Louiſe DE GUILLERMIN. De ce mariage naquit :

VII. DEGRÉ.

PIERRE-FRANÇOIS-JEAN de Hériſſon, Seigneur de Hériſſon, qui épouſa : 1° Catherine D'ARROS; 2° Marguerite D'IZARN, de laquelle il eut :

VIII. DEGRÉ.

JEAN-FRANÇOIS d'Iriſſon, Écuyer, Seigneur de Hériſſon, qualifié Capitaine dans l'acte de mariage qu'il contracta, le 12 Avril 1643, avec Damoiſelle Marie COMPÈRE DE LA FONTAINE. Ils eurent pluſieurs enfants, entre autres :

(*a*) Quittance de 500 livres tournois, du 2 Octobre 1421. Original en parchemin.
(*b*) Quittance de ſes gages, du 6 Mai 1472.
(*c*) Quittance de 1475. Original en parchemin.
(*d*) Quittance du 14 Février 1476 & du 7 Février 1479.
(*e*) Cette branche, pour ſe diſtinguer de ſon aînée, adopta pour ſes armoiries le chef des armes de ſa maiſon : *d'Azur à trois Roſes d'Argent*, & deux Hériſſons pour ſupports.

IX. DEGRÉ.

Jean-Barthélemy d'Iriſſon, Écuyer, Seigneur d'Hériſſon, épouſa, par contrat du 1er Janvier 1672, Marie Thoulouze. Il eſt qualifié Capitaine dans un acte du 8 Juin 1689; il fit ſon teſtament le 21 Décembre 1683 & laiſſa pour fils :

X. DEGRÉ.

Jean IV d'Iriſſon, Écuyer, Seigneur d'Hériſſon, qui épouſa, par contrat du 15 Février 1708, Marie Marcassus, & mourut le 2 Mars 1771, laiſſant deux fils :

1. Antoine, qui ſuit.
2. Guillaume d'Iriſſon, auteur du rameau rapporté ci-après.

XI. DEGRÉ.

Antoine d'Iriſſon, né le 26 Juillet 1712, Écuyer, Seigneur d'Hériſſon, qui épouſa, le 20 Octobre 1740, Thérèſe Théron, & mourut le 23 Mai 1763, laiſſant deux fils :

1. Jean-François-Luc, qui ſuit.
2. Siméon-Pierre d'Hériſſon, Capitaine de cavalerie, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, en Octobre 1791.

XII. DEGRÉ.

Jean-François-Luc d'Iriſſon d'Hériſſon, Chevalier, né le 21 Juillet 1743, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Préſident de la Chambre des comptes de Bourgogne par Lettres patentes du 13 Février 1777, Commiſſaire extraordinaire du Roi en 1791 pour pacifier les troubles de Saint-Domingue. En vertu d'une ordonnance de l'Intendant en Navarre, Béarn & la généralité d'Auch, du 26 Septembre 1781, les paroiſſes de Cox & de Puiſſégur aſſemblées en corps de communauté, ont atteſté, par deux délibérations du 4 Novembre ſuivant, l'antique poſſeſſion du fief d'Hériſſon par la famille d'Hériſſon, ſeule de ce nom. Cette déclaration fut ſuivie d'un acte de notoriété de trente Gentilshommes de la province de Gaſcogne, du mois de Mai 1784. Ces trois actes furent enregiſtrés à Toulouſe le 21 Mai 1808, fol. 117, caſe 4. Le Préſident d'Iriſſon avait épouſé, le 18 Avril 1784, de l'agrément du Roi, de la Reine, des Princes & Princeſſes du ſang, qui tous ont ſigné au contrat (*a*), haute & puiſſante Demoiſelle Suzanne-Joſéphine de Polastron La Hillière, de laquelle il eut :

1. Henri-François-Joseph, qui ſuit.
2. Gilbert-François-Gabriel d'Hériſſon, Chef d'eſcadrons, Maréchal des logis aux Gardes du corps du Roi, compagnie Gramont, Chevalier de Malte en 1791, mort ſans laiſſer de poſtérité.
3. Casimir-Pierre-Adrien d'Hériſſon, Capitaine de dragons, Chevalier de Saint-Louis, mort ſans laiſſer de poſtérité.
4. Michel-Édouard-René d'Iriſſon, Chevalier de Malte en 1787, mort en 1788.
5. Marie-Anne-Adélaïde d'Hériſſon, mariée au Baron d'Isarny de Gargas.

XIII. DEGRÉ.

Henri-François-Joseph d'Hériſſon, né à Paris le 26 Mars 1785, mort en 1858; fit avec ſes deux frères, en 1798, des preuves de nobleſſe devant Manuel-Perez d'Avila, Juge d'armes du Roi d'Eſpagne, Ferdinand VI, pour leur admiſſion au

(*a*) Original dépoſé dans l'étude de Mtre Delapalme, Notaire, 8, rue Auber, à Paris.

régiment des gardes walonnes, & fut Capitaine de cavalerie. Il avait épouſé en 1810 Demoiſelle Alexandrine-Philippine-Roſe-Hélène DE TOURNON-SIMIANE, fille du Comte Alexandre-François-Xavier DE TOURNON-SIMIANE & de Geneviève DE SEYTRES DE CAUMONT. De cette union :

1. FRANÇOIS-ALFRED-HIPPOLYTE, Conſeiller de préfecture.
2. PHILIPPE d'Hériſſon, Lieutenant de cuiraſſiers, marié, le 16 Février 1851, à Mademoiſelle Agathe COGNET DE LA ROUE, dont :
   I. MAURICE d'Hériſſon, né en 1852.
   II. PHILIPPINE d'Hériſſon, née en 1854.
3. PAUL-CAMILLE d'Hériſſon, mort jeune.
4. EDMOND-FRANÇOIS DE PAULE d'Hériſſon, ancien Officier de marine.
5. LOUISE-ROSINE d'Hériſſon, mariée, le 1er Juillet 1840, au Comte DE GIDROL.
6. PHILIPPINE-CHARLOTTE-HÉLÈNE-ÉLÉONORE d'Hériſſon, Religieuſe du Sacré-Cœur.
7. GENEVIÈVE-CHARLOTTE-JOSÉPHINE-HORTENSE d'Hériſſon, mariée en 1858 à M. DE SAINT-ROMAIN.
8. MARIE-ALEXANDRINE-LUCIE d'Hériſſon, mariée en 1847 à M. DE MISSOLZ.
9. JULIE-CAMILLE-ADÈLE-MATHILDE d'Hériſſon, morte jeune.

SECONDE BRANCHE.

XI. DEGRÉ.

GUILLAUME d'Iriſſon, Écuyer, né & baptiſé à Cox le 27 Juillet 1715, mort le 2 Décembre 1777, épouſa en 1755 Marguerite FRENAL D'ESPINASSE; il eut pour fils :

XII. DEGRÉ.

JEAN d'Iriſſon, Écuyer, né à Eſpinaſſe le 14 Juin 1760, mort à Paris en 1823. Il avait épouſé Jeanne-Marie BOURGUIGNON, morte à Paris en 1855. De ce mariage ſont nés trois enfants, dont un fils.

XIII. DEGRÉ.

AUGUSTIN-GUILLAUME d'Iriſſon, né le 5 Mai 1790, décédé à Bellevue (Seine) le 9 Août 1849. Il avait épouſé, le 14 Octobre 1834, Dorothée-Julie-Erneſtine MAURICE-ALLARD. De ce mariage ſont nés :

XIV. DEGRÉ.

1. JEAN-AUGUSTE-GEORGES d'Iriſſon, né à Paris le 23 Mars 1837, Secrétaire d'ambaſſade.
2. MAURICE d'Iriſſon, Comte romain, né à Paris le 25 Septembre 1839.
3. MARIE-ALEXANDRINE-ALICE d'Iriſſon, née à Paris le 24 Janvier 1836, morte dans cette ville le 1er Juin 1865, mariée à Onéſime LIGIER-JUILLET DE SAINT-PIERRE.

DE JACOB DE LA COTTIÈRE,

Anciens Seigneurs de la Cottière, du Chaſtelard, de Penneſſuy, de Bezeneins, du Chappuis, de Charéziat, &c. (a).

Famille originaire de l'ancienne principauté de Dombes.

EN BRESSE.

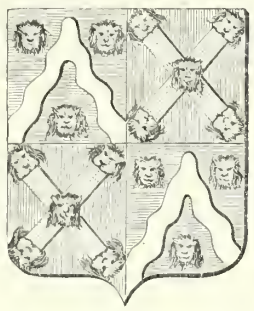

Écartelé : aux 1 & 4 d'Azur au Chevron ondé d'Argent, accompagné de trois Têtes de Léopard d'Or, languées de Gueules, qui eſt DE JACOB; *aux 2 & 3 de Gueules au Sautoir d'Or, engoulé de quatre Têtes de Léopard, mouvantes des angles, chargé en cœur d'une autre Tête de Léopard du champ,* qui eſt DE GUICHENON. DEVISE : Soing & Valleur.

ANTOINE Jacob, Seigneur de la Cottière (*b*), vivait noblement & fut pourvu de la charge de Capitaine-Châtelain du Chaſtelard en Dombes par Henri II, Roi de France, le 26 Février 1557 (*c*). Son fils lui ſuccéda.

Les de Jacob de la Cottière continuent à remplir la charge de Capitaines-Châtelains du Chaſtelard & de Lieutenants du Roi à Châtillon en Dombes juſqu'en 1646. Le 29 Avril 1679, JEAN-JOSEPH de Jacob, Capitaine au régiment de Piémont, épouſe Antoinette DE GUICHENON, Dame de Peneſſuy, fille & héritière de Samuel DE GUICHENON, Hiſtoriographe de France & de Savoie, Comte palatin du Saint-Empire, Chevalier des Saints Maurice & Lazare, &c. A partir de cette époque, la maiſon de Jacob écartèle des armoiries de Guichenon (*d*).

Les membres de cette maiſon ont toujours ſiégé aux Aſſemblées du corps de la Nobleſſe de Breſſe, depuis 1612.

PREMIER DEGRÉ.

ANTOINE Jacob, Seigneur de la Cottière, Capitaine-Châtelain du Chaſtelard en Dombes en 1557, épouſa Antoinette PICCATIER, dont un fils qui ſuit.

(*a*) Guichenon, *Hiſtoire de Breſſe.* — Archives de la famille.

(*b*) Cette terre, eſt ſituée dans la commune de la Chapelle du Chaſtelard, près Châtillon-les-Dombes. Pierre de Bourbon, Souverain de Dombes, la rendit allodiale, par acte du 21 Mai 1481 & la maiſon de Saint-Trivier l'a toujours poſſédée jusqu'à Jean de Saint-Trivier qui la vendit en cette qualité à Antoine de Jacob, dont la poſtérité en jouiſſait encore en 1789. Jean de Jacob prêta foi & hommage pour la ſeigneurie de la Cottière le 16 Juillet 1575. Repriſe du fief du 4 Juin 1602 pour ladite ſeigneurie, par Nobles Scipion & Guillaume de Jacob, & les 30 Décembre 1677 & 29 Juin 1679, repriſe du même fief par Dame Claudine de Roſſillon, veuve de Philippe de Jacob, Seigneur de la Cottière, en qualité de tutrice & de mère de leurs enfants. (Archives de la famille. — Guichenon, *Hiſtoire de Dombes.* — Jules Baux, *Breſſe & Dombes.*)

(*c*) Original en parchemin.

(*d*) Brevet d'armoiries (original en parchemin) & inſcription à l'Armorial général de France, ſigné Ch. d'Hozier, du 23 Mars 1698 (Regiſtre : *Bourgogne*) à Jean-Joſeph de Jacob, Écuyer, Seigneur de la Cottière en Dombes & de Penneſſuy en Breſſe. — Autre inſcription au même Regiſtre, au nom de *Joſeph* de Jacob, Prêtre, Bachelier en théologie & Curé à Paray.

II. DEGRÉ.

JEAN de Jacob, Écuyer, Seigneur de la Cottière (*a*), Capitaine-Châtelain de Châtillon en Dombes & du Chaſtelard (*b*), fut anobli par Charles-Emmanuel, Duc de Savoie, le 13 Octobre 1589 (*c*). Il teſta le 25 Octobre 1594. De Louiſe CHAPELIER DE LA MASSONNIÈRE, ſa femme, il eut :

1. SCIPION, Écuyer, Capitaine-Châtelain du Chaſtelard par Lettres de ſurvivance accordées, le 26 Novembre 1588, par François, Duc de Montpenſier & confirmées par Henri de Bourbon, Duc de Montpenſier, Souverain de Dombes le 14 Décembre 1595; Gentilhomme ſervant de ce dernier Prince. Il mourut ſans enfants.
2. GUILLAUME, qui ſuit.
3. JEAN, Chanoine & Doyen de l'égliſe Saint-Appolinaire à Meximieux.
4. ESTHER, mariée à Philippe ARCHIMBAUT, Avocat en Parlement à Lyon.
5. BÉNIGNE de Jacob, morte fille.

III. DEGRÉ.

GUILLAUME de Jacob, Écuyer, Seigneur de la Cottière, Capitaine-Châtelain du Chaſtelard par Lettres du 26 Juin 1609, & Lieutenant du Roi à Châtillon les Dombes, marié à Anne DE PÉLISSIER, fille d'Amé DE PÉLISSIER, Seigneur de Flavignerot & de Clenay, & de Philiberte DE SÈVE, fille de Nicolas DE SÈVE, Seigneur de Chiſſay & de Chamblay, Conſeiller du Roi & Préſident au Parlement de Bourgogne. Il teſta le 4 Janvier 1645. De ſon mariage ſont iſſus :

1. PHILIPPE, qui ſuit.
2 & 3. JEAN & CLAUDE, morts ſans poſtérité.
4. FRANÇOISE, morte avant ſon père.
5. MADELEINE, Religieuſe urſuline à Bellegarde.

IV. DEGRÉ.

PHILIPPE de Jacob, Ier du nom, Écuyer, Seigneur de la Cottière, Bezeneins & Chappuis, Lieutenant au régiment de La Motte-Houdancourt & après la mort de ſon père, Lieutenant du Roi à Châtillon par proviſion de Sa Majeſté Louis XIV, du 18 Avril 1646. Il épouſa, en premières noces par contrat du 25 Juin 1644 (*d*), Claudine DE BERGIER DE BIARD, fille de feu Benoît DE BERGIER, Écuyer, Seigneur de Biard. Il fut maintenu dans ſa nobleſſe par ordonnance du 8 Février 1666 (*e*), rendue par M. Bouchu, Conſeiller du Roi, Intendant en Bourgogne & Breſſe, Commiſſaire député pour la vérification des titres de nobleſſe. Il eut de ce premier mariage :

1, 2 & 3. ANNE, NICOLLE & CLAUDINE, Religieuſes à la Viſitation Ste-Marie de Bourg.

Par contrat du 20 Décembre 1652, il épouſa, en ſecondes noces, Claudine DE ROSSILLON, fille de César DE ROSSILLON, Écuyer, Seigneur de Langes en Bugey, dont huit enfants :

1. PIERRE, mort ſans alliance.
2. JEAN-JOSEPH, qui ſuit.

(*a*) Foi & hommage du 13 Août 1590.

(*b*) Proviſions du 11 Avril 1575, par Louis II de Bourbon, Duc de Montpenſier, original en parchemin — Lettres de fidélité du même pour la ſeigneurie de la Cottière, du 16 Juillet 1575.

(*c*) Original en parchemin. — (*d*) (*e*) Expédition.

3. JEAN, Écuyer, Seigneur du Chappuis, ſouche de la branche des Seigneurs de ce nom, épouſa, par contrat du 14 Octobre 1684, Marie-Gaſparde THILLION.
4. CLAUDE, Lieutenant au régiment de Picardie.
5. PHILIPPE, IIe du nom, qui fit la branche établie à Pont-de-Vaux. Il épouſa Demoiſelle Jeanne BERRUYER, de laquelle il eut :
   I. JEAN-BAPTISTE, mort en 1733 à l'armée d'Italie.
   II. CLAUDE, Religieux Profès des Jéſuites.
   III. MARGUERITE, Religieuſe aux Dames de la Propagation de la foi à Lyon.
   IV. BENOÎT-VICTOR, marié en 1745 à Philiberte COMTE DE MESSEY, de laquelle il eut un fils FRANÇOIS-PHILIBERT.
6. FRANÇOIS, mort jeune.
7. PHILIBERTE, Religieuſe.
8. MARIE-IRÉNÉE, morte ſans alliance.

V. DEGRÉ.

JEAN-JOSEPH de Jacob, Écuyer, Seigneur de la Cottière, Lieutenant au régiment de Piémont par brevet du 25 Novembre 1676, puis Capitaine, épouſa, par contrat du 29 Avril 1679, Antoinette DE GUICHENON, fille de Samuel DE GUICHENON, Seigneur de Penneſſuy & de Dame Claudine POLLIAT. De ce mariage ſont iſſus :

1. JEAN-LOUIS, qui ſuit.
2. PHILIBERTE, Religieuſe.
3. N. de Jacob, Religieux dominicain.

VI. DEGRÉ.

JEAN-LOUIS de Jacob, Écuyer, Seigneur de la Cottière & de Penneſſuy, Capitaine au régiment de Marcilly le 27 Octobre 1708, épouſa en premières noces, par contrat du 31 Janvier 1711, Françoiſe JORDAIN, fille de Pierre JORDAIN, Conſeiller du Roi, & de Catherine ANTELME DU VERGER; & en ſecondes noces, le 22 Mars 1731, Éliſabeth DE RAMBAUD. Du premier lit ſont iſſus :

1. JOSEPH-MARIE, Écuyer Seigneur de Penneſſuy, Chevalier de Juſtice des ordres royaux de N.-D. du Mont-Carmel & de Saint-Lazare de Jéruſalem par diplôme du 15 Juin 1725; mort à Verdun le 13 Juillet 1731 étant au régiment de Verdun.
2. PIERRE-MARIE, qui ſuit.

VII. DEGRÉ.

PIERRE-MARIE de Jacob, Écuyer, Chevalier des ordres royaux de N. D. du Mont-Carmel & de St-Lazare de Jéruſalem par diplôme du 28 Août 1730, Seigneur de la Cottière, de Penneſſuy & du Chappuis, Cadet Gentilhomme dans la compagnie de Metz, le 10 Mai 1733; Lieutenant au bataillon de Franche-Comté, & enſuite Lieutenant en ſecond au régiment de Bourbonnais (brevet du 8 Avril 1734), Syndic général du corps de la Nobleſſe de Breſſe, épouſa, par contrat du 26 Décembre 1739, Jeanne-Marie-Catherine PERRET, fille de Conſtantin PERRET, Conſeiller du Roi, & de Jeanne-Victoire VUILLARD, Dame de Charéziat. De cette union :

1. JEAN-LOUIS-VICTOR, qui ſuit.
2. ANTOINE, dont la branche eſt rapportée plus bas.

VIII. DEGRÉ.

JEAN-LOUIS-VICTOR de Jacob de la Cottière, Chevalier, Seigneur du Chappuis,

Lieutenant au régiment Royal-Barrois, Capitaine au régiment de Foix, Chevalier de Saint-Louis, né le 21 Février 1741, épouſa, par contrat du 24 Février 1772, Catherine DE WENDEL D'HAYANGE, fille de Charles DE WENDEL, Chevalier, Seigneur d'Hayange. Il ſe fit délivrer un certificat de nobleſſe par les Syndics généraux de la Nobleſſe de Breſſe, le 7 Avril 1779. De ſon mariage il eut :

1. PIERRE-VICTOR, qui ſuit.

2 & 3. ANNE-MARGUERITE & CATHERINE.

IX. DEGRÉ.

PIERRE-VICTOR de Jacob de la Cottière, Officier aux huſſards de Rohan, Chevalier de Saint-Louis le 29 Janvier 1817, épouſa en 1814 Catherine GERL, dont :

1. ANTOINE-VICTOR, qui ſuit.
2. ANNETTE, Religieuſe de Ste-Chrétienne de Metz.
3. JOSÉPHINE, Religieuſe de la Viſitation de Metz.
4. VICTORINE, mariée à M. A. LANG, Ingénieur civil des mines, Chevalier de la Légion d'honneur.

X. DEGRÉ.

ANTOINE-VICTOR de Jacob de la Cottière, Lieutenant-Colonel au 16e de ligne, Officier de la Légion d'honneur le 25 Avril 1865, décoré de la médaille de la valeur militaire de Sardaigne, a épouſé, le 28 Octobre 1849, Éliſa LE CAMPION, dont :

1. EDMOND-MARIE-PIERRE-ADRIEN-ALBERT, né le 7 Décembre 1850.

2 & 3. BERTHE & JEANNE.

BRANCHE CADETTE.

VIII. DEGRÉ.

ANTOINE de Jacob de la Cottière, Écuyer, Seigneur de Charéziat, Capitaine au régiment de Foix, Chevalier de Saint-Louis, né le 9 Juin 1749, aſſiſta le 23 Mars 1789 à l'aſſemblée des Gentilshommes du bailliage de Breſſe. Il avait épouſé, le 17 Janvier 1780, Jeanne-Marie PERRET DE CHARÉZIAT, fille de Louis-Joſeph-Ignace PERRET, Seigneur de Charéziat, dont il eut :

1. AGRICOLE-CATHERINE-VICTOR, qui ſuit.
2. HIPPOLYTE, ſans deſcendance mâle.
3. CÉSAR, ſans poſtérité.

IX. DEGRÉ.

AGRICOLE-CATHERIN-VICTOR de Jacob de la Cottière, né le 19 Juillet 1786, marié le 14 Juin 1826, à Jeanne-Antoinette DE PULLIGNIEU, dont :

JEAN-ÉTIENNE-EUGÈNE, qui ſuit.

X. DEGRÉ.

JEAN-ÉTIENNE-EUGÈNE de Jacob de la Cottière, Littérateur, né le 12 Janvier 1828, marié le 24 Janvier 1853, à Éliſe TURIN-CHALANDON, décédée le 11 janvier 1854; puis, en ſecondes noces, le 8 Juin 1857, à Sophie NOUVELLET. Sans enfants juſqu'à ce jour.

JACOBÉ,

Anciens Seigneurs de Luxémont, Goncourt, Frémont, Ablancourt, Naurois, Bois-du-Seigneur, Grand-Clos, les Marquets, Pringi, Soulanges, les Mazelins, &c.

EN CHAMPAGNE ET EN LANGUEDOC.

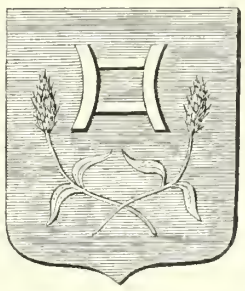

D'Azur à un Fer de moulin d'Argent, accoſté & ſoutenu de deux Épis d'Or, les tiges paſſées en ſautoir vers la pointe (a).

La famille de Jacobé, l'une des plus anciennes de la province de Champagne, eſt originaire de Vitry-en-Perthois. Le fameux incendie de cette ville par l'Empereur Charles-Quint, en 1544, ayant détruit ſes archives, ne lui permit d'établir ſa généalogie, ſur preuves écrites, qu'à partir de GILLES Jacobé, Écuyer, Archer de la compagnie du Roi, qui vivait au XVe ſiècle.

La deſcendance de GILLES Jacobé, IIe du nom, qui remplit de tout temps à Vitry des charges dans les ordres judiciaire & adminiſtratif, a fourni pluſieurs Maires à cette ville, deux Préſidents de la Cour ſouveraine de Commercy, & dans l'armée de nombreux Chevaliers de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, dont l'un, Jacobé, Seigneur de Farémont, Capitaine de grenadiers au régiment Dauphin, fut tué pour le ſervice du Roi en 1747 au ſiége de Berg-op-Zoom. Elle était repréſentée en 1789 à l'Aſſemblée de la Nobleſſe du bailliage de Vitry-le-François par :

1. AUGUSTIN-JEAN-BAPTISTE Jacobé de Trigny, Écuyer, alors Officier d'infanterie, devenu depuis cette époque Général de brigade & l'un des Commandeurs de la Légion d'honneur.

2. FRANÇOIS-GILLES Jacobé, Écuyer, Seigneur d'Arambécourt.

3. ANTOINE-POLYCARPE Jacobé des Clozets, Écuyer, Officier au régiment de Beauvaiſis.

L'un des membres de cette famille, littérateur ſavant & diplomate habile, connu ſous le nom de Frémont d'Ablancourt, après avoir ſervi dans l'armée de Turenne, qui l'honorait d'une eſtime toute particulière, devint Maître d'hôtel du Roi Louis XIV, & repréſenta ce Monarque auprès de diverſes Cours ſouveraines, entre autres auprès de celle de Portugal, durant l'expédition du Maréchal de Schomberg.

JEAN Jacobé, Écuyer, Maître d'hôtel ordinaire du Roi, & JÉRÉMIE, ſon frère, Lieutenant d'une compagnie au régiment de Fabert, Sieurs de Frémont & d'Ablancourt, n'ayant pu établir par preuves écrites, à cauſe des déſaſtres de l'incendie de Vitry, qu'à partir de GILLES Jacobé, devant la Commiſſion inſtituée à

(a) Une branche de cette famille portait : *d'Or au Fer de moulin de Gueules;* & une autre branche cadette ajouta en chef un *Lambel de trois pendants d'Or.*

cet effet, furent maintenus dans leurs prérogatives nobiliaires comme iſſus d'une noble race, par arrêt du Conſeil d'État du Roi, tenu à Saint-Germain-en-Laye, le lundi 18 Juin 1668.

Plus tard, Gilles Jacobé, Ve du nom, Seigneur de Vienne, &c., Marc-Henri & Louis Jacobé de Naurois & d'Ablancourt, originaires également de la Champagne, obtinrent une atteſtation de nobleſſe de race de Meſſire Anne de Joyeuſe, Comte de Grandpré, Lieutenant général des provinces de Champagne & de Brie, qui certifie en outre qu'ils ſont petits-neveux de Jean & Jérémie, les maintenus de 1668. Ce document eſt daté de Paris le 15 du mois de Juin 1728.

Le 26 Mai 1679, Henri Jacobé, Seigneur de Naurois, Luxémont & Goncourt, Officier de la maiſon de Monſeigneur le Prince de Condé, rendit hommage à Louis-Joſeph, Duc de Vendôme, de Beaufort, d'Étampes, de Mercœur, de Ponthieu, &c., Baron de Larzicourt, pour la ſeigneurie de Naurois qui relevait de ladite baronnie.

Le 1er Décembre 1699, Louis Jacobé, Seigneur de Naurois, héritier de feu Jérémie Jacobé, Écuyer, Seigneur d'Ablancourt, rendit hommage au Roi pour la terre ſeigneuriale d'Ablancourt, mouvant de Sa Majeſté, à cauſe de ſon château de Vitry, & des fiefs nobles appelés le Bois-du-Seigneur & le Grand-Clos.

Une troiſième confirmation de nobleſſe de race eut lieu, par arrêt du Conſeil d'État du Roi, rendu à Verſailles le 7 Avril 1778, en faveur de Meſſire Claude-Louis Jacobé de Naurois, Écuyer. Le même fut convoqué à l'Aſſemblée générale de la Nobleſſe, tenue à Senlis le 11 Mars 1789, ſous la qualification de Seigneur des Marquets à Villers-Saint-Paul. Son fils Gérard-Marie Jacobé de Naurois, Ingénieur des mines, ſe fixa en Languedoc vers 1797 où il épouſa Demoiſelle Marie-Gabrielle-Roſe de Solages. Il eſt auteur de la branche réſidant actuellement à Toulouſe.

Les trois premiers degrés de la généalogie de cette famille ſont compris dans l'arrêt de maintenue de nobleſſe de race, obtenu par Jean & Jérémie Jacobé, Sieurs de Frémont & d'Ablancourt, le 18 Juin 1668.

PREMIER DEGRÉ.

Gilles Jacobé, Écuyer, Garde du corps, autrement Archer de la compagnie du Roi, vivant au XVe ſiècle, épouſa Demoiſelle Éliſabeth de Marolles, dont il eut :

1. Gilles, IIe du nom, Écuyer, auteur des branches de Pringi, de Soulanges, des Mazelins, de Trigny, &c.
2. Nicolas, qui ſuit.

II. DEGRÉ.

Nicolas Jacobé, Écuyer, ſeul Élu pour le Roi en l'élection de Vitry-le-François, avait épouſé Nicolle Mauclerc. Il fut l'auteur des branches dites de Frémont, d'Ablancourt, de Naurois, &c. De ſon mariage il eut :

III. DEGRÉ.

Jean Jacobé, Écuyer, Seigneur de Luxémont, Licencié en lois & Avocat en Parlement, épouſa, le 24 Juin 1573, à Vitry, Suzanne Varnier. Il mourut le 14 Avril 1606, fort aimé, fort eſtimé & univerſellement regretté, laiſſant pour enfants :

1. Louis Jacobé, qui ſuit.
2. Jean Jacobé, Écuyer, Seigneur de Luxémont & d'Ablancourt, Cornette de la compagnie du Sieur de Corberon l'an 1614, Lieutenant dans le régiment de Champagne en 1618, Capitaine au régiment d'Andelot en 1625, Maître par-

ticulier des Eaux & Forêts au bailliage de Vitry-le-François en 1626; marié, le 4 Juin 1618, à Demoiſelle Marie PERROT, ſœur du célèbre Perrot d'Ablancourt. Elle le rendit père de :

I. JEAN Jacobé, Écuyer, Seigneur de Frémont & d'Ablancourt, né à Vitry-le-François le 5 Septembre 1621, attaché en 1641 & 1642 à la compagnie colonelle du régiment infanterie-françaiſe du Comte de Coligny, entretenu pour le ſervice des Pays-Bas; Cornette au régiment de Duras, armée d'Allemagne, en Mai 1646, puis Lieutenant de la meſtre de camp du régiment de Fabert; nommé plus tard par le Roi Cornette de la compagnie de chevau-légers du Sieur de Gournay, & enfin honoré par le Maréchal de Turenne d'un certificat des ſervices par lui rendus dans les armées de Sa Majeſté.

Revêtu, le 15 Janvier 1650, de la charge de Maître d'hôtel ordinaire du Roi, il fut enſuite employé pour ſon ſervice à diverſes miſſions diplomatiques, particulièrement en 1663, ſous le titre *d'Envoyé de Sa Majeſté très-chrétienne Louis XIV en Portugal*, pays dont il a écrit l'hiſtoire depuis le traité des Pyrénées, de 1659 juſqu'à l'année 1668, dans ſes *Mémoires*, imprimés en 1701. A la révocation de l'Édit de Nantes, il ſe réfugia pour cauſe de religion en Hollande, à la Haye, où il ne s'occupa plus que de travaux littéraires. Il fit ſon teſtament le 12 Août 1693 & mourut la même année, ſans avoir été marié. Il avait été maintenu dans ſa nobleſſe de race par arrêt du Conſeil du 18 Juin 1668, avec ſon frère Jérémie.

II. JÉRÉMIE Jacobé, Écuyer, Seigneur d'Ablancourt, né à Vitry-le-François le 28 Mai 1629, Lieutenant d'une compagnie au régiment de Fabert, & en 1674, Maréchal des logis de la compagnie des Gentilshommes de l'arrière-ban du bailliage de Vitry; épouſa, le 23 Septembre 1660, Demoiſelle Sarah DE GOULON, & mourut, ſans poſtérité, au mois de Mai 1698.

III. PIERRE Jacobé, Écuyer, Seigneur de Luxémont, né le 22 Mai 1626, mort jeune & garçon, après avoir ſervi, comme ſes frères, notamment en 1647 & 1648 dans l'armée d'Allemagne.

IV. MARIE Jacobé, mariée, le 5 Février 1642, à Chriſtophe BOUCHERAT, Écuyer, Seigneur d'Athie, de la même famille que le Chancelier de ce nom; morte ſans enfants.

IV. DEGRÉ.

LOUIS Jacobé, Écuyer, Seigneur de Luxémont, Maitre particulier des Eaux & Forêts au bailliage de Vitry-le-François, épouſa en 1609 Suzanne ROUSSEL, fille de Paul ROUSSEL, Seigneur des Landres, & de Claude GUILLEMIN, laquelle deſcendait de Jean de Vouthon, oncle maternel de Jeanne d'Arc, dite *la Pucelle d'Orléans*; de ce mariage il eut :

1. LOUIS, né le 31 Août 1620, mort ſans avoir été marié.
2. PIERRE, né le 31 Mars 1625, mort jeune.
3. HENRI Jacobé de Naurois, qui ſuit.
4. JEAN Jacobé, Écuyer, Avocat en Parlement, né à Vitry le 8 Janvier 1618, marié à Demoiſelle Judith VARNIER, dont :
   SUZANNE Jacobé, qui épouſa Jean DOMINÉ.
5. JEANNE Jacobé, née le 13 Février 1615, mariée, à Vitry-le-François, le 26 Janvier 1640, à Jacques VARNIER, dont une fille.

V. DEGRÉ.

Henri Jacobé, Seigneur de Naurois, de Luxémont & de Goncourt, Écuyer, Avocat en Parlement & Officier de la maiſon du grand Condé, né à Vitry-le-François le 2 Janvier 1623, mort en 1685, avait épouſé, le 20 Septembre 1648, Jeanne Mauclerc, dont il eut :

VI. DEGRÉ.

Louis Jacobé, Seigneur de Naurois & Goncourt, Écuyer, Avocat en Parlement & Préſident des Tréſoriers de France à Châlons en 1711, né à Vitry-le-François le 16 Février 1656, mort à Paris le 23 Mai 1723. Lors de la révocation de l'Édit de Nantes il émigra avec ſa famille en Hollande, d'où il rentra en France quelques années plus tard, après avoir abjuré le proteſtantiſme. Il rendit hommage au Roi, le 1er Décembre 1699, pour les fiefs nobles à lui échus en ligne collatérale, par le décès de Jérémie Jacobé d'Ablancourt, Écuyer, l'un des maintenus. Il avait épouſé, le 14 Janvier 1685, Jeanne Mauclerc, qui lui donna :

1. Marc-Henri Jacobé de Naurois, Écuyer, né le 27 Septembre 1691 à Amſterdam, Préſident-Tréſorier de France à Paris, mort célibataire.
2. Louis Jacobé de Naurois d'Ablancourt, qui ſuit.
3. Jeanne, mariée, à Paris, le 29 Septembre 1703, à Meſſire Benoît-Pierre Morel, Vicomte de Vindé, Préſident à la Cour des aides de Paris.
4. Marguerite, qui épouſa François Jacobé de Couvrot.
5. Suzanne, mariée à Louis-François de Villiers, Écuyer, Capitaine au régiment de Louvigny & Chevalier de Saint-Louis.
6. Marie, qui épouſa Claude-François-de-Paule du Bois.

VII. DEGRÉ.

Louis Jacobé, Écuyer, Seigneur de Naurois, Ablancourt, Goncourt & autres lieux, né à Amſterdam, où la famille s'était réfugiée pour cauſe de religion, le 28 Octobre 1696, nommé Lieutenant au régiment de Meuſe le 20 Août 1721 ; puis, en 1726, Capitaine au même régiment ; & enfin, en 1733, Officier de la maiſon de Monſeigneur le Duc d'Orléans, premier Prince du ſang. Il épouſa, à Saint-Dizier, par contrat du 29 Février 1726, Demoiſelle Louiſe-Dorothée Collin de Morambert, petite-fille de Jean Racine. Elle le rendit père de :

1. Louis-Marc, né à Paris le 21 Mars 1727, mort en Juillet ſuivant.
2. Louis, né le 18 Octobre 1738, mort à Langres le 17 Janvier 1740.
3. Claude-Louis, qui ſuit.
4. Louise-Suzanne, née à Naurois le 6 Juin 1728, mariée à François-Remy Gillet, en la ville de Langres, où elle décéda le 11 Avril 1785.
5. Marie-Françoise-Dorothée, née à Naurois le 19 Août 1730, morte célibataire à Langres le 4 Septembre 1809.
6. Angélique, née à Naurois le 2 Avril 1732, morte jeune.
7. Marie-Françoise-Julie, née à Naurois le 15 Octobre 1733, morte célibataire à Langres le 7 Janvier 1788.
8. Marguerite, née à Naurois le 30 Décembre 1734, morte le 17 Janvier ſuivant.
9. Antoinette-Agathe, née à Naurois le 25 Janvier 1736, morte à Châlons-ſur-Marne le 19 Octobre 1749.
10. Françoise-Angélique, née le 22 Avril 1737, mariée à Joſeph-Pierre-Salomon Gravet d'Huisseau, Tréſorier de France à Sully, où elle eſt morte.

VIII. DEGRÉ.

Claude-Louis Jacobé de Naurois, Écuyer, né à Langres le 6 Juin 1741, décédé à Paris le 10 Novembre 1819, Directeur pendant plus de cinquante ans, puis Adminiſtrateur de la manufacture royale des glaces de Saint-Gobain, réuſſit à ſauver ce grand établiſſement de la ruine par ſa fermeté à contenir les ouvriers dans les temps les plus orageux de la Révolution, conduite dont il fut félicité par Napoléon devenu chef du gouvernement (*a*). Il avait épouſé, par contrat paſſé à Paris le 21 Février 1772, Demoiſelle Catherine-Roſalie Guérin de la Marre, dont il eut :

1. Gérard-Marie, qui ſuit.
2. Edme-Louis, né à Paris le 30 Juin 1776, mort le 28 Octobre ſuivant.
3. Louis, né à Paris le 20 Novembre 1777, mort le 5 Juillet 1783.

IX. DEGRÉ.

Gérard-Marie Jacobé de Naurois, né le 10 Mai 1773 à Paris où il décéda le 1er Juin 1824, eut pour marraine ſa grand'tante Marie Preſle, veuve de Louis Racine ; Officier d'artillerie, puis Ingénieur des Mines & en 1815 Chef de la légion de la garde nationale du canton de Villemur (Haute-Garonne) ; il épouſa, à Blaye (Tarn), le 26 Février 1797, Demoiſelle Marie-Gabrielle-Roſe de Solages (*b*), dont :

1. Édouard-Gabriel, né à Blaye (Tarn) le 23 Février 1799, Lieutenant au 5e de ligne le 11 Septembre 1816, démiſſionnaire en 1824.
2. Auguste-Louis, qui ſuit.
3. Gabriel-Paulin, né à Blaye le 2 Janvier 1805, Garde du corps du Roi, démiſſionnaire en 1830, aujourd'hui Maire de la ville de La Caune (Tarn), marié, à Toulouſe, le 18 Avril 1838, avec Demoiſelle Marie-Auguſtine-Louiſe de Cluzel, dont il a :
   I. Antoinette-Marguerite-Marie, mariée en 1866 à Arthur, Vicomte de Fautereau, Zouave pontifical, bleſſé à Caſtelfidardo, Chevalier de Pie IX.
   II. Jeanne-Marie.
   III. Ludovic-Paulin.
4. Charles-Hippolyte, né à Blaye le 14 Décembre 1807, marié, le 5 Août 1846, à Lupiac (Gers), à Demoiſelle Joſèphe-Pierre-Laurencie de la Coste, petite-fille, par ſa mère, de M. le Marquis du Lyon. De cette union :
   I. Gabriel-Gérard.
   II. Joséphine-Marie-Angèle.
5. Gabriel, né le 22 Octobre 1809 à Villemur (Haute-Garonne), marié, à Paris, le 2 Juillet 1859, avec Demoiſelle Blanche-Claire de Gombault dont :
   I. Marie-Victorine.

(*a*) Il reçut, le 1er Mai 1801, de M. Frochot, Préfet de la Seine, avec M. Bénard, fabricant, ſucceſſeur de Reveillon & Maire de l'Arrondiſſement, l'importante miſſion de réſoudre une ſérie de queſtions tendant à ranimer les manufactures, le commerce & l'induſtrie de Paris, dont la Révolution avait ſuſpendu toute l'activité. Il avait été nommé, le 19 Septembre 1789, par l'Aſſemblée générale des volontaires du faubourg Saint-Antoine, Capitaine de la 1re compagnie de la garde nationale du diſtrict ; — le 11 Octobre 1790, par l'Aſſemblée primaire, l'un des dix-huit Électeurs de la ſection des Quinze-vingts, faubourg Saint-Antoine ; — le 2 Vendémiaire an IV (Septembre 1795), Électeur de la même ſection ; — en 1800, Membre du Conſeil général de la Seine ; — le 25 Décembre 1802, Préſident de l'Aſſemblée du canton de la huitième municipalité de Paris pendant cinq ans ; — le 9 Mars 1803, Préſident du troiſième collége électoral de l'Arrondiſſement de Paris ; — le 28 Juillet 1803, Député de Paris au Corps légiſlatif ; — le 26 Octobre 1804, pour aſſiſter au couronnement de l'Empereur ; — le 11 Novembre 1807, candidat au Corps légiſlatif ; — le 17 Juillet 1808, Préſident pour cinq années à l'Aſſemblée du canton de la huitième municipalité de Paris ; — le 19 Juin 1813, Préſident pour cinq ans de la même Aſſemblée ; — le 20 Décembre 1814, Chevalier de la Légion d'honneur.

(*b*) Voir plus loin à l'article de Solages.

II. Blanche-Élisabeth-Louise.

6. Gabriel-Louis, né à Villemur le 22 Décembre 1815, mort à Toulouſe le 13 Février 1853, ſans avoir été marié.
7. Élisabeth-Gabrielle-Louise, née à Villemur le 14 Janvier 1813, mariée, à Toulouſe, le..... Juin 1836, à M. Théophile de Rivals-Mazères, dont un fils : Alphonse-Charles-Marie, qui a épouſé, à Arras, le 4 Septembre 1866, Marie-Céline-Adélaïde-Roſalie Gottran.

X. DEGRÉ.

Auguste-Louis Jacobé de Naurois, né à Blaye (Tarn) le 2 Mars 1803, marié, à Toulouſe, le 15 Juin 1830, à Demoiſelle Marie-Gabrielle de Solages, ſœur conſanguine de ſa mère. De cette union, contractée avec diſpenſes de la Cour de Rome, du 30 Mars 1830 & de Sa Majeſté par ordonnance royale du 12 Mai ſuivant :

1. Albert-Gabriel-Gérard Jacobé de Naurois, né à Toulouſe le 29 Janvier 1833, marié, le 17 Juin 1867, à Clermont-Deſſous (Lot-&-Garonne), à Demoiſelle Louiſe-Paule-Marie-Octavie de Sevin-Lisle.
2. Gabrielle-Marie, née à Blaye (Tarn) le 4 Juillet 1831, mariée, à Toulouſe, le 2 Octobre 1855, à M. Louis-Joſeph-Marcel de Puymirol, Élève de l'École polytechnique, Capitaine d'État-major démiſſionnaire, fils de M. Joſeph-Louis de Puymirol, Officier ſupérieur d'artillerie, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, & de Dame Marie-Caroline-Dominique de Reynal-Montamat, couſine-germaine de M. le Comte de Montbel, Miniſtre du Roi Charles X. De cette union ſont nées à Toulouſe trois filles :
   I. Cécile-Joséphine-Marie.
   II. Joséphine-Marie-Suzanne.
   III. Joséphine-Marie-Marthe.
3. Gabrielle-Jeanne Jacobé de Naurois, née le 17 Octobre 1841 à Toulouſe où elle s'eſt mariée, le 30 Mai 1864, à M. Félix-Théodore de Sevin (Branche des Barons de Ségougnac), Élève de l'École ſpéciale militaire & Officier d'infanterie, démiſſionnaire, dont deux fils : Marie-Auguste-Édouard & Marie-Anatole-Jean, & une fille : Maria-Joséphine-Marguerite.

Alliances : La famille de Jacobé a eu des alliances diſtinguées avec les maiſons de : de Marolles, Mauclerc, même famille que celle des Barons de Mauclerc établie en Allemagne depuis la révocation de l'Édit de Nantes; de Boucherat, Perrot d'Ablancourt, Morel de Vindé, Collin de Morambert, petite-fille du grand Racine, de Solages, de Puymirol, de Sevin, &c.

Auteurs a consulter : Le généalogiſte d'Hozier. — Pierre Bayle, *Dictionnaire hiſtorique.* — Moreri, *Dictionnaire hiſtorique.* — *Mémoires de Monſieur d'Ablancourt, Envoyé de Sa Majeſté Très-Chrétienne en Portugal.* Imp. à Amſterdam, chez Louis de Lorme, en 1701, pages 127 & ſuivantes. — *Biographie univerſelle* de Michaud. — Bouillet, *Dictionnaire d'Hiſtoire & de Géographie*, &c. (Voir ces différents Dictionnaires au mot : Frémont) (*a*). — *Le Nobiliaire Touloufain*, par Alphonſe Bremond, 1863, tome II, page 10.

(*a*) Les auteurs de ces Dictionnaires le ſont généralement copiés, notamment pour l'article Frémont d'Ablancourt (*Nicolas de*), qui eſt fautif. Le nom patronymique Jacobé a été omis & ſon nom de baptême qui eſt *Jean* eſt changé en celui de *Nicolas*. Ses véritables noms, d'après ſon acte de baptême, ſont : *Jean Jacobé, Sieur de Frémont & d'Ablancourt*, fils de Jean Jacobé, Seigneur de Luxémont, Maître des Eaux-&-Forêts au bailliage de Vitry en Champagne, & de Marie Perrot, ſœur de Nicolas Perrot d'Ablancourt, le célèbre traducteur. Il n'eſt pas né à Paris, vers l'an 1625, mais bien à Vitry-le-François, le 5 Septembre 1621.

DE JUILLAC DE VIGNOLES DE PICQUET,

Anciens Seigneurs du fief vicomtal de Juillac, Seigneurs & Barons de Vignoles, Seigneur de Picquet, Barons de Montégut-Savez, &c.

GASCOGNE, LANGUEDOC, PROVENCE.

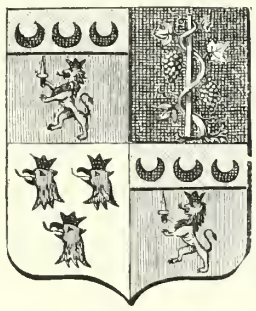

Écartelé : aux 1er *&* 4e, *de Gueules au Lion d'Or, armé, lampaſſé & couronné de Sable, tenant en dextre une Épée en pal d'Or; au Chef d'Or, chargé de trois Croiſſants de Sable*, qui eſt DE JUILLAC; *au* 2e *de Sable au Cep de vigne d'Argent, contournant un Échalas de même,* qui eſt DE VIGNOLES; *au* 3e *d'Argent à trois têtes d'Aigle, arrachées de Gueules, becquées, languées & couronnées de Sable,* qui eſt DE PICQUET; *ſur le tout, un Heaume de Comte coiffé de la couronne comtale.* CIMIER : *Le lion de l'Écu tenant en feneſtre une banderole ſur laquelle eſt écrit :* Nunquam impune! *qui eſt le cri de guerre.* DEVISE : Semper audax & fortis.

La maiſon de Juillac, d'origine chevalereſque, eſt une des plus anciennes de Gaſcogne, dont elle eſt originaire. Sa généalogie a été dreſſée par d'Hozier à l'occaſion des preuves faites devant lui par deux membres de cette famille (*a*). Toutefois elle n'établit la filiation ſuivie qu'à partir de JEAN de Juillac, vivant en 1425, tandis que les recherches récentes entrepriſes par l'Abbé Monlezun, auteur conſciencieux d'une hiſtoire de Gaſcogne, permettent actuellement de la faire remonter à l'an 1055, à l'aide des renſeignements puiſés dans les chroniques, dans les cartulaires & dans les documents conſervés aux archives de la province (*b*). D'après ſes renſeignements, cette maiſon doit ſon nom patronymique de Juillac au fief du même nom qu'elle reçut d'abord en pleine ſuzeraineté au XIIe ſiècle, enſuite en toute propriété des Comtes de Pardiac, à la fortune deſquels elle fut intimement liée. JEAN Ier, Seigneur de Juillac, combattit avec Raimond, Comte de Toulouſe, au ſiége de cette ville en 1217, à celui de Montauban & à la défenſe de Caſtelnaudary. Son petit-fils GUILHEM-AMALVIN Ier fut inveſti du droit de propriété du fief de Juillac, érigé enſuite en vicomté en faveur du fils de celui-ci GUILHEM-AMALVIN II. Toutefois le titre de Vicomte n'a pas été porté par ſes deſcendants bien que le fief vicomtal ne ſortit de la famille qu'en 1630. Guilhem-Amalvin II eut pour fils JEAN II de Juillac, père lui-même de JEAN (III) de Juillac, qui ſuit & par lequel d'Hozier commence la filiation non interrompue (*c*).

PREMIER DEGRÉ.

JEAN Ier (III), Seigneur de Juillac, Homme d'armes en 1425 de la compagnie de Xaintrailles, avait épouſé en 1399 Régine D'ANTRAS, dont il eut :

(*a*) Bibliothèque impériale, Cabinet des titres.

(*b*) Cette nouvelle filiation ſe trouve rapportée, d'après le travail de l'Abbé Monlezun, dans l'*Annuaire de la Nobleſſe*, de M. Borel d'Hauterive, année 1866, p. 175.

(*c*) Cette filiation a été inſérée dans le *Nobiliaire* de Saint-Allais, t. X.

1. ARNAUD-BERNARD, qui ſuit.
2. GUILLAUME, non marié.
3. GÉRAUDE, qui épouſa Pierre DE PALATS.

II. DEGRÉ.

ARNAUD-BERNARD, Seigneur de Juillac, Capitaine de Saint-Beat en 1423, marié, en Mars 1442, à Catherine DE VIGNOLES, ſœur d'Étienne de Vignoles, dit *La Hire*, créé Baron par Charles VII. Celui-ci n'ayant pas de poſtérité, légua ſon nom & ſes armes à toute la deſcendance de ſon beau-frère, par acte de 1442, confirmé en 1447. La ſeigneurie de Vignoles fut acquiſe en 1443 par Arnaud-Bernard de Juillac.

III. DEGRÉ.

BERTRAND Ier (II), Seigneur de Juillac, Baron de Vignoles, fils unique du précédent, fut Capitaine de Lombez en 1463. Il épouſa en 1475 Iſabeau DE SAINT-LOUP, dont il eut :

1. BERTRAND, qui ſuit.
2. BERNARD, non marié.
3. RAYMOND, Chanoine de Lombez, qui teſta le 15 Octobre 1551.
4. PIERRE, dont la branche s'éteignit dans la perſonne de ſon fils PIERRE, qui ne laiſſa qu'une fille nommée DENISE, mariée à Jean DE PICQUET.

IV. DEGRÉ.

BERTRAND II (III), Seigneur de Juillac, Baron de Vignoles, Capitaine de Lombez à la mort de ſon père, avait épouſé en 1515 Fleurette DE POLASTRON, dont il eut :

1. ARNAUD-GUILLAUME, marié en troiſièmes noces, en 1553 à Jeanne DE VIMONT-BASSABAT dont il n'eut pas d'enfants & à laquelle il légua la baronnie de Vignoles.
2. JEAN, qui ſuit.
3. ANTOINE, non marié.
4. CATHERINE, qui épouſa Dominique DE VIEUXFOIN.

V. DEGRÉ.

JEAN II, Seigneur de Juillac, Maréchal des Logis de Monſieur de la Valette, épouſa en premières noces, en 1557, Anne DE DUFAUR DE PIBRAC, & en ſecondes noces, en 1568, Deniſe DE PICQUET, ſa nièce, fille unique de Noble Jean DE PICQUET, (voir plus haut au IIIe degré), lequel fit donation de ſes biens, le 9 Mars 1568, au premier mâle, à la charge de porter le nom de Picquet. Il eut de ces deux alliances :

1. ARNAUD-GUILHEM (Ier lit), Seigneur de la Coronne & de Tulle dans le Lectourois. Il alla s'établir en Béarn, après ſon mariage avec Marianne DE BIVÈS, & y fonda la branche aînée de Juillac, aujourd'hui éteinte.
2. DOMINIQUE (IIe lit), qui ſuit.
3. JEANNE, femme de Jean GASQUI DE MONTGAILLARD.

VI. DEGRÉ.

DOMINIQUE Ier, Seigneur de Juillac (juſqu'en 1630), Baron de Vignoles du chef de ſa tante de Vimont, dont il fut l'héritier, & Seigneur de Picquet du chef de ſa mère, qui avait mis pour condition expreſſe du mariage de ſon fils que le nom & les armes

de Picquet ſeraient toujours réunis à celles de Juillac. Il avait épouſé, par contrat du 6 Janvier 1594, Marie DE COCY-MANGON DE PORDÉAC, qui lui donna ſix garçons & ſix filles. Il décéda en 1637.

1 & 2. JEAN, né en 1592, & autre JEAN, né en 1597.
3 & 4. PIERRE & DOMINIQUE, tués, ainſi que les deux précédents, à côté de leur père au ſiége de la Rochelle.
5. ABRAHAM, qui ſuit.
6. BERTRAND III, tué au ſiége de Montauban.
7. JEANNE, mariée à Pierre D'OLIVIER, Conſeiller du Roi.
8. CATHERINE, mariée à Jacques-Louis, Seigneur DE BEAUPUY.
9. MARGUERITE, mariée à Dominique DE COURTADE.
10. BERTRANDE, mariée à Jean DE CAUMARTIN, Seigneur de Sarrans.
11. LOUISE, mariée à Pierre DE GASTON, Seigneur de Laſhomes.
12. MARIE, non mariée.

Dominique vendit en 1630 ſa ſeigneurie de Juillac pour doter ſes filles.

VII. DEGRÉ.

ABRAHAM, né en 1602, après avoir ſervi avec ſon père & ſes frères dans les guerres du Roi Louis XIII, épouſa, par contrat du 23 Juillet 1628, paſſé devant Louis Barra, Notaire royal, Anne DU BARRY, fille de Noble Daniel DU BARRY. Il décéda en 1669. De ſon mariage il eut :

1. PIERRE-DANIEL, Chanoine de Lombez.
2. DOMINIQUE, qui ſuit.

VIII. DEGRÉ.

DOMINIQUE III, né en 1634, après la campagne de Hollande & de Franche-Comté, épouſa, par contrat paſſé le 28 Décembre 1673, devant Jean de la Porte, Notaire royal de la ville de Gimont, Anne DE LAMEZAN, fille de Noble François DE LAMEZAN, & de Demoiſelle Marie DE FLURIAN.

Il fut déchargé, ainſi que ſon frère Daniel, du droit de franc fief, en qualité de Noble, par jugement de maintenue délivré le 30 Avril 1700 (*a*), par M. Legendre de Lormoy, Intendant de Guyenne, & mourut en 1703, laiſſant de ſon mariage :

1. FRANÇOIS, qui ſuit.
2. MARCEL, Chanoine de Lombez & Religieux à l'abbaye de la Garde-Dieu.

IX. DEGRÉ.

FRANÇOIS Ier de Juillac, Seigneur Baron de Vignoles, Seigneur de Picquet, né en 1676, épouſa, par contrat du 22 Mai 1700, Marguerite DE GATIGNOL, fille de Noble Jean-Baptiſte DE GATIGNOL, Conſeiller au Parlement, & de Demoiſelle Catherine D'ASTUGUES. Il vendit ſon fief de Vignoles, & décéda en 1765, ne laiſſant qu'un fils, qui ſuit.

X. DEGRÉ.

COME Ier de Juillac, Baron de Vignoles juſqu'en 1748, Seigneur de Picquet, Baron de Montégut-Savez, de Sauvimont & de Sainte-Loubes, né en 1707, Lieutenant-Colonel du régiment Royal-Cravates, cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, Commandeur de Saint-Lazare & du Mont-Carmel, fit ſes preuves pour ces différents

(*a*) Expédition ſur papier. Bibliothèque Impériale, Cabinet des titres.

ordres, en Mars 1769, devant d'Hozier (Cab. des Titres). Il prit part aux batailles de Rocou, de Fontenoy, de Lawfeld. Ayant eu le bras caſſé à cette dernière, il ſe retira du ſervice & fut créé Premier Gentilhomme de Mademoiſelle de Clermont, Princeſſe du ſang, puis Maître d'hôtel de la Reine Marie Leczinska. Ce fut alors qu'il fut créé Comte à brevet le 21 Juillet 1757. Il épouſa, par contrat paſſé le 17 Mai 1758, par-devant Gervais, Conſeiller Notaire du Roi, Demoiſelle Zélie-Catherine DE MORIN, & décéda en 1769. De ſon mariage vinrent :

1. FRANÇOIS-MARIE-NICOLAS-COME, qui ſuit & qui continue la branche aînée.
2. JOSEPH-ANGÉLIQUE, auteur de la ſeconde branche.
3. FRANÇOIS, non marié.
4. JOSÉPHINE, mariée au Comte DE VILLENEUVE-LANRAZOUS.

XI. DEGRÉ.

FRANÇOIS-MARIE-NICOLAS-COME II, né en 1759, Comte de Juillac (*a*) de Vignoles de Picquet, Seigneur & Baron de Montégut-Savez, Lieutenant-Colonel de cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, épouſa en 1798 Éliſabeth-Amable DE TOUSSAINT-PANAGE. Il décéda en 1847, laiſſant deux fils :

1. HENRI, qui ſuit.
2. ELZÉAR, Lieutenant-Colonel de cavalerie en retraite, Chevalier de la Légion d'honneur, qui de ſon mariage avec Marie DESCLAUX n'a eu que trois filles. Il eſt décédé en 1870.

XII. DEGRÉ.

HENRI Ier, né en 1801, Comte de Juillac de Vignoles de Picquet, Colonel de cavalerie, Commandeur de la Légion d'honneur, marié en 1831 à Victoire GOUJON, mort en Avril 1866, laiſſant :

1. COME, qui ſuit.
2. MARIE, mariée au Baron GAY DE VERNON, Chef d'eſcadrons de cavalerie, Chevalier de la Légion d'honneur.

XIII. DEGRÉ.

COME III, Comte de Juillac, Lieutenant de dragons, né en 1834, chef actuel de la branche aînée.

SECONDE BRANCHE.

XI. DEGRÉ.

JOSEPH Ier — ANGÉLIQUE, Chevalier, Baron de Montégut-Savez (*b*), connu ſous le nom de Vicomte de Juillac de Vignoles de Picquet, né le 12 Juillet 1764, fit ſes

(*a*) Qualifié ainſi dans les États militaires juſqu'en 1792, pendant qu'il était Capitaine dans Royal-Champagne, cavalerie ; — dans le procès-verbal de l'Aſſemblée des Gentilshommes du comté de Comminges & de Nébouzan, pour l'élection des Députés aux États généraux en 1789, & dans les actes depuis la Reſtauration juſqu'en 1847, époque de ſa mort.

(*b*) Procès-verbal de l'Aſſemblée des Gentilshommes en 1789 dans *Les États de Comminges & du Nébouzan aſſemblés à Muret*, ſupplément à l'ouvrage : *Notice hiſtorique ſur l'arrondiſſement de Muret*, par P.-F. Fons. Muret, 1852, in-8. La baronnie de Montégut-Savez était à cette époque poſſédée en indivis par les trois frères.

preuves devant d'Hozier en 1772 pour être admis au collége royal de La Flèche. Il fut enſuite Officier de cavalerie & épouſa en 1795 Joſéphine DE BERTRAN DE PALMAROLE DE CATLLA, & eſt décédé en 1823, laiſſant :

1. JOSEPH-GUSTAVE, qui ſuit.
2. ADOLPHE, Chanoine titulaire du diocèſe de Toulouſe, décédé en 1867.
3. ZÉLIE, mariée à Maximilien DE RIVALS DE LANGLADE.
4. EUPHROSINE, mariée à Charles DE MELIER-LABARTHE.

XII. DEGRÉ.

JOSEPH II — GUSTAVE de Juillac de Vignoles de Picquet, porte le titre de Vicomte en ſouvenir du fief vicomtal de Juillac poſſédé par ſes ancêtres, titre qui n'a été relevé par aucune autre famille; né en 1796, chef actuel de la branche cadette, ancien Capitaine de cavalerie, a fait la campagne d'Eſpagne en 1823. Il a épouſé en 1839 Louiſe DE LANUSSE-BOULEMONT, dont il a eu :

1. JOSEPH, qui ſuit.
2. MARIE-GERMAINE, Religieuſe aux Dames bénédictines de Toulouſe.
3. GENEVIÈVE.

XIII. DEGRÉ.

JOSEPH III, né en 1844, actuellement au ſervice dans l'arme de la cavalerie.

LABBE,

Anciens Seigneurs de Gicourt, de Champgrand, du Parc-Saint-Georges, de Chavannes, de Saint-Loup, Pierrefitte-en-Brie, des Bergeries & partie des fiefs de Merdellon & de Villeperdue (a).

EN BERRY.

D'Argent à trois Faſces de Gueules; au Lion d'Or, armé & lampaſſé de Gueules, couronné d'Or, brochant ſur le tout. SUPPORTS : *deux Lions.* DEVISE : Conſtantia duris.

Catherinot, dans ſon opuſcule intitulé *Fori Bituricenſis inſcriptio*, donne à la famille Labbe pour berceau la ville d'Arras. D'après le même auteur, elle ne ſerait venue s'établir dans le Berry qu'au XIIIe ſiècle, à la ſuite de Robert de Courtenay. Elle s'eſt diviſée en pluſieurs branches, éteintes aujourd'hui, & dont nous ne donnerons qu'une indication ſommaire; la branche aînée ou de Champgrand eſt la ſeule qui ſe ſoit continuée juſqu'à nos jours. Elle fait l'objet de la préſente notice.

La généalogie ſuivie ne commence qu'à partir de :

PREMIER DEGRÉ.

PHILIPPON Labbe, décédé en 1488, qui eut de ſa femme Jeanne COQUERY :

II. DEGRÉ.

JEAN Labbe, marié à Colette BRUNEAU, mort en 1517, laiſſant :

III. DEGRÉ (*b*).

PHILIPPE Labbe, Seigneur de Gicourt, mort en 1552, eut de ſa femme Catherine BITON :

IV. DEGRÉ.

PHILIPPE Labbe, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de Champgrand (*c*) & du Parc, Conſeiller du Roi au bailliage & ſiége préſidial de Bourges, Échevin de cette ville

(*a*) Dom Bétencourt, *Noms féodaux*, t. III, p. 17-18.

(*b*) Les trois premiers degrés de cette notice ſont mentionnés par la Thaumaſſière dans ſon *Hiſtoire du Berry*, p. 1086, & dans un tableau manuſcrit en poſſeſſion de la famille; les autres degrés ſont établis ſur pièces authentiques.

(*c*) Ainſi dénommé dans le contrat de mariage de ſon fils aîné. — Voir auſſi le Ve Reg. de cet Armorial, art. BIGOT, p. 11.

pendant les années 1604 & 1605 (*a*). Il avait épouſé, par contrat de mariage du 27 Mai 1582 (*b*), Demoiſelle Vincente SARRAZIN. Il décéda à Bourges le 19 Mai 1624, après avoir teſté le 20 Juin 1618. Ses enfants furent :

1. PHILIPPE, IIIe du nom, auteur de la branche de Champgrand, rapportée ci-après.
2. GUILLAUME Labbe, Seigneur des Bergeries, auteur de la branche de ce nom, épouſa, par contrat du 26 Décembre 1613, Demoiſelle Michelle MACÉ, fille de Noble homme Nicolas MACÉ, Sieur de la Leſure, & de Dame Claude RUELLÉ. Il mourut Capitaine au régiment de Berry, laiſſant de ſon mariage pluſieurs enfants, entre autres :
   I. PHILIPPE Labbe, Seigneur de Chavannes, marié avec Jeanne LE LARGE. Il fut la ſouche de la branche de Chavannes, aujourd'hui éteinte.
   II. GUILLAUME Labbe, Seigneur de Saint-Loup, qui forma la branche de ce nom, éteinte depuis longtemps.
3. JEAN-JACQUES Labbe, nommé, le 30 Avril 1632, Doyen de la cathédrale de Bourges.
4. NICOLAS Labbe, Écuyer, Seigneur du Parc, ſucceſſivement Capitaine Enſeigne d'une compagnie de gens de pied au régiment de Chappes, Capitaine & Major au régiment de Nereſtang, Maréchal de bataille, Aide de camp des armées du Roi, fut tué en 1644 au ſiége de Tarragone. Il avait épouſé Demoiſelle Catherine BIGOT (*c*), de laquelle il eut pluſieurs enfants. Il fut l'auteur de la branche du Parc, appelée plus tard de Saint-Georges & qui s'éteignit le 3 Novembre 1838, en la perſonne de PHILIPPE Labbe, Vicomte de Saint-Georges, ancien Chef de bataillon.
5. ANNE Labbe, mariée, par contrat du 2 Février 1608, à Germain LE LARGE.
6. CATHERINE Labbe, qui épouſa Claude TEXIER.
7. MARIE Labbe, Religieuſe à Charenton.

BRANCHE DE CHAMPGRAND.

V. DEGRÉ.

PHILIPPE Labbe, IIIe du nom, Seigneur de Champgrand & de Beurry, Préſident en la ſouveraineté de Boisbelle & Henrichemont, Maire de la ville de Bourges en 1629 & 1630. Il épouſa, par contrat du 31 Août 1606 (*d*), Demoiſelle Perpétue LE BÈGUE, fille de Noble homme Claude LE BÈGUE, Sieur de Groſonne & Dournon, & de Dame BARATHON. Elle fut Gouvernante de Louis II de Bourbon, Prince de Condé ſurnommé *le Grand* (*e*). Ils eurent de leur union quatre enfants :

(*a*) Extrait du regiſtre des élections des Maires & Échevins de la ville de Bourges dans lequel il eſt qualifié *Noble Homme.* — Voir les Lettres patentes du roi Louis XI de Juin 1474, confirmées par ſes ſucceſſeurs ainſi que par l'arrêt du Conſeil royal des finances du 7 Mai 1667 qui accorde & maintient la nobleſſe aux Maires & Échevins de Bourges, enſemble leurs prédéceſſeurs & deſcendants. (Ier Rég. de cet Armorial, p. 686.)

(*b*) Groſſe en parchemin.

(*c*) Ve Rég. de cet Armorial, art. BIGOT, p. 11.

(*d*) Groſſe en parchemin.

(*e*) *Mémoires de M. L. (Lenet), contenant l'hiſtoire des guerres civiles des années* 1649 *& ſuivantes:* Paris, 1729, 2 vol. in-12.

1. Philippe Labbe, Polygraphe français, né à Bourges le 10 Juillet 1607, entra, à l'âge de ſeize ans, dans la Société des Jéſuites; profeſſa à Bourges & à Paris les belles-lettres, la théologie morale & la philoſophie, & mourut dans cette dernière ville le 25 Mars 1667, laiſſant de nombreux ouvrages d'érudition (*a*).
2. Henri, qui continua la poſtérité.
3. Anne Labbe, mariée en premières noces, par contrat du 11 Février 1635, à Guillaume Seurrat, Vicomte de Liſſay; & en ſecondes noces, par contrat du 20 Janvier 1651, à Louis de Foucault, Tréſorier de France à Bourges (*b*).
4. Catherine Labbe, Religieuſe Urſuline.

VI. DEGRÉ.

Henri Labbe, Écuyer, Seigneur de Champgrand, Conſeiller au préſidial de Bourges, Préſident de la ſouveraineté de Boisbelle & Henrichemont, Maire de la ville de Bourges en 1664 & 1665 (*c*), épouſa, par contrat du 6 Janvier 1639 (*d*), Demoiſelle Marie Macé, fille de Nicolas Macé, Écuyer, Sieur de la Vevre, Conſeiller du Roi, & de Dame Claude Petit. De cette union vinrent :

1. Jean-Jacques Labbe, Prieur de Crécy, qui teſta en faveur de ſon neveu Philippe, le 3 Décembre 1720.
2. Philippe-Nicolas, qui continua la poſtérité.
3. Anne Labbe, mariée, par contrat du 17 Février 1662 (*e*), à Hugues Bengy, Sieur du Nuiſement, Lieutenant criminel à Bourges.
4. Quatre filles Religieuſes aux Urſulines.

VII. DEGRÉ.

Philippe-Nicolas Labbe, Écuyer, Seigneur de Champgrand, s'allia, par contrat du 21 Août 1672 (*f*), à Catherine Guénois, fille de Philippe Guénois, Écuyer, Seigneur de Prunay & de Morthoumier, & de Demoiſelle Catherine Charlemagne. De cette alliance vinrent :

1. Henri Labbe, mort à 21 ans.
2. Philippe, IVe du nom, qui ſuit.
3. Joseph Labbe, entré en religion le 11 Septembre 1703, teſta (*g*) en faveur de ſon frère Philippe, & mourut en 1746 à Macao (Chine) Miſſionnaire-Jéſuite.

VIII. DEGRÉ.

Philippe Labbe, IVe du nom, Écuyer, Seigneur de Champgrand, épouſa, par contrat du 29 Mai 1703 (*h*), Demoiſelle Jeanne Gaudard, fille d'Étienne Gaudard, Écuyer, Seigneur de Laverdines, Conſeiller du Roi, Préſident Tréſorier général de France, & de Dame Anne Pardoux. Il teſta le 26 Juillet 1746 & mourut le lendemain, ayant eu de ſon mariage :

(a) *Nouvelle Biographie générale* (Firmin Didot), art. Labbe.
(*b*) La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la Nobleſſe*, art. de Foucault, tome VI, p. 586.
(*c*) Dans les procès-verbaux ſur parchemin de ſes nominations il eſt déclaré comme étant iſſu de parents « vrayement nobles & qui ont veſcu noblement ».
(*d*) Groſſe en parchemin.
(*e*) Copie conforme.
(*f*) Groſſe en parchemin.
(*g*) Copie en forme ſur papier.
(*h*) Groſſe en parchemin.

1. Philippe-Pierre, qui ſuit.
2. Joseph Labbe, décédé à Paris.
3. Anne Labbe, morte à Bourges.
4. Deux autres filles, Religieuſes aux Urſulines.

IX. DEGRÉ.

Philippe-Pierre Labbe, né le 14 Mars 1710 (*a*), Écuyer, Seigneur de Champgrand, Préſident Tréſorier de France, s'unit, par contrat du 16 Août 1745 (*b*), à Demoiſelle Marie-Madeleine Agard de Morogues, fille de Meſſire Pierre-Antoine Agard de Morogues, Chevalier, Seigneur Marquis de Maupas, Morogues & Paraſſy, Colonel d'un régiment d'infanterie, & de Dame Marie-Madeleine Bongars de Vildars.

De cette union vint un fils, qui ſuit.

X. DEGRÉ.

Étienne Labbe de Champgrand, né le 26 Juillet 1754 (*c*), fut inſcrit à la première compagnie des Mouſquetaires à cheval le 17 Décembre 1768. Il fut convoqué, ainſi que Étienne-Henri Labbe, Chevalier, Vicomte de Saint-Georges, pour concourir à l'élection des Députés de la Nobleſſe du Berry aux États généraux le 29 Mars 1789 (*d*). Il entra, le 20 Juillet 1773, dans la deuxième compagnie des Mouſquetaires à cheval du Roi Louis XV; fut nommé Sous-Lieutenant au régiment de Boufflers-dragons le 7 Novembre 1777; Enſeigne des Cent-Suiſſes de Monſieur, Comte de Provence, le 25 Mai 1784; breveté Capitaine d'infanterie le 23 Mai de la même année; Lieutenant-Colonel le 2 Mai 1790. Il entra comme Sous-Lieutenant dans la compagnie des Cent-Suiſſes de la garde de Sa Majeſté le Roi Louis XVIII le 25 Juillet 1814, époque à laquelle il fut nommé Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis. Il épouſa, par contrat du 17 Novembre 1796 (27 Brumaire an V) (*e*), Demoiſelle Françoiſe-Adrienne de Montsaulnin de Fontenay, fille de Claude-Étienne de Montsaulnin, Baron de Fontenay, & de Dame Françoiſe-Madeleine de Villaines. Il eſt décédé le 2 Juin 1836, ayant eu de ſon union huit enfants :

1. Marie-Philippe-Édouard, qui ſuit.
2. Marie-Guſtave, auteur de la branche cadette, mentionnée ci-après.
3. Édouard-Ferdinand-Marie, Prêtre de Saint-Sulpice.
4. Marie-Paul-Stanislas Labbe, mort jeune.
5. Adrienne Labbe, décédée le 4 Septembre 1800 à Bourges.
6. Marie-Célestine Labbe, mariée à Philippe-Jacques de Bengy, Conſeiller à la Cour royale de Bourges.
7. Marie-Stéphanie Labbe
8. Marie-Henriette-Clémentine Labbe

} ſans alliance.

XI. DEGRÉ.

Marie-Philippe-Édouard Labbe, chef actuel de la famille, réſidant au château d'Herbault, par Bracieux (Loir-&-Cher), né le 9 Janvier 1806, a épouſé, par contrat

(*a*) Copie certifiée.
(*b*) Groſſe en parchemin.
(*c*) Extrait certifié conforme.
(*d*) Louis de la Roque & Éd. de Barthélemy, *Catalogue des Gentilshommes de Touraine & Berry*, p. 21.
(*e*) Groſſe en parchemin.

du 12 Février 1835, Demoiſelle Marie-Aimée-Éliſabeth Herry de Maupas, fille de M. Auguſte Herry, Vicomte de Maupas, ancien Officier ſupérieur, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, & de Mademoiſelle Aimée du Juglart. Elle eſt décédée à Sambin le 8 Juillet 1849. De leur union vinrent :

1. Marie-Georges, né le 4 Janvier 1836, Lieutenant au 7e dragons, a épouſé, par contrat du 4 Décembre 1867, Mademoiſelle Marie Le Normant de Flaghac. De ce mariage deux filles :
   I. Hélène-Marie, née le 11 Novembre 1868.
   II. Madeleine, née en 1870.
2. Marie-Hubert, né le 19 Août 1837, Lieutenant au 7e chaſſeurs à cheval.
3. Maria-Augusta, née le 15 Juillet 1842, a épouſé, le 26 Avril 1865, René de Séguins-Pazzis, Comte d'Aubignan.

BRANCHE CADETTE.

XI. DEGRÉ.

Marie-Gustave Labbe, né le 27 Avril 1808, ancien Membre du Conſeil général du département du Loiret, a épouſé, en premières noces, le 12 Octobre 1835, Demoiſelle Marie-Laure du Chemin de Chasseval, de laquelle il n'a pas eu d'enfants; & en ſecondes noces, par contrat du 25 Février 1849 (*a*), Demoiſelle Antoinette-Noëlie de Glos, fille de M. Dominique-Jacques de Glos, Préſident à la Cour d'appel de Paris, Chevalier de la Légion d'honneur, & de Mademoiſelle Jeanne-Antoinette-Conſtantine Grillon des Chappelles.

De cette ſeconde alliance vinrent :

1. Marie-Dominique-Édouard, né le 12 Mars 1853.
2. Marie-Jules-Gustave, né le 3 Décembre 1858.
3. Marie-Joséphine-Léonie, née le 6 Septembre 1860.

(*a*) Groſſe en parchemin.

TABLEAU DE PARENTÉ DE LA FAMILLE DE LAMBILLY AVEC LA MAISON ROYALE DE FRANCE.

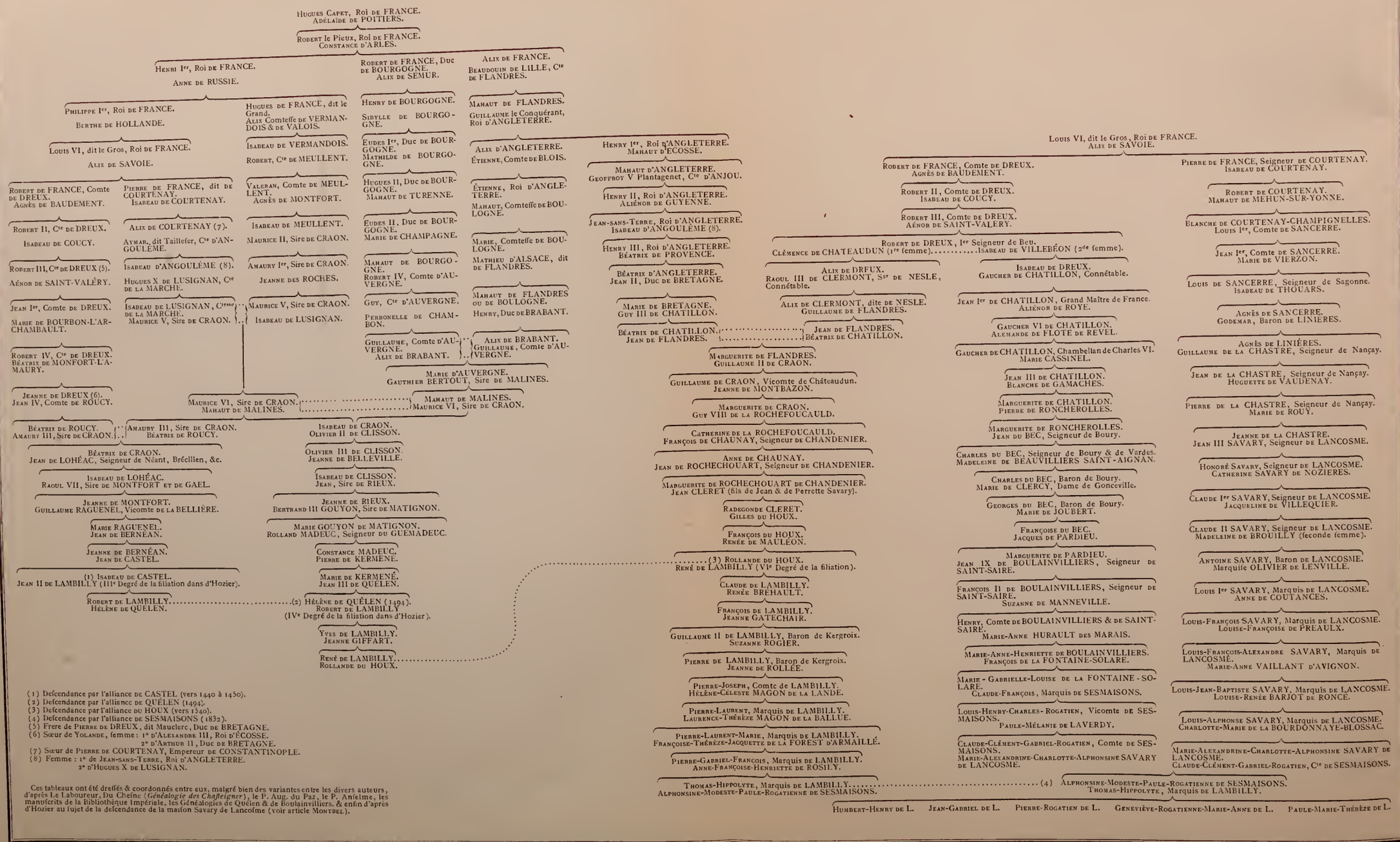

(1) Defcendance par l'alliance de CASTEL (vers 1440 à 1450).
(2) Defcendance par l'alliance de QUÉLEN (1494).
(3) Defcendance par l'alliance du HOUX (vers 1540).
(4) Defcendance par l'alliance de SESMAISONS (1832).
(5) Frere de Pierre de DREUX, dit Mauclerc, Duc de BRETAGNE.
(6) Sœur de Yolande, femme : 1° d'Alexandre III, Roi d'ÉCOSSE. 2° d'Arthur II, Duc de BRETAGNE.
(7) Sœur de Pierre de COURTENAY, Empereur de CONSTANTINOPLE.
(8) Femme : 1° de Jean-sans-Terre, Roi d'ANGLETERRE. 2° d'Hugues X de LUSIGNAN.

Ces tableaux ont été dreſſés & coordonnés entre eux, malgré bien des variantes entre les divers auteurs, d'après Le Laboureur, Du Chesne (*Généalogie des Chasteigner*), le P. Aug. du Paz, le P. Anselme, les manuscrits de la Bibliothèque Impériale, les Généalogies de Quélen & de Boulainvilliers, & enfin d'après d'Hozier au sujet de la defcendance de la maiſon Savary de Lancoſme (voir article Montbel).

Paris. — Typographie de Firmin Didot frères, fils et Cie, rue Jacob, 56.

DE LAMBILLY [a].

Marquis de Lambilly, Marquis de Kervéno, Vicomtes du Broutay, Barons de Kergrois, anciens Seigneurs de Créméuan, de la Motte, de la Soraye, de la Ville-des-Nachés, de la Grande-Touche, de Kermené, du Pleſſix-Giffart, du Val, de Trémoray, du Frettay, de l'Abbaye, du Bois-Héliot, du Quengo-Bréhaut, de la Rivière-Bréhault, de Berméau, de la Haye, de Quelneuc, de Keraron, du Ménéguen, de Quiſtinic, de la Ville-Goyat, de la Ville-Voiſin, de Rohalaire, de Morgand, de la Chaboſſière, du Roſcoët-Phily, du Mouſtoir, &c., &c.

EN BRETAGNE.

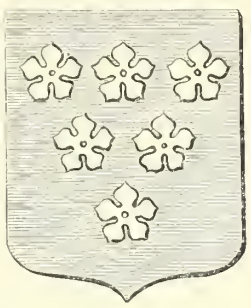

D'Azur à ſix Quintefeuilles d'Argent, poſées 3, 2 & 1.

La maiſon de LAMBILLY (Lembily ou Lambilli ſuivant d'anciens titres), originaire du duché de Bretagne, eſt d'*ancienne extraction* & de *race chevalereſque;* cette double qualité lui a été reconnue par la Chambre de la Réformation de la Nobleſſe de cette province, ſuivant arrêt du 17 Novembre 1668, ſur le vu & après examen de ſes titres. Elle a d'ailleurs toujours tenu un rang des plus diſtingués parmi la Nobleſſe Bretonne, ſi fière de ſon origine & de ſon ancienneté.

Elle « a pris ſon nom d'une terre ſituée dans la paroiſſe de Taupont en l'évêché « de Saint-Malo en Bretagne; elle a paru dans les plus anciennes réformations « de cette province » (notamment dans celle de 1426, la plus ancienne de toutes) « & a fait de toute ancienneté ſes partages ſuivant l'Aſſiſe du Comte Geoffroy, « c'eſt-à-dire, l'ordonnance de Geoffroy, Duc de Bretagne, de l'année 1185, ſur « celui des Barons & autres Nobles de ſon Duché (*b*). »

La coutume des partages ſuivant cette fameuſe ordonnance, a toujours été en Bretagne, ſurtout dans les temps reculés, l'apanage excluſif de la haute Nobleſſe. En effet, ainſi que le dit Poullain du Parc, un des plus célèbres juriſconſultes du XVIIIe ſiècle, au ſujet des titres de la maiſon de Lambilly (*c*), « le partage

(*a*) La généalogie de cette maiſon ayant déjà été donnée par d'Hozier au Regiſtre II de ſon *Armorial général de France*, la préſente notice n'eſt qu'un complément du travail du ſavant Juge d'Armes.

(*b*) Extrait du Mémoire dreſſé par le célèbre Chérin, Généalogiſte des ordres du Roi, ſur la maiſon de Lambilly lorſqu'elle fit ſes preuves de Cour pour obtenir la faveur de monter dans les carroſſes de Sa Majeſté.

Ce Mémoire, daté du 6 Mars 1778, & accompagné d'une lettre autographe de Chérin au Comte de Vergennes, alors Miniſtre, ſe trouve à la Bibliothèque Impériale (Manuſcrits, Cabinet des ordres du Roi); il s'en trouve auſſi un exemplaire aux Archives de l'Empire (Section hiſtorique, M. M. 811, page 351) avec d'autres mémoires de même nature ſur diverſes familles.

La Bibliothèque Impériale conſerve en outre le doſſier analytique, fait dans le cabinet de Chérin, de tous les titres produits par la maiſon de Lambilly pour établir ſon droit à l'admiſſion dans les carroſſes.

(*c*) Conſultation motivée autographe de Poullain du Parc, datée de Rennes le 29 Décembre 1775, au ſujet des titres & à l'occaſion des preuves de Cour de la maiſon de Lambilly (*Archives de la famille*).

« noble donné *à bienfait* aux puînés, c'eſt-à-dire à ſimple uſufruit » (coutume que Poullain du Parc conſtate avoir été obſervée de toute antiquité dans la maiſon de Lambilly; voir également d'Hozier au IIe degré de la filiation) « était encore une « preuve plus forte que les partages nobles en propriété, parce qu'il en réſultait « une preuve indubitable que dans la famille on avait juré la fameuſe Aſſiſe du « Comte Geoffroy de 1185 qui n'était donnée que pour la nobleſſe qualifiée de la « province..... Monſieur le Marquis de Lambilly réunit ces preuves, &c. »

Le titre de *Monſeigneur,* donné dans les XIVe & XVe ſiècles à leurs auteurs, indique aſſez le rang élevé qu'occupaient dans cette nobleſſe les Seigneurs de Lambilly, qui, quoique voiſins du puiſſant apanage des Vicomtes & Ducs de Rohan, n'ont jamais relevé que des Ducs de Bretagne & enſuite des Rois de France.

La charge de Grand Chambellan du Duc Jean V, octroyée en 1415 à Jean de Lambilly en eſt encore une preuve. « Ces charges étaient des plus éminentes de « la maiſon du ſouverain, & jamais aucun Duc de Bretagne ne les a accordées « qu'à d'anciens nobles. Ainſi dès lors, c'eſt-à-dire il y a 360 ans » (Poullain du Parc écrivait en 1775) « il n'eſt pas douteux que la maiſon de Lambilly avait le « caractère de l'ancienne nobleſſe de la province (*a*). »

Parmi ſes principales poſſeſſions, on trouve en premier lieu la terre de ſon nom, qu'elle « a conſtamment poſſédée (*b*) ». « L'ancienne poſſeſſion de la terre « de ſon nom caractériſe encore parfaitement l'ancienneté de la nobleſſe..... « Cette poſſeſſion prouvée de pluſieurs ſiècles » (pour la ſeigneurie de Lambilly), « ſans que rien annonce ſon commencement, eſt la vraie poſſeſſion immé- « moriale qui ſe perd dans l'antiquité des ſiècles & qui eſt réputée remonter à « l'origine des fiefs (*c*). »

On peut citer en outre la baronnie de Kergrois (*d*), en la paroiſſe de Remungol, évêché de Vannes, titrée d'ancienneté & qui fut l'apanage d'une des branches de la puiſſante maiſon d'Avaugour, puînée des Ducs de Bretagne; enſuite la vicomté du Broutay, en la paroiſſe de Guillac, évêché de Saint-Malo, venue par retrait lignager en 1705 de la maiſon de la Vauguyon (Quélen-du-Broutay, Princes de Carency, Comtes puis Ducs de la Vauguyon), alliée précédemment à celle de Lambilly; cette terre a donné ſon nom, entre autres à Marie-Jean-Louis de Lambilly, connu ſous le nom de *Chevalier du Broutay*, d'abord Page de la Grande Écurie du Roi, & tué à la ſanglante bataille de Dettingen, étant pourvu du grade de Colonel. Nous trouvons encore le marquiſat de Kervéno, paroiſſe de Pluméliau, évêché de Vannes, acquis en 1717 & qui venait de ſortir de la maiſon des Rogier, Comtes de Villeneuve & Marquis de Kervéno, alliée peu auparavant à celle de Lambilly (voir le IXe degré de la filiation).

Les membres de la maiſon de Lambilly ont preſque conſtamment porté les armes & pluſieurs ont trouvé la mort ſur les champs de bataille; cette famille s'eſt d'ailleurs toujours diſtinguée par la pureté de ſes alliances. Elle a fait en 1695, 1720 & 1721 ſes preuves pour l'admiſſion dans les Pages de la Grande Écurie du Roi (*e*), &

(*a*) Poullain du Parc (conſultation déjà citée). La charge de Grand Chambellan était toute militaire alors.

(*b*) Chérin, Preuves de Cour. — Voir auſſi Ogée, *Dictionnaire géographique de Bretagne*, article *Taupont*; les réformations de Bretagne des XVe & XVIe ſiècles (Bibl. Imp., Manuſcrits, collection des Blancs-Manteaux, vol. 36 & 37).

(*c*) Poullain du Parc (conſultation déjà citée).

(*d*) P. Potier de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne*, 2e édition.

(*e*) Bibliothèque Impériale, Manuſcrits, Cabinet des ordres du Roi (le doſſier de ces preuves faites devant d'Hozier y eſt encore conſervé). — Archives de l'Empire, vol. O. 2038, & Section adminiſtrative (les certificats de d'Hozier y ſont dépoſés). — *Cabinet d'Hozier*, Melun, 1842, in-8°; ce livre contient les liſtes alphabétiques, par province, des noms, dates de naiſſance & dates d'admiſſion de ceux qui avaient fait leurs preuves. — Saint-Allais, *Nobiliaire univerſel de France*, tome V, &c.

en 1778, comme dernière conſécration du haut rang qu'elle occupait dans la Nobleſſe françaiſe, elle a fait ſes preuves de Cour, preuves les plus difficiles de toutes celles qui aient jamais été demandées aux familles Nobles, & qui rangeaient celles, en ſi petit nombre, qui y avaient ſatisfait, parmi les premières familles du royaume. En vertu de ces preuves, le *Comte* de Lambilly eſt monté dans les carroſſes du Roi le 8 Juin 1780, & le *Marquis* de Lambilly le 24 Mars 1786 (*a*).

D'Hozier ayant donné, dans le Regiſtre ſecond de ſon *Armorial général de France*, une filiation ſuivie de la maiſon de Lambilly d'après les documents produits lors des preuves pour la Grande Écurie, on devra s'y reporter pour tous les détails qui ne figurent pas dans la préſente notice.

Les preuves de Cour, celles même de la Grande Écurie, les manuſcrits de la Bibliothèque Impériale, des Archives de l'Empire, des bibliothèques de l'Arſenal (à Paris), de Rennes & de Nantes, les divers Nobiliaires & Hiſtoires de Bretagne, & enfin les Archives de la famille, ont permis de compléter la généalogie publiée par d'Hozier & de la continuer juſqu'à nos jours.

Une tradition, qui comme telle ne peut être citée que pour mémoire, veut que Saint Bily, Évêque de Vannes au IXe ſiècle, ait donné ſon nom à la terre ſeigneuriale de Lambilly & dû ſon origine à la maiſon qui l'a conſtamment poſſédée; il eſt juſte d'ajouter que, d'une part l'étymologie bretonne du nom de Lambilly, d'autre part ce que l'on ſait du pays d'origine de ce ſaint & de ſa vie, s'accorderaient d'ailleurs avec cette tradition.

Payen de Lambilly (ou Lembily), le premier Seigneur du nom dont l'exiſtence ſoit certaine, vivait en 1180; il figure comme témoin avec Gautier du Breil dans une charte du XIIe ſiècle, de Philippe, Évêque de Rennes, contenant la ratification par Alain de Kergariou, Tréſorier de Fougères, d'une vente qu'il avait faite à l'égliſe de Rennes « *Teſtibus magiſtro Guillelmo de Vira, Hamelino monacho de « Veteris-Ville,* Pagano de Lembileio, *Galtero de Brolio & aliis pluribus* (b). » Cette charte eſt ſans date, choſe fréquente à cette époque reculée, mais la *Gallia Chriſtiana* & le P. Auguſtin du Paz nous apprennent que Philippe, le ſeul Évêque de Rennes qui ait porté ce nom, occupa ce ſiége épiſcopal de 1179 à 1181.

Un Seigneur de Lambilly prit part à la croiſade de 1248, avec le Duc de Bretagne, Pierre Mauclerc (*c*).

Une liſte des plus anciennes maiſons du Royaume, publiée dans un ouvrage

(*a*) Arch. de l'Emp. Regiſtre original des entrées aux carroſſes, Section hiſtorique, M. M. 817, pages 64 & 78. (Extrait authentique & ſcellé, délivré le 22 Janvier 1864 par le Comte de Laborde, Directeur général des Archives.)

Pluſieurs auteurs généalogiſtes, dont les travaux n'offrent même ſur ce point aucune concordance, ſoit entre eux, ſoit avec les originaux dépoſés aux Archives de l'Empire, entre autres le Chevalier de Courcelles, Saint-Allais, &c., en publiant la liſte des honneurs de la Cour, indiquent à la date du 24 Mars 1786 le *Chevalier* & non le *Marquis* de Lambilly, ce qui s'appliquerait au frère puîné de ce dernier, Officier comme lui au régiment des Gardes Françaiſes; quelques-uns ont même omis le *Comte* de Lambilly à la date du 8 Juin 1780. Nous croyons devoir ſignaler ces erreurs & omiſſions, d'autant que pluſieurs de ces auteurs mentionnent en outre une quantité de noms de famille que l'on chercherait vainement ſur l'original des Archives, lequel a été publié pour la première fois intégralement, & ſous la forme chronologique qu'il revêt, dans le *Mémorial hiſtorique de la Nobleſſe* par A.-J. Duvergier (1839-1840). M. Borel d'Hauterive en a, de ſon côté, publié le relevé par ordre alphabétique dans ſon *Annuaire de la Nobleſſe* de 1849, quoique encore avec quelques erreurs, puiſqu'il a oublié de mentionner le *Comte* de Lambilly (8 Juin 1780) & n'a indiqué que le *Marquis* (24 Mars 1786).

(*b*) Original aux Archives de la maiſon de Kergariou, au château de la Grandville. — Cette charte, collationnée & certifiée par M. de Stadler, Inſpecteur général des Archives départementales (le 21 Avril 1846), ſe rapporte au XIIe ſiècle par tous ſes caractères, d'après le ſavant paléographe.

(*c*) Son nom a été relevé parmi les chartes de la collection Courtois avec ceux des autres familles bretonnes, par M. le Comte de Kergariou, ancien Pair de France. (Voir la liſte donnée par M. Aurélien de Courſon dans la *Revue de l'Armorique*, t. I, année 1842, p. 56.) — M. P. Potier de Courcy en fait également mention dans ſon *Nobiliaire de Bretagne.*

moderne (*a*), cite un Seigneur de Lambilly, figurant comme Chevalier & caution dans une charte de 1313, avec les Seigneurs de Guémadeuc & de Saint-Gilles.

PREMIER DEGRÉ.

Guillaume de Lambilly, Ier du nom, eſt qualifié *Monſeigneur* dans divers actes ou aveux qui lui furent rendus de 1360 à 1415 & qui ont été produits & collationnés tant à la Réformation de 1668 que lors des preuves de Cour (*b*).

Il ſcella de ſon ſceau comme témoin un aveu rendu en 1401 à Jehan de Caſtel, Seigneur de la Ville-des-Nachés, par un des vaſſaux de ce dernier.

Guillaume de Lambilly mourut en 1415 & paraît avoir été tué à la bataille d'Azincourt, ſi fatale à la Nobleſſe bretonne.

Marguerite ou Margot de la Motte, ſa femme (*c*), était filleule de Marguerite de Rohan, femme d'abord du Maréchal de Beaumanoir, le vainqueur du combat des Trente, & enſuite du Connétable Olivier de Cliſſon. Celle-ci, par ſon teſtament, daté du château de Joſſelin le 14 Décembre 1406, lui lègue en cette qualité la ſomme de 1,000 francs (*d*).

Marguerite de la Motte rendit aveu le 18 Août 1426 à Monſeigneur Richard de Bretagne, Comte d'Étampes, Seigneur de Cliſſon & de Rénac, frère du Duc Jean VI, &, à ſa prière, ſon fils, Jean de Lambilly, ſcella cet aveu de ſon ſceau (*e*).

Elle aſſiſta en 1433 au mariage de ſon petit-neveu Guyon de la Motte, Sire de Vauclerc, plus tard Chambellan & Écuyer ſucceſſivement de quatre Ducs de Bretagne, avec Louiſe de Montauban, fille de Bonne Viſconti, des Ducs de Milan (*f*).

Olivier de Lambilly, Seigneur de la Motte, fils juveigneur de Guillaume, « fut « l'un des gens d'armes deſtinés à accompagner Richard de Bretagne, frère du « Duc Jean VI, dans une expédition qu'il fit en 1419 à Saint-Aubin du Cormier, « & dans un voyage en France la même année (*g*). »

On ne ſait rien de Marguerite de Lambilly, fille de Guillaume, ſinon que Geoffroy de Beaumanoir, mari de Catherine de Lambilly, ſa nièce, avait été tenu, ainſi que le rappelle une tranſaction du 13 Janvier 1477, de lui payer & de lui faire l'aſſiette de 100 écus d'or (*h*). On ne lui connaît point d'alliance.

(*a*) Couſin de Courchamps, *Nobiliaire de France*. Il eſt juſte toutefois de faire remarquer que cette liſte, quoique donnée comme provenant des papiers du Duc de Penthièvre, ne paraît pas avoir plus d'autorité que la prétendue liſte des États de Bretagne tenus en 1057 à Nantes par un ſoi-diſant Comte Eudon.

(*b*) Plus de dix de ces aveux exiſtent encore. D'Hozier a commis un oubli en ne faiſant remonter qu'à 1379 & non à 1360, comme le fait Chérin, la date de l'exiſtence, conſtatée par titres, de Guillaume de Lambilly.

(*c*) Elle portait pour armes (d'Hozier, preuves de la Grande Écurie), *de Gueules à trois Bandes engreſlées d'Argent*, & appartenait à l'illuſtre maiſon bretonne de la Motte-Vauclerc, qui a produit à cette même époque, Robert de la Motte, Évêque de Saint-Malo ; Amaury ſon frère, Doyen de Saint-Malo, puis Évêque de Vannes & enfin de Saint-Malo, tous deux nommés dans le teſtament de Marguerite de Rohan & dans celui du Connétable de Cliſſon dont ils ſont les exécuteurs teſtamentaires (Dom Morice, *Preuves de l'Hiſtoire de Bretagne*, tome II, p. 781. — Dom Lobineau, *Hiſtoire de Bretagne*, t. II, p. 826). — Cette maiſon, aujourd'hui éteinte, s'eſt alliée aux Beaumanoir, Tournemine, Harcourt, Rieux, Roſmadec, Coligny-Châtillon, Derval, du Cambout-Coiſlin, le Sénéchal-Kercado, &c. Auguſtin du Paz, dans ſon *Hiſtoire généalogique de pluſieurs maiſons illuſtres de Bretagne*, a donné pluſieurs fragments ſur la maiſon de la Motte-Vauclerc, pages 170 A, & 171 A.

(*d*) Dom Morice, *Preuves*, t. II, p. 777.

(*e*) Doſſier des preuves de Cour. — Le Duc Jean VI ci-deſſus eſt le même que celui numéroté Jean V par d'Hozier & beaucoup d'hiſtoriens, & dont Jean de Lambilly ci-après fut Grand Chambellan.

(*f*) Biblioth. Imp., Mſſ., collect. des Blancs-Manteaux, vol. 48 A, p. 186. — D. Morice, *Preuves*, t. II, p. 1258. — Bonne Viſconti était couſine germaine d'Iſabeau de Bavière, Reine de France, femme de Charles VI & couſine iſſue de germains de Valentine Viſconti, aïeule du Roi Louis XII (Auguſtin du Paz, p. 461').

(*g*) Chérin, Preuves de Cour. — Dom Morice, *Preuves*, t. II, p. 1105 & 1108. — Dom Lobineau, *Hiſtoire de Bretagne*, t. II, p. 966 & 968.

(*h*) Doſſier des preuves de Cour.

II. DEGRÉ.

Jehan Ier du nom, Seigneur de Lambilly, auſſi qualifié *Monſeigneur* & créé le 16 Décembre 1415 Grand Chambellan par le Duc de Bretagne, « pour les louables « plaiſirs & honneurs qu'il lui a faict durant les guerres qui ont eſté dans ſon « Royaulme & Duché, &c. », eſt nommé le premier des Nobles de la paroiſſe de Taupont, « dans la Réformation de l'évêché de Saint-Malo de l'année 1426, la plus ancienne de la province » ; il eſt en outre cité à celle de la paroiſſe de Louténel, du même évêché, en 1444 (*a*).

Réuni à Jehan, ſon fils aîné, & à Robert, ſon petit-fils, il tranſigea, le 28 Avril après Pâques 1452, avec ſon gendre Geoffroy de Beaumanoir, mari de Catherine de Lambilly, ſa fille, au ſujet de la poſſeſſion de l'hôtel, manoir & domaine de la Motte, ſitués en la paroiſſe de Loutéhel, & donnés en dot à ladite Catherine, mais pour en jouir ſeulement à la mort d'Olivier de Lambilly, ſon oncle, pour lors décédé. Les parties choiſirent pour arbitres Guillaume de Coëtlogon, Seigneur de Lezonnet, Préſident univerſel de Bretagne, & Alain de Chaſteautro, qui furent chargés d'« informer de la valeur & richeſſe de Jean de Lambilly père (*b*) ».

« Olive de la Soraye, veuve de Jehan de Lambilly, » eſt citée dans la Réformation de la paroiſſe de Néant, évêché de Saint-Malo, faite le 28 Septembre 1459 (*c*).

Guillaume & Philippe de Lambilly, fils puînés de Jean ci-deſſus, tranſigèrent, le 30 Mars 1475, avec Jean, leur frère aîné. Guillaume comparut à la montre générale des Nobles de l'évêché de Saint-Malo en 1479, en la paroiſſe de Merdrignac, & il eſt cité à celle de la paroiſſe de Saint-Launeuc, évêché de Dol, en 1480 (*d*).

On ne connaît ni l'alliance ni la poſtérité de Guillaume & de Philippe de Lambilly, dont les poſſeſſions ſe trouvaient dans les deux paroiſſes ci-deſſus nommées, ainſi que l'indiquent quelques titres de famille produits pour les preuves de Cour ; néanmoins il eſt preſque certain que de l'un d'eux devaient deſcendre : 1° Caro de Lambilly, cité en 1513 dans la Réformation de la Nobleſſe de ladite paroiſſe de Merdrignac, & en 1538 ſur les regiſtres de la Chancellerie de Bretagne (*e*) ; 2° Catherine de Lambilly, nommée à la même Réformation de 1513 dans la paroiſſe de Saint-Launeuc & qu'il ne faut pas confondre avec celle ci-après.

Catherine de Lambilly, fille de Jean, Ier du nom, comme d'Hozier l'indique, fut mariée en 1442 à Geoffroy de Beaumanoir (*f*). Elle était veuve avant le 13 Janvier 1477, date à laquelle, repréſentée par François de Beaumanoir, ſon fils, elle tranſigea avec Jean de Lambilly, ſon frère, & Robert, ſon neveu. Elle eſt citée à la montre générale des Nobles de l'évêché de Saint-Malo de 1479, en la paroiſſe de Trémoray (aujourd'hui Trémorel) comme fourniſſant « un arbaleſtrier en brigan-

(*a*) Chérin, Preuves de Cour. —Bibl. Imp. Mſſ., Blancs-Mant., vol. 36 & 37, Réformations de Bretagne.

(*b*) Doſſier des preuves de Cour. — Preuves de la Grande Écurie.

(*c*) Bibl. Imp., Blancs-Manteaux, Réform. de Bretagne. — Olive était fille aînée de Macé de la Soraye & ſœur de Tiphaine, mariée à Raoul du Boisjagu. Sa maiſon qui portait pour armes : *d'Hermines à deux Haches d'armes de Gueules, poſées en pal, les tranchants en dehors* (d'après d'Hozier, preuves de la Grande Écurie), s'éteignit vers cette même époque dans les maiſons de Maleſtroit & de Coëtlogon (*Hiſtoire généalogique des Budes*, par Jean Le Laboureur, p. 34 & ſuiv., à la ſuite de l'*Hiſtoire du Maréchal de Guébriant* ; — *Hiſtoire généalogique des Grands Officiers de la Couronne*, par le P. Anſelme ; généalogie de Coëtlogon). M. Potier de Courcy, dans ſon *Nobiliaire de Bretagne*, rattache Olive de la Soraye à une autre famille du même nom & qui portait pour armes : *d'Argent à une Croix de Sinople, chargée d'une Quintefeuille d'Argent.*

(*d*) Bibliothèque de Saint-Brieuc.

(*e*) Bibl. Impériale, Blancs-Mant., vol. 35, p. 917.

(*f*) On connaît aſſez l'illuſtration de cette antique & puiſſante maiſon, qui a donné à la Bretagne & à la France pluſieurs Maréchaux, & ſa célèbre deviſe, ſouvenir du combat des Trente (1351) : *Bois ton ſang, Beaumanoir, & ta ſoif paſſera.*

« dine & un juſarmier en brigandine, chacun d'eux monté & armé (*a*) ». Unie à François de Beaumanoir, ſon fils, Seigneur de Ménéac, elle fit une tranſaction, le 20 Mai 1483, avec Jean du Boiſjagu, Seigneur du Boëſſic & du Camper, ſon couſin germain, fils de Tiphaine de la Soraye. Cet acte fut paſſé à Merdrignac dans la maiſon de Guillaume de Lambilly (*b*).

On trouve à la même époque que dans le Parlement général ou États tenus à Vannes par le Duc en 1451 « le mercredi 15 Mars furent plédoyées les cauſes de « Frère Alain du Gué contre Frère Alain de Lambilly (*c*) » & qu'au Parlement général tenu en 1453 « le lundi deuxième jour de Mars, le Parlement reprit ſes « ſéances, & le mercredi ſuivant furent plaidées les cauſes de Frère Jehan de Lam- « billy contre Frère Alain de Quélen (*d*) », ce dernier plus tard Aumônier de Marguerite de Foix, Ducheſſe de Bretagne, & oncle d'Hélène de Quélen qui épouſa en 1494 Robert de Lambilly.

Alain & Jean de Lambilly ainſi nommés, & qui faiſaient évidemment partie de quelque ordre religieux ou militaire, paraiſſent être fils de Jean Ier du nom ou d'Olivier de Lambilly, ſon frère puîné; dans le premier cas, leur qualité toute ſpéciale expliquerait ſuffiſamment que, d'après les lois de l'époque, n'ayant point de droits dans la ſucceſſion de leur père, ils n'aient point participé aux actes qui l'ont concernée. Les archives de la famille ne contiennent en effet rien à leur ſujet.

Après avoir été en pleds avec Alain du Gué, plus tard Aumônier des Cordeliers de Rennes & enfin de Charles, Duc d'Anjou, Alain de Lambilly le fut encore avec Frère Armel de Parthenay, que l'on voit en 1485 Prieur de Saint-Cyr-lès-Rennes, & qui en 1461 lui « diſputa le prieuré de Combourg (*e*) ».

III. DEGRÉ.

Jehan de Lambilly, IIe du nom, uni à ſon père, tranſigea, comme il a été dit, le 28 Avril 1452, avec Geoffroy de Beaumanoir, ſon beau-frère. Le 13 Janvier 1477, repréſenté par Robert, ſon fils aîné, il fit un compromis avec ſa ſœur Catherine, déjà veuve, & François de Beaumanoir, ſon neveu, fils de cette dernière, au ſujet d'un différend ſur leurs « prétentions reſpectives, tant héritières que mobilières »; Guillaume de Lambilly, frère commun des parties, ayant été choiſi pour arbitre, rendit ſa ſentence le 16 Février ſuivant (*f*).

Le « pénultième jour de Mars 1475 », il avait auſſi tranſigé, comme on l'a dit, au ſujet de la ſucceſſion de ſes père & mère avec Guillaume & Philippe de Lambilly, ſes frères juveigneurs; les parties avaient promis, ſous peine de 200 écus d'or, de s'en rapporter à l'arbitrage de Guillaume de Coëtlogon, Seigneur de Lezonnet, déjà cité, lequel prononça ſa ſentence le 12 Juin de la même année (*g*).

La généalogie de la maiſon de Quélen de la Vauguyon (*h*) nous apprend que le

(*a*) Bibliothèque de Saint-Brieuc.

(*b*) Doſſier des preuves de Cour. — Preuves de la Grande Écurie.

(*c*) Dom Morice, *Preuves*, t. II, p. 1580.

(*d*) Dom Morice, *Preuves*, t. II, p. 1631.

(*e*) Bibl. Imp., Blancs-Manteaux, vol. 35, p. 19.

(*f*) Doſſier des preuves de Cour. — Dans cette ſentence, aſſez curieuſe au point de vue des mœurs de l'époque tout adonnée aux choſes de la guerre, il eſt queſtion, entre autres choſes, d'un harnois à armer, prêté par feu Geoffroy de Beaumanoir à Jean de Lambilly.

(*g*) Doſſier des preuves de Cour. — Preuves de la Grande Écurie.

(*h*) Moréri, *Grand Dictionnaire hiſtorique*, Paris, 1759, tome VIII, p. 665. — *Abrégé hiſtorique de la maiſon de Quélen*, Bordeaux, 1727, in-fol. — Toutefois les regiſtres de la chancellerie de Bretagne ne parlent que de ſimples amendes & non d'une confiſcation de biens.

Duc de Bretagne ayant confiſqué en 1477 les biens de Jehan de Lambilly & de Guillaume de Caſtel, les donna à Olivier de Quélen-du-Broutay, ſon Grand-Maître de l'Artillerie & ſon Chambellan, oncle d'Hélène de Quélen qui épouſa plus tard Robert de Lambilly.

Jean de Lambilly mourut le 24 Avril 1490 & fut inhumé dans l'égliſe de Taupont, ainſi que le conſtate une enquête faite à Nantes le 7 Mai de la même année, à la requête de Robert, ſon fils (*a*).

Iſabeau DE CASTEL, ſa femme, fille de Jean DE CASTEL (& non de Guillaume comme le dit d'Hozier), & de Jeanne DE BERNÉAN, était petite-fille de Jean, Seigneur DE BERNÉAN, & de Marie (*aliàs* Jeanne) RAGUENEL (*b*), de l'illuſtre maiſon des Vicomtes de la Bellière, Barons de Maleſtroit, de Derval & de Châteaugiron, qui a produit un célèbre Maréchal de Bretagne & donné naiſſance à Tiphaine Raguenel, la femme du Connétable Du Gueſclin. Par Marie Raguenel, ſon aïeule, Iſabeau de Caſtel ſe trouvait deſcendre en ligne directe des maiſons de Dinan, de Montfort, de Craon, de Luſignan, & de la maiſon Royale de France (*c*).

Jean de Lambilly figure auſſi pour la paroiſſe de Taupont, à la montre générale des Nobles de l'évêché de Saint-Malo en 1479, où « pour lui ont comparu Ro-« BERT & PIERRE, ſes enfants, Archers en brigandine, bien montés & armés & avecq « eux un Page (*d*) ». C'eſt là le ſeul document qui nous révèle l'exiſtence de PIERRE non mentionné dans d'Hozier.

JACQUES de Lambilly, ſon autre fils, « juveigneur, Archer en brigandine, bien « monté & armé (*e*) », paraît également à la même montre en la paroiſſe de Taupont. Jacques était un des 90 Archers de la garde du corps du Duc François II ſous les ordres du Maréchal de Rieux (Décembre 1481) (*f*); il prit part avec le Prince d'Orange, le Sire de Rohan & autres à la révolte contre le Miniſtre Pierre Landais; comme eux il eut ſes biens confiſqués, le 21 Mai 1484, & rentra en grâce auprès du Duc le 12 Août 1485 (*g*). Ce même Prince, par Lettres ſpéciales datées de Nantes le 20 Décembre 1486, le « prit en ſa ſeureté & protection (*h*) » ainſi que ſes biens. Jacques « mourut à Breſt (1489) de la bleſſure d'un trait qu'il reçut au « ſiége de cette ville & fut inhumé en l'égliſe de Notre-Dame du Folgoët », ainſi que l'apprend l'enquête du 7 Mai 1490 déjà citée.

JEHANNE de Lambilly, ſœur du précédent, était mariée en 1479 à Jean REGNAULT, Seigneur de Penhoët, Conſeiller du Duc François II (*i*); leur fils JACOB ou JACQUES Regnault, était en 1533 curateur de PIERRE de Lambilly, fils d'Yves (*k*).

(*a*) Doſſier des preuves de Cour. — Preuves de la Grande Écurie.

(*b*) Preuves de la Grande Écurie. — Bibl. Imp., coll. des Blancs-Manteaux, vol. 41, p. 499 & ſuiv.; on y trouve l'inventaire de pluſieurs papiers de la maiſon de la Marzelière (Giffart) & dans le nombre l'énoncé de divers actes concernant la maiſon de Bernéan dont la branche aînée ſe fondit en celle de Giffart-la-Marzelière. Les Bernéan, répandus auſſi en Anjou, ſe ſont alliés aux d'Aubigné, Chaſteigner (voir le P. Anſelme, généalogie d'Aubigné, & A. Du Cheſne, *Hiſtoire généalogique des Chaſteigners*), Freſlon, d'Orvaux, du Beyzit, &c.

(*c*) Voir le tableau généalogique en tête de la préſente notice.

(*d*) (*e*) Biblioth. de Saint-Brieuc.

(*f*) Dom Morice, *Preuves*, t. III, p. 389. — Dom Lobineau, t. II, p. 1468.

(*g*) Dom Morice, *Preuves*, t. III, p. 434 & 471. — Dom Lobineau, t. II, p. 1411 & 1426. — D'Argentré, *Hiſtoire de Bretagne*. — Bibl. Imp., Blancs-Manteaux, vol. 35, p. 95 & 113. — Chérin commet probablement une erreur, en indiquant dans ſon mémoire Jean de Lambilly, le père de Jacques, & non pas ce dernier, comme ayant participé à la punition de Landais. Cette erreur provient de ce que les hiſtoriens ci-deſſus citent une fois le nom de Jean, une autre fois celui de Jacques. Tout s'accorde pour établir qu'il doit s'agir de Jacques. — L'égliſe du Folgoët citée plus loin eſt un des célèbres pélerinages de la Baſſe-Bretagne.

(*h*) Doſſier des preuves de Cour. — Bibl. Imp., Blancs-Manteaux, vol. 35, p. 546.

(*i*) Potier de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne*, (2e édition), art. *Regnault*.

(*k*) Bibl. Imp., Blancs-Manteaux, vol. 35, p. 651 & 341.

IV. DEGRÉ.

Robert de Lambilly, Capitaine général des Francs-archers de l'évêché de Vannes, puis, en 1489, des Arbalétriers à cheval, fut chargé, par mandement du Duc François II, du 24 Août 1487, avec Jacques Le Moenne, Grand Écuyer de Bretagne, &c., de tenir la montre des Nobles dudit évêché (*a*). Il combattit à leur tête cette même année, lors de l'invaſion de la Bretagne par l'armée françaiſe aux ordres du Sire de la Trémouille; après quoi, par mandement de Novembre 1487, le même Duc ordonna à ſon Tréſorier de payer à Robert de Lambilly « 300 livres, « outre ſes gages & penſions ordinaires, » « pour ce que par cy devant il (le Duc) « lui avoit baillé charge & commandement d'aſſembler les Nobles, annobliz & ſu- « gets aux armes des Francs-archers, Éleuz & bons corps de l'éveſché de Van- « nes, pour le ſervir contre les Français & leurs adhérans ſes ennemis, lequel Ca- « pitaine a fait pluſieurs aſſemblées où il a mis, employé & ſoutenu pluſieurs « grandes charges & coutages (*b*) ».

Déjà en 1484, le Duc, pour le récompenſer, lui avait fait don du droit de rachat dû par ſuite du décès d'Iſabeau de Caſtel, ſa mère (*c*).

Il paſſa un accord, le 9 Janvier 1473, avec Pierre de Bernéan, frère aîné de ſon aïeule Jeanne de Bernéan (*d*), &, le 20 Juin 1486, intervint une ſentence de la Cour de Ploërmel ſur un différend relatif au partage de la ſucceſſion de Jean de Bernéan & de Marie Raguenel, entre Robert de Lambilly, leur arrière-petit-fils, & Marie de Bernéan, leur petite-fille, alors mariée à Arthur Giffart, Sire de la Marzelière (*e*).

Se trouvant à Nantes, Robert de Lambilly y fit procéder, le 7 Mai 1490, à une enquête au ſujet de ſes titres & qualités, par-devant Pierre Delafolie, Lieutenant de la Prévôté de cette ville (*f*).

Robert avait épouſé, en premières noces, Catherine du Boisjagu, ſa parente; cette alliance, non mentionnée par d'Hozier, eſt conſtatée par un acte du 22 Juin 1475, contenant l'aſſiette de la dot faite par Robert du Boisjagu à ſa ſœur Catherine (*g*). Robert de Lambilly ne paraît pas avoir eu d'enfants de ce mariage, à moins qu'il ne faille regarder comme en provenant :

Yvon de Lambilly, cité au nombre des Gentilshommes de la maiſon de la Ducheſſe Anne qui reçurent des habillements pour le béguin du Duc François II, ſon père, lors de l'inhumation de ce Prince à Nantes, le 13 Septembre 1488 (*h*). C'eſt la ſeule mention que l'on ait de cet Yvon, probablement mort peu après, ou qui pourrait encore appartenir à la branche cadette établie à Merdrignac (*i*).

Hélène de Quélen du Broutay (de la maiſon titrée plus tard Ducs de la Vau-

(*a*) Dom Morice, *Preuves*, t. III, p. 540. — Dom Lobineau, t. II, p. 1458. — Collect. des Blancs-Manteaux, vol. 35, p. 550.

(*b*) Dom Morice, *Preuves*, t. III, p. 558; ce mandement y eſt reproduit *in extenſo*. — Doſſier des preuves de Cour. — Preuves de la Grande Écurie. — L'ordonnance citée par d'Hozier, de la Ducheſſe Anne à Robert de Lambilly, pour lui preſcrire d'envoyer cent Francs-Archers à Redon, eſt du 3 Octobre 1488 (Preuves de Cour).

(*c*) Collect. des Blancs-Manteaux, vol. 35, p. 95.

(*d*) Bibl. Imp., Blancs-Manteaux, vol. 41, papiers de la Marzelière déjà cités.

(*e*) Preuves de la Grande Écurie.

(*f*) Doſſier des Preuves de Cour. — Preuves de la Grande Écurie.

(*g*) Archives de la famille. La maiſon de Boisjagu s'eſt croiſée en 1248; alliée aux Budes, Nevet, Thomelin, Picaud, Trouſſier, Tréceſſon, &c., elle eſt citée avec honneur par Le Laboureur (*Généalogie des Budes*, p. 76).

(*h*) Dom Morice, *Preuves*, t. III, p. 607. — Dom Lobineau, t. II, p. 1505. — Blancs-Manteaux, vol. 35, p. 1028.

(*i*) En tout cas, on ne doit pas le confondre, comme l'a fait Chérin dans ſon mémoire, avec Yves de Lambilly, fils de Robert & d'Hélène de Quélen, ſa ſeconde femme, lequel était encore mineur en 1502 lors du décès de ſon père, & lui ſuccéda en qualité d'aîné de la maiſon.

guyon), ſeconde femme de Robert de Lambilly, était, par Marie DE KERMENÉ, ſa mère, petite-fille de Pierre de Kermené & de Conſtance MADEUC, de l'illuſtre maiſon des Seigneurs du Guémadeuc : celle-ci fille de Roland MADEUC & de Marie GOUYON ou GOYON DE MATIGNON; enfin, par cette dernière, Hélène de Quélen deſcendait en ligne directe des maiſons de Rieux, de Cliſſon, de Craon, d'Auvergne, de Bourgogne, de Flandres, & des maiſons Royales de France & d'Angleterre (*a*).

V. DEGRÉ.

YVES de Lambilly, Seigneur dudit lieu, de Creſménan, de la Ville-des-Nachés, de Kermené, de la Touche (en Néant), du Pleſſix-Giffart & du Val (en Trémoray), fut placé, ainſi que JEAN, ſon frère, du conſentement de Jean de Quélen, leur oncle, ſous la tutelle de Pierre de la Marzelière (& non la Mazelière comme le dit d'Hozier), leur parent (*b*), & oncle de Jeanne GIFFART qu'il fit épouſer à ſon pupille.

Yves de Lambilly eſt mentionné à la Réformation de 1513 dans les paroiſſes de Taupont, Loutéhel, Néant & Trémoray, pour les diverſes ſeigneuries qu'il y poſſédait (*c*); il mourut en Janvier 1531, ainſi que le rappelle l'aveu rendu au Roi, le 20 Novembre 1536, par PIERRE, ſon fils aîné, Seigneur de Lambilly, de Trémoray, du Frettay, de l'Abbaye (*d*), &c.

Ce dernier avait épouſé Jeanne HENRI, fille de Jean HENRI, des Seigneurs du Quengo, & de Jeanne DU FAU (*e*); il mourut ſans enfants, & ſes biens paſſèrent à RENÉ, ſon frère, qu'il avait partagé par accord du 8 Mars 1543, ſuivant l'aſſiſe du Comte Geoffroy, en lui donnant à viage la terre ſeigneuriale de la Soraye.

(*a*) Voir le tableau généalogique en tête de cette notice. — Moréri, t. VIII, p. 665, généalogie des Quélen du Broutay. — Bibl. Imp., Cabinet des ordres du Roi, généalogies de Quélen, Madeuc, de Coëtlogon & Gouyon. — Le Laboureur (*Généalogie des Budes*, p. 66), ſe trompe probablement, vu les dates, en remontant Conſtance Madeuc de deux degrés & l'indiquant, contrairement aux manuſcrits de la Bibliothèque Impériale, comme fille de Jeanne & non de Marie Gouyon. Conſtance Madeuc ſe remaria à Guillaume de Coëtlogon, Seigneur de Lezonnet, Préſident univerſel de Bretagne, déjà cité, & veuf de Catherine de Quélen, tante d'Hélène de Quélen.

Au contrat de mariage de cette dernière avec Robert de Lambilly, aſſiſtèrent entre autres : Jehan de Quélen, Seigneur du Broutay, ſon frère, tige directe des Ducs de la Vauguyon, éteints preſque de nos jours dans les maiſons de Savoie-Carignan & de Bauffremont; Jehan de Cheverue, tuteur de ce dernier; Frère Alain de Quélen, Prieur de Loyat, oncle d'Hélène, & ſes couſins germains, Olivier de Coëtlogon, Seigneur de Coëtuhan, Procureur Général de Bretagne, Ambaſſadeur à Rome & en Angleterre, & Jean de Coëtlogon, Seigneur de Lezonnet, tous deux fils de Guillaume déjà cité.

(*b*) Par acte judiciel de la Cour de Ploërmel du 4 Juillet 1502, & en vertu de Lettres royaux du 9 Juillet ſuivant. (Doſſier des preuves de Cour. — Blancs-Mant., vol. 35, p. 651 & 1080.)

Pierre de la Marzelière était fils aîné d'Arthur Giffart, qui prit le nom de la Marzelière à cauſe de ſa mère, & de Marie de Bernéan. Il était frère aîné de Robert Giffart, marié à Yvonne de Kermellec, père de Jeanne, qui épouſa Yves de Lambilly. Cela eſt prouvé par le contrat de mariage de ces derniers, paſſé le 17 Septembre 1509 au château de la Marzelière : le futur y était aſſiſté par Marie de Bernéan, couſine germaine de ſon aïeule Iſabeau de Caſtel, & aïeule de Jeanne Giffart. (Preuves de la Grande Écurie. — Doſſier des preuves de Cour. — Blancs-Mant., vol. 41 déjà cité, p. 499, Inventaire des papiers de la maiſon de la Marzelière.)

Au ſujet de l'illuſtre origine & de la haute antiquité de la maiſon Giffart, on peut conſulter le P. Auguſtin du Paz dans ſon *Hiſtoire généalogique de pluſieurs maiſons illuſtres de Bretagne* (généalogie des Seign. de la Marzelière). La Chenaye-Desbois donne aux Giffart de Bretagne & à ceux de Normandie une ſouche commune; il ajoute qu'une branche paſſée en Angleterre avec Guillaume le Conquérant s'y eſt illuſtrée.

Dans la généalogie des Seigneurs de la Marzelière, Du Paz ne cite point Robert Giffart parmi les fils d'Arthur Giffart, probablement parce qu'il ne fit pas ſouche & ne porta pas d'ailleurs le nom de la Marzelière.

(*c*) Bibl. Imp., Blancs-Mant., vol. 36 & 37. — Le Val & le Pleſſix-Giffart lui venaient des Beaumanoir.

(*d*) Doſſier des preuves de Cour.

(*e*) Bibl. Imp., Réformation de Bretagne de 1668. — La maiſon Henri, Seigneurs du Quengo, d'ancienne chevalerie, s'eſt croiſée en 1248. — La maiſon du Fau, éteinte depuis en Bretagne, celle de Trécelſon, était répandue en Touraine & s'y eſt alliée aux Menou, Fumée, Villiers de l'Iſle-Adam. Jeanne du Fau était fille de Jean du Fau, Maître d'hôtel du Roi, & de Jeanne, bâtarde légitimée en Octobre 1492, de Charles Ier, Duc de Bourbon; elle avait épouſé en premières noces Pierre l'Hermite, Pannetier du Roi, fils du fameux Triſtan l'Hermite, le célèbre compère du Roi Louis XI (P. Anſelme, généalogie l'Hermite).

Marguerite de Lambilly, fille d'Yves, était veuve avant le 10 Novembre 1561 (& non 1567) de Bertrand de Saint-Brieuc, Seigneur du Guern, fils aîné de Jean de Saint-Brieuc & de Guyonne du Breil, ſa première femme (*a*). Leur poſtérité s'éteignit en la perſonne de Françoiſe de Saint-Brieuc, leur deſcendante au IVe degré, mariée à François-Simon Huchet, Vicomte de la Bédoyère.

Jacquette de Lambilly, autre fille d'Yves (peut-être la même que celle nommée Jeanne par d'Hozier ſans déſignation d'alliance), avait épouſé Simon Guillard, Seigneur du Pontdoux & de la Villeder (*b*), fils de Philippot Guillard & de Catherine (*aliàs* Anne) de Carné.

VI. DEGRÉ.

René de Lambilly était mort avant 1581, & ſa veuve Rollande du Houx mourut en Mai 1587 (*c*). Elle était fille de François du Houx, Seigneur de Bodel, de Villeneuve & du Boſchet, & de Renée de Mauléon, de l'illuſtre maiſon de ce nom, citées à la Réformation de 1513, dans la paroiſſe de la Chapelle-ſous-Ploërmel (*d*).

Julienne de Lambilly, fille de René & dont d'Hozier n'indique point l'alliance, avait épouſé Raoul Le Tort, Écuyer, Seigneur de la Vallée, & en eut François Le Tort, Écuyer, mort avant 1617, & Louiſe Le Tort, épouſe de François de Quéhéon, Écuyer, & mère d'une fille mariée à N. Picaud de Quéhéon (*e*).

VII. DEGRÉ.

Claude de Lambilly, fils aîné de René, était en différend avec ſon frère Pierre & ſa ſœur Julienne, au ſujet de leurs partages; il obtint des Lettres royaux du 17 Septembre 1581, où il eſt rappelé que « ſes prédéceſſeurs avaient eſté Capitaines & « avaient commandé, aulcuns portant tiltres de Chevallerye (*f*) ».

Sa femme Renée (*aliàs* Anne) Bréhault, Dame de la Rivière-Bréhault, était ſœur puînée d'Hélène (ou Anne) Bréhault, mariée à Pierre Rogier, Seigneur du Crévy, & aïeule de Suzanne Rogier qui épouſa Guillaume de Lambilly. Elles étaient filles de Pierre Bréhault, Chevalier de l'ordre du Roi, Seigneur de la Rivière, Malleville, &c., & de Marthe Picaud (*g*), & arrière-petites-filles de Jean Bréhault & de Louiſe Budes, de la maiſon du Maréchal de Guébriant.

Jean de Lambilly, fils aîné de Claude, eſt mentionné comme mort ſans enfant, avant le 8 Juin 1610, dans deux tranſactions, l'une de cette date & l'autre du

(*a*) Bibl. Imp., Réformation de Bretagne de 1668. — Preuves de la Grande Écurie.

(*b*) Bibl. de l'Arſenal, Réform. de Bret. de 1668, art. *Guillard*. — Bibl. Imp., *ibid.* — Archives de la famille. — Il avait pour frère aîné Robert Guillard, marié à Jeanne de Sérent, de la maiſon de ce nom, plus tard ducale & dernièrement éteinte, & pour ſœur Aliette Guillard, mariée à Michel Le Pennec, Seigneur de Kerdoure & de Lauvergnac, Maître d'hôtel d'Éliſabeth, Ducheſſe de Bretagne (Le Laboureur, *Généalogie de la maiſon des Budes*, p. 72), & mère de Catherine Le Pennec, qui épouſa Jean Budes, Seigneur du Hirel & fut la 4e aïeule du Maréchal de Guébriant. D'Aliette Guillard & de Michel Le Pennec deſcend en ligne directe Jacques Le Pennec, Seigneur de Boisjollan, qui épouſa en 1725 Jeanne-Céleſte de Lambilly (Voir au XIe degré).

(*c*) Doſſier des preuves de Cour.

(*d*) Par Radegonde Cléret, ſon aïeule paternelle, Rollande du Houx était arrière-petite-fille de Marguerite de Rochechouart de Chandenier, & ſe trouvait deſcendre des maiſons de la Rochefoucauld, Flandres, Châtillon, Dreux, cadette de la maiſon Royale, & enfin de la maiſon Ducale de Bretagne. (Voir le tableau généalogique en tête de la préſente notice.) La maiſon du Houx, d'ancienne chevalerie, s'eſt croiſée en 1248. Elle paraît avoir eu une communauté d'origine avec celle de Quélen du Broutay, tant par la concordance des noms (en bas breton *Quélen* veut dire *houx*) que par la reſſemblance des armoiries : *d'Argent à* 6 *feuilles* (pour les du Houx, à 3 *feuilles* pour les Quélen) *de Houx de Sinople*.

(*e*) Doſſier des preuves de Cour. — Bibl. Imp., Réf. de Bretagne de 1668.

(*f*) Doſſier des preuves de Cour.

(*g*) Archives de la famille. — Bibl. Imp., Blancs-Manteaux, vol. 76, t. V, généalogie Rogier.

31 Octobre 1615, faites entre ſes deux frères, François & Claude, ce dernier, Seigneur du Quengo-Bréhant, paroiſſe de Bréhant-Loudéac (& non Bréhant-le-Coudéac comme le dit d'Hozier). Les parties y reconnaiſſent que « leurs prédéceſſeurs « s'étaient gouvernés noblement, & en leurs partages noblement & avantageuſe- « ment ſelon les anciens Nobles du pays (*a*) ». Le même acte de 1615 nous apprend « qu'en 1597 il avait été fait un pillage par les gens de guerre, ce qui rend « très-vraiſemblable la perte d'une partie des titres (*b*) ».

VIII. DEGRÉ.

François de Lambilly épouſa Jeanne Gatechair, Dame de Lezernau & du Vaugace (& non Vaugaie), fille de François Gatechair, Seigneur de Kerſalio, Conſeiller du Roi & ſon Préſident au ſiège préſidial de Vannes (*c*). Elle fonda une chapellenie dans la chapelle du château de Lambilly & la dota richement.

François de Lambilly, fils puîné de François ci-deſſus, fut tué au ſiège de Pavie en 1655, ainſi que l'apprend une lettre du 20 Octobre de cette même année (*d*), écrite à Guillaume de Lambilly, ſon frère, par leur couſin Barthélemy de Quélen-du-Broutay (plus tard Comte de la Vauguyon par ſon mariage), Colonel du régiment de Navarre, ce qui donne à penſer que François de Lambilly ſervait dans ſon régiment, un des trois corps qui prirent part au ſiège de Pavie.

IX. DEGRÉ.

Guillaume, IIe du nom, Seigneur de Lambilly, &c., Baron de Kergrois (*e*), joua un rôle conſidérable, ainſi que Pierre, ſon fils aîné, dans l'hiſtoire parlementaire de la province de Bretagne, comme l'atteſtent les procès-verbaux des États.

Le Roi étant arrivé le 1er Septembre 1661 à Nantes, M. de Lambilly fut député le lendemain par les États vers Sa Majeſté avec quinze autres Gentilshommes (*f*).

A la Réformation de la Nobleſſe de Bretagne en 1668, Guillaume de Lambilly « fut déclaré iſſu d'ancienne extraction noble avec qualification de Chevalier, ſur « le vu de ſes titres qui remontaient ſa filiation & ſa nobleſſe à l'année 1362, « & préſida à l'aſſemblée des États de cette province de l'année 1687 en l'abſence « de M. le Duc de Rohan (*g*) ». « Perſonne n'ignore que cet honneur, le plus

(*a*) Doſſier des preuves de Cour. — Preuves de la Grande Écurie.

(*b*) Poullain du Parc (Conſultation déjà citée).

(*c*) Elle avait pour ſœur aînée Anne Gatechair, femme de Pierre du Guervazic; pour frère Jean Gatechair, Seigneur de la Porte, Conſeiller du Roi & ſon Préſident au même ſiége de Vannes; pour curateur Guillaume Poullain, Seigneur du Pontlo. La famille Gatechair s'eſt alliée aux Coëtlogon, Saint-Pern, &c. (Doſſier des preuves de Cour. — Preuves de la Grande Écurie.)

(*d*) Arrêt de Réformation de la maiſon de Lambilly en date du 17 Novembre 1668.

(*e*) Ce titre de *Baron de Kergrois* ſe trouve indiqué : 1° dans la généalogie de la maiſon Rogier de Villeneuve, de Kervéno & du Crévy (Bibl. Imp. Manuſ., Cabinet des ordres du Roi); 2° dans celle de la maiſon Des Cartes (Blancs-Mant., vol. 76, t. II, p. 155); 3° dans la *Vie de Des Cartes* par Ad. Baillet, Paris 1691, in-4°, où Guillaume de Lambilly, devenu, par ſon mariage, neveu propre du célèbre philoſophe, eſt pluſieurs fois cité; 4° dans la liſte des terres titrées de Bretagne (Blancs-Mant., vol. 76, t. V). — Potier de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne*, t. III, p. 155), & 5° dans les liſtes & procès-verbaux des États de Bretagne où il eſt dénommé « *Baron de Kergroays de Lambilly* » (Blancs-Mant., vol. 75, États de 1669, 1671, 1673, 1675, 1683, 1689 & 1693). On peut voir reproduite dans le *Mémorial de la Nobleſſe* par Duvergier, la liſte des États de 1669. — Guillaume de Lambilly avait acquis, le 27 Avril 1651, la baronnie de Kergrois, de Gabriel de Machecoul & de Renée d'Avaugour, ſa femme, dernière héritière de ſa branche.

(*f*) Parmi leſquels le Prince de Tarente (la Trémouille), Préſident de la Nobleſſe, le Marquis de Coiſlin, le Comte de Tournemine, MM. de Seſmaiſons, de Cornulier, du Bordage (de Montbourcher), &c. (Blancs-Mant., vol. 75).

(*g*) Chérin, Mémoire pour les preuves de Cour. — Au ſujet de ſon élection à la Préſidence, voir auſſi Touſſaint de Saint-Luc, *Mémoires ſur l'état du Clergé & de la Nobleſſe de Bretagne*, 2e partie, p. 103, & à la Bibl. Imp. Manuſcr., le *Précis des délibérations des États de Bretagne*, art. Préſidents, vol. X, p. 198.

« grand qu'un Gentilhomme breton puiſſe recevoir de ſon ordre, n'a jamais été « accordé qu'à des Nobles d'une extraction ancienne & remontant aux temps les « plus reculés (*a*). »

Il occupait la charge de Doyen de la Nobleſſe, & mourut en 1693, ainſi qu'on le voit par le procès-verbal des États tenus à Vannes où, le 16 Octobre 1693, il fut donné « avis du décès de M. de Lambilly, Doyen de la Nobleſſe (*b*) ».

Il avait épouſé Suzanne Rogier, dont la mère, Jeanne des Cartes, était ſœur germaine du célèbre philoſophe & mathématicien René Des Cartes ou Deſcartes, & fille de Joachim Des Cartes, Conſeiller au Parlement de Bretagne (*c*).

Parmi les enfants de Guillaume de Lambilly, l'un fut Jéſuite à Nantes (*d*); un autre, le Chevalier de Lambilly, Aide-Garde-marine le 7 Février 1678, Enſeigne de vaiſſeau le 26 Janvier 1680, eſt indiqué avec cette dernière qualité parmi les Gentilshommes bretons au ſervice, préſents aux États en 1687 & qui reçurent de l'Aſſemblée des gratifications (*e*). On ignore d'ailleurs quels ſont parmi les prénoms cités par d'Hozier ceux qui ſe rapportent aux deux perſonnages ci-deſſus.

Marie de Lambilly, fille de Guillaume, avait épouſé Jacques Le Febvre, Seigneur du Fau-Pengréal, Colonel d'un régiment des milices de Bretagne, fils de Claude Le Febvre & de Jacquemine Visdelou.

X. DEGRÉ.

Pierre de Lambilly, IIe du nom, Seigneur dudit lieu, &c., Baron de Kergrois, fut Lieutenant des Maréchaux de France (*f*).

Sa femme, Jeanne de Rollée, était fille de Thomas de Rollée & de Suzanne Jan (*g*).

Outre Pierre-Joseph, on leur connaît auſſi une fille, Suzanne de Lambilly, née le 11 Avril 1671, Religieuſe au couvent des Urſulines de Ploërmel depuis 1694 juſqu'en 1735, date de ſa mort.

(*a*) Poullain du Parc (Conſultation déjà citée).

(*b*) Blancs-Mant., vol. 75. — Voir ſur la charge de Doyen de la Nobleſſe Dom Morice & Touſſaint de Saint-Luc. C'était non pas le Doyen d'âge, mais celui qui avait aſſiſté aux tenues d'États le plus ſouvent & depuis le temps le plus long.

(*c*) Les Rogier ſe ſont alliés aux d'Argentré, Kervéno, la Tullaye, &c. (Voir à cet égard leur généalogie au Cabinet des ordres du Roi, Bibl. Imp., & celle de Des Cartes, Blancs-Manteaux, vol. 76, t. II). La maiſon Des Cartes, déjà ancienne à cette époque, a eu des alliances avec les d'Avaugour, Ferron de la Ferronnays & Ferron du Quengo, du Gueſclin, le Preſtre de Châteaugiron, Roſnyvinen de Piré, &c. (Armorial général de 1696. — A. Baillet, *Vie de Des Cartes;* Paris, 1601, in-4.)

Outre deux ſœurs, l'une Supérieure & l'autre Religieuſe aux Urſulines de Ploërmel, Suzanne Rogier avait une ſœur aînée, Anne Rogier, mariée en 1637 à François d'Avaugour, Seigneur de la Lohière, de l'illuſtre maiſon de ce nom deſcendant des Ducs de Bretagne, & morte ſans enfants avant le mariage de Suzanne (Titres de famille, contrat de mariage de Guillaume de Lambilly).

(*d*) Il eſt l'auteur d'une carte eſtimée de l'évêché de Nantes, dédiée à Monſeigneur de Beauvau, Évêque de ce diocèſe (Le Jean, *La Bretagne, ſon hiſtoire & ſes hiſtoriens*, p. 317).

(*e*) Blancs-Mant., vol. 75. — Archives du miniſtère de la Marine. Il diſparut des contrôles en Décembre 1688, ſoit qu'il ait été tué, ou qu'il ait quitté le ſervice.

(*f*) Cette charge lui eſt attribuée dans l'acte de baptême, en date du 10 Avril 1702, de ſon petit-fils Pierre-Laurent de Lambilly, né à Saint-Malo, & dont il était le parrain (Regiſtres de l'état civil de la ville de Saint-Malo).

(*g*) Les Rollée ſe ſont alliés directement aux Le Meneuſt de Bréquigny, du Tot-Ferrare (en Normandie), &c. La famille Jan, Seigneurs de la Haye, &c., a produit dans le XIXe ſiècle le Lieutenant général Vicomte Jan de la Hamelinaye, un des vétérans des armées Impériales, Baron de l'Empire, Vicomte ſous la Reſtauration. Jeanne de Rollée, à ſon contrat de mariage, fut aſſiſtée par Guy Le Meneuſt, Seigneur de Bréquigny, Préſident à mortier au Parlement de Bretagne; René Marquis de Coëtlogon, Lieutenant du Roi en la Haute Bretagne, tous deux ſes parents, & par Guy de Coëtlogon, Vicomte de Méjuſſeaume, Conſeiller au même Parlement, auſſi ſon parent tant paternel que maternel comme mari de Louiſe Gatechair (Preuves de Cour).

XI. DEGRÉ.

Pierre-Joseph, *titré* Comte de Lambilly, ainſi que l'indique Chérin dans ſon Mémoire pour les preuves de Cour, Baron de Kergrois, Vicomte du Broutay (*a*), qualifié *haut & puiſſant Seigneur*, né le 15 Octobre 1679, fut d'abord Page du Roi dans ſa Grande Écurie (*b*). Il fut enſuite reçu, le 9 Septembre 1707, Conſeiller au Parlement de Bretagne (*c*), & s'y diſtingua par le courage avec lequel il défendit les franchiſes & les libertés de la Bretagne contre le Maréchal de Monteſquiou, Gouverneur de la province. Exilé à Tulle, par Lettre de cachet du 27 Février 1718, & rappelé ſur la demande des États en Juillet ſuivant, il reçut à ſon retour une députation ſolennelle des trois ordres chargée de le complimenter (*d*). Il devint bientôt le principal inſtigateur de l'Aſſociation bretonne & l'un des chefs les plus actifs de la conjuration dite *de Pontcallec*, dans laquelle il portait le ſurnom de *Maître Pierre* (e).

L'entrepriſe ayant avorté, il fut condamné par contumace par la Chambre Royale établie à Nantes, eut tous ſes biens confiſqués, & fut décollé en effigie le 21 Mars 1720 ſur la place du Bouffay de cette ville, avec quinze autres Gentilshommes. Réfugié à la Cour d'Eſpagne, il fut chargé par le Roi Philippe V de pluſieurs miſſions diplomatiques importantes & créé Grand d'Eſpagne à vie. Il mourut en exil avant le mois d'Avril 1733, époque du mariage de ſa ſeconde fille.

Sa femme, Hélène-Céleſte Magon de la Lande, mourut le 23 Septembre 1739 & fut inhumée dans le chœur de l'égliſe Touſſaint de Rennes (*f*).

Parmi les enfants de Pierre-Joſeph, le ſecond, Marie-Jean-Louis de Lambilly, connu ſous le nom de *Chevalier du Broutay*, d'abord Page de la Grande Écurie, entra comme Enſeigne au régiment des gardes françaiſes le 8 Janvier 1724, fut 1er Enſeigne le 10 Décembre 1725, Sous-Lieutenant le 1er Septembre 1726, Sous-Aide-Major le 4 Juillet 1732, Lieutenant le 7 Mai 1735, Aide-Major (Colonel) le 31 Mars 1743, & peu après tué à la bataille de Dettingen le 27 Juin 1743 (*g*).

(*a*) Potier de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne*, t, III, p. 148. — La vicomté du Broutay vint en ſa poſſeſſion en 1705; il exerça le retrait lignager de cette ſeigneurie, en qualité de parent au degré voulu du Marquis de Saint-Mégrin (Nicolas de Quélen, Comte de la Vauguyon) (Doſſier des preuves de Cour).

(*b*) Les preuves pour la Grande Écurie étaient plus difficiles que pour la Petite Écurie, en ce qui concernait la pureté & l'ancienneté de la nobleſſe.

(*c*) Liſte de N. N. S. S. du Parlement de Bretagne, 1725.

(*d*) Regiſtre des États.

(*e*) Lemontey, *Hiſtoire de la Régence*. — L'hiſtorique détaillé de la conjuration a été publié par M. de la Borderie, en 1857, 1858 & 1868 dans la *Revue de Bretagne & Vendée*, & par le Comte de Carné, dans les *États de Bretagne*, 1868.

(*f*) Elle avait pour frères entre autres : Alain Magon de Terlaye, Lieutenant-Colonel des gardes françaiſes, Lieutenant général des armées du Roi & Grand-Croix de Saint-Louis; pour couſin germain Nicolas Magon Marquis de la Gervaiſais, auſſi Lieutenant général; pour ſœur entr'autres : Jeanne Magon, épouſe de René-Alexis le Sénéchal, Comte de Carcado-Molac, Lieutenant général & Gouverneur de Quimper, & pour nièces, Nicole-Françoiſe Magon, épouſe du Maréchal de Contades, & la Marquiſe de Beauvau-Tigny, née Le Sénéchal de Carcado. Elle était en outre grande-tante de Louiſe-Anne Magon de Boiſgarin, mariée à Eugène-Marie-Louis, Comte de Savoie-Carignan, *dit* le Comte de Villefranche, Colonel d'un régiment de ſon nom en France, frère de la Princeſſe de Lamballe, aïeul du Prince Eugène de Carignan, actuellement Grand Amiral de la flotte italienne, & de ſa ſœur la Comteſſe de Syracuſe, tante du Roi de Naples François II. Le Prince Eugène de Carignan & ſa ſœur ont eu d'ailleurs pour mère une des deux dernières héritières de la maiſon de Quélen de la Vauguyon, également alliée à celle de Lambilly, l'autre ayant épouſé le Duc de Bauffremont-Courtenay. — Dans le 1er *Supplément à la Généalogie de la maiſon de Cornulier*, p. 169, ſe trouve une notice ſur la famille Magon, à laquelle appartenait auſſi le Contre-Amiral Magon, Baron de Médine, tué à Trafalgar en 1805; La Chenaye-Deſbois contient également un article ſur la maiſon Éon, dont était Laurence Éon, mère d'Hélène Magon, & à laquelle voulait ſe rattacher la célèbre Chevalière d'Éon.

(*g*) Archives de l'Empire, Journal des Gardes françaiſes. — Archives du Miniſtère de la Guerre.

Charles-Hyacinthe de Lambilly, d'abord également Page de la Grande Écurie, fut enſuite Officier au régiment du Roi-infanterie, puis paſſa au régiment des gardes françaiſes comme 1er Enſeigne le 18 Janvier 1734, fut Sous-Lieutenant le 21 Mai 1736, Sous-Aide-Major le 13 Février 1743, Lieutenant (Lieutenant-Colonel) le 7 Avril de la même année, & enfin Lieutenant de grenadiers le 19 Février 1745. Bleſſé à Dettingen, il fut à Fontenoy (11 Mai 1745) une des victimes du chevaleresque défi : « Meſſieurs les Anglais, tirez les premiers, » porté aux gardes anglaiſes par le Comte d'Anterroche, Capitaine de grenadiers aux gardes françaiſes; Charles-Hyacinthe y reçut pluſieurs bleſſures & mourut peu de jours après (*a*).

Jeanne-Céleste de Lambilly, née le 13 Novembre 1703, mariée, par contrat du 17 Juillet 1725, à Jacques Le Pennec, Chevalier, Seigneur de Boisjollan, Leſnérac, &c. (*b*), Capitaine garde-côtes au département de Guérande, mourut le 3 Avril 1732 à Bourbon-l'Archambault, où ſon tombeau ſe voyait encore en 1828 dans le chœur de la chapelle des Capucins, démolie à cette époque.

Hélène-Modeste de Lambilly, fut mariée à Rennes, paroiſſe Touſſaint, le 26 Avril 1733 (contrat du 23 Avril), à Joſeph-René de Ruellan (*c*), Chevalier, Baron, puis Comte du Tiercent, Seigneur de la Ballue, Conſeiller au Parlement de Bretagne, fils de feu Gilles de Ruellan, Baron du Tiercent, auſſi Conſeiller au même Parlement, & de Dame Renée-Roberte du Louet de Coetjunval.

XII. DEGRÉ.

Pierre-Laurent, *titré* Marquis de Lambilly, ainſi que Chérin l'indique dans ſon Mémoire, Baron de Kergrois, Vicomte du Broutay, Marquis de Kervéno (*d*), qualifié *haut & puiſſant Seigneur*, eſt celui auquel s'arrête la généalogie dreſſée par d'Hozier. Il épouſa à Saint-Malo, le 12 Janvier 1734 (contrat du 9 Janvier), ſa couſine germaine, Laurence-Thérèſe Magon de la Ballue, fille de Luc Magon, Écuyer, Seigneur de la Ballue, & de Dame Hélène-Pélagie Porée (*e*).

Il mourut en 1742 & fut inhumé le 1er Mai dans le chœur de l'égliſe Touſſaint de Rennes; ſa veuve mourut en 1780 & fut inhumée le 12 Avril dans la chapelle du Reliquaire en l'égliſe Saint-Germain de Rennes (*f*). Ils eurent pour enfants (*g*) :

1. Pierre-Laurent-Marie, qui ſuit.
2. Luc-Constant, né en 1742, mort en bas âge à Saint-Malo.
3. Mauricette-Hélène-Anne, née le 2 Décembre 1739, morte jeune.

(*a*) Archives de l'Empire, Journal des gardes françaiſes. — Archives du Miniſtère de la Guerre.

(*b*) Cette maiſon alliée aux Carné, Budes, Seſmaiſons, s'éteignit dans la perſonne de leur fils, Jacques-Alain-Bertrand Le Pennec, Seigneur de Boisjollan, Exempt des gardes du corps du Roi, mort le 31 Janvier 1755 ſans alliance & dont la ſucceſſion fut partagée en 1757 entre les Lambilly, Seſmaiſons & d'Andigné.

(*c*) Par ſa mère, il était couſin germain de Marie-Madeleine de Harlay, femme de Chriſtian-Louis de Montmorency-Luxembourg, Maréchal de France en 1734, & par ſon père, arrière-petit-neveu de la Ducheſſe de Briſſac, de la Marquiſe de Goulaine, de la Baronne deGuémadeuc, de la Marquiſe de Coëtlogon & de Mme de la Galiſſonnière, toutes cinq ſœurs & appartenant à la maiſon Ruellan du Tiercent qui s'eſt alliée auſſi aux d'Argouges, Maupeou, Quatrebarbes, &c. (Bibl. Imp. Manuſc., généalogie Ruellan du Tiercent.)

(*d*) Potier de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne*, t. III, p. 155. — Doſſier des preuves de Cour. La terre de Kervéno, érigée en Marquiſat en 1624, fut acquiſe par lui les 28 Février 1717 & 15 Mai 1734 de la ſucceſſion d'Eugène Rogier, ſon parent, Comte de Villeneuve, Marquis de Kervéno, Commandeur, Prévôt & Maître des cérémonies des ordres du Roi.

(*e*) Doſſier des preuves de Cour. — Les Porée ſe ſont alliés aux Du Gueſclin, des Cartes, Sainte-Maure (des Ducs de Montauſier), &c.

(*f*) Regiſtre de l'état civil de Rennes.

(*g*) Acte de tutelle des 17 Juillet & 15 Octobre 1742 (Extrait du greffe du Siége Royal de Ploërmel).

XIII. DEGRÉ.

Pierre-Laurent-Marie, Marquis de Lambilly (*a*), Vicomte du Broutay, Marquis de Kervéno, Baron de Kergrois, &c., qualifié *très-haut & très-puiſſant Seigneur*, naquit à Saint-Malo le 21 Novembre 1734, & épouſa à Rennes, paroiſſe Saint-Sauveur, le 1er Mai 1753 (contrat du 28 Avril), Françoiſe-Thérèſe-Jacquette de la Forest d'Armaillé (*b*), fille de René-Gabriel de la Forest, Comte d'Armaillé, Conſeiller au Parlement de Bretagne, & de Dame Louiſe-Perrine-Françoiſe Huart de la Bourbansaye. A la ſuite du décès de ſa mère, il rendit aveu au Roi le 5 Octobre 1780 & mourut au château de Lambilly le 15 Septembre 1785; ſa veuve mourut à Rennes en 1815 (*c*).

Ils eurent pour enfants (*d*) :

1. Pierre-Gabriel-François, ci-après.
2. Hippolyte-François-Pierre, né le 6 Janvier 1760, mort le 19 Février 1761.
3. Laurent-Xavier-Martin, dit le *Chevalier de Lambilly*, chef d'une ſeconde branche rapportée plus loin.
4. Joachim-Jean-François, né le 12 Novembre 1764, mort en bas âge.
5. Robert-Guillaume-Joseph, dit le *Chevalier du Broutay*, chef d'une troiſième branche rapportée auſſi plus loin.
6. Auguste-Pierre-François, dit le *Chevalier de Kervéno*, né le 18 Septembre 1769, Sous-Lieutenant au Régiment du Roi-infanterie le 24 Avril 1785 juſqu'au licenciement de ce corps, fut un des principaux chefs des royaliſtes du département d'Ille-&-Vilaine dans les guerres de l'Oueſt contre la Convention (*e*), & trouva la mort au combat de la Vieilleville, en voulant ſauver un de ſes compagnons d'armes bleſſé. C'eſt lui, ou un de ſes frères, qui eſt cité dans les brochures & mémoires de l'époque, comme ayant été grièvement bleſſé à Rennes dans les colliſions des 26 & 27 Janvier 1789 entre la Nobleſſe & les étudiants, lors de la réunion des États.
7. Laurence-Thérèse-Gabrielle, mariée, en la chapelle du château de Kergrois, le 29 Avril 1773 (contrat du 23 Avril), à Claude-Auguſtin-Marie Le Vallois, Comte de Séréac, fils de Gabriel-René Le Vallois de Séréac & de Dame Louiſe-Cécile de la Chevière du Ponthouet.
8. Perrine-Louise-Françoise-Lucrèce, née le 1er Août 1756, morte jeune.
9. Hélène-Céleste-Françoise-Marie, née le 8 Septembre 1757, morte en bas âge.
10. Marie-Félicité, née le 27 Avril 1761, reſtée ſans alliance.

(*a*) Chérin, Mémoire pour les preuves de Cour. — Il eſt auſſi indiqué avec le titre de *Marquis* ſur la liſte des États de Bretagne aſſemblés à Nantes en 1764 & publiée par MM. Louis de la Roque & Éd. de Barthélemy dans leur grand *Catalogue des Gentilshommes ayant pris part aux élections pour les États Généraux de* 1789; ſur celle des États de 1766, &c. Il porte encore ce titre dans tous les actes publics, notamment dans ſon aveu au Roi du 5 Octobre 1780.

(*b*) Doſſier des preuves de Cour. — Les la Foreſt d'Armaillé ſe ſont alliés aux Coſſé-Briſſac, Champagne de la Suze, Lorgeril, Machault, Mornay, Palys, Ségur, &c. &c.

(*c*) Pendant un voyage qu'il fit à Rome en 1774, ſous le pontificat de Clément XIV, le Marquis de Lambilly obtint de ce Pape un bref authentique d'agrégation de l'égliſe paroiſſiale de Saint-Golven de Taupont à celle de Saint-Jean de Latran. Ce titre d'agrégation, ſigné par le Cardinal Duc d'Yorck (de la maiſon royale des Stuarts), Évêque de Tuſculum & Archiprêtre de Rome, eſt expoſé au-deſſus du tabernacle d'un des autels de l'égliſe de Taupont, ſitué devant le banc de la famille : il aſſimile complétement pour les indulgences & priviléges cette dernière égliſe à celles de Saint-Jean de Latran & de Saint-Pierre de Rome. Les Curés de Taupont, devenus par là Chanoines de Saint-Jean de Latran, ont droit à la ſoutane violette, droit déſormais purement nominal en vertu des diſpoſitions du Concordat.

(*d*) Reg. de l'état civil & Archives de la famille.

(*e*) Crétineau-Joly, *Hiſtoire de la Vendée militaire*.

11. Jeanne-Marie-Thérèse, née en 1762, morte jeune.
12. Marie-Victoire, née le 27 Avril 1767, mariée à Rennes, le 12 Juin 1787 (contrat du 9 Juin), à Jean-Baptiſte-Marie-Mathurin Moisan, Comte de la Villeirouet, ancien Officier au régiment de Condé, fils de Jean-Auguſtin Moisan, Comte de la Villeirouet, & de Dame Françoiſe de Fontlebon. Elle ſe ſignala pendant la Terreur en défendant elle-même, au péril de ſa vie, devant le Comité de Salut Public, ſon mari qu'elle parvint à arracher à la mort.
13. Marie-Emmanuelle-Euphrosine, née le 5 Mai 1772, mariée à Lamballe, le 4 Mai 1791 (contrat du 23 Avril), à Frédéric-Joſeph-Céſar, Comte de la Vigne-Dampierre (*a*), ancien Officier au régiment de Soiſſonnais-infanterie, fils de Claude-Jean-Noël de la Vigne, Seigneur de Dampierre, Capitaine au régiment de Penthièvre, & de Dame Gabrielle-Françoiſe-Marguerite Boquien de la Villeneuve; elle eſt morte le 19 Juin 1827.

XIV. DEGRÉ.

Pierre-Gabriel-François, Marquis de Lambilly, Baron de Kergrois, Vicomte du Broutay, Chevalier de Saint-Louis, qualifié *très-haut & très-puiſſant Seigneur*, titré d'abord *Comte* de Lambilly, naquit à Rennes le 5 Janvier 1759. Il entra comme Enſeigne au régiment des gardes françaiſes le 9 Avril 1775, fut Sous-Lieutenant en ſecond le 16 Avril 1780, & en premier le 15 Décembre 1782, puis Lieutenant en ſecond (Lieutenant-Colonel) le 6 Avril 1788, & enfin licencié, le 31 Août 1789, avec ſon régiment, par ſuite des événements de la révolution (*b*).

C'eſt lui qui, ayant fait ſes preuves de Cour, ainſi que l'indique Chérin dans ſon Mémoire, fut préſenté au Roi le 1er Février 1778 & monta dans ſes carroſſes d'abord le 8 Juin 1780, ayant été titré *Comte* du vivant de ſon père, puis le 24 Mars 1786, avec le titre de *Marquis* (*c*), après la mort de celui-ci.

Il épouſa, par contrat du 14 Mai 1786, Anne-Françoiſe-Henriette de Roſily (*d*), fille de François-Julien, Marquis de Roſily, & de Dame Anne-Henriette-Perrine de Becdelièvre. Ce contrat fut ſigné à Verſailles par le Roi Louis XVI & toute la famille royale (*e*).

Pendant l'émigration, le Marquis de Lambilly ſervit à l'armée de Condé, &

(*a*) Il n'a laiſſé qu'une fille, mariée dans la maiſon du Vergier de Kerhorlay. — La maiſon de la Vigne, éteinte dans ſa perſonne, était d'ancienne chevalerie; elle s'eſt alliée aux Bodégat, la Chapelle, Goyon, Amelot, &c.

(*b*) Archives du Miniſtère de la guerre.

(*c*) Voir à ce ſujet la note *a*, page 3. — Archives de l'Empire, ſection hiſtorique M. M. 817, regiſtre original des entrées aux carroſſes. — Saint-Allais. — Courcelles, &c.

(*d*) Elle avait un frère, Anne-François, Officier au régiment du Roi-infanterie, qui a fait ſes preuves de Cour en 1788 (Borel d'Hauterive, *Annuaire de la Nobleſſe* de 1849); — Courcelles; — Potier de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne*, &c.). Elle était couſine germaine de Marie-Madeleine-Julienne de Becdelièvre, épouſe du Maréchal de Bourmont. La maiſon de Roſily, d'ancienne extraction de la province de Bretagne, & qui a donné à la marine pluſieurs Officiers généraux, s'eſt éteinte de nos jours en la perſonne d'Anne-François, Marquis de Roſily, ci-deſſus, mort à Paris en 1854, & de ſon couſin l'Amiral François-Étienne, Comte de Roſily-Meſros, Grand-croix de Saint-Louis & de la Légion d'honneur. C'eſt ce dernier dont le nom eſt inſcrit ſur l'Arc de triomphe de l'Étoile à Paris. Il venait d'être envoyé par l'Empereur Napoléon Ier pour prendre à Cadix le commandement en chef des flottes françaiſe & eſpagnole (Thiers, *Hiſtoire du Conſulat & de l'Empire*), lorſque l'Amiral Villeneuve, apprenant ſon remplacement, effectua la funeſte ſortie qui ſe dénoua par la terrible défaite de Trafalgar. — La maiſon de Becdelièvre, dont la généalogie a été donnée par Lainé (t. VI) & Courcelles (t. V) eſt auſſi importante par ſes poſſeſſions que par ſes alliances & les charges de magiſtrature qu'elle a occupées. Une de ſes branches, dite de Cany, établie en Normandie, s'eſt éteinte à la fin du ſiècle dernier dans la perſonne de deux ſœurs, mariées, l'une au Prince de Tingry (Montmorency-Luxembourg), & l'autre au Prince de Montmorency; elles ſont mères des ſeuls deſcendants actuels de l'illuſtre maiſon de Montmorency, qui va s'éteindre avec eux.

(*e*) Arch. de la famille. — Vicomte de Gabrielli, *La France chevaleresque & chapitrale*, 1786. — Comte de Waroquier, *État général de la France*, t. II, page 545.

à la Reſtauration, propoſa au Roi (30 Septembre 1815) de lever un régiment de 2,400 à 3,000 hommes, « tous pris ſur ſes anciennes paroiſſes », & dont il garantiſſait la fidélité (*a*).

Il mourut à Lyon, étant en voyage, le 2 Avril 1817, & ſa veuve à Lambilly le 3 Juillet 1837. Outre un fils aîné mort en bas âge, ils eurent pour enfants :

1. Thomas-Hippolyte, qui ſuit.
2. Françoise-Victoire-Henriette-Isidore, née à Rennes le 8 Juillet 1787, mariée : 1° par contrat du 14 Fructidor an XII (Septembre 1804), à René-Joſeph-Marie, qualifié Comte de Langle, fils de Louis-Vincent, Vicomte de Langle, & de Dame Catherine-Urſule-Claire-Thomaſe de Talhouet; il fut tué au combat d'Auray en 1815 dans les rangs de l'armée Royale; 2° au château de Lambilly, le 14 Janvier 1818 (contrat du même jour), à Marie-Ange-Touſſaint-Placide, Comte de Ferron du Quengo, fils de Julien-François-Placide, Comte de Ferron du Quengo, & de Dame Angélique-Julie-Mélanie Fournier de la Chastaigneraye. Elle eſt morte en 1832 ſans enfants de ſes deux mariages (*b*).
3. Marie-Anne-Hermine, née à Nantes le 5 Septembre 1790, morte en 1870, mariée, par contrat du 26 Octobre 1810, à Jean-Marie Robiou de Troguindy (*c*), Sous-Préfet de Lannion ſous la Reſtauration, fils de Vincent-Yves-Jean Robiou de Troguindy & de Dame Marie-Anne-Roſe Pontho.
4. Julie-Adélaide, née à Mons (Hainaut) le 18 Février 1792, mariée, par contrat du 21 Avril 1814, à Adolphe-Aymar, Comte de Roquefeuil (*d*), fils de Pierre, Comte de Roquefeuil, Brigadier des armées navales, & de Dame Léocadie de Lagadec; elle eſt morte en 1866.
5. Olympe-Marie, née à Eſſen (Allemagne) en 1794, & morte en 1862, fut mariée au château de Lambilly, le 14 Mai 1825 (contrat du 11 Mai), à Frédéric-Proſper Harscouet, Vicomte de Saint-George (*e*), veuf de N. de la Mouſſaye, & fils de Louis-Joſeph Harscouet de Saint-George & de Dame Geneviève-Marie-Françoiſe Chrestien de Tréveneuc.

XV. DEGRÉ.

Thomas-Hippolyte, Marquis de Lambilly (*f*), né le 23 Octobre 1796 à Altona

(*a*) Archives du Miniſtère de la guerre.

(*b*) Son premier mari, dont la mère appartenait à la famille du Marquis de Talhouët, ancien Miniſtre des Travaux publics, était lui-même de la maiſon des Marquis de Langle, Seigneurs de Kerdréan & de Beaumanoir, qui s'eſt croiſée en 1190. — Son ſecond mari était de la maiſon des Ferron de la Ferronays, qui s'eſt croiſée en 1248, & a produit un Miniſtre du Roi Charles X, & pluſieurs Officiers généraux.

(*c*) De ce mariage, entre autres, Adolphe Robiou de Troguindy, marié à Octavie de Beaucorps, petite-fille d'une ſœur du célèbre Henri de la Rochejacquelein, Général en chef des armées vendéennes, & Clotilde, mariée à Charles de la Monneraye, ancien Capitaine d'État-major, actuellement Député au Corps légiſlatif.

(*d*) De ce mariage Aymar, marié à Alix Harscouet de Saint-George, ſa couſine germaine, & Victoire, mariée à Étienne-Alphonſe, Comte de Chasteigner, ancien Officier de marine, appartenant à l'ancienne maiſon de Chaſteigner, dont André Du Cheſne a été hiſtoriographe, & actuellement chef de la branche dite des Barons du Lindois. — Le Comte de Roquefeuil ci-deſſus appartenait à une branche cadette, tranſplantée en Bretagne au XVIIIe ſiècle, de l'antique maiſon de Roquefeuil, originaire du Rouergue, qui s'eſt ſurtout illuſtrée dans le ſervice de mer. Les Roquefeuil, autrefois Princes Souverains d'Anduze, & qui comme tels frappaient monnaie, ſe ſont alliés entre autres aux maiſons royales d'Aragon & de Navarre & ont donné au XIIe ſiècle un Grand-Maître à l'ordre des Templiers. Une de leurs branches, établie depuis pluſieurs ſiècles en Eſpagne, où elle a été élevée à la grandeſſe, a produit un Grand-Maître de l'ordre de Saint-Jean de Jéruſalem au XVIIIe ſiècle.

(*e*) De ce mariage, Henri, marié à Léontine de Perrien, & Alix, mariée à ſon couſin, Aymar, Comte de Roquefeuil.

(*f*) Une inſtance ayant été introduite en 1863 & portée en 1864 devant la Cour impériale de Rennes, à l'effet d'obtenir la rectification de l'acte de naiſſance du ſecond fils de Thomas-Hippolyte, acte dans lequel le titre de

(Danemark), fut d'abord Capitaine dans l'armée royale de Bretagne en 1815, enſuite Sous-Lieutenant (Lieutenant) au 3me régiment d'infanterie de la garde royale le 1er Janvier 1816, & démiſſionnaire le 5 Juillet 1817 après la mort de ſon père (*a*). Il refuſa la députation que le département du Morbihan voulait lui offrir après la révolution de 1848. Il eſt actuellement le chef de la famille.

Il a épouſé à Nantes, le 3 Mars 1832 (contrat du 2 Mars), Alphonſine-Modeſte-Paule-Rogatienne DE SESMAISONS, décédée aux Eaux-Bonnes le 13 Août 1838, fille de Claude-Clément-Gabriel-Rogatien, Comte DE SESMAISONS, Lieutenant des gardes du corps des Rois Louis XVIII & Charles X, Maréchal de camp, & de Dame Marie-Alexandrine-Charlotte-Alphonſine SAVARY DE LANCOSME (*b*).

Le Marquis de Lambilly a pour enfants :

1. HUMBERT-HENRI, ci-après.
2. JEAN-GABRIEL, dit le Comte de Lambilly, né à Rennes le 31 Janvier 1834, Élève de l'école militaire de Saint-Cyr en 1855, Sous-Lieutenant au 18e bataillon de chaſſeurs à pied le 1er Octobre 1856, Lieutenant au 16e bataillon en 1862, décoré de la médaille de la valeur militaire de Savoie, démiſſionnaire en 1863 après avoir fait les campagnes d'Algérie & d'Italie. Il a épouſé, le 17 Novembre 1863 (contrat du 16 Novembre), au château de Montebiſe, près La Ferté-ſous-Jouarre, Eugénie-Armande BERNARD DE MONTEBISE, fille aînée de Jules-Philippe BERNARD, Marquis de Montebiſe, ancien Lieutenant-Colonel d'infanterie, & de Dame Annaïde-Éliſabeth-Alexandrine DE TRAZEGNIES D'ITTRE (*c*). De ce mariage :

Marquis de ce dernier avait été omis, le Marquis de Lambilly préſenta à la Cour, à l'appui de ſa demande, un Mémoire accompagné de *cent quatre-vingt-quatre actes*, tous donnant le titre de *Marquis* à lui-même ou à ſes aſcendants directs de 1728 à 1863, pendant 4 générations conſécutives. Tous ces actes, à l'exception de 10, étaient *authentiques* & provenaient d'Officiers publics; en outre, ſur le total, 160 appartenant au XVIIIe ſiècle, n'en étaient que plus importants dans l'eſpèce. Cette impoſante production ſe décompoſait comme il ſuit : 45 actes de l'état civil, 5 jugements, 14 actes de procédure, 113 actes publics & particuliers dont deux aveux rendus au Roi, & enfin 7 actes émanés du Roi lui-même. Il était difficile de préſenter une ſérie de preuves plus concluantes; mais la Cour, en raiſon de la queſtion nobiliaire que cette affaire paraiſſait ſoulever, ſe déclara incompétente.

(*a*) Archives du Miniſtère de la guerre.

(*b*) Voir les tableaux généalogiques nº IV & V en tête de la préſente notice. — Le Comte C.-Cl.-G.-R. de Seſmaiſons, dont le père était Lieutenant général & Grand-croix de Saint-Louis, avait pour frère aîné Louis-Humbert, Comte de Seſmaiſons, Député, puis Pair de France ſous la Reſtauration, & pour couſin germain Claude-Louis-Gabriel-Donatien, Comte de Seſmaiſons, également Pair de France & Colonel d'État-major. Alphonſine de Lancoſme, ſon épouſe, fille de Louis-Alphonſe Savary, Marquis de Lancoſme, Député de la Nobleſſe de Touraine aux États généraux de 1789, & de Charlotte-Marie de la Bourdonnaye-Bloſſac, avait pour frère aîné Louis-Charles-Alphonſe Savary, Marquis de Lancoſme, Pair de France ſous la Reſtauration. — Au Regiſtre Ve d'Hozier, t. II, généalogie Montbel, on peut voir la parenté de la maiſon de Lancoſme avec la maiſon royale de France; & à la Bibliothèque Impériale (Cabinet des ordres du Roi, généalogie de Samuel Bernard), la ligne de deſcendance féminine qui rattache directement à la maiſon royale la maiſon de Boulainvilliers, dont faiſait partie Marie-Anne-Henriette de Boulainvilliers, mère de la biſaïeule paternelle de Rogatienne de Seſmaiſons, ci-deſſus. La Marquiſe de Lambilly était tante propre de Françoiſe de Seſmaiſons, mariée en 1859 à Charles de Faucigny, Prince de Lucinge & de Cyſtria, dont la mère était fille du Duc de Berry. Courcelles, Laîné (t. V), d'Hozier & le Comte Charles d'Hozier dans ſa continuation de l'*Armorial Général* (1847), ont donné la généalogie de la maiſon de Seſmaiſons, qui s'eſt alliée aux d'Andigné, Beauveau, Bréhant, Bruc, Choiſeul, Durfort-Civrac, Goulaine, Goyon, Kergorlay, Montmorency-Laval, Rougé, &c.

(*c*) La maiſon de Trazegnies, une des plus illuſtres de Belgique, & qui remonte à l'époque de la 1re Croiſade, a produit Gilles de Trazegnies, dit *le Brun*, Connétable de France ſous le Roi Louis VIII, & compte les plus belles alliances, entre autres, avec les Croy, de Ligne, Mérode, Mercy-Argenteau, Naſſau, &c. La généalogie de cette maiſon ſe trouve parmi celles des Connétables dans le P. Anſelme, *Hiſtoire généalogique des Grands Officiers de la Couronne*, t. VI, p. 88; dans Gœthals, *Nobiliaire de Belgique;* dans la *Notice ſur les Seigneurs de Braine-le-Château & Haut-Ittre*, par l'Abbé Stroobant, &c. La Marquiſe de Montebiſe, morte en 1870, avait pour mère Amélie-Conſtance-Marie de Naſſau-Corroy, mariée au Marquis de Trazegnies & qui appartenait à une branche de la maiſon royale de Naſſau qui occupe le trône de Hollande; elle était nièce de la Princeſſe de Ligne & couſine de la Maréchale de Saint-Arnaud, toutes deux nées de Trazegnies.

I. Jean-François, né le 8 Septembre 1864, au château de Montebiſe, & mort le 18 Septembre ſuivant.

II & III. Claude-René & Louis-Yves, nés le 25 Août 1865, au château de Montebiſe; le premier ſeul ſurvit; le ſecond n'a vécu qu'un jour.

3. Pierre-Rogatien, dit le Vicomte de Lambilly, né le 19 Mai 1835 au château de Lambilly, marié à Nantes, le 27 Avril 1863 (contrat du 26 Avril), à Caroline-Henriette-Marie de Cornulier-Lucinière (*a*), fille de Théodore-Gabriel-Benjamin, Comte de Cornulier-Lucinière, & de Dame Caroline-Germaine-Marie de Sailly. De ce mariage :

I. Jean-Germain-Marie-Rogatien, né à Nantes le 29 Février 1864.

II. Germaine-Josèphe-Marie-Rogatienne, née à Nantes le 30 Août 1867.

III. Geneviève, née à Nantes en 1869.

4. Geneviève-Rogatienne-Marie-Anne, née à Lambilly le 2 Juin 1836, Religieuſe au couvent des Carmélites de Nantes depuis 1858.

5. Paule-Marie-Thérèse, née à Lambilly le 5 Août 1837, mariée à Nantes, le 4 Juin 1860 (contrat du 3 Juin), à Charles-Joachim-Guillaume-Marie de Keranflec'h-Kernezne, fils de Charles-Marie-Armand de Keranflec'h, & de Dame Sidonie-Marie-Sainte-Alexandrine de Kernezne, dernière héritière de la maiſon des Marquis de Kernezne, & petit-fils d'un Chef de diviſion des armées vendéennes. De ce mariage un fils, Hervé, & deux filles, Rogatienne & Yvonne de Keranflec'h.

XVI. DEGRÉ.

Humbert-Henri, dit le Comte de Lambilly, né à Rennes le 17 Décembre 1832, Élève à l'école militaire de Saint-Cyr en 1849, Sous-Lieutenant au 51e Régiment de ligne le 1er Octobre 1851, Lieutenant d'état-major le 1er Janvier 1854, Capitaine le 9 Janvier 1856, attaché en dernier lieu à l'état-major du Maréchal Canrobert; a pris part aux campagnes de Crimée, d'Afrique & d'Italie; il a été nommé Chevalier de la Légion d'honneur le 15 Juillet 1859, décoré en 1867 de l'ordre de la Couronne Royale de Pruſſe (3e claſſe), en 1868, de celui de Sainte-Anne de Ruſſie (3e claſſe), & en 1869, de l'ordre du Medjidié de Turquie (5e claſſe). Il a épouſé à Paris, le 22 Septembre 1857 (contrat du 21 Septembre), Claudine-Jeanne-Marie Guillet de Chatellus (*b*), fille de Barthélemy-Marie-Erneſt Guillet, Comte de Chatellus, & de Dame Jeanne-Andrée-Valentine de Montherot. De ce mariage :

1. Geoffroy-Jean-Rogatien, né à Paris le 30 Mars 1859.

2. Henri-Marie-Robert, né au château de Nogent, près Montbard, le 29 Septembre 1860.

(*a*) Nièce du Contre-Amiral Alphonſe-Jean-Claude-René-Théodore, Comte de Cornulier-Lucinière, actuellement Gouverneur de la Cochinchine; marié à Louiſe-Éliſabeth-Charlotte de la Tour du Pin-Chambly de la Charce, cette dernière, fille d'Éliſabeth-Marie-Modeſte de Seſmaiſons, & couſine germaine de la Marquiſe de Lambilly. La généalogie de la maiſon de Cornulier, auſſi importante par ſes alliances que par les charges qu'elle a occupées, ſe trouve dans les *Archives généalogiques de la Nobleſſe*, par Laîné, t. XI; il a été en outre publié deux ſupplément ſéparés, fort importants, à cette généalogie; on y trouve des indications concernant les maiſons de Lambilly & Seſmaiſons & leur parenté déjà préexiſtante avec celle de Cornulier.

(*b*) D'une famille noble du Lyonnais, qui a donné, entre autres, à la ville de Lyon des Échevins cités dans *Les Lyonnais dignes de mémoire*, de l'Abbé Pernetti. La Comteſſe de Chatellus eſt fille du premier mariage de Jean de Montherot avec N. Guenichot de Nogent, dont la mère, Mme de Nogent, s'était remariée avec le Comte de La Tour, d'une branche détachée de la maiſon de La Tour d'Auvergne. M. de Montherot, auteur de poéſies fugitives eſtimées, a épouſé en ſecondes noces une ſœur du célèbre poëte Alphonſe de Lamartine, déjà ſa parente, & en a eu Charles, Comte de Montherot, mort en Janvier 1862 Miniſtre plénipotentiaire de France dans le Grand-Duché de Bade, après l'avoir été en Heſſe-Caſſel & en Grèce.

DEUXIÈME BRANCHE.

XIV. DEGRÉ.

Laurent-Xavier-Martin, fils de Pierre-Laurent-Marie, Marquis de Lambilly, & de Françoiſe-Thérèſe-Jacquette de la Forest d'Armaillé, dit le Chevalier, puis le Comte de Lambilly, Chevalier de Saint-Louis, né à Rennes le 11 Novembre 1763, entra comme Enſeigne ſurnuméraire au régiment des gardes françaiſes le 14 Octobre 1781, devint Sous-Lieutenant (Capitaine) le 14 Décembre 1783 & fut licencié le 31 Août 1789 avec le régiment. Il émigra, ſervit à l'armée de Condé & mourut à Redon le 26 Mars 1836.

Il avait épouſé pendant l'émigration, en 1803, à Chicheſter, dans le comté de Suſſex, en Angleterre, Marie Fifield, fille de John Fifield & de Dame Mary Wilson, laquelle eſt morte le 21 Février 1855. De ce mariage :

1. Alfred, né à Chicheſter le 12 Juillet 1810, mort Lieutenant de vaiſſeau de la marine royale de France le 19 Mars 1839.
2. Frédéric, né à Chicheſter & mort en bas âge.
3. Louis-Georges-Xavier, ci-après.
4. Philippe-Auguste, né à Neuilly, près Paris, le 26 Mai 1825, marié, le 4 Février 1856, à Argentan (Orne), à Auguſtine-Henriette du Boullay, fille de Charles-Jules du Boullay & de Dame Jeanne-Baptiſte-Catherine-Anne-Jacqueline-Marie Barbot de l'Isle. De ce mariage :
   I. Charles-Henri-Jules, né à Argentan le 29 Novembre 1856.
   II. Marie-Marguerite, née à Argentan le 28 Avril 1860, morte le 16 Février 1861.
   III. Marie-Marguerite, née à Argentan le 10 Mai 1862, morte le 26 Février 1864.
   IV. Marguerite-Marie-Josèphe-Charlotte, née à Argentan le 9 Juin 1865.
5. Charles-Ferdinand, né à Neuilly le 26 Mai 1825, d'abord Sous-Lieutenant en 1853 au 1er régiment étranger au ſervice du Saint-Siége, puis Lieutenant & Capitaine au même corps, fait priſonnier par l'armée Piémontaiſe dans Pérouſe lors de l'invaſion des Marches & de l'Ombrie en 1860, enſuite Capitaine la même année aux zouaves pontificaux, & Chef de Bataillon à ce même corps en 1866. Il commandait le 1er bataillon des zouaves & l'avant-garde de la petite armée Pontificale, au combat de Mentana, le 3 Novembre 1867, contre les troupes de Garibaldi, & a été cité dans le rapport du Général en chef. Déjà Chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, il a, après ce dernier combat, été nommé Commandeur de l'ordre de Saint-Sylveſtre. Il a épouſé à Paris, le 1er Mars 1859, Roſalie-Marie-Clorinde Gobbé de la Gaudinais, fille de Gabriel-Jean-François Gobbé de la Gaudinais & de Dame Cécile-Marie Robert. De ce mariage :
   I. Raffaelle, née à Piſaco (Marche d'Ancône) le 12 Janvier 1860.
   II. Charlotte-Marie, née à Lyon le 27 Novembre 1860.
   III. Marthe-Philomène, née à Vannes le 8 Avril 1864.
6. Henri-Adolphe, né à Redon le 4 Novembre 1829, Directeur des lignes télégraphiques à Saint-Malo, marié dans cette ville, le 14 Mai 1862, à Joſéphine-Jeanne-Marie-Brice Michel, fille de Brice-Marie Michel & de Dame Joſéphine-Marie Gauthier de Rontaunay, & petite-nièce, par ſon père, du Contre-Amiral Gauthier du Parc. De ce mariage :

I. Jeanne-Joséphine-Marie-Philomène, née à Saint-Malo le 17 Mai 1863.

II. Joséphine-Dolorès-Louise-Charlotte-Marie, née à Saint-Malo le 7 Mars 1867.

7. Françoise-Marie, née à Chicheſter le 6 Mai 1805, mariée à Redon, le 29 Mai 1829, à Louis-Marie du Moustier, fils de Élie-Marie du Moustier & de Dame Modeſte Gassot.

8. Caroline, née à Chicheſter le 23 Février 1807, mariée à Rennes, le 17 Février 1832, à Jean-Marie-Jacques, Comte des Grées du Lou, précédemment veuf avec pluſieurs enfants, fils d'Alexandre-Jean des Grees de Lesnée & de Dame Guyonne-Marie Gaudin de la Bérillais, & neveu du Comte des Grées du Lou qui a préſidé les États de Bretagne en 1769 & en 1772.

9. Louise, née à Chicheſter, morte en bas âge.

10 & 11. Louisa & Mathilde, nées à Chicheſter & mortes à Paris.

12. Charlotte-Henriette-Anne, née à Chicheſter le 12 Septembre 1819, actuellement ſans alliance.

13. Victoire, née à Chicheſter, morte à Paris en 1825.

XV. DEGRÉ.

Louis-Georges-Xavier, dit le Comte de Lambilly, actuellement chef de la ſeconde branche, né à Chicheſter le 23 Avril 1814, Sous-Inſpecteur dans l'Adminiſtration des tabacs, a épouſé, le 6 Novembre 1855, à Saint-Brieuc, Céline-Céſarine-Sainte de la Motterouge (*a*), fille de Charles-Louis-Hubert, Comte de la Motterouge, & de Dame Céline-Anne-Nicole Rouxel de Lescouet. De ce mariage :

1. Berthe-Marie-Augustine, née à Oran (Algérie) le 3 Février 1858.

2. Alix-Henriette-Élisabeth, née à Périgueux le 17 Avril 1860.

TROISIÈME BRANCHE.

XIV. DEGRÉ.

Robert-Guillaume-Joseph de Lambilly, dit le Chevalier du Broutay, fils de Pierre-Laurent-Marie, Marquis de Lambilly, & de Françoiſe-Thérèſe-Jacquette de la Forest d'Armaillé, né le 11 Juillet 1768 au château de Kergrois, entra, le 18 Juillet 1784, comme Enſeigne ſurnuméraire au régiment des gardes françaiſes, fut nommé Sous-Lieutenant (Capitaine) le 31 Mai 1789 & licencié le 31 Août ſuivant. Il épouſa à Rennes, le 22 Floréal an XI (Mai 1803) Émilie-Anne-Renée Feudé (*b*), fille d'Ambroiſe-Marie-Joſeph Feudé & de Dame Jeanne Drouin. Il mourut à Rennes le 28 Janvier 1814, & ne laiſſa qu'une fille :

(*a*) Nièce du Général de diviſion de la Motterouge, actuellement député au Corps légiſlatif, & qui s'eſt diſtingué dans les campagnes de Crimée & d'Italie. La maiſon de la Motterouge, d'ancienne chevalerie, deſcend en ramage de l'illuſtre maiſon de Dinan, dont elle eſt une branche cadette.

(*b*) Après la mort de ſon premier mari, elle ſe remaria, le 12 Décembre 1814, à Charles-Adam-Louis, Comte de Martel, oncle de ſon gendre, père de la Marquiſe de Caradeuc-la-Chalotais & aïeul de la Comteſſe de Falloux, femme de l'ancien Miniſtre, Membre de l'Académie françaiſe.

La famille Feudé, dont les armes ſe trouvent dans l'Armorial Général de 1696, a été anoblie par les charges.

Laure ou Laurence-Julie-Charlotte-Émilie de Lambilly, née à Rennes le 22 Janvier 1812, morte dans la même ville le 10 Avril 1868; elle avait été mariée : 1° le 25 Août 1828, à Guſtave, Comte de Martel, fils de N. Comte de Martel & de Dame Marie-Renée-Sophie de Kercabus, mort le 25 Août 1842 ſans enfants; 2° le 11 Septembre 1843, à Alexandre-Éliſabeth de Rosnyvinen, Marquis de Piré (*a*), Député au Corps légiſlatif, Chevalier d'honneur de la Princeſſe Bacciocchi, fils d'Hippolyte-Marie-Guillaume de Rosnyvinen, Marquis de Piré, Comte de l'Empire, Lieutenant général, & de Dame Marie-Pauline-Émilie Hay des Nétumières.

Auteurs a consulter : Outre les nombreux auteurs déjà cités dans cette notice & pluſieurs autres qui ne font de la maiſon de Lambilly qu'une mention accidentelle, on peut indiquer encore comme utiles à conſulter ſur cette famille les ouvrages ſuivants : Guy le Borgne, *Armorial Breton*, Rennes, 1667 & 1681, pet. in-fol. — J. Chevillard, *Nobiliaire de Bretagne*, 1720-1758, ff. gr. in-fol. plano. — Beauregard (le Chevalier de), *Nobiliaire de Bretagne*, Paris, 1840, in-8°. — L. Briant de Laubrière, *Armorial général de Bretagne*, Paris, 1844, in-8°. — Pleſſis-de-Grénédan (Comte H. du), *État de la Nobleſſe Bretonne déclarée d'ancienne extraction*, Rennes, 1844, in-8°. — A.-P. Guérin de la Graſſerie, *Armorial de Bretagne*, Rennes, 1845-1848, 2 vol. in-fol. — P. Potier de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne* (1re édition), Saint-Pol de Léon, 1846, in-4°; (2e édition), Nantes & Paris, 1862, 3 vol. in-4°. — *Généalogie & Supplément* (1er & 2e) *à la Généalogie de la maiſon de Cornulier*, Paris, 1847; Nantes, 1860; Orléans, 1863, 3 vol. in-8°. — De Fourmont, *L'Oueſt aux croiſades*, Nantes, 1863-1866, 3 vol. in-8°. — La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire généalogique, héraldique, &c., des premières maiſons de France*, Paris, 1757-1765, 7 vol. in-8°. — Le même, *Dictionnaire de la Nobleſſe*, Paris, 1770-1786, 15 vol. in-4°. — Le même, *Calendrier des Princes & de la Nobleſſe*, Paris, 1762-1769, 8 vol. in-18 (Voir l'année 1762). — *États militaires de la France*, Paris, 1758-1790, 33 vol. in-12. — Waroquier (Comte de), *Tableau hiſtorique de la Nobleſſe militaire*, Paris, 1784, in-8°. — Le même, *Dictionnaire militaire de la France*, Paris, 1788-1790, in-8°. — De Saint-Allais, *Dictionnaire encyclopédique de la Nobleſſe de France*, Paris, 1816, 3 tomes in-8°. — Le même, *Nobiliaire univerſel de France*, Paris, 1814-1843, 21 vol. in-8° (Voir le tome II). — De Courcelles, *Dictionnaire univerſel de la Nobleſſe*, Paris, 1820-1821, 5 vol. in-8°. — Boreld'Hauterive, *Annuaire de la Nobleſſe de France*, Paris, 1843-1868, 26 vol. in-12 (Voir l'année 1860). — Amédée Boudin, *Hiſtoire généalogique du muſée des croiſades*, Paris, 1858-1868, 4 vol. in-4°, &c., &c., &c.

(*a*) De ce mariage n'eſt venu qu'un enfant mort en bas âge. Ainſi va s'éteindre l'ancienne & illuſtre maiſon de Roſnyvinen qui a donné à la France deux Grands Échanſons (P. Anſelme, *Hiſtoire généalogique des Grands Officiers de la Couronne*), pluſieurs Officiers généraux, & a été admiſe aux honneurs de la Cour.

ADDITION.

(*XVI. DEGRÉ*, page 19.)

Humbert-Henri, Comte de Lambilly, auteur de la préſente notice, fut appelé, pendant la guerre de 1870-71, aux fonctions de Chef d'état-major de la 1re diviſion du 16e corps (armée de la Loire). Ses capacités & ſa bravoure lui valurent ſucceſſivement le grade de Chef d'eſcadron d'état-major & celui de Lieutenant-Colonel & Chef d'état-major du 16e corps, commandé par l'Amiral Jauréguibéry. Bleſſé mortellement à la bataille du Mans, le 11 Janvier 1871, il mourut dans le trajet du Mans à Nantes. Le Général Chanzy l'avait nommé, le ſoir même de la bataille, Officier de la Légion d'honneur.

DE LAMOTE-BARACÉ,

Anciens Seigneurs de la Jaille, de la Gaudinelaye, des Touches, d'Aubigné, de Senonnes, de Baracé, de Couëſnanton, du Coudray-Montpenſier en Touraine, de Seuilly, de Cinais, de Bournan, &c.

EN BRETAGNE ET EN ANJOU.

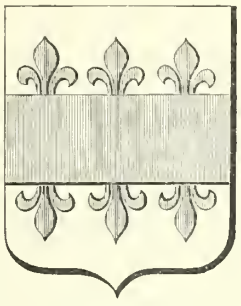

ARMES PRIMITIVES.

D'Argent à la Faſce de Gueules fleurdelyſée & contrefleurdelyſée de même.

ARMES ACTUELLES.

D'Argent au Lion de Sable, cantonné de quatre Merlettes du même, qui eſt DE FOUGEROLLE; *chargé en cœur d'un Écuſſon d'Argent, à la Faſce de Gueules fleurdelyſée de ſix pièces,* qui eſt DE LAMOTE. COURONNE : *de Marquis.* SUPPORTS : *deux Lions.* DEVISE : Lenitati fortitudo comes.

La famille DE LAMOTE eſt originaire de Bretagne. Trois de ſes membres, ABEL, LOUIS & JULIEN de Lamote comparurent à la Réformation de 1671, où ils furent déclarés Nobles d'ancienne extraction par arrêt du 17 Mars, ſur la juſtification de ſept générations de Nobleſſe. Dans la première moitié du XIIe ſiècle, une branche de cette famille s'établit en Anjou, ainſi qu'il réſulte d'un acte de fondation d'une égliſe ſous l'invocation de la Vierge, en date de 1150. De plus, au mois d'Octobre 1191, JUHEL de Lamote, étant à Jaffa, emprunte, de concert avec quatre autres Chevaliers, 100 marcs d'argent à des banquiers de Piſe (*a*). Son écuſſon figure à la Salle des croiſades du Muſée de Verſailles. Un grand nombre d'autres titres dont la plupart exiſtent aux archives de la famille & à la Bibliothèque impériale, font preuve de la haute conſidération dont jouiſſait, dès ces temps reculés, la maiſon de Lamote. Un de ſes membres, GUICHARD de Lamote, fut, en 1232, frère hoſpitalier de Saint-Jean de Jéruſalem en France; pluſieurs furent reçus Chevaliers de Malte, & en 1780, ALEXANDRE de Lamote-Baracé devint Commandeur de Nantes (*b*). En 1693, JEAN VIII, Marquis de Senonnes, fut choiſi par la Nobleſſe d'Anjou pour être ſon Commandant au ban de cette province. En 1703, PHILIPPE-CLAUDE fut Lieutenant général de France & d'Eſpagne; ſon fils & ſon petit-fils ont été dans le dernier ſiècle Lieutenants des Maréchaux de France au département de Saumur.

D'autres eurent des emplois à la Cour, ſoit comme Chambellans, ſoit comme Gentilshommes de la Chambre, & l'un d'eux, ALEXANDRE, Vicomte de Senonnes, fut Secrétaire de la Chambre & du Cabinet du Roi, Secrétaire général des Muſées royaux, Membre de l'Inſtitut de France.

(*a*) Titre d'emprunt aux archives de la famille.
(*b*) Saint-Allais, *l'Ordre de Malte*, p. 239, 308.

Cette famille, dont le nom ſe retrouve conſtamment dans nos faſtes militaires, s'eſt diviſée en deux branches vers la fin du XVIIe ſiècle. Le Marquis de Senonnes, de la branche aînée, & le Comte de Lamote-Baracé, ſon couſin, furent admis aux honneurs de la Cour le 24 Mai 1787 (*a*).

La branche aînée, celle des Marquis de Senonnes, eſt reſtée en Anjou. Elle eſt repréſentée par GATIEN de Lamote-Baracé, Marquis de Senonnes, non marié.

La branche cadette s'eſt fixée en Touraine & ſes repréſentants actuels ſont les trois frères qui ſuivent, avec leur poſtérité.

BRANCHE DES COMTES DE LAMOTE-BARACÉ.

1. ALEXANDRE-AUGUSTE, Comte de Lamote-Baracé, né le 22 Novembre 1810, marié en premières noces en 1836 à Éliſabeth ACHARD DE LA HAYE; en deuxièmes noces en 1841 à Marie-Lucie DE SARCUS, fille du Comte DE SARCUS, ancien Chef d'eſcadrons aux dragons de la garde, Chevalier de Saint-Louis, dont :

   I. MARIE-AUGUSTINE-LOUISE, mariée en 1869 à Julien LEMAIRE DE LA NEUVILLE, Officier de Lanciers.

   II. MARIE-THÉRÈSE, mariée, le 4 Juillet 1866, au Comte Frank RUSSEL KILLCUGH, Capitaine au ſervice du Saint-Siége.

   Et en troiſièmes noces en 1850 à Marie-Thérèſe DE VIRIEU, fille du Vicomte DE VIRIEU, ancien Sous-Aide-Major général de la garde royale, Gentilhomme de la Chambre de S. M. Charles X, Commandeur de la Légion d'honneur, Chevalier de divers ordres. De ce mariage :

   III. JUHEL de Lamote, né en 1851.

2. ÉDOUARD, né en 1817, marié en 1843 à Louiſe PIGNIOL DE ROCREUSE, dont :
   CHARLES de Lamote-Baracé, né le 26 Octobre 1844, mort le 8 Août 1867.

3. ALEXANDRE, né le 12 Février 1827.

ALLIANCES. — DE FOUGEROLLE, DU VERGIER DE LA ROCHEJAQUELEIN, DE BEAUVAU DU RIVAU, DE CHARNACÉ, DE CHAMPAGNÉ, DE ROSMADEC, DE VILLIERS-L'ISLE-ADAM, &c.

AUTEURS A CONSULTER : Dom Morice. — Dom Lobineau. — Roger, *Hiſtoire d'Anjou*. — Fourmont, *l'Oueſt aux Croiſades*, t. III, Nantes, 1867. — Borel d'Hauterive, *Annuaire de la Nobleſſe*, 1845. — Archives de l'Empire.

(*a*) Preuves de Cour.

DE LANCRAU DE BRÉON,

Anciens Seigneurs de la Saudraie, du Tertre, de la Haute-Porée, de la Prevôté, de Chanteil, de la Haute-Bergère, de la Motte-ſur-Péan, de la Motte-Boisroyer, de la Grande-Maiſon, &c.

DANS LE MAINE ET L'ANJOU.

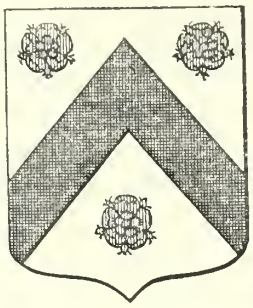

D'Argent, à un Chevron de Sable, accompagné de trois Roſes de Gueules boutonnées & pointées d'Or, & poſées deux en Chef & l'autre à la pointe de l'Écu. COURONNE : *de Marquis.* SUPPORTS : *deux Lions.* DEVISE : In Deo ſpes mea.

Cette famille ancienne dans l'Anjou, dont d'Hozier a donné une filiation ſuccincte au Ier Regiſtre de cet Armorial, p. 324-326, tire ſon nom de la terre de Lancrau, ſituée dans la paroiſſe de Champtocé. Elle a été maintenue dans ſa nobleſſe, d'abord par ordonnance de MM. d'Étampes & de Bragelongne, Commiſſaires dans la généralité de Tours, du 30 Avril 1635, & enſuite par ordonnance du 22 Mars 1667, rendue par M. Voyſin de la Noiraie, auſſi Commiſſaire départi dans la généralité de Tours.

La filiation rapportée par d'Hozier, complétée dans les ouvrages cités à la fin de cette notice, & dont nous allons donner la continuation, remonte au XIVe ſiècle & s'arrête à :

X. DEGRÉ.

MARC-ANTOINE de Lancrau, Écuyer, Seigneur de Chanteil, né le 11 Novembre 1688, épouſa, le 6 Avril 1714, Louiſe-Sophie LE CHAT, fille d'Henri LE CHAT, Seigneur de Verné, Conſeiller au Parlement de Rennes, & de Louiſe-Renée DU VERDIER DE GENOUILLAC. De ce mariage il eut :

1. ALEXIS-MARC-ANTOINE de Lancrau de Chanteil, né le 24 Mai 1715, reçu Page du Roi dans ſa Grande Écurie le 30 Août 1730, épouſa en 1737 Geneviève-Marguerite-Jeanne DU TERTRE DE MÉE, de laquelle il eut une fille, mariée à Charles DE TRÉMIGON, d'une ancienne maiſon de Bretagne, père d'ACHILLE de Trémigon.
2. ALEXIS-GABRIEL, qui ſuit.

XI. DEGRÉ.

ALEXIS-GABRIEL de Lancrau de Bréon, Chevalier, épouſa en 1739 Henriette-Françoiſe MINAULT, fille de René-François MINAULT, Chevalier, Seigneur de la Charbonnerie, & d'Anne-Henriette DU BUAT DE LA SUBRARDIÈRE. De ce mariage eſt venu :

XII. DEGRÉ.

ALEXIS-MARC-HENRI-CHARLES de Lancrau de Bréon, Chevalier, Seigneur de Marigné, de Peuton, de Chéripeau, &c., né le 21 Août 1742, comparut en 1789 aux Aſſemblées de la Nobleſſe d'Anjou. Il fut marié, le 17 Novembre 1767, avec Geneviève-Françoiſe DE LA BARRE, fille de Pierre DE LA BARRE, Seigneur du Teilleul & autres lieux, & de Dame Geneviève DU TERTRE. De cette union ſont iſſus :

1. ALEXIS-HENRI, dont l'article ſuit.
2. ALEXIS, Vicomte de Lancrau de Bréon, né en 1778, marié en 1805 à Marie-Joſéphine-Émilie DE COATTAREL, fille de Joſeph-François-Marie, Baron DE COATTAREL, & de Marie-Jeanne-Émilie PENFENTENNIO DE CHEFFONTAINES. De ce mariage ſont nés :
   I. ACHILLE-ALEXIS, le 13 Avril 1812, mort à 16 ans.
   II. HORTENSE-ALEXINA, le 15 Mars 1806, morte à 25 ans ſans avoir été mariée.
   III. MATHILDE, le 11 Décembre 1809; mariée le 25 Novembre 1833 à Adolphe DE LA BOUSSINIÈRE.
   IV. JUSTINE-ALINE, le 6 Avril 1811; mariée le 25 Août 1836 à Erneſt Comte D'ARMAILLÉ.
3. GENEVIÈVE-HENRIETTE de Lancrau de Bréon, née en 1768, mariée au château de Bréon, par contrat du 25 Novembre 1803, à Clément, Comte DE TILLY, ancien Seigneur de la Maulnière, de la Motte-Ferchaux, du Pleſſis, &c.; elle eut pour fils :
   CLÉMENT-HENRI de Tilly, né en 1805 & marié le 4 Janvier 1837 à Mathilde DE LA BRETÊCHE.

XIII. DEGRÉ.

ALEXIS-HENRI de Lancrau, Comte de Bréon, né le 28 Août 1770, Gentilhomme d'honneur de Monſieur, puis du Roi Charles X; Colonel des carabiniers, puis Maréchal de camp, Officier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, mourut à Bréon le 30 Mai 1849. Il avait épouſé, au mois de Juillet 1808, Éliſabeth-Geneviève-Juſtine DE PÉRUSSE DES CARS, fille de François-Nicolas-René, Comte DE PÉRUSSE DES CARS, Pair de France, Lieutenant général des armées du Roi, Commandeur de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, Capitaine des gardes de Monſieur, Gouverneur de la 4e diviſion militaire; & d'Étiennette-Charlotte-Émilie, Comteſſe DE LIGNY-LUXEMBOURG. Il a eu de ce mariage :

1. MARC-JEAN-ALPHONSE, dont l'article ſuit.
2. ANTOINETTE-CLÉMENTINE-ALIX de Lancrau de Bréon, née le 1er Janvier 1812, morte à Bréon, le 1er Avril 1854, ſans avoir été mariée.

XIV. DEGRÉ.

MARC-JEAN-ALPHONSE de Lancrau, Comte de Bréon, né à Paris le 29 Mai 1809, Élève à l'École Polytechnique en 1828, a épouſé, le 26 Juin 1841, Claire-Thérèſe-Camille DE LA BOURDONNAYE, fille du Général Marquis (*a*) DE LA BOURDONNAYE, Vicomte (*b*) de Coetion, Baron de l'Empire en 1810, Chevalier de Saint-

(*a*) Érection de 1717. Voir divers Nobiliaires & entre autres celui de M. Potier de Courcy.

(*b*) Érection de 1647. Les Lettres patentes de ces deux érections ſont conſervées aux archives de la Cour de Rennes, anciennes archives du Parlement de Bretagne.

Louis, Commandeur de la Légion d'honneur, &c., Gentilhomme de la Chambre du Roi, Député du Morbihan ſous la Reſtauration, &c., & de Marie-Charlotte DE LANTIVY DU RESTE, fille de Camille, Comte DE LANTIVY, Capitaine de vaiſſeau, & de Adélaïde DU BOS. De cette union ſont iſſus :

1. HENRI-GUILLAUME, né le 29 Mai 1842, ordonné Prêtre le 22 Décembre 1866 & attaché comme catéchiſte à la paroiſſe de Saint-Philippe du Roule.
2. ARTHUR-ÉTIENNE, né le 20 Juillet 1843, Élève à l'École Polytechnique en 1862, Officier d'artillerie à l'École de cavalerie de Saumur en 1867.
3. FRANÇOIS-RÉGIS-CHARLES, né le 20 Mars 1846, Élève à l'École Polytechnique en 1866, Officier d'artillerie.
4. CHARLOTTE-MATHILDE-CAMILLE-MARIE, née le 13 Mars 1850.

AUTEURS A CONSULTER : Courcelles, *Dictionnaire de la Nobleſſe de France*, t. I, p. 465. — La Chenaye-Deſbois, *Dictionnaire de la Nobleſſe*, t. VIII. — Saint-Allais, *Nobiliaire univerſel*, t. XI, p. 174. — Lainé, *Dictionnaire véridique des origines*, t. I, p. 104, & t. II, p. 176.

DE LANEFRANQUE,

Écuyers, anciens Seigneurs de Muy, de Larrey, de Caſtaignet, &c., Chevaliers de l'Empire (a).

LANNES ET BORDELAIS.

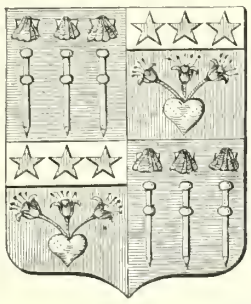

Armes enregiſtrées dans l'*Armorial de France*, en faveur de THOMAS-ALEXIS de Lanefranque : *D'Azur à trois Bourdons d'Or, rangés en pal, ſurmontez de trois Coquilles d'Argent, rangées en chef; écartelé de Gueules à un Cœur d'Or duquel ſont mouvants trois Lys de meſme; à un Chef d'Argent, chargé de trois Étoiles de Gueules* (b).

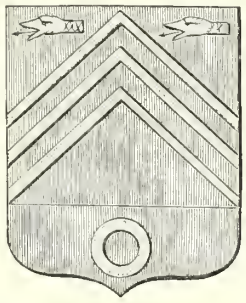

Armes concédées par Napoléon Ier (*c*), avec le titre de Chevalier, à JEAN-BAPTISTE-PASCAL de Lanefranque, Médecin en chef de Bicêtre : *De Gueules à trois Chevrons d'Or, accompagnés en chef de deux Têtes de Serpents du même; Champagne du tiers de l'écu de Gueules au ſigne des Chevaliers non légionnaires.*

On trouve trace de la famille DE LANEFRANQUE bien avant que la nobleſſe fût concédée ou ratifiée à SIMON de Lanefranque, Jurat de Bordeaux, par Lettres d'Henri III, portant la date de Février 1577.

Noble Agnète du Lyon, iſſue d'une race hiſtorique des Landes, poſſédait des terres voiſines de la Garonne & mouvantes du Vicomte de Brulhois. Voulant rendre hommage à ce grand feudataire qui était alors Jean de Rochechouart, elle délégua Noble Odon de Galard, Seigneur d'Aubiac, qui s'acquitta du devoir féodal l'an 1479 au lieu & place de la Seigneureſſe abſente. La procuration, envoyée par celle-ci au Sieur d'Aubiac, avait été rédigée par BERTRAND de Lanefranque (*d*),

(*a*) La notice qui va ſuivre eſt l'œuvre de M. J. NOULENS, auteur des *Maiſons hiſtoriques de Gaſcogne, Guienne, Béarn, Languedoc & Périgord.*

(b) *Armorial général de France, Guyenne*, vol. XIII, fol. 193, 194, article 492 ; Armorial en couleur, vol. 13, coté Guyenne, fol. 641.

(*c*) Napoléon Ier, dans un but de coercition politique envers l'ancienne Nobleſſe, avait créé la nouvelle, dont l'exiſtence ſeule devint légale. Il fut donc dans la néceſſité pour reconſtituer, en l'appropriant à ſon époque, une ariſtocratie militaire & civile, d'employer les formes de la monarchie, c'eſt-à-dire les qualifications honorifiques & les armes. Les continuateurs des anciennes races, ne pouvant plus faire uſage de leur blaſon traditionnel, acceptèrent quelquefois celui qui leur était offert par la main impériale. Dans ce nombre nous citons de mémoire les de Taleyrand-Périgord, les de Monteſquiou-Fezenſac, de Timbrunne-Valence, de Faudoas, de Choiſeul, de Narbonne, de Goyon, d'Hautpoul, de Gontaut-Biron, de Noailles, d'Angoſſe, de Nicolaï, de la Briffe.

Les de Lanefranque, dont les armes étaient inſérées depuis plus d'un ſiècle dans l'*Armorial général de France*, les abandonnèrent en 1810 & les remplacèrent par celles qui accompagnaient le titre de Chevalier, concédé à Jean-Baptiſte-Paſcal de Lanefranque, Médecin en chef de Bicêtre.

(*d*) Nous tranſcrivons ici l'acte en queſtion :

HOMAGIUM NOBILIS AGNETÆ DE LEONE, DOMINÆ LOCORUM DE AUSSOMONTE ET DE MONTANHACO.

Anno domini milleſimo quadringentiſimo ſeptuageſimo nono & die vigeſima ſecunda menſis Aprilis, apud locum de Aubiaco, perſonaliter conſtitutus nobilis vir Oddo de Galhardo, dominus loci de Aubiaco, ut procurator & nomine procuratorio nobilis Agnetæ de Leone, dominæ locorum de Auſommaco & de Montanhaco, prout de dicto procuratorio conſtat, per quoddam publicum procurationis inſtrumentum & retentum per diſcretum virum BERTRANDUM DE LANEFRANQUE, *Notarium publicum, habitatorem Clarimontis, cujus tenor talis eſt :*

Notaire public (*a*) de Clermont (*b*), petite ville à proximité de Dax dans les Landes.

La permanence de la famille de Lanefranque durant des ſiècles à Mugron, dans la ſénéchauſſée des Landes, prouve que les environs de Dax, où elle occupa diverſes fonctions de judicature, furent ſon berceau.

Un autre BERTRAND de Lanefranque, qui était venu s'établir à Bordeaux, donna pouvoir, le 9 Septembre 1500, à Jehan Paincton, « Eſcolier » en l'Univerſité de ladite ville, pour toucher chez Me Amanieu de Caſtanhs, Notaire à Dax, 20 francs bordelais, reliquat d'une ſomme de 12 écus, provenant de la ſucceſſion d'ARNAUTON de Lanefranque (*c*), vraiſemblablement père de Bertrand, lequel dut l'être à ſon tour de SIMON, Jurat de Bordeaux, dont il va être queſtion à propos d'un anobliſſement collectif accordé par Henri III en Février 1577.

CLARET de Lanefranque, qui naquit le 16 Février 1541, était fils de GASSIOT de Lanefranque & de Claire DE BOUILS (*d*).

Deux branches ſeront ſeules méthodiquement traitées dans cette notice; les perſonnages des autres vont être ſimplement & immédiatement rangés dans un ordre chronologique.

SIMON de Lanefranque avait été élu Jurat de la ville de Bordeaux avant 1579. A cette date, il fut récompenſé, ainſi que ſes collègues, de ſon dévouement à Henri III, par des Lettres qui anobliſſaient les Magiſtrats municipaux appartenant à la bourgeoiſie & confirmaient dans leur nobleſſe ceux qui l'avaient précédemment acquiſe. « Nos Rois, dit Charles le Bret, confèrent la nobleſſe par deux « moyens, l'un tacite & l'autre exprès. Celui-là ſe fait par des offices & celui-ci « par des Lettres patentes. »

Les de Lanefranque ont occupé diverſes fonctions qui communiquaient la nobleſſe, mais cela n'était point néceſſaire pour eux. Les archives départementales de la Gironde nous ont conſervé la miſſive d'Henri III qui conférait ou ratifiait la qualité de Noble aux ſuſdits Jurats, parmi leſquels était Simon de Lanefranque, qui avait contribué, comme les autres, par ſon zèle & ſon courage, à maintenir la ville dans la fidélité à la Couronne. Le document ci-après en fait foi.

LETTRES PATENTES, EN FORME DE CHARTE D'ANOBLISSEMENT DE MM. JOSEPH DEYMAR, PRÉSIDENT AU PARLEMENT ET MAIRE DE BORDEAUX, FRANÇOIS DE CORNIER, FRANÇOIS DE SENTOUT, JEHAN TURMET, FRANÇOIS DE PONTCASTEL, JEAN BOUCAULT, ET SIMON DE LANEFRANQUE, JURATS; FRANÇOIS DE LARIVIÈRE, PROCUREUR SYNDIC, ET RICHARD PICHON, CLERC DE VILLE.

« Henry, par la grâce de Dieu, Roy de France & de Pologne, à tous préſans & advenir ſalut.
« Comme les hommes généreulx & perſonne de vie louable, aymans l'honneur & la vertu leſ-

Coneguda cauſe ſie &c.... fecit homagium domino noſtro vicecomiti Bruleſii, genibus flexis, manibus junctis, tenendo manus ſuas intra manus dicti domini noſtri vicecomitis ad & ſupra ſancta quatuor Dei Evangelia, &c..... Teſtes nobilis Johannes de Monte Ravello, Arnaldus de Sancto Johanne, habitatores communitatis Agennenſis, & Geraldus Rodulphi, habitator loci Aſtifortis (*Collection Doat*, vol. 222, fol. 317, Bibl. Imp. mſſ.).

La profeſſion de Notaire fut, paraît-il, à certaines époques un office Noble. C'eſt du moins ce qu'affirme Chorier, d'après un manuſcrit in-4° du Cabinet des titres (Bibl. Imp.), coté 775, généalogies de Provence, p. 21. Le Sieur Chorier, hiſtoriographe du Dauphiné, en ſon *Eſtat du Dauphiné*, parlant de la famille d'Abon, dit ce qui ſuit : « D'ABON, ABONIS. Dans un tiltre de 1412, Pierre d'Abon eſt qualifié de *nobilis & ſapiens vir*. Il eſtoit « Notaire de Gap en un temps où cet art, bien loin de déroger à la nobleſſe, eſtoit meſme un exercice noble..... « Jean d'Abon, ſon fils, eſt compris, comme Noble, dans la réviſion des feux de Freyrouſe de l'an 1457. »

(*a*) On trouve des Notaires dans une des familles les plus illuſtres des Landes, celle de Meſmes, dont on connaît les hautes perſonnalités militaires, eccléſiaſtiques & judiciaires. Ce fut un de ſes membres, le diplomate d'Avaux, qui ſoutint avec tant d'habileté la politique de Richelieu dans les conférences de Munſter & qui prépara les préliminaires du traité de Weſtphalie. A cette même race appartenait le Préſident de Meſmes qui joua un ſi grand rôle ſous la Régence.

(*b*) Une lettre de M. le Maire de Dax, datée du 6 Avril 1869, conſtate que le rejeton d'une branche des de Lanefranque exiſtait naguère encore à Clermont, près de Dax.

(*c*) Archives départementales de la Gironde, Regiſtre E. Turpaud. 497-1.

(*d*) Archives municipales de Bordeaux, anciens regiſtres eccléſiaſtiques de l'égliſe Sainte-Croix.

« quelz s'emploient au ſervice des Roys & choſes publicques, ſont dignes d'eſtre decorés & ornés « de priviléges & prérogatives condignes à leurs mérites, affin de leur donner meilleur volunté & « plus d'occaſion d'y continuer, mais auſſy de ſervir d'example aulx autres pour les imiter & « enſuyvre de l'eſpérance de parvenir à telz degrés, dignités & honneurs & meſmement de nobleſſe, « pour eulx & leur poſtérité; ainſi deuement informés & aplain certiores des bons, notables, fidelles « & affectionnés & ſignalés ſervices que noſtre amé & féal Conſeiller en noſtre Conſeil privé, Préſi- « dant en noſtre dicte Cour de Parlement de Bordeaulx & Maire & Gouverneur de la dicte ville, « Meſſire Joſeph d'Eymar, & nos bien amés Françoys de Cornier, Françoys de Saintout, Jehan « Turmet, Françoys de Pontcaſtel, Jehan Boucault, Symon de Lanefranque, Juratz & auſſi Gou- « verneurs de noſtre dicte ville, Françoys de Larivière, Procureur & Syndic, & Richard Pichon, « Clerc ordinaire d'icelle; nous ont chaſcun d'eulx particulièrement faictz, tant au du de leurs « charges que pour la garde, conſervation d'icelle noſtre dicte ville de Bordeaulx & pays de Guyenne « & Bourdalois en noſtre obéiſſance, durant les troubles & guerres advenues en ceſtuy noſtre dict « royaume; déſirans, en contemplation de ce, les gratifier & tant favorablement traicter que nous « pourrons, en layſſant à chaſcun d'eulx teſmoignage & marque certaine de leur loyaulté & fidel- « lité &, en ce faiſant, décorer dudict tiltre & qualité de nobleſſe eulx & leur poſtérité, affin que a « l'exemple de leurs vyes & vertus louables & du bon devoir qu'ilz & chaſcun d'eulx ont faict en « leur dictes charges & eſtats, leurs ſucceſſeurs s'eſvertuent de faire le ſemblable & s'en acquiter à « leur imitation :

« Scavoir faiſons que nous, pour ces cauſes & aultres bonnes, grandes & raiſonnables conſidéra- « tions à ce nous mouvans, avons iceulx Préſident d'Eymar, Françoys de Cornier, Françoys de « Saintout, Jehan Turmet, Françoys de Pontcaſtel, Jehan Boucault, Symon de Lanefranque, Juratz « & Gouverneurs de noſtre dicte ville, Françoys de Larivière, Procureur Scindicq, & Richard Pichon, « Clerc ordinaire d'icelle, & chaſcun d'eulx & leurs enfens & poſtérité, nays & à nayſtre en loyal « mariage, de nos certaine ſience, grace expecialle & plaine puyſſance & auctoritté royal, annobly « & annoblyſſons & du tiltre & degré de nobleſſe aornons & décorons par ces preſantes, *encores « que aulcuns d'eulx euſſent d'ailheurs acquiz le dict degré de nobleſſe, ou qu'ilz le feuſſent de race « ou lignée, & ſans aulcunement préjudicier ne derroger à leur dict tiltre de nobleſſe, lequel, en « tant que beſoing eſt ou ſeroit, leur avons continué & confirmé, continuons & confirmons pour « eulx & leurs dictz enfens & poſtérités,* voulans que, en tous les actes & endroictz, tant en jugement « & aſſemblées de ville que dehors, ils ſoient tenus, cenſés & reppuctés pour Nobles & jouyſſent & « uſent de tous honneurs, priviliéges, franchiſes, immunités, exemptions de tailles, préroguatives, « préhéminences dont joyſſent & ont accouſtumé jouyr & uzer les aultres Nobles de ceſtuy noſtre « dict royaulme, extraitz de noble & antienne race, & comme telz, ilz puiſſent acquérir, tenir & « poſſeder tous fiefs, terres & poſſeſſions & d'iceulx enſemble de tous ceulx qu'ils ont ja acquiz & « qui leur pourroient eſchoir & advenir par decret ſucceſſif, jouyr & uzer, tout ainſin que s'ilz eſtoient « nays & extraictz de noble lignée, ſans qu'ilz ſoient tenuz, ny puiſſent eſtre contrainctz en vuyder « leurs mains, ne pour raiſon de ceſte preſente grace d'anoblyſſement payer à nous, ne à nos ſuc- « ceſſeurs Roys aulcune finance ne indempnité à quelque ſomme & extimation qu'elle ſoit & ſe puyſſe « monter; nous avons aulx deſſus dictz, en conſidération de ce que deſſus, faict & faiſons don par « ſeſdictes preſantes, ſignées de noſtre main, & auquelz de noſtre plus ample grace, avons permis & « permectons qu'ilz puyſſent doreſnavant, enſemble leurs dictz enfens & poſterité porter & eſlever « par toutes leurs maiſons, terres & ſeignories & aultres lieulx & endroitz que bon leur ſemblera, « leurs armuries, telles qu'ilz voudront prendre chaſcun en leurs diviſes, ou que ceulx & leurs pré- « deceſſeurs ont accoſtumé de porter, qu'ilz ſeront inſculpter, paindre ou caratairer, ainſin que « chaſcun d'eulx adviſera & icelles pourter partout, ſoit en temps de paix ou de guerre, en la forme « & manière que ont accoſtumé faire les aultres Nobles de noſtre dict royaulme, pourtant ſem- « blables enſeignes & armes.

« Si donnons en mandement, par ces dictes preſantes, à nos amés & féaulx les gens de nos comptes, « Tréſoriers de France en la charge. province & généralité de Guyenne, eſtablye audict Bordeaulx, « & Généraulx de nos finances, Baillifs, Seneſchaulx, Prévoſtz ou leurs Lieutenans & chaſcun d'eulx « comme à luy appartiendra, que de nos preſans grace & annobliſſement, don de finance & armes, « ilz facent, ſouffrent & layſſent les deſſus dictz Aymar, de Cornier, Saintout, Turmet, de Pont- « caſtel, Boucault, de Laneſranque, de Lariviere & Pichon, & chaſcun d'eulx, enſemble leurs dictz « enfens, poſtérité nays & à naiſtre, jouyr & uzer plainement & paiſiblement & perpetuellement « tout ainſin & par la forme & maniere que deſſus eſt dict, ceſſans & faiſans ceſſer tous troubles « & empeſchemans contraires, leſquelz ſi faictz mis ou donnez leur eſtoient, ils levent & oſtent ou « facent lever & oſter & remectre le tout au premier eſtat & deub, car tel eſt noſtre plaiſir, non- « obſtant que la valeur de la dicte finance ne ſoit cy aultrement eſpeciffiée, ny declairée, que telz

« & ſemblables dons ne deuſſent eſtre faictz, vériffiés, paſſés ni alloués que pour la moitié ou le « tiers, ſuyvant l'ordre & diſtribution de noz finances & apport d'icelles en nos coffres du Louvre, « auſquelles & aultres ordonnances, reſtrinctions, mandemens ou deffences contraires & aulx der- « roguatoires y contenues, nous avons, pour ce regard & ſans y préjudice en aultres choſes, derrogé « & de noz grace, puyſſance & autorité ſus dictes, derrogeons par ces dictes preſantes; & pour ce que « le contenu en ces dictes preſantes touche au particulier des deſſus dictz, nous voulons que le « dupplicata d'icelles ſigné de noſtre main puyſſe ſervir à chaſcun d'iceulx & ſoy y eſtre adjouſtée, « comme au préſent original, auquel, affin que ce ſoit choſe ferme & eſtable à toujours, nous avons « faict meƈtre noſtre ſcel, ſauf en autres choſes noſtre droict & l'aultruy en toutes.

« Donné à Bloys, au moys de Febrier l'an de grace mil-cinq-cent-ſoixante-dix-ſept, & de noſtre « regne le troiſieſme.

« Ainſi ſigné : HENRY; & ſur le repply, par le Roy : FISES; & au coté eſt eſcript en regard : Par « ordonnance de la Cour, pour jouyr, par le dict de Cornier & les deſcendans de luy, du contenu « en icelles. A Bourdeaulx, en Parlement, le ſeptieſme Septembre mil cinq cens quatre vingtz. Si- « gné : DE PONTAC (*a*). »

Je crois inutile de noter à nouveau qu'Henri III dans ſes Lettres patentes accorde la nobleſſe à ceux qui ne l'ont pas & la confirme à ceux qui la poſſèdent. Le Préſident d'Aymar l'aurait reçue de ſa charge, s'il n'avait été de bonne ſouche.

D'ailleurs, les conſtitutions de Bordeaux exigeaient que le Conſeil des Jurats fût formé de deux Nobles, de deux Avocats & de deux Marchands notables. Simon de Lanefranque devait appartenir à la claſſe privilégiée lors de la libéralité royale. Nous avons une bonne raiſon à l'appui.

Le texte des Lettres patentes ci-deſſus fut recueilli dans les regiſtres du Parlement de Bordeaux en 1580, à propos d'un litige ſurvenu entre Cornier, l'un des Jurats, mentionné dans le brevet royal, & les Agents du fiſc. Ceux-ci conteſtaient à ce Magiſtrat la qualité de Noble & le droit d'être exempté de la taille qui en était la conſéquence. Cornier produiſit à cette occaſion le titre commun à lui & aux autres membres de la municipalité bordelaiſe. Simon de Lanefranque n'eſt point compris dans le procès, ſans doute par le motif que ſa nobleſſe était inattaquable & qu'elle préexiſtait aux Lettres patentes qui durent la ſanctionner & non la créer.

En 1585, Simon de Lanefranque fut emporté par la peſte qui décima Bordeaux. Sa femme, également atteinte, avait déclaré dans ſon teſtament que l'intention de ſon mari était de faire un acte de bienfaiſance envers les pauvres. La veuve, ayant échappé à l'épidémie, l'hôpital réclama l'exécution du legs de ſon époux, ce qui amena un litige qui fut dénoué amiablement. Ces faits ſont parvenus à notre connaiſſance par un chapitre de la *Conférence du droit français*, œuvre de Bernard Automne, Juriſte bordelais.

« Lors de la grande peſte de Bordeaux qui eſtoit en l'an 1585, Simon de Lane- « franque, Advocat en la Cour, ſe ſentant attaint aux champs de cette maladie « contagieuſe, envoye chercher un Notaire en la ville pour diſpoſer de ſes biens. « Avant l'arrivée du Notaire il meurt; ſa femme, auſſi frappée de ce mal, fait ſon « teſtament, & dit dans iceluy que ſon mary luy a dit par pluſieurs fois qu'il vouloit « faire un legs aux pauvres pour prier Dieu pour luy; & tant pour ſon dit mary « que pour elle donne quatre cens livres. Elle eſchappe de cette maladie, l'hoſpi- « tal demande ce legs, l'on dit que cette confeſſion ne peut nuire aux héritiers. « *l. Publia. D. depoſiti. l. cum quis decedens. D. de conditionibus*, & que ce n'eſt « un teſtament par cette loy *ſi is qui hoc fit*. La Cour eſtant partie en opinions, fut « dit que cette femme ſeroit appellée en la Chambre, & ouïe ſur la vérité du fait,

(*a*) Archives départementales de la Gironde; B, Édits Royaux, regiſtre 40, fol. 179. Expédition authentique & collationnée ſur les anciens regiſtres du Parlement de Bordeaux, délivrée par M. A. Goujet, Archiviſte du département de la Gironde, dont la ſignature a été reviſée par le Secrétaire de la Préfecture M. Bartoli.

« prejugeant que ſi elle accordoit le fait, les héritiers ſeroient condamnez. Après « elle accorda avec l'hoſpital, & paya une partie (*a*). »

D'après une requête préſentée au Tribunal de Bordeaux & dont les concluſions ont été adoptées par la juſtice, la femme de Simon de Lanefranque, épouvantée par le fléau dont elle avait failli être victime, retourna à Mugron avec ſes enfants. A partir de la fin du XVIe ſiècle, la famille de Lanefranque n'eſt plus apparente à Bordeaux, tandis qu'on la retrouve à Mugron croiſſant, ſe multipliant & ſe ramifiant en une infinité de branches dont deux ſeulement ſeront graduées dans ce travail.

Ramond de Lanefranque & Jeanne de Farbosc ou de Ferbeaux s'étaient mariés vers 1600 (*b*), car en 1630 ils perdirent un de leurs enfants du nom de Pierre qui venait d'atteindre ſa 19e année (*c*). Cette conſtatation, empruntée à l'état civil de Mugron, indique que l'alliance de Ramond devait remonter au commencement du XVIIe ſiècle. Jeanne de Farboſc était iſſue d'une illuſtre race du Marſan, qui portait : *de Gueules à trois Flammes d'Argent*. Nous avons relevé le paſſé de cette ancienne famille en nos *Maiſons hiſtoriques de Gaſcogne*, t. II, p. 259.

Thomas de Lanefranque fut pourvu de l'office de Lieutenant de la ſénéchauſſée de Dax peu d'années avant 1657. A cette date, Bertrand Compaigne publia ſa *Chronique de la ville & diocèſe de Dax* à laquelle nous empruntons le relevé des noms ci-après parmi leſquels eſt rangé Thomas de Lanefranque.

Lieutenants généraux d'Acqz ou de Dax dans les Landes, avant 1657 (*d*) : « Jean « Antoine Fiton; Georges Caſalar; Bernard Bordenave; Jean Dairon; Bernard « Caſalard; Jean Lana; Fortis Lavie; Baltaſar Lalanne; Thomas Lanefranque; « Gabriel Duſault; Pierre Souſtras, pourveu & non receu; Firmin Dubourg, pourveu « & non receu; Bertrand Borda. »

Dominique de Lanefranque, d'abord Vicaire & enſuite Curé de Nerbis, baptiſa Dominique Codroy le 13 Novembre 1629, & plus tard Dominique Deſclaux, fils de Soube ou Saubat d'Eſclaux & de Catherine de Betbeder. Ce digne Eccléſiaſtique décéda à Mugron le 25 Novembre 1653 (*e*).

Pierre de Lanefranque-Pelot, dit *le jeune*, ſans doute pour le diſtinguer d'autre Pierre, ſon aîné, mourut le 4 Janvier 1655 (*f*). Il avait épouſé, le 30 Janvier 1633, Jeanne de Jusanx (*g*). De cette union, qui fut très-féconde (*h*), étaient iſſus les deux perſonnages ci-après :

(*a*) *Conférence du droit français avec le droit romain civil & canon*, par M. Bernard Automne, t. Ier, p. 373.
(*b*) (*c*) Anciens regiſtres eccléſiaſtiques de Mugron, archives communales de cette ville.
(d) *Chronique de la ville & diocèſe de d'Acqs*, par Bertrand Compaigne; à Orthez, par Jacques Rouyer, Imprimeur ordinaire du Roy en Béarn, 1657, page 31, LK7, 2343. Bibl. Imp. Imprimés.
(*e*) Anciens regiſtres de Nerbis. — *Nobiliaire des Landes*, par le Baron de Cauna, tome II, p. 245.
(*f*) Anciens regiſtres eccléſiaſtiques de Mugron, archives communales de cette ville.
(*g*) *Id.* année 1633.
(*h*) Comme on peut le voir par le relevé ci-deſſus du nombre de leurs enfants, fait dans les regiſtres eccléſiaſtiques de Mugron allant de 1633 à 1652.

1. Bernard de Lanefranque..... } nés { le 30 Octobre 1633.
2. Pierre de Lanefranque, Garde du corps. } nés { le 22 Octobre 1638.
3. Autre Pierre, Homme d'armes..... } nés { le 8 Mars 1640.
4. Jacques de Lanefranque..... } nés { le 22 Juillet 1645.
5. Jeanne de Lanefranque..... } baptiſées { le 28 Novembre 1634.
6. Françoiſe de Lanefranque..... } baptiſées { le 24 Août 1641.
7. Jeanne de Lanefranque..... } baptiſées { le 30 Avril 1642.
8. Anne de Lanefranque..... } baptiſées { le 20 Décembre 1643, morte le 7 Janvier 1650.
9. Marguerite de Lanefranque..... } baptiſées { le 22 Avril 1647.
10. Joſephe de Lanefranque..... } baptiſées { le 28 Janvier 1649, décédée en 1650.
11. Élisabeth de Lanefranque, filleule de Dominique de Lanefranque & d'Éliſabeth de Poyuſan, venue au monde le 27 Octobre 1650.
12. Thérèse de Lanefranque, inſcrite ſur le livre baptiſtère de 1652, à la date du 4 Juillet. Elle eut pour marraine ſa couſine Iſabeau du Puyo.

Pierre de Lanefranque-Pelot, né le 22 Octobre 1638 (*a*). La *Guienne monumentale*, qui a emprunté ſon récit au *Mercure galant*, nous apprend qu'il était Garde du corps lorſque fut célébrée, à Tartas, la fête commémorative de l'expulſion des Anglais, créée par Charles VII. Pierre de Lanefranque, qui appartenait au régiment d'élite, dont on vient de parler, M. de Caradoſſe, Seigneur de Marcillac, & le Chevalier Duprat, prirent pour exécuter le ſimulacre d'un ſiége & d'un combat toutes les diſpoſitions ſtratégiques & mirent les troupes en ligne. Laiſſons au *Mercure galant* le ſoin du récit.

« Le jour de la Pentecôte, c'eſt-à-dire le 21 Mai dernier, toute la Bourgeoiſie, « les Magiſtrats en tête, alla prendre des rameaux à un des faubourgs, ſuivant « l'ancien uſage; on s'aſſembla enſuite à l'hôtel de ville où les Officiers de la ſei- « gneurie furent élus pour régler les trois combats qui doivent être livrés le len- « demain en mémoire des trois batailles gagnées par Charles VII. Les rôles ayant « été diſtribués, M. de l'Hoſpital, Capitaine de la fête, comme Premier Jurat, regala « les Officiers du Préſidial, la Nobleſſe des environs & les principaux de la Bour- « geoiſie. Les dames & la jeuneſſe furent traitées ſéparement, à cauſe de la foule. « Les trompettes, les hautbois, les violons & le bruit des canons mirent tout le « monde de belle humeur. Un bal fut donné par Madame la Sénéchale & ne ſe « termina que fort avant dans la nuit.

« Le lendemain, on commença la journée par de grandes réjouiſſances; on « danſa dans tous les quartiers & le feſtin public termina les plaiſirs de la matinée; « puis chacun ſe prépara pour le combat du gazon. On avait élevé une eſpèce de « fortereſſe dans la ville haute; des bras vigoureux furent chargés de ſoutenir les « efforts des aſſaillans; on planta des pieux & on attacha de groſſes cordes pour ſe « défendre de l'aſſaut. Les trompettes & les tambours ayant commencé à ſe faire « entendre, la jeuneſſe monta à cheval; M. Caradoſſe, Seigneur de Marcillac, « était à la tête comme Guidon, M. le Chevalier Duprat, qui a ſervi à Meſſine & « dans nos dernières guerres, & M. Lanefranque, Garde-du-corps, qui ſe trou- « vait alors à Tartas, rangèrent toutes les compagnies en bataille.

« L'heure du combat étant venue, la cavalerie traverſa la ville l'épée à la main; « ceux de la fortereſſe furent ſommés de ſe rendre, &, ſur le refus qu'ils en firent, « le Guidon s'étant détaché avec les plus braves cavaliers, commencèrent l'at- « taque. Ils furent reçus avec une grêle de coups de gazon qui les obligea de ſe reti- « rer. Tous combattirent ſéparément; & après cette attaque, qui dura deux heures, « on monta à l'aſſaut avec des bottes. Comme la chauſſure n'eſt pas commode pour « eſcalader, une vingtaine des aſſiégeans furent renverſés par terre; les autres, « que l'ardeur de combattre emportait, paſſèrent pardeſſus ces malheureux, malgré « leurs cris, & entrèrent dans la barricade. On fit pluſieurs priſonniers; les vain- « queurs les condamnèrent à des peines agréables, & ces peines furent un nouveau « ſujet de divertiſſement pour tout le monde. Le combat fini, on commença celui « de la corde : on l'appelle ainſi à cauſe d'une corde qu'il faut franchir à cheval « ou couper avec des ſabres. Il fut fort opiniâtre parce que le peuple le ſoutenait.

« On deſcendit enſuite dans la ville baſſe pour eſſayer le combat du pot caſſé, « que la grande bourgeoiſie jetait du haut d'un théâtre; & un magnifique repas « fut le délaſſement de tant de fatigues. Le ſoir, il y eut bal chez Madame de Mar- « cillac, femme du Guidon de la fête.

« Le mardi, la Nobleſſe & la jeuneſſe coururent la bague; Madame de Marcillac « donnait le prix. La gloire de le recevoir de ſa main anima tellement tous les

(*a*) Anciens regiſtres eccléſiaſtiques de Mugron, archives communales de cette ville, année 1638.

« prétendans, que beaucoup d'entre eux ayant couru avec un ſuccès égal, on fut « obligé de remettre la partie à un autre jour. Le bal fut donné le ſoir chez Madame « de Maurian (*a*). »

Antoinette de Lanefranque épouſa Louis de Montalier, Greffier en chef du Parlement de Bordeaux, qui fut inveſti de ſa charge & des priviléges qu'elle comportait par Lettres patentes du 20 Août 1670. De cette union vint Noble Jean de Montalier, Écuyer, Seigneur de Griſſac, qui hérita de l'office de ſon père (*b*).

Pierre de Lanefranque-Pelot, frère cadet du précédent, était Homme d'armes le 27 Mai 1680 lorſqu'il tint ſur les fonts baptiſmaux Françoiſe de Poyuſan, née de Jean-Jacques de Poyuſan & de Françoiſe d'Eſtoueſſe, comme il appert d'un extrait de l'état civil de Mugron recueilli par M. le Baron de Cauna dans ſon *Armorial des Landes* (c).

Thomas-Alexis de Lanefranque eſt qualifié Écuyer dans le *Grand Armorial de France* de d'Hozier à propos de l'enregiſtrement de ſes armes ainſi décrites :

D'Azur à trois Bourdons d'Or, rangés en pal, ſurmontez de trois Coquilles d'Argent, rangées en chef; écartelé de Gueules à un Cœur d'Or duquel ſont mouvants trois Lys de meſme; à un Chef d'Argent, chargé de trois Étoiles de Gueules (d).

Ce Thomas-Alexis était oncle & fut parrain d'un autre Thomas de Lanefranque, fils de Jean de Lanefranque & de Dame Marie de Juſanx, le 29 Mars 1717. Il était encore parent de celui qui ſuit.

Thomas de Lanefranque, fils de Pierre, Juge de Mugron, fut baptiſé le 22 Janvier 1732, & fut tenu ſur les fonts par Thomas ci-deſſus & Rose de Lanefranque. Thomaſſe de Labeyrie, fille de Jean-Pierre de Labeyrie, Sieur de Cazalieu, & de Noble Jeanne de Laborde, portée à l'égliſe le 11 Mai 1760, eut pour parrain Thomas de Lanefranque, Écuyer, Maire de Mugron & Juge de la même ville (*e*). Cette dernière magiſtrature ſe perpétua dans la famille de Lanefranque juſqu'en 1789, ce qui eſt établi par M. Saintourens en ces termes : « Avant la « révolution, Mugron était chef-lieu de baronnie très-ancienne. M. le Duc de Bi« ron en était le Seigneur et poſſédait une baſſe juſtice; M. Lanefranque était « Juge, Daris, Procureur d'office (*f*). » Thomas de Lanefranque dont il eſt queſtion en tête de cet alinéa figure au mariage d'un autre Thomas de Lanefranque avec Demoiſelle Éliſabeth de la Mothe en 1759.

Jacques de Lanefranque était Curé de Bonnegarde lorſque les États Généraux des Landes furent convoqués par Pierre-François de Neuriſſe, Lieutenant du Préſidial de Dax, dans l'égliſe des Carmes de cette ville. Leur ouverture eut lieu le 16 Mars 1789. Les trois Ordres vinrent ſiéger à leurs places reſpectives. Le côté gauche du bureau fut occupé par la Nobleſſe, le droit, par le Clergé, le Tiers-État vint ſe mettre en face. Un cordon de cavaliers de la Maréchauſſée & de Sergents de ville entoura la ſalle pour protéger la liberté des délibérations contre toute influence extérieure. Au nombre des Eccléſiaſtiques préſents, on remarque : l'Évêque, le Chapitre, l'Archi-Prêtre, les Carmes, les Barnabites de Dax; les Abbés

(a) *La Guienne hiſtorique & monumentale*, par M. Alex. Ducourneau, 1er vol., 2me partie, page 62, 2e colonne.
(*b*) Archives départementales de la Gironde.
(c) *Armorial des Landes*, précédé des Aſſemblées de la Nobleſſe & du Clergé de Dax, par le Baron de Cauna, tome II, p. 303.
(*d*) Armorial général, *Guyenne*, vol. XIII, fol. 193, 194, article 492; armorial en couleur, vol. XIII, coté Guyenne, fol. 641, Bibl. Imp.
(*e*) État civil de Mugron, anciens regiſtres eccléſiaſtiques des années 1732 & 1760.
(*f*) *Analyſe de 80 mémoires ſur l'encouragement royal, ou les Landes en* 1841, par M. Saintourens, page 72.

commandataires de Sordes, d'Arthous & de la Cagnotte; Meſſieurs de la miſſion de Bugloſe, les Curés d'Yzoſſe, de Naroſſe, de Candreſſe, de Cambran, de Saint-Vincent de Xaintes, ainſi que celui de Bonnegarde qui était Jacques de Lanefranque. Ce dernier s'y était rendu en ſon nom & en outre comme fondé de pouvoirs de Jean-Baptiſte Joanin, Régent de Saint-Criq, en Chaloſſe, & Prébendier de l'égliſe d'Eſpagne, ſiſe dans la circonſcription de Hagetmau; de Pierre Légliſe, Curé de Toujouſe, Chapelain d'Audignon (*a*).

PREMIER DEGRÉ.

Pierre de Lanefranque, Notaire royal de Mugron (*b*), eut pour femme Anne de Saint-Pau (*c*). Il était couſin germain de Pierre de Lanefranque, Avocat au Parlement de Bordeaux, qui s'était allié à Françoiſe d'Esclaux (*d*) & dont il eut pluſieurs enfants, qui ſeront mentionnés dans la branche des de Lanefranque, Seigneurs de Muy. Anne de Saint-Pau donna à Pierre, ſon mari (*e*) :

1. Pierre II, qui va pourſuivre la deſcendance.
2. Dominique de Lanefranque, le dernier des ſix enfants, né le 26 Février 1634.
3. Bertrande de Lanefranque, décédée à Mugron le 31 Janvier 1628.
4. Étiennette ou Étiennote (*f*), baptiſée le 19 Décembre 1628.
5. Jeanne, ſœur jumelle de la précédente.
6. Autre Jeanne, qui vit le jour le 8 Août 1631 (*g*).

II. DEGRÉ.

Pierre II, de Lanefranque, en compagnie d'Étiennette, ſa ſœur, figure au contrat

(a) *Armorial des Landes*, précédé des Aſſemblées de la Nobleſſe & du Clergé de Dax, par le Baron de Cauna, 2e édition, t. II, p. 25, 26, 45 & 81.

(*b*) J'ai déjà exprimé mon ſentiment ſur la compatibilité du Notariat & de la Nobleſſe; je rentre de nouveau dans la queſtion pour démontrer que je ſuis, ſous ce rapport & bien d'autres, en communauté de penſée avec M. Denis de Thézan, ſi pertinent en fait d'études nobiliaires. Il prouve dans les lignes ci-après que la qualité de Noble n'était pas inconciliable avec certaines charges conſidérées comme faiſant déchoir :

« Les offices d'Avocats, de Procureurs, Notaires, Greffiers de ſiéges royaux, & foule d'autres étaient, ſous l'ancien régime, & cela avec quelque juſtice, conſidérés comme ne dérogeant pas; mais la nobleſſe véritable, la nobleſſe d'épée regarda toujours les détenteurs de ces offices avec hauteur & les maintint, autant qu'elle le put, dans cette claſſe qu'on déſignait ſous le nom de bonne bourgeoiſie. Néanmoins les Gentilshommes à colombier ne dédaignaient pas d'y prendre des femmes & d'y marier leurs filles. Ils appelaient cela fumer leurs terres.

L'exercice du notariat fut en tout temps des plus recherchés & des plus eſtimés, auſſi bien en Bretagne qu'en Normandie, en Provence, en Languedoc, en Gaſcogne, &c. Preſque toutes les familles baronniales du moyen âge ont eu des Notaires dans leurs cadets. Ces pauvres cadets ſi mal partagés & qui parfois ne pouvaient pas même être pourvus d'un mince bénéfice eccléſiaſtique, ſe réſignaient à être les rédacteurs & les dépoſitaires des titres & des contrats de leurs aînés. Michel Le Nobletz, le célèbre Miſſionnaire breton, né en 1577, était fils d'Hervé, Seigneur de Kerodern, l'un des quatre Notaires du pays de Léon. — « En ce temps-là, dit Moréri (tome VII, art. Le Nobletz.) il n'y avoit que les Nobles qui puiſſent exercer ces charges, non plus que celles de judicature. » La femme d'Hervé Le Nobletz ſe nommait Françoiſe de Leſguern, de la maiſon de Coetmenech.

En effet, nous trouvons en Bretagne, durant le cours des XVe & XVIe ſiècles, des Notaires qui ſignent : Anger, du Boisbilly, du Boiſgelin, Calloët, Coatanezre, Chreſtien, Coatquiz, du Colledo, Courſon, Deſgrées, du Dreſnay, du Drézit, Eſpivent, le Frotter, Ginguené, Goesbriant, la Grezillonaie, le Gualès, Guynement, Herſart, Hingant, Keratry, Kerſaintgily, Kerpezdron, Kerprigent, Kerguélen, Keranflech, Kerverder, Kerſulguen, Kerſauſon, Kerampuil, Kermaſſon, Kermec'hou, Kerguvelen, du Leſcoët, Léformel, Leſcorre, du Ponthou, Penhoadic, de Québriac, de Quifiſtre, Trogoff, du Trévou, de Villeneuve, Viſdelou, &c., &c.

Comme on le voit, & nous pourrions beaucoup allonger cette liſte, « bien des deſcendants de Croiſés, des combattants d'Auray & de Saint-Aubin du Cormier ont exercé le notariat. » (Le docteur Laennec, *Étude hiſtorique généalogique & biographique* par M. Denis de Thezan, brochure in-8°, pages 8, 9 & 10.)

(*c*) Inſcription de Dominique de Lanefranque dans l'état civil de Mugron, année 1634.

(*d*) Inſcription de Pierre de Lanefranque dans l'état civil de Mugron, année 1651, où il a pour parrain ſon aïeul Pierre de Lanefranque, Notaire royal.

(*e*) Celui-ci n'était plus le 15 Avril 1660.

(*f*) Filleule d'Étiennette de Lanefranque, femme de Pierre Poyusan, laquelle fut inhumée le 15 Mai 1653.

(*g*) Tous les enfants qui précèdent ſont enregiſtrés dans l'état civil de Mugron entre les années 1633 & 1652.

de mariage de Jean-Jacques de Tuquoy, IIe du nom, Conſeiller du Roi au ſiége de Saint-Sever, avec Demoiſelle Iſabeau d'Eſtoupignan, fille de Raymond d'Eſtoupignan, Baron de Tingon, & de Demoiſelle Iſabeau de Poyuſan. L'acte fut paſſé à Mugron. Pierre & Étiennette de Lanefranque ſont déſignés comme parents de la future (*a*). Pierre de Lanefranque fut marié à Demoiſelle Judith DE MORAS (*b*) qui le rendit père des ci-après énoncés :

1. PIERRE de Lanefranque, qui ſuit.
2. JEANNE de Lanefranque, ondoyée le 2 Avril 1652.
3. MARIE de Lanefranque, qui fut tenue ſur les fonts par Jean de Moras, ſon oncle, & Jeanne de Lanefranque, ſa tante.
4. Autre JEANNE de Lanefranque, } nées le 1er Février 1655.
5. FRANÇOISE de Lanefranque, } nées le 24 Février 1656.
6. Autre JEANNE de Lanefranque (*c*) } nées le 26 Mars 1657.

III. DEGRÉ.

PIERRE de Lanefranque, IIIe du nom, eut pour parrain, le 25 Février 1651, ſon aïeul, Pierre de Lanefranque, & pour marraine ſa grand'mère Marthe de Joſſes. Le baptême fut adminiſtré par de Lanefranque, Vicaire de Mugron (*d*). Il fut conjoint, vers 1670, avec Demoiſelle Thérèſe DE DOMENGER, ainſi qu'il appert de l'acte de naiſſance de JEAN de Lanefranque, leur fils, enregiſtré ſur les livres baptiſtères de Mugron le 22 Avril 1671. Il eut pour parrain Jean de Farboſc (Ferbaux) (*e*).

IV. DEGRÉ.

JEAN de Lanefranque, après diſpenſe accordée par Monſeigneur Gaſpard, Évêque d'Aire, contracta union, l'an 1711, avec Demoiſelle Jeanne-Marie DE JUSANX, ſa couſine au quatrième degré de conſanguinité. A la bénédiction nuptiale apparaiſſent ARNAUD de Lanefranque-Nancy, PIERRE de Lanefranque, Jean Marſan, &c. (*f*). Le ſeul fils iſſu de cette alliance fut THOMAS de Lanefranque, qui ſuit.

V. DEGRÉ.

THOMAS de Lanefranque, Écuyer, Conſeiller du Roi (*g*) & Docteur en médecine, fut préſenté à l'égliſe le 29 Mars 1717 par THOMAS de Lanefranque & Suzanne de Juſanx (*h*). Il épouſa, le 9 Juillet 1759, Demoiſelle Éliſabeth DE LA MOTHE, fille de Jacques DE LA MOTHE & de Marthe PLATON (*i*). Le mariage fut conſacré par le Curé de Grenade; Thomas de Lanefranque, Maire de Mugron, fit la conduite du futur, probablement à titre de parrain. Thomas de Lanefranque qui repréſente ce degré mourut à Braſſempouy, dans les Landes, le 17 Floréal, an VII de la République (16 Mai 1799), à l'âge de 84 ans (*k*). Éliſabeth de la Mothe, également octo-

(*a*) *Armorial des Landes*, par le Baron de Cauna, t. Ier, page 348.
(*b*) Expédition en due forme, délivrée par l'Officier de l'état civil de Mugron, le 22 Janvier 1869.
(*c*) Ces cinq filles ſont énoncées dans le ſuſdit état civil, années 1652-1657.
(*d*) État civil de Mugron, anciens regiſtres eccléſiaſtiques, année 1651.
(*e*) Extrait de l'état civil de Mugron, certifié conforme par M. le Maire & légaliſé par le Juge de paix, le 22 Janvier 1869.
(*f*) (*g*) (*h*) (*i*) Extrait en due forme délivré par l'Officier de l'état civil & légaliſé par le Juge de paix de Mugron, le 22 Janvier 1869.
(*k*) État civil de la commune de Braſſempouy (Landes), regiſtre des décès de l'an VII de la République.

génaire, deſcendit dans la tombe le 22 Novembre 1805 (*a*). Elle avait donné à ſon mari la poſtérité ſuivante :

1. Jean-Baptiste-Pascal de Lanefranque, qui ſuit (*b*).
2. Ignace de Lanefranque.
3. N. de Lanefranque, mariée à M. du Perrier.

VI. DEGRÉ.

Jean-Baptiste-Pascal de Lanefranque, Écuyer, Conſeiller du Roi & ſon Médecin ordinaire dans la ville de Saint-Sever, naquit le 7 Avril 1770. Son parrain fut Jean de Lanefranque, Écuyer, Docteur en théologie, Curé de Grenade & Syndic d'Aire, & la marraine Demoiſelle Marthe-Platon de la Mothe (*c*). C'eſt Jean-Baptiſte-Paſcal de Lanefranque qui devint Médecin en chef de l'hôpital de Bicêtre & qui fut attaché au ſervice de la Maiſon de Napoléon Ier; il reçut en récompenſe de ſes mérites, ainſi que des ſervices rendus par lui à Bicêtre en général & au Palais des Tuileries en particulier, le titre de Chevalier de l'Empire. Voici ces Lettres de collation, ſignées par Napoléon Ier & contreſignées par Cambacérès, Archi-chancelier.

« NAPOLÉON, par la grâce de Dieu Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Con-
« fédération du Rhin, Médiateur de la Confédération Suiſſe, à tous préſents & à venir, Salut. Par
« l'article XIII du premier ſtatut du 1er Mars mil-huit-cent-huit, nous nous ſommes réſervé la fa-
« culté d'accorder des titres que nous jugerions convenables à ceux de nos ſujets qui ſe ſeront diſtin-
« gués par des ſervices rendus à l'État & à nous. La connaiſſance que nous avons du zèle & de la
« fidélité que notre cher & amé le Sieur Lanefranque a manifeſtés pour notre ſervice, nous a déter-
« miné à faire uſage en ſa faveur de cette diſpoſition. Dans cette vue nous avons, par notre décret
« du 15 Août mil-huit-cent-neuf, nommé notre cher & amé le Sieur Lanefranque *Chevalier* de
« notre Empire. En conſéquence & en vertu de ce décret, ledit Sieur Laneſranque s'étant retiré par-
« devant notre couſin le Prince Archi-chancelier de l'Empire, à l'effet d'obtenir de notre grâce les
« Lettres patentes qui lui ſont néceſſaires pour jouir de ſon titre, nous avons par ces preſentes ſignées
« de notre main, conféré & conférons à notre cher & amé le Sieur Jean-Baptiſte-Paſcal Laneſran-
« que, l'un des Médecins attachés à notre Maiſon, Médecin en chef de l'hoſpice de Bicêtre, né à Braſ-
« ſampouy, département des Landes, âgé de quarante-ſept ans, le titre de Chevalier de notre Em-
« pire; ledit titre ſera tranſmiſſible à ſa deſcendance directe légitime, naturelle ou adoptive, de mâle
« en mâle, par ordre de primogéniture, après que ſes deſcendants juſques y compris la troiſième
« génération, auront obtenu de nous la confirmation dudit titre conformément aux diſpoſitions de
« l'article 21 de notre décret du 3 Mars 1810.

« Permettons audit Sieur Lanefranque de ſe dire & qualifier Chevalier de notre Empire dans
« tous actes & contrats, tant en jugement que dehors; voulons qu'il ſoit reconnu partout en ladite
« qualité; qu'il jouiſſe des honneurs attachés à ce titre, après qu'il aura prêté le ſerment preſcrit
« en l'article XXXVII de notre ſecond ſtatut, devant celui ou ceux par nous délégués à cet effet;
« qu'il puiſſe porter en tous lieux les armoiries telles qu'elles ſont figurées aux préſentes : *De*
« *Gueules à trois Chevrons d'Or, accompagnés en chef de deux Têtes de Serpents du même,*
« *Champagne du tiers de l'écu de Gueules*, au ſigne des Chevaliers non légionnaires, & brochant
« ſur le tout; pour livrée, les couleurs de l'écu.

« Chargeons notre couſin le Prince Archi-chancelier de l'Empire de donner communication des
« préſentes au Sénat & de les faire tranſcrire ſur les regiſtres, car tel eſt notre bon plaiſir. Et afin
« que ce ſoit choſe ferme & ſtable à toujours, notre couſin le Prince Archi-Chancelier de l'Em-
« pire y a fait appoſer par nos ordres notre grand ſceau, en préſence du Conſeil du ſceau des ti-
« tres. »

« Donné à Paris le ſeize du mois de Décembre l'an de grâce mil-huit-cent-dix.
« Signé : NAPOLÉON. Scellé, le vingt Décembre mil-huit-cent-dix. Le Prince Archi-chancelier de

(*a*) État civil de la commune de Braſſempouy (Landes), regiſtre des décès de l'an 1805.

(*b*) Extrait en due forme, délivré par l'Officier de l'état civil de Mugron, le 22 Janvier 1869.

(*c*) Extrait de l'état civil, expédition en due forme délivrée par le Maire de la commune de Braſſempouy (Landes), le 5 Décembre 1868.

« l'Empire. Signé : Cambacérès. Tranſcrit ſur les regiſtres du Sénat le vingt-huit Décembre 1810. « Le Chancelier du Sénat..... » Enregiſtré au Conſeil du ſceau des titres A. P. N. 3 f°. 128.

Ces lettres ont été confirmées en 1863 par Décret impérial au profit de Joseph-Dominique de Lanefranque, Imprimeur à Bordeaux.

Jean-Baptiſte-Paſcal de Lanefranque (*a*) avait contracté union, le 21 Septembre 1796, avec Marie-Catherine Pénicaud (*b*), réſidant, avec ſon père (*c*), à Mérignac (*d*) (Gironde). Elle donna le jour à :

VII. DEGRÉ.

Joseph-Dominique de Lanefranque, Imprimeur à Bordeaux, épouſa, le 10 Juillet 1826, Euridice Mandavy (*e*), originaire de Gradignan (Gironde), fille de Raymond Mandavy & de Laurence de Solager. Joſeph-Dominique décéda à Bordeaux le 10 Février 1865 (*f*), laiſſant un fils & une fille :

1. Jean-Joseph-Adolphe, qui ſuit.
2. Marie-Euridice de Lanefranque, mariée à Joſeph Uzac (*g*).

VIII. DEGRÉ.

Jean-Joseph-Adolphe de Lanefranque, né à Bordeaux le 30 Septembre 1837 (*h*), eſt aujourd'hui le chef de ſa branche. Lui & ſa ſœur ont adreſſé une requête, en rectification de leur état civil & de celui de leur père & mère, au Tribunal de Bordeaux. Un jugement du 10 Février 1869, leur a reſtitué la particule *de*, ſupprimée, pendant la période révolutionnaire & poſtérieurement, dans les inſcriptions de naiſſances, de mariages & de décès (*i*).

BRANCHE des de Lanefranque, Seigneurs du Muy et de Larrey.

Nous n'avons pu déterminer le point de jonction de cette branche avec la précédente, mais il y a toute probabilité pour que les deux Pierre de Lanefranque qui commencent l'une & l'autre ſoient frères ou couſins. Seulement dans le doute, il eſt toujours prudent de s'abſtenir d'une affirmation quelconque, & c'eſt ce que nous faiſons.

(*a*) Il vint finir ſa carrière, entièrement conſacrée à l'étude & au bien de l'humanité, à Bagnères-de-Bigorre.

(*b*) Elle paſſait pour arrière-petite-nièce des célèbres Émailleurs de Limoges qui illuſtrèrent le nom de Pénicaud.

Les armes d'Étienne Pénicaud, Chanoine ouvrier de l'égliſe Saint-Michel de La Réole, furent enregiſtrées dans le *Grand Armorial de France*, dreſſé par d'Hozier à la fin du XVIIe ſiècle, volume XIII, folio 871, ainſi qu'il ſuit : *Faſcé d'Argent & d'Azur de ſix pièces.*

(*c*) Sa mère était Geneviève Baucallin.

(*d*) État civil de la commune de Mérignac, dépoſé au Greffe de première inſtance de Bordeaux, regiſtre des mariages de l'an 1796.

(*e*) État civil de Bordeaux, regiſtre des mariages de 1826.

(*f*) *Id.* regiſtre des décès de l'an 1865.

(*g*) *Id.* regiſtre des mariages de l'an 1865.

(*h*) *Id.* regiſtre des naiſſances de l'an 1837.

(*i*) Jugement rendu en faveur de M. Jean-Joſeph-Adolphe de Lanefranque & Dame Uzac, née de Lanefranque, par le Tribunal de première inſtance de Bordeaux (Archives du Greffe de cette ville). M. Sanſas, Avocat à Bordeaux, auquel l'hiſtoire méridionale doit de précieux travaux de linguiſtique & d'archéologie, a fait valoir devant le Tribunal de Bordeaux les droits de M. Adolphe Lanefranque & de ſa ſœur à faire rectifier leur état civil & celui de leurs aſcendants d'après la forme nominale du paſſé. Les concluſions de M. Sanſas, appuyées ſur de ſolides preuves, ont été adoptées par la Juſtice.

PREMIER DEGRÉ.

Pierre de Lanefranque, Avocat au Parlement de Bordeaux, épouſa à Mugron, en Novembre 1623, Françoiſe Desclaux (*a*). A la fête matrimoniale concoururent Sauvat Deſclaux, ſon frère; Demoiſelle Joſèphe d'Eyroſſe, mère de la future; Jacques Deſclaux, ſon oncle; &c. (*b*).

La progéniture de Pierre de Lanefranque & de Françoiſe Deſclaux fut nombreuſe, comme on peut le voir par le relevé ci-deſſous :

1. Dominique de Lanefranque, qui ſuit.
2. Étienne de Lanefranque, né le 25 Mai 1633.
3. Jacques de Lanefranque, mort en bas âge le 27 Avril 1635.
4. Pierre de Lanefranque, baptiſé le 7 Juin 1638.
5. Autre Pierre de Lanefranque, baptiſé le 19 Mars 1640.
6. Mathieu de Lanefranque, inſcrit ſur les regiſtres de naiſſance le 20 Septembre 1642.
7. Marthe de Lanefranque, née le 1er Juin 1628.
8. Marie de Lanefranque, qui vit le jour le 7 Février 1632. Elle épouſa Jean de Labeyrie, Sieur du Caſalieu (*c*).
9. Catherine de Lanefranque, ondoyée le 12 Avril 1637.
10. Anne de Lanefranque, qui reçut le premier ſacrement le 13 Mars 1644 (*d*).

II. DEGRÉ.

Noble Dominique de Lanefranque, Sieur du Muy, né le 4 Janvier 1630, réſidant à Mugron, fut marié le 21 Mai 1661, avec Noble Jeanne de Beyries, iſſue de Noble Dominique de Beyries, Seigneur de Hauriet, & de Noble Anne de Momas. La future était pourvue de l'approbation de ſa mère & de ſon frère Charles de Beyries, Écuyer. Elle reçut une légitime fort importante pour l'époque puiſqu'elle s'élevait à la ſomme de 38,000 francs ſans préjudice du mobilier & des accoutrements. Les pactes furent rédigés à la Maiſon Noble de Hauriet, dans la ſénéchauſſée des Lannes, ſiége de Saint-Sever, en préſence de Sauvat Deſclaux, Seigneur de Norton & de Nerbis, Conſeiller du Roi au Préſidial de Dax; de Noble Timothée de Maurian, Seigneur de Tarſen; de Raimon de Bardes; de Tarmar; de Jean de Saint-Paul, Seigneur de Lajas; d'Iſabeau de Poyuſan, tous parents de l'époux. Dans le groupe des proches ou des amis de l'épouſe, on trouve Jeanne de la Taulade, ſon aïeule; Anne & Jeanne de Momas, ſa mère & ſa tante; Françoiſe Dolier, Dame d'Arblade & de Cohin; Nobles Bertrand & Étienne de Momas, le premier Seigneur de Caſalieu & le ſecond Curé de Caſtagnos, ſes oncles; Jérôme du Mas, Écuyer, ſon couſin; Noble Iſaac de Saint-Germain, Seigneur du Fieu & de Labeyrie;

(*a*) « La famille Deſclaux », dit M. Saintourens dans ſon *Analyſe de* 80 *mémoires ſur l'encouragement royal, ou les Landes en* 1841, page 72, « eſt la plus antique de Mugron; elle avait fourni deux Évêques, l'un à Aire, « l'autre à d'Acqs; ce dernier avait été Confeſſeur du Cardinal de Richelieu. » L'amitié & la protection du grand Miniſtre de Louis XIII valurent en effet le ſiége épiſcopal de Dax, le 25 Avril 1639, à Jacques Deſclaux, qui fut ſacré le 20 Septembre ſuivant. Ce Prélat décéda, durant ſon ſéjour à Paris, le 4 Août 1658, après avoir fait reconſtruire ſa cathédrale.

(*b*) Il devait être filleul de Dominique de Lanefranque, Vicaire de Nerbis, qui fut enſeveli en l'égliſe de Mugron, le 25 Novembre 1653.

(*c*) Deſquels vinrent Marie & Catherine de Labeyrie, nées le 9 Février 1651 & le 24 Juin 1652.

(*d*) Cette nomenclature de dix enfants a été dreſſée d'après les anciens regiſtres eccléſiaſtiques de Mugron, allant de 1628 à 1644.

Demoiſelle Claude d'Armagnac; Demoiſelle Jeanne de Momas; Jeanne de Cabiro (*a*).

Jeanne de Beyries laiſſa à Dominique, ſon mari, le fils qui ſuit :

III. DEGRÉ.

Bertrand-Louis de Lanefranque, remplaça, le 19 Janvier 1706, en qualité de parrain, Noble Bertrand d'Antin, au baptême de Bertrand-Théodore d'Antin, fils de Noble Pierre d'Antin & de Dame Quitterie de Bédora (*b*). Bertrand-Louis de Lanefranque s'était marié trois fois : la première, avec Jeanne de Langla, & la troiſième avec Demoiſelle d'Aubaignan (*c*).

Du premier lit, qui ſeul lui donna poſtérité, vint :

Jean de Lanefranque, qui ſuit.

IV. DEGRÉ.

Jean de Lanefranque, Seigneur du Muy, fut conjoint, le 26 Juillet 1723, avec Marie de Lanefranque. Celle-ci était fille de Jean de Lanefranque, Homme d'armes (dans la maiſon duquel étaient célébrées les fiançailles), & de Catherine de Cabiro (*d*). Une partie des Gentilshommes du pays était accourue à cette fête, qui eut pour témoins : le Seigneur du Muy, père du futur; Anne d'Aubaignan, ſa tante; Françoiſe-Marguerite, Marie & Anne de Lanefranque, ſes ſœurs; Noble Bertrand de Beyries, Écuyer, Baron de Hauriet, ſon petit-oncle; Pierre d'Antin, Baron de Sauveterre & autres lieux; François Foſſats, Procureur juridictionnel de Loucquen; Guillaume de Poyuſan, ancien Maire de Mugron; Pierre de Lanefranque, Juge de ce lieu; Jeanne & Françoise de Lanefranque-Nancy; Suzanne de Juſanx (*e*).

Catherine de Cabiro, mère de la future, avantagea celle-ci de la moitié de ſes biens & ſe réſerva la libre diſpoſition de 6,000 livres pour les répartir entre Marie & Jeanne de Lanefranque ſes filles puînées. Bertrand-Louis de Lanefranque, Sieur du Muy, tranſporta en toute propriété, à ſon fils, le fief de Larrey, la métairie de Birontarrère, le taillis de Chataigner, ainſi que la ſomme de 2,000 livres (*f*).

Jean de Lanefranque & Marie de Lanefranque furent les auteurs de :

(*a*) Anciennes minutes de Laborde, Notaire royal à Mugron.

(*b*) *Armorial des Landes*, par le Baron de Cauna, t. I, p. 304.

(*c*) Anciennes minutes de Lanefranque, Notaire royal à Mugron.

(*d*) Les familles de Lanefranque & de Cabiro s'étaient apparentées par d'autres alliances; ainſi Pierre de Lanefranque avait épouſé vers 1635 Marguerite de Cabiro, dont il eut :

1. Jean de Lanefranque, baptiſé le 14 Décembre 1636.
2. François de Lanefranque, qui le fut le 16 Février 1645.
3. Pierre de Lanefranque, tenu ſur les fonts, le 3 Octobre 1652, par Pierre de Marſan, Homme d'armes, & Marguerite de Cabiro.
4. Anne ou Agne de Lanefranque, née le 29 Juillet 1638 & conjointe à Pierre du Puyo.
5. Françoise de Lanefranque, venue au monde le 24 Août 1641 & morte à l'âge de 10 ans.
6. Josèphe de Lanefranque, qui naquit le 25 Juin 1647. Elle eſt dite, dans ſon inſcription de baptême, couſine germaine des enfants de Pierre de Lanefranque & de Jeanne de Juſanx, ce qui implique que l'époux de cette dernière & celui de Marguerite de Cabiro étaient frères.

Tous les noms & les détails qui précèdent ont été puiſés dans les anciens regiſtres eccléſiaſtiques de la commune de Mugron, allant de l'année 1635 à 1647 incluſivement.

De Cabiro, armes : *d'Azur, à un Chevron d'Or, accompagné de trois Aigles de même, deux en chef & une en pointe.*

(*e*) (*f*) Anciennes minutes de Lanefranque, Notaire royal à Mugron.

V. DEGRÉ.

Bertrand-Louis de Lanefranque-Larrey, demeurant à Mugron, contracta union, le 21 Mai 1781, avec Demoiſelle Marie de Lux, iſſue de Paureux de Lux & de Jeanne de Soustra. Parmi les perſonnages réunis au contrat, on voit : Pierre-Marc de Lanefranque-Larrey, Docteur en théologie, Archi-prêtre de la Mothe, frère du fiancé; Martin de Batz, Officier d'infanterie, ancien Maire de Mugron, ſon oncle par alliance; Joſeph Baſtiat, Conſeiller du Roi, ſon couſin germain; Noble Pierre d'Ando de Cazaubon, Écuyer, Capitaine au régiment de Blaiſois, Chevalier de Saint-Louis; Étienne-François & Jeanne de Lux, frère & ſœur de l'épouſe; Noble François de Souſtra, Curé de Garrey, ſon oncle maternel (*a*). Marie de Lux fut mère de :

1. Étienne-François de Lanefranque-Larrey, qui ſuit.
2. Autre Étienne-François, frère du précédent, eut le même parrain que ſon aîné & pour marraine Juſtine de Clavies (*b*).

VI. DEGRÉ.

Étienne-François de Lanefranque-Larrey vint au monde le 3 Avril 1784. A ſon baptême furent préſents : Étienne-François de Lux, Conſeiller du Roi, Avocat au Parlement de Paris, retiré à Montfort en Chaloſſe; Catherine de Lanefranque; Meſſire Jean-Baptiſte Brun, Lieutenant de la louveterie de France; de Lanefranque-Larrey, Prêtre, qui conſacra l'enfant (*c*). Il s'allia à Demoiſelle Louiſe-Marie-Anne Vaslet des Guibertières (*d*), qui lui a donné :

1. Étienne-Marie-Charles de Lanefranque, qui ſuit.
2. Louise-Marie-Anne de Lanefranque, aujourd'hui Madame Guettée.

VII. DEGRÉ.

Étienne-Marie-Charles de Lanefranque qui repréſente actuellement ſa branche.

(*a*) Anciennes minutes de Dartigoeyte, Notaire royal à Mugron.
(*b*) (*c*) Extrait des anciens regiſtres eccléſiaſtiques de Mugron, Archives communales de cette ville.
(*d*) État civil de la commune de Breloux (Deux-Sèvres).

LANGLOIS,

Marquis & Comtes de Mauteville, du Bouchet & d'Eſtaintot; anciens Seigneurs de Mauteville, Berville-ſur-Seine, Saſſeville, &c.

HAUTE NORMANDIE ET BERRY.

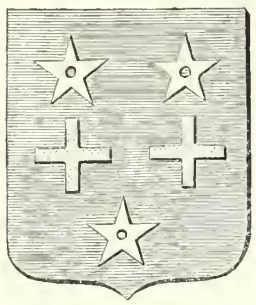

D'Azur à deux Croix d'Or rangées en faſce & trois Molettes d'Argent à cinq pointes, deux en chef & une en pointe. SUPPORTS : *Lévriers d'Argent.* COURONNE : *de Marquis.* DEVISE : Gloria & Fortitudo.

Le plus ancien titre produit par cette famille eſt une donation faite en 1223 à l'abbaye de Vallemont, par RAOUL l'Anglois de Mauteville, donation par laquelle il confirme & augmente une donation antérieure de Robert de Normanville, Chevalier, père de Julienne de Normanville, ſon épouſe (*a*).

La filiation n'eſt établie ſans interruption qu'à partir du degré ſuivant.

PREMIER DEGRÉ.

ROBERT Langlois, qualifié « Eſcuyer, Seigneur de Berville & de Mauteville-la-Mautart » dans un acte du lundi 19 Février 1396 devant les Tabellions de Rouen (*b*), paſſa devant les mêmes Tabellions différents actes relatifs à ſadite ſeigneurie de Berville-ſur-Seine, aux dates des 19 Décembre 1395, 1er Février 1398, 29 Avril 1401 & 1er Décembre 1412 (*c*). Il épouſa vers 1390 Jeanne DE MAUTEVILLE, fille de Nicolas, Écuyer.

De la Roque les indique comme vivant encore en 1424 (*d*). Il donne à Robert Langlois les ſeigneuries d'Angiens, de Gueurres & de Tonneville, & pour fils aîné ROBERT Langlois, dit *le Galand*, Seigneur deſdits lieux & marié à Jeanne D'ESTOUTEVILLE, qu'il laiſſa veuve & ſans enfants en 1497.

Au mois d'Octobre 1412, il rendit hommage de ſon plein fief de Berville à Guillaume, Vicomte de Melun, Comte de Tancarville (*e*). Il eut pour fils :

II. DEGRÉ.

JEAN Langlois, Seigneur de Mauteville & de Berville-ſur-Seine, qui vendit ce dernier fief par contrat du 12 Avril 1447, ratifié le 29 Avril 1458 (*f*). Le 7 Novem-

(*a*) Original aux Arch. départem. de la Seine-Inférieure, fonds de Vallemont. Le pouillé de l'Archevêque Eudes Rigaud porte également Raoul L'Anglois comme Seigneur & patron de Mauteville.

(*b*) (*c*) Archives du Palais de Juſtice de Rouen.

(*d*) De la Roque, *Hiſtoire de la maiſon d'Harcourt*, t. Ier, p. 580.

(*e*) Acte viſé par d'Hozier, le 5 Janvier 1683. Voir p. 3, note *a*.

(*f*) Acte viſé par d'Hozier en 1683.

bre 1430, il figure, dans un acte paſſé devant les Tabellions de Rouen (*a*), avec la qualité de « fils & héritier de Robert Langlois, en ſon vivant, Écuyer, Seigneur « de Berville-ſur-Seine, & Seigneur dudit lieu de Berville ».

Le 5 Novembre 1454 (*b*), il acheta de Guillaume du Queſnay, Écuyer, Seigneur de Rebez, ſon couſin, comme fils de Jehan du Queſnay & de Jeanne de Mauteville, les vavaſſories du Vergier, de Normanville, du Moullinel & de Mauteville, aſſiſes à Grainville-la-Tainturière & à Mauteville, & le penultième Mars 1472 avant Pâques (*c*), il vendit, avec la qualification de « Eſcuyer, Seigneur de Mauteville en « Caux..... pour pourvoir au mariage de deux filles qu'il avoit preſtes & d'âge de « marier & autres ſes beſognes & affaires » ce qui lui reſtait de terres à Berville, provenant de la ſucceſſion de Jean Langlois, Écuyer, ſon frère puîné. Il avait figuré, le 31 Décembre 1470, à la montre des Nobles du bailliage de Caux, Vicomté de Caudebec (*d*), & avait épouſé avant 1430 Jeanne D'ELLEBEUF, fille de Noble homme Robert D'ELLEBEUF. Elle vivait encore en 1472 & ratifia l'acte de vente ci-deſſus rappelé. Elle eut pour fils :

III. DEGRÉ.

GUILLAUME Langlois, Seigneur de Mauteville, qui devint Seigneur de Saſſeville par ſon mariage avec Jeanne D'IQUELON, fille de Pierre, Seigneur de Saſſeville & de la Heuze, & de Jeanne DE PARDIEU. Il rendit hommage, le 26 Avril 1486 (*e*), à Jacques de Rouville, Seigneur de Grainville-la-Tainturière, de ſon fief de Mauteville, comme fils de Jean Langlois, Seigneur de Mauteville. On a de lui un acte de délais du 25 Décembre 1481, paſſé devant La Niepce & de Beaucamp, Tabellions à Grainville (*f*), & un échange du 4 Mai 1494, devant Jaffer, Tabellion à Grainville (*g*). Il eſt porté ſur l'État des fiefs du bailliage de Caux, dreſſé en 1503 par ordre de Louis XII, pour ſes fiefs de Mauteville, Moullinel, Normanville & Saſſeville (*h*). On a également un aveu, ſans date, à lui rendu comme Seigneur de Saſſeville (*i*).

Il mourut avant 1511, laiſſant deux fils :

1. JEAN, l'aîné, qui ſuit.
2. PIERRE, qui fut maintenu le 19 Juin 1523 lors de la « perquiſition des per- « ſonnes Nobles des bailliages de Caux, Évreux & Giſors.... » ſur la production « de ſa généalogie, titres & écritures (*k*). »

IV. DEGRÉ.

JEAN Langlois, Seigneur de Mauteville, partagea avec ſon frère Pierre, par acte du 31 Janvier 1511, devant Delamare, Tabellion à Grainville (*l*), les biens qui leur étaient échus de la ſucceſſion de leur père. On a de lui trois actes paſſés aux dates des 4 Septembre 1514, 18 Mai 1515 & 29 Juillet 1517 (*m*), devant les Ta-

(*a*) (*b*) (*c*) Archives du Palais de Juſtice de Rouen. — Acte du 5 Avril 1477.

(*d*) De la Roque, *Arrière-ban*, édit. de 1734, p. 115.

(*e*) Original aux Archives de la Seine-Inférieure.

(*f*) Original aux Archives de l'hôpital de Grainville, aujourd'hui propriétaire de l'ancien domaine de Mauteville.

(*g*) Acte viſé par d'Hozier en 1683.

(*h*) Archives de la Seine-Inférieure.

(*i*) Original aux Archives de la Seine-Inférieure.

(*k*) Archives de la Seine-Inférieure. La famille poſſède une copie de la requête préſentée aux Commiſſaires, qui donne tous les degrés juſqu'à Robert Langlois & Jeanne de Mauteville, avec indication des actes fournis en preuve. — Voir pour la deſcendance de Pierre un arrêt du Parlement du 16 Février 1631.

(*l*) Acte viſé par d'Hozier en 1683.

(*m*) Originaux aux Archives de l'hôpital de Grainville. — Jean Langlois y eſt qualifié, « noble homme ».

bellions de Grainville & relatifs à ſa ſeigneurie de Mauteville. Il ſe maria deux fois; on ignore le nom de ſa première femme (*a*). La ſeconde fut Marguerite Bourdon, d'Offranville, dont il eut :

V. DEGRÉ.

Robert Langlois, Seigneur de la Court de Mauteville. On conſerve deux aveux à lui rendus pour ſondit fief de la Court de Mauteville aux dates des 26 Juin 1535 (*b*) & 14 Mars 1549 (*c*). Il épouſa Marguerite d'Orival, fille de Robert d'Orival, Écuyer, Seigneur de Criel & de Droſay, & mourut avant 1567, laiſſant trois enfants mineurs, ainſi que l'atteſte le rôle des taxes de l'arrière-ban, levé en cette année, où l'on voit en la vicomté de Caudebec, ſergenterie de Grainville « les enfants « ſoubs aagés de Robert Langlois, pour le fief de la Court de Mauteville, taxés à « 16 L. » (*d*).

Il eut de ſon mariage :

1. Pierre Langlois, Seigneur de la Court de Mauteville, tige de deux branches aujourd'hui éteintes. La première, connue ſous le nom de Mauteville ou la Court de Mauteville, a pris fin au moment de la Révolution, après s'être alliée aux familles : Eudes de Catteville, Louvel de Janville, Guérard du Vaudreuil & de la Houssaye; la ſeconde, qui portait le nom du Bouchet, d'un plein fief de haubert aſſis en Nivernais, acquis en 1726 par Florimond-Charles Langlois, s'eſt éteinte le 1er Février 1856 en la perſonne de César-Charles-Florimond de Mauteville, Marquis du Bouchet, Chevalier de Malte de minorité, fils du Marquis du Bouchet, Lieutenant général des armées du Roi, Commandeur du Phénix de Hohenlohe, Chevalier de Saint-Louis & de Cincinnatus, Officier de la Légion d'honneur, & de Marie-Roſe-Hilarionne de Bonneval. Cette branche a pris ſes alliances dans les maiſons de Quélen, de Bonneval, de Flavigny, de Fredefond, de Chazerat, ainſi que le tout réſulte des preuves faites pour l'admiſſion dans

(*a*) Ce ſerait de la première femme que deſcendrait Georges Langlois, fils aîné dudit Jean. D'Hozier viſe en 1683, pour les preuves de Bruno-Emmanuel de Motteville, préſenté pour être Page dans la Grande Écurie, « une commiſſion de Lieutenant général de M. le Bailly de Caux, donnée le 5 Octobre 1545, ſignée Le Boullenger, « pour faire aſſigner le détenteur d'un héritage de la ſeigneurie de Motteville appartenant à *Noble homme* « *Georges Langlois, fils aiſné de feu Jean Langlois*, Eſcuier, Sieur dudit lieu de Motteville, au droit & titre de « la ſucceſſion de ſes prédéceſſeurs. » Certificat du 5 Janvier 1683. Original.

C'eſt de ce Georges que deſcendent les Langlois de Mauteville, écrit plus tard par corruption *Motteville*, Premiers Préſidents de la Chambre des comptes de Normandie, Marquis & Comtes de Motteville, de la Haye du Puis, & de Vic, en Valois, Barons de Bonneboſq, dont les aînés obtinrent des Lettres patentes en forme de chartres données à Lyon au mois de Décembre 1658, regiſtrées au Parlement & à la Chambre des comptes les 18 Mars 1659 & 28 Juin 1661, pour changer leur nom de *Langlois* en celui de *Motteville*. On y lit ce qui ſuit : « notre amé & feal Conſeiller ordinaire en nos Conſeils, Georges Langlois, Sieur de Motteville, Chevalier, Premier « Préſident en notre Chambre des comptes de Normandie, nous a fait remonſtrer qu'il tient & poſſède ladite terre « de Motteville par ſucceſſion de ſes anceſtres qui l'ont poſſédée depuis un long temps, laquelle, pour les grands « & ſignalés ſervices par ſes prédéceſſeurs rendus à cet eſtat & notamment en la charge de Premier Préſident en « noſtre dicte Chambre des comptes de Normandie depuis l'année 1582, qu'ils l'ont continuellement exercée, « nous aurions érigée en Marquiſat, ſous le nom & nomination de Marquiſat de Motteville... » (Archives de la Cour Impériale de Rouen.)

Les deſcendants de Georges Langlois, fils aîné de Jean, ſont aujourd'hui éteints. La famille n'a plus d'autre repréſentant que le Comte d'Eſtaintot, chef de la branche iſſue de Robert Langlois, fils de Jean Langlois, Seigneur de Mauteville.

Il eſt à remarquer que Georges Langlois portait pour armes : *d'Or à deux Lions paſſants de Gueules ; au Chef d'Azur, chargé de trois Beſans d'Or*, & que les deſcendants de Robert portèrent les armes qui figurent en tête de cette notice.

(*b*) Archives de la Seine-Inférieure.

(*c*) Original.

(*d*) Bibliothèque Impériale, fonds Gaignieres, 796.

l'ordre de Malte du dernier Marquis du Bouchet. Elle a obtenu la confirmation de ſon titre héréditaire de Marquis par Lettres patentes du 13 Avril 1816, enregiſtrées à la Cour Royale de Paris le 28 Avril ſuivant. Elle a obtenu en outre, à la date du 3 Juin 1820, des Lettres de changement du nom de Langlois en celui de Mauteville, comme deſcendant de Robert Langlois & de Jeanne de Mauteville, mariés en 1390 (*Bull. des Lois*, p. 965, n° 8865) (*a*).

2. Pierre, Curé de Tocqueville.
3. Robert, qui ſuit.

VI. DEGRÉ.

Robert Langlois, Seigneur d'Eſtaintot, de la Roche & de Pymont, épouſa Catherine de Masseilles, ſeconde fille de Nicolas de Masseilles, Écuyer, Seigneur de la Court-Fortin, Capitaine de 300 hommes de pied pour le ſervice du Roi, & de Jeanne de Sasseville. Sa filiation ſe trouve établie par un arrêt du Parlement de Normandie du 18 Mai 1580 (*b*) rendu entre « Nobles hommes M. Pierre Lan- « glois, Curé de Tocqueville, Robert Langlois, Sieur d'Eſtaintot, enfans puis nés « de feu en ſon vivant Noble homme Robert Langloys, Sieur de la Court de Mau- « teville, Noble Demoiſelle Marie Eude, veufve de feu en ſon vivant Noble homme « Pierre Langloys, Sieur de la dicte ſeigneurie, fils aiſné & héritier dudict deffunct « Robert Langloys, tutrice principale des Nobles enfants ſoubs aagez dudict def- « funct & d'elle... » Il partagea, par acte du 15 Mars 1591 (*c*), la ſucceſſion de Jehan de Saſſeville, oncle de ſa femme, Seigneur de Saſſeville, la Roche, Pymont, Houdetot, Auberboſc & autres lieux. Il mourut à Angleſqueville-la-Braſlong le 23 Janvier 1624. Catherine de Maſſeilles y décéda le 22 Septembre 1629. Ils eurent pour fils :

VII. DEGRÉ.

Guillaume Langlois, Seigneur d'Eſtaintot, qui fut maintenu par arrêt des Commiſſaires généraux de la Cour des aides de Normandie, en date du 16 Juillet 1656, ſur la juſtification de ſon ancienne extraction de nobleſſe comme deſcendant de Robert Langlois, Sieur de Mauteville, & de Marguerite d'Orival (*d*). Il épouſa, par contrat du 17 Novembre 1617, reconnu à Grainville le 15 Février 1618 (*e*), Noble Demoiſelle Marie du Puis, fille de Jacques, Écuyer, Sieur de Montedeline, & de Marguerite Le Chevalier. Leurs enfants furent :

1. Jean, Curé d'Eſtouteville, près Buchy, puis de Salmonville.
2. Gédéon, qui continua la deſcendance.
3. Guillaume, Sieur de Haumont, Capitaine au régiment de la marine, qui épouſa, en Janvier 1660, Marguerite Dyel, d'où ſortit :
   Françoise Langlois, mariée à François de Manneville, Sieur de Montmerel, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi.
4. Anne, mariée, par contrat du 17 Mai 1658, à Georges de Caumont, Écuyer, des Sieurs de Bondeville.

(*a*) Tous les titres de cette branche ſont aujourd'hui entre les mains du Comte d'Eſtaintot, ſon ſeul repréſentant.
(*b*) Original.
(*c*) Original paſſé devant Rogerey, Tabellion à Fauville.
(*d*) Original.
(*e*) Original dépoſé chez Me Hellot, Notaire à Héricourt.

VIII. DEGRÉ.

Gédéon Langlois, Seigneur d'Eſtaintot, fut maintenu avec ſes conſanguins, par M. de la Galiſſonnière, le 21 Juillet 1668 (*a*). Il épouſa, par contrat du 20 Avril 1663, reconnu le 4 Novembre ſuivant devant Bonnel & Liot, Tabellions à Rouen (*b*), Madeleine du Perron, fille de feu Claude, Écuyer, Seigneur de Beneſville & Canville, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils & Général en la Cour des aides de Normandie, & de Marie de Giverville. Cette maiſon s'eſt éteinte depuis dans celle des Gaudechart, Marquis de Querrieu.

Gédéon mourut à Angleſqueville, le 8 Juin 1699. Il laiſſait :

1. René, qui ſuit.
2. Geneviève, mariée, le 16 Août 1688, à Jean-Baptiſte Le Picard, Écuyer, Seigneur du Breuillet.

IX. DEGRÉ.

René Langlois, Seigneur d'Eſtaintot, comparut, le 12 Janvier 1692, aux revues des Gentilshommes de l'arrière-ban de la Vicomté de Cany (*c*). Il épouſa, à Fultot, le 28 Mars 1696, avec la qualification de Sieur de Courchamp, Angélique Symon, fille puînée de défunt Vulfran Symon, Écuyer, Sieur des Autés, Garde du corps de Monſieur, frère unique du Roi, & de Marie Potier. Leur contrat eſt du 7 Mars 1696 (*d*). Il mourut à Fultot le 8 Avril 1728; ſa femme décéda à Angleſqueville le 18 Avril 1759 & fut inhumée dans le caveau de la famille. De leur union ſortit :

1. Guillaume-René, qui ſuit.
2. Marie-Madeleine, née le 21 Janvier 1698, mariée, par contrat du 3 Novembre 1724, à Jean-Martin Le Picard, Écuyer, Sieur de Veulles.

X. DEGRÉ.

Guillaume-René Langlois, Seigneur d'Eſtaintot, entra en 1727 dans la première brigade des Gendarmes d'Anjou, y ſervit juſqu'en 1732, & « s'y conduiſit avec honneur », ainſi que l'atteſte un certificat du Marquis de Saulx, ſon Capitaine (*e*). Il obtint enſuite une commiſſion de Capitaine de garde-côtes, dont il ſe démit en 1736. Il avait épouſé, à Hautot-l'Auvray, le 16 Novembre 1733, Marie-Roſe Langlois de la Heuse, fille de Jean-Baptiſte, Chevalier, Seigneur de Bailleul, la Heuſe & de Gueurres, & de Marie-Madeleine Osmont de l'Ouvraye. Elle mourut à Angleſqueville le 25 Avril 1754 & ſon mari le 26 Décembre ſuivant, laiſſant pour enfants :

1. René-Jean, qui ſuit.
2. Angélique-Bonne-Rose-Geneviève, mariée à Angleſqueville, le 8 Février 1755, avec François-Martin Le Picard, Seigneur de Veulles & de Beaucamp, ancien Page de la Chambre du Roi.

XI. DEGRÉ.

René-Jean Langlois, Seigneur d'Eſtaintot, né à Fultot le 30 Mai 1736, marié, à Cailleville, le 1er Juillet 1755, avec Marie-Anne de Lyvet, fille de Robert, Seigneur

(*a*) Chevillard, *Armorial de Normandie*.
(*b*) Original.
(*c*) Certificat ſigné par A. Leſeigneur Gueutteville, Brigadier de l'arrière-ban. Original.
(*d*) Devant les Tabellions de Fontaine-le-Dun. Original.
(*e*) Original, daté du 16 Février 1732.

d'Arantot, & de Françoiſe-Florence-Adrienne de Ricarville. Capitaine de garde-côtes par commiſſion en date du 6 Mars 1755, il obtint le 1er Mars 1779 la commiſſion de Chef de la diviſion de Saint-Valery en Caux (*a*). Il eut pour enfants :

1. Jean-Baptiste-René-Éloy, qui ſuit.
2. Marie-Florence, qui épouſa, le 3 Février 1778, Pierre-Jacques-François du Fay, Seigneur du Tot, frère puîné de Pierre-Robert, Seigneur de Limanville & d'Ambourville, Conſeiller en la Cour des comptes de Normandie.

XII. DEGRÉ.

Jean-Baptiste-René-Éloi Langlois, Seigneur puis Comte d'Eſtaintot, né à Angleſqueville le 27 Juin 1756. Entré en 1772 dans le régiment provincial de Rouen, il y ſervit juſqu'en 1774, « d'une manière digne de ſa naiſſance & de ſon grade (*b*) ». Il ſervit de 1774 à 1776, ſous le Marquis d'Houdetot dans les Gendarmes de la Reine, juſqu'à la réforme de la compagnie. Sous-Lieutenant au régiment de Navarre, par brevet du 20 Juillet 1782, il avait fait, pour y parvenir, la preuve de quatre degrés de nobleſſe paternelle (*c*). Il était Lieutenant en premier, lorſqu'il épouſa, à la Gaillarde, le 9 Février 1790, Marie-Louiſe-Henriette-Éliſabeth Alexandre de Montgrime, fille aînée de Adrien-Jean, Sieur de Montgrime, Seigneur de Marfauville & Montaigu, Capitaine de canonniers garde-côtes, & de Marie-Henriette-Angélique Le Moyne d'Aubermesnil. Plus tard, M. d'Eſtaintot, qui à partir de 1793, époque de l'extinction des branches aînées de ſa famille, porta & reçut du Roi le titre de Comte, prit part aux guerres de l'émigration & de Vendée « avec tout l'honneur qui caractériſe le vrai Chevalier français (*d*). » Chevalier de Saint-Louis à la date du 14 Novembre 1797, Lieutenant-Colonel par brevet du 16 Janvier 1800, il fut amniſtié à la date du 16 Frimaire an XI, & rentra en France où il mourut à Fultot le 5 Septembre 1815. Sa veuve lui ſurvécut juſqu'au 9 Janvier 1857. De ce mariage ſont iſſus :

1. René-Henri-Alexandre-Hippolyte, né le 17 Février 1791, mort à 22 ans, ſur le champ de bataille en Allemagne, Lieutenant au 29e régiment d'infanterie légère. Il avait fait la campagne d'Eſpagne où il avait reçu deux bleſſures, & le jour même de ſa mort, il avait été promu par ſon Général au grade de Capitaine que ſa mort empêcha de ratifier.
2. Robert-Edmond, qui ſuit.

XIII. DEGRÉ.

Robert-Edmond, Comte d'Eſtaintot, né à Fultot le 5 Juin 1806, Membre de la commiſſion des priſons de la Seine-Inférieure, Membre de l'Inſtitut des Provinces, Inſpecteur départemental de l'aſſociation Normande, fondateur de pluſieurs inſtitutions charitables, ſeul repréſentant de ſa famille par la mort du Marquis du Bouchet, a épouſé le 24 Mars 1831, Françoiſe-Aimée Hubert, décédée à Rouen le 30 Janvier 1869, fille de François-Charles-Joſeph, Conſeiller à la Cour royale de Rouen, Chevalier de la Légion d'honneur, & de Françoiſe Fouquet, nièce du Procureur général Baron Fouquet de Flammare, Officier de la Légion d'honneur. De ce mariage ſont iſſus :

(*a*) Original.
(*b*) Certificat du Marquis d'Eſtampes, Colonel. Original.
(*c*) Le certificat de Chérin porte la date du 17 Juillet 1781, *Recueil de certificats*, publié par du Prat-Taxis, Paris, 1815. — L. de la Roque & Ed. de Barthélemy, *Catalogue de certificats*. Paris, 1864.
(*d*) Certificat du Comte de Williamſon en date du 31 Décembre 1796. Original.

1. Robert-Charles-René-Hippolyte, qui ſuit.
2. Alice-Édithe-Henriette-Marie, mariée, le 11 Mai 1864, à Sigiſmond-Charles-Joſeph Paul du Bois de la Saussay, Sous-chef de traction au chemin de fer de Lyon. De ce mariage eſt iſſu François-Edmond-Albert, né à Paris le 27 Janvier 1865.
3. Georges-Guillaume-Gabriel-Adrien, dit le Baron d'Eſtaintot, marié à Perruel-ſur-Andelle, le 17 Mai 1870, à Demoiſelle Jeanne-Éliſabeth du Ruel, fille de Louis-Raoul, Comte du Ruel, & de Noémi-Victoire Cavelier d'Esclavelles.

XIV. DEGRÉ.

Robert-Charles-René-Hippolyte, dit le Vicomte d'Eſtaintot, Avocat près la Cour Impériale de Rouen, Membre de pluſieurs ſociétés ſavantes, a épouſé en premières noces, le 14 Mai 1861, Demoiſelle Marie-Éliſe-Stéphanie-Émilienne Robert de Saint-Victor, fille de Hyacinthe-Hippolyte, & de Marie-Françoiſe-Radulphine des Champs de Boishebert, & petite-fille de Meſſire Louis Robert, Seigneur & Patron de Saint-Victor, Conſeiller du Roi en ſes conſeils, Préſident en la Cour des comptes, aides & finances, & Conſeiller honoraire au Parlement de Normandie. Elle eſt décédée à Rouen le 25 Juillet 1866. Et en ſecondes noces, le 2 Septembre 1868, Demoiſelle Marie-Antoinette-Léontine Robert de Saint-Victor, ſœur de la précédente. Du premier mariage ſont iſſus :

1. Robert-Edmond-Marie-Raoul, né le 20 Février 1862.
2. François-Adolphe-Marie-René, né le 20 Juin 1864.

DE LAROCQUE-LATOUR,

(*en latin* DE RUPE).

Barons de Langon, de Budos (a), *Coſeigneurs des baronnies de Beychevelle, Montferrand, Arcins, &c.; Marquis de Larocque, de Gravelines; anciens Seigneurs de Coymères, de la Tour* (b), *Taſtes, Sainte-Croix du Mont, Biſqueyran, le Gua, le Cros, Roquetaillade, Villandraut, Laſſalle, Eyquem, le Mirail, la Mothe, la Harnaude, Peyrou, Saint-Marc, Treſſaigne, Belloc, &c.*

EN GUYENNE.

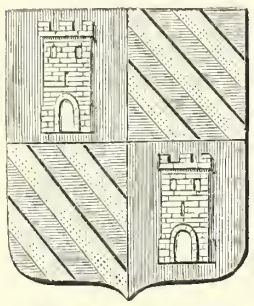

Écartelé : aux 1er & 4e *de Gueules à la Tour d'Argent, carrée, crénelée de* 3 *pièces, maçonnée de ſable;* aux 2e & 3e *d'Azur à trois Bandes d'Or.*

Cette maiſon d'ancienne chevalerie, citée par l'Abbé Vergès, habile généalogiſte, avant l'an 1200, figure avec une grande diſtinction en 1278, 1279, 1330, &c., ſous Édouard Ier & Édouard III, Rois d'Angleterre, qui lui accordent de nombreux priviléges (*c*). Le 2 Juin 1279, un mandement d'Édouard Ier, adreſſé au Sénéchal de Guyenne, maintient OTHON de Larocque, Chevalier, & GÉRARD, ſon frère, en la poſſeſſion de leurs biens de la paroiſſe de Virelade. Le 8 Mai 1330, Édouard III accorde à BERNARD de Larocque la banalité du four de Marmande avec ſes dépendances. Le 2 Juin 1330, lettre d'Édouard III portant commiſſion de la baillie de Villeréal, en Agenais, à AMANIEU de Larocque, en récompenſe de ſes ſervices. En Juillet 1348 & 1354, Édouard III concède à AMANIEU de Larocque la dîme en blés & en vins que la ville de Saint-Macaire payait au Roi, pour l'indemniſer des pertes éprouvées à ſon ſervice.

AMANIEU avait épouſé Flauride d'AULÈDE Il fit une reconnaiſſance en 1398, paſſée à Rions, près Saint-Macaire, en faveur de ſon fils AMANIEU II, qu'on croit père D'ARCHAMBAUD, qui ſuit & à partir duquel commence la filiation ſuivie.

PREMIER DEGRÉ.

ARCHAMBAUD de Larocque, fut en 1414 un des trois champions d'un combat ſingulier contre trois Chevaliers portugais, ſoutenus par des Seigneurs anglais, entre autres le Comte de Dorſet, oncle du Roi d'Angleterre. Larocque fut le premier qui vainquit ſon adverſaire & put porter ſecours au Chevalier de Marignon & puis

(*a*) Château bâti en 1305 par le Pape Bertrand de Goth, Clément V, leur parent.

(*b*) Château bâti par Amanieu de Larocque, avec priviléges d'Édouard III, du 20 Mai 1348; il fut ravagé en 1651 pendant les guerres de la Fronde & détruit en 1793.

(*c*) *Rôles gaſcons*, p. 9, 74, 122, 132, &c. — Thomas Carte, *Chronique bordelaiſe.*

à Taleyrand, Sire de Grignols. Déclarés vainqueurs, les Chevaliers gaſcons furent portés en triomphe par la ville de Paris, au ſon des trompettes, aux grandes acclamations du peuple (*a*). Archambaud était marié à Giraude de Gombaud & fit ſon teſtament le 21 Septembre 1445, par lequel il fonda un anniverſaire à Cadillac. Il eut trois fils, dont l'aîné ſuit.

II. DEGRÉ.

Pierre de Larocque, épouſa Marguerite d'Angolin & teſta le 18 Novembre 1499 (Greffe de Saint-Macaire ; Me Militis, Notaire). Il eut pour fils :

III. DEGRÉ.

André de Larocque, Baron de Langon, &c., qui paya 1500 écus en 1530, pour le contingent de la ville de Langon, pour la rançon de François Ier & reçut en échange des droits ſur la ville. Il acquit en 1540 la baronnie de Langon, de Frédéric de Foix, & de Françoiſe de la Rochefoucauld, pour 45,000 écus (*b*). Les archives de Saint-Macaire poſſèdent de lui des pièces de 1531, 1532, 23 Mars 1548, 1550 & 20 Novembre 1551. Il épouſa en 1518 à Libourne, Saillide de Ruad, dont il eut :

IV. DEGRÉ.

Raymond de Larocque, Baron de Budos, &c., marié, par contrat du 16 Août 1556 (*c*) à Jeanne d'Alesme, fille de Jean, Conſeiller au Parlement de Bordeaux. Le 12 Mai 1573, il était Capitaine de 50 hommes de guerre; en 1583, il fut élu Premier Jurat Gentilhomme de la ville de Bordeaux, & mourut le 21 Avril 1594 dans l'exercice de ſa charge & fut enterré dans l'égliſe de Budos. Il avait acquis la baronnie de Budos en 1570 de Jean de Budos, Seigneur de Portes. Il eut trois fils, dont l'aîné ſuit.

V. DEGRÉ.

Étienne de Larocque, Seigneur de Coymères, le Mirail, &c., épouſa, par contrat du 6 Mars 1598, paſſé par-devant Mes Sotteau & Hoſten, Nres à Bordeaux, Demoiſelle Jacquette de la Vie, dont il eut :

1. Jacques, qui ſuit.
2. Jean-Pierre de Larocque, Chevalier, Marquis de Gravelines, qui fut nommé fort jeune Meſtre de camp d'un régiment d'infanterie & envoyé en 1642 par Louis XIII en qualité de Colonel général des Français pour ſecourir le Duc de Bragance qu'on venait de mettre ſur le trône de Portugal. Il fit là de ſi belles actions que Sa Majeſté lui donna le titre de Marquis de Gravelines (*d*). Il ſe ſignala encore en Catalogne & à la bataille de Lens, ſous le Prince de Condé , & mourut en 1685, âgé de 75 ans, ſans poſtérité de Judith de Clermont. Il habitait Paris & la terre des Rotors, près Gaillon, en Normandie, & avait été maintenu dans ſa Nobleſſe par arrêt de la Cour des aides de Rouen, du 21 Mai 1676.

(*a*) Monſtrelet, *Chronique*, édit. Niverard, t. Ier, p. 202, & édit. de 1603, t. Ier, p. 219. — Wulſon de la Colombière, *Théâtre d'honneur*, 1748, t. II, p. 264.
(*b*) O' Reilly, *Hiſtoire de Bazas*.
(*c*) Maurice Nantiac, Notaire à Bordeaux (Archives de Bordeaux, rep. des familles nobles).
(*d*) Moreri, *Dictionnaire hiſtorique*, art. Graveline.

VI. DEGRÉ.

Jacques de Larocque, Chevalier, Seigneur de la Tour & de Saint-Marc, épouſa, par contrat du 25 Septembre 1646 (Me Élie de la Borde, Nre à Bourg), Françoiſe d'Eyquem, fille de Louis, Baron d'Eyquem, Conſeiller du Roi en la Cour des aides de Guienne, & eut de cette union, entre autres enfants :

VII. DEGRÉ.

Jean-Jacques de Larocque, Chevalier, Seigneur de la Tour, &c., Lieutenant-Colonel du régiment d'Aunis, Chevalier de Saint-Louis, fut maintenu dans ſa Nobleſſe, ainſi que ſes deux frères, par arrêt du 19 Février 1698, rendu par Bazin de Bezons, Intendant de la généralité de Bordeaux, ſuivi d'un arrêt du Conſeil d'État. Il épouſa, par contrat du 26 Juin 1715, paſſé par-devant Mes Becquet & Vandepert, Nres à Dunkerque, Demoiſelle Iſabelle de Baert, fille de Guillaume de Baert, Ingénieur du Roi. De ce mariage vint :

VIII. DEGRÉ.

Jean-Baptiste-Benoit de Larocque-Latour, Seigneur de Larocque-Latour, &c., né en 1725, marié par contrat du 25 Août 1759, paſſé par-devant Me Parran, Nre à Bordeaux, avec Catherine de Ruat, fille de Amanieu de Ruat, Seigneur Captal de Buch, Conſeiller au Parlement de Bordeaux. Il mourut en 1771 & fut inhumé dans l'égliſe de Saint-Éloi à Bordeaux. Il eut deux fils, dont le ſecond continue la filiation.

IX. DEGRÉ.

Jean de Larocque-Latour, Chevalier, Seigneur de Latour, entra à l'École militaire de Paris en 1784 ſur preuves faites devant d'Hozier de Sérigny; devint Capitaine dans Royal-Cravate, cavalerie; Chevalier de Malte; émigra & fut fait priſonnier à l'armée des Princes avec MM. de Chambaud & de Grailly. Sous la Reſtauration il fut nommé Colonel chef d'état-major des gardes nationales de la Charente-Inférieure (7000 h.). Il avait épouſé, à la Jarrie, près La Rochelle, par contrat du 19 Meſſidor an VIII (8 Juillet 1800), Marie-Suzanne-Joſéphine Harouard de Saint-Sornin, fille de François-Henry Harouard de Saint-Sornin, & de Françoiſe-Eſther de Saint-Estève, & a eu de ce mariage trois fils & une fille qui ſuivent.

X. DEGRÉ.

1. Marie-Henri de Larocque-Latour, chef des noms & armes de ſa maiſon, né en 1805, marié en 1835, à Bordeaux, à Phylida Dumas de la Roque; ſans enfants.
2. Charles-Cosme-Marie, dit le Comte de Larocque-Latour, né le 6 Octobre 1806, Colonel du 6e régiment de Cuiraſſiers, Commandeur de la Légion-d'honneur, &c., figure dans le beau tableau d'Horace Vernet, de la priſe de la citadelle d'Anvers (*a*); marié, le 14 Mai 1839 (Me Guillaumeron, Nre à Maiſſe, Seine-&-Oiſe), à Marie-Auguſtine-Alix de Trimond, fille de Louis-Pierre-Victor, Vicomte de Trimond, & de Marie-Joſèphe Crignon d'Ouzouer. De ce mariage ſont iſſus :
   I. Jean-André-Raoul de Larocque-Latour, né le 3 Janvier 1847, ſous-lieutenat au 4e régiment de huſſards.

(*a*) On lit au bas de ce tableau & dans les *Annales* des galeries de Verſailles l'inſcription ſuivante : Comte de Larocque-Latour, Lieutenant, Officier d'ordonnance du Général Baron Woirol.

II. Alicie-Marie de Larocque-Latour, mariée en 1866 au Comte Albéric du Temple de Rougemont.

3. Auguste-Marie de Larocque-Latour, né le 12 Mars 1810, marié, par contrat du 10 Février 1846, paſſé par-devant Mre Buet, Nre à Moutier-les-Maux-Faits, à Marie-Bonne Levesque de Puiberneau, dont ſont iſſus :

I. Amanieu de Larocque-Latour, né le 5 Septembre 1852.

II. Henri de Larocque-Latour, né le 5 Avril 1854.

III. Raimond de Larocque-Latour, né le 15 Octobre 1855.

IV & V. Bibianne & Marie-Caroline.

4. Joséphine-Esther de Larocque-Latour.

La famille habite actuellement Paris & les Châteaux de la Valade & Coymères (*a*) (Gironde) & Cramahé près la Rochelle.

(*a*) De temps immémorial dans la famille, ce château ſervit de refuge aux habitants de Langon contre les bandes de Galapian qui ravagèrent cette ville (O'Reilly, *Hiſtoire de Baſas*).

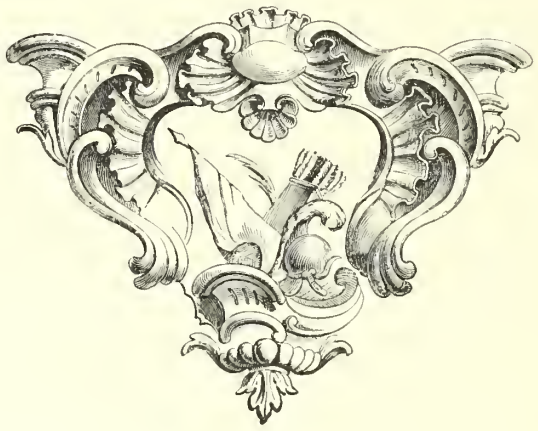

DE LAUGIER-VILLARS,

Anciens Seigneurs de l'Iſle, d'Aurel, de Gargas, de Quinſon, d'Eſparron, de Colobrières, de Thoard, de Barras, de Verdaches, de Châteauredon, de Villars, d'Auzet, de la Javie, de Beaucouſe, du Puy, de Bellecourt; Barons & Comtes de Laugier (a).

AU COMTÉ VENAISSIN, EN PROVENCE ET EN LORRAINE.

D'Argent au Lion de Gueules. DEVISE : Non Fortior alter.

La maiſon de Laugier, d'origine chevaleresque, l'une des plus anciennes de Provence, prouve ſa filiation depuis RAYMOND de Laugier, nommé le neuvième parmi les Barons & Seigneurs qui prêtèrent ſerment de fidélité au Comte de Provence, Raymond-Bérenger, à Taraſcon, en Février 1146 (*b*).

PIERRE de Laugier, ſon fils, était au nombre des Barons préſents à l'aſſemblée des États tenue à Aix en 1173.

GUILLAUME de Laugier, fils de Pierre, & ſes deux frères, tous trois qualifiés Chevaliers, furent témoins du traité conclu en 1195 entre les Comtes de Toulouſe & Forcalquier.

ISNARD de Laugier accompagna Charles d'Anjou à la croiſade de Saint Louis en 1248; & en 1245, BERTRAND de Laugier, ſon couſin, fut l'un des Barons que Romée de Villeneuve, Grand Sénéchal de Provence, envoya auprès de Saint Louis pour négocier le mariage de Charles d'Anjou, frère du Roi, avec Béatrix (*c*), héritière du Comté de Provence.

(*a*) (*b*) *Inſtrumentum fidelitatis quorumdam Baronum Provinciæ* (Original en parchemin aux archives de Marſeille). C'eſt en vertu de cette charte que HONORÉ de Laugier-Villars prit, vers 1714, le titre de *Baron*, porté par RAYMOND, dont il deſcendait en ligne directe au XVIIIe degré. Ce titre lui eſt donné dans tous les actes à partir de 1747, particulièrement dans les ſuivants : Commiſſion de Lieutenant des Maréchaux de France, du 13 Avril 1747 (Orig. en parch.); — Pluſieurs quittances des Tréſoriers de la Nobleſſe de Provence (1752-1757); — Contrat de mariage, du 9 Février 1752. — Son fils aîné, JEAN-FRANÇOIS-HIPPOLYTE, figure avec le titre de *Baron* dans tous les actes officiels : Commiſſion de Lieutenant des Maréchaux de France, du 3 Octobre 1758 (Orig. en parch.); — Certificat du ſerment à l'avénement du Roi Louis XVI, à la Grande Chambre du Parlement de Provence, du 25 Juin 1774 (Orig.); — Acte de décès, du 12 Février 1789. — LOUIS-ANTOINE, frère du précédent (qui mourut ſans poſtérité), & aïeul du repréſentant actuel de la famille, ne porte dans l'acte de ſon mariage, du 10 Août 1766, que le titre de Chevalier. Dans les arrêts, des 16 Mars & 22 Février 1770, contre Balthazar Francoul, il eſt qualifié : Louis-Antoine *des Barons* de Laugier-Villars. Le titre de *Comte* n'apparaît pour la première fois que dans une procuration, du 22 Février 1774, de l'Évêque Comte de Toul pour Louis-Antoine, Comte de Laugier-Villars, ſon beau-frère, paſſé devant Monnet & Deuls, Notaires au Châtelet de Paris. Il figure depuis dans tous les actes officiels, ſans exception, comme dans la procuration paſſée, le 9 Novembre 1787, devant Faudon, N^re^ à Digne, & donnée par Jean-François-Hippolyte, Baron de Laugier, à ſon frère Louis-Antoine, Comte de Laugier-Villars, à l'effet de le repréſenter aux États du pays de Provence. — LOUIS-HENRI, fils du précédent & père du repréſentant actuel de cette maiſon, figure avez le titre de Comte dans pluſieurs brevets émanés du Roi, dans tous les actes notariés; ni lui ni ſon père n'ont jamais été troublés dans la poſſeſſion de ce titre.

(*c*) Roger, *La Nobleſſe de France aux Croiſades*, p. 258 & 369. — Hiſtoriens de Provence.

(*d*) Original en parchemin.

Elzéar de Laugier, petit-fils de Bertrand, fut envoyé en 1348 vers le Pape Clément VI par la Reine Jeanne. Du XIIe au XVe ſiècle on voit cette famille aſſiſter les Comtes de Provence dans leurs guerres & leurs expéditions; on trouve les Laugier intervenant comme témoins aux traités conclus par ces Princes : ils ſont chargés par eux de négociations importantes & choiſis pour arbitres des hauts intérêts de l'époque.

Depuis la réunion de la Provence à la France, la famille de Laugier a toujours ſervi avec diſtinction les Rois ſes nouveaux Souverains, principalement dans la carrière des armes, & elle compte un grand nombre de ſes membres tués en combattant pour la France. La maiſon de Laugier a été maintenue dans ſa nobleſſe par arrêts des 24 Mars & 11 Octobre 1667 rendus par les Commiſſaires du Roi en Provence. La deſcendance de Raymond de Laugier, vivant en 1146, y eſt conſtatée. Cette famille a été admiſe à Malte depuis 1643, & a fait deux fois ſes preuves devant d'Hozier : en 1724 pour Saint-Cyr (Laugier de Beaucouſe) & en 1781 pour les Écoles militaires (Laugier de Bellecourt). Pluſieurs de ſes membres figurent ſur les procès-verbaux des aſſemblées des Gentilshommes en 1789 (Provence & Champagne). Les branches de cette famille étaient nombreuſes : la branche de l'Iſle s'eſt éteinte à la fin du XIIIe ſiècle; celle de Colobrières vers 1600; celle de Beaucouſe en 1782; celle du Puy environ à la même époque. La branche de Bellecourt, jadis fixée en Lorraine, ſubſiſte aujourd'hui à Florence en la perſonne de César, Comte de Laugier-Bellecourt, Lieutenant général, ancien Miniſtre de la guerre en Toſcane. La branche de Verdaches-Châteauredon-Villars, l'aînée de toutes, eſt ſeule exiſtante en France; elle eſt repréſentée actuellement par :

XXI. DEGRÉ.

Alfred-Charles-Étienne, Comte de Laugier-Villars, fils du Comte Louis-Henri décédé en 1831 (voir p. 1, note); marié, le 21 Mars 1843, à Charlotte-Marie-Auguſte-Pétronille de Messey, fille de Eugène-Alexandre-Auguſte, Comte de Messey, & de Henriette-Françoiſe-Marie de Bassompierre. De ce mariage, ſont iſſus :

1. Henri-Marie-Charles, né le 25 Janvier 1846, attaché d'Ambaſſade.
3. Raymond-Marie-François, né le 9 Avril 1848.
3. Pauline-Marie-Eugénie, morte à 19 ans.
4. Marie-Auguste-Emmanuelle, née le 30 Mai 1854.

Alliances directes : d'Agoult, d'Alleman, d'Arbaud, d'Autric, de Bardonenche, de Barras, de Baschi, de Bermond, de Berre, de Castellane, de Chaix, de Champlois, des Ferres, de Gombert, de Guiramand, de Laincel, des Michels de Champorcin, de Messey, de Pontevès, de Pontis-Verdaches, de Puget-Saint-Marc, de Rémusat, de Richier-Montgardin, de Roux de la Ric, de Servières, de la Tour-du-Pin-Gouvernet, &c.

Auteurs a consulter. Pour les généalogies complètes : l'Abbé Robert de Briançon, *l'État de la Provence dans ſa Nobleſſe;* — Maynier de Saint-Marcel, *Hiſtoire de la principale nobleſſe de Provence;* — Artefeuil, *Hiſtoire héroïque de la nobleſſe de Provence;* — Moréri, *Dictionnaire hiſtorique;* — La Chenaye-Desbois ; — Laîné, *Archives de la Nobleſſe de France;* — en outre, conſulter auſſi les hiſtoriens de Provence : Noſtradamus, Bouche, Ruffi, Papon, Colombi, Gaſſendi, &c.

LAW DE LAURISTON,

Barons puis Marquis de Lauriſton, &c.

EN ÉCOSSE ET A PARIS.

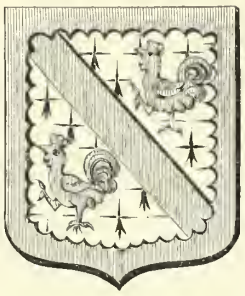

D'Hermines à la Bande de Gueules, accompagnée de deux Coqs hardis de même, poſés un en chef & l'autre en pointe; à la Bordure engrélée de même. DEVISE : Nec obſcura nec ima.

La généalogie de la famille LAW DE LAURISTON, dont nous allons continuer la filiation ſuivie, a été inſérée par d'Hozier au VIe Regiſtre de cet Armorial, p. 267-270, où elle s'arrête au VIIe degré.

VII. DEGRÉ.

JEAN LAW, Baron de Lauriſton, né à Paris en 1719; Maréchal de camp, Chevalier de Saint-Louis, Commandant général des poſſeſſions françaiſes aux Indes Orientales, épouſa, au mois de Mars 1755, Jeanne CARVALHO, fille d'Alexandre CARVALHO, Noble Portugais, & de Jeanne SAINT-HILAIRE. Il en eut ſept fils & deux filles :

1. JEAN de Lauriſton, né en 1765, mort en bas âge.
2. JEAN-GUILLAUME de Lauriſton, né à Chandernagor en 1766, Lieutenant de vaiſſeau, a péri dans le voyage de La Pérouſe.
3. JACQUES-ALEXANDRE-BERNARD de Lauriſton, Maréchal de France, qui ſuit.
4. CHARLES-LOUIS de Lauriſton, né en 1769, Receveur général à Tarbes & à Cahors, mort en 1849, avait épouſé Agnès DE BOUBERS, dont une fille unique :
   AUGUSTA-HYACINTHE de Lauriſton, née en 1814, mariée en 1837 à Jean-Joſeph-Amans PÉCOUL, de ce mariage :
   1. AUGUSTE-LOUIS Pécoul, né en 1837.
   2. EDGARD Pécoul, né en 1842, mort en 1859.
5. JOSEPH-CHARLES de Lauriſton, né à Pondichéry en 1770, Officier d'artillerie, mort en Écoſſe.
6. FRANÇOIS-JEAN de Lauriſton, mort en Angleterre, vers 1822, ſans avoir été marié.
7. LOUIS-GEORGES de Lauriſton, né à Pondichéry en 1773, Receveur général à Nantes, marié en 1806 à Agnès DE VERNÉTY, née en 1785, veuve en 1834. Treize enfants :
   I. GUSTAVE de Lauriſton, né en 1806, Général de brigade, marié en 1843 à Eſther MASCARAINE DE RIVIÈRE, dont :

GUSTAVE de Lauriſton, né en 1844.

II. GEORGES de Lauriſton, né en 1808.

III. OLIVIER de Lauriſton, né en 1809, Capitaine de frégate, mort en 1859.

IV. HYACINTHE de Lauriſton, né en 1816, marié en 1842 à Aline NOURY, fille du Baron NOURY, Intendant militaire. De ce mariage il eut trois enfants :

1. GEORGES de Lauriſton, né en 1844, Sous-Lieutenant aux chaſſeurs à pied de la garde.
2. ÉDOUARD de Lauriſton, décédé en 1867.
3. ALINE de Lauriſton, née en 1850.

V. CHARLES de Lauriſton, né en 1825, marié à Marie DE BOUBERS, fille du Marquis DE BOUBERS. De cette union vinrent trois enfants :

1. EMMANUEL de Lauriſton, né en 1857.
2. OLIVIER de Lauriſton, né en 1866.
3. ÉLISABETH de Lauriſton, née en 1861.

VI. MALCY de Lauriſton, née en 1811, mariée en 1835 au Baron MARION DE BEAULIEU, Général du génie, dont un fils & cinq filles.

VII. VALENTINE de Lauriſton, née en 1820, mariée en 1842 à N..... DE BOISSY, dont deux fils.

VIII. MARGUERITE de Lauriſton, née en 1823, mariée en 1846 à Alfred DE CORNULIER-LUCINIÈRE, Chef de bataillon, tué à Sébaſtopol en 1855, dont une fille née en 1851.

IX — XIII. Cinq filles mortes jeunes.

8. JEANNE de Lauriſton, née le 8 Mars 1756, morte vers 1830, mariée en 1777 au Comte DE LA FARE-LOPEZ, dont deſcend Clémence DE MARQUET, Chanoineſſe du Chapitre de Sainte-Anne de Bavière, mariée en 1858 au Comte Anatole DE LA PANOUSE.

9. ANNE de Lauriſton, née en 1761, morte en bas âge.

VIII. DEGRÉ.

JACQUES-ALEXANDRE-BERNARD Law, Marquis de Lauriſton (*a*), né à Pondichéry le 1er Février 1768, Maréchal de France, mort en 1828. Sa vie eſt illuſtre & appartient à l'hiſtoire (*b*). Il a porté au plus haut degré l'honneur de ſa famille. Voici ſes états de ſervices : Lieutenant d'artillerie (1784), Colonel d'artillerie (1794), Aide de camp du premier Conſul (1800), Général de brigade (1802), Général de diviſion, commande en chef les troupes embarquées ſur la flotte de l'Amiral Villeneuve, & enlève aux Anglais le fort du Diamant à la Martinique (1805), Gouverneur de Raguſe (1806), Gouverneur général de Veniſe (1807), Commandant de l'artillerie de la garde en Eſpagne (1808); aſſiſte à la bataille de Raab & prend cette ville; commande à Wagram la fameuſe batterie de cent canons (1809); Ambaſſadeur à Saint-Pétersbourg (1811); commande le 5e corps d'armée, & prend part aux batailles de Lutzen & de Bautzen; reſte maître du champ de bataille à Goldberg contre 80 mille Pruſſo-Ruſſes commandés par Blücher (1813); Commandant des mouſquetaires gris (1814), Préſident du collége électoral de l'Aiſne & Pair de France (1815), Miniſtre Secrétaire d'État au département de la maiſon

(*a*) Lettres patentes du 20 Décembre 1817.

(*b*) Charles Nodier a écrit ſon article dans la *Biographie Univerſelle* de Michaud.

du Roi (1820), Maréchal de France & commandant du 5e corps d'armée en Eſpagne, où il s'empare de Pampelune (1823); Miniſtre d'État & Grand Veneur (1824).

Il était Cordon bleu, Grand'croix de Saint-Louis, Grand'croix de la Légion d'honneur, Grand'croix de la Couronne de fer, Grand'croix de Charles III d'Eſpagne & Grand'croix de Saint-Wladimir de Ruſſie.

Il avait épouſé en 1789 Claude-Antoinette-Julie LE DUC, née en 1772, fille de Claude-Marie LE DUC, Maréchal de camp & Inſpecteur général d'artillerie, & de Marie-Charlotte-Françoiſe-Victoire DE RONTY, Dame de Richecourt, en Picardie, de laquelle il eut trois enfants :

1. AUGUSTE-JEAN-ALEXANDRE de Lauriſton, qui ſuit.
2. NAPOLÉON-ADOLPHE, Comte de Lauriſton, né en 1805, filleul de Napoléon Ier; Officier aux huſſards de la garde, démiſſionnaire en 1830, Chevalier de Saint-Ferdinand d'Eſpagne, mort le 13 Mars 1867, ſans avoir été marié.
3. LOUISE-CORALIE de Lauriſton, mariée en 1822 au Comte HOCQUART DE TURTOT, Chambellan du Roi Charles X. De cette alliance vinrent deux enfants :
   I. LOUIS, Comte Hocquart de Turtot, ancien Capitaine d'artillerie, marié, en Juillet 1858, à Clémentine COSSIN DE CHOURSES, morte ſans poſtérité en 1859.
   II. HENRI-HYACINTHE, Vicomte Hocquart, ancien Capitaine de frégate, Officier de la Légion d'honneur, marié, en Août 1864, à Marie-Blanche-Louiſe-Sophie DE MIRVILLE, fille du Marquis de MIRVILLE & de Mathilde DE LA PALLU. De cette union deux fils.

IX. DEGRÉ.

AUGUSTE-JEAN-ALEXANDRE LAW, 2e Marquis de Lauriſton, né à La Fère le 10 Octobre 1790, mort à Paris le 27 Juin 1860, Général de brigade. Voici ſes états de ſervices : Page de Napoléon Ier; Lieutenant au 20e de chaſſeurs à cheval, il fait priſonnier dans un combat ſingulier un Colonel de uhlans, & pour cette action il eſt décoré par Napoléon ſur le champ de bataille (1809). Il ſe ſignale à Raab & Wagram (1809), Officier d'ordonnance de Napoléon Ier (1811), Chef d'eſcadrons au 1er régiment des gardes d'honneur & Officier de la Légion d'honneur (1813), nommé Colonel (1814); commande les chaſſeurs à cheval du Cantal (1815), Colonel du 2e cuiraſſiers de la garde (1821); fait la guerre d'Eſpagne, eſt nommé Maréchal de camp à Madrid, & met en déroute, à San-Lucar-la-Mayor, l'arrière-garde de l'armée de Lopez-Banos (1823); Inſpecteur général de cavalerie (1824-1830); Gentilhomme de la Chambre, Pair de France par la mort de ſon père (1828); Repréſentant de l'Aiſne à l'Aſſemblée légiſlative & Colonel de la 10e légion de la garde nationale (1849).

Il était Chevalier de Saint-Louis, Grand Officier de la Légion d'honneur, Chevalier de Saint-Ferdinand d'Eſpagne & des Saints Maurice & Lazare.

Il avait épouſé en 1820 Jeanne-Louiſe-Délie CARETTE, morte en 1854, dont il a laiſſé trois fils :

1. ALEXANDRE-LOUIS-JOSEPH LAW, Marquis de Lauriſton, qui ſuit.
2. CHARLES-LOUIS-ALEXANDRE LAW, Comte de Lauriſton, né le 25 Juillet 1824, filleul du Roi Charles X & de la Dauphine, ancien Capitaine de cavalerie, marié, le 15 Avril 1852, à Marie-Félicie PASCAL, fille de Pierre-Marius-Frédéric PASCAL, ancien Repréſentant des Bouches-du-Rhône, & d'Henriette-Françoiſe-Émilie D'ASSAILLY. De ce mariage trois fils & une fille :
   I. JACQUES-LOUIS-ALEXANDRE-HENRI de Lauriſton, né le 25 Juillet 1853.

II. PIERRE-JULES-LOUIS-ROGER de Lauriſton, né le 5 Janvier 1857.
III. ÉMILE-PAUL-LOUIS-HUBERT de Lauriſton, né le 22 Août 1860.
IV. JEANNE-MARIE-LOUISE-ANTOINETTE de Lauriſton, née le 17 Janvier 1862.

3. ARTHUR-LOUIS-FRANÇOIS LAW, Comte de Lauriſton, né en 1829, Capitaine au 7e cuiraſſiers, Officier d'ordonnance de l'Empereur, Chevalier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'ordre de Saint-Staniſlas de Ruſſie, Commandeur de l'ordre de François-Joſeph d'Autriche, &c.; a fait les campagnes d'Italie, de Syrie & de Cochinchine.

X. DEGRÉ.

ALEXANDRE-LOUIS-JOSEPH LAW, 3e Marquis de Lauriſton, chef du nom & des armes, né à Paris en 1821, Élève de l'École polytechnique en 1840, Officier d'artillerie, démiſſionnaire en 1849, a épouſé, le 8 Août 1849, Marie-Pauline LANJUINAIS, fille du Comte LANJUINAIS, ancien Pair de France, & de Cécile-Hilaire DORNAU. De cette union ſont iſſus :

1. HENRI de Lauriſton, né le 25 Septembre 1850.
2. JEANNE-LOUISE-MARIE-THÉRÈSE de Lauriſton, née le 11 Novembre 1852.

RÉSIDENCES : Paris & le château de Fréchines.

DE LESPINAY,

Anciens Seigneurs de Marteville, de Pancy, de Cerny, &c.

EN PICARDIE, EN BEAUVAISIS ET DANS LE SOISSONNAIS.

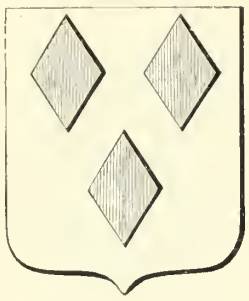

D'Argent à trois Loſanges de Gueules, poſées deux & une.

D'Hozier a conſacré à cette famille, au IIe Regiſtre de cet Armorial, p. 719-724, une notice généalogique s'arrêtant au Xe degré, dont nous donnons la continuation.

X. DEGRÉ.

Louis-Jean de Leſpinay, Seigneur de Pancy, Chamoulle, Colligis, Cerny, fils de Jacques de Leſpinay, IIIe du nom, & de Demoiſelle Michelle-Charlotte-Catherine de Lens, né le 25 Août 1730, épouſa, le 30 Avril 1772, Marie-Louiſe-Madeleine d'Avesnes, fille de Louis d'Avesnes, IIIe du nom, Vicomte de Cromalle, Seigneur d'Harmouville, Touſſicourt, du Pleſſis, &c. De ce mariage il eut cinq enfants :

1. Jacques-Ferdinand-Louis de Pancy, auteur de la branche aînée, marié le 19 Octobre 1797, avec Demoiſelle Marie-Reine-Françoiſe-Félicité de Babinel de Merviel, dont poſtérité.
2. Charles-Casimir-Marie-Gabriel, qui ſuit.
3. Jacques-Louis, auteur de la troiſième branche, mentionnée ci-après.
4. N. de Leſpinay, mariée, le 23 Juin 1797, à N.... Baugier de Bignipont.
5. Demoiſelle de Leſpinay de Cerny.

XI. DEGRÉ.

Charles-Casimir-Marie-Gabriel de Leſpinay de Pancy, Chevalier, né en 1778, épouſa, le 28 Février 1796, Marie-Louiſe-Françoiſe de Baudreuil, fille de Jean-François-Charles-Bernard de Baudreuil, Chevalier, Sieur de la Motte, & de Demoiſelle Étiennette-Antoinette-Éliſabeth Rillart de Verneuil. Décédé le 1er Septembre 1863, laiſſant de ſon union deux enfants :

1. Jacques-Ferdinand-Étienne, qui ſuit.
2. Jeanne-Jacquette de Leſpinay de Pancy, mariée en 1826 à Joſeph-Louis-Roſe de la Salle-Saint-Germain, Chef d'eſcadron, Officier de la Légion d'honneur. De cette alliance vint :

   Caroline de la Salle-Saint-Germain, mariée à Mr de Gauvain.

XII. DEGRÉ.

Jacques-Ferdinand-Étienne de Leſpinay, Chevalier, épouſa en 1826 Eugénie Prévot de Vaudigny, d'où :

1. Florimond-Léopold, qui ſuit.
2. Gabrielle-Clotilde de Leſpinay, née en 1827, épouſa en 1848 Charles-Nicolas-Édouard de Thériet de Luyton, Lieutenant-Colonel de gendarmerie, Chevalier de la Légion d'honneur, d'où pluſieurs enfants.

XIII. DEGRÉ.

Florimond-Léopold de Leſpinay, épouſa en 1855 Demoiſelle Marie-Pauline-Henriette de Coudenhove, fille de Charles-Marie de Coudenhove, demeurant à Fléville (Ardennes), & de Louiſe-Éliſabeth de Beffroy. Décédé en Septembre 1860, il laiſſa de ſon union :

1. Charles-Eugène-Édouard, né en 1859.
2. Théodore-Édouard, né en 1860.
3. Marie-Eugénie-Valentine, née en 1858.

TROISIÈME BRANCHE.

XI. DEGRÉ.

Jacques-Louis de Leſpinay de Cerny, Officier de carabiniers, Officier de la Légion d'honneur, né le 4 Avril 1782, épouſa, le 22 Octobre 1814, Armande-Marie-Louiſe d'Y de Résigny, fille de Marie-Louis-Étienne d'Y de Résigny, Chevalier, & de Marie-Louiſe de Macquerel de Pleine-Selve. De cette alliance vinrent :

1. Charles-Florimond-Marie, qui ſuit.
2. Reine-Sidonie de Leſpinay de Cerny, née en 1822.

XII. DEGRÉ.

Charles-Florimond-Marie de Leſpinay de Cerny, porte le titre de Vicomte de Cerny, en ſouvenir de ce fief vicomtal poſſédé par ſa famille; né en Août 1818, marié, le 25 Novembre 1844, à Demoiſelle Alexandrine-Marguerite de Cabaret d'Etrepy, fille de Alexandre-Xavier de Cabaret d'Etrepy & de N. de Bernouty.

DE LESSERT OU DE LESSERT (a),

DE COSSONAY ET DE BOUGY.

Anciens Seigneurs d'Outard (AU PAYS DE VAUD).

EN ISLE DE FRANCE ET EN SUISSE.

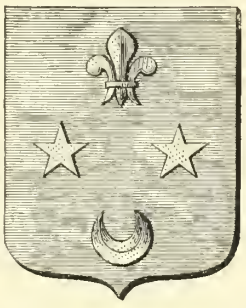

D'Azur à une Fleur de lis poſée en chef, deux Étoiles en faſce & un Croiſſant en pointe, le tout d'Or; aliàs : *la Fleur de lis d'Or, les Étoiles & le Croiſſant d'Argent* (b). SUPPORTS : *deux Lévriers, la tête contournée.* DEVISE : Tout vient de Dieu.

Cette famille qui a produit un Baron de l'Empire français ſous Napoléon Ier, un Pair de France ſous le Roi Louis-Philippe Ier, deux Membres de l'Inſtitut de France, deux Grands Officiers de la Légion d'honneur, un Grand-Croix de l'ordre royal d'Iſabelle-la-Catholique d'Eſpagne & des Chevaliers de divers ordres, paraît originaire du pays de Vaud en Suiſſe (*c*), où on la trouve dès le milieu du XVIe ſiècle & d'où, vers 1723, elle a paſſé dans le Lyonnais & de là dans l'Iſle de France, attirant à elle l'eſtime publique par ſon honorabilité, le caractère élevé de pluſieurs de ſes membres & les ſervices qu'ils ont rendus à leur pays & à la ſociété.

En 1561, PIERRE de Leſſert, fils de RAYMOND de Leſſert, du Mont-ſur-Lauſanne, était à Montmélian, au ſervice du Duc de Savoie, ſous les ordres du Capitaine Michel de Jouxtens, & le 14 Juillet 1562, il faiſait partie d'un détachement d'hommes d'armes, deſtinés « à aller en guerre pour le maintien de la Parole de Dieu » & qui firent « monſtre » à Lauſanne ſous le commandement de Claude de Praroman (*d*).

La deſcendance de Pierre a formé une branche qui s'eſt éteinte à Lauſanne vers

(*a*) L'orthographe de ce nom a varié. Dans les anciens actes, on trouve : *De L'Eſſert*, *De Leſſert*, ou *de Leſſert* & depuis la Révolution de 1789, on a ſouvent écrit *Deleſſert*. La première de ces variantes ferait la plus conforme à la véritable étymologie, un grand nombre de localités & de villages, tant dans la Suiſſe Romande que dans le centre de la France, portant le nom d'*Eſſert*, ou de *L'Eſſert*, dont la ſignification eſt la même que celle de l'ancien mot français *Eſſart*, ſoit « défrichement »; mais c'eſt la ſeconde variante « *De Leſſert* » que l'on rencontre ordinairement ſur les regiſtres de l'état civil & qui a été adoptée par la majeure partie des membres de cette famille.

(*b*) Suivant l'Armorial du canton de Vaud, le ſceau d'ABRAHAM De Leſſert & des empreintes de cachets ſur des actes des XVIIe & XVIIIe ſiècles.

(*c*) D'après une tradition très-vague, la famille De Leſſert ferait jadis venue de l'étranger dans le pays de Vaud, pour y trouver le libre exercice du culte réformé auquel elle s'eſt attachée de très-bonne heure; mais juſqu'à préſent rien n'eſt venu confirmer cette tradition qui, ſelon toute probabilité, eſt inexacte. En tous cas, c'eſt à tort que dans un grand nombre de notices & d'articles biographiques ſur des membres de cette famille, il a été dit que, chaſſée de France par des perſécutions, elle s'était réfugiée en Suiſſe à la ſuite de la révocation de l'édit de Nantes en 1685, car ſon exiſtence dans le pays de Vaud bien avant la Saint-Barthélemy (1572) eſt prouvée d'une manière poſitive.

(*d*) Archives de la ville de Lauſanne.

la fin du XVIIe ſiècle, après avoir figuré dans les Conſeils & la Magiſtrature de cette ville, ancienne Cité Impériale.

Une autre branche, celle de Coſſonay, qui fait l'objet de la préſente notice, commence ſa filiation ſuivie à JACQUES ci-après, dont on a lieu de croire que le père s'appelait CLAUDE de L'Eſſert.

PREMIER DEGRÉ.

JACQUES De Leſſert, qualifié « honorable », vivait pendant la ſeconde moitié du XVIe ſiècle & réſidait au bailliage de Moudon (pays de Vaud). En 1608, lors du mariage d'Abraham, ſon fils, avec Jeanne-Suſanne Berthex, il n'exiſtait plus.

II. DEGRÉ.

ABRAHAM De Leſſert, né au pays de Vaud vers 1576, Notaire Juré par ordonnance du Conſeil ſouverain de l'état de Berne du 30 Novembre 1602, acquit en 1614 le droit de bourgeoiſie (*a*) à Coſſonay, près Lauſanne, & fut en 1635, établi « Commiſſaire rière les ſeigneuries d'Aclens & de Romanel », par noble, magnifique & puiſſant Seigneur Iſaac d'Allinges, Baron de Coudrée, Seigneur de Vuillerens, Beauregard & autres lieux. Il avait épouſé : 1° en 1608, Jeanne-Suſanne BERTHEX (*b*), décédée ſans enfants, fille d'egrège Moÿſe BERTHEX, poſſeſſeur d'un fief à Penthaz, & de noble Judith DU NANT; 2° vers 1632, Louiſe DE CHARRIÈRE (*c*), dont, outre deux filles, les deux fils ci-après :

1. ALBIN, né à Coſſonay en 1637 & qui eut pour parrain Noble Albin de Chandieu, petit-fils d'Antoine de Chandieu, un des premiers théologiens de la Réforme. Mort en bas âge.
2. NICOLAS, né à Coſſonay en 1640, marié, le 5 Janvier 1663, à Jeanne-Françoiſe PAINDAVOINE (*d*), mort ſans poſtérité en 1671.

Abraham épouſa en troiſièmes noces en 1642 Jeanne-Marie D'ARNEX (*e*), dont JEAN-JACQUES, qui ſuit, & mourut à Coſſonay le 7 Décembre 1642, après avoir inſtitué Jeanne d'Arnex « tutrice & gouvernante de ſes enfants & de ſes biens, ſans compte rendre (*f*) ».

III. DEGRÉ.

JEAN-JACQUES De Leſſert, né poſthume à Coſſonay en Mai 1643, fut Châtelain de Liſle & de Grancy, Membre du Conſeil de Coſſonay & Capitaine de dragons. Il combattit bravement à la bataille de Vilmergen, donnée, le 25 Juillet 1712, entre les Cantons réformés & les Cantons catholiques, & mourut à Coſſonay en 1715.

(*a*) La poſſeſſion ou à défaut l'achat d'un droit de bourgeoiſie, dont le coût eſt ſouvent fort élevé, eſt encore exigé de nos jours de tout individu voulant exercer des droits civiques dans le canton de Vaud.

(*b*) BERTHEX, au pays de Vaud, porte : *d'Azur au Cerf naiſſant d'Argent, accompagné de deux Étoiles du même, l'une en chef à dextre, l'autre en pointe à feneſtre.*

(*c*) Ancienne famille qui avait droit de bourgeoiſie à Coſſonay & qui a poſſédé les ſeigneuries ou fiefs d'Alens, Senarclens, Mex, Penthaz, Bournens, Severy, &c. (voir *Mémoires & Documents de la Société d'Hiſtoire de la Suiſſe Romande*, tome XV, Fiefs Nobles de la baronnie de Coſſonay).

(*d*) Famille citée dès l'an 1421. En 1470, Noble PIERRE Paindavoine poſſédait le fief d'Alens qui paſſa plus tard aux Charrière, & en 1538, MICHEL Paindavoine fit l'acquiſition de celui de Prévondavaux. (Fiefs Nobles de la baronnie de Coſſonay.) Dans les *Anciennes réformations de l'éveſché de Saint-Malô*, publiées en 1864 par M. Henri des Salles, on voit figurer un PIERRE Paindavoine parmi les Commiſſaires pour la recherche de la Nobleſſe en 1440; on ne ſait s'il y avait communauté d'origine entre lui & les Paindavoine du pays de Vaud.

(*e*) ARNEX ou ARNEY. Famille féodale deſcendant de VUITBERT d'Arnex, Chevalier, vivant en 1109 (*Hiſtoire d'Orbe*, par le Baron de Gingins-la-Sarra, & La Chenaye-Deſbois, art. D'ARNAY).

(*f*) Archives de la famille. Homologation du teſtament d'Abraham De Leſſert, par la noble Juſtice de Coſſonay.

Il avait épouſé, ſuivant contrat du 23 Novembre 1672, Jeanne-Pernette, fille de Félix MONOD DE BALLENS (*a*), Châtelain de Byère, & d'Anne DE MONTERJAU, & eut de cette union, outre cinq filles, cinq fils dont les noms ſuivent :

1. GÉRARD-JACQUES, né à Coſſonay en 1678, marié à Jeanne Éliſabeth CORDAY (aliàs Cordey), fille ou ſœur de Jean-Louis CORDAY (*b*), Aſſeſſeur baillival de la ville d'Yverdon.
2. GABRIEL, Châtelain de Diſy & Conſeiller de Coſſonay, marié à Anne BARDE (*c*); décédé en 1738.

Branches éteintes.

3. PAUL, qui aſſiſta à la bataille de Malplaquet en 1709. Capitaine au régiment bernois de Morges dès 1741, Châtelain de Grancy & Conſeiller de Coſſonay. Mort ſans alliance.
4. BENJAMIN, qui ſuit.
5. JEAN-CLAUDE, décédé le 27 Janvier 1723 au Cap Français, Ile de Saint-Domingue.

IV. DEGRÉ.

BENJAMIN De Leſſert, né à Coſſonay le 12 Juin 1690, fit ſes études aux académies de Lauſanne & de Genève, puis ſe rendit à Lyon, où en 1723, avec le concours d'amis appartenant aux familles de Sellon (*d*) & Boiſſier (*e*) de Genève, il jeta les premiers fondements d'un établiſſement commercial, dont il devint plus tard le ſeul chef, & qui par la ſuite donna naiſſance à une des grandes maiſons financières de Paris.

Vers 1730, il épouſa Marguerite, fille d'Étienne BRUN (*f*), Banquier à Lyon, & de Marie SABATIER, & ſœur de Marie-Françoiſe Brun, mariée en 1749 à François d'Arnal, Écuyer, dont la petite-fille, Mlle de Villas, épouſa en premières noces Arthur de Cazenove, Chevalier de la Légion d'honneur, Conſeiller général, & en ſecondes noces en 1853 Jean-Alphonſe Gilardin, Commandeur de la Légion d'honneur, nommé en 1868 Premier Préſident de la Cour impériale de Paris.

En 1756, Benjamin De Leſſert fit l'acquiſition du domaine de Bougy-Saint-Martin près Aubonne (pays de Vaud), terre encore poſſédée par ſes deſcendants, puis, ayant appelé ſes fils à prendre part à la direction de ſa maiſon de commerce qu'il avait réuſſi à placer au nombre des plus honorables de la ville de Lyon, il ſe retira à Coſſonay où il mourut à la fin de l'année 1765. Il eut trois fils :

1. JEAN-JACQUES, qui ſuit, auteur de la branche aînée, dite de Coſſonay & d'Outard.
2. ÉTIENNE, auteur de la branche cadette, établie à Paris, dont l'article ſuivra.
3. PAUL-BENJAMIN, auteur de la troiſième branche rapportée plus loin.

(*a*) Tige des Monod, Seigneurs de Ballens & de Froideville, Barons & Vicomtes de Froideville; famille qui a fourni à la Pruſſe pluſieurs Généraux, & à la France un Commandant du château de Breſt, dans la perſonne du Marquis de Colmans, Seigneur de la Roche-Monod.

(*b*) Famille qui dès le XIVe ſiècle poſſédait le droit de bourgeoiſie à Yverdon au pays de Vaud. En 1477, FRANÇOIS Corday était Châtelain de ladite ville. Pluſieurs Corday ont été Officiers ſupérieurs au ſervice de Piémont.

(*c*) Armes : *d'Azur à un Arbre d'Or; au Chef denché de trois pièces & demie du même.* La République de Genève a eu un Conſeiller d'État de cette famille.

(*d*) Famille originaire de Nîmes, réfugiée à Geneve, qui a poſſédé la ſeigneurie d'Allaman, au pays de Vaud, & a reçu le titre de Comte du Saint-Empire.

(*e*) Famille qui deſcend de Noble ANTOINE Boiſſier, de Ponſin en Genevois, Conſeiller du Duc de Savoie en 1460.

(*f*) BRUN, originaire de Provence ou de Languedoc, porte : *d'Or au Chevron de Gueules, accompagné de trois Têtes de maure de Sable; au Chef d'Azur, chargé d'un Croiſſant, accoſté de deux Étoiles d'Or.*

BRANCHE DE COSSONAY ET D'OUTARD (PAYS DE VAUD).

V. DEGRÉ.

JEAN-JACQUES De Leſſert, Seigneur d'Outard, Capitaine de mouſquetaires, Conſeiller de Coſſonay, né à Lyon le 27 Février 1731, établit en 1761 ſa réſidence ſur les terres patrimoniales de ſa famille, au pays de Vaud, & devint par la ſuite propriétaire du château de Coſſonay, jadis prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, inféodé en 1672 par le Conſeil ſouverain de Berne aux Seigneurs de Penthaz pour leur ſervir de maiſon ſeigneuriale. En 1792, il fit partie du Corps d'obſervation placé ſur les frontières ſuiſſes par le gouvernement Bernois & fut en 1808 élu Membre du Grand Conſeil du canton de Vaud. Par contrat paſſé à Aubonne, le 28 Avril 1768, Jean-Jacques De Leſſert s'allia à Madeleine-Françoiſe DE MESTRAL (*a*), fille de Gabriel-Henri DE MESTRAL DE BELLES TRUCHES & d'Éliſabeth DE JOFFREY; ce mariage lui apporta le fief ſeigneurial d'Outard près Gimel. Il mourut à Ouchy-ſous-Lauſanne, le 9 Mars 1817, laiſſant :

1. ÉTIENNE-HENRI, né à Bougy le 18 Juin 1774, Capitaine d'artillerie dans les milices vaudoiſes, par brevet du 16 Février 1820, Membre du Grand Conſeil du canton de Vaud, chef de la maiſon de banque De Leſſert-Will, Correſpondant de la Société Linnéenne de Paris & Membre de diverſes Sociétés de bienfaiſance & d'utilité publique; marié, le 14 Décembre 1801, à Alice-Louiſe-Françoiſe WILL, fille de Louis WILL, de Heidelberg, & ſœur de la Comteſſe Pillet-Will de Paris. Mort en 1840 à Ouchy, ſans poſtérité.
2. LOUIS-BENJAMIN-MARIE, né à Aubonne le 26 Février 1777, Banquier à Naples, décédé à Cudreſin (canton de Vaud) en 1822, ſans alliance.
3. BAPTISTE-JEAN-MARIE, qui ſuit.
4. MARGUERITE-ÉLISABETH-GABRIELLE, née à Bougy en 1770, décédée ſans alliance en 1827.
5. LAURE-RENÉE-LIVIE-JACQUELINE, née à Bougy le 1er Mars 1772, mariée en 1807 à JULES-PAUL-BENJAMIN De Leſſert, de Paris, ſon couſin (voir branche cadette, VIe degré); décédée à Paris en 1823.

VI. DEGRÉ.

BAPTISTE-JEAN-MARIE De Leſſert, né à Coſſonay le 1er Décembre 1781, Capitaine de carabiniers dans les milices de l'état de Vaud, marié : 1° le 21 Octobre 1805, à ſa couſine JEANNE-ÉMILIE De Leſſert, de Paris (voir branche cadette, Ve degré), décédée le 21 Janvier 1830; 2° à Wilhelmine DE GUMOENS (*b*), veuve du Colonel DE HALLWYL, décédée en 1845.

Il mourut à Lauſanne le 20 Novembre 1850, laiſſant de ſon premier mariage :

1. ADOLPHE-FRANÇOIS, dont l'article vient ci-après.
2. ÉTIENNE-GABRIEL-JULES, dont il ſera fait mention plus loin.
3. ANNE-MADELEINE-ALEXANDRINE, née en 1808, décédée ſans alliance.
4. LOUISE-JULIE, née le 9 Avril 1811, mariée en 1833 à Adrien DE CONSTANT-REBECQUE (*c*). De ce mariage : LOUISE de Conſtant, qui a épouſé Henri, Comte DE PUCKLER.

(*a*) Ancienne famille du pays de Vaud qui a poſſédé les ſeigneuries ou fiefs de Vincy, Grancy, Vuillerens, Pampigny, Lavigny, Saint-Saphorin, &c. Armes : *de Gueules à la Bande componée d'Or & d'Azur, de 6 pièces.*

(*b*) Antique maiſon du pays de Vaud qui a poſſédé les ſeigneuries de Gumoëns-le-Châtel (aujourd'hui Saint-Barthélemy), de Gumoëns-la-Ville, de Biolay-Magnou, &c. En 1096, BURCHARD de Gumoëns était Vidomne d'Orbe pour le Comte de Bourgogne.

(*c*) De la famille de Benjamin-Conſtant de Rebecque, le célèbre publiciſte.

VII. DEGRÉ.

ADOLPHE-FRANÇOIS De Leſſert, né à Coſſonay le 15 Septembre 1809, Naturaliſte & Membre de pluſieurs Sociétés ſavantes, connu par un ſéjour de ſix années dans les Indes, pendant lequel il raſſembla de nombreuſes collections d'animaux & d'inſectes, dont s'eſt enrichi le Muſéum d'hiſtoire naturelle de Paris (*a*). Mort en Suiſſe au château de Saint-Barthélemy le 6 Avril 1869, laiſſant de ſon mariage, contracté en 1847, avec Camille GODART VAN VERPLOEGH (*b*), un fils nommé ALFRED, né le 3 Octtobre 1853.

VII. DEGRÉ.

ÉTIENNE-GABRIEL-JULES De Leſſert, fils cadet de BAPTISTE-JEAN-MARIE, né à Coſſonay le 24 Novembre 1812, ſuivit la carrière militaire & devint Capitaine de uhlans au ſervice de Würtemberg. Rentré dans ſa patrie, il épouſa, le 7 Juillet 1847, Albertine-Antoinette-Sophie-Pauline DE LOYS (*c*), fille de Jean-Louis DE LOYS & d'Émilie DE HALLER, & mourut à Lauſanne en 1868, laiſſant trois enfants :

1. JULES-FERNAND, né le 22 Avril 1850, poſſeſſeur du domaine d'Outard, ancien fief ſeigneurial de ſon biſaïeul.
2. MARIE-ÉMILIE, née en 1848.
3. GABRIELLE-CAMILLE-MARIE-MADELEINE, née le 16 Février 1852.

BRANCHE CADETTE ÉTABLIE A PARIS.

V. DEGRÉ.

ÉTIENNE De Leſſert, ſecond fils de BENJAMIN (voir plus haut), né à Lyon le 2 Mai 1735, marié à Lyon vers 1766 à Madeleine-Catherine BOY DE LA TOUR (*d*), dont il eut :

1. JULES-JEAN-JACQUES, né à Lyon, mort en bas âge.
2. JACQUES-FRANÇOIS-GABRIEL-ÉTIENNE, né à Lyon le 5 Mars 1771, Membre de la Société d'hiſtoire naturelle d'Édimbourg dès 1788. Ayant combattu dans la journée du 10 Août 1792, pour la défenſe du Trône & des Lois, il ſe vit proſcrit & contraint de quitter la France. Mort à New-York (Amérique) en 1794.
3. JULES-PAUL-BENJAMIN, qui ſuivra.
4. ANNE-PIERRE-ALEXANDRE, né à Lyon le 17 Avril 1776, Banquier à Paris, décédé en 1833.
5. FRANÇOIS-MARIE, mentionné après ſon frère JULES-PAUL-BENJAMIN.
6. ABRAHAM-GABRIEL-MARGUERITE, que l'on retrouvera plus loin.
7. MARGUERITE-MADELEINE, née à Lyon le 26 Août 1767, mariée à Jean-Antoine GAUTIER (*e*), Banquier à Paris; décédée en 1839.

(*a*) Pluſieurs rapports ont été lus à l'Inſtitut, par MM. de Blainville & Duméril, ſur les collections rapportées par M. Adolphe De Leſſert & comprenant plus de douze cents mammifères, un nombre prodigieux d'oiſeaux, des reptiles empaillés ou conſervés dans l'alcool, une collection conſidérable de poiſſons, des inſectes de tous les ordres, des coquilles, des minéraux & des plantes, nous dit M. Guérin Méneville dans une étude ſur les travaux de ce naturaliſte (*Souvenirs d'un voyage dans l'Inde exécuté de* 1834 *à* 1839; Paris, 1843).

(*b*) Famille d'origine hollandaiſe. Armes : *d'Or à trois Aiglettes de Sable.*

(*c*) Armes : *d'Azur au Demi-vol d'Or.* Famille qui remonte au XIVe ſiècle & qui a poſſédé les ſeigneuries de Marnand, Middes, Trey, Bochat, Villardin, Chavannes, Cheſeaux, Saint-Georges, &c., au pays de Vaud.

(*d*) BOY DE LA TOUR, en la Comté de Neuchatel, originaire de France, porte : *d'Azur à la Champagne d'Or, ſupportant une Tour d'Argent, ſurmontée d'une Étoile à* 6 *rais du même & environnée d'un Bois de Sinople.*

(*e*) Famille patricienne de la République de Genève qui remonte à Louis GAUTIER, Conſeiller de Genève, anobli en 1524 par l'Empereur Charles-Quint. Armes : *d'Azur à* 5 *Loſanges d'Argent, rangés en croix.*

8. JEANNE-ÉMILIE, née à Paris le 22 Février 1778, mariée à ſon couſin BAPTISTE-JEAN-MARIE De Leſſert de Coſſonay; morte à Lauſanne le 21 Janvier 1830.

En 1777, Étienne De Leſſert quitta Lyon & alla fonder une maiſon de Banque à Paris où il ne tarda pas à ſe placer au premier rang, parmi les grands chefs d'entrepriſes commerciales & financières. L'infortuné Louis XVI lui donna une preuve de confiance & d'eſtime, en lui remettant des ſommes importantes pour combattre une criſe qui frappa l'induſtrie des ſoies en France, pendant la guerre d'Amérique en 1782 & qui privant d'ouvrage une multitude d'ouvriers, pouvait compromettre la paix publique. Grâce à d'habiles combinaiſons commerciales, les ateliers ſe rouvrirent, le travail reparut, & la proſpérité qui en réſulta permit de reſtituer au Tréſor les capitaux avancés au lieu de les employer en ſecours. Étienne De Leſſert fut le fondateur de la première compagnie françaiſe d'aſſurance contre l'incendie & provoqua la création de la Caiſſe d'eſcompte qui ſervit de modèle pour l'organiſation de la Banque de France. Empriſonné ſous la Terreur en 1792, il ne dut ſa miſe en liberté qu'à la chute de Robeſpierre; laiſſant alors la direction de ſa maiſon à ſes fils, il voua de nouveau ſon activité & ſa haute intelligence au ſervice de ſon pays. On lui doit, entre autres, l'amélioration des laines indigènes par l'introduction en France de 6000 moutons mérinos d'Eſpagne, le perfectionnement des méthodes pratiques d'agriculture & le développement de l'induſtrie des tiſſus de gaze.

Telle fut la carrière d'Étienne De Leſſert qui refuſa les places & les diſtinctions auxquelles la grande conſidération dont il jouiſſait, tant en France qu'à l'étranger, & les ſervices qu'il avait rendus au commerce & à l'induſtrie, lui avaient donné des droits. Il mourut à Paris le 18 Juin 1816, laiſſant (dit le *Journal du commerce,* du 22 Juin 1816) « un nom à jamais recommandable aux yeux de l'Eu-« rope commerciale & placé l'un des premiers ſur la liſte des négociants qui ont « honoré leur pays, comme celui des Pourtalès, des Oberkampf, &c. ».

VI. DEGRÉ.

JULES-PAUL-BENJAMIN De Leſſert, Baron de l'Empire français par Lettres patentes du 19 Septembre 1812, Grand Officier de la Légion d'honneur, Membre de l'Inſtitut, &c., naquit à Lyon le 14 Février 1773. Entré à l'École d'artillerie de Meulan, il en ſortit avec le grade de Capitaine & devint Aide de camp du Général Kilmaine pendant les campagnes de 1793 & 1794. Il ſe diſtingua aux ſiéges de Maubeuge & d'Ypres, puis fut nommé Commandant de la place d'Anvers. Rappelé par ſon père, dont la ſanté était altérée par dix-huit mois paſſés dans les priſons de la Terreur, il prit à la fin de 1794, la direction de l'importante maiſon financière que celui-ci avait fondée. « Là, nous dit un article biographique (*a*), « commença pour Benjamin De Leſſert une vie qui eut auſſi ſa grandeur & ſon « patriotiſme par les ſervices rendus à l'État, dans un temps où le commerce in-« térieur & le génie manufacturier devaient fournir à la France ce que la guerre « lui interdiſait de recevoir de l'étranger. » Dès 1801, il fonda à Paſſy la première filature de coton, puis en 1812, une uſine pour extraire le ſucre de la betterave. L'Empereur Napoléon Ier à cette occaſion le décora de ſa propre main. Benjamin De Leſſert devint ſucceſſivement Juge conſulaire, Régent de la Banque de France & Membre du Conſeil général du commerce. En 1814, il prit part à la défenſe de Paris, comme Colonel de la garde nationale. De 1817 à 1823 & de 1827 à 1842, il ſiégea à la Chambre des Députés, dont il fut à deux repriſes Vice-

(*a*) Voir le *Journal des Débats* du 3 Mars 1847.

Préſident; en cette dernière qualité, il fut appelé, le 30 Mai 1837, à l'honneur de ſigner comme témoin l'acte de mariage du Duc d'Orléans, Prince royal, avec la Princeſſe de Mecklembourg-Schwerin.

En outre de ſes nombreux travaux commerciaux & politiques, il s'occupait avec ardeur de la moraliſation & du bien-être des populations & fut un des fondateurs des caiſſes d'épargne & de pluſieurs autres inſtitutions philanthropiques. Il conſacra également une partie de ſon temps & de ſa grande fortune à l'étude des ſciences & à l'encouragement des Beaux-Arts; nous rappellerons ici la formation d'un herbier contenant 86,000 eſpèces, d'un célèbre muſée conchyliologique & d'une galerie de tableaux renommée.

Le Baron Benjamin De Leſſert eſt mort à Paris le 1er Mars 1847, ſans laiſſer de poſtérité de LAURE-RENÉE-LIVIE-JACQUELINE De Leſſert de Coſſonay (voir p. 4), ſa couſine, qu'il avait épouſée le 22 Août 1807.

VI. DEGRÉ.

FRANÇOIS-MARIE De Leſſert (dit Deleſſert), frère du précédent, né à Paris le 2 Avril 1780, Officier de la Légion d'honneur & Membre de l'Inſtitut. Il prit part de bonne heure à la direction de la maiſon de Banque de ſon père, dont il devint par la ſuite le chef. Il remplit à pluſieurs repriſes les fonctions de Préſident de la Chambre de commerce de Paris & fut membre de la Chambre des Députés de 1831 à 1834, & de 1838 juſqu'en 1848. La révolution de Février, qui le trouva Vice-Préſident de cette Aſſemblée, étant venue mettre un terme à ſa vie politique, il ſe conſacra au développement de diverſes inſtitutions philanthropiques & reſta Préſident de la Caiſſe d'épargne juſqu'à ſa mort, qui eut lieu le 15 Octobre 1868.

Il avait épouſé à Paris Julie-Éliſabeth-Sophie, fille de Jean-Antoine GAUTIER, dont il eut, outre d'autres enfants, décédés jeunes :

1. FRANÇOIS-BENJAMIN-MARIE, qui ſuit.
2. STÉPHANIE-MADELEINE-CAROLINE, mariée à Paris au Baron Jean-Henri HOTTINGUER (*a*), Chevalier de la Légion d'honneur, Régent de la Banque de France.
3. MADELEINE, mariée à Paris au Baron Frédéric BARTHOLDI (*b*), Conſeiller à la Cour des comptes, Chevalier de la Légion d'honneur.

VII. DEGRÉ.

FRANÇOIS-BENJAMIN-MARIE Deleſſert, né à Paris le 17 Novembre 1817, Repréſentant du département de la Seine à l'Aſſemblée légiſlative en 1849, Juge au Tribunal de commerce de Paris & Chevalier de la Légion d'honneur; marié à Blanche, fille d'Henri, Baron DE TRIQUETI; décédé ſans poſtérité le 25 Janvier 1868.

VI. DEGRÉ.

ABRAHAM-GABRIEL-MARGUERITE De Leſſert (ou Deleſſert), dernier des fils d'Étienne, ci-deſſus, Grand Officier de la Légion d'honneur, Grand-Croix de l'ordre

(*a*) Armes : *Parti : au 1er, de Gueules à la Croix pattée, accompagnée en chef d'un Fer de hallebarde, & en pointe d'un Coupeau de 3 pièces, le tout d'Argent ; au 2e, Bandé d'Or & d'Azur de 6 pièces.*

(*b*) Armes : *Écartelé : au 1er, d'Azur à l'Épée en pal d'Argent dans un Orle de même ; au 2e, d'Argent à la Bande de Gueules ; au 3e, d'Argent plein ; au 4e, d'Azur à la Molette accompagnée en chef de deux Larmes d'Argent.*

d'Iſabelle la Catholique, Commandeur de l'ordre de Léopold de Belgique, naquit à Paris le 17 Mars 1786. Adjudant-Commandant dans la garde nationale, il prit en 1814 une part brillante à la défenſe de Paris &, en qualité de Général de brigade, il combattit énergiquement à la tête des gardes nationales de la Seine, l'émeute des 5 & 6 Juin 1832. Après avoir été Maire de Paſſy de 1830 à 1834, il devint ſucceſſivement Préfet du département de l'Aude, puis du département d'Eure-&-Loir en 1834, Préfet de Police & Conſeiller d'État en 1836, & fut, en récompenſe de ſes nombreux ſervices, élevé en 1844 à la dignité de Pair de France, par le Roi Louis-Philippe.

Après la révolution de 1848, il ſe retira du monde politique & mourut à Paſſy le 29 Janvier 1858. Peu d'heures avant ſa fin, la viſite de l'Impératrice Eugénie vint lui apporter un auguſte & touchant témoignage de ſympathie & d'eſtime.

De ſon mariage, contracté en 1824 avec Charlotte-Marie-Valentine-Joſéphine DE LA BORDE, fille du Comte Alexandre DE LA BORDE & de Marie-Anne-Thérèſe SABATIER DE CABRE, Gabriel De Leſſert laiſſa :

1. ÉDOUARD-ALEXANDRE-HENRI, qui ſuit.
2. CÉCILE-JULIE-THÉRÈSE, mariée : 1° à Alexis Vicomte DE VALON, décédé en 1851 ; & 2° à Sigiſmond DU POUGET, Comte de Nadaillac.

VII. DEGRÉ.

ÉDOUARD-ALEXANDRE-HENRI Deleſſert, né à Paris en 1828, Officier de la Légion d'honneur, Chevalier de divers ordres, Adminiſtrateur de la Compagnie des Chemins de fer de l'Oueſt. Il s'eſt occupé de travaux littéraires & a écrit divers ouvrages, entre autres des récits de voyages en Orient & en Sardaigne.

TROISIÈME BRANCHE établie en France et en Suisse.

V. DEGRÉ.

PAUL-BENJAMIN De Leſſert, dit de Bougy, troiſième fils de BENJAMIN & de Marguerite BRUN (voir p. 3), né à Lyon le 4 Décembre 1738, épouſa à Paris, le 29 Janvier 1776, Marie-Anne-Suſanne, fille de Pierre MASSÉ (*a*), & petite-nièce de J.-B. MASSÉ, Peintre du Roi & Conſeiller de l'Académie royale de Peinture & de Sculpture. Il établit enſuite ſa réſidence ſur la terre de Bougy-Saint-Martin au pays de Vaud (*b*), & mourut à Lavaux, près Aubonne, le 4 Mai 1818, laiſſant :

1. AUGUSTE-ÉTIENNE, qui ſuit.
2. ARMAND-JEAN-JACQUES, qui ſuivra.
3. JACQUES-LOUIS-PAUL, rapporté plus loin.
4. ADRIEN-ÉTIENNE, né à Bougy en 1789, mort à Paris en 1819, ſans alliance.
5. ÉLISABETH-JEANNE-SOPHIE, née à Bougy le 12 Septembre 1783, mariée à François-Étienne DU ROVERAY, fils de Jacques-Antoine DU ROVERAY (*c*), Procureur général de la république de Genève. Décédée au Havre en 1869.
6. CÉCILE-MADELEINE-HENRIETTE, née à Bougy en 1785, mariée à Michel DELAROCHE (*d*), Chevalier de la Légion d'honneur, Maire du Havre, Membre de la Chambre des Députés, &c. Décédée au Havre le 1er Janvier 1852.

(*a*) Armes : *d'Azur au Chevron d'Or, accompagné de trois Lys de jardin, tigés & feuillés d'Argent.*

(*b*) Cette terre eſt devenue plus tard la propriété de la branche établie à Paris.

(*c*) Armes : *Écartelé : aux 1er & 4e, de Gueules à 3 Roues d'Or ; aux 2e & 3e, d'Azur au Chêne arraché d'Argent.*

(*d*) DELAROCHE ou DE LA ROCHE. Armes : *d'Azur à la Roche d'Argent, iſſante d'une Mer du même, accompagnée en chef d'un Croiſſant entre deux Étoiles d'Or.*

VI. DEGRÉ.

AUGUSTE-ÉTIENNE De Leſſert, né à Boulogne, près Paris, le 6 Juillet 1778, Lieutenant de louveterie dans le département de la Loire-Inférieure de 1806 à 1808, Officier de cavalerie dans les milices de l'État de Vaud, Juge au Tribunal civil d'Aubonne, marié en 1814 à Hélène-Joſéphine Roux, d'Étoy, nièce de la Comteſſe Raymond de Boyſſeulh, née Roux (*a*). Décédé à Morges, canton de Vaud, le 28 Mars 1849. De ſon mariage, il eut :

1. BENJAMIN-HENRI, né à Morges en 1815, mort à la Havane en 1843.
2. CHARLES-PAUL-ERNEST, né en 1817, mort en 1858, près de Santa-Fé de Bogota (Nouvelle-Grenade), où pendant quelque temps il avait été attaché à la Légation de France.
3. GUSTAVE-JULES-ALEXANDRE, né à Morges le 13 Août 1829, Chevalier de l'ordre de Saint-Sylveſtre, Membre de diverſes ſociétés d'utilité publique.
4. LAURE-ADRIENNE, née en 1816, mariée à Louis FOLTZ, fils de Jules FOLTZ (*b*), Colonel d'artillerie, Intendant des poudres & ſalpêtres de l'État de Vaud.
5. CÉCILE-FRÉDÉRIQUE, née en 1820, mariée en 1843 à Charles KOCH (*c*), Capitaine de cavalerie dans les milices du Canton de Vaud, fils d'Auguſte Koch, Préſident du Tribunal civil de Morges. Décédée en 1862.

VI. DEGRÉ.

ARMAND-JEAN-JACQUES De Leſſert, né à Bougy le 17 Février 1780, Capitaine de grenadiers dans les milices vaudoiſes, Membre du Grand Conſeil du canton de Vaud & Syndic (ſoit Maire) de Burſinel. Auparavant il avait été l'un des chefs d'une des principales maiſons de commerce du Havre.

En 1810, il s'allia à Jeanne-Maria-Éliſabeth-Renée ARCHER (*d*), d'Oujonnet, & mourut à Choiſi-près-Rolle, canton de Vaud, le 15 Août 1859, laiſſant :

1. ARTHUR, qui ſuit.
2. EMMA, née à Nantes en 1812, mariée en 1834 à Charles DE WATTEVILLE.
3. IDA, née à Nantes en 1814, morte ſans alliance en 1832.
4. VALENTINE, née à Genève en 1826, mariée à Édouard DE MURALT.

VII. DEGRÉ.

ARTHUR De Leſſert, né à Nantes en 1811, Capitaine de cavalerie dans les milices de l'État de Vaud, marié en 1845 à Julia SALADIN, fille d'Auguſte SALADIN, Baron de Lubières, & de Mary DE CAZENOVE. De cette alliance ſont nés cinq enfants :

1. GASTON, né à Genève le 29 Janvier 1846, Sous-lieutenant d'infanterie dans les milices genevoiſes.
2. HENRI, frère jumeau du précédent.
3. FERNAND, né à Choiſi le 18 Octobre 1847.
4. ALBERT, né à Choiſi le 31 Août 1850.
5. THÉRÈSE, née à Genève le 2 Mars 1855.

(*a*) ROUX, jadis Rosso. Cette famille a pour auteur Noble ALBERT Roſcio ou Roſſo, de Saint-Paul de Villeneuve d'Aſti, en Piémont, qui émigra en Suiſſe vers 1575 avec Catherine DE BALBI, ſa femme. Armes : *d'Azur au Lion d'Argent ; écartelé auſſi d'Azur, à la Bande d'Or, chargée de trois Tourteaux de Gueules.*

(*b*) Armes . *Coupé : au 1er, d'Or à l'Aigle de Sable ; au 2e, d'Argent à 3 Quintefeuilles de Gueules, avec une Faſce du même, crénelée de 3 pièces par le bas, brochant ſur la ligne du coupé.*

(*c*) Armes : *d'Or à la Barre ondée de Pourpre.* Famille originaire du grand-duché de Bade ; un de ſes membres était Aumônier, attaché à la Cour du Grand-Duc.

(*d*) Armes : *d'Azur à trois Flèches d'Argent, 2 & 1, la pointe en bas.*

VI DEGRÉ.

JACQUES-LOUIS-PAUL De Leſſert, troiſième fils de PAUL-BENJAMIN, né à Bougy le 30 Janvier 1782. Nommé en 1839 Conſul de Belgique au Havre où il fut pendant de longues années Directeur d'une importante compagnie d'Aſſurances maritimes. Mort à Paris le 25 Juillet 1863. Il avait été marié : 1° en 1809, à Mathilde GUIGUER DE PRANGINS (*a*), décédée en 1811; 2° en 1818, à Pauline ROUSSAC, dont il eut deux fils :

1. EUGÈNE, né au Havre le 16 Juillet 1819, fit dès 1840 de grands voyages, parcourut l'Amérique, l'Auſtralie, la Chine, l'Inde, &c., d'où il rapporta d'intéreſſantes collections, en partie dépoſées au Muſée du Havre. Il a publié le récit de ſes voyages dans les ouvrages ſuivants : *Souvenirs d'un voyage à Sidney;* Paris, 1847; *Voyage dans les deux Océans, Atlantique & Pacifique,* 1844-47. *Bréſil, États-Unis, Cap de Bonne-Eſpérance, Nouvelle-Hollande, Nouvelle-Zélande, Taïti, Philippines, Chine, Java, Indes Orientales, Égypte;* Paris, 1848. Après avoir fait en 1849 partie de la maiſon du Prince Louis-Napoléon, Préſident de la République françaiſe, il quitta la France en 1851 & ſe rendit à San-Franciſco (Californie) où il établit une maiſon de Banque & fonda des ſociétés françaiſes de bienfaiſance & de rapatriement, ainſi que pluſieurs autres dont il fut élu Préſident. Rentré en France au bout de quelques années, il ſe fixa à Paris.

   Déjà Chevalier des ordres des SS^s^-Maurice & Lazare de Sardaigne & de Guadeloupe du Mexique, il fut en 1871 créé Chevalier de la Légion d'honneur & reçut une médaille pour ſes ſervices & ſon énergie comme Délégué des Ambulances pendant le ſiége de Paris par les Pruſſiens & pendant la Commune.

2. ADRIEN, né au Havre le 15 Juin 1826, Chevalier de la Légion d'honneur & des ordres des SS^s^-Maurice & Lazare de Sardaigne & de Saint Grégoire de Rome. Ayant embraſſé la carrière diplomatique, il fut en 1848 envoyé à Turin, en qualité d'Attaché à l'ambaſſade de France, & ne tarda pas à ſe faire remarquer par une intelligence & des talents ſupérieurs. Nommé en 1852 Secrétaire de la Légation de France à Santa-Fé de Bogota, il partit le 17 Janvier 1853 pour cette deſtination avec ſon couſin Erneſt, dont il a déjà été fait mention; mais à peine débarqué à Sainte-Marthe, il fut atteint d'une fièvre pernicieuſe, à laquelle il ſuccomba le 26 Février ſuivant. A cette occaſion il parut dans les journaux un article nécrologique où on liſait : « M. Adrien de Leſſert, déjà trois fois décoré à l'âge de 26 ans, « voyait s'ouvrir devant lui un brillant avenir dans la diplomatie françaiſe. « Cette noble carrière dans laquelle il eût rendu des ſervices à ſon pays « vient d'être bruſquement tranchée par la mort. M. Adrien de Leſſert laiſſera « d'amers regrets, non-ſeulement à ſa famille, mais à ſes nombreux amis ».

a) GUIGUER, Barons de Prangins, portent : *D'Argent au Lion de Sable, tenant une Redorte de Sinople.*

NOTA. Pluſieurs Armoriaux donnent à la famille De Leſſert les armes ſuivantes : *Écartelé : au* 1er, *d'Azur au Lis en pal arraché, tigé & feuillé d'Argent;* au 2e, *de Baron, membre de collège électoral;* au 3e, *d'Or à la Forêt de Sinople, ſoutenue du même, ſur laquelle broche une Tour crénelée de trois pièces d'Argent, ouverte & maçonnée de Sable; au* 4e, *d'Azur au Croiſſant d'Argent, ſurmonté de 2 Étoiles du même.* Ces armes ſont celles concédées en 1812 à J.-P.-Benjamin De Leſſert comme Baron de l'Empire & lui ſont reſtées perſonnelles.

LE LIÈVRE DE LA GRANGE.

Anciens Seigneurs de Méréville, d'Amilly, de Bougival, de Becherel, d'Artange ; Châtelains de Beaurepaire & de Bucamp, Barons de Lorme & d'Huriel ; Marquis de la Grange & de Fourilles, &c.

EN L'ISLE DE FRANCE, EN BOURBONNAIS, EN BRIE ET A PARIS.

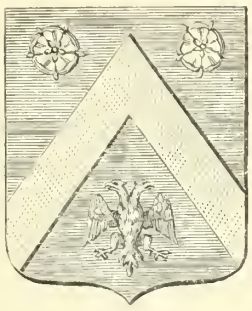

ARMES ANCIENNES : *d'Azur au Chevron d'Or, accompagné en chef de deux Roſes d'Argent, & en pointe, d'une Aigle éployée au vol abaiſſé du même.* Cimier : *l'Aigle de l'écu iſſante d'un Bourrelet d'Argent, de Sinople & d'Or, lequel ſurmonte une Couronne de Marquis.* SUPPORTS : *deux Griffons.* DEVISE : Lyeſſe a Lyeure.

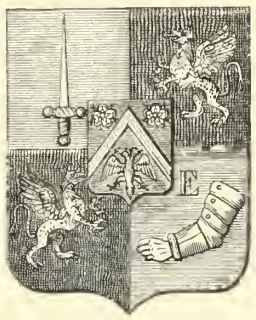

ARMES NOUVELLES, depuis Napoléon Ier : *Écartelé : au* 1er, *d'Azur à l'Épée haute d'Or* (qui eſt le ſigne des Comtes militaires); *au* 2e *&* 3e, *de Sable au Griffon d'Or, armé & lampaſſé de Gueules, celui du* 3e *quartier contourné; au* 4e, *d'Azur au Seneſtrochère braſſardé d'Argent & ſurmonté de la lettre E* (Eſſling où le Marquis de la Grange a perdu un bras); *ſur le tout, l'ancien écu de la famille,* comme ci-contre.

La famille Le Lièvre de la Grange s'eſt diſtinguée, depuis 500 ans, ſoit par les ſervices diſtingués qu'elle a rendus dans la carrière des armes & la haute magiſtrature, ſoit par la nobleſſe de ſes alliances & la richeſſe de ſes poſſeſſions. Elle poſſède des titres nombreux & anciens; M. Lainé, auquel ils ont été communiqués, a publié la généalogie de cette famille dans le tome Vme des *Archives généalogiques & hiſtoriques de France.*

Une analyſe ſuccincte de ce travail, où la filiation eſt établie depuis l'année 1358, nous diſpenſera d'indiquer les autorités, toujours exactement citées par l'auteur.

PREMIER DEGRÉ.

GILLES Le Lièvre, Ier du nom, Écuyer, Seigneur de Méréville, frère aîné de ROBIN Le Lièvre qui ſervait en 1370 parmi les Écuyers de Bertrand du Gueſclin, rendit d'utiles ſervices au Roi Jean. Ce prince l'en récompenſa par une penſion viagère de 78 livres, ſur les recettes d'Orléans; Gilles Ier, aſſiſté de Jeanne DE MONCEAUX, ſa femme, par contrat du 3 Avril 1358, devant Gallois (*a*), Notaire à Juſſy-le-Châtel, fit abandon de cette rente à Philippe de France, Duc d'Orléans, fils puîné de Philippe de Valois, pour une ſomme de 700 écus d'or. Dans une charte des archives de la Couronne, il eſt qualifié Seigneur du Marchais & d'Amilly, à

(*a*) L'original de cet acte eſt aux archives de la Couronne (Tréſor des Chartres, Laiſſes de Montargis, nº 249). Une copie vidimée par M. Joly de Fleury, Procureur général & Garde des Chartes, a été délivrée par ordre exprès du Roi, le 22 Avril 1773, au Marquis de La Grange.

l'occaſion du retrait de la terre d'Orvilliers en 1363. Il laiſſa de ſon mariage avec Jeanne DE MONCEAUX :

1. GILLES Le Lièvre, mort ſans poſtérité.
2. PHILIPPE, qui a continué la deſcendance.
3. AUBIN Le Lièvre, qui entra au ſervice du Pape Boniface IX, où il parvint au commandement d'une compagnie de cent lances & au gouvernement du château de Saint-Ange. Il mourut ſans avoir été marié.

II. DEGRÉ.

PHILIPPE Le Lièvre, Chevalier, Seigneur de Méréville, de Marchais & d'Amilly, Conſeiller & Maître d'hôtel de Charles VI, acquit en 1404 une maiſon, ſituée rue Saint-Honoré, provenant de la ſucceſſion de GILLES Le Lièvre & de Jeanne DE MONCEAUX, ſes père & mère, & fut tué à la bataille d'Azincourt, le 27 Octobre 1415.

De ſon mariage contracté avant 1370 avec Gilberte DE ROBERTMESNIL, fille de Noble André DE ROBERTMESNIL, Damoiſeau, & de Damoiſelle Jaqueline SORELLE, tante d'Agnès Sorel, eſt provenu, entre autres enfants :

III. DEGRÉ.

ROBIN Le Lièvre, Chevalier, Conſeiller de Charles VI & Capitaine d'une compagnie de Chevau-légers. Il a la qualité de Bailly de Sens dans une quittance qu'il donna en 1408 à François de l'Hôpital, Enquêteur général des eaux & forêts en Champagne & en Brie. Il commanda la Nobleſſe de ce bailliage à Azincourt où périt PHILIPPE Le Lièvre, ſon père, en 1415. Robin avait épouſé Marthe LE CLERC, fille de Jean LE CLERC, Seigneur de Luzarches, mort Chancelier de France en 1438. De ce mariage ſont iſſus :

1. JEAN, Ier du nom, qui ſuit.
2. JEHANNOT Le Lièvre, Abbé de Saint-Pierre de Lereſtang, dont il fit hommage à Charles VII le 2 Septembre 1449.
3. BERTRAND Le Lièvre, qui mourut en 1467, laiſſant une nombreuſe lignée d'enfants illégitimes.

IV. DEGRÉ.

JEAN Le Lièvre, Ier du nom, vivant en 1446, épouſa vers 1450 Marie DE SAVEUSE, iſſue d'une noble famille de Picardie. De ce mariage ſont provenus :

1. JEAN, IIe du nom, dont l'article ſuit.
2. CATHERINE Le Lièvre, épouſe de Bertrand LE PICARD.

V. DEGRÉ.

JEAN Le Lièvre, IIe du nom, Seigneur de Bougival, Conſeiller au Parlement en 1500, fut un des Magiſtrats chargés en 1508, par le Roi Louis XII, de la réforme des coutumes du Royaume; l'éloquence qu'il joignait à de profondes lumières le fit nommer en 1510 premier Avocat général du Parlement de Paris. L'hiſtoire atteſte qu'il fit preuve d'une noble indépendance de caractère, en proteſtant en plein Parlement contre l'abolition de la Pragmatique ſanction & l'enregiſtrement du concordat conclu en 1517 entre François Ier & le Pape Léon X. Jean Le Lièvre mourut en Avril 1525, dans une haute réputation de ſavoir & d'intégrité. Il avait épouſé, vers l'an 1490, Damoiſelle Anne FRAMBERGE DE LÉZIGNY, Dame de Bougival-ſur-Seine, fille de Noble homme Denis FRAMBERGE, Seigneur de Lézigny, de Bougival & de Nancré. De ce mariage ſont iſſus :

1. Bertrand Le Lièvre, Écuyer, Seigneur de l'Admirault, Conſeiller au Parlement en 1524. Il eut de ſon mariage avec Michelle Bartheyllon, une fille : Valentine Le Lièvre, mariée, le 9 Janvier 1539, avec Antoine-Jacques Le Clerc, Seigneur d'Ermenonville, Préſident à Mortier au Parlement de Normandie.
2. Robert ou Robin Le Lièvre, Conſeiller de la ville de Paris en 1539.
3. Claude, Ier du nom, dont l'article ſuit.
4. Pierre Le Lièvre, Conſeiller au Parlement, qui aſſiſta, le 1er Janvier 1539, à l'entrée de Charles-Quint à Paris.
5. Marie Le Lièvre, femme de Guillaume Berthelemy, Seigneur de Lompérier.

VI. DEGRÉ.

Claude Le Lièvre, Ier du nom, Écuyer, Seigneur de Bougival & de Becherel, Conſeiller de la ville de Paris en 1539, avait épouſé Charlotte de Menisson, nièce de Madeleine de Meniſſon, mariée, le 13 Avril 1505, avec Jean Molé, Grand-oncle de Mathieu Molé, Garde des ſceaux. Du mariage de Claude Le Lièvre & Charlotte de Meniſſon, ſont iſſus :

1. Gilles, IIe du nom, dont l'article ſuit.
2. Claude Le Lièvre, Écuyer, marié : 1° avec Catherine Gobelin; 2° en 1569, avec Jeanne Palluau de Maisonneuve. Il laiſſa trois fils : Nicolas, Philippe & Isaac Le Lièvre; & trois filles : Marie, Bonne-Marguerite & Catherine Le Lièvre.
3. Philippe Le Lièvre, Écuyer, Conſeiller au Châtelet, qui épouſa, par contrat du 20 Décembre 1589, Damoiſelle Marie Gayant, fille de Louis Gayant, Conſeiller au Parlement & Prévôt des marchands de la ville de Paris en 1540; de ce mariage eſt iſſu Louis Le Lièvre, Subſtitut du Procureur général, puis Conſeiller au Parlement, auteur de la branche des Le Lièvre, Seigneurs de Chauvigny.

VII. DEGRÉ.

Gilles Le Lièvre, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de Becherel, de Bougival & de la Chauſſée Bougival, épouſa, par contrat du 15 Janvier 1555, Agnès Le Picart, fille de Louis Le Picart, Écuyer, Seigneur de Vaulx-d'Argent, de la Grange, de Noiſy, de Saint-Maur, &c. Gilles Le Lièvre, ardent catholique, embraſſa la cauſe de la Ligue, & fut l'un des ſignataires de la proclamation *Principem contra pro Deo,* datée du 4 Juillet 1592. Cependant il était du nombre des catholiques qui loin de méconnaître les droits de Henri IV, s'entremirent pour faciliter au Navarrois les moyens de parvenir à la Couronne, en abjurant l'héréſie; Gilles n'en fut pas moins exilé par Henri IV, en 1594, après la réduction de Paris. Il mourut le 3 Décembre de l'année ſuivante, laiſſant de ſon mariage avec Agnès Le Picart :

1. Claude, IIe du nom, dont l'article ſuit.
2. Charles Le Lièvre, Écuyer, Seigneur du Meſnil-ſur-Oiſe, marié avec Gabrielle Arnauld, & décédé en 1596, ſans poſtérité.
3. Marguerite Le Lièvre, femme de Nicolas Roillart, Chevalier, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Maître des comptes en 1597, mort en 1624.

VIII. DEGRÉ.

Claude Le Lièvre, IIe du nom, Seigneur de Becherel, de Bougival & de la Chauſſée-ſur-Seine, du Meſnillet en Brie, du Grand-Combreux & de la Motte-le-

Gayant, Conſeiller-Secrétaire du Roi en 1598, mourut en 1631. Il avait épouſé, par contrat paſſé devant Claude Levaſſeur & Jean Chappellain, Notaires au Châtelet de Paris, le 15 Février 1599, Catherine GAYANT, fille de Meſſire Thomas GAYANT, Chevalier, Seigneur de Varâtre, du Pleſſis de Rancy, de la Bourdinière & autres lieux, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'État & privé & en ſa Cour du Parlement, & Préſident des enquêtes d'icelles, & de Dame Marie BOCHART DE CHAMPIGNY DE NOROY. De ce mariage eſt iſſu :

IX. DEGRÉ.

THOMAS Le Lièvre, Chevalier, Marquis de Fourilles en Bourbonnais, & de la Grange-le-Roi dans la Brie françaiſe, Baron d'Huriel, Seigneur Haut-Juſticier de Griſy, Suynes, Chérelles, Artange & autres lieux; né le 23 Janvier 1600, Conſeiller au Parlement le 17 Juillet 1626, il fut nommé Maître des requêtes en 1634, Préſident du Grand Conſeil en 1637; Conſeiller du Roi dans ſes Conſeils d'État & privé en 1648. Il ſoutint, pendant la Fronde, l'autorité royale. Anne d'Autriche, qui avait pour lui une eſtime toute particulière, voulant reconnaître les ſervices rendus par ſes ancêtres, & ceux qu'il lui rendait journellement, confirma en 1648, en faveur du Préſident Le Lièvre & de ſes deſcendants le titre de Marquiſat de la terre de Fourilles qu'il avait acquiſe en 1647. Les Lettres patentes qui lui furent délivrées à cette occaſion, contiennent une clauſe tout à fait exceptionnelle; elles établiſſent que : *Thomas Le Lièvre & ſes hoirs mâles jouiraient du titre, de la dignité & des prérogatives de Marquis, en prenant rang & faveur, tant en fait de guerre, qu'aux aſſemblées de Nobles & tous autres lieux, à dater de Mars* 1610, *époque de la première création du marquiſat de Fourilles.* Onze ans après, Louis XIV voulut donner au Préſident Le Lièvre une marque nouvelle de *ſa ſatisfaction des ſervices qu'il lui avait rendus, non-ſeulement dans ſes conſeils, mais dans l'Intendance de la généralité de Paris,* charge à laquelle il avait été appelé, le 15 Novembre 1657, & dont il *s'était dignement & très fidèlement acquitté,* le Roi donc, par Lettres patentes du mois de Juin 1659, érigea en marquiſat, pour THOMAS Le Lièvre & pour ſes hoirs mâles à toujours, la terre de la Grange dont il portait déjà le nom, & qui était mouvante directement de Sa Majeſté à cauſe de ſon château de Brie-Comte-Robert. Le Préſident Le Lièvre, après une vie laborieuſe & intègre, mourut à Paris le 10 Août 1669, dans les ſentiments d'une haute piété. Il fut inhumé dans l'égliſe des Feuillants, rue Saint-Honoré, en la chapelle de Sainte-Marguerite & Sainte-Geneviève dont il avait hérité de Marie Le Lièvre, épouſe de Jean Foucault, Seigneur de Rozay. Voici comment s'exprimait, à l'occaſion de ſa mort, un des écrivains les plus diſtingués de ſon ſiècle : « *Monſieur le Duc de Montbazon me requiſt de « chercher des deviſes pour les litres au ſervice du Préſident Le Lieure qui ſe « fiſt à Saint-Paul, & je trouvay :* GLORIA ET DIVITIÆ IN DOMO EJUS, ET JUSTITIA « MANET IN SECULUM SECULI. *Cela fuſt trouvé beau parce que c'eſtoit vray, & de- « puis on employa cette ſentence aux funérailles du Préſident de Lamoignon.* »

Thomas Le Lièvre, Marquis de Fourilles & de la Grange, avait épouſé, le 28 Janvier 1639, Anne FAURE DE BERLIZE, fille de Meſſire Jules-Céſar FAURE DE BERLIZE, Chevalier, Seigneur de Dormans, & de Dame Anne BLONDEAU DE CIVRY, Dame de Chapuis & de Vieux-Châtel, laquelle était ſœur de Meſſire Roger Blondeau, Seigneur de Saint-Sévérin, Grand Louvetier de Bourgogne, & nièce du Bienheureux Charles Faure, Abbé de Sainte-Geneviève de Paris; le ſuſdit Jules-Céſar Faure était fils de Guichard Faure, Ambaſſadeur des Rois Charles IX, Henri III & Henri IV, vers les États d'Allemagne, & de Dame Madeleine Brulart,

fœur du Chancelier de Sillery. Du mariage de Thomas Le Lièvre & de Faure de Berlize, ſont iſſus :

1. Pierre-François Le Lièvre, né le 25 Avril 1645, Marquis de la Grange & de Fourilles, Chevalier des ordres de Notre-Dame de Mont-Carmel & de Saint-Lazare de Jéruſalem, Prieur-commendataire de Notre-Dame, Saint-Pierre & Saint-Paul, ordre de Cluny, au diocèſe d'Autun, Coſeigneur & Prélat de Marcigny-ſur-Loire. Il naquit le 25 Avril 1645 & entra de bonne heure dans la maiſon militaire du Roi; dès l'année 1671, il était Guidon avec rang de Colonel de la compagnie des gendarmes écoſſais de la garde de Louis XIV. Il fit ſes preuves de nobleſſe & ſa profeſſion de foi pour l'ordre de Saint-Lazare entre les mains de Charles-Achille, Marquis de Néreſtang, avec proteſtation relative à la réſerve des droits de l'ordre de Cluny, en préſence de ſon couſin Meſſire Philippe Le Lièvre, Chevalier, Seigneur de Valconnet & du Clos-Berenger, Gentilhomme de la Chambre du Roi, &c. Voici ce que l'Abbé Le Pippre de Neufville a rapporté de lui dans ſon *Abrégé chronologique de l'hiſtoire de la Maiſon du Roi*, t. II, p. 356 : « Pierre-« François Le Lièvre, Marquis de la Grange, fit paraître un grand courage, « tant au combat de Turckheim en 1675, qu'à la bataille de Montcaſſel « en 1677, où il donna des marques d'une intrépidité extraordinaire. Quoi-« qu'il eût eu le bras caſſé à la première charge & qu'il fût hors d'état de « combattre, il rallia cependant lacompagnie (des Gendarmes écoſſais), & « fit tête aux ennemis avec une valeur & une conſtance inexprimab les. Il « y perdit enfin la vie, mais après l'avoir vendue chèrement, & avoir reçu « trois autres bleſſures. » Ce fut le 11 Avril 1677 que périt de cette mort glorieuſe le Marquis de la Grange à l'âge de 32 ans; il n'était point marié.
2. Armand-Joseph, qui a continué la poſtérité.
3. Marie-Anne Le Lièvre de la Grange, morte ſans alliance le 27 Août 1681, à l'âge de 25 ans.
4. Élisabeth-Angélique Le Lièvre de la Grange, mariée, par contrat du 6 Mars 1688, avec Meſſire Charles-Henri-Nicolas Dorieu, Maître des requêtes, fils aîné de Meſſire Conſtantin-Joſeph Dorieu, Chevalier, Seigneur patron de la Hyre-en-Valois, Préſident au Parlement de Paris, & de Dame Geneviève de Creil. Éliſabeth-Angélique Le Lièvre de la Grange fonda le premier monaſtère de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, comme il appert d'un bref apoſtolique du Pape Clément XI, où ladite Éliſabeth eſt déclarée vénérable. Elle légua plus de 60,000 livres tournois à la même communauté par ſon teſtament du 2 Octobre 1700. Elle fut trouvée morte le 25 Mai 1716, devant l'Euchariſtie, dans la chapelle de Saint-Michel à Notre-Dame de Paris, & fut inhumée dans le caveau de ſa famille, en l'égliſe des Feuillants, où l'on voyait ſon épitaphe. L'illuſtre Belſunce, Évêque de Marſeille, a compoſé l'oraiſon funèbre de cette ſainte perſonne : elle fut prononcée par lui dans la même égliſe, en préſence du Roi mineur, du Tzar & du Duc d'Orléans, Régent.
5. Marguerite Le Lièvre de la Grange, alliée, par contrat du 5 Mars 1671, à Meſſire Henri d'Escoubleau de Sourdis de Montluc, Prince de Chabanais, Comte de Montluc & de Carmain, fils de haut & puiſſant Seigneur Meſſire Charles d'Escoubleau, Marquis de Sourdis & d'Alluye, Comte de Jouy, Baron d'Armeau, de Saint-Félix, &c., Conſeiller aux Conſeils d'État & privé, Capitaine de cent lances des ordonnances du Roi, Lieutenant général des armées, Gouverneur de l'Orléanais, &c., & de haute & puiſ-

ſante Princeſſe Madame Jeanne DE FOIX, Princeſſe de Chabanais, Comteſſe de Montluc & de Carmain. Marguerite Le Lièvre, Princeſſe de Chabanais, mourut ſans poſtérité le 10 Avril 1720, & fut inhumée aux Feuillants.

6. ANNE-JUDITH Le Lièvre de la Grange, mariée, par contrat du 23 Avril 1675, avec haut & puiſſant Seigneur Claude DE BRETAGNE-AVAUGOUR, Pair de France, Comte de Vertus & de Goëllo, Premier Baron de Bretagne, Baron d'Avaugour, d'Ingrande & Montfaucon, Seigneur de Cliſſon, Chantaucey, la Touche-Limouſinière, Grandbois, Launay & autres lieux, fils de défunt haut & puiſſant Seigneur Meſſire Claude DE BRETAGNE, vivant Seigneur deſdits lieux, & de haute & puiſſante Dame Catherine FOUQUET DE LA VARENNE, jadis ſon épouſe. La Comteſſe de Vertus mourut le 20 Décembre 1690, & ſon mari le 7 Mars 1699.

De ce mariage ſont iſſus :

I. HENRI-FRANÇOIS de Bretagne, Comte de Goëllo.

II. ARMAND-FRANÇOIS de Bretagne, Comte de Vertus; tous deux morts ſans poſtérité.

III. MARIE-CLAIRE-GENEVIÈVE de Bretagne, mariée : 1° par procuration à Paris, le 9 Août 1694, à Don Gonzalès-Marie-Ferdinand DE GUZMAN Y CARVALHO Y PATALIN, Commandeur de l'ordre du Chriſt, & Seigneur d'Azambugeira; 2°, par contrat du 15 Novembre 1704, à très-haut & très-illuſtre Prince du ſang royal de France, Charles-Roger DE COURTENAY, Seigneur du Pleſſy, Saint-Juſt, Coivel, Retibequet, Valcour & autres lieux, fils de très-haut et très-illuſtre prince du ſang royal de France, Monſeigneur Louis-Charles DE COURTENAY, Seigneur de Bleneau, Comte de Céſy & autres lieux, & de très-haute & illuſtre Princeſſe, Madame Marie DE LAMETH DE BUSSY. La Princeſſe de Courtenay mourut le 24 Novembre 1740, & fut inhumée dans la chapelle de Saint-Philippe aux Feuillants, où ſe voyait ſon épitaphe.

X. DEGRÉ.

ARMAND-JOSEPH Le Lièvre de la Grange, Chevalier, Marquis de la Grange & de Fourilles, Seigneur de Griſy, Suiſnes, Cherelles, d'Artange & autres lieux, né le 24 Octobre 1659, fut tenu ſur les fonts de baptême par la Reine Anne, mère de Louis XIV, & par le Cardinal Mazarin. Deſtiné à l'état eccléſiaſtique, il y renonça lorſqu'à 18 ans il ſe vit le dernier rejeton mâle de ſa famille, mais il ne ſe maria qu'à 64 ans, & épouſa, par contrat du 19 Novembre 1723, Marie-Madeleine DE CASSAN D'ORRIAC, fille de Meſſire René DE CASSAN, Écuyer, Seigneur d'Orriac, & de Dame Catherine HATON, ſon épouſe. La Marquiſe de la Grange ſurvécut 39 ans à ſon mari, & fut inhumée auprès de lui, le 23 Mai 1771, dans la chapelle des Feuillants. Ils ont eu un fils & une fille.

1. FRANÇOIS-JOSEPH, qui ſuit.

2. MARIE-RENÉE Le Lièvre de la Grange, mariée, le 16 Janvier 1747, avec Louis-Guillaume JOLY DE FLEURY, Chevalier, Seigneur de la baronnie de Fleury, de Grigny, du Pleſſis-le-Comte & autres lieux, Conſeiller du Roi Louis XV en tous ſes Conſeils, Procureur général du Parlement, Garde général des chartes & archives de la Couronne, &c., dont une fille unique :

MARIE-RENÉE Joly de Fleury, mariée, le 23 Juillet 1770, avec Louis DE RÉMOND, Marquis DE MONTMORT, fils de François DE RÉMOND, Marquis de Montmort, Major général des gardes du corps, Lieutenant général des armées, Grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, &c.

XI. DEGRÉ.

François-Joseph Le Lièvre de la Grange, Chevalier, Marquis de la Grange, de Fourilles & d'Attilly, Baron de Lorme, Châtelain de Beaurepaire & de Bucamp, de la Touche-Limouſinière, du Brœuil, de Rouſſeloy, de Champigny, du Queſnel & autres lieux, Lieutenant général des armées du Roi, premier Sous-lieutenant de la 2me compagnie des mouſquetaires de la garde ordinaire de Sa Majeſté, Commandeur de l'ordre de Saint-Louis, Gouverneur pour le Roi des villes & château de Brie-Comte-Robert, &c..., était né le 27 Mai 1726. Entré fort jeune au ſervice en qualité d'Aide de camp du Maréchal de Saxe, il combattit ſous ſes ordres à Fontenoy (*a*). Il fit toutes les campagnes de la guerre de ſept ans, & ſe trouva aux batailles d'Haſtenbeck & de Roſbach, comme Aide de camp du Maréchal Prince de Soubiſe. Enſuite il devint ſucceſſivement Capitaine au régiment des gardes françaiſes, Officier ſupérieur des mouſquetaires, Brigadier de cavalerie le 25 Juillet 1762, Maréchal de camp le 3 Janvier 1770, & Lieutenant général le 1er Mars 1784. Il eſt décédé le 28 Avril 1808. Il avait épouſé, par contrat du 6 Janvier 1766, Angélique-Adélaïde Méliand, fille unique de Meſſire Charles-Blaiſe Méliand, Chevalier, Seigneur de Choiſy, de Champigny, du Queſnel-Aubery, de Bucamp, de Rouſſeloy & autres lieux, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'État & privé, Maître des requêtes & Intendant de Juſtice, Police & Finances en la généralité de Soiſſons, & de haute & puiſſante Dame Marie-Louiſe-Adélaïde du Quesnoy. François-Joſeph, Marquis de la Grange, hérita de la ſeigneurie de la Touche-Limouſinière, au comté Nantais, & la copropriété de la Sirerie de Cliſſon lui fut adjugée par arrêt du Parlement de Paris, à titre de cohéritier, avec le Prince de Rohan-Soubiſe, d'Armand-François, Comte de Vertus, couſin germain du Marquis de la Grange, & dernier rejeton mâle de la maiſon de Bretagne.

François-Joſeph a laiſſé quatre fils & deux filles :

1. Adélaïde-Blaise-François, qui ſuit.
2. Ange-François Le Lièvre de la Grange, né le 6 Juillet 1778, Chevalier de Saint-Louis, Officier de la Légion d'honneur. Arrivé au grade de Colonel, il avait été envoyé auprès du Général Andréoſſy, Ambaſſadeur de France à Vienne; il s'y maria, le 6 Juillet 1807, avec Mélanie-Sophie-Eugénie de Galliot de Genouillac, fille de François-Xavier-Romain de Galliot de Genouillac, Comte de Schœnfelt, Baron de Genouillac, Chambellan de l'Empereur d'Autriche, Prévôt de Luxembourg & d'Arlon, & de Marie-Louiſe-Flavienne de Caſſal & Bomal, libre Baronne du Saint-Empire & Dame de la Croix étoilée de Marie-Thérèſe.

   De ce mariage ſont iſſus :

   I. François-Conrad Le Lièvre de la Grange, né le 23 Septembre 1809.

   II. Charles-Emmanuel-Jules Le Lièvre de la Grange, né le 3 Novembre 1814.

   Tous deux ſont morts après avoir été mariés & il n'exiſte plus d'eux aucune deſcendance.
3. Auguste-François-Joseph Le Lièvre de la Grange, né le 2 Mai 1780, reçu Chevalier de l'ordre de Malte de minorité, Aide-de-camp du Prince Murat, puis Colonel du 1er régiment de chaſſeurs à cheval, contribua lors du paſſage

(*a*) Un fait aſſez curieux, c'eſt que Napoléon, lorſqu'il inſtitua l'ordre de la Légion d'honneur, voulant rattacher le préſent au paſſé, envoya cette décoration à deux Officiers ſupérieurs, héros de Fontenoy : l'un d'eux était le Marquis de la Grange.

de la Béréſina en 1812 au ſalut de l'armée. Marié, le 5 Février 1820, avec la Princeſſe Nathalie-Irène-Marie-Victurnienne DE BEAUVAU, fille de Marc-Étienne-Gabriel DE BEAUVAU-CRAON, Prince du Saint-Empire, Grand d'Eſpagne de première claſſe, & de Nathalie-Henriette-Victurnienne DE ROCHECHOUART-MORTEMART.

De ce mariage ſont iſſus :

I. CHARLES-GUSTAVE-HENRI-JOSEPH Le Lièvre de la Grange, né le 19 Mars 1824, Écuyer de l'Impératrice, marié à Mademoiſelle DE FLAVIGNY, dont deux fils non mariés.

II. ANGÉLIQUE-GABRIELLE-MARIE-MARGUERITE Le Lièvre de la Grange, née le 22 Mars 1822, mariée au Duc DE BRISSAC, dont trois fils :

1. ROLAND de Coſſé-Briſſac, Marquis de Briſſac, marié, le 24 Avril 1866, avec Mademoiſelle Jeanne SAY.
2. MAURICE de Coſſé-Briſſac, Officier d'État major.
3. PIERRE de Coſſé-Briſſac.

4. CHARLES-LOUIS-ARMAND Le Lièvre, Comte de la Grange, Lieutenant général, Chevalier de Saint-Louis & de l'ordre de Saint-Léopold d'Autriche, Grand Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'ordre du Mérite militaire de Bavière; Écuyer de l'Empereur Napoléon Ier, Commandant en ſecond de la 2e compagnie des mouſquetaires de la garde de Louis XVIII, Pair de France ſous Louis-Philippe & Sénateur de l'Empire. Né le 22 Mars 1783, entré au ſervice en 1800, il a fait toutes les guerres de l'Empire juſqu'en 1811 comme Aide-de-camp du Prince de Neuchâtel, & de 1812 à 1814 il eut le commandement d'une brigade. Il mourut à Paris le 31 Juillet 1864, ſans avoir été marié.

5. ADÉLAÏDE-LOUISE Le Lièvre de la Grange, née le 24 Mars 1768, mariée, le 16 Janvier 1793, avec Adrien-Jacques-Maurice, Comte DE CAMBIS, fils de François, Marquis DE CAMBIS & de Velleron, Baron de Brantes, &c. De ce mariage ſont iſſus quatre enfants, dont un fils héritier des diverſes branches de ſa maiſon.

6. ADÉLAÏDE-FRANÇOISE Le Lièvre de la Grange, née le 21 Mai 1774, mariée, le 3 Février 1810, avec Jean-Louis MATHEVON, Baron de Curnieu, né le 29 Janvier 1774, Colonel de cuiraſſiers, mort en 1812 dans la campagne de Ruſſie; la Baronne de Curnieu eſt morte le 5 Septembre 1820; de leur mariage eſt iſſu :

CHARLES-LOUIS-ADÉLAÏDE-HENRI Mathevon, Baron de Curnieu, né le 5 Novembre 1810, ancien Officier d'État-major, marié en 1836 à Mademoiſelle Marie-Thérèſe O'CONNOR, morte le 4 Mars 1863. De ce mariage eſt iſſue :

HONORIA-ÉMILIE-CAROLINE de Curnieu, née le 12 Décembre 1837, mariée à M. Mathieu-Pierre-Étienne, Comte DE LUPPÉ, par Monſeigneur le Cardinal Donnet dans la chapelle du château de la Grange, près Blaye, le 29 Juillet 1861; l'acte civil avait été ſigné à Paris, le 22 Juillet, à la mairie du VIIe arrondiſſement. De cette union eſt né le 26 Octobre 1866, au château de la Grange, PIERRE-LOUIS-FRANÇOIS de Luppé.

XII. DEGRÉ.

ADÉLAÏDE-BLAISE-FRANÇOIS Le Lièvre de la Grange, Marquis de la Grange &

de Fourilles, né à Paris le 21 Décembre 1766, Lieutenant général, Grand-croix de l'ordre de Saint-Louis & du Mérite militaire de Bavière, Comte & Baron de l'Empire, Commandeur de la Légion d'honneur, entra au ſervice à peine âgé de 17 ans, comme volontaire au bataillon d'Artois; en 1792, il ſe trouvait Colonel de dragons; à la bataille de Valmy, il s'empara de la poſition du moulin, & quoique bleſſé d'un coup de feu, il ſut s'y maintenir toute la journée; il demeura ſous les drapeaux juſqu'en 1793 époque à laquelle il fut arrêté, comme noble, & jeté dans les priſons d'Arras; échappé par miracle, il reprit du ſervice au 18 Brumaire, & fit toutes les campagnes du Conſulat & de l'Empire; reſté ſur le champ de bataille à Heilsberg, il fut nommé Général de brigade, & Général de diviſion à Eſſling, où il eut un bras emporté par un boulet de canon. L'Empereur lui confia les gouvernements de la Haute-Autriche & du Mecklembourg; lors de la campagne de Ruſſie, il commanda la deuxième diviſion du deuxième corps d'armée; il fut nommé ſucceſſivement Gouverneur de Weſel, Commandant ſupérieur de Metz & Colonel du deuxième régiment des gardes d'honneur. Il reſta un des derniers Officiers généraux auprès de l'Empereur Napoléon à Fontainebleau, après ſon abdication. Louis XVIII ayant rétabli les deux compagnies des mouſquetaires donna au Marquis de la Grange la ſeconde dont ſon père avait eu la ſurvivance ſous Louis XV. Lors du licenciement des compagnies rouges, on lui donna la Grand-croix de Saint-Louis & le gouvernement de la 20e diviſion militaire. Le Marquis de la Grange mourut le 2 Juillet 1833; ſon nom eſt inſcrit ſur l'arc de triomphe de l'Étoile. Il avait épouſé, le 17 Février 1796, Adélaïde-Victoire HALL, d'une famille ſuédoiſe, née le 11 Mai 1772, veuve de François-Louis SULEAU, Avocat au Grand Conſeil, qui périt (*a*) dans la nuit du 10 Août 1792, victime de ſon dévouement à la cauſe royale. Le Marquis de la Grange a laiſſé cinq enfants :

1. ADÉLAÏDE-ÉDOUARD, dont l'article ſuit.
2. FRANÇOIS-HERCULE-OLIVIER Le Lièvre de la Grange, Comte de la Grange, né le 18 Avril 1803, Mouſquetaire noir en 1815, Lieutenant de dragons en 1823, Chevalier de l'ordre militaire de Saint-Ferdinand d'Eſpagne, ſe trouvait Capitaine-Adjudant-Major au deuxième régiment de huſſards, lorſqu'il donna ſa démiſſion, en 1830. Il a épouſé Mademoiſelle DUBOYS, veuve du Général de Maucune, & il n'a point eu d'enfants de cette alliance.
3. ADÉLAÏDE-ERIC-CLAIRE Le Lièvre de la Grange, née le 20 Février 1798; tenue ſur les fonts de baptême par le Baron de Staël-Holſtein, Ambaſſadeur de Suède en France; elle ne s'eſt point mariée.
4. ADÉLAIDE-JOSEPHINE-LOUISE-MOÏNA Le Lièvre de la Grange, née le 10 Septembre 1800, mariée : 1° le 12 Avril 1819, avec Joſeph-Louis, ROBERT DE LIGNERAC, Duc de Caylus, Pair de France, Grand d'Eſpagne de première claſſe, Maréchal de camp, Officier de la Légion d'honneur, &c., veuf en premières noces d'Adélaïde-Hortenſe-Gabrielle DE MAILLY, & décédé le 23 Juillet 1823, laiſſant un fils mineur : JOSEPH-FRANÇOIS Robert, Marquis de Lignerac, Duc de Caylus, ancien Pair de France, Grand d'Eſpagne de première claſſe, ayant contracté un mariage dont il n'a point d'enfants; 2° la Ducheſſe de Caylus, après la mort de ſon premier mari, a épouſé en ſecondes noces Louis-Jean, Comte CARRA DE ROCHEMUR, Chevalier de Saint-

(*a*) Lors de la mort de M. Suleau, ſa veuve était groſſe & elle accoucha, le 6 Mars 1793, d'un fils, Louis-Ange-Élyſée Suleau qui fut élevé par ſon beau-père, le Marquis de la Grange, & qui après avoir été Préfet des départements de la Corſe, de Vaucluſe, de la Moſelle, d'Eure-&-Loir & des Bouches-du-Rhône, Conſeiller d'État, & Directeur général de l'enregiſtrement, a ſiégé au Sénat avec ſon frère utérin le Marquis de la Grange juſqu'au 4 Septembre 1870.

Louis & de la Légion d'honneur, adopté par le Comte Carra de Saint-Cyr, Lieutenant-général & Grand Officier de la Légion d'honneur; de ce ſecond mariage ſont iſſues deux filles, dont l'une eſt morte, & l'autre Religieuſe au premier monaſtère de l'ordre de la Viſitation à Annecy.

5. Anne-Judith-Ottilie Le Lièvre de la Grange, née le 14 Septembre 1804, mariée, le 14 Juin 1825, avec Michel-Auguſte, Marquis de Neuchèze, Maréchal de camp; il commanda une brigade lors de l'expédition d'Alger, donna ſa démiſſion en 1830 & mourut le 12 Mai 1842, laiſſant deux enfants de ſon mariage :

I. Charles, Marquis de Neuchèze, tué à 20 ans pendant les journées de Juin à Paris en 1848 à la tête d'une compagnie de gardes mobiles qu'il commandait.

II. Marie de Neuchèze, mariée au Vicomte Paul de Lambel, le 19 Février 1849. De ce mariage ſont iſſus deux fils & cinq filles.

XIII. DEGRÉ.

Adélaïde-Édouard Le Lièvre de la Grange, Marquis de la Grange & de Fourilles, Comte de l'Empire; né le 17 Décembre 1796, Garde d'honneur en 1813; Capitaine d'État-major dans la garde royale de 1815 à 1820; envoyé en diplomatie de 1821 à 1830; Député de 1837 à 1848; Membre de l'Aſſemblée nationale de 1849 à 1851; Sénateur de la création; ancien Préſident du Conſeil général de la Gironde; Membre de l'Inſtitut (Académie des Inſcriptions & Belles lettres) en 1846; Vice-Préſident du Conſeil du ſceau des titres; Membre du Comité des Sociétés ſavantes & Préſident de la ſection d'Archéologie; Grand Officier de la Légion d'honneur; Grand-croix de l'ordre du Chêne de Hollande, & Commandeur de 1re claſſe de Charles III d'Eſpagne; Officier de l'Inſtruction publique & médaillé de Sainte-Hélène.

Il a épouſé, le 6 Juin 1827, Conſtance-Madeleine-Louiſe Nompar de Caumont-La-Force, née le 20 Mars 1801, veuve de Joſeph-Marie de Guilhem, Comte de Clermont-Lodève, Maréchal de camp, Menin de M. le Dauphin, & Aide-de-camp de S. A. R. le Duc de Bordeaux, & fille de Philibert-Bertrand Nompar de Caumont, Duc de la Force, Pair de France, ancien Membre de la Chambre des Députés, & Colonel de la garde nationale à cheval de Paris, & de Dame Marie-Conſtance de Lamoignon. Il n'y a pas eu d'enfants de cette alliance.

Madame la Marquiſe de la Grange eſt morte le 3 Août 1869, au château de la Grange, près de Blaye (Gironde).

DE LOUVENCOURT,

Anciens Seigneurs de Hancourt, de Pierrecleuée, de Brethencourt, de Piſſy, de Ville, de Gournay, d'Inval, du Saulchoy, de Cléry, de Vaulx, de la Cour-de-fief, du Rilleux, de Flixecourt, de Bettencourt, de Courchon, de Longpré-les-Corps-Saints, &c.

EN PICARDIE ET EN SOISSONNAIS.

ARMES ANCIENNES.

D'Or à trois Têtes de Loup arrachées de Sable.

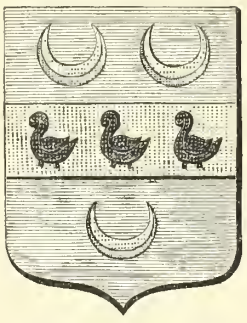

ARMES NOUVELLES.

D'Azur à la Faſce d'Or, chargée de trois Merlettes de Sable & accompagnée de trois Croiſſants d'Or, deux en chef & un en pointe. SUPPORTS : *deux Levriers,* aliàs, *deux Lions.* COURONNE : *de Marquis.*

Maiſon originaire de Picardie, qui fut maintenue dans ſa nobleſſe par pluſieurs jugements, en 1701, 1702 & 1703, & fit ſes preuves pour la Grande Écurie du Roi & pour l'ordre de Saint-Jean de Jéruſalem, dit de Malte.

Parmi les membres de cette famille anciennement mentionnés dans les chartes & les auteurs, nous citerons :

QUINTIN de Louvencourt, qui aſſiſta en 1106 à la dédicace de l'égliſe d'Arronaiſe, avec pluſieurs Chevaliers de l'Amiénois (*a*).

ACHARD de Louvencourt, Chevalier, aſſiſte comme témoin avec Renaut de Saint-Valéry en 1144 à une donation faite aux moines d'Authie (*b*).

ASSELIN de Louvencourt, Chevalier de l'Amiénois, ſe croiſe en 1191 (*c*).

BEAUDOUIN de Louvencourt & AGNÈS, ſa femme, reconnaiſſent, en Novembre 1223, un don qu'ils ont fait de 28 journeux de terre ſis à Louvencourt (*d*).

ENGUERRAND de Louvencourt aſſiſte au ſiége d'Oiſy en 1254 (*e*).

ENGUERRAND de Louvencourt, Chevalier, Grand-Bailli de Lens en 1346.

REGNAULT & COLARD de Louvencourt ſervent comme Écuyers en 1355 & 1363 (*f*).

Le frère aîné de CHARLES, Seigneur d'Hancourt, qui forme le premier degré de

(*a*) Le Carpentier. — Roger, *Nobleſſe & Chevalerie du comté de Flandre, d'Artois & de Picardie.*

(*b*) *Cartulaire de Molenne*, cité par Mr Prarond.

(*c*) Collection Courtois, Muſée de Verſailles ; Roger, &c.

(*d*) Cocheris, *Notices & extraits des documents manuſcrits conſervés dans les dépôts publics de Paris & relatifs à l'hiſtoire de la Picardie* (Paris, 1854-58), t. II.

(*e*) A. de la Morlière, *Maiſons nobles du diocèſe d'Amiens.* — Roger, &c.

(*f*) Manuſcrits, Bibl. de l'Arſenal.

la généalogie (ci-après nommé) CLÉMENT de Louvencourt, Seigneur de Thérouanne & de Caſtillon, fut l'auteur d'une branche éteinte vers 1700, qui prit ſes principales alliances avec les D'AGUESSEAU, DE BIENCOURT, DE CAMBRAY, DE CANTELEU, DE FLESSELLES, DE MAUPIN, DE SAINT-MESMIN, DE SACQUESPÉE, TRUDAINE, &c. Pluſieurs de ſes Membres ont joué un rôle important à Amiens. Parmi eux nous citerons AUGUSTIN de Louvencourt, Prévôt royal d'Amiens & pluſieurs fois Mayeur & Échevin d'Amiens. Il contribua puiſſamment à faire rentrer cette ville ſous l'obéiſſance de Henri IV qui le confirma dans ſa nobleſſe en 1594.

FRANÇOIS de Louvencourt, Écuyer, Seigneur de Vauchelles & de Bourſeville, Tréſorier de France & Général des finances en Picardie, Mayeur d'Amiens en 1623 & 1624.

ANTOINE de Louvencourt, Conſeiller Tréſorier général & Maître d'hôtel ordinaire du Roi en 1633 & 1639, &c.

PREMIER DEGRÉ.

CHARLES de Louvencourt, Ier du nom, Écuyer, Seigneur de Hancourt, mort en 1528, épouſa Françoiſe BESCOT. C'eſt à eux que remontent les preuves faites par leurs deſcendants pour obtenir les jugements de maintenue de nobleſſe des 30 Juin 1701, 19 Janvier 1702 & 6 Décembre 1703. Ils eurent, entre autres enfants :

1. CHARLES, qui ſuit.
2. NICOLAS, auteur d'une branche rapportée plus loin.

II. DEGRÉ.

CHARLES de Louvencourt, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de Pierrecleuée & Brethencourt, Mayeur d'Amiens en 1566 & 1567, allié à Amiens, par contrat du 7 Décembre 1542, à Jacquette ROHAULT, fille de Jean ROHAULT, Seigneur de la Vacquerie. De cette union, entre autres :

1. CHARLES, qui ſuit.
2. MARTIN, Seigneur de Longpré, allié à Marguerite LE COUVREUR, dont il eut :
   CHARLES, Seigneur de Blangy-ſur-Somme, Gentilhomme de la maiſon du Roi, allié en 1628 à Charlotte DE BETHISY DE MEZIÈRES, dont :
   1. MARIE, alliée en 1650 à Claude DE BUIGNY, Chevalier, Seigneur de Cornehotte.
   2. LOUIS, Seigneur de Blangy, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, allié à Madeleine DE CRÉCY, Vicomteſſe de Sorny, dont il eut :
      EUSTACHE, Seigneur de Blangy, Gentelles, Valavergny, Vicomte de Sorny, Prévôt héréditaire du Laonnais, Page de la Grande Écurie en 1678, Chevalier de Saint-Louis & Lieutenant-Colonel de cavalerie.

III. DEGRÉ.

CHARLES de Louvencourt, IIIe du nom, Écuyer, Seigneur de Pierrecleuée, allié, par contrat du 2 Janvier 1565, à Catherine DU BOS, fille du Seigneur de Hurt. De ce mariage :

1. CHARLES, qui ſuit.
2. ANNE, alliée en 1585 à Antoine DE SAINT-BLIMOND, Chevalier, Seigneur de Pinchefalize, &c.
3. MARIE, alliée à Jean D'AGUESSEAU, Seigneur d'Ignocourt, &c.
4. HÉLÈNE, alliée à François DE FRIEUCOURT, Seigneur de Liſle, Tully, &c.

IV. DEGRÉ.

Charles de Louvencourt, IVe du nom, Écuyer, Seigneur de Pierrecleuée, Piſſy, &c., Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi en 1603, allié à Amiens, par contrat du 25 Octobre 1603, à Marguerite Picquet, fille d'Adrien Picquet, Seigneur de Dourier. Il en eut, entre autres enfants :

1. Jacques-Eustache, qui ſuit.
2. Marie, alliée à Artus de Boufflers, Chevalier, Seigneur de Rouverel (*a*).
3. Catherine, alliée à Charles de Cambray, Chevalier, Seigneur de Villers-aux-Érables.
4. Marguerite, alliée à François Picquet, Seigneur de Becquigny.

V. DEGRÉ.

Jacques-Eustache de Louvencourt, Ier du nom, Écuyer, Seigneur de Piſſy, Ville, Gournay, Inval, &c. allié, par contrat du 7 Août 1638, à Marie-Marguerite de Conty, Dame du Saulchoy & Cléry, fille d'Antoine de Conty; Seigneur de Roquencourt. De ce mariage, entre autres :

1. François, qui ſuit.
2 & 3. Louis, Seigneur de Gournay, Major du régiment de Cavois en 1689, & Charles, Seigneur de Ville, Capitaine au régiment de la Roque, qui furent maintenus dans leur nobleſſe par arrêt des Commiſſaires généraux, rendu à Paris le 19 Janvier 1702.
4. Anne, alliée à Claude de Cacheleu, Chevalier, Seigneur de Thoiras, Capitaine au régiment de Picardie.
5. Marthe-Ursule, alliée à François des Forges, Chevalier, Seigneur de Caulières.

VI. DEGRÉ.

François de Louvencourt, Écuyer, Seigneur de Piſſy, Pierrecleuée, le Saulchoy, Cléry, &c., Officier au régiment de Picardie, maintenu dans ſa nobleſſe par arrêt de MM. les Commiſſaires généraux, le 30 Juin 1701. Allié, par contrat paſſé le 4 Janvier 1669 (Me Denis & ſon confrère, Notaires à Amiens), à Jeanne Le Roy, Demoiſelle de Romont, fille du Seigneur de Jumelles, il eut de cette union, entre autres enfants :

1. Jacques-Eustache, qui ſuit.
2. Jeanne-Henriette-Agathe, dite Mademoiſelle du Saulchoy, alliée à Charles de Cacheleu, Chevalier, Seigneur de Bouillancourt.
3. Françoise, dite Mademoiſelle d'Inval, alliée à François de Dampierre, Chevalier, Seigneur de Millencourt.

VII. DEGRÉ.

Jacques-Eustache de Louvencourt, IIe du nom, Chevalier, Seigneur de Piſſy, Cléry, le Saulchoy, Inval, &c., Capitaine au régiment de Boufflers-Remiencourt, allié, par contrat du 26 Juillet 1711, à Anne de Romanet, dont il eut :

1. Jacques, qui ſuit.
2. Claude-Henri, Chevalier, Seigneur de Warluzel, Guillaucourt, Pierrecleuée, &c., Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au régiment de Bourbon-

(*a*) P. Anſelme, *Hiſtoire des Grands-Officiers de la Couronne*, t. V, p. 87.

nais, allié à Marie-Louiſe-Gabrielle DE RUNES, dont une fille unique mariée au Comte DE MARTILLAT.

3. FRANÇOIS-EUSTACHE, Chevalier, Seigneur de Domfront, Morimont, Eſpayel, &c., Capitaine au régiment de Bourbonnais, Chevalier de Saint-Louis, Mayeur de Montdidier de 1768 à 1771.
4. JEAN-BAPTISTE, Lieutenant au régiment de la Marche, mort jeune.

VIII. DEGRÉ.

JACQUES de Louvencourt, Chevalier, Seigneur du Saulchoy, Cléry, Gournay, Inval, les Boiſrault, &c., Mouſquetaire de la garde à cheval du Roi, aſſiſta, avec ſon fils, à l'Aſſemblée des Gentilshommes du bailliage d'Amiens en 1789 (*a*). Allié, par contrat du 9 Janvier 1740, à Marie-Jeanne-Françoiſe-Louiſe DE SAISSEVAL, fille de Jean DE SAISSEVAL, Seigneur de Méraucourt, il eut de ce mariage, entre autres :

1. JACQUES-EUSTACHE, qui ſuit.
2. GÉNEVIÈVE-HENRIETTE, alliée à Charles-Félix, Comte D'AINVAL DE BRACHES, Chevalier de Saint-Louis.

IX. DEGRÉ.

JACQUES-EUSTACHE, IIIe du nom, dit le Comte de Louvencourt, Chevalier, Seigneur du Saulchoy, Cléry, Gournay, Inval, &c. (*b*), Officier de chevau-légers, né le 15 Octobre 1765, allié, par contrat du 30 Juillet 1782, à Élizabeth-Antoinette DE CAMPAGNE, fille d'Anne-François DE CAMPAGNE, Seigneur d'Avricourt. De ce mariage :

1. JACQUES-JULES-AUGUSTE, dit le Comte de Louvencourt, Capitaine au régiment de Monſieur, frère du Roi, en 1816, allié à Demoiſelle N... AUBERT DE MARQUIVILLERS, dont il eut :
   I. CHARLES, dit le Comte de Louvencourt, vivant non marié en 1870.
   II. AUGUSTINE-LOUISE-MARIE, alliée au Chevalier Alphonſe BOUZIER D'ESTOUILLY.
2. ANNE-FRANÇOIS-EUGÈNE, qui ſuit.
3. ANNE-MARIE-ATHALIE, alliée en 1813 à Édouard, Chevalier DE BRIOIS D'HULLUCH DE SACHIN.

X. DEGRÉ.

ANNE-FRANÇOIS-EUGÈNE, appelé le Vicomte de Louvencourt, Chevalier de Saint-Louis, Officier de la Légion d'honneur, Colonel d'un régiment de huſſards, démiſſionnaire en 1830, mort en 1852, allié à Auguſtine-Marie DE JOHANNE DE LACARRE DE SAUMERY, fille du Marquis de Saumery, Bailli de Blois & Gouverneur de Chambord. De ce mariage ſont iſſus :

XI. DEGRÉ.

1. MARIE-ANNE-EUGÈNE, né le 2 Juin 1819, Chevalier de pluſieurs ordres, allié, le 2 Janvier 1843, à Marie-Julie JOHANNET D'AVERDON, dont :
   I. JULES, né à Paris le 4 Juin 1848.
   II. MARIE-ANNE, née à Lagny le 16 Juin 1855.
2. MARIE-AUGUSTE-RAOUL, Chef d'eſcadrons au régiment des dragons de l'Impératrice en 1870, allié : 1° en 1851, à Agarithe-Anne-Claudine HASTIER DE LA JOLIVETTE ; 2° le 25 Août 1865, à Angèle-Jeanne-Marie PAYEN DE CHAVOIS. Du premier lit eſt iſſu un fils : RAOUL.

(*a*) (*b*) L. de La Roque & Éd. de Barthélemy, *Catalogue des Gentilshommes de Picardie*, p. 7, 11 & 13.

3. Marie-George, Conſeiller général de Saône-&-Loire, allié, le 1er Juin 1853, à Iſabeau de Roquefeuil, fille du Marquis de ce nom & nièce du Maréchal de Mac-Mahon, Duc de Magenta. De cette union deux fils :
   I. Guillaume.
   II. N...

BRANCHE CADETTE.

II. DEGRÉ.

1. Nicolas de Louvencourt, Ier du nom, Écuyer, Seigneur de Fontaine, fils puîné de Charles, Seigneur de Hancourt, & de Françoiſe Bescot, allié, par contrat du 16 Avril 1558 (MMes Miraulmout & Dubois, Nres à Amiens), à Françoiſe Le Noir, fille du Seigneur de Vaulx en Amiénois. De cette union vinrent :
   1. Florent, auteur d'une branche alliée aux Picquet de Noyencourt, de Rély, de Lestocq, de Buissy, Creton de Prousel, &c. Nicolas de Louvencourt, Maître des comptes à Paris, mort en 1704, fut le dernier de cette branche.
   2. Nicolas, qui ſuit.
   3. Catherine, mariée en 1588 à Jacques Creton, Écuyer, Seigneur de Wiammeville.

III. DEGRÉ.

Nicolas de Louvencourt, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de Vaulx en Amiénois & de la Cour-de-Fief en partie, allié, par contrat du 11 Juin 1600 (Me Martin, Nre à Amiens), à Marguerite Le Loyer, fille de Jean Le Loyer, Seigneur du Rilleux. De ce mariage eſt venu :

1. Nicolas, qui ſuit.

IV. DEGRÉ.

Nicolas de Louvencourt, IIIe du nom, Écuyer, Seigneur de Vaulx, la Cour-de-Fief & le Rilleux, né en 1610, allié, par contrat du 17 Juin 1640 (MMes Bazin & de Piennes, Nres à Amiens), à Marguerite Gougier, fille d'Antoine Gougier, Écuyer, Seigneur de Seux. De ce mariage ſont iſſus :

1. Claude, qui ſuit.
2 — 5. Quatre filles.

V. DEGRÉ.

Claude de Louvencourt, Écuyer, Seigneur de la Cour-de-Fief & du Rilleux, né en 1647, allié, par contrat du 18 Février 1676 (Me Trancard, Nre à Amiens), à Marie-Honorée de Lattre, dont un fils unique :

Claude-Barthélemy-Honoré, qui ſuit.

VI. DEGRÉ.

Claude-Barthélemy-Honoré de Louvencourt, Écuyer, Seigneur de la Cour-de-Fief, Rilleux & Blancourt, né le 1er Mai 1678, Enſeigne de la Colonelle du régiment de Poitou en 1699, maintenu dans ſa nobleſſe par jugement rendu à Paris par MMrs les Commiſſaires généraux, le 6 Décembre 1703. Ce jugement eſt déclaré commun à ceux ci-deſſus relatés des 30 Juin 1701 & 19 Janvier 1702. Marié, par

contrat du 25 Juillet 1702 (Me Martin, Nre à Amiens), à Marie-Élifabeth DE HOLLANDE, fille de François DE HOLLANDE, Écuyer, Seigneur de Bettencourt, Rivière, &c. Il eut de ce mariage, entre autres :

1. NICOLAS-BARTHÉLEMY, qui fuit.
2. MARIE-FRANÇOISE-ÉLISABETH, alliée à Jean-Gilbert-Chriftophe DE LINARS, Seigneur d'Aveluy.

VII. DEGRÉ.

NICOLAS-BARTHÉLEMY de Louvencourt, Chevalier, Seigneur de Bettencourt, Rivière, la Cour-de-Fief, Flixecourt, Saleux, &c., né le 11 Décembre 1712, allié, par contrat du 9 Janvier 1734 (Me Ligny, Nre à Amiens), à Marie-Joachine-Rofe GOUGIER DE SEUX, dont il eut :

1. FIRMIN-HONORÉ, Chevalier, Seigneur de Bettencourt, Rivière, &c., mort Officier aux gardes françaifes en 1766, à l'âge de 28 ans.
2. JEAN-FRANÇOIS, qui fuit.
3. ÉDOUARD-MARIE-EDME, Chevalier, Seigneur de Dompierre, mort Lieutenant au régiment du Roi en 1771.
4. MARIE-JOACHINE-ÉLISABETH, Dame de la Cour-de-Fief & Flixecourt, Supérieure du couvent des Saintes-Claires & fondatrice de l'Adoration perpétuelle du très-faint Sacrement à Amiens, morte en odeur de fainteté le 14 Octobre 1778.

VIII. DEGRÉ.

JEAN-FRANÇOIS, Chevalier, qualifié Marquis de Louvencourt (*a*), Seigneur de Bettencourt, Rivière, Courchon, Condéfolie, la Cour-de-Fief, Flixecourt, Hainneville, &c., Seigneur Châtelain de Longpré-les-Corps-Saints, né le 1er Juin 1743, Officier au régiment du Roi-Infanterie, allié, par contrat paffé à Lincheux (Me Thorillon, Nre) le 9 Février 1767, à Marie-Françoife-Joféphine DE WIGNACOURT, Dame d'Ourton & de Renancourt, fille de Charles-François, Marquis DE WIGNACOURT, Baron de Humbercourt. De ce mariage il eut :

1. MARIE-FRANÇOIS-JOSEPH, qui fuit.
2. MARIE-FRANÇOIS-JOSEPH-DÉSIRÉ, dit le Comte de Louvencourt, né en 1774, reçu Chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérufalem, dit de Malte, en 1788 (*b*); mort fans alliance.
3. MARIE-FRANÇOIS-ALOPH-GHISLAIN-JOSEPH, dit le Comte Aloph de Louvencourt, né en 1780, reçu Chevalier de Malte en 1788 (*c*), avec fon frère; allié à Abbeville à Amélie DE CARPENTIN DE CUMONT, dont il eut :

   MARIE-FRANÇOIS-ALOPH, dit le Comte Aloph de Louvencourt, allié à Marie-Antoinette-Sydonie DU MAISNIEL D'APPLAINCOURT, dont il a eu :

   I. MARIE-JULES-ADRIEN, né en 1838, marié, le 6 Août 1870, à Julienne DE LOUVEL D'AULT.

   II. EDMÉE-MARIE-ALBERTINE, mariée, le 25 Mars 1867, à Abbeville, à Hyacinthe-Louis-Joseph, Baron MARIANI, Chevalier de la Légion d'honneur, Lieutenant-Colonel de cuiraffiers.
4. MARIE-FRANÇOISE-JOSÉPHINE, alliée au Comte DE SAINT-AUBIN DE SANDOUVILLE, Officier des gardes du corps du Roi.

(*a*) Preuves de Malte. — Mainlevée du fcellé, du 8 Janvier 1785. Expédition, &c.
(*b*) (*c*) Preuves de Malte, du 25 Septembre 1788. Copie certifiée, délivrée le 6 Mai 1789.

5. Marie-Françoise-Joséphine-Élisabeth, dite Mademoiſelle de Beaupré, alliée à Pierre-Louis-Robert de Briois, Baron d'Angres, Chevalier de Saint-Louis & de Saint-Lazare, Major des chaſſeurs nobles de l'armée de Condé.
6. Marie-Françoise-Joséphine-Charlotte, dite Mademoiſelle d'Ourton, mariée au Chevalier du Gard de Bienval.
7. Marie-Louise-Françoise-Joséphine, dite Mademoiſelle de Noyelles, alliée à Pierre du Maisniel, Vicomte d'Applaincourt, Chevalier de Saint-Louis, Officier ſupérieur de cavalerie.
8. Marie-Françoise-Joséphine-Charlotte-Philippine, alliée à Jean-Baptiſte-Marc Houdouart, Vicomte de Thièvres, Chevalier de Saint-Louis.

IX. DEGRÉ.

Marie-François-Joseph, Marquis de Louvencourt, Chevalier, Châtelain de Longpré-les-Corps-Saints, Seigneur de Bettencourt, Rivière, la Cour-de-Fief, Flixecourt, Renancourt, Ourton, &c., Chevau-léger de la garde du Roi en 1788 (*a*), Chevalier des ordres de Malte & de Saint-Louis. Une partie de la terre de Roiſin a été érigée en ſa faveur en majorat, avec le titre de Marquis, par le roi Charles X, le 16 Avril 1825. Il s'eſt allié à Françoiſe-Aglaé-Ide-Félicité de Sainte-Aldegonde, Comteſſe de Noircarmes, fille du Comte de Sainte-Aldegonde de Noircarmes, Colonel aux grenadiers de France. De cette union :

1. Adolphe-Louis-Maximilien-Ghislain, qui ſuit.
2. Louis-Ernest-Camille-Arthur, dit le Comte de Louvencourt, mort en 1869, allié : 1° à Auguſta de la Cour de Balleroy; 2° à Emma de Gondrecourt. Du ſecond lit ſont venus :
   I. Ghislain-Marie-Adolphe, dit le Comte Ghislain de Louvencourt, né en 1842.
   II. Marthe-Charlotte, alliée à Raoul, Comte de Bourcier de Montureux.
3. Charles-Arthur-Anatole-Ernest, dit le Comte Erneſt de Louvencourt, allié à Zoé Regnier; ſans enfants.
4. Louis-Ernest-Adolphe-Camille, dit le Comte Camille de Louvencourt, Chevalier de pluſieurs ordres, Page de Charles X en 1829, Secrétaire d'ambaſſade belge à Vienne, non marié en 1870.
5. Jenny, alliée au Comte de Révilliasc.
6. Marie-Ghislaine-Aglaé, mariée au Comte d'Arschot de Schoonhoven, Sénateur belge.
7. Blanche-Charlotte-Félicité-Adolphine, alliée : 1° à Daniel Dibarrart, Comte d'Etchegoyen O'Connel; 2° à Iſidore-Philippe Dibarrart, Comte d'Etchegoyen, ancien Député.

X. DEGRÉ.

Joseph-Louis-Maximilien-Ghislain-Adolphe, Marquis de Louvencourt, Chevalier des ordres de la Légion d'honneur & de Léopold de Belgique, Officier dans la garde royale en 1829, mort en 1863; allié à Sydonie-Hyacinthe-Charlotte-Honoré de Flines de Fresnoy. De ce mariage ſont iſſus :

1. Maximilien-Louis-Adolphe, qui ſuit.
2. Charles-Gustave-Arthur, dit le Comte Arthur de Louvencourt, Lieute-

(*a*) Certificat de Chérin, Généalogiſte des ordres du Roi, du 15 Juillet 1787, cité dans les preuves de Malte.

nant de huſſards, démiſſionnaire en 1864; Chevalier de la Légion d'honneur en 1871.

3. Maria, alliée à Léon de Coëtnempren, Vicomte de Kerſaint.
4. Héléna, mariée à Louis-Marie-Antoine d'Avesgo, Comte de Coulonges.

XI. DEGRÉ.

Maximilien-Louis-Adolphe, Marquis de Louvencourt, marié, le 19 Novembre 1861, à Marie-Émilie Montaud, fille d'un Conſeiller d'état français.

Auteurs a consulter. Haudicquer de Blancourt, *Nobiliaire de Picardie.* — De La Chenaye-Desbois, Roger, Lainé (t. III); Saint-Allais, *Nobiliaire*, t. VII, &c.

DE LUBERSAC,

EN LIMOUSIN.

De Gueules au Loup paſſant d'Or. DEVISE : In prœliis promptus.

HUGUES de Luberſac (*a*) (*Hugo de Luperciaco*) ayant échappé à mille périls auxquels il avait été expoſé dans les guerres contre ſes ennemis, fait don en 1093 à l'égliſe de Saint-Gervais & de Saint-Protais de Luberſac, bâtie par ſes ancêtres, près ſon château, & deſſervie par des moines de Cluny, des terres & fiefs qu'il tenait de Dieu & de ſes ſaints & non d'aucun mortel (Dom Martène, *Theſaurus novus anecdotorum;* Paris, 1717, 5 vol., t. Ier, p. 262).

Pons, Abbé de Cluny, vint viſiter ſes moines à Luberſac en 1116 (*Geſta Francorum*, t. XIV, p. 190). Huit ans plus tard (1124), Aimeric, Évêque de Limoges, Pierre, Abbé de Cluny, & ſes moines ſe réunirent à Luberſac (*apud Luperciacum*), en préſence d'Adhémar, Vicomte de Limoges, & de Gerald, Prieur d'Uzerches, pour mettre fin à leurs différends, ce qui eut lieu après avoir entendu les Évêques d'Agen & de Périgueux, les Abbés de Saint-Martial & de Saint-Pardoux (Archives du Puy-de-Dôme, original en parchemin, G. g, armoire XVIII, ſac B, coté 8).

PREMIER DEGRÉ.

GERVAIS de Luberſac eſt le premier depuis lequel la filiation ſe prouve par titres authentiques. Il vivait en 1060 & donna à l'égliſe de Saint-Gervais de Luberſac

(*a*) Luberſac, en Limouſin, aujourd'hui chef-lieu de canton, était à l'époque carlovingienne une des 43 viguerie qui diviſaient le territoire compoſant la Marche, le haut & bas Limouſin (Deloche, *Cartulaire de Beaulieu*, introduction, p. CLXI, & *Géographie de la Gaule*, par le même, p. 308 & ſa carte). Cette viguerie était d'une étendue très-conſidérable puiſqu'en 920 le canton actuel de Juillac en dépendait. Elle fut poſſédée de tout temps par la maiſon du même nom, malgré les entrepriſes des Vicomtes de Limoges en 1293, & plus tard des Barons de Bré, pour la lui enlever. La conquête franque, ſuivant l'hiſtorien du bas Limouſin (Marvaud, t. Ier, p. 169), s'était établie à Luberſac & à Couſſac-Bonneval. Bré était le point intermédiaire où les Vicomtes de Limoges bâtirent une fortereſſe pour maintenir ces deux poſitions. Dès lors les Seigneurs de Luberſac rendirent hommage aux Vicomtes à Bré. Plus tard cette baronnie paſſa à la couronne de France : ils y rendirent alors hommage au Roi. Philippe le Long l'ayant donnée à ſon Grand Bouteillier, ils refuſèrent l'hommage. Le Roi de Navarre, Vicomte de Limoges, prit le parti du Seigneur de Luberſac (Collection Doat, t. CCXLI, p. 277). Ces débats ſe perpétuèrent juſqu'en 1504, année où le Parlement de Bordeaux rendit un jugement le 19 Mars, par lequel, conſidérant que Bré avait été bâti pour maintenir Luberſac, Bré devait en retenir l'hommage.

La légende ſur l'origine du nom & des armes de Luberſac eſt ainſi rapportée dans une généalogie faite en 1666 par devant M. d'Agueſſeau, Intendant de la généralité de Limoges (Archives de Luberſac) : « Un Loup « furieux déſolait ces contrées, un Chevalier entreprit de le combattre & le perça de ſon épée. Il prit dès lors « le nom de Louperſa, & pour armes un Loup d'Or ſur fond de Gueules (*Inſequens miles quidam Lupum fu- « rioſum gladio eum percuſſit, indè dictus eſt de Lupo percuſſo, poſtea de Luperſaco*).

des biens qui fuſcitèrent des conteſtations entre les deſſervants de cette égliſe & Hugues, ſon petit-fils. Ces détails nous ſont tranſmis par une charte de 1167, où il eſt dit que Geoffroy, frère de Hugues, mit fin aux prétentions réciproques des deux partis ſur leſdits biens qui avaient été donnés par leur grand père le Seigneur Gervais de Luberſac (*ex dono & elemoſina avi mei domini Gervaſii*).

A cette époque vivaient auſſi : 1° Gérald-Adhémar de Luberſac, qui aſſiſta, avec Audebert, Abbé d'Uzerches, à une tranſaction de 1120 entre Aymar, Abbé du Vigeois, Guy de Laſtours & ſes frères, en préſence d'Euſtorges, Évêque de Limoges (Bibliothèque nationale, Cart. du Vigeois); 2° Golfier de Luberſac, Chevalier, qui, uni à Guillaume d'Aimeric, à Guy de Foucault, à Gérald & à Guy de Laſtours, aſſiſta à une donation faite par Étienne de Coux à l'abbaye d'Uzerches en 1124 (Cart. d'Uzerches).

Gervais de Luberſac eut pour fils :

II. DEGRÉ.

N... de Luberſac, dont on ignore le nom de baptême, mais qui avait épouſé, ſuivant la convention de 1167, une Dame nommée Béatrix, qui le rendit père de deux fils : Geoffroy & Hugues.

On trouve dans le même temps : Étienne-Gérald de Luberſac, témoin en 1146 d'une donation de Pierre & de Guillaume de Bré à l'abbaye du Vigeois, & en 1155 à celle de Gauthier de la Rivière à la même abbaye (Bibliothèque nationale, Cart. du Vigeois).

III. DEGRÉ.

Geoffroy de Luberſac, Ier du nom, Seigneur dudit lieu, termina en 1167 les conteſtations ſurvenues entre l'égliſe de Saint-Gervais & ſon frère Hugues. « Grâce « à Dieu, dit-il, ces différends ſont pacifiés & moi, Geoffroy, j'en approuve la con- « cluſion que je ſcelle de mon ſceau. Béatrix, notre mère, Jehanne, ma femme « l'approuvent ſous la minorité de mes enfants (*a*). »

On voit qu'il avait épouſé une Dame nommée Jehanne qui le rendit père de :

IV. DEGRÉ.

Pierre de Luberſac, Ier du nom, Seigneur dudit lieu, Chevalier. Il reçoit quittance, le 11 des Calendes de Juin 1181, d'Hélie de Péruſſe (des Cars), Seigneur de Ségur, ſon gendre, pour toute la dot qu'il avait promiſe à ſa fille. Il ne vivait plus en 1186, année où Alazis, Dame de Laurière, ſa veuve, fit une donation à l'abbaye de Saint-Junien pour le repos de ſon âme. Au bas eſt un ſceau en cire brune, repréſentant un Loup paſſant (*b*). Il avait épouſé Alazis de Laurière, fille du Baron

(a) *In nomine ſancte & individue Trinitatis, Ego* Gaufridus *de Luberſiaco notum facio preſentibus & futuris quod* Ugo, *frater meus, querelas moverat adverſus eccleſiam ſancti Gervaſii ſuper quibuſdam tenementis que eadem eccleſia ſe diu tenuiſſe & in bona pace, etiam antequam ipſe Ugo natus eſſet, affirmabat poſſediſſe ex dono & elemoſina avi mei Domini Gervaſii. Deo autem donante, terminate ſunt & pacificate & hoc ego Gaufridus laudavi & ſigilli mei impreſſione firmavi. Hoc etiam laudavit* Beatrix, *mater mea & ipſius Ugonis. Hoc ipſum laudavit uxor mea* Johanna. *Liberi mei infra annos erant. Inde ſunt teſtes : Teobaldus Galterius & Gaufridus, converſi; Alardus, ſacerdos de Luberſiaco; Rainaldus, ſacerdos; Radulphus, capellanus; Gerardus, miles. Actum anno incarnationis dominice M° C° LX VII.* (1167). (Original en parchemin aux archives de Luberſac.)

(b) *Ego Alazia, Domina de Aureria, quum elemoſinam facientibus eam magnam preſtat fiduciam coram Deo,*

DE LAURIÈRE, près Limoges, dont il eut : BERNARD, GEOFFROY & GUILLAUME de Luberſac.

V. DEGRÉ.

GEOFFROY de Luberſac, ſecond fils de Pierre, Seigneur dudit lieu, de Saint-Pardoux, de Condat, &c., étant de retour de la croiſade en 1211, ſous Philippe-Auguſte, donna quittance cette année au Vicomte d'Aubuſſon, à qui il avait confié ſes terres de Luberſac pendant ſon voyage d'outremer, d'une ſomme de 1,042 livres tournois provenant de leurs revenus. Cet acte eſt ſcellé de ſon ſceau où il eſt repréſenté ſur un cheval au galop, armé de toutes pièces & tenant un bouclier, ſur lequel on diſtingue un Loup paſſant (*a*). Son nom eſt inſcrit au Muſée de Verſailles.

tali eccleſiam ſancti Juniani beneficio viſitavi. Dedi ei in perpetuum pro anima bone memorie PETRI *de Luberſacco, quondam viri mei, & pro anima mea & pro animabus predeceſſorum & heredum meorum, centum ſolidos annuos, aſſignatos in redditibus meis de Faltu, de quibus tamen quadraginta ſolidos quoad vivam recipient. Undè cereum unum providebunt perpetuum, qui ſingulis diebus ante altare, dum magna miſſa & miſſa mortuorum celebrantur, ardebit. Facient etiam anniverſarium ejuſdem viri mei die quo acciderit; poſt deceſſum vero meum predictos centum ſolidos ex integro habebunt & anniverſarium jam dicti viri mei & meum ſimul facient. Hoc factum eſt aſſenſu filiorum meorum* BERNARDI, GAUFRIDI & GUILLELMI *de Luberſaco. Ad majorem etiam hujus operis firmitatem, ſigillum meum preſenti feci autentico ſubterponi. Actum anno domini M° C° octogeſimo ſexto* (1186). (Original en parchemin, avec le ſceau en cire brune, ci-contre, aux archives de Luberſac).

(a) *Ego* GAUFRIDUS, *Dominus de Luberſaco, miles, notum facio preſentibus & futuris quod recepi a nobiliſſimo domino Reginaudo, vicecomite Albucenſi, mille quadraginta duas libras turonenſes in pecunia numerata, de exitibus terrarum Luberſaci, Sancti Pardulphi, Condati & pertinentiarum earumdem terrarum, quas in cuſtodia predicti domini poſueram quando crucem aſſumpſi, & quas idem dominus in manu ſua tenuit meo durante itinere tranſmarino. Et ad dictam ſolutionem preſentes fuerunt : Petrus de Capella & Johannes de Loſtangiis. In cujus rei teſtimonium preſentes litteras ſigilli mei feci munimine roborari. Actum anno domini milleſimo ducenteſimo undecimo die mercurii poſt feſtum beatorum apoſtolorum Petri & Pauli* (1211). (Original en parchemin, avec le ſceau en cire brune, ci-deſſous, aux archives de Luberſac.)

Avant ſa détérioration.

Il termina en 1236 de nouvelles conteſtations qui s'étaient reproduites entre lui & les Prêtres de Luberſac & on planta des bornes entre l'égliſe & ſon château, afin de bien ſpécifier les droits de chacun (*a*). Il vendit en 1214 pluſieurs terres à l'égliſe de Limoges, conjointement avec Iſabelle DE LA GARDE, ſa femme (*b*). Elle était fille du Seigneur DE LA GARDE, près Tulle, ſœur du Chevalier Gérard, & grande tante de Gérald de la Garde, Cardinal en 1342. Il en eut trois fils; l'aîné ſe nommait :

VI. DEGRÉ.

PIERRE de Luberſac, IIe du nom, Seigneur dudit lieu, Chevalier. Il vendit en 1260 à Saint-Étienne de Luberſac une rente audit terroir. Dans cet acte, ſcellé de ſon ſceau, il eſt qualifié : *Dominus Petrus de Luberſaco, miles* (*c*). Il avait épouſé Demoiſelle ALMOIS DE LAMONERIE, fille de Guillaume, Chevalier, Seigneur dudit lieu, de laquelle il eut :

VII. DEGRÉ.

ÉTIENNE de Luberſac, Seigneur dudit lieu, Chevalier. Il fut d'abord ſous la tutelle d'Étienne de Luberſac, ſon oncle, Clerc de la communauté des Prêtres de Luberſac, lequel paſſait les actes au nom de ſes pupilles & les ſcellait avec un ſceau qui était commun entre eux (*d*). En 1293, il reçut nombre d'hommages de ſes

(a) *Magiſter Durandus, Archidiaconus eccleſie Lemovicencis, ſalutem in domino. Univerſis preſentes Litteras inſpecturis notum facio quia, cum inter Villelmum Gaufridi, Capellanum eccleſie Sancti Stephani de Luperciaco, ex una parte, & Gaufridum & Villelmum de Luperciaco, fratres, milites, Villelmum, nepotem eorum, filium quondam R. de Luperciaco, ſororii ipſorum, & P. de la Jaroſſa, ſororium, ex alia parte, cum duraſſet queſtio aut controverſia ſuper terris, poſſeſſionibus & bonis hereditariis ejuſdem eccleſie, inter ſe convenerunt quod, preterea que dicta eccleſia Sancti Stephani de Luperciaco tenebat, habeat & teneat, ſcilicet totam decimam de manſo del Caſtaneo &. &.... Item Gaufridus de tribu eccleſie Sancti Stephani de Luperciaco dedit quatuor ſolidos in manſo della Folhada. Item ſciendum eſt quod unus ex dictis militibus debet in poſterum facere homagium Capellano eccleſie ſupradicte pro hiis que retinuerunt de jure eccleſie memorate ex nova diviſione inter ipſos facta. Preterea ſciendum eſt quod illud ſolare quod eſt inter Caminatam ejuſdem eccleſie & Caſtrum Gaufridi de Luperciaco, militis, fuit diviſum inter ipſos, ſicut mete poſite jam demonſtrant, ut appareat quod ſit dominium domini de Luperciaco & quod ſtet eccleſie memorate. In cujus rei teſtimonium, ego Durandus, Lemovicencis archidiaconus, preſentem cartam ſigilli eccleſie Lemovicencis impreſſione firmavi. Actum apud Luperciacum anno domini milleſimo ducenteſimo trenteſimo ſexto* (1236) *die iduum Octobris.* (Copie dans les archives de Lub., & copié par d'Hozier dans les preuves du Comte de Luberſac de Livron ſur l'original en parchemin qui ne ſe retrouve plus.)

(b) *Univerſis preſentes litteras inſpecturis Officialis Lemovicenſis in domino ſalutem. Noverint univerſi quod in preſentia curie Lemovicenſis conſtituti dominus* GAUFRIDUS *de Luberſac, miles, & domina* ISABELLA, *uxor ejus, recognoverunt ſe vendidiſſe eccleſie Lemovicenſi quatuor pecias terre ſitas apud ſanctum Germanum, pro pretio quinque librarum Turonenſium. De qua pecuniæ ſumma recognoverunt ſibi eſſe ſatisfactum, promittentes quod contra dictam venditionem per ſe vel per alium de cetero non venient, nec venire procurabunt. Hanc autem venditionem dominus Geraldus de Garda, miles, frater dicte Iſabelle, voluit & approbavit & quidquid juris habebat in dicta terra quitavit eccleſie memorate. In cujus teſtimonium preſentes litteras ſigillo curie Lemovicenſis fecimus roborari. Actum anno domini milleſimo ducenteſimo decimo quarto, menſe februario.* (Original en parchemin aux archives de Luberſac.)

(c) *Sciant omnes preſentes & futuri quod Ego* PETRUS *de Luberciaco, miles, vendidi eccleſie Sancti Stephani de Luberciaco, pro viginti & quatuor ſolidis turonenſibus, quos ab ipſa habui, unam eminam avene de annuo redditu habendam annuatim, jure hereditario, in menſe ſeptembris, eidem eccleſie per manuum meam & heredum meorum in una acra terre ſita in territorio de Luberciaco, inter terram Gaufridi & terram Guillelmi Bertrandi. In qua acra terre predicta eccleſia faciet ſuam juſticiam pro dicta emina avene quotienſque neceſſe erit, ſine contradictione aliqua de cetero mei vel heredum. Ad cujus rei teſtimonium ego Petrus ſupradictus preſentem cartam ſigilli mei munimine confirmavi. Actum anno domini M° CC° quinquageſimo* (1250), *menſe aprilis.* (Original en parchemin avec les attaches du ſceau, aux archives de Luberſac.)

(d) *Univerſis preſentes litteras inſpecturis, Stephanus de Loberciaco, clericus, ſalutem & perhibere teſtimonium veritati. Notum ſit.... quod ego Stephanus predictus, tutor ſive curator pupillorum Petri de Loberciaco, militis, fratris mei.... confiteor aſſenſaſſe.... Johanni Fulcherio, clerico.... &. in cujus rei teſtimonium & ad majorem roboris firmitatem preſentes litteras conceſſi ſigillo meo proprio, quo cum ipſis pupillis utor, communiter ſigillatas. Datum die veneris in octavo nativitatis beate Marie anno domini milleſimo ducenteſimo ſeptuageſimo quinto* (1275) *apud Loberciacum.* (Original en parchemin aux archives de Luberſac.)

vaſſaux avec les mêmes qualifications que ſes pères. Cette même année il ſurvint entre le Vicomte de Limoges & lui de grands débats touchant les droits de viguerie de Luberſac. De nombreux témoins furent entendus, qui dépoſèrent que de tout temps les Seigneurs de Luberſac avaient joui de ces droits *Jure Dominii*, non ſeulement ſur le bourg mais ſur toute la paroiſſe, & la Cour de Ségur, qui était celle des Vicomtes, les confirma à Étienne de Luberſac. Il avait épouſé Jeanne du Luc, fille de Guy du Luc, Seigneur en partie d'Hautefort. Il en eut, entre autres enfants, Bernard, qui ſuit, & Jean, Capitaine de la fortereſſe de Saint-Cyr, qui, à la tête de dix Écuyers, dix Sergents à cheval & trente Sergents à pied, guerroya longtemps contre les Anglais.

VIII. DEGRÉ.

Bernard de Luberſac, Seigneur dudit lieu, Chevalier, était fils aîné d'Étienne. La trève avec l'Angleterre venait d'expirer en 1355, & Édouard, Roi d'Angleterre, avait débarqué à Calais, quand le ſuccès des Écoſſais le rappela dans ſon Ile. Bernard de Luberſac était en ce moment à Amiens où il ſervait dans les troupes limouſines commandées par Bernard, Comte de Ventadour. C'eſt pourquoi ce dernier donna quittance à Amiens, le 3 Novembre 1355, à Barthélemy de Drack, Tréſorier des guerres du Roi, de la ſomme de 67 livres 10 ſous tournois, en prêt, pour un mois ſur les appointements de Meſſire Bernard de Luberſac, Chevalier, accompagné de Pierre de Laſſagne, Chevalier, & de deux Écuyers. Le Prince de Galles ayant débarqué à Bordeaux, le Comte de Ventadour & Bernard de Luberſac retournèrent dans le midi. Bientôt eut lieu la bataille de Poitiers. Tous deux y furent faits priſonniers & conduits à Bordeaux. Bernard de Luberſac y paya ſa rançon à Guillaume de Caſtillon, Seigneur de Montendre, compagnon du Sire de Montferrant, qui l'avait fait ſon priſonnier, ſauf quarante florins de Florence qu'il reſtait lui devoir (*a*).

Nous avons un grand nombre d'actes d'inveſtitures, de reconnaiſſances féodales, &c., &c., qui ſont parvenus juſqu'à nous, mais qu'il ſerait trop long d'énumérer (*b*). Il fit ſon teſtament en Décembre 1377, & fut enterré dans le chœur de Saint-Étienne de Luberſac (*c*). Il avait épouſé, en Novembre 1345, Galienne de Saint-Julien,

(*a*) Sachent tuit que je Guillaume de Montendre, Chevalier, compagnon de Monſieur de Montferrant, conſeſſe avoir eu & reçu de Meſſire Bernard de Lomberſac, Chevalier, mon priſonnier, toute la finance qu'il me pouvoit devoir pour cauſe de ſa riençon, excepté quarante flourins de Flourence les quiex il me doit payer à un certain terme qui je lui ai aſſigné. De la quelle riençon je me tieng pour bien paié, hors les dits quarante flourins de Flourence, & en quitte ledit Meſſire Bernard & tous ceulx à qui quittance en peut & doit appartenir & l'en promets à garentir vers tous & contre tous. En temoin de ce, j'ay ſcellé ces préſentes lettres qui furent faites & écrites à Bordeaux le 5me jour de Mars, ſous le ſcel de Monſieur de Montferrant en l'abſence du mien, l'an mil trois cent cinquante ſix. (Original en parchemin aux archives de Luberſac.)

Nota. Les tenanciers de Luberſac devaient la taille aux quatre cas : la rançon du Seigneur, ſa nouvelle chevalerie, ſon voyage outre-mer, le mariage de ſes filles (« *Pro redemptione proprii corporis, pro nova militia*, « *pro tranſſretatione ultra-mare, pro filiabus maritandis.*) (Archives de Luberſac, titres de 1290, 1293, 1301, &.)

(*b*) Voici la teneur des inveſtitures paſſées ſous ſon ſceau & en ſon nom :

Univerſis preſentes litteras inſpecturis, Bernardus *de Loberciaco, miles, dominus rerum infraſcriptorum, ſalutem, & preſentibus litteris perpetuam dare fidem. Noveritis quod coram nobis predicto milite, Stephanus Bordas.... vendidit Gerardo Baſcle.... unam terram.... noſque requiſivit ut dictum Gerardum de dicta terra perpetuo inveſtiremus, nos igitur.... de eadem perpetuo inveſtimus & volumus & licentiam & ſpeciale mandatum Gerardo Baſcle per preſentes litteras damus..... In cujus rei teſtimonium omnium & ſingulorum premiſſorum ſigillum proprium litteris duximus apponendum noſtrum ut more ſolito in talibus facere conſuevimus.... Datum & ſigillo noſtro predicto ſigillatum die dominica poſt feſtum beati Michaelis anno domini M° CCC° VII° IV°* (1374). (Original en parchemin, archives de Luberſac.)

(*c*) *In nomine ſancte & individue Trinitatis, Patris, Filii & Spiritus ſancti, Amen. Ego* Bernardus *de Luberciaco, eger corpore, in lecto egritudinis poſitus, tamen intacta & bona & ſana exiſtens memoria, & bene compos mentis, teſtamentum meum.... in hunc modum feci..... ſepulturam meam eligo & ſepeliri volo in coro Sancti Stephani quando de me contingerit. Item volo vigilari prima nocte in monaſterio Sancti Stephani de Luberciaco....*

fille d'Aimeric DE SAINT-JULIEN, Seigneur de la Châtellenie de Puymerle, & frère du Baron de Saint-Julien, dans la Marche. Il en eut AGNÈS, & GOLFIER, qui ſuit.

IX. DEGRÉ.

GOLFIER de Luberſac, Seigneur dudit lieu, reçut en 1442 une donation de Golfier de Pompadour, Seigneur de Vilhac, en conſidération des ſervices gratuits qu'il lui avait rendus & de ſon affection pour lui. Il eſt intitulé dans cet acte *Co-dominus dicti loci de Luberciaco*. Il mourut en 1452, & avait épouſé, le 2 Juillet 1397, Jehanne DE LAFON, fille de Noble Seigneur Pierre DE LAFON & de Marguerite DE PERUSSE. Il en eut, entre autres enfants, JEAN, & BARDIN, lequel devint Seigneur de Fayolles, en Angoumois, & forma une branche qui s'éteignit en 1650. PIERRE, ſon petit fils, ſe diſtingua au ſiége de Metz que fit Charles-Quint. Un Eſpagnol ayant demandé à ſe meſurer contre un Français, le Duc de Guiſe choiſit Pierre de Luberſac connu dans l'hiſtoire ſous le nom de Capitaine Fayolles. Le combat eut lieu à cheval en préſence des deux camps. L'Eſpagnol fut terraſſé & Pierre eut tous les honneurs de ce combat ſingulier. Jean de Peyruſſe, ſon couſin, compoſa une élégie en ſa faveur, qui fut imprimée à Lyon par Benoiſt Rigaud; elle eſt conſervée à la Bibliothèque nationale, fond Saint-Germain, n° 352 & 358 du catalogue.

X. DEGRÉ.

JEAN de Luberſac, Ier du nom, Seigneur dudit lieu, du Verdier, &c. (*riparium ſeu Caſtrum Viridenſe*), Damoiſeau, était ſecond fils de Golfier. Il paſſa une inveſtiture en 1462 au bas de laquelle eſt ſon ſceau repréſentant un loup paſſant ayant pour ſupports un ſauvage & une ſirène (*a*). Il inveſtit les Prêtres de la communauté de Luberſac d'une donation que leur avait faite ſon père en 1429, afin de dire à perpétuité trois meſſes anniverſaires pour le repos des âmes des Seigneurs & Dames de Luberſac. Il avait épouſé, le 3 Juillet 1452, Demoiſelle Comptor DE LEYRIS, âgée de ſeize ans, fille de Noble Jean DE LEYRIS, Seigneur dudit lieu, &c., & de Dame Génie DE CORSO. Il en eut trois fils; l'aîné ſe nommait :

XI. DEGRÉ.

JEAN de Luberſac, IIe du nom, Seigneur dudit lieu & du Verdier (*b*), double qua-

item lego GOLFERIUM, *filium meum, heredem univerſalem.... ſi contingebat ipſum Golferium mori ſine heredibus.... quod Beraudus & Guillelmus de Luco, filii Ademari de Luco.... ſuſtituo: dum tamen nomen meum & arma portaverint.... &c, &c. Die lune poſt nativitatem Domini anno milleſimo trecenteſimo ſeptuageſimo ſeptimo* (1377). (Original en parchemin aux archives de Luberſac.)

Sceau de Jean de Luberſac.

(*a*) *Die nona menſis auguſti anno Domini* 1462.... *preſentibus nobili Joanne de Luberciaco, domicello, domino de Veridario... & Antonio de Autafaya, futore de Luberciaco... idem Antonius dixit explicavit dicto domicello quod adquiſiverat.... quamdam domum cum prato, de quibus ipſe domicellus inveſtire dignaretur... & prius viſo de jure ſuo ipſum Antonium... inveſtivit... littere conceſſe ſub ſigillo regio & ſub ſigillo dicti domicelli.* (Archives de Luberſac.)

(*b*) A partir de ce degré on ne tranſcrit plus les actes.

lité qu'il prend dans ſon contrat de mariage (*a*). Comme ſon père, il fut ſans ceſſe en lutte contre les Barons de Bré. Le Roi de Navarre, Vicomte de Limoges, prit ſon parti (voyez Doat, manuſcrits, Bibliothèque nationale, vol. 241, page 277). Il épouſa, le 6 Août 1506, Marguerite DE SAINT-CHAMANS, fille de Noble & puiſſant Léonard DE SAINT-CHAMANS, Seigneur dudit lieu, dont deux filles, & un fils, qui ſuit.

XII. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Luberſac, Seigneur dudit lieu, &c. Dès l'âge de ſeize ans, il partit pour le ſervice du Roi, ſous la conduite de Robert de Montal, Baron de Roquebrou. Les titres ſeigneuriaux de Luberſac ayant été perdus en ſon abſence pendant les guerres de Guienne, il obtint du Roi une ordonnance, le 5 Février 1544, par laquelle chaque tenancier devait ſe faire inſcrire ſur les terriers, ſous les peines les plus ſévères contre ceux qui y contreviendraient. Il mourut en 1571 & fut enterré à Saint-Étienne de Luberſac au tombeau de ſes ancêtres. Il avait épouſé en 1532 Françoiſe CHAPT DE RASTIGNAC, fille de Noble & puiſſant Jean CHAPT DE RASTIGNAC, Seigneur dudit lieu. Il en eut trois filles & quatre garçons, dont : GUY, qui ſuit, & FRANÇOIS, auteur de la branche de Chabrignac, rapportée plus loin, p. 10.

XIII. DEGRÉ.

GUY de Luberſac, Seigneur dudit lieu, Capitaine de cent hommes de guerre, Compagnon d'armes & ami d'Henri IV, fut chargé, au moment de la bataille de la Roche l'Abeille, par Catherine de Médicis, qui était à Limoges, de porter à Paris une lettre (*b*) au Cardinal de Guiſe, afin de hâter l'arrivée des troupes de ſecours.

« Je vous envoye par cet preſant porteur un diſcours des particoularités de nos afayres. J'ayſpère « que ceſte depeſche vous trovera encore aſſez toſt pour povoyr haſter la venue des quatre mile ar- « quebuſiers que monſieur mon fils le Roi catholique vous a fait anfuir (emmener) par le jeune « Villeclerc. L'État des forces du Duc des Deux Pons qui c'et joint aveques l'Amiral nous fayſt grent « & preſant biſoin, comme bien le devies voyr. Mon couſin je vous veus encore fayre recomman- « dation pour cet jeantilhomme, preſant porteur, nommé Guy de Luberſac, jeantilhomme & bien « nay & de bonne mayſon, povent meriter la graſe que je vous prie demander pour luy au Roi ca- « tolique qui ayſt de nous le vouloir ranvoyer dans ces troupes de ſecurs avecques grade honorable, « que pour ayſtre fidele & toute ſa mayſon au ſervice du Roi mon fils & de moy, je deſire infini- « ment lui ſoient auctroyé, & m'aſſeurant que n'epargnerez poinne pour l'amour de moy, je prierez « Dieu qu'il vous conſerve. De Limoges le XIe jour de Juin 1569.

Votre bonne couſine
CATHERINE.

Quatre jours après, la bataille fut donnée & perdue; les troupes n'étant pas arrivées à temps. Le château de Luberſac fut occupé & dévaſté par les Proteſtants (Marvaud, *Hiſtoire du bas Limouſin*). En 1567, Guy de Luberſac forma le projet de s'emparer d'une place de la Province & fut bleſſé dans l'action.

« Monſieur de Luberſac, lui écrit Henri IV, j'ay antandu par Boyſſe des nouvelles de votre « bleſſure qui m'eſt un eſtreyme deuil. Dans ces néceſſytés, un bras comme le votre n'eſt de trop « dans la balance du bon droyt. Hates donq de l'y venir mettre, & de m'envoyer le plus de vos bons « Parans que vous pourres. D'Ambruyac m'eſt venu joindre avec tous les ſiens chataux en crouppe

(*a*) Ce contrat de mariage relaté dans toutes les généalogies ſe trouve auſſi parmi les pièces préſentées en 1599 pour les preuves de Nobleſſe. (*Voy.* Baluze, Mſſ., Bibl., nation., n° 9876.)

(*b*) Cette lettre & celles qui ſuivent ſont conſervées en original dans les archives de Luberſac; les lettres d'Henri IV ont été imprimées dans la collection Bergey de Xivrey.

« s'y l eut pu. Je m'aſſeure que vous ne ſerez des dernyers à vous mettre de la partie. Il n'y manquera « pas d'onneur à acqueryr, & je ſays votre faſon de beſogner en telle afere. Adieu donq & ne tardes, « voyez l'eure de fere merveylles.

Votre plus aſſuré amy
HENRY.

Catherine de Navarre, ſœur d'Henri IV, qui ſavait quelle confiance & quelle affection le Roi, ſon frère, avait pour Guy de Luberſac, lui écrivait directement, afin d'obtenir par ſon entremiſe les éclairciſſements & inſtructions qu'elle pouvait déſirer pour le gouvernement du Béarn & de la Navarre qu'Henri IV lui avait confié pendant ſon abſence.

« Monſieur de Luberſac, je vous envoye le pouvoyr que le Roy monſieur mon frère avait ſigné « lorſqu'il étoit ycy, affin que vous me facies le plaiſir de luy faire veoir, & que par votre moyen « je ſache quel eſt ſa volonté, & comme il lui plaiſt que ſous ſon bon plaiſir j'agiſſe en conſequence : « de quoy je vous prie l'aſſeurer en le luy faiſant veoir & vous declare qu'en ce que je pourrai vous « temoigner la bonne volonté que je vous porte, vous me trouveres toujours pour votre amye qui « prie Dieu, monſieur de Luberſac, qu'il vous tyenne en ſa garde. De Pau ce VIe jour de Decembre « 1587.

Votre meilleure amye
CATHERINE DE NAVARRE.

Trois ans plus tard, il arrivait à la tête de ſa compagnie ſous les murs de Chartres, qu'Henri IV aſſiégeait.

« Nous avons de quoy chanter plus hault qu'eult, » écrit le roi à M. de Briquemaut, « c'eſt de « quoy tyrer pres de troys myl coups de canon que monſieur de Luberſac a ramené de Normandye « ſoubs l'eſcorte de ſa compagnie, non ſans s'alleger du pois en route. Ce ne ſera beſoyn de toute « ceſte muſyque pour leur ouvryr l'oreille &c. &c...; du camp devant Chartres, 26 Février 1590.

Henri IV ayant nommé le Duc d'Épernon Gouverneur du Limouſin, écrivait, le 25 Avril 1597, à Guy de Luberſac.

« Monſieur de Luberſac, ayant donné le pouvoir du commandement de mon pays de Limouſin à « mon couſin le Duc d'Epernon, & le faiſant preſentement partir d'aupres de moi, pour en aller « prendre poſſeſſion, j'ai penſé de faire une depeſche aux plus apparents de ma Nobleſſe dudit pays, « pour leur recommander de le recevoir & reconnoitre en la dite charge, Et vous tenant de ce « nombre, je n'ai pas voulu oublier de vous en écrire particulierement & vous pryer de l'aſſiſter « de tout votre pouvoir tant au fait de ſon etabliſſement audit gouvernement que en toutes les autres « occaſions qui s'offriront par delà pour mon ſervice, vous aſſeurant que je vous en ſauray tres bon « gré, & le tiendray pour une des meilleures preuves que vous me fauriez rendre de votre devotion « a mon ſervice, &c. »

Accablé de bleſſures & fatigues de guerre, Guy mourut à Luberſac en 1598, âgé de 56 ans, & fut enterré dans le chœur de Saint-Étienne. Il avait épouſé, le 21 Janvier 1564, Gabrielle HÉLIE DE POMPADOUR, fille de haut & puiſſant Poncet HÉLIE DE POMPADOUR, Seigneur de Colonges, des châtellenies de Puyagut, du Bourdeix, &c., & de Dame Philippe DE PELLEGRUE. Il en eut quatre filles, & un fils qui ſe nommait :

XIV. DEGRÉ.

JEAN de Luberſac, IIIe du nom, Seigneur dudit lieu du Verdier, du Leyris, de Lamonerie, Capitaine de cent hommes d'armes de nouvelle levée. Il fit ſon teſtament le 11 Août 1623, au château de Lamonerie, où il déclare vouloir être enterré en l'égliſe Saint-Étienne de Luberſac, au tombeau de ſes ancêtres. Il avait épouſé,

en Juillet 1612, Charlotte DE CHANTOIS, fille de Noble Jehan DE CHANTOIS, Seigneur de Lamonerie, de Cieux & de Regnefort, dont il eut :

1. JEAN, qui entra dans le couvent des Recollets de Limoges.
2. PHILIBERT, qui continua la deſcendance.
3. PIERRE, qui forma la branche des Seigneurs de Savignac, rapportée ci-après.

XV. DEGRÉ.

PHILIBERT de Luberſac, Seigneur dudit lieu, du Verdier, de Lamonerie, &c., qualifié dans les actes « haut & puiſſant Seigneur » reconſtitua une grande partie des droits de la terre de Luberſac. Par ſon teſtament de 1659, il fit de grands dons aux Prêtres de Luberſac, & fut enterré dans le chœur de Saint-Étienne. Sa veuve préſenta les titres de la maiſon de Luberſac en 1666 devant M. d'Agueſſeau, Intendant de la généralité de Limoges, nommé pour recevoir les preuves de Nobleſſe de la province, & la maiſon de Luberſac fut maintenue dans ſa Nobleſſe de tout temps immémoriale. Philibert avait épouſé, le 31 Juillet 1641, Luce DE RÉAL, fille de haut & puiſſant Céſar DE RÉAL, Seigneur de Champagnac, en Périgord, & d'Aujac, en Saintonge. De cette union vinrent CHARLOTTE de Luberſac, Marquiſe DE CHASSENEUIL, & deux fils. PIERRE, le ſecond, lui ſuccéda.

XVI. DEGRÉ.

PIERRE de Luberſac, IIIe du nom, qualifié Marquis (*a*) dudit lieu & de la Peyrière, Baron du Ris-Chauveron, Capitaine d'une compagnie de carabiniers du Roi, eſt le premier membre de la maiſon de Luberſac qui quitta le Limouſin pour aller plus habituellement à Paris, où il commandait ſa compagnie. Il fit ſon teſtament en 1717, mourut la même année, & fut enterré à Saint-Étienne de Luberſac. Il avait épouſé, le 26 Septembre 1677, Jeanne D'ESTOURNEAU DU RIS-CHAUVERON, fille de Noble & puiſſant François D'ESTOURNEAU, Baron du Ris-Chauveron, Marquis de la Peyrière, Seigneur de la Motte-Terſanne, & de Jeanne DE BARTHON DE MONTBAS. Pierre de Luberſac n'ayant pas eu d'enfants, Charlotte, ſa ſœur, porta une grande partie des biens & des titres de la maiſon de Luberſac dans celle de Chaſſeneuil.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE SAVIGNAC

CONTINUANT CEUX DE LUBERSAC.

XV. DEGRÉ.

PIERRE de Luberſac, IVe du nom, Seigneur de Savignac, du Leyris, & Capitaine au régiment de Touraine, IIIe fils de JEAN de Luberſac & de Charlotte DE CHANTOIS, continua la deſcendance. Il mourut en 1711, & fut enterré dans la chapelle du château de Savignac. Il avait épouſé, le 28 Février 1656, Françoiſe DE PASQUET DE SAVIGNAC, fille de Noble & puiſſant Antoine DE PASQUET DE SAVIGNAC, Seigneur dudit lieu, des châtellenies de Moruſcles, de Genis, de Plaigue, &c..., &

(*a*) Sentence de la Cour de Limoges, du 30 Août 1688, confirmant les droits de Pierre, *Marquis* de Luberſac, ſur trois maiſons à Luberſac; — Exploit donné aux *Marquis* de Luberſac, le 29 Janvier 1697, par l'Huiſſier du Roi, afin qu'il repreſente ſes titres de propriété & les tarifs qu'il perçoit ſur les foires & marchés de Luberſac, ſuivi de la quittance des 18 livr. tourn., taxe dudit *Marquis* envers le Roi. (Archives de Luberſac.)

de Marguerite DE BONNEVAL. De ce mariage vinrent quatre filles, & deux fils, dont l'aîné ſuit.

XVI. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Luberſac, IIe du nom, Seigneur de Savignac, de Genis, de Saint-Meſmin, qualifié Comte de Luberſac (*a*), avait épouſé, le 17 Septembre 1696, Marianne DE LA RAMIÈRE, fille de Noble Jacques DE LA RAMIÈRE, Seigneur de Pencharnau, de Croix de Bert, Conſeiller du Roi, Maître ordinaire de ſon hôtel. L'aîné de ſes trois fils était PIERRE de Luberſac, qui ſuit.

XVII. DEGRÉ.

PIERRE de Luberſac, V^e^ du nom, qualifié Marquis dudit lieu (*b*), Seigneur de Savignac, de Saint-Meſmin, de la châtellenie de Moruſcles, de Plaigne, de Saint-Cyr & Capitaine de dragons dans le régiment de Lenoncourt, fut transféré en 1742 dans le régiment de cavalerie de Bretagne, par la démiſſion du Comte d'Hautefort, ſon beaupère. Il avait épouſé, le 20 Novembre 1724, Jeanne D'HAUTEFORT, fille de haut & puiſſant Antoine, Comte D'HAUTEFORT, Seigneur de Vaudre, de la Marche, &c. &c., & de Jeanne D'HAUTEFORT-MARQUESSAC. Il en eut deux filles & deux fils. JEAN-LOUIS, devint l'aîné par la mort de ſon frère.

XVIII. DEGRÉ.

JEAN-LOUIS de Luberſac, Marquis dudit lieu & d'Azerac, Seigneur de Savignac, de Saint-Meſmin, de Genis, &c., Lieutenant général des armées du Roi, Grand' Croix de l'ordre de Saint-Louis, commanda en 1792, à l'armée des Princes français, la compagnie des Gentilshommes du Périgord & du Languedoc. Il mourut très-âgé ayant épouſé, le 30 Septembre 1753, ÉLIſABETH DE MAGONTHIER DE LAUBANIE, fille unique de Pierre DE MAGONTHIER DE LAUBANIE, Marquis d'Azerac, &c. Il en eut une fille, & trois fils, dont deux moururent par ſuite de leurs bleſſures reçues à Quiberon ; le ſurvivant ſe nommait :

XVIII. DEGRÉ.

JEAN-LOUIS de Luberſac, Marquis dudit lieu & Lieutenant-Colonel en 1788, avait épouſé, le 25 Mai 1802, Cécile DE MAILLÉ, fille de François, Marquis DE MAILLÉ DE LATOUR-LANDRY, Maréchal des camps & armées du Roi. Il mourut ſans poſtérité en 1832, nommant par ſon teſtament JEAN-BAPTISTE-ERNEST, Marquis de Luberſac, ſon légataire univerſel.

SEIGNEURS DE CHABRIGNAC & DE SAINT JULIEN.

XIII. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Luberſac, IIe du nom, Seigneur de Chabrignac & de Saint-Julien, Capitaine de 50 hommes d'armes, qualifié Noble & puiſſant Seigneur, était frère puîné de Guy de Luberſac, & fils de FRANÇOIS de Luberſac & de FRANÇOIſE CHAPT DE RASTIGNAC. Henri, Roi de Navarre, lui fit don en 1580 d'un droit de retrait

(*a*) (*b*) Contrat de mariage de Pierre, *Marquis* de Luberſac, fils de François, *Comte* de Luberſac, du 20 Novembre 1724 (Preuves de Malte).

féodal à cauſe de ſa vicomté de Limoges. Il rendit hommage au Roi le 25 Février 1583. Le Duc de Bouillon ayant voulu ſe faire déclarer chef du parti huguenot en Limouſin, Henri IV y envoya en 1605 le Duc d'Épernon, & réſolut d'y aller lui-même. Avant de partir de Fontainebleau, il écrivit à François de Luberſac, le 15 Septembre de la même année, pour lui donner connaiſſance de ſon projet, & pour lui recommander d'aſſiſter le Duc de tout ſon pouvoir. Fidèle aux ordres du Roi, il alla le rejoindre. Henri IV arriva à Limoges, la conſpiration s'évanouit; les uns vinrent ſe jeter aux pieds du Roi, les autres s'enfuirent hors de France.

Il avait épouſé, le 24 Avril 1570, Jehanne d'Hélie de Pompadour, ſœur de Gabrielle, mariée à Guy de Luberſac, & fille de haut & puiſſant Poncet d'Hélie de Pompadour & de Dame Philippe de Pellegrue, Baronne d'Aymet. Elle lui apporta la terre & ſeigneurie de Chabrignac, avec toute juſtice relevant de la vicomté de Limoges. Une fille & trois garçons naquirent de ce mariage; l'aîné était Charles, qui ſuit.

XIV. DEGRÉ.

Charles de Luberſac, Ier du nom, Seigneur de Chabrignac, de Saint-Julien, & qualifié haut & puiſſant Seigneur, eut pluſieurs charges & commiſſions importantes dont il s'acquitta avec beaucoup de diſtinction. Le Duc de Lorraine étant rentré dans ſes États, le Maréchal de la Force écrivit au Roi qu'il n'avait pas aſſez de troupes pour l'en chaſſer. Toute la Nobleſſe eut ordre de monter à cheval. Louis XIII partit de Monceaux le 10 Septembre 1635, d'où il écrivit, le 2 du même mois, à Charles de Luberſac pour lui ordonner de venir le rejoindre à la tête de la Nobleſſe du Limouſin dont il lui donnait le commandement.... « J'ai eſtimé néceſſaire, dit-il, de choiſir une perſonne de la qualité & expérience convenables « pour la conduite de la Nobleſſe du Limouſin : c'eſt pourquoi j'ai jeté les yeux ſur « vous pour cet emploi, dans lequel comme je me promets que vous me donnerez « toutes les preuves que je puis attendre de votre fidélité & affection à mon ſervice, auſſi vous devez croire que je ſerai bien aiſe de vous en reconnaître aux « occaſions qui ſe pourront offrir pour l'avantage de vous & des vôtres. Vous aurez « donc à vous acheminer au pluſtot avec ladite Nobleſſe en ma province de Champagne au lieu où vous ſaurez en y arrivant que je ſerai, &c. &c. »

Se trouvant dès lors obligé d'augmenter ſa ſuite & ſes équipages, le Duc de Ventadour, Gouverneur du Limouſin, ordonna qu'il prendrait ſes frais de guerre ſur les premiers deniers provenant des taxes. Il fit enſuite ſon teſtament.

« Avant de partir, dit-il, ſuivant les commandements & ordonnances du Roi « mon Prince, ce jourd'huy 13 Septembre 1635, au lieu de Chabrignac & dans « mon château, je, Charles de Luberſac, Seigneur de Chabrignac & de Saint-« Julien, ſouſſigné, étant dans la chambre où j'ai coutume de coucher environ « l'heure de huit heures du matin, j'ai fait mon teſtament comme s'enſuit, &c... » Il veut que ſon corps ſoit rapporté, s'il meurt au pays lointain, pour être enſeveli dans l'égliſe dudit lieu. Il diviſe ſes biens entre ſes ſept enfants recommandant à leur mère de les élever à la vertu, & à ceux-ci, de la reſpecter & honorer. Le 20 Septembre, il avait rejoint le Roi à Châlons. La campagne fut de courte durée, le Duc de Lorraine n'ayant pu tenir contre les troupes envoyées par le Roi.

En 1639, Louis XIII le chargea de faire, de concert avec le Seigneur de la Capelle-Biron, la revue des gens de pied dans l'étendue des ſiéges de Limoges, de Brives, de Tulle & d'Uzerches. Il mourut en 1645, & avait épouſé, le 20 Décembre 1613, Jeanne de Lasteyrie du Saillant, fille de Noble & puiſſant Jean de Lasteyrie,

Seigneur du Saillant, Baron de Vergy, d'Uſſac, & Chevalier des ordres du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa chambre, & de puiſſante Dame Marie DE PROHET, Baronne d'Ardène. Il en eut trois filles & quatre garçons. CHARLES, le ſecond, devint l'aîné par la mort de ſon frère.

XV. DEGRÉ.

CHARLES de Luberſac, IIe du nom, Seigneur de Chabrignac, de Lavaud, de Livron, &c., était Lieutenant de cavalerie dans le régiment de Locmaria en 1684. Il mourut l'année ſuivante, ayant épouſé, le 29 Mai 1648, Jeanne DE DARLAVOIS, fille unique d'Antoine, Seigneur de Lavaud, de Livron, & héritière deſdites terres. Il en eut :

1. FRANÇOIS de Luberſac, qui ſuit.
2. JOSEPH de Luberſac, qui forma la branche du Livron. LOUIS, qualifié Comte de Luberſac (*a*), ſon fils, préſenta, pour faire ſes preuves de nobleſſe, ſes titres devant d'Hozier, qui fit ſa généalogie, laquelle eſt conſervée dans les archives de Luberſac. Il était un des premiers Écuyers de France, & précéda le Comte d'Abzac à l'école de cavalerie de Verſailles qu'il commandait. Il devint Meſtre de camp de cavalerie en 1747, Maréchal des camps & armées du Roi en 1762, ainſi que ſon premier Écuyer, & mourut le 1er Octobre 1767, regretté du Roi & de toute la Cour. Cette branche s'éteignit par la mort de l'Abbé de Luberſac de Livron, décédé à Londres en 1804.

XVI. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Luberſac, IIIe du nom, Seigneur de Chabrignac, de Lavaud, de Livron, & Lieutenant du régiment de l'Hopital en 1691, fit ſon teſtament en 1726 & fut inhumé le 30 du même mois dans l'égliſe de Chabrignac. Il avait été marié, le 23 Avril 1694, à Deniſe D'ESTOURNEAU DU RIS-CHAUVERON, ſœur de la Marquiſe de Luberſac, & fille de François D'ESTOURNEAU, Baron du Ris-Chauveron, Marquis de la Peyrière, & de Dame Françoiſe DE BARTHON DE MONTBAS. Son grand père, François d'Eſtourneau, Seigneur de la Motte Terſanne, Chevalier de l'ordre du Roi, Gentilhomme de la Chambre, était Premier Chambellan de Monſieur, frère unique du Roi. De ce mariage naquirent deux filles & deux fils. L'aîné ſe nommait :

XVII. DEGRÉ.

PIERRE, IVe du nom, qualifié Comte de Luberſac (*b*), Seigneur de Chabrignac, de Fournet, de Corbeil-Cerf, de Lormaiſon, de Lardières, & mort au château de Chabrignac en 1767, après avoir épouſé, le 4 Février 1729, Jeanne-Julie CHAPELLE DE JUMILHAC, fille de Jean CHAPELLE, Comte de Jumilhac, Seigneur de Saint-Jean Ligoure & Lieutenant des Maréchaux de France en Limouſin, frère de Joſeph de Jumilhac, Archevêque d'Arles, Chevalier de l'ordre du Saint-Eſprit. Pierre de Luberſac eut quatre enfants, dont deux fils :

1. JEAN-BAPTISTE de Luberſac, qui ſuit.
2. JEAN-BAPTISTE-JOSEPH de Luberſac, Évêque de Chartres, Aumônier du Roi en 1767, Député aux États-généraux de 1789.

(*a*) Almanachs royaux de cette époque; ſes brevets, ſes ouvrages, ſes lettres (Archives de Luberſac).

(*b*) Contrat de mariage de Jean-Baptiſte, *Vicomte* de Luberſac, fils de Pierre, *Comte* de Luberſac, du 5 Mai 1770 (Archives de Luberſac).

XVIII. DEGRÉ.

Jean-Baptiste, qualifié Vicomte de Luberſac (*a*), Seigneur de Chabrignac, de Saint-Maurice, de Laſcaux, de Corbeil-Cerf, de Fournet, &c., fit ſes preuves de nobleſſe devant d'Hozier & en reçut certificat le 21 Janvier 1766 (*b*). Il fut Page du Roi en 1750, Capitaine de cavalerie en 1767, Meſtre de camp de cavalerie en 1776, Maréchal des camps & armées du Roi en 1789 & mourut au château de Saint-Maurice en 1821, ayant épouſé, le 5 Mai 1770, Claire-Opportune Richer de Beaupré, fille de Pierre-Adrien Richer de Beaupré, Seigneur du Bourget, près Paris, & de Dame Françoiſe de Zienaste. Sa ſœur aînée était mariée au neveu de l'Archevêque de Paris, Comte Abraham de Beaumont-d'Autichamp. De ſon mariage naquit :

XIX. DEGRÉ.

Pierre, IVe du nom, qualifié Marquis de Luberſac (*c*), Seigneur des terres préci-

(*a*) Ses brevets, états de ſervice, &c. (Archives de Luberſac).

(*b*) « Nous Pierre d'Hozier, Conſeiller du Roi en ſes conſeils, Juge d'armes de la Nobleſſe de France &c., cer-« tifions à tous ceux qu'il appartiendra que la maiſon de Luberſac peut-être miſe au rang des plus anciennes « du royaume. Son exiſtence eſt connue par une charte de l'an de l'Incarnation 1093 qui ſe trouve au *Tréſor « des Anecdotes* de Dom Martène, t. Ier, p. 162. Dans cet acte précieux pour la maiſon de Luberſac par ſon anti-« quité & le luſtre qu'il lui donne, dans des temps où on ne ſoupçonne guères qu'on puiſſe trouver l'origine des « noms connus, Hugues de Luberſac s'exprime ainſi : (ſuivent les analyſes des actes de 1093, de 1236, les actes intermédiaires qui appartenaient à la branche aînée n'étant pas produits comme d'Hozier le dit plus bas.) « La « tranſaction qui établit le domicile actuel de Geoffroy & de Guillaume de Luberſac, dans le bourg du même « nom, eſt datée du jour des Ides d'Octobre 1236. Or dans la ſuppoſition que Pierre, qui était Sei-« gneur de Luberſac, ſoit fils de l'un des deux frères, Geoffroy & Guillaume, la filiation prouvée remonteroit « avant l'an 1200, d'autant plus qu'il paroit qu'ils ont laiſſé poſtérité, ſans quoi Guillaume, leur neveu, fils de feu « R. de Luberſac, auroit hérité d'eux. Pierre eut pour fils Étienne, ce dernier eut pour fils Bernard, qui fit « ſon teſtament en 1377, & Bernard eut pour fils Golfier. (Nous n'entrons pas dans l'énumération de tous les titres à l'appui rapportés par d'Hozier, ce qui deviendrait trop long. Puis il continue ainſi) : « Il ne paroit pas « néceſſaire d'établir le reſte de la filiation juſqu'à préſent ; car elle a été juridiquement prouvée, tant par devant « Nous, pour Demoiſelle Marie de Luberſac de Chabrignac, reçue dans la maiſon royale de Saint-Cyr le 22 Juil-« let 1750, que par devant feu Meſſire Charles d'Hozier, notre oncle, Juge d'armes de la Nobleſſe de France, « pour Demoiſelle Jeanne de Luberſac, reçue en ladite maiſon le 7 Septembre 1721, & pour François-Louis de « Luberſac de Livron, reçu Page du Roi dans la Grande Écurie le 29 Avril 1731. On remarquera ſeulement, « d'après les titres ci-deſſus énoncés, qu'il eſt conſtant que, dès l'an 1093, Hugues de Luberſac paroit revêtu d'une « grande illuſtration ; qu'en 1236 Guillaume & Geoffroy de Luberſac ſont qualifiés Chevaliers, ainſi que Pierre de « Luberſac, en 1275 ; & qu'Étienne & Bernard de Luberſac, qui n'ont que la qualité de Damoiſeaux en 1293, 1301 « & 1345, ont celle de Chevaliers en 1336, 1344 & 1377. Conſéquement on ne peut revoquer en doute l'an-« cienneté & la qualité de cette maiſon.

« On voit auſſi dans les anciens titres qu'il y a une ſuite de reconnoiſſances féodales qui ſont tellement liées « avec les titres généalogiques, qu'ils ſe ſervent mutuellement d'appui. Le domaine des Seigneurs de Luberſac eſt « établi ſur le bourg de Luberſac & ſur les villages voiſins avec les droits les plus étendus, comme ceux d'entrée « & de ſortie, de banalité, de cens, de tailles ; & pluſieurs particuliers dans un temps leur rendent hommage « comme hommes francs, d'autres, preſentent des reconnoiſſances comme ſerfs avec toutes les conditions attachées « à la ſervitude ; il eſt encore juſtifié que dès le moment que le nom de Luberſac eſt connu, les Seigneurs de cette « maiſon ſe diſtinguent par leurs libéralités envers l'égliſe. Hugues de Luberſac, en 1093, fait de grands dons à « l'égliſe de Saint Gervais & de Saint Protais, du vieux Luberſac. Pierre de Luberſac, Chevalier, & Étienne, Clerc, « ſon frère, donnent auſſi différents biens à l'égliſe Saint Étienne de Luberſac. Le teſtament de Bernard de Lu-« berſac contient également pluſieurs donations faites, tant pour lui que pour Étienne, ſon père, à l'égliſe de « Saint Étienne de Limoges & aux Pères mineurs de la même ville.

« Ce n'eſt pas ſeulement dans les temps anciens que cette maiſon a été illuſtrée : la branche des Seigneurs de « Chabrignac a eu deux fois l'avantage de commander la Nobleſſe du Limouſin, dans le ſiècle dernier » (ſuivent les lettres des Rois de France rapportées dans cette généalogie). « Enfin il y a tout lieu de croire que ſi Meſ-« ſieurs de Luberſac-Chabrignac avaient pu réunir les titres des différentes branches de leur maiſon, particu-« lièrement ceux qui ſont entre les mains de la branche des Seigneurs de Savignac, ils auraient été en état de « juſtifier encore une plus ample illuſtration & peut-être une plus ancienne filiation que celle ci-deſſus & dont la « preuve a été rapportée par devant Nous.

« En foi de quoi Nous avons délivré ce préſent certificat que Nous avons ſigné & auquel Nous avons fait « mettre l'empreinte du ſceau de ces armes. A Paris le Mardi 21e jour de Janvier 1766.

(Archives de Luberſac, original en papier.) (*Signé :*) d'HOZIER.

(*c*) Son contrat de mariage du 25 Août 1810 ; ſes brevets & états de ſervice (Archives de Luberſac).

tées, émigra en 1792, & ſervit en qualité de Capitaine des mouſquetaires dans l'armée des Princes français commandée par le Duc de Brunſwick. Après la diſſolution des Chambres en 1830, Charles X lui écrivit pour lui donner Commiſſion de préſider le Collége électoral du département de la Seine, mais moins heureux que Guy & que François de Luberſac, ſous Henri IV, tous ſes efforts pour la légitimité étaient dès lors inutiles. Il eſt décédé en 1843, ayant épouſé en 1810 Demoiſelle Virginie Lescellier de Chezelles, fille de Pierre-Alexandre Lescellier, Vicomte de Chezelles, Seigneur de Frières-Faiouelle, & de Dame Sophie Moreau. Il en eut :

1. Jean-Baptiste-Ernest, Marquis de Luberſac, qui ſuit.
2. Albéric, dit le Comte de Luberſac, marié à Demoiſelle Winefred O' Connor, décédé le 1er Janvier 1847, ſans laiſſer de poſtérité.

XX. DEGRÉ.

Jean-Baptiste-Ernest, Marquis de Luberſac, fut légataire univerſel de ſon couſin Jean-Louis, Marquis de Luberſac. Il épouſa, en premières noces, en 1838, Demoiſelle Gabrielle de Clermont-Tonnerre, fille de Pierre-Aimé, Duc de Clermont-Tonnerre, & de Dame Charlotte de Carvoisin; elle eſt décédée à Naples ſans poſtérité. Et en ſecondes noces, le 5 Février 1842, Demoiſelle Marie de Chastellux, fille de Henri-Louis de Chaſtellux, Duc de Rauzan, & de Dame Claire de Durfort de Duras. De ce mariage naquirent :

1. Henri-Pierre-Raoul de Luberſac.
2. Louis-César-Guy de Luberſac.
3. Marie-Charlotte-Félicie de Luberſac.

Outre les branches des Seigneurs de Luberſac, de Savignac, de Chabrignac & de Livron, en Limouſin, de Fayolles, en Angoumois, la maiſon de Luberſac forma encore celles de la Foucaudie & de Montizon, en Angoumois, celle de Saint-Germain, en Périgord, éteinte dernièrement & de laquelle était l'Abbé de Luberſac, Aumônier de Madame Victoire, maſſacré aux Carmes en 1793. Toutes ſont éteintes, ſauf celle de Luberſac-Chabrignac, rapportée ci-deſſus.

Preuves. La plupart des titres rapportés dans cet extrait généalogique, tels que teſtaments, contrats de mariage, lettres des Rois & Reines de France, ſont conſervés en originaux dans les archives de Luberſac, appartenant au Marquis de Luberſac. Pluſieurs ont été copiés par le Bénédictin Dom Col (Bibliothèque nationale, manuſcrit coté 135). Ils ont été produits à diverſes époques : lors des recherches faites ſur la Nobleſſe du Limouſin en 1599 (voyez Baluze, manuſcrits, Bibliothèque nationale, n° 9876); en 1634, année où fut rendue une ſentence de la Généralité de Limoges prouvant que la maiſon de Luberſac était Noble d'origine & jouiſſait depuis l'an 1100 des priviléges attachés à cette qualité (l'original en parchemin de cette ſentence eſt aux archives de Luberſac); en 1666, par devant M. d'Agueſſeau, Intendant de la généralité de Limoges, chargé de vérifier les preuves de Nobleſſe de la province (l'original eſt aux archives de Luberſac, un extrait ſe trouve à la Bibliothèque de l'Arſenal); le 29 Avril 1731, devant M. Charles d'Hozier pour les preuves du Comte de Luberſac de Livron (l'original eſt aux archives de Luberſac); le 7 Septembre 1721, devant le même pour l'admiſſion à Saint-Cyr de Jeanne de Luberſac; le 22 Juillet 1750, devant Pierre d'Hozier, ſon neveu, pour l'admiſſion à Saint-Cyr de Marie de Luberſac; le 21 Janvier 1766, pour les preuves du Vicomte de Luberſac (voyez le certificat rapporté plus haut; l'original eſt aux archives de Luberſac); enfin devant M. Cherin, pour les preuves de Cour du Marquis de Luberſac, qui monta dans les carroſſes du Roi en 1751; pour les preuves du Comte & du Baron de Luberſac qui furent préſentées en 1785 (un extrait de ces preuves eſt conſervé à la Bibliothèque nationale).

Pour plus amples détails, voir la généalogie de la maiſon de Luberſac, grand in-folio, qui ſe trouve aux Archives nationales, aux bibliothèques nationale, de l'Arſenal, Mazarine, & à celle du grand ſéminaire de Limoges.

DE LUPPÉ,

Anciens Seigneurs de Luppé (a), *Cremens, Fraulin, Saint-Jean Poutge, la Serrade, Thieſte, Clermont, Eſtivaux, la Motte Pouillon, Bonnefont, Sion, Garanné, Saint-Avit, Laſſeran, Montagnan, Arezans, Lioux, le Paravis, le Frandat, Maravat, la Lanne, Caſtel-Jaloux, Miremont, Lauret, Tillac, Oms, Tayboſc, Lahitte-Mérens, Caſtillon, Sainte-Criſtie, & autres places. Comtes, Marquis & Barons de Luppé & de Beſmeaux.*

EN ARMAGNAC ET AU PAYS DE FOIX.

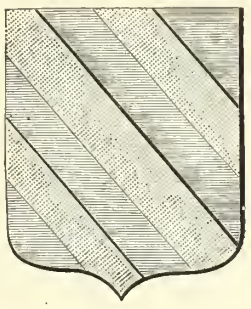

D'Azur à trois Bandes d'Or. SUPPORTS : *Deux Loups. L'écu timbré d'un Caſque taré de front, à onze Grilles, orné de ſes Lambrequins d'Or & d'Azur, ſommé d'une couronne de Marquis.* CIMIER : *une Licorne.* DEVISE : E lupis Vaſconiæ.

Les titres produits par cette famille pour juſtifier de ſa nobleſſe, ſe trouvent réſumés dans les preuves faites au Cabinet des Ordres du Roi (*b*) : nous en donnons un extrait ainſi qu'il ſuit :

PREMIER DEGRÉ (*c*).

RAYMOND-GUILLAUME de Luppé, Seigneur de Luppé, aſſiſta au contrat de ma-

(*a*) Le nom de cette famille d'ancienne chevalerie du Comté d'Armagnac s'eſt écrit en latin *Lupi*, *Lupati*, *de Lupo*, *de Leypodio*, & en français : *de Louppé*, *de Lupey*, *de Lype*, *de Lupé*, & enfin *de Luppé*; cette dernière orthographe a prévalu. Elle a donné ſon nom au château de Lupé ou Luppé, ſitué dans la commune de ce nom, à une lieue E.-N.-E. d'Aire, en Bas-Armagnac, & qui paſſa dans la famille de Montlezun par ſuite d'une tranſaction en 1578. La terre & château de Luppé relevait à foi & hommage du Comte d'Armagnac ſous la redevance d'un fer de lance doré.

(*b*) « Preuves de nobleſſe, faites ſur titres originaux produits au Cabinet des ordres du Roi au mois d'Avril « 1768, & années ſuivantes, par HENRY-PIERRE-MARIE de Luppé, Chevalier, appelé Comte de Luppé, Officier au « corps royal des Carabiniers; PIERRE-CHARLES-JOSEPH de Luppé, Chevalier, appelé Marquis de Luppé, Capi« taine au régiment de Beauvilliers; LOUIS-FRANÇOIS-DOMINIQUE de Luppé, Capitaine de cavalerie, Chevalier de « l'ordre militaire & royal de Saint-Louis; LOUIS-GUILLAUME de Luppé, Chevalier, appelé Comte de Luppé, Ca« pitaine au régiment royal de Picardie; JEAN-PHINÉE-SUZANNE de Luppé, Chevalier, appelé Baron de Luppé, « ancien Mouſquetaire de la garde du Roi, pour avoir l'honneur de monter dans les carroſſes de Sa Majeſté, & « de la ſuivre à la chaſſe.

« Copie délivrée ſur la minute conſervée au Cabinet des ordres du Roy, par nous, Écuyer, Conſeiller de Sa « Majeſté en ſa Cour des Aydes, Généalogiſte de ſes ordres, & en cette dernière qualité Garde des titres, ma« nuſcrits, & livres imprimés de ce dépôt.

à Paris, ce deux May mil ſept cent quatre-vingt-neuf.

Signé : CHÉRIN ».

Cette copie exiſte en *original* au Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale. Une expédition ſignée de Chérin eſt conſervée dans les archives de la famille.

(*c*) *Premiers ſujets connus.*

DONAT de Luppé & ODON de Luppé furent témoins en l'an 1020 de donations faites par Raymond, Seigneur de Saint-Ferréol, en Comminges, à Othon, Archevêque d'Auch.

riage de GERAUDE de Luppé, ſa fille, avec Auger, Seigneur DE LAU, du 1er Octobre 1380. Il épouſa Salezie DE LAVARDAC, dont il eut :

1. CARBONNEL de Luppé, qui ſuit.
2. GÉRAUDE de Luppé, qu'on vient de nommer.
3. JEANNE de Luppé.

II. DEGRÉ.

CARBONNEL de Luppé, Seigneur dudit lieu, commandait ſous les ordres du Comte de Richemont une compagnie de dix-neufs Écuyers en 1413. Il fit hommage, le 30 Août 1419, à Jean, Comte d'Armagnac, des terres de Luppé, de Crémens, &c., & teſta le 4 Juillet 1434. Il épouſa en premières noces Eſclarmonde DE LAU, dont :

1. BERNARD de Luppé, auteur des Seigneurs de Luppé & de la Serrade, éteints.
2. BERTRAND de Luppé, lequel a formé la branche des Seigneurs du Garanné, de la Caſſagne & de Sion, aujourd'hui ſeule exiſtante.
3. HONORÉE de Luppé.

Il épouſa en ſecondes noces Navarre DE MARAVAT, dont :

1. JEAN de Luppé, auteur de la branche des Seigneurs de Maravat, éteints.
2. CARBONNEL de Luppé, auteur de la branche des Seigneurs de la Lane, éteints.

III. DEGRÉ.

BERTRAND de Luppé, Écuyer, Seigneur de Sion en Armagnac, était mort en 1495. Il épouſa en ſecondes noces, par contrat du 28 Mai 1469, Marguerite DU GARANNÉ, dont il eut :

1. JEAN de Luppé, qui ſuit.
2. BERTRAND.
3. CATHERINE.
4. AGNÈS.
5. CATHERINE.

IV. DEGRÉ.

JEAN de Luppé, Écuyer, Seigneur du Garanné & de Laſſeran, ſervit en 1523 en

Viennent enſuite en 1048 : ARSÈNE & FORT de LUPPÉ. ARNAUD, fils d'ARSÈNE, ſouſcrit vers la même année, avec ſes frères, la Charte de fondation du Prieuré de Montaut par Guillaume, Archevêque d'Auch. FORT de Luppé fait une donation au monaſtère de Saint-Mont en 1048. GUILLAUME de Luppé, ſon fils, en fait une en 1080.

GUILLAUME-BERNARD de Luppé, Chevalier (*Miles*), fait une donation en 1066 au monaſtère de Saint-Jean du Mont d'un payſan avec ſa terre. Il paraît en 1080 dans une tranſaction.

NAVARRE de Luppé, épouſe de Pons DE PARDAILLAN, Seigneur de Gondrin, fait ſon teſtament en 1170.

RAYMOND de Luppé était Abbé de Berdoues au diocèſe d'Auch en 1270.

ÉTIENNE de Luppé (*Stephanus Lupi de Sancto Johanne*) était Abbé de la Caze-Dieu en 1282. Il paraît en 1285, 1287, 1290, & meurt le 17 des calendes d'Août 1301.

ARNAUD de Luppé, & ſes frères FORTANER, ODON & MONTASSIN de Luppé paraiſſent en 1278 & 1287.

FORTANER de Luppé, Seigneur de Saint-Jean-Poutge, en Armagnac, paraît, en 1278, 1282 & en 1285, au nombre des Barons & Gentilshommes d'Armagnac qui donnèrent procuration à Barthélemy de Cailhavet & à Odon de Pardaillan, Damoiſeau, pour, en leur nom, jurer & faire renouveler les anciennes libertés, coutumes & priviléges des Seigneurs de ce comté. On le voit enſuite figurer dans divers actes en 1287, 1290, 1296. Il donna des coutumes aux habitants de Saint-Jean-Poutge en 1305.

CARBONNEL de Luppé rendit hommage de ſa terre au Comte d'Armagnac au mois d'Août 1319. CARBONNEL, BERNARD, MENGON, MANAUD de Luppé ſervaient en qualité d'Écuyers de la compagnie de Thibaut de Barbazan, Chevalier Banneret, en 1352. (Chérin, Preuves de Cour, *paſſim.*) La généalogie détaillée de la maiſon de Luppé donnée par de Courcelles (*Hiſtoire des Pairs de France*, t. IV) fait commencer la deſcendance à FORTANER en 1278. Nous avons préféré copier Chérin, bien que celui-ci n'eut beſoin pour les Preuves de Cour que d'établir la deſcendance avant 1400. (Note de la famille.)

qualité d'Archer de la compagnie du Chevalier Bayard, & teſta le 8 Août 1559. Il épouſa Marguerite DE MONT-PLÉHOT, par contrat du dernier Février 1513; ſon fils aîné CHARLES de Luppé continue la poſtérité.

V. DEGRÉ.

CHARLES de Luppé, Écuyer, Seigneur du Garanné, de Lafferan, &c., fut inſtitué héritier univerſel de ſes père & mère, les 28 Mai 1552 & 8 Août 1559. Il ſervit comme Archer dans la compagnie du Roi de Navarre en 1559, & il était mort le dernier Avril 1582. De ſon mariage, contracté le 13 Février 1554, avec Jeanne DU GARANNÉ, il eut une fille, & deux fils :

1. CARBON, qui ſuit.
2. TRISTAN de Luppé, qui épouſa, par contrat du 18 Août 1588, Marguerite DE NAVAILLES, & fut auteur de la branche de Montlaur, éteinte aujourd'hui.

VI. DEGRÉ.

CARBON de Luppé, Écuyer, Seigneur du Garanné, de Lafferan, &c., ſervit en qualité d'Archer de la compagnie des gens d'armes de M. de Biron & teſta le 7 Mai 1632. Il eut pour femme Jeanne DE VEZINS-LA-CASSAGNE, mariée par contrat du dernier Avril 1582, dont :

1. JEAN-BERTRAND de Luppé, dit le Chevalier du Garanné, fit ſes preuves de nobleſſe en 1597 pour être reçu Chevalier de Malte dans la Langue de Provence. Il fut Lieutenant de la Galère Réalle de France, Commandeur de Peyrueis, de Béziers, enſuite Grand-Prieur de Saint-Gilles.
2. ARNAUD-CHARLES, qui ſuit, & ſept autres enfants.

VII. DEGRÉ.

ARNAUD-CHARLES de Luppé, Écuyer, Seigneur du Garanné, de Lafferan, de la Peyrade & de la Caſſagne, fut Garde du corps du Roi, &c. Il épouſa, par contrat du 27 Février 1612, Anne DE SAVÈRE, Dame de Marſan, dont :

1. FRANÇOIS de Luppé, qui continue la deſcendance.

Et quatre autres enfants, dont l'un, CHARLES de Luppé, Écuyer, épouſa Jeanne DE MONTESQUIOU.

VIII. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Luppé, Écuyer, Seigneur du Garanné, de la Caſſagne, &c., fut héritier de ſon père le 5 Mai 1656. Il fit ſon teſtament olographe le 25 Avril 1683 & mourut avant le 9 Septembre 1693. Il épouſa, le 15 Mars 1646, Marie DE CASTAING, dont :

1. JOSEPH de Luppé, mort ſans poſtérité.
2. LOUIS de Luppé, Chanoine du chapitre de l'Iſle Jourdain.
3. PIERRE, qui ſuit.

Cinq autres enfants.

IX. DEGRÉ.

PIERRE de Luppé, Chevalier, Seigneur du Garanné, de Saint-Avit, de Frandat, de Clarac, de Lafferan, &c., Capitaine au régiment royal & Lieutenant au gouvernement de la Baſtille, fut maintenu dans ſa nobleſſe, le 7 Mars 1699, par M. Le

Pelletier de la Houſſaye. Il avait épouſé, par contrat du 14 Août 1697, Anne-Marie-Françoiſe DE NOÉ, dont :

1. LOUIS de Luppé, & trois autres enfants.

X. DEGRÉ.

LOUIS de Luppé, Chevalier, titré Comte de Luppé, Marquis de Beſmeaux, Seigneur du Garanné, Montagnan, Laſſeran, Saint-Avit en partie, le Frandat, Lioux, Avezan, & autres places, Capitaine de la capitainerie-garde-côte de la Barre du Mont, épouſa, par contrat du 31 Octobre 1725, Françoiſe-Sidonie COLBERT, dont :

1. PIERRE-CHARLES-JOSEPH, qui continue la deſcendance, & neuf autres enfants.

XI. DEGRÉ.

PIERRE-CHARLES-JOSEPH de Luppé, Chevalier, titré Marquis de Luppé, Seigneur de Saint-Avit, le Paravis, le Frandat, &c., né le 3 Juillet 1727, épouſa, par contrat du 22 Septembre 1762, Madeleine D'ANGOSSE DE CORBÈRES, dont :

1. PIERRE de Luppé, mort en bas âge.
2. CHARLES de Luppé, né le 13 Février 1768, Officier au régiment de Cambréſis, l'un des priſonniers maſſacrés à Verſailles le 8 Septembre 1792.
3. PIERRE, qui continue la deſcendance.
4. JOSEPH, né le 5 Mars 1771. Il a épouſé en 1802 Pauline DE VILLENEUVE-LA-CROISILLE, dont il a eu :
   - I. ODON, dit le Comte de Luppé, qui a épouſé en 1846 Athénaïs DE RICARD, dont :
     1. GONTRAN.
     2. JEANNE.
     3. VALENTINE.
   - II. SIDONIE, épouſe de M. le Comte DE MONTAUT-BRASSAC.
   - III. JOSÉPHINE, épouſe de M. le Comte DE FERRABOUC.

XII. DEGRÉ.

PIERRE, Marquis de Luppé, né le 31 Juillet 1769, mort en 1844, a épouſé, à Tonneins, le 19 Avril 1801, Marie-Anne DE BRUET. De ce mariage ſont iſſus :

1. PIERRE-CHARLES-JOSEPH-GASTON, qui ſuit.
2. JOSEPH-CLÉMENT-IRÈNE de Luppé, né le 23 Mai 1803, mort en 1855. Il a épouſé Sophie TROUSSET DU BRÉAU, dont :
   - I. HENRI de Luppé, né le 3 Avril 1837, mort à l'École d'État-major à Paris en 1859.
   - II. MAURICE de Luppé, né le 12 Juin 1839, Officier d'infanterie.
   - III. OLIVIER de Luppé, né le 21 Mars 1843.

XIII. DEGRÉ.

PIERRE-CHARLES-JOSEPH-GASTON, Marquis de Luppé, né à Tonneins le 1er Avril 1802, marié, en Août 1830, au château de Corbères (Baſſes-Pyrénées), à Louiſe-Charlotte-Armandine, fille du Marquis D'ANGOSSE, née en 1810. Il devint veuf le 24 Août 1853. Il eſt Chevalier de la Légion d'honneur. De ſon mariage ſont iſſus :

1. MATHIEU-PIERRE-ÉTIENNE, dit le Comte de Luppé, né au château de Cor-

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

bères le 30 Juillet 1833, Chevalier de la Légion d'honneur le 8 Février 1871, marié, le 30 Juillet 1861, au château de la Grange, près Blaye (Gironde), à Honoria-Émilie-Caroline DE MATHEVON DE CURNIEU, fille du Baron DE CURNIEU, Chevalier de la Légion d'honneur, & de Mary O'CONNOR, deſcendante des anciens Rois d'Irlande. De cette union eſt iſſu :

PIERRE-LOUIS-FRANÇOIS de Luppé, né à la Grange le 26 Octobre 1866.

2. MARIE de Luppé, née à Corbères le 25 Septembre 1834, mariée à Armand, Comte DE POMEREU, dont poſtérité.
3. JOSEPH-LOUIS, dit le Vicomte de Luppé, né le 7 Septembre 1837, marié, à Paris le 22 Mai 1867, à Louiſe-Marie-Aldegonde DE RIVIÈRE, fille du Duc de ce nom. De ce mariage :

GASTON-MARIE-JOSEPH-ANTOINE de Luppé, né le 4 Mars 1872.

ALLIANCES & HONNEURS. La maiſon de Luppé, dans ſes branches éteintes ou tombées en quenouille, s'eſt alliée aux maiſons : D'ALSATE, D'ARBLADE, D'ARMAGNAC, D'ARRAC, DE BADTS, DE CANDALLE, DE CASTILLON, DE CAUPENNE, DE GALARD-TERRAUBE, DE GOTH, DE GROSSOLLES, DE GUISCARD, DE LASSERAN, DE LASSERADE, DE LAVARDAC, DE LÉAUMONT, DE LÉON, DE LOMAGNE, DE LUSTRAC, DE MADAILHAN, DE MONTLEZUN, DE NAVAILLES, D'ORNANO, DE PARDAILHAN, DE PINS, DE RIVIÈRE, DE SÉGUR, DE TOULOUSE-LAUTREC, DE VENDÔMOIS, DE VERNÈDE, DE VICMONT-ORNEZAN, D'YSALGUIER.

Elle a donné des Abbés aux monaſtères de Bonnefont, de Berdoues, de la Caze-Dieu; des Archers & des Hommes d'armes de la compagnie de Bayard, du Roi de Navarre & de M. de Biron; des Écuyers au Comte d'Armagnac & au Comte de Foix; pluſieurs Capitaines de gens d'armes & de trait aux Rois de France & de Navarre; des Officiers de terre & de mer de tout grade; deux Maréchaux des camps & armées du Roi; pluſieurs Chevaliers de Saint-Louis & de la Légion d'honneur; des Gouverneurs de places fortes, un Sénéchal de Rhodez, un Vicomte d'Alençon, un Capitaine Colonel des gardes Suiſſes, des Gentilshommes de la Chambre & de la Manche, ainſi que des Gardes du corps du Roi & des Princes.

Elle compte trois Chevaliers de Saint-Jean de Jéruſalem dont un Commandeur & un Grand-Prieur de Saint-Gilles dans la Langue de Provence. Enfin trois MM. de Luppé ont repréſenté la Nobleſſe de leur pays natal aux États généraux de 1614, 1637 & 1789. Le Comte Irène de Luppé a été Membre de l'Aſſemblée légiſlative. M. le Marquis de Luppé a fait longtemps partie du Conſeil général des Baſſes-Pyrénées; ſon fils, le Comte de Luppé, eſt actuellement Membre du Conſeil général de la Gironde.

SOURCES ET AUTEURS A CONSULTER. D'Hozier, Preuves des Pages; — Chérin, Preuves du Cabinet du Saint-Eſprit, pour les carroſſes. — Jugements de maintenue de nobleſſe de divers Intendants, & minutes des États généraux de 1641 & 1789, aux Archives nationales & au Cabinet des titres, Bibliothèque nationale, MSS. — Preuves de Malte, Bibliothèque de l'Arſenal, MSS. — Titres & papiers de famille. — La Chenaye-Desbois. — De Courcelles, *Hiſtoire des Pairs de France*, t. IV. — Borel d'Hauterive, *Annuaire de la Nobleſſe* (année 1854.)

Paris. — Typographie de FIRMIN DIDOT frères, fils et Cie, rue Jacob, 56.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

a39003 002778982b
CS 587 .H75 1865 V25
HOZIER, LOUIS PIERRE D
ARMORIAL GENERAL

COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 10 09 09 12 10 0